G. DE MEYER
BOEKBINDERIJ
RELIURES
Sint-Paulusstraat, 2
GENT

A63426

UNIVER

Digitized by Google

Ar 3426

NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE,

OU

MONAUTOPOLE

INDUSTRIEL, ARTISTIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE.

8 4°

OUVRAGES

QUE L'ON NE PEUT SE PROCURER QUE CHEZ L'AUTEUR.

Rapport sur l'Exposition de l'Industrie française de 1839, 2 vol.	10 fr.
La Vie de Napoléon, dessinée par Madou, 2 vol. in-4°.	100
Voyages pittoresques dans les Pays-Bas, 2 vol. in-4°.	100
Chateaux et Monuments des Pays-Bas, 2 vol. in-4°.	100
Raffles. — Description de Java, 1 vol. in-4°.	30
Voyages dans la Grande-Bretagne, par Ch. Dupin, 6 vol.	50
Costumes belgiques, anciens et modernes, 1 vol.	50
L'Art de dessiner le Paysage d'après nature, 1 vol.	25
Fragments et Ornements d'Architecture, par Moreau.	20

PUBLICATION PÉRIODIQUE.

Bulletin du Musée de l'Industrie belge, par M. Jobard, quatre volumes par an, avec planches. — Prix : 16 fr., et 20 fr. sur beau papier.

BRUXELLES. — IMPRIMERIE DE A. LECLAIRE ET SLINGENEYER AINÉ,
RUE D'OPHEM, N° 10.

Digitized by Google

NOUVELLE

ÉCONOMIE SOCIALE,

OU

Ar 3426

MONAUTOPOLE

INDUSTRIEL, ARTISTIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE:

FONDÉ SUR

LA PÉRENNITÉ DES BREVETS D'INVENTION, DESSINS, MODÈLES ET MARQUES DE FABRIQUE.

PAR

J.-B.-A.-M. JOBARD,

DIRECTEUR DU MUSÉE DE L'INDUSTRIE BELGE,
CONTRÔLEUR-AVISEUR AU DÉPARTEMENT DES FINANCES,
MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Ne laissez pas tout faire,
Ne laissez pas tout passer.

A PARIS,

CHEZ MATHIAS, QUAI MALAQUAIS, 15.
A BRUXELLES, CHEZ L'AUTEUR.

1844

Digitized by Google

Ar 3426

AU PRINCIPE DE LA PRODUCTION.

A MONSIEUR

LE COMTE DE RÉRUS,

GOUVERNEUR DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

A qui pourrai-je offrir, avec plus d'à propos, la dédicace d'un livre sur *la nécessité et les moyens d'organiser l'industrie et de discipliner la concurrence*, qu'à celui qui, placé à la tête du premier établissement financier du pays, et prenant sa mission au sérieux, a fait les plus généreuses tentatives pour *ranimer l'industrie, soutenir le crédit national, et lutter contre la concurrence étrangère.*

Si vos nobles efforts, continués avec la persévérance qui distingue les esprits d'élite, n'ont pas répondu à toutes vos espérances, vous ne devez en accuser que la

mauvaise constitution de l'industrie, qui livre, de nos jours, le travail de la production à l'*anarchie* la plus déplorable, déjoue les meilleurs calculs, trompe les plus sages prévisions, et ne permet pas même aux combinaisons les mieux étudiées d'obtenir la moitié des succès mérités.

Mais ne vous découragez pas, Monsieur le Gouverneur, au moment où l'aurore d'une ère meilleure commence à poindre pour l'industrie sincère et régulière, dont je suis heureux de pouvoir vous signaler l'inévitable et prochain avénement.

Je ne connais personne plus apte et mieux préparé que vous, Monsieur le Comte, à comprendre toute l'importance et la nécessité du plan d'organisation que j'ai l'honneur d'offrir à vos méditations.

Je sens tout ce qu'il y a de décourageant à voir sans cesse calomnier ses intentions les plus droites, travestir ses projets les mieux conçus, et méconnaître ses services les plus éclatants; mais tout homme qui veut réaliser de nobles pensées, accomplir de vastes conceptions, ne rencontre-t-il pas les mêmes obstacles? le vrai courage consiste à les surmonter!

Ne vous arrêtez donc pas, Monsieur le Gouverneur, dans l'accomplissement du grand œuvre de régénération de l'industrie, du commerce et du crédit de notre jeune état; le jour de la reconnaissance peut se faire attendre, mais il ne saurait manquer d'arriver.

Déjà celle de tous les hommes de cœur et des milliers d'ouvriers auxquels, depuis douze ans, votre active

Digitized by Google

et paternelle intelligence a trouvé les moyens de procurer du travail et du pain, vous est acquise; ils ont vécu, du moins, et *c'est beaucoup de pouvoir vivre*, au milieu de cette guerre impie de la *libre concurrence*, qui ravage les pays de liberté, sous le séduisant mais fatal drapeau du *laisser faire et laisser passer*.

Puissiez-vous, Monsieur le Comte, puiser, dans le livre que je vous adresse, les convictions nécessaires pour vous porter à appuyer de toute votre influence, l'adoption des remèdes si simples et si féconds que j'ai eu le bonheur de voir acceptés déjà par plusieurs économistes distingués de tous les pays.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Gouverneur, avec la plus profonde considération,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

JOBARD.

Digitized by Google

AU PRINCIPE DE L'EXPORTATION.

SALUT

A LA COMPAGNIE BELGE DE COLONISATION.

Au monde nouveau les théories nouvelles!

A vous donc, généreux législateurs d'une société naissante, le code équitable de la double propriété, qui manque à la vieille Europe, en proie au double paroxisme du *paupérisme* et de la *libre concurrence*, et qui n'aura sans doute plus la force de prendre le remède héroïque que nous lui présentons!

Honneur donc aux hommes prévoyants qui nous préparent une retraite sûre pour l'instant de la catastrophe du viel édifice!

Honneur à eux; car ils ont promis d'affranchir l'intelligence, de diviser, d'enclore, et de garantir le double domaine qu'ils vont exploiter!

Digitized by Google

Pour la première fois, peut-être, le défricheur des idées pourra marcher, par leurs soins, l'égal du défricheur du sol.

Pour la première fois la propriété intellectuelle sera représentée chez un petit peuple, déjà grand, par le fait seul de la résolution avec laquelle ses *ancêtres vivants* ont su briser les milliers de liens qui les attachaient à la ruche trop pleine de l'ancien monde.

Ils en seront dignement recompensés jusques dans leurs derniers descendants; car ils ont atteint la *terre de promission*, une terre en tout semblable à celle qui dut être le berceau de l'espèce humaine, une terre ou l'homme n'a qu'à étendre la main, en toute saison, pour cueillir le fruit de l'arbre, qu'à lancer un plomb pour atteindre le gibier des bois, qu'à jeter un filet pour s'emparer du gibier des eaux *.

Qui ne comprend aujourd'hui, que nos premiers parents n'ont pu vivre que sous un pareil climat, doté d'un printemps perpétuel qui les dispensait des milliers de soins, de travaux et de soucis, au prix desquels nous devons, chaque hiver, acheter la faveur de vivre un jour de plus sous notre ciel inclément.

Oui, les forêts vierges des tropiques seront les dernières demeures naturelles de l'homme, comme elles ont été les premières.

Il est temps de comprendre enfin, que la population est

---

* Lettre du colon Tielmans, à ses parents d'Europe.

condamnée à se déplacer constamment par la disparition des forêts, comme les tribus nomades par la disparition des pâturages.

Dès que les montagnes du Thibet, de l'Arabie, de la Palestine et de l'Algérie, ont été découronnées de leur verdure, l'homme a dû s'avanturer de plus en plus loin dans les forêts du Nord, où il a fini par recontrer un des plus grands ennemis de son bien être, *le froid*, cet *affreux loup Fenris*, terreur des Scandinaves.

Ne voyez-vous pas que les bois, ces précieux réservoirs des neiges, ces filtres de la nue qui garnissaient jadis le sommet des montagnes de la Gaule, commencent à disparaître; que des torrents descendent aujourd'hui les coteaux en entraînant le sol végétal et ravageant les vallées?

Ne voyez-vous pas que cette terre épuisée et lavée n'offrira bientôt plus, comme l'Afrique, que des pics dénudés, des montagnes pelées et stériles?

C'est alors que le dépeuplement, commencé par la misère, finira par l'égoïsme, ce grand dissolvant de toutes les sociétés fondées par la violence et administrées par le privilége.

Heureusement que la Providence nous tient en réserve les abrits autochtônes d'un autre continent!

Hommage donc à ceux qui, sous les auspices de notre digne souverain, nous préparent pacifiquement les voies! Hommage aux philantropes éclairés qui vont pour la pre-

mière fois organiser une société modèle, sur les bases de la solidarité du maître et de l'ouvrier, en donnant au talent et au travail la valeur qui leur manque en Europe, pour être admis à s'associer au capital.

A la compagnie belge de colonisation et à son noble et courageux président, M. le comte de Hompesch.

A la *cordiale entente* des producteurs et des exportateurs, seul et dernier espoir de la Belgique!

Digitized by Google

MOYEN
D'ORGANISER L'INDUSTRIE,

DE MORALISER LE COMMERCE

ET DE DISCIPLINER LA CONCURRENCE

PAR LE

MONAUTOPOLE *

INDUSTRIEL, SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

ET LES MARQUES OBLIGATOIRES.

Ne laissez pas tout faire :
Ne laissez pas tout passer.

COUP-D'OEIL SUR L'ANCIENNE ORGANISATION DU TRAVAIL.

Jurandes, maîtrises, corps de métiers.

Chez les Païens, Mercure était à la fois le dieu du vol et du commerce.

En langue phénicienne, ces deux professions étaient désignées par le même nom, probablement comme en langue française le mot *industriel* est appliqué au fabricant le plus honnête et au spéculateur le plus déhonté.

Tant que le commerce et l'industrie ne seront pas disciplinés et qu'il sera permis au premier venu de s'intituler négociant ou fabricant, comme il est loisible à tout chevalier d'industrie de s'appeler comte ou baron, on ne saura jamais distinguer le vrai du faux.

* Monautopole, de μόνος seul, αὐτὸς soi-même, πωλέω trafic.

Le *monopole* ancien était la concession, faite à un seul, d'un trafic appartenant à tous... injuste privilége émané du bon plaisir.

Le *monautopole* serait le droit naturel de disposer seul, de soi et de ses œuvres, juste récompense du travail, du talent et de l'esprit de suite.

Digitized by Google

Il en a été de même en médecine, en chimie, en astronomie, avant que ces sciences eussent reçu l'organisation qu'elles possèdent aujourd'hui; les mots de charlatan, d'empirique, d'alchimiste et d'astrologue étaient indistinctement appliqués à la science la plus éclatante et à l'ignorance la plus cramoisie.

En général, là où il n'y a point d'ordre, il n'est pas plus possible de distinguer les rangs, qu'il n'est possible de distinguer les objets, là où il n'y a pas de lumière.

Dès qu'un gouvernement un peu régulier est parvenu à s'établir, un de ses premiers soins fut de songer aux moyens de mettre un frein à l'avidité des revendeurs, dont la moralité n'a été, dans aucun temps ni dans aucun lieu, en bien grande vénération.

Tant que les armes, la noblesse, la robe ou l'église ont possédé le pouvoir, la caste des traficants a été la dernière en Europe, comme elle l'est encore en Chine.

On conçoit, dès lors, que les industriels et les colporteurs, réduits à la condition de parias, n'ont jamais dû se montrer très-scrupuleux dans leurs transactions avec ceux qui les méprisaient.

On trouve encore, en Pologne et en Russie, un spécimen de ce que devait être le commerce, entre les mains des Juifs, des Bohémiens et des porte-balles; il n'est donc pas étonnant que l'idée fiscale de constituer le travail en prérogative de la couronne, d'accord avec l'idée morale de mettre un terme aux exactions de la gent industrielle, ait engendré le système restrictif et oppresseur dont la révolution de 92 a fait trop prompte justice peut-être.

La vénalité des priviléges commerciaux, des charges et bénéfices, devait entraîner un inconvénient presqu'aussi grave que celui de la liberté illimitée : c'était de livrer à l'ignorance et à l'incapacité un droit dont les acquéreurs ne pouvaient manquer d'abuser.

De là, l'établissement des *jurandes*, ou corps de *voyeurs*,

chargés par saint Louis de surveiller les corps de métiers et de s'assurer de la sincérité des produits.

Mais, comme ce mode d'organisation péchait par sa base, on essaya d'y remédier par l'institution de la maîtrise, à laquelle on ne pouvait aspirer qu'après avoir donné une preuve de capacité, connue sous le nom de *chef-d'œuvre*, ce qui, soit dit en passant, n'était pas le moins utile des mille et quelques édits qui ont été lancés sur les manufactures. L'ignorance et l'incapacité de la plupart de nos prétendus maîtres ouvriers, qui n'ont souvent pas fait le moindre apprentissage du métier pour lequel ils prennent enseigne et patente, nous ont plus d'une fois fait regretter l'abolition du *chef-d'œuvre*.

On conçoit combien l'industrie et le commerce devaient être gênés par ces innombrables édits et règlements qui descendaient aux prescriptions les plus minutieuses et les plus ridicules, sur la confection des marchandises, sous peine de confiscation, d'amendes et d'avanies sans nom; par exemple : de voir ses marchandises attachées au poteau, ou ses étoffes lacérées pour quelqu'irrégularité dans le tissu. Roland de la Plâtrière raconte qu'il a vu taillader à Rouen, dans une seule matinée, 80 à 100 pièces de toile, en confisquer une quantité égale avec amende, faute d'un nom, et brûler en place publique un grand nombre d'autres pièces pour défaut de largeur ou d'aunage.

De crainte que le fabricant ne cherchât à cacher l'inégalité de ses tissus, une ordonnance de 1508, renouvelée en 1560 et en 1601, défendait l'usage de *presses en fer, en airain ou à feu*. On aurait probablement brûlé l'inventeur de la calendre ! Le métier d'apprêteur, si utile de nos jours, eût été regardé sans doute comme une énormité, dans ce bon temps. Aussi, les marchandises de l'Angleterre, où l'industrie était plus libre, faisaient-elles déjà un tort immense aux fabriques françaises; par exemple : ses pannes en laine étaient fort recherchées; mais les règlements français interdisaient la fabrication de cette étoffe autrement qu'en poil. Quelle idée fauve !

Digitized by Google

Il en était de même de la chapellerie, dans laquelle il était défendu, par arrêt de 1699, d'introduire, le croirait-on ? le *poil de lièvre*, probablement dans l'intérêt de la conservation de ce gibier pour le plaisir des seigneurs; il fallait de la laine ou du castor, et ce n'était que moyennant certaines précautions que l'on permettait un mélange de poil de lapin ou de chameau.

L'ordonnance de 1723 réglait la longueur, la largeur, la qualité, l'apprêt et les marques des draps, serges et autres étoffes; de sorte qu'il était impossible de se conformer aux commandes que l'on recevait de l'étranger, comme il est aujourd'hui impossible, légalement, aux orfèvres et bijoutiers français de fournir, à l'étranger, des bijoux au-dessous du titre exigé par la régie.

On a puni jadis des fabricants pour avoir livré certaine largeur d'étoffe qu'on leur demandait du Portugal, sous prétexte qu'ils eussent dû solliciter un règlement particulier pour ce cas, et il ne fallait pas moins d'un an pour obtenir un règlement, tant le nombre des formalités était grand. En Belgique, c'est le gouvernement qui reproche aux fabricants des Flandres leur obstination à ne pas vouloir se conformer aux mesures et qualités demandées par l'étranger. Quelle différence de temps et de mœurs!

Pour donner une idée des singuliers conflits enfantés par l'intrusion du gouvernement dans les derniers détails de l'industrie, nous citerons le procès des poulaillers et des rôtisseurs, qui ne dura pas moins de soixante-dix ans, et qui causa des troubles graves dans Paris :

Les *rôtisseurs* ayant tenté, dans le XVIe siècle, de mettre à la broche de la volaille et du gibier, aussi bien qu'ils y mettaient des viandes de boucherie, les *poulaillers* les troublèrent dans leur empiètement; mais Louis XII leur accorda, en 1509, le privilége de vendre toutes sortes de viandes, en poil et en plume, habillées, lardées et rôties. C'était hardi de la part du roi, car les poulaillers s'opposèrent au Châtelet à

l'enregistrement de ce privilége et ils en appelèrent au parlement, rien moins que cela!

Qu'on ne se moque plus de Domitien et de son turbot!

Louis XII mourut avant d'avoir triomphé des poulaillers; mais François Ier ne voulut point laisser inachevée l'œuvre de son prédécesseur, et il accorda des *lettres-patentes* aux rôtisseurs, au grand scandale des corps de métiers. Cette cause célèbre parut enfin jugée en 1578; mais les rôtisseurs ne jouirent en paix de leur privilége que pendant l'espace de cinquante ans; car, en 1628, survint un arrêt qui leur défendit de faire *nopces et festins*, leur permettant seulement de vendre, *chez eux et non ailleurs*, trois plats de viandes bouillies et trois plats de fricassée.

Voilà pourtant à quelles puérilités se trouvaient entraînés le pouvoir et la magistrature suprême, pour avoir voulu réglémenter d'aussi minces détails!

Le souverain avait souvent maille à partir avec les corps de métiers, et cela arrivait toutes les fois qu'il accordait un privilége à un inventeur, en l'affranchissant du joug des corporations, dont les hommes de génie étaient constamment repoussés, à moins qu'ils ne fussent fils ou gendres, ou n'eussent épousé la veuve d'un maître.

Il y avait anciennement, à Paris, six corps de métiers : *les drapiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les orfèvres, les bonnetiers;* plus tard, et avec bien de la peine, les marchands de vin furent constitués en septième corps, aussi mal vu d'ailleurs des anciens qu'un nouvel anobli peut l'être de la noblesse antique.

Au xve siècle, il y eut un démembrement notable dans la corporation des épiciers : les vinaigriers-moutardiers, les chandeliers et jusqu'aux apothicaires se séparèrent de la mère-souche. L'épicerie en conçut un vif chagrin et perdit

beaucoup de sa vieille considération. C'est de cette époque que date la cruelle habitude de tourmenter les épiciers sur leur prétendue intelligence.

Ce léger aperçu de l'ancienne constitution industrielle suffit pour prouver que la lutte contre l'étranger était impossible avec les règlements tant vantés de Colbert. Ce ne fut qu'en 1779 qu'on parut s'en apercevoir en France, comme on vient seulement de s'en apercevoir en Autriche ; car un édit de cette date permet de faire telle dimension et telles qualités d'étoffes que l'on veut, moyennant de la frapper d'une estampille distincte de celle des marchandises confectionnées d'après les règlements. C'était un grand pas, mais il en restait tant à faire, et il eût fallu tant de temps pour obtenir les redressements dont on avait besoin, qu'on aima mieux faire table rase de tous les édits, ordonnances et règlements commerciaux, que de choisir les bonnes mesures éparses dans la vieille organisation détestée. Cependant, dès 1737, on avait jugé nécessaire de reconnaître la propriété des dessins d'étoffe pour les soieries, reconnaissance qui a peut-être été l'origine de la réputation de bon goût acquise à la fabrique lyonnaise.

Les Anglais viennent aujourd'hui, à leur tour, d'adopter cette mesure ; mais ils ont senti la nécessité de l'appliquer à tous les genres d'industrie, comme la France l'a fait depuis la révolution, et, nous le répétons, cette reconnaissance a certainement été la cause de la préférence universelle accordée aux articles Paris, sur les articles Londres, Birmingham et Manchester, toujours mal dessinés, mal modelés, ou tournant au baroque plutôt qu'au beau ; parce que l'absence de garanties pour la propriété artistique industrielle a empêché jusqu'ici les fabricants anglais de payer, comme les fabricants français, d'habiles dessinateurs et modeleurs.

Mais, à partir de la récente ordonnance, qui permet aux Anglais de garantir leurs modèles pendant trois ans, contre la contrefaçon, les bronzes, les meubles, les porcelaines, les étoffes et l'orfévrerie anglaise vont faire une terrible concurrence aux objets similaires français, qu'ils auront bientôt dépassé en accaparant les meilleurs artistes.

On a pu voir deux choses dans la rapide esquise que nous venons de faire de l'ancienne organisation du travail : la première, c'est le besoin universellement senti de tout temps de réglementer le travail ; la seconde, c'est la mauvaise marche que l'on avait suivie pour y parvenir.

Nous ferons voir comment l'abolition de toute espèce d'entraves a commencé par produire, tout d'abord, un excellent effet, en donnant un élan singulier à toutes les industries ; mais, semblable à une locomotive dont on ouvre la soupape au départ, sa marche, lente et mesurée d'abord, acquiert bientôt une telle vitesse qu'elle conduirait le convoi à une catastrophe inévitable s'il n'y avait ni modérateur, ni frein, ni rails, pour la diriger avec sagesse et sûreté, la liberté *en tout et pour tout* devait conduire infailliblement à la licence.

Voilà ce qu'il sera difficile de faire comprendre aux hommes du plus grand mérite, endormis qu'ils sont sur l'édredon du *laissez faire et du laissez passer,* et qui continuent à jurer encore par les formules de Smith et Ricardo, de Bentham et de Say, sans s'apercevoir de l'énorme déviation éprouvée, sous leur direction, par le grand convoi social, qui s'avance en trébuchant vers le précipice sans fond de l'*anarchie en tout et partout.*

Ces économistes honnêtes avaient compté, dans leur simplesse, sur la probité, sur la moralité, sur la délicatesse des concurrents, et n'avaient pas cru nécessaire de prendre la moindre mesure pour les empêcher de se donner le croc-en-jambe et de se renverser les uns les autres par les moyens les plus iniques, les plus criminels même. Qu'ils viennent aujourd'hui contempler leur ouvrage et qu'ils avouent au moins, avec l'Académie des Sciences Politiques, qu'il y a *quelque chose à faire !*

Qu'on ne s'étonne pas de l'assurance que nous mettons dans l'exposé de nos doctrines. Cette assurance est le résultat d'une conviction d'autant plus profonde, que nous avons eu

le bonheur de la voir déjà partagée par les savants les plus distingués et les publicistes les plus raisonnables. Peu nous importe, après cela, l'opinion des hommes superficiels ou dénués de tout esprit philosophique, qui se complaisent dans l'optimisme du *statu quo*, pourvu qu'il dure autant qu'eux! Nous n'écrivons ni pour les ambitions satisfaites ni pour les chercheurs d'*Eldorado;* nous faisons la part convenable des vices et des vertus; nous opérons sur l'humanité, telle qu'elle existe aujourd'hui, avec l'espoir de l'améliorer par le bien-être; nous savons que l'homme est de la nature de tous les carnivores: affamé, il mord; répu, il s'endort.

Comme il y a des tropes stéréotypés pour tous les cas, en rbétorique, on croira nous réfuter en nous accusant d'un matérialisme brutal; on nous répétera le *non solo pane vivit homo;* on nous parlera du pain de l'esprit et de la primauté des intérêts moraux sur les intérêts matériels; mais nous répondrons par d'autres dictons plus intelligibles que les leurs : « Ventre affamé n'a pas d'oreilles, » *prima cibi charitas; du pain d'abord!* Nous courrons donc au plus pressé, c'est-à-dire vers un état de choses qui doit donner, sans l'intervention du père *Enfantin*, à *chacun selon sa capacité,* à chaque capacité *selon ses œuvres,* ce qui ne s'est peut-être jamais vu sur la terre.

On nous dira sans doute que la libre concurrence ayant enfanté des miracles d'industrie, depuis la révolution, nous avons tort de vouloir lui donner une organisation dont elle peut se passer, puisque, depuis cinquante ans, elle a fait de plus grands progrès que pendant les dix siècles précédents.

Cet argument est certainement le plus fort qui puisse nous être opposé; mais une comparaison suffira pour placer le lecteur à notre point de vue.

La vendange, exposée au grand air pendant un certain temps, fermente et fournit un vin généreux; mais, ce temps dépassé, le meilleur vin se change en vinaigre et finit par tourner à la putridité, si on ne se presse de le mettre en cercle, au moment opportun.

Or, il est plus que temps d'agir, si l'on ne veut pas que l'industrie et le commerce tournent entièrement à la fermentation putride.

Nous croyons que le régime de la libre concurrence, qu'on pourrait appeler le 92 des travailleurs, a donné tout ce qu'il était susceptible de donner; nous le regardons comme un vieillard à son hiver, comme un arbre épuisé qui peut encore porter quelques fleurs éphémères, mais qui ne peut plus mener ses fruits à maturité. C'est en vain que les discours du trône des flatteurs officiels du peuple souverain, lui déroulent avec complaisance la liste de ses progrès accomplis depuis un demi-siècle; on est en droit de leur dire : est-ce là tout! Il n'y a certes pas lieu d'en être fier, quand on pense à ce qu'aurait pu enfanter de merveilles, la reconnaissance pleine et entière de la propriété intellectuelle et l'introuisation du nouveau MONAUTOPOLE sur les ruines du *monopole* ancien.

Nous ne voulons cependant ni déguiser, ni amoindrir les progrès accomplis depuis la révolution, et pour montrer que nous ne dissimulons rien, nous allons passer en revue les principaux bienfaits de l'émancipation des travailleurs de la révolution.

La division de la propriété foncière a certainement fait faire de grands progrès à l'agriculture, mais cette division, poussée trop loin, ne serait-elle pas un recul, par suite de la trop grande déperdition du travail social ? Les voies navigables et carrossables se sont singulièrement étendues et améliorées; le sucre de betterave, le sucre de fécule, l'asphalte, la galvano-plastie, l'électro-magnétisme, la conservation des bois par *Boucherie*, la conservation des chairs par *Ganal*, la conservation du fer par *Sorel*, sont de fort belles découvertes, nous en convenons volontiers. Le travail du fer au coak, à l'air chaud, au charbon torréfié, au gaz, les machines à vapeur, les puits forés, artésiens et chinois, les machines à papier continu, ne sont pas moins dignes d'admiration. L'électricité vitale, la photographie, les panoramas,

les dioramas, la résurrection de la peinture sur verre et de la gravure sur bois, l'invention de la gravure sur acier et de la manière noire, la stéréotypie, la diagraphie, la lithophanie, la lithographie, la mnémotechnie, le méloplaste, la télégraphie enfin, sont des enfants de ce siècle de liberté. Les chemins de fer atmosphériques, les vaisseaux à vapeur, à hélices, l'éclairage au gaz tiré du charbon, de l'eau et des hydro-carbures, le noir animal, le noir de schiste, la distillation dans le vide, le métier à tricoter de Jouve, le transport de la force par le vide, la soudure autogène des métaux, l'étirage des fers creux, le laminage des tubes métalliques, l'estampage, la dorure galvanique, la pérottine, les machines cylindriques à faire et à imprimer le papier, le drap feutre, le drap tricoté, la tondeuse hélicoïde, les machines à river les chaudières, à bouter les cardes, à les nettoyer, à les aiguiser, ect., etc., sont autant de chefs-d'œuvre de notre époque.

Combien d'instruments de musique, sans compter les cinq cent mille pianos que l'Europe possède, n'ont-ils pas été inventés, sans parler de ceux que M. Sax nous promet?

Les inventions de luxe ont eu la plus grande part dans les avantages de la liberté du travail : la variété des étoffes façonnées à l'aide du métier Jacquart est infinie, comme les combinaisons du kaléïdoscope. Les fleurs, les perles et les pierreries artificielles, les tulles et les dentelles à la mécanique, les tissus de verre filé, les chapeaux de soie, les schalls et les cachemires, les mousselines-laines, la filature du lin, tout cela ne date que de quelques années. La science des engrais artificiels est en marche. La conservation des viandes, la confection des pâtes, fécules et bonbons nourrissants, l'extraction de la gélatine, l'art du chauffage, de l'éclairage, du tannage, de la verrerie, ont été poussés très-loin. L'art culinaire surtout a fait des progrès remarquables. Tout cela est réel, mais tout cela n'est à nos yeux qu'un simple prélude de ce qu'on aurait pu faire et de ce que l'on ferait sous le régime du *monautopole.*

Nous ne devrions peut-être rien dire des inventions des-

tructives, telles que les fusils à charger par la culasse, les mortiers monstres, les scharpnels, les découvertes de Piobert et de Delvigne, la congrève et les canons Paixhans, qu'il est à espérer de voir rester sans emploi, par suite de la plus admirable des inventions du siècle, celle des CONGRÈS, institués pour terminer, sans coup férir, les différents des nations.

Il ne nous serait guère plus difficile de placer, à la suite de cette revue des inventions passées, une revue des inventions à venir, comme nous avons commencé à le faire dans une suite de feuilletons intitulés : *L'Angleterre en* 2840; mais nous ne voulons pas affronter ici l'épais bataillon des *impossibilitaires* et des *rétrospectifs*, dont les yeux, placés sur la nuque, ne semblent faits que pour regarder en arrière.

Rien n'est plus commun, en effet, que ces écrivains coléoptères qui passent leur vie à chercher, dans les ordures du passé, la graine des choses de l'avenir. C'est que tous les applaudissements, tous les succès, sont acquis aux panégyristes des temps passés, *laudatoribus temporis acti*. Tous ces *d'Hosier* du genre humain, qui s'amusent à reconstituer le blason menteur de nos ancêtres, n'ont qu'à tendre la main pour recevoir leurs honoraires, tandis que le martyre du sarcasme attend les prophètes de tous les acabits.

Un poëte l'a dit :

> Toujours les précurseurs,
> Inventeurs ou fauteurs.
> De vérités nouvelles,
> Seront crucifiés pour elles.

Nous ne cesserons cependant de nous regarder comme plus près du commencement que de la fin des inventions; car nous avons l'intime conviction que les progrès accomplis jusqu'à ce jour ne sont rien auprès de ceux qu'il nous reste à faire, au moyen des incalculables combinaisons et transformations des éléments que nous possédons déjà.

Nous ne croyons pas devoir nous préoccuper de la panique

jetée au milieu des économistes, par cette seule phrase de *Maltus :* — la population s'accroît plus vite que les moyens de subsistance. — Cela n'ayant pas été vrai depuis le commencement du monde, ne le sera pas davantage jusqu'à la fin. C'est une de ces grandes lois fondamentales pour lesquelles on peut se reposer sur la Providence plutôt que sur la prévoyance humaines.

Mais ce qui est du domaine des hommes d'esprit et des hommes d'état, c'est de faire tout ce qu'ils peuvent pour favoriser le travail ; car le travail c'est la subsistance : il n'y aurait pas un indigent sur la terre, si tout le monde travaillait un peu, selon sa capacité, et il y aurait du travail pour tous, s'il était organisé, et il serait organisé, s'il était garanti.

Pourquoi les fermiers irlandais soigneraient-ils leurs fermes, quand ils ne sont pas sûrs d'y rester deux années de suite ? Pourquoi un inventeur, un auteur, un artiste, un travailleur quelconque, se mettrait-il l'esprit à la torture pour découvrir une chose dont la possession ne lui est point assurée par les lois ?

Il ne faut pourtant pas grand génie pour comprendre que cette garantie serait le complément obligé de notre état social.

Nos neveux se feront une singulière idée d'une époque où il a été nécessaire d'écrire un gros livre pour exposer des principes qui devraient figurer depuis longtemps au nombre des vérités triviales ; mais leur étonnement redoublera quand ils sauront combien il s'est écoulé de lustres avant que ces vérités aient attiré l'attention des gouvernants.

En résumé, nous avons la ferme conviction qu'il n'y a PAS DE PROGRÈS POSSIBLE, SANS LA GARANTIE DES OEUVRES DE L'INTELLIGENCE.

La démonstration de cette vérité fait le principal objet de notre livre.

Digitized by Google

DE L'ANARCHIE ACTUELLE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

> La libre concurrence dans les arts, les sciences et les lettres, c'est de l'émulation ; dans l'industrie et le commerce, c'est la guerre,

La libre concurrence a fait des pays constitutionnels une arène où les travailleurs, semblables aux cailloux roulés par le *flux* et reflux, se fracassent et s'usent entre eux, jusqu'à n'être bientôt plus qu'un sable aride, qu'une vaine poussière.

Les nations se jettent toujours d'un extrême dans l'autre; c'est ainsi que du gouvernement d'un seul elles sont passées immédiatement au gouvernement de tous, et qu'en sortant du monopole industriel et commercial elles se sont précipitées les yeux fermés dans la *liberté illimitée* de l'industrie et du commerce.

En croyant échapper aux inconvénients de l'ancien ordre de choses, nous nous sommes engagés dans un ordre de choses opposé, sans nous enquérir des inconvénients qu'il pouvait présenter. On dirait, en vérité, que le juste-milieu est inventé d'hier.

Les crises industrielles et commerciales sont nécessaires, inévitables et périodiques, nous dit-on; mais comment se fait-il qu'elles ne ravagent que les *pays de liberté*? C'est ainsi que l'on nomme les pays constitutionnels, où chacun *est seul contre tous* et jouit de l'étrange privilége de pouvoir ruiner son voisin par une concurrence à mort, dans laquelle la victoire reste toujours du côté des plus grands capitaux ou des plus grands fraudeurs.

La *libre concurrence* n'est autre chose qu'une guerre où les soldats sont remplacés par des écus. Les résultats en sont les mêmes; mais le champ de bataille n'est pas seulement à la frontière, il est partout; ce n'est pas seulement une guerre internationale, c'est une guerre intestine, de province à pro-

Digitized by Google

vince, de ville à ville, d'homme à homme! une guerre de buissons et d'embuscades, une guerre de vrais sauvages qui n'épient que l'occasion de se scalper les uns les autres.

Quelle différence y a-t-il, en effet, entre nos producteurs et nos marchands, qui ne cherchent qu'à détruire leurs concurrents, et les cannibales qui ne pensent qu'à tuer et dévorer leurs ennemis ?

C'est l'observation de cet état d'antagonisme, dans lequel nous a plongés l'émancipation irréfléchie de l'industrie et du commerce, qui a conduit tous les bons esprits à réclamer, depuis quelque temps, une organisation quelconque du travail, comme il arrive aux peuples, fatigués de l'anarchie, de réclamer l'intervation étrangère ou la dictature du sabre, pour rétablir l'ordre et la sécurité au milieu d'eux.

On a indiqué l'association comme un remède à l'impuissance de l'individualisme. L'association ne ferait faire qu'un premier pas vers le bien, comme l'établissement des tribus, des clans et des communes n'a été qu'un acheminement vers la centralisation; mais ce moyen ne ferait encore que changer la guerre individuelle en guerre de pelotons, en guerres seigneuriales. Les associations industrielles et commerciales n'en continueraient pas moins à batailler, quoique sur une plus grande échelle. Il pourrait y avoir des trêves, des alliances, mais jamais de paix durable; les rencontres seraient un peu plus rares, mais tout aussi meurtrières pour les deux partis et aussi fatales à la société.

Mettez aux prises 80 mille hommes ou 80 mille écus, avec 100 mille hommes ou 100 mille écus; que restera-t-il au vainqueur après le combat ? Environ 20 mille hommes et 20 mille écus ! Perte sociale, perte sèche : 80 mille hommes et 80 mille écus.

Voilà les résultats les plus certains de la guerre et de la libre concurrence!

Tous les soins de l'homme sensé doivent donc se porter

sur les moyens d'empêcher la guerre et de réprimer la libre concurrence qui n'est avantageuse que dans *les arts, les sciences et la littérature,* mais qui sera toujours fatale à l'industrie et au commerce.

Nos ancêtres l'avaient senti, quand ils ont établi les jurandes, les maîtrises et les monopoles; mais ces institutions se sont corrompues avec la monarchie; des abus s'y sont introduits en si grand nombre, qu'ils en ont absorbé les bénéfices, et qu'on a mieux aimé les briser violemment que d'essayer de les épurer.

Nous ajouterons que la liberté désordonnée dans laquelle se sont lancés les peuples constitutionnels n'est point un progrès, mais un recul, et que la concurrence illimitée, tant vantée, n'est rien moins qu'une mêlée générale, où chacun se trouvant seul contre tous, doit infailliblement finir par succomber.

Une seule institution importante, fondamentale, a résisté à la débâcle révolutionnaire, c'est la propriété foncière; aussi est-elle exempte de ces épouvantables crises qui sont la plaie de l'industrie et du commerce, parce qu'elle est organisée.

Il n'est pas difficile de voir qu'il suffirait d'organiser l'industrie et le commerce sur le même pied, pour y faire régner la même moralité, la même sécurité. C'est ce qu'avaient fait Henri III et Henri IV par leurs édits de 1581 et 1597, qui furent les premières chartres octroyées au travail, en France.

Si les besoins du trésor pervertirent, avec le temps, ces institutions, on ne doit pas oublier qu'il n'est pas un abus qui n'ait servi de base à quelque création respectable dans son origine.

Tant que le territoire d'un pays est livré à la *vaine pâture*, tant que tout appartient à tous, il n'existe de propriété pour personne; mais aussitôt que les terres sont partagées, bornées et clôturées, la propriété commence à exister réellement et sa valeur tend à s'accroître.

Digitized by Google

Il en sera de même de l'industrie et du commerce qui se trouvent littéralement livrés, en ce moment, à la *vaine pâture;* chacun foule à qui mieux le champ de tout le monde et se plaît à détruire les barricades que d'aucuns se permettent d'élever sur le *commun.*

Elevez donc l'industrie et le commerce à l'état d'institution régulière! érigez donc en propriété les œuvres du génie industriel et la clientèle commerciale! car voilà le nœud gordien! voilà ce *quelque chose à faire* que les économistes soupçonnent, sans l'avoir formulé jusqu'ici.

Nous pensons être assez heureux pour parvenir à leur démontrer que l'idée-mère étant trouvée, rien ne serait plus aisé que de reconstituer l'industrie, et cela, sans blesser les droits acquis du passé; mais, à partir du présent, l'industrie et le commerce pourraient certainement entrer d'emblée dans la carrière de la plus féconde réorganisation.

Rien, nous, le répétons, n'est plus urgent que d'introduire dans le travail cette sécurité et cette ordonnance qui règnent dans la propriété foncière.

Ce *palladium* de l'avenir des travailleurs, personne n'eût été le chercher dans l'informe règlement des brevets d'invention. On ne doutera pas cependant qu'il ne s'y trouve en germe, si l'on veut nous suivre dans les preuves qui se présentent en masse et que nous nous proposons d'accumuler, pour démontrer aux moins intelligents le mécanisme de l'institution que nous voudrions voir adopter.

Qu'on ne vienne pas nous accuser de demander le rétablissement des anciens monopoles et le régime odieux des priviléges qui mettaient tout en régie et faisaient du travail un *droit régalien,* exploité au profit d'un trésor toujours obéré. Nous n'avons pas d'aussi absurdes prétentions; nous ne voulons rien de ce qui est acquis au domaine public, mais nous demandons que ce qui est à naître, à créer, appartienne désormais à son auteur; et que cet auteur ait la faculté d'en user et d'en abuser comme de sa chose, *jus utendi et abutendi* qui constitue le signe indélébile de la propriété légale.

Nous ne vous laisserons pas même la ressource de vous effrayer des conséquences exceptionnelles qui pourraient en résulter, en vous mettant devant les yeux la loi d'*expropriation pour cause d'utilité publique*. Car, ce qui fait principalement trembler ces hommes aux jambes de verre, qui n'osent faire un pas de peur de se les briser, c'est la crainte puérile de voir apparaître, ce que les journaux de la démagogie appellent pompeusement l'*aristocratie d'argent*, qu'ils trouvent, ajoutent-ils, bien plus dangereuse que l'aristocratie nobiliaire.

Ainsi, pendant qu'ils regardent comme très-naturelle l'existence de la grande propriété foncière, ils trouveraient mauvais qu'il existât de grandes fortunes industrielles et commerciales, acquises par le travail, l'ordre, l'économie, la science ou le génie! Ils envieraient aux fils d'*Arkwright* et de *Watt* l'héritage que leurs pères leur ont laissé, après avoir été les deux plus puissants artisans de la richesse et de la gloire de l'Angleterre!

Nous prendrons cependant la peine de parer, même à ce qui semble aux niveleurs un si redoutable inconvénient, par l'établissement de *patentes progressives et volontaires* qui constitueront peut-être un jour le revenu le plus net et le plus équitable du trésor public.

Nous tenons surtout à notre projet, parce que la libre concurrence industrielle et commerciale nous conduit aux mêmes désordres que la liberté populaire, c'est-à-dire à la condition du sauvage, qui n'a plus d'autres lois que ses passions, ses intérêts et ses instincts, bons ou mauvais!

Par ce que la populace sait faire, aux jours où l'autorité lui tombe entre les mains, jugez de ce que l'industrie et le commerce vont faire de cette libre concurrence que vous pensiez devoir être si féconde et si utile à tous.

Sophistication, adultération, contrefaçon, falsification, frelatage de tous les produits quelconques de l'industrie; fraudes, tromperies, maquignonnage dans les transactions du commerce; voilà ce que la libre concurrence encourage, exige même aujourd'hui, sous peine de ruine; et vous ap-

pelez cela un ordre de choses naturel et fécond! Au lieu de la noble émulation que vous attendiez du *laissez faire*, vous n'avez recueilli qu'une lutte ignoble et désastreuse.

Nous le répétons : la concurrence, excellente dans la carrière *des sciences, des arts et de la littérature*, est fatale au commerce et à l'industrie, parce que les artistes, les savants et les littérateurs ne dépendent ni des ouvriers, ni des associés, ni des comptables, ni des crises politiques, ni d'une foule de clients, d'entrepositaires, de correspondants, entre les mains desquels leur avoir est souvent tout entier disséminé, et au-delà.

Tout homme qui ne s'occupe que d'une œuvre unique n'a pas à craindre que la falsification de produits similaires le force à falsifier les siens ou à périr : mieux il fait, plus ses œuvres lui rapportent de gloire et d'argent; tandis que c'est le contraire aujourd'hui pour le fabricant et le marchand.

Le mérite de l'artiste consiste dans la perfection, tandis que le mérite des industriels et des marchands ne gît plus que dans l'art de fabriquer et de vendre à meilleur marché que leurs concurrents, et ils ne peuvent guère y parvenir que par des expédients immoraux, c'est-à-dire en livrant de la marchandise aussi mauvaise que celle de leurs voisins, avec des poids aussi faux et des mesures aussi écourtées.

La libre concurrence a donné naissance à plus d'ingénieuses inventions pour falsifier les produits de tout genre, qu'il n'en eût fallu pour enfanter des milliers de chefs-d'œuvre.

Les fabricants feraient un admirable livre de toutes les curieuses conceptions qui leur ont été suggérées par les spéculateurs, pour falsifier des commandes à bon marché, qu'ils sont forcés d'accepter, sous peine de perdre leurs pratiques.

Pour n'en citer que deux exemples, qui donneront une idée des autres, nous dirons que d'indignes pacotilleurs ont forcé plus d'un fabricant d'aiguilles à leur livrer, à bon compte, et bien empaquetées de leurs étiquettes, plusieurs millions d'aiguilles à coudre, à tête dorée, mais non percées, pour l'exportation d'outre-mer!

Souvent les fabricants d'armes de Liége reçoivent des commandes de fusils de traite à 6 fr. la pièce; ces spéculateurs ont soin de les marquer d'un faux poinçon et font, par ce moyen, une épouvantable réputation à nos marchandises.

N'est-il pas temps de mettre ordre à cette anarchie, où le fripon a toujours l'avantage sur le travailleur sincère, comme la populace a l'avantage sur les honnêtes gens, aux jours de liberté du peuple souverain?

Convaincu que l'institution de la propriété foncière et mobilière a été la base de notre état social, comme elle en est encore la sauvegarde, il est tout simple que nous en tirions la conséquence naturelle, qui est d'étendre le plus possible la catégorie des choses susceptibles de former de nouvelles propriétés.

Les hommes de 93 n'étaient pas de cet avis, et les héritiers de leurs doctrines, qui regardent la propriété comme un injuste privilége, sont au regret de ne pas l'avoir entièrement supprimée, ne fût-ce que pour voir la fin de leur grande expérience.

Mais voyez la contradiction! ce sont ces mêmes hommes qui réclament, à grands cris, la répartition des bruyères, des landes et des marais communaux entre les pauvres, lesquels, ajoutent-ils, les assécheraient, les défricheraient, les enclôraient, et leur donneraient une valeur bien supérieure à leur valeur actuelle.

Eh bien! pourront-ils nous combattre encore, lorsque nous abondons dans leur sens, en demandant le partage des landes et des terrains vagues de l'industrie et du commerce qui, n'appartenant à personne, restent livrés à la *vaine pâture*, comme nous l'avons surabondamment démontré?

Multiplicez donc les propriétaires, et, pour y parvenir, sans dépouiller les anciens, élevez au rang de propriété tout ce qui est susceptible d'être circonscrit, mesuré, pesé; tout ce qui peut acquérir une plus-value par le travail, et vous entrerez d'emblée dans la véritable voie de réorganisation sociale après laquelle le monde entier soupire et qu'il est plus que temps de rencontrer.

Autrefois, quand la propriété foncière était le seul pivot de la société, que l'industrie et le commerce, à l'état naissant, disparaissaient derrière la fumée de la gloire militaire, et que le travailleur s'entrevoyait à peine entre les jambes des nobles chevaliers, — peu importaient les joies ou les plaintes du manant : le cliquetis des armes ne permettait pas de les entendre. Mais aujourd'hui que tous ces bruits factices ont disparu, aujourd'hui que la bourgeoisie, issue des anciens affranchis, qui n'étaient, aux yeux des Romains, que les parasites du corps social, en est devenue l'estomac, le cœur et les bras, il faut bien que la tête se décide à les compter pour quelque chose : on ne saurait plus renvoyer la cause aux calendes : l'urgence est reconnue et proclamée. *Proximus ardet Ucalegon.*

Il faut à toutes les activités un enclos à cultiver, il faut à chacun sa part de propriété!

C'est donc la loi agraire que vous allez nous proposer? s'écrieront les gens qui ne connaissent pas d'autre propriété que la propriété matérielle. — Oui, c'est la loi agraire; mais ne craignez rien pour votre champ, celui dont nous demandons le partage est bien autrement précieux et important, puisqu'il est susceptible d'une extension indéterminée; c'est enfin le partage du vaste territoire de l'intelligence humaine que nous réclamons; c'est le cadastre de cette lande immense du commerce et de l'industrie, qui s'étend de l'équateur aux pôles, et qui ne couvre pas moins de 360 degrés de longitude, que nous solliciterons, tant que Dieu nous laissera la vie, la plume ou la voix.

Vous voyez qu'il y en aura pour tout le monde de la propriété et pour longtemps, à défricher!

Mais, semblable au territoire de la Belgique, qui possède une richesse à deux étages, la surface et le fond, notre grande jachère intellectuelle possède une mine inépuisable dans les combinaisons du génie de l'homme, qui fera des merveilles dès que la propriété de ses œuvres lui sera garantie.

Dès que l'inventeur pourra se dire : ce que j'imagine, ce que je trouve, ce que je fais m'appartient, et peut me constituer une fortune transmissible à mes enfants ; ce que j'améliore enfin, avec les instruments spirituels dont le Créateur m'a pourvu, en m'envoyant défricher les terres de l'intelligence, me promet un patrimoine aussi solide que celui que mon ignorant voisin s'est créé avec ses bras, en asséchant ce marais, en écobuant cette lande, en amendant cette plage inculte, vous pourrez vous attendre aux plus brillants résultats !

Dès que le commerçant pourra se dire : la clientèle que je crée, en servant avec probité et activité les consommateurs, en ne faisant connaître ma firme et mon magasin que sous de bons rapports, en arrosant, pour ainsi dire, mon enseigne par une publicité bien entendue, assure à ma famille une propriété qu'elle ne sera plus exposée à se voir enlever par un concurrent plus riche ou moins probe ; oh ! alors, le commerçant travaillera, avec courage et probité, à donner à ses affaires une extension, doucement, mais régulièrement progressive ; il ne s'empressera plus d'embrasser plus qu'il ne peut étreindre ; c'est alors que le proverbe de nos anciens corps de métiers : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée,* qui n'a plus de sens aujourd'hui, redeviendra une vérité.

Nous disons qu'il n'a plus de sens, car, que voyons-nous à la place de ces honnêtes commerçants d'autrefois ? D'avides et rusés spéculateurs, qui travaillent dans l'ombre à la fabrication, en serre chaude, d'une immense quantité de produits frelatés, séduisants en apparence et de peu de valeur en réalité, dont ils innondent un beau jour tous les marchés à la fois. Les consommateurs se précipitent dessus, par l'appât du

bas prix *extraordinaire, inouï, inconcevable*, auquel on les livre; tandis que l'adroit *faiseur d'affaires* s'esquive comme un voleur qui vient de faire un mauvais coup, et disparaît de la scène, avant que ses dupes aient eu le temps de se reconnaître, pour aller recommencer ses tours sur un autre terrain, ou sur un autre objet.

Voilà la peinture exacte du *négociant avancé* de notre époque; vous voyez bien qu'il fait plus de cas *de la ceinture dorée* que de la bonne renommée!

Il en est beaucoup d'autres qui, prenant la presse pour complice de leurs fourberies, remplissent les journaux de pompeuses annonces; ils font croire aux badauds (et tout le monde l'est un peu), que leurs drogues doivent posséder de bien merveilleuses qualités pour avoir été récompensées par un brevet accordé *par Sa Majesté* le Roi, ou protégées d'un rapport approbatif d'une célèbre Académie quelconque.

Avec cent mille francs d'annonces je me fais fort, disait un de ces preux de la *réclame*, de vendre pour deux cent mille francs d'eau de la Seine non filtrée: vous voyez bien encore que, pour ceux-là, « ceinture dorée vaut mieux que bon renommée! »

Les lois, la police, et, à leur défaut, le blâme et le mépris public, ne sauraient arrêter de pareils attentats, puisqu'ils ne sont pas *définis;* ce serait d'ailleurs *porter atteinte à la liberté* de l'industrie et du commerce, cette précieuse conquête de la révolution, ou plutôt ce noble *palladium* de la fourberie organisée et triomphante.

Vous n'y pensez pas! Réglementer l'industrie et le commerce! mais ce serait détruire « la libre concurrence, source féconde de progrès infinis; » ce serait aller à l'encontre de la maxime évangélique des apôtres du *laissez faire* et du *laissez passer*.

Laissez-les donc faire, et ils vous en feront de belles! laissez-les passer, et ils iront loin, ces chevaliers errants du haut négoce!

Il est temps, à leur gré, que le reste des stupides honnêtes gens disparaisse du commerce et de l'industrie, qu'ils ne font qu'embarrasser de leurs ruineux scrupules! Laissez-les faire et, avant peu, les domaines de la spéculation seront aussi sûrs que ceux de la Forêt-Noire! Les burgraves de l'industrie du haut de leur position dans la presse, battront le plat pays et détrousseront parfaitement les caravanes debonnaires qui auraient encore la prétention de traverser leurs modernes châtellenies!

Ah! oui, il est plus que temps qu'il apparaisse un autre Louis XI pour nous débarrasser de ces chefs de *routiers*, de ces *trente mille diables*, de ces *malandrins*, et *chauffeurs* du commerce et de l'industrie!

Il est temps d'organiser une monarchie industrielle et commerciale, avec sa hiérarchie administrative, ses lois, ses règlements, ses récompenses et ses peines!

Il est temps enfin de fonder un empire régulier sur les ruines de cette anarchie qui menace le repos et le bonheur du monde!

Personne ne doute que l'institution de la propriété foncière n'ait été le point de départ de la civilisation actuelle. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier l'histoire. Toutes les peuplades auxquelles cette institution manque sont restées et resteront perpétuellement à l'état sauvage et sans patrie, d'après l'acception que nous attachons à ce mot. On voit encore que toutes celles dont le territoire entier appartient à un seul chef, n'ont acquis qu'une demie civilisation et n'ont, pour ainsi dire, qu'une demie patrie, qu'elles ne défendent aussi qu'à demi.

C'est que la véritable patrie, c'est la portion du sol que nous avons arrosée de nos sueurs et qui nous appartient à perpétuité.

Il ne faut pas se le dissimuler, il n'y a plus guère que les propriétaires qui aient une patrie; tout le reste est cosmopolite et nomade.

Puisqu'il en est ainsi, puisque la propriété est un moyen de civilisation si sûr et si puissant, il faut, comme nous l'avons

dit, s'ingénier à créer le plus de propriétaires possible, sans dépouiller les anciens. Il suffirait, pour le moment, de réparer le fatal oubli du *jus romanum* à l'égard des œuvres du génie, oubli peu dangereux alors, mais qui devient un vrai déni de justice depuis que l'industrie et le commerce sont devenus la grande affaire du monde.

Le peu d'industrie et de commerce qui existait chez les Grecs et les Romains n'étant que le lot des ilotes, des esclaves et des affranchis, avait à peine attiré l'attention des législateurs patriciens qui n'etaient d'ailleurs pas plus de scrupuleux à se montrer injustes envers la plèbe, que nos législateurs terriens ne le sont à se montrer ingrats envers les inventeurs.

Or, cette plèbe n'est rien moins aujourd'hui que le *peuple souverain;* le *profanum vulgus* d'autrefois n'est rien moins que la bourgeoisie de nos jours, et c'est par l'industrie et le commerce qu'elle a gagné ses éperons, malgré les entraves de toute espèce dont le travail a toujours été plus ou moins garotté par les hommes d'armes.

Quelle doit donc être la préoccupation principale des représentants de cette bourgeoisie nombreuse et forte, de ce corps électoral tout puissant pour le moment? Nous allons le leur indiquer d'une façon tellement claire, qu'ils nous comprendront peut-être.

Il suffit d'une loi de quelques lignes, d'une loi qui décrète « que les œuvres de l'intelligence sont une propriété comme une autre. »

Ils ne doivent pas plus craindre de se compromettre en cela, qu'une assemblée qui décréterait l'existence du soleil ou celle de l'Etre suprême, car il est évident, pour tout le monde, que l'invention est une propriété plus réelle, plus juste même, que celle de l'héritage; car enfin, vous ne l'avez pas créé votre héritage, et l'inventeur a fait sa découverte; si vous n'aviez ni votre champ, ni votre forêt, un autre les aurait, vous n'êtes pas le maître d'en priver la société; tandis que l'inventeur peut vous priver de sa découverte!

Quoi donc peut encore vous retenir ? Quel scrupule en-

fantin peut vous faire apercevoir le moindre abus, à travers la masse d'avantages qui doivent découler de cette reconnaissance pleine et entière de la propriété des œuvres de l'imagination ?

Songez donc que vous émanciperiez tout d'un coup la pensée, que vous imprimeriez à l'esprit de recherche un élan d'une incalculable portée, et que vous doteriez d'un riche et inépuisable patrimoine la partie la plus intelligente de la société, la classe la plus méritante, la plus importante, la classe des inventeurs enfin, qui vous ont fait ce que vous êtes, qui vous ont donné tout ce que vous possédez de bon, de beau, d'agréable et d'utile !

N'oubliez pas que, sans les inventeurs, vous ne seriez que des sauvages, sans vêtements, sans logements et sans meubles ! N'oubliez pas que l'inventeur est le premier homme du monde, le contre-maître du grand architecte, le majordome général de la société; que tout ce qui existe en deçà de la nature brute est l'œuvre des inventeurs, que tous les demi-dieux, les héros et les grands hommes qui ont doté le monde de ses lois, de ses sciences et de ses arts, étaient des inventeurs. Cadmus, Oatès, Triptolème, Zoroastre, Confucius, Moïse, étaient des inventeurs ! et c'est cette classe de *semidei* que vous traitez en parias; c'est à ces bienfaiteurs de l'humanité que vous refusez la propriété de leurs œuvres ! Mais songez donc que les inventeurs sont les plus grands d'entre nous, par conséquent les plus dignes de notre intérêt, de notre protection, de notre reconnaissance !

Songez donc enfin que « le monde est *dévolu au travail, seule source légitime de la considération, des honneurs et de la richesse !* »

A qui recourez-vous dans vos détresses nationales, si ce n'est aux inventeurs ? Quand votre patrie, à vous propriétaires, est menacée, qui vous fait du salpêtre, et des canons pour la défendre, si ce ne sont des hommes de génie et les savants que vous traitez si mal ?

Hâtez-vous donc de décréter, pendant que vous tenez le sceptre, que l'invention est une propriété; soyez sans inquiétude après cela, car vous aurez affermi pour toujours votre

pouvoir, en posant ainsi la première pierre de l'organisation du travail.

Qu'est-ce que cela peut faire, direz-vous, de décréter que l'invention soit une propriété perpétuelle ? Est-ce que cela donnera plus de pain à nos ouvriers ? Est-ce que le résultat ne sera pas, à peu de chose près, le même qu'aujourd'hui ?

Écoutez et vous ferez vous-même la réponse.

Admettez-vous que presque tous les inventeurs sont pauvres et hors d'état de faire eux-mêmes les fonds nécessaire à l'exploitation de leur découverte, sur une échelle un peu respectable ?

Vous ne sauriez en douter, l'inventeur est presque toujours un homme sans fortune, qui n'a souvent pas d'autre outil que sa pensée, dont il se sert comme le manœuvre se sert de ses bras, pour gagner son pain quotidien et pour tâcher de se créer avec le temps un patrimoine transmissible à ses enfants.

Ceci est incontestable. Ce ne sont pas les gens riches qui inventent ; ils n'ont pas plus besoin de se creuser la tête que de se fatiguer les muscles.

Admettons qu'il vous plaise de traiter un jour le manœuvre de la pensée à l'égal du manœuvre de la matière, en leur donnant pour 5, 10 ou 15 ans, à l'un, une portion des bruyères de l'intelligence, et à l'autre, une portion des bruyères communales. Il est évident qu'ils ne sauront les mettre en valeur sans capitaux, et comme ils n'ont rien que leur bruyère, ils offriront au capitaliste la moitié, le tiers ou le quart de ses produits futurs. Mais il est évident aussi que le capitaliste les repoussera bien loin, dès qu'ils ne lui montreront qu'un titre de propriété de 5, de 10 ou de 15 ans.

Il n'en serait pas de même si le titre était plus long ou perpétuel, parce que le capitaliste se dirait : Si je fais la dépense de planter des sapins sur cette lande, j'ai l'espoir de

pouvoir les couper quand ils seront grands ; si j'immobilise des capitaux dans l'établissement de cette fabrication nouvelle, j'aurai le temps de faire connaître et goûter ses produits et de me créer une clientèle qui s'augmentera d'année en année. Je puis donc avancer des fonds dans une affaire qui peut me constituer un revenu aussi certain que toute autre nature de propriété légale.

Ce raisonnement est juste, direz-vous; mais enfin, nous ne voyons là qu'un inventeur de plus, qui gagne sa vie à l'aide des écus d'un capitaliste.

Mais ne voyez-vous pas qu'il faut des cultivateurs pour changer la bruyère en fertile oasis, et des ouvriers pour la fabrique en question ? Ne voyez-vous pas cette foule d'employés, de teneurs de livres, de caissiers, de voyageurs, de détaillants, de voituriers, qui trouvent une existence assurée autour de ce *monautopolium* qui n'existait pas hier et qui, par conséquent, n'a rien pris à personne ?

Voilà cependant le résultat d'une pensée et d'une friche, qui seraient demeurées stériles si vous vous étiez obstiné à leur refuser le baptême de la propriété.

Vous accordez aujourd'hui 300 brevets temporaires, étriqués, bridés et emmaillottés, de manière à leur couper la respiration ; on peut les considérer comme morts-nés, quand vous les entourez de restrictions, en leur délivrant leur acte de naissance. Aussi la mortalité s'élève-t-elle à plus de 95 p. c. dans notre pays, mais vous vous excusez de ce carnage à la manière des infanticides, en prétendant que tous ces embryons n'étaient pas nés viables!

C'est une erreur, et, si vous voulez vous en convaincre, donnez-leur un peu d'air, desserrez leurs langes, laissez-les respirer librement et s'ébattre, et vous les verrez croître et embellir chaque jour sous les soins caressants de leur père ou de leur tuteur. Mais à quoi bon ces soins pour un enfant condamné à mourir fatalement à l'âge de cinq ou de dix ans, ou qui, s'il arrive à quinze ans, sera pour jamais enlevé à son père par la conscription, au moment même où ce fils bien-

aimé pouvait commencer à l'indemniser des soins coûteux prodigués à son enfance!

Oui, nous en avons la conviction, ce ne seraient pas 300 mais bientôt 3,000 naissances que l'on viendrait déclarer à votre état-civil des enfants du génie, si vous consentiez à leur délivrer un brevet d'immortalité, avec la faculté de se laisser mourir néanmoins quand il leur plairait, c'est-à-dire quand ils se sentiraient trop vieux pour lutter avec leurs jeunes successeurs.

Mais à quoi nous mènerait cette multiplication infinie d'usines nouvelles, de produits nouveaux, quand nous en sommes déjà encombrés, quand nous ne trouvons plus de débouché pour les anciens ?

Ce n'est pas le tout de produire, il faut vendre! — Soyez tranquilles, nous apaiserons votre curiosité, nous lèverons tous vos doutes, nous satisferons à toutes vos exigences, tout aussi complétement que nous sommes persuadé de l'avoir fait jusqu'ici. Car tel est le caractère d'un bon principe, d'une idée juste, que toutes les conséquences viennent admirablement se cristalliser autour d'eux, par l'effet d'une force mystérieuse, inconnue, qu'on peut appeler le secret de la création.

Nous avons démontré qu'en accordant la pérennité facultative aux patentes progressives, de la nouvelle propriété dont nous sollicitons la reconnaissance, on exciterait tous les gens de génie à se livrer avec ardeur, à l'exploitation de la mine féconde des inventions, que le vulgaire croit épuisée, mais dont on n'a fait encore qu'égratigner les affleurements.

Nous serions tenté de faire le même calcul, pour démontrer l'*inépuisabilité* des inventions, que les ingénieurs anglais ont dû faire sur le charbon, pour rassurer le vulgaire qui tremblait déjà de peur et de froid à l'idée, qu'au train dont on paraissait gaspiller la houille, on allait bientôt trouver la fin des couches de cet important combustible. Il n'a fallu qu'un simple cubage de la masse connue pour aller jusqu'à 2,000 ans; mais on en a découvert depuis, un bassin

encore plus riche, et l'on en trouvera probablement d'autant plus que l'on en cherchera davantage.

Car il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte, pour voir que les pays où l'on a le plus cherché de mines sont aussi ceux où l'on en a le plus trouvé.

Voici, à peu près, leur ordre de richesse charbonnière : Angleterre, Belgique, États-Unis, France, Chine, Allemagne, Espagne, Russie, puis la Turquie, l'Égypte et les Indes, où l'on en trouvera quand on en cherchera ; car le Seigneur n'a pas d'injuste préférence, et ce n'est pas en vain, ni pour nous tromper qu'il a dit : « Cherchez et vous trouverez. »

•

Et puis, chrétiens de peu de foi, croyez-vous que Dieu ait fait à l'homme sa provision de combustible pour le laisser mourir de froid, après qu'elle sera épuisée ? Mais bien avant que la houille ne vous manque, la science aura trouvé d'autres combustibles, ou le moyen de s'en passer.

La mine des inventions est beaucoup plus riche encore que les mines de charbon, et l'individu le plus pauvre peut se mettre à leur recherche sans outil ; cependant, quand il fait une découverte, il lui faut aussi de l'argent pour l'exploiter. On a donné la concession perpétuelle à l'inventeur de la mine, afin qu'il pût trouver les capitaux nécessaires pour la mettre en valeur ; pourquoi donc refuser la même facilité à l'auteur de toute autre découverte ?

Plus on y pense, plus cette anomalie semble inexplicable et inexcusable ; car toutes les circonstances sont identiques, pour la mise en valeur d'une mine ou d'une invention nouvelle.

Si vous n'accordiez au mineur qu'une concession de 15 ans, personne n'oserait en entreprendre l'exploitation ; et vous vous étonnez que vos brevetés de 5 ans n'exploitent pas ? Et vous dites : c'est que leur invention ne vaut rien.

Mais votre étonnement est ce qui nous étonne le plus. Nous disons, nous, que c'est votre loi qui ne vaut rien et qu'il est urgent de la faire entrer dans le cadre de notre législation sur la propriété, ne fût-ce qu'en la mettant d'accord avec la loi sur les mines, y compris la redevance proportionnelle.

Les sommes que rapporterait cet impôt volontaire seraient considérables, car nous sommes persuadé qu'il existe en ce moment dans les cartons et dans la tête des inventeurs, plus de découvertes et de perfectionnements qu'il n'en faudrait pour améliorer de 50 p. c. l'état de l'industrie actuelle; et si ces améliorations ne sont pas appliquées, la faute en est tout entière à la pitoyable loi des brevets, conçue par un enfant de la liberté, au sortir du berceau de la révolution française.

Cette indifférence des inventeurs pour la mise en œuvre de leurs découvertes, s'explique parfaitement bien : elle est la conséquence immédiate du manque de garantie.

A quoi servirait-il à un Turc, à un Persan, à un Arabe d'inventer quelque chose, quand il n'est pas même abrité temporairement, comme nous, contre le vol et la contrefaçon? Voilà pourquoi la civilisation, produit de l'invention, fait si peu de progrès dans tous les pays où il n'existe pas de lois protectrices des œuvres du génie; mais puisque dans les pays où on les protége depuis le plus de temps, la civilisation a fait le plus de progrès, il est bien naturel de croire que celui qui les protégera le mieux et pour le plus longtemps, prendra le pas sur tous les autres et les rendra bientôt tributaires et vassaux.

Nous ne saurions attribuer la prééminence industrielle de l'Angleterre qu'à la priorité de sa loi sur les patentes, qui a précédé de 167 ans celles de toutes les autres nations; aussi vit-on, pendant toute cette époque, les inventeurs de la France, de la Belgique et de l'Allemagne passer en Angleterre, et lui porter la machine à tricoter, l'art d'emboutir la tôle, le balancier à monnaie, etc., etc.

Ceci doit suffire pour démontrer que le pays qui aurait la sagesse de précéder tous les autres dans la voie beaucoup plus large que nous indiquons, attirerait dans son sein les inventeurs et les capitaux de tous les coins du monde; car il est naturel d'aller planter sa tente aux lieux qui offrent le plus de protection, le plus de garantie et d'avenir à la propriété. Cette considération nous paraît aussi fondée que la la certitude de voir les capitaux étrangers se porter vers les

lieux où on leur accorde l'intérêt le plus élevé et le mieux garanti.

Arrivons maintenant à la grande objection : Ce n'est pas le tout de produire, il faut vendre, il faut trouver des débouchés à vos produits et il n'y en a plus de débouchés, puisque tous nos magasins sont remplis!

— Ah ! il n'y a plus de débouchés ! Supposons un instant qu'il n'y en ait plus pour les produits actuels (supposition qui n'a pas le sens commun, puisque la moitié du monde manque encore de tout), vous conviendrez qu'il y en aurait, au moins, pour les produits d'une espèce toute nouvelle, comme il y en a toujours pour les objets de mode?

Ne voyez-vous pas que toutes les étoffes nouvelles font fureur, comme on dit, dans les classes élevées ? ne voyez-vous pas qu'une lampe nouvelle, qu'une cafetière nouvelle, qu'un meuble nouveau trouvent des acheteurs parmi les gens même qui en ont d'anciens à revendre, et qui les revendent en effet à ceux qui n'en avaient pas ?

Il est bien vrai, direz-vous, que les choses se passent ainsi et que cela peut enrichir une fabrique nouvelle avec tous ses ouvriers; mais enfin, quand tout le monde qui nous entoure sera servi, que faire ? — Que faire ? c'est fort simple : il n'y aura qu'à recommencer, et ainsi de suite, avec des produits nouveaux ou perfectionnés. — Mais cela n'augmentera pas la somme de la richesse actuelle, cela ne fera qu'appauvrir les riches. — Nous vous concédons encore cette erreur à notre détriment; mais les riches fourniront par là, des moyens d'existence à vos ouvriers, auxquels ils préféreront toujours donner un salaire que l'aumôme.

C'est ainsi que, par le travail plutôt que par la violence, vous arriverez à une répartition plus égale de la richesse.

Il est un fait incontestable, c'est qu'il y a de quoi vivre pour tout le monde, à condition que tout le monde travaille. Mais, pour travailler, il faut être payé, et, pour être payé, il faut produire des choses utiles, attrayantes et surtout nouvelles

pour les riches; il faut les obliger à se dessaisir volontairement du superflu de leurs fortunes, mais ce n'est point par la menace et la violence que vous y parviendrez : au contraire, leur bourse se resserrera toujours à proportion de la peur que vous tentercz de leur inspirer.

Voilà pour le commerce intérieur. Mais n'avez-vous pas le monde ouvert devant vous? Qu'importe la barrière des douanes pour des produits toujours nouveaux, toujours renaissants, toujours à meilleur marché, que les hommes de génie vous inventeront tous les jours, comme les marchandes de modes de Paris vous inventent des chapeaux, des robes et des fichus nouveaux? Croyez-vous que les douanes les empêchent d'arriver à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Londres, à Calcutta, à New-York, à Rio ?

Croyez-vous que les princesses, les duchesses, les comtesses et les baronnes de tous les pays du monde s'informent du prix coûtant et du prix de transport des modes de Paris ? Eh bien : il en sera de même pour toutes les inventions brevetées; travaillez pour les riches, ce sera travailler pour les pauvres, qui profiteront de leur *mis bas*.

Après avoir écumé, comme on dit, les grandes bourses, vous userez vos cylindres pour les petites, et vous y trouverez encore votre compte!

Voilà quelle doit être l'économie industrielle de l'avenir et la marche naturelle de la production. Ce sont les modistes qui vous l'ont enseignée; les spéculateurs les plus heureux de notre époque sont aussi ceux qui la pratiquent dans l'esprit des modistes.

Nous désirons qu'on ne confonde pas notre industrie à nous, l'industrie honnête, patentée, avec l'industrie prostituée de la libre concurrence; il n'y a plus d'espoir pour celle-là, elle doit être broyée dans les engrenages de l'antagonisme effréné qui la dévore; c'est sur ses débris fumants, avons-nous déjà dit, que nous prétendons élever le trône de la nouvelle organisation du travail, comme une monarchie

régulière s'élève sur les ruines de l'anarchie révolutionnaire.

Le besoin d'organiser le grand atelier social, afin d'éviter les pertes de forces et de temps qu'on y remarque, a donné naissance à une infinité de théories d'une application trop difficile, à raison des matériaux réfractaires sur lesquels on se trouve nécessairement forcé d'opérer.

Le jardinier qui, pour obtenir de bons fruits, est obligé de débarrasser le terrain de ses vieux troncs, avant d'y jeter sa nouvelle semence, a beaucoup plus de peine que celui qui se borne à enter un bon germe, sur les sauvageons qui existent déjà.

Cette comparaison fera comprendre que nous nous proposons seulement d'implanter notre nouvelle organisation par simple inoculation.

Qu'on se garde bien de prendre ce que nous voulons faire pour un projet complet *d'organisation sociale;* nous ne sommes ni assez sage, ni assez fou, pour entreprendre une tâche, que nous regardons comme impossible, depuis que l'expérience nous a montré les difficultés insurmontables que l'on rencontre à vouloir réformer, même un seul individu vicieux; mais il y a toujours moyen de mettre de l'ordre dans un atelier sans règlements et sans chef, où tous les ouvriers, abandonnés à leur libre arbitre, s'occupent sans direction de la seule besogne qui leur plaît.

On conçoit qu'il doit y avoir là beaucoup de forces perdues, beaucoup de pièces en trop, beaucoup d'autres en moins, et surtout beaucoup de *doubles emplois* qui constituent une perte incalculable pour tout atelier, quel qu'il soit, général ou particulier.

Les doubles emplois sont en effet la grande plaie de la libre concurrence. Tout le monde se met à fabriquer le même produit, souvent sans le savoir; de là, pléthores et crises commerciales périodiques, déconfitures, faillites et banqueroutes sur banqueroutes.

Qu'importe, disent nos amateurs intrépides du *laissez*

faire et *laissez passer;* qu'importe la ruine d'un individu, d'une maison, d'une famille, si l'atelier ne périt pas? Autant vaut dire : qu'importe le million de soldats égorgés, brûlés et gelés à la campagne de Moscou, si la France ne périt pas!

Qu'importe la peste, la fièvre jaune et le choléra, si l'humanité ne périt pas!

Eh bien, la libre concurrence ou les *doubles emplois,* c'est la guerre, la peste, le choléra de l'industrie et du commerce; ne serait-ce donc rien que de pouvoir s'en garantir, même par des cordons sanitaires?

Nous vous avons déjà proposé pour cela un remède tout simple, tout naturel, tout anodin, une recette unique qui pourrait se voter en cinq minutes, la voici :

LA PROPRIÉTÉ DES OEUVRES DU GÉNIE EST ASSIMILÉE A LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

Il ne faudrait pas qu'une chambre eût une intelligence bien extraordinaire pour approuver cette ordonnance, qui, si elle ne guérissait pas, ne saurait du moins faire aucun mal.

Mais elle guérirait infailliblement du mal affreux du *double emploi;* car toute personne brevetée, ayant seule le droit *de fabriquer et de vendre, de faire fabriquer et de faire vendre,* dans le royaume, les produits de son invention, il est évident qu'elle ne serait pas exposée comme aujourd'hui à rencontrer des produits similaires, plus ou moins frelatés, sur tous les marchés où les siens se présentent.

Ah! si l'industrie était délicate, si les concurrents étaient consciencieux, si la lutte ne s'engageait que sur la perfection des produits et la modération des prix, le mal ne serait pas grand; mais quand nous avons tous les jours la preuve que le champ de bataille n'est placé que sur le terrain de la fraude, de la falsification, de l'adultération et du maquignonnage, comment voulez-vous qu'un honnête commerçant s'expose, la poitrine découverte, contre ces chevaliers

d'industrie, bardés de dol et de ruse, qui ont envahi le champ de toutes les foires ?

Nous le disons avec peine, tout fabricant consciencieux, tout marchand probe et franc qui ne connaît pas l'art de *travailler la marchandise*, de vendre à faux poids et à fausse mesure, est un homme ruiné ; il lui est impossible de soutenir la lutte, il faut tôt ou tard qu'il abandonne la place aux bédouins du commerce.

Nous n'exagérons certainement pas le mal ; il est peut-être encore plus grave que nous ne le savons ; hier encore, un des principaux droguistes de Bruxelles nous disait : il m'est impossible de rivaliser avec des gens qui vendent les mêmes produits que moi, à trente pour cent au-dessous du prix que je les paie à la source, et en conséquence je me vois forcé de renoncer à mon commerce.

Il était facile à prévoir cependant, que la liberté illimitée du commerce et de l'industrie devait amener les mêmes résultats que la liberté populaire. Ouvrez les prisons et les bagnes, supprimez les tribunaux, les gendarmes et les bourreaux, et vous aurez un spécimen visible de ce qui se passe dans le domaine de l'industrie et du commerce libres et accessibles à tous les fripons, à tous les escrocs, à tous les bandits du monde, pour lesquels les pays constitutionnels sont la véritable terre de promission.

Nous avons des lois et des tribunaux, direz-vous, pour réprimer le dol et la fraude! Les fripons le savent bien ; aussi connaissent-ils les lacunes du code et savent-ils en profiter. Les succès nombreux qu'ils obtiennent contre les gens de bonne foi, leur ont appris que pour gagner un procès, la forme est tout, et le fond, moins que rien.

Il en est des lois comme des passeports, ceux des criminels sont toujours mieux en règle que ceux des honnêtes gens, et ce sont ces derniers qu'on arrête et que l'on condamne le plus souvent pour défaut de forme.

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

Le Palais de Justice est le château de plaisance des corbeaux de l'industrie et du commerce; c'est pour cela que les colombes en ont si peur qu'elles consentent plutôt à se laisser arracher leurs meilleures plumes que d'aller les défendre devant une déesse, qui a du reste la bonté de les prévenir qu'elle porte un bandeau sur les yeux; afin sans doute qu'on ne l'accuse pas de distinguer le fripon de l'honnête homme, le juste de l'injuste, le vrai du faux.

En présence d'un aussi singulier état de choses, doit-on s'étonner d'entendre des voix généreuses s'élever de toute part pour réclamer une organisation du travail quelconque, qui serait toujours préférable à l'anarchie, comme le plus méchant dictateur est préférable à la licence populaire.

Nous ne voulons point de monopole, s'écrient surtout les gens qui ne savent pas au juste ce que c'est qu'un monopole. Les sans-culottes disaient aussi : Nous ne voulons plus ni rois, ni lois, qui puissent nous empêcher de danser nos carmagnoles et nos farandoles sanguinaires!

Mais, ô peuple souverain! nous ne voulons te rendre ni la maltôte, ni la dîme, ni le *maximum,* ni les maîtrises; nous voulons uniquement te créer du travail et assurer ta position, en consolidant celle de tes maîtres; nous voulons te donner à cultiver une part des paquis communaux ravagés aujourd'hui par les animaux de toute espèce!

Jeunes gens au cœur honnête, à l'esprit bouillant, qui ne demandez qu'à vivre en travaillant, nous venons vous offrir les instruments qui vous manquent; faites opérer votre pensée, imaginez, créez, perfectionnez tout ce qui vous passe sous les yeux ou sous la main; car rien n'est tellement parfait qu'il n'y reste quelque chose à corriger, soit sous le rapport du fond, soit sous le rapport de la forme!

Les combinaisons des éléments physiques, chimiques et mécaniques sont inépuisables. Non-seulement tout n'est pas inventé, comme se l'imaginent les cerveaux stériles; mais nous sommes bien plus près du commencement que de la fin des inventions et il nous reste infiniment plus de chemin à parcourir que nous n'en avons parcouru jusqu'ici. L'in-

L'industrie est un nouveau monde qui peut nourrir encore d'innombrables colons, mais il a besoin d'être divisé, subdivisé et clôturé, pour produire tout ce qu'il peut produire : aidez-nous à le soustraire au régime des jachères, joignez-vous à nous pour en refouler les Peaux-Rouges, les Têtes-Plates et les Iroquois qui le désolent; et que les conquérants soient mis en possession légale de tout le terrain qu'ils auront déblayé !

Primo occupanti terra pertinet. La terre appartient au premier occupant; mais n'est-il pas aussi juste que les inventions appartiennent à ceux qui les ont faites ?

Vous découvrez une île déserte, elle est à vous; vous trouvez une mine, elle vous appartient; vous pêchez une perle, nul ne vous la réclame; vous faites une statue, personne ne vous la dispute, vous en restez le maître à perpétuité; mais si vous inventez une machine, si vous trouvez une couleur, si vous découvrez un procédé utile, une méthode abréviative, un secret de quelque importance, dans les sciences, les arts et l'industrie, on vous les conteste tant qu'il est possible, ou bien l'on ne vous accorde, à prix d'argent, qu'une propriété temporaire, scabreuse et souvent illusoire! Est-il une plus flagrante injustice ?

Aussi toute injustice porte-t-elle de mauvais fruits, et nous ne doutons pas que celle-ci ne soit la principale cause du désordre au milieu duquel la société se débat, dans des convulsions qui ressemblent plutôt aux efforts tétaniques d'un mourant, qu'au mouvement régulier de la vie.

Ministres, législateurs, journalistes, économistes, et vous tous, pieux médecins humanitaires, qui cherchez sans cesse le remède à cette horrible fièvre de la concurrence illimitée qui nous brûle et nous dévore; hâtez-vous d'analyser et d'appliquer la panacée si simple que nous vous proposons :

Que la propriété des œuvres du génie soit assimilée à la propriété foncière et mobilière.

Ce n'est, nous vous le répéterons sans cesse, que dans cette magique ordonnance que vous trouverez l'hygiène nécessaire à l'existence normale qui nous manque.

Nous avons dit que la libre concurrence avait transformé le champ de l'industrie en un champ de bataille où la victoire n'était assurée qu'à la mauvaise foi.

On aurait pu prévoir cela aussi sûrement que l'on prédit la succession des saisons; car c'était tout aussi probable que de voir les filous s'introduire dans une société de joueurs honorables qui ouvrirait ses portes à tout venant,

C'est ainsi que la Bourse, fondée pour la facilité des transactions du commerce loyal, s'est bientôt trouvée envahie par les maraudeurs, qui finiront par en chasser le dernier des négociants honnêtes.

Enfin, la liberté *en tout et pour tous* a toujours eu et aura toujours pour résultat de conduire à la licence.

Eh bien! notre système aurait pour premier effet, non-seulement d'arrêter cette licence, mais de la rendre impossible en introduisant l'élément de la responsabilité morale personnelle dans toutes les transactions commerciales.

Comme il n'y aurait qu'un individu, qu'une maison, ou que les délégués du breveté qui auraient le droit de fabriquer et de vendre les objets patentés, on pourrait toujours remonter à la source et découvrir le coupable d'une fraude. Bien entendu que l'on rétablirait l'excellente institution des *estampilles* et des *marques* appliquées à tous les objets sortis de la fabrique du patenté, comme elle existe encore ailleurs, autant par mesure de publicité pour le fabricant que par mesure de police et de garantie pour le consommateur.

Que se passe-t-il chez nous, par rapport à la marque? Ne l'avons-nous pas vue disparaître, petit à petit, ou contrefaite impunément, avec les produits qu'elle recouvre? Les contrefacteurs, poursuivis, n'ont-ils pas presque toujours ébranlé le dernier reste de confiance des juges, dans les derniers débris des vieux us, en invoquant effrontément la liberté pleine et entière du commerce et de l'industrie que la grande révolution leur a faite, et la caducité de tous les anciens règlements?

Nous ne voulons pas d'autre preuve du gain de cause obtenu par les contrefacteurs, que l'étalage de nos boutiques,

émaillées de fausses marques, de faux timbres, de fausses griffes, de faux paraphes, de fausses enveloppes et même de fausses signatures.

Croyez-vous encore à l'étiquette de *Jean-Marie Farina*, à la *véritable eau de Cologne* dont le dernier petit Hébreu possède la bonne recette ? Croyez alors aux grains de santé, aux pilules de Morisson, et à la pommade de *Dupuytren ;*

Croyez alors au rob de *Laffecteur,* aux drogues du docteur *Ch. Albert,* à l'eau des Carmes et à l'eau de Jouvence !

Le fait est, que la crédulité des masses semble inépuisable comme leur bourse, et sert admirablement le charlatanisme; c'est elle qui le nourrit, l'habille et le fait rouler en voiture ; tandis que l'industriel consciencieux est éclaboussé, renversé, écrasé, par ces audacieux ardélions d'industrie qui ne savent que trop bien profiter de l'anarchie du *laissez faire* et du *laissez passer.*

Comme tout cela rentrerait bientôt dans le néant, si l'industrie redevenait une vérité et le commerce une profession sincère !

Voulez-vous connaître le seul spécimen de l'unique industrie qui soit restée une vérité, et que nous vous donnons comme type de ce que deviendraient toutes les autres par l'adoption de notre système ?

C'est une fabrication patentée à perpétuité, comme nous voulons qu'elles le soient toutes. Les produits de cette fabrique portent l'estampille indélébile du fabricant qui, ne pouvant suffire à tous les besoins, a concédé des licences et permis de travailler sur plusieurs points du royaume, comme cela aurait lieu dans notre système pour toutes les industries qui pourraient l'exiger.

La fabrique en question ne rencontre aucun concurrent sur aucun marché, parce qu'elle se contente d'un très-léger bénéfice sur chaque pièce, et que ses moyens de fabrication sont montés sur une très-grande échelle, comme toutes les industries le seraient sous l'empire de l'organisation que nous proposons.

Aucune crise, aucune déconfiture ne vient troubler l'usine

en question. Tous les directeurs, inspecteurs, contrôleurs, employés et ouvriers qu'elle occupe, sont assurés de leur position; aussi sont-ils généralement fidèles, appliqués et dévoués à leur affaire, comme le seraient les employés de toutes les industries brevetées à perpétuité sous le régime du travail organisé dont nous pensons avoir trouvé le véritable *criterium*.

La concurrence, à égalité de valeur, n'offrant aucun bénéfice, il n'y aurait que l'altération de la matière ou le faux poids qui pût porter dommage à la fabrique-spécimen dont il s'agit; mais elle n'a presque rien à redouter de ce côté, attendu la garantie de certain article du code pénal, ainsi conçu : LA LOI PUNIT DE MORT LE CONTREFACTEUR.

C'est un peu brutal; mais cela porte d'assez bons fruits, pour que personne ne s'avise de demander l'abolition de cet article. Nous ne voulons point de mort, dans notre organisation; les pénalités ordinaires nous semblent suffisantes pour la garantie de toutes les propriétés nouvelles dont nous prétendons enrichir la société.

Vous êtes bien impatients, sans doute, de connaître ce merveilleux exemple, que nous vous donnons comme le modèle des fabriques de l'avenir? eh bien : c'est LA MONNAIE.

C'est la *fabrique de pièces de 5 fr.*, marquées de la royale estampille; qui fait de très-légers bénéfices; qui ne craint pas la concurrence; qui jouit d'une patente perpétuelle exclusive; qui délivre des licences autant qu'il en faut pour répondre aux besoins de la consommation; qui n'éprouve jamais d'encombrement, jamais de crises, et dont les employés sont assurés de leur pain quotidien.

Voilà le véritable type de l'industrie, organisée comme nous l'entendons, et comme il est facile de nous la procurer, en accordant la pérennité à la propriété intellectuelle, matérialisée et convertie en valeur échangeable.

On ne saurait faire à tout ceci une seule objection valable, si ce n'est un doute sur sa prompte efficacité, doute que nous allons lever.

Quand même on commencerait dès demain, direz-vous, à donner la pérennité aux brevets d'invention nouveaux, toutes les industries actuelles n'en resteraient pas moins en proie au désordre que vous signalez, et indéfiniment livrées à l'anarchie de la libre concurrence; de sorte que le bien sur lequel vous comptez, serait insensible pendant des siècles encore, à moins de recourir à des mesures de rétroaction toujours funestes? — Nous avons dit que nous ne voulions rien déranger de ce qui est, et nous allons vous faire voir qu'il ne faudrait pas dix ans, peut-être pas cinq, pas deux peut-être, pour ranger l'industrie presque tout entière sous le drapeau de la nouvelle organisation.

Apprenez donc, si vous l'ignorez, que le génie des inventeurs s'exerce à la fois sur toutes les industries, et qu'il ne se passe pas une année qu'elles ne subissent presque toutes quelque perfectionnement notable, qui peut faire l'objet d'un brevet ou d'une patente, lesquels brevets ou patentes suffiraient pour enrôler ces industries perfectionnées, sous le drapeau de l'organisation du travail.

Mais voici un exemple de l'application du principe restrictif de la concurrence illimitée qui, s'il eût été adopté depuis vingt ans, eût préservé la Belgique de la crise métallurgique qui pèse si lourdement sur elle en ce moment.

Si, au lieu de laisser la production du fer à la libre concurrence, on eût breveté le premier importateur des hauts fourneaux marchant au coak, il est évident qu'étant seul maître de son affaire, il n'eût donné à sa production que l'extension nécessaire pour satisfaire aux besoins de la demande, et ne se serait jamais trouvé en lutte ni avec lui-même, ni avec les succursales qu'il eût jugé nécessaire d'établir; mais on eût dû patenter également la fabrication du fer à l'air chaud, puis celle du fer au gaz, puis au bois torrifié, au bois cru, à la houille crue, à l'anthracite, à la tourbe même, et comme chacun de ces inventeurs ou importateurs eût produit un fer d'une espèce et d'une qualité différentes, chacun eût joui paisiblement de son monopole particulier, l'eût augmenté ou restreint selon les circonstances, sans ja-

mais donner lieu à aucun *double emploi*. On n'eût jamais vu s'élever en concurrence ce nombre exorbitant de hauts fourneaux, dont les produits similaires, venant à se heurter sur tous les marchés, occasionnent ces crises périodiques aussi fatales aux ouvriers qu'aux maîtres. Une seule usine à fer qui vient de manquer en Angleterre, a jeté 6,000 ouvriers sur le pavé.

Notre moyen aurait à coup sûr l'avantage de mettre un terme à ce désordre. Mais tout en apportant des entraves à la lutte meurtrière entre les gros capitaux, notre système favoriserait les luttes de génie, de science et de talent, en admettant les inventeurs, sans autre enjeu, à prendre part au grand *boston* de l'industrie, dont ils sont seuls en état d'écarter la *grande* et la *petite misère ;* car il ne faut pas se dissimuler que la cause principale de la déconfiture effrayante de la majeure partie des entreprises industrielles de notre époque, provient de cette erreur des fondateurs de sociétés productrices, qu'il suffisait de réunir de grands capitaux et d'ériger de somptueuses fabriques pour obtenir de beaux dividendes. Ce n'est pas ainsi que le Créateur a procédé ; car après avoir créé le corps, il n'a pas oublié de lui donner une âme à laquelle il a laissé son *libre arbitre ;* tandis que nos créateurs d'usines n'ont pas même songé à cette âme, c'est-à-dire au choix d'un directeur instruit, actif et intéressé au succès. Quand, par hasard, on avait la main assez heureuse pour en rencontrer un, on se hâtait, au contraire, de le dépouiller de son *libre arbitre,* pour lui substituer un conseil ou une commission directrice, à l'instar de ce qui se passe dans le système constitutionnel, système qui peut bien empêcher de faire le mal, mais qui arrivera toujours trop tard pour faire le bien à propos, comme l'exige la guerre de concurrence aussi bien que la guerre de conquête. Une administration obligée de gouverner une usine de loin, est l'image du Conseil Aulique de Vienne commandant les armées autrichiennes envoyées contre Napoléon, et qui perdait toutes ses batailles.

N'oublions pas de redire que ces *monautopoles*, perpé-

tuels en droit, ne seraient en fait que temporaires ; qu'une baisse de prix résulterait désormais d'une amélioration et non d'une fraude : ainsi jamais un *abaissement* ne serait un *avilissement;* la guerre industrielle perdrait son caractère de brigandage et de guet-apens, pour se transformer en lutte de génie et d'activité.

Ce serait le plus capable et non le plus fripon qui l'emporterait.

Il n'y aurait plus moyen de vaincre par l'adultération des fabricats, mais uniquement par leur perfectionnement constant et sincère.

Mais, direz-vous encore, ce serait pourtant un monopole que de donner ainsi une invention en propriété perpétuelle à celui qui l'a faite ? — Mais, votre maison à vous, qui en avez hérité, n'est-elle pas un monopole ? Et, sans ce monopole, votre père l'eût-il bâtie ? Eh bien, on fera beaucoup d'inventions aussi pour en avoir le monopole, et cependant on ne le conservera jamais aussi longtemps que vous conserverez votre maison, vos champs et vos forêts.

Si nous laissons le nom de monopole à la propriété des œuvres de l'intelligence, c'est que ce mot présente un grand attrait aux capitalistes; mais, au fond, notre *monautopole* n'aurait rien de commun avec les anciens qui étaient injustes, en ce qu'ils étaient vendus, achetés et perpétuels, tandis que les nôtres seraient conquis, mérités et seulement éventuels.

Les anciens monopoles étaient de *véritables priviléges,* les nôtres seront de *véritables droits,* car un brevet d'invention n'est, comme l'a dit le savant économiste *Chitti,* ni un privilége, ni une faveur, ni une récompense : c'est un droit acquis à tout citoyen sur les productions de son génie ; rien de plus, rien de moins.

Le bureau des brevets ne doit être que l'état-civil des enfants de l'intelligence, destiné à leur imprimer une date certaine; rien de plus.

L'exemple de l'organisation de la monnaie, que nous avons cité comme type de l'ordre qu'il est possible de mettre dans le chaos industriel actuel, est assez frappant pour nous épargner le reproche banal d'utopiste et de rêveur.

Qu'arriverait-il si la fabrication de la monnaie était livrée, comme toutes les autres, à la libre concurrence *?

Il est évident que le signe représentatif de la valeur serait bien vîte altéré, et que chacun chercherait à gagner un peu sur le poids et sur le titre.

On couvrirait d'or pur des pièces de platine, à l'aide de la galvanoplastie, on couvrirait l'étain et le zinc avec de l'argent, on ferait si bien, enfin, que la confiance se retirerait de toute part, que cette belle et utile industrie tomberait définitivement dans les mains du faux monnayeur le plus criminel, comme il arrivera bientôt de toutes les autres fabrications qui sont en marche vers leur ruine, au lieu de s'élever régulièrement sur le plan incliné du progrès dont la base est partout et le sommet nulle part.

Tout le monde convient qu'il règne un désordre inouï dans l'industrie et dans les transactions commerciales. On ne peut faire un pas sans le voir, une affaire sans l'éprouver; mais on ne fait rien pour guérir cette horrible plaie : le mal s'accroît, au contraire, en vieillissant, et l'on s'est presque résigné, sur la parole des économistes, à la périodicité des crises commerciales, comme à une nécessité fâcheuse, mais fatale, inévitable.

Selon les uns, c'est une affection inhérente à la vie des nations industrielles; selon les autres, c'est un phénomène naturel comparable au flux et reflux de la mer qui, au lieu d'être journalier, est à peu près quinquennal.

Toutes ces explications et ces comparaisons n'ont ni sens ni vérité.

* Aux États-Unis, chacun est libre, dit-on, de battre monnaie, aussi voit-on des enseignes qui portent cette inscription : *Ici on bat monnaie, au titre que l'on désire.* Il n'y a que la contrefaçon des monnaies nationales qui soit punie par la loi.

Les maladies ne sont que la suite d'une mauvaise hygiène, d'un mauvais régime, nous ne les croyons ni nécessaires ni utiles; la preuve, c'est qu'on vit fort bien sans maladies, quand on possède une bonne constitution et que l'on se conduit avec prudence. Il y a des santés chroniques aussi bien que des maladies. Donnez donc une bonne constitution à l'industrie et au commerce, travaillez avec prudence, et vous verrez bientôt les crises s'éloigner et disparaître.

Quant au flux et reflux produits par l'irrégularité de l'offre et de la demande, par le ralentissement ou l'activité capricieuse imprimée à la production, et par le dérèglement du travail libre; le remède, nous le répétons, gît encore dans l'organisation de la propriété industrielle, sur les bases que nous avons indiquées, ne fut-ce que pour éviter les *doubles emplois*.

Les crises périodiques étaient inconnues sous l'empire des corporations et des maîtrises; elles continuent à l'être dans tous les pays où il existe quelques vestiges de l'ancienne organisation des corps de métiers.

Cette organisation, toute remplie d'abus qu'elle était, avait au moins cela de bon, qu'elle empêchait les crises, comme le représentatif, avec tous ses défauts, rend la guerre impraticable, pour ne pas dire impossible.

Toute chose qui appartient à tout le monde n'appartenant à personne, il n'est pas étonnant qu'on la laisse se détériorer : voilà pourquoi l'industrie et le commerce libres doivent finir, pour peu que cela dure, par se corrompre entièrement.

Divisez, partagez et distribuez à chacun un lot de cet immense pacage, empêchez tout le monde de fouler le clos de son voisin; chacun cultivera le sien avec amour, et les produits en seront immenses pour la société tout entière.

Donner à chacun la propriété de ses inventions, nous dira-t-on peut-être, est chose facile, et si vous croyez qu'une mesure aussi simple suffise pour la réorganisation de l'industrie que l'on cherche depuis 25 à 30 ans, on pourrait l'essayer; mais comment organiserez-vous le commerce ?

par quel moyen empêcherez-vous la libre concurrence de continuer ses ravages ?

Hommes de peu de foi, répondrons-nous avec le grand organisateur de la société chrétienne, ne voyez-vous pas qu'organiser l'industrie, c'est organiser le commerce ? Ne voyez-vous pas que le commerce dépend de l'industrie, qu'il n'y a rien à vendre, rien à échanger tant qu'il n'y a rien de produit; et que ce n'est pas le commerce, mais particulièrement l'industrie anonyme qui falsifie, contrefait et détériore de première main, la qualité des objets que le commerce ne fait guères qu'empirer ?

Par exemple : ce n'est pas le commerce qui remplit d'un encollage trompeur les mailles éloignées d'un tissu de fil ou de coton, pour en faire une toile de magnifique apparence !

Ce n'est pas le commerce qui fait le faux teint des étoffes !

Ce n'est pas le commerce qui met du plâtre dans le papier, et du coton dans la toile.

Le commerce en est réduit à gaspiller sur le faux poids et la fausse mesure, et à opérer certains mélanges; mais l'industrie est le grand coupable, et la *nécessité* de soutenir la concurrence par l'avilissement des prix, la force à recourir à toutes sortes d'expédients pour diminuer la qualité de ses produits, tout en leur conservant une belle apparence éphémère.

Faites disparaître cette *nécessité* et les produits de l'industrie redeviendront *sincères ;* l'industriel vous donnera sa marque, son nom, son crédit, son honneur en garantie, et le commerce devra suivre forcément cet exemple; car il ne pourra plus rejeter la culpabilité sur des livranciers inconnus, puisque toute marchandise devra porter le signe de son origine, et que toute contrefaçon sera exposée à se voir poursuivie par le titulaire du brevet qui, seul, a le droit de fabriquer et de vendre ou faire vendre tout produit monautopolisé. Rien n'empêcherait que les matières pulvérulentes qui pourraient donner au débitant la tentation de les adultérer, ne fussent, à l'instar de certaines couleurs des fabriques impériales d'Autriche, contenues dans de petits sacs fermés et scellés du sceau de l'inventeur et du plomb de l'état, comme presque tous les objets qui nous viennent de la

Chine, et qui sont renfermés dans des boîtes, hermétiquement closes à l'aide de bandes de papier, à la marque du fabricant; car il est à remarquer que cette institution de garantie commerciale que nous réclamons, paraît exister dans toute sa perfection chez les Chinois : tout y est estampillé et muni de la firme du fournisseur, responsable du contenu des colis qui portent son nom.

Les Anglais ont éprouvé il y a quelques années la sincérité de cette institution. Voici à quelle occasion : un chargement de thé étant arrivé de Canton à Londres, il se trouva que toutes les boîtes ne contenaient que de la paille de riz. Le vaisseau fut renvoyé en Chine; on rassembla les *Hongs* qui reconnurent chacun leur marque; mais l'on découvrit que des voleurs adroits avaient pu se glisser, à leur insu, dans le bateau qui conduisait le thé de la ville au navire et substituer, dans les mêmes caisses, des paquets de paille de riz aux paquets de thé.

Les marchands chinois qui avaient reconnu leurs boîtes, s'empressèrent de livrer aux Anglais deux colis de thé pour un, afin de les dédommager des frais du voyage et de conserver la réputation de leurs maisons. C'est que, dans ce pays, on croit encore que *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée;* c'est que les marchands Hongs possèdent aussi un monopole, et que le commerce du thé n'est pas livré à la libre concurrence : sans cela, on nous ferait souvent boire des infusions de feuilles de haie, fraude qui se pratique déjà fort en grand chez nos voisins d'outre-mer, mais dont on ne peut accuser les Chinois.

Les falsifications du commerce libre commencent à prendre un tel développement dans la droguerie et les produits chimiques, qu'un des plus habiles manipulateurs de Paris, M. *Chevallier,* publie un journal, en partie consacré à dévoiler toutes ces innombrables adultérations qui menacent de faire tomber la pharmacie à néant; car un médecin ne peut presque plus compter sur l'effet des remèdes qu'il prescrit, depuis que les malades font colporter d'officine en officine les ordonnances du docteur, pour trouver le pharmacien qui les exécutera au rabais.

Il est des drogues fort rares et fort chères dont peu de

pharmaciens sont pourvus; mais fort peu refusent de confectionner les prescriptions les plus excentriques, sans en posséder les moindres éléments, qu'ils remplacent par des substances inertes. Aussi le malade n'en éprouve-t-il pas plus d'effet que quand on donne à un fiévreux de la salicine pour de la quinine, substances qui sont très-difficiles à distinguer, mais dont les prix sont fort dissemblables.

Partout où vous prendrez la peine de fouiller, la fraude s'est introduite, par suite de cette *admirable bévue*, du laisser faire.

Il n'y a plus ni règlement d'ordre, ni police qui gêne, ni punition qui réprime, ni moralité qui retienne, ni respect humain qui arrête; on se moque de la *clientèle ancestrale*, pourvu qu'on ait un achalandage momentané, une vogue éphémère; on ne travaille plus, comme autrefois, à fonder une bonne maison pour ses enfants, on ne sème plus, on ne récolte plus, — on maraude, on ravage, on pille; le commerce libre tourne à la rapine et au brigandage, comme la liberté sans frein tourne à l'anarchie.

La démoralisation est donc passée de l'industrie dans le commerce et s'est étendue, par l'exemple et l'on peut dire par la nécessité, sur les ouvriers *libres* et les domestiques *libres*. Quiconque emploie des manœuvres ne peut plus se reposer, comme autrefois, sur leur fidélité.

Un atelier, une maison, où l'on n'établit pas une surveillance de tous les instants, sont infailliblement livrés au pillage; chaque jour on en voit disparaître quelque objet, chaque sortie est une razzia de petits outils ou de matériaux tout est bon, tout va bien, pourvu qu'on puisse en tirer quelques centimes auprès des recéleurs et revendeurs, qui sont presque déjà aussi nombreux que les honnêtes marchands : le plomb, le cuivre, le fer, les vis, les écrous, les clous, les clés, les serrures, tout y passe.

Un propriétaire qui fait restaurer et meubler une maison, nous racontait que ses plafonneurs, en quittant, avaient em-

porté toutes les clés et les serrures des portes et des meubles; que les serruriers qu'il y avait renvoyés pour les rétablir avaient emporté les rideaux, les housses et les carpettes; que les menuisiers, les tapissiers, les poêliers et les peintres avaient successivement enlevé ou dégradé les fournitures ou le travail de chacun d'eux, sans qu'il fût possible de rendre un seul des maîtres et entrepreneurs responsable de n'importe quoi, attendu qu'ils étaient plusieurs en même temps dans la maison et qu'il n'existait aucun inventaire légal des objets qui s'y trouvaient.

L'ancienne et sévère institution des livrets pour les ouvriers est d'ailleurs tombée en désuétude, par l'abolition des corps de métiers et de la juridiction des prud'hommes. Un ouvrier voleur et chassé, n'a guère plus de peine à trouver de l'ouvrage qu'un ouvrier honnête et laborieux, depuis qu'on interdit au maître qui le renvoie d'inscrire sur son livret la cause pour laquelle il est renvoyé, à moins d'avoir obtenu contre lui, une condamnation judiciaire.

Le mot d'adieu généralement prononcé par les maîtres qui délivrent un certificat forcé, de bonne vie et mœurs, à un domestique ou à un ouvrier ivrogne, paresseux ou voleur, est celui-ci : *vas te faire pendre ailleurs!*

Or, cet individu se contente d'aller recommencer ailleurs; car un homme vicieux ne se guérit guère plus qu'un fruit frappé d'une tache de pourriture;

Mais d'ailleurs? Que nous parlez-vous d'organiser, de réglementer, de moraliser le travail! Vivent les droits de l'homme! tant tenu, tant payé! et partant quitte!

Voilà où nous en sommes arrivés avec cette liberté tant prônée par d'honnêtes utopistes de cabinet, qui n'ont jamais mis le pied dans un atelier et qui ont dîné toute leur vie au Palais Royal.

Nous disons *honnêtes utopistes*, parce que ces *hommes*, mesurant tout le monde à leur mètre, prêtent leurs sentiments, leurs idées, et leur probité personnelle aux classes inférieures auxquelles ils voudraient donner des droits civils avant de leur donner du pain; mais quiconque a vécu de la vie industrielle et commerciale, quiconque a tenu des ouvriers, des commis, des caissiers, des domestiques, une maison, sait bien que la

vie positive n'a pas plus de ressemblance avec les théories des socialistes les plus célèbres, que les romans, les feuilletons et les pièces de théâtre n'en ont avec la vie pratique, ou que la céleste et sublime poésie n'en a avec la terrestre et triviale réalité.

Tout gouvernement qui demande des lois et des règlements à des citoyens de la république de Platon, à des législateurs qui n'ont voyagé que dans les espaces imaginaires, ne saurait rien organiser de stable en fait de travail social; voilà qui est certain.

Cette œuvre immense, cette nécessité qui domine le siècle et d'où dépend le repos du monde, ne peut émaner que d'hommes qui auront vécu de la double vie; et tant qu'ils ne seront point en majorité dans nos chambres, il n'y aura rien de fait, et les choses continueront à marcher de mal en pis.

Alors nous reverrons le régime du sabre, après celui des sophistes et des rhéteurs, — à moins que les industriels, les commerçants et les inventeurs ne songent enfin à profiter du répit actuel pour serrer leurs rangs et montrer, que non-seulement ils sont quelque chose, mais qu'ils sont presque tout, dans les pays dont l'avenir repose pour les trois quarts sur l'industrie et le commerce.

Quand un ingénieur a tracé le plan d'une machine sur le papier, la première chose qui doit le préoccuper, c'est de faire fonctionner mathématiquement chacune de ses pièces et de s'assurer qu'elles n'éprouveront ni rencontre, ni choc, ni gêne après l'exécution. Nous allons imiter l'ingénieur et tâcher de voir comment fonctionnera le mécanisme que nous regardons comme le régulateur du travail et le *parachoc* de la société.

Tout inventeur de quelque industrie nouvelle ou de quelque perfectionnement dans les industries anciennes, se trouvant mis, par la loi, en possession légale de sa chose, de la même façon qu'un légataire est envoyé en possession de son

héritage, il en résultera qu'un nombre infini de prolétaires intelligents passeront dans la classe des propriétaires, et, par conséquent, des *conservateurs*. Et ne serait-ce pas d'ailleurs le mode d'affranchissement le plus rationnel et le plus juste que celui qui permettrait à l'esclave de se racheter par l'œuvre de son intelligence, aussi bien que par l'œuvre de ses bras?

On doit convenir que la cause éternelle des révolutions réside dans l'injuste distribution des *droits communs;* ainsi, l'esclave qui ne peut hériter, ni tester, ni posséder, a toujours tenté de se révolter contre les castes qui s'étaient réservée la jouissance exclusive de tous ces droits.

Il n'est donc pas étonnant que le prolétaire, qui est l'esclave de notre époque, soit toujours disposé à la rébellion, quand il se voit fatalement confiné dans le cercle vicieux d'une législation dérisoire, qui ne fait rien pour améliorer son sort.

Les bonnes institutions font les bons peuples, a dit *Montesquieu,* mais la meilleure et la plus féconde, étant l'institution de la propriété, élargissez donc tant que vous le pourrez la base de la propriété; créez un ordre nouveau d'apanages inconnus des Romains. Oubli fatal! qui a, sans doute, puissamment contribué à la ruine de ce brillant empire, et qui causera la nôtre, si nous n'y prenons garde!...

Après avoir longuement réglementé les questions de fossés et de murs mitoyens, le droit romain est resté muet sur

La propriété littéraire;
La propriété des inventions;
La propriété des recettes, secrets et méthodes;
La propriété des marques et des griffes;
La propriété des clientèles;
La propriété des modèles et dessins,
Le droit de gravure pour les peintres;
Le droit des auteurs dramatiques et des musiciens;

Le droit de moulage et d'estampage pour les statuaires et les ornemanistes, etc.

Mais si les anciens étaient excusables, en ce qu'ils ne connaissaient ni l'imprimerie, ni la gravure, ni le moulage; que leur industrie et leur commerce étaient fort restreints, que leur chimie, leur physique et leur mécanique n'étaient qu'à l'état embryonnaire; nous ne le serions pas, nous, de ne point songer à profiter de tous ces heureux éléments, pour leur appliquer le sceau fécondateur de la propriété, et, remarquez-le bien, de la propriété patentable, imposable, ou, si vous l'aimez mieux, volontairement taillable et corvéable sur une très-grande échelle.

Ah! si les Romains, qui ont imposé l'eau et l'air en les constituant en propriétés forcées, avaient été assez heureux pour posséder les matières imposables que nous avons aujourd'hui sous la main, sans doute qu'ils se fussent empressés d'opérer, de force, la transfiguration que nous sollicitons aujourd'hui comme une grâce.

Mais ils étaient si loin de songer à constituer en propriété les œuvres du génie, que leurs tribunaux adjugeaient une statue au propriétaire du bloc dans lequel l'artiste l'avait taillée, avant de l'acheter.

Vous qui parlez avec tant d'éloquence de votre désir de voir émanciper le travailleur, de voir arriver les capacités; écrivains démocrates et libéraux, voici une belle occasion de déployer votre verve! Si vous êtes sincères et intelligents, vous demanderez, avec nous, l'érection en empire du domaine de l'intelligence; vous voudrez que le pauvre pionnier de la pensée, puisse arriver au bien-être, en faisant concourir tout ce que la nature lui a départi de génie, de connaissances ou de patience, à la création d'un patrimoine héréditaire; mais, pour y parvenir, il y a beaucoup d'entraves à briser encore. Aidez-nous donc, car il est mille fois plus urgent, de donner au peuple, des droits positifs, que des droits politiques. Aidez-le à devenir probe et riche, il n'aura plus besoin de vous, pour devenir fort et libre.

Nul doute que vous n'entendez point patronner également, le prolétaire paresseux, ivrogne ou idiot, et le prolétaire honnête, actif et intelligent? Eh bien, notre projet est surtout favorable à cet heureux éclectisme. D'abord, vous ne sauriez vous dispenser d'admettre, qu'il y a de la lie dans tous les peuples, comme dans tous les vins. — Eh bien, nous vous offrons un filtre où tout ce qu'il y a de potable se séparera de la boue dans laquelle il est mélangé depuis Adam!

Sur cent ouvriers employés dans un chantier, il y en a dix peut-être, qui perfectionneraient leurs outils, s'ils savaient que la propriété de ces perfectionnements leur appartînt, dix autres, frappés par l'aiguillon de l'émulation, ne tarderaient pas à les suivre, et il ne resterait, à proprement parler, que le *caput mortuum* de l'atelier, qui n'accomplirait aucun progrès. Ceux là ne songeraient pas à se plaindre; car ils seraient encore à leur place.

Mais vous verriez bien une autre activité, parmi cette foule de jeunes gens plus ou moins instruits et sans occupations, qui se creusent la tête dans leur isolement, pour se procurer des moyens d'existence, et qui sont forcés de recourir souvent, à des procédés plus qu'indélicats, — quand ils pourraient se dire : faisons un livre, ne fût-ce qu'un almanach; faisons une invention, ne fût-ce qu'un briquet; faisons un dessin, une chanson, une gravure, un modèle; cherchons une recette, une méthode, un secret; imaginons un outil, un mécanisme, un procédé quelconque; car ils m'appartiendront, j'en aurai le *monautopole*, et si je réussis à apporter une amélioration réelle en quoi que ce soit, mon existence, ma fortune peut-être sont assurées!

Approfondissons donc avec ardeur les arcanes des sciences physiques, chimiques, mécaniques et mathématiques, puisque c'est au fond de ces mines encore vierges, que résident la fortune et la gloire du siècle présent et probablement des siècles à venir; car il y aura, comme l'a dit le baron Thénard, des siècles industriels comme il y a eu des siècles religieux et des siècles guerriers.

— Mais il faut de l'argent pour exploiter même une mine d'or, et tant de gens ont fait de si belles découvertes, qui sont morts d'inanition, sans pouvoir en tirer parti! — Eh! oui, pauvre paria, mais ne sais-tu pas que tout cela est bien changé? Jadis, il fallait beaucoup d'argent, pour acquérir la jouissance, fort courte et fort disputée de sa propre invention, et pas un capitaliste ne voulait y mettre des fonds, à cause de sa trop courte durée; mais aujourd'hui, les capitalistes poursuivent les inventeurs pour avoir la moitié et même le quart de leur propriété industrielle; ils sonnent à leur porte pour les prier de perfectionner la moindre chose à leur usine, mise en péril par quelque perfectionnement survenu dans la fabrique du voisin. — Sans les inventeurs, sans ces savants médecins de l'industrie, ma fabrique est perdue! vîte une consultation d'inventeurs... la moitié de ma fortune à qui sauvera mon usine!

Voilà ce qui arrivera désormais. L'inventeur sera couru, rémunéré à l'égal de l'avocat et du médecin, et ce sera justice. Déjà les ingénieurs anglais se font payer leur temps et leurs avis; on appellera l'inventeur pour une machine estropiée, comme on appelle le vétérinaire pour un cheval malade. Le cas est identique : *tout est dans tout.*

C'est alors que l'émancipation des serfs de l'intelligence sera complète et que l'avènement des capacités, dernière fin de la civilisation, sera proche.

C'est alors que les machines arriveront à un tel état de perfection, que l'homme sera délivré de toute fatigue corporelle. C'est par l'intermédiaire des inventeurs que le Créateur se réserve d'exaucer la longue prière de l'humanité souffrante: *Domine, Domine, libera nos à malo!* délivrez-nous du mal!

Personne ne s'est peut-être encore avisé de faire la statistique des hommes auxquels nous devons, en ce moment, cette masse d'inventions qui nous étonnent jusqu'au scepticisme. Eh bien! c'est tout au plus s'ils sont une centaine en Europe, songez donc ce qu'il adviendrait, quand l'étude des sciences positives en aurait créé par milliers, et que la législation que nous proposons en aurait fait des millions!

La solution si simple que nous offrons, du grand problème de l'organisation du travail, surprendra beaucoup les esprits transcendants, qui la cherchaient dans nous ne savons quels rapports mystiques et incoërcibles de sympathies humanitaires entre le chef et l'ouvrier; dans une meilleure répartition des bénéfices entre le travail et le capital; dans une espèce d'association ou de communauté d'intérêts entre les maîtres et les travailleurs, et dans une infinité d'autres agréables rêveries, émanées de cette philantropie *impériale et royale,* qui fleurit partout sans porter de fruits, et que l'on n'a même jamais pu appliquer d'une façon tant soi peu satisfaisante; tandis que notre plan répond à tout; car il réalise le *suum cuique* et le *summum jus,* dans toute leur étendue.

L'ouvrier instruit, cessant d'être l'esclave du maître, devient forcément son associé, dès qu'il invente quelque chose d'utile à la fabrique; il peut devenir son égal et même son supérieur s'il a plus de génie ou plus de talent que lui.

Il ne s'agit que de mettre en lutte le talent avec le capital.

L'esclave romain ne pouvait s'affranchir qu'à l'aide d'un pécule péniblement et lentement épargné; notre ouvrier pourra s'affranchir tout d'un coup, par un trait de génie, ou par une heureuse combinaison. *Esope* avait beau faire des fables spirituelles, *Térence* et *Plaute* avaient beau composer d'admirables drames, tout cela ne pouvait les sauver du moulin; l'intelligence est toujours une valeur morte, sous le régime de l'esclavage.

Il n'en serait plus ainsi dans l'ordre nouveau; il n'y aurait plus d'autres esclaves que ceux qui seraient incapables d'être autre chose, incapables même de sentir leur joug, — et ceux-là ne se révoltent jamais, car ils sont aussi à leur place.

Mais les *impossibilitaires* vont encore s'écrier : Si chaque individu qui invente ou perfectionne quelque chose obtient un monopole, le monde sera tout plein de monopoles! où irons-nous avec ce tas de monopoles? etc. — Mais où allez-vous à présent avec toutes ces maisons, ces champs et ces fo-

rêts qui sont aussi des monopoles? Et des monopoles que vous ne pouvez jamais faire tomber dans le domaine public, comme il ne tiendra qu'à vous d'y faire tomber nos inventions, en en faisant de meilleures ?

Et puis, faut-il donc tant désirer de faire tomber une invention dans le domaine public ? N'est-ce pas comme si vous y faisiez tomber un jardin, un enclos cultivé, qui se changeraient immédiatement en friche, en pacage, en pâtis communaux ? Le beau bénéfice, la belle action, le beau progrès!

Autre lamentation des *conservateurs-bornes* : on produit déjà trop, et votre système pousserait à la production d'une manière incalculable !

— Nous l'avons déjà dit, tant que la moitié de l'espèce humaine sera nue, vous ne produirez pas trop de vêtements! tant quelle aura faim, vous ne produirez pas trop de nourriture.

— Mais comment des gens qui sont tout nus et sans le sou, pourraient-ils trouver les moyens de payer leurs habits? — Ils vous les paieront dix fois, vingt fois plus cher, que le richard qui va les prendre à votre boutique; car ils vous donneront en échange, des gommes, des baumes, de l'ivoire, de l'ébène, des dattes, des bambous, des plumes d'autruche, etc. Ils vous donneront les mille et un produits de leur sol, surtout, quand vous leur porterez des haches, des pioches et des charrues, et bientôt ils vous demanderont des meubles et des objets de luxe !

C'est ainsi que vous inventerez, que vous fabriquerez des consommateurs innombrables, pour tous les produits imaginables de votre industrie, élevée même à sa plus haute puissance.

Nous venons de voir différentes provenances des îles *Sandwich*, entre autres de l'huile de certaines noix qui revient à 25 centimes le litre, en Europe; du sucre à 6 centimes, du sel blanc qui ne coûte que la peine de le ramasser, du café

qui ne coûte que le soin de le cueillir, et des bois précieux qui ne coûtent que la peine de les abattre. En un mot, le monde est plein de richesses naturelles sur lesquelles il est aisé de gagner plutôt mille que cent pour cent.

Ce n'est pas le tout, direz-vous, que de savoir que des richesses existent ; il faut encore aller les chercher ! les échanger!

Espérez-vous peut-être que les allouettes.... ?

Dieu ne vous a-t-il pas dit : *quærite et invenietis*, cherchez et vous trouverez?

Or, c'est encore de notre organisation que nous attendons l'impulsion commerciale qui nous manque. C'est quand nos monautopoleurs futurs auront jeté leurs filets sur l'Europe, que leur clientèle s'étendra de proche en proche sur le globe entier; car enfin, quand un produit utile, nécessaire et à un prix infiniment réduit, sera lancé dans le commerce, il n'y aura pas de frontière capable de l'arrêter, et l'exportation maritime, prendra tout naturellement un développement en rapport avec la production, quelle qu'elle soit, surtout quand on saura que le produit que l'on exporte, ne sera pas exposé à rencontrer sur les marchés étrangers, des produits similaires contrefaits, frelatés et à plus vil prix, comme c'est le cas aujourd'hui, par suite de cette abominable guerre de concurrence effrénée, que notre combinaison ferait bientôt cesser.

Ayez confiance et patience, pauvres industriels; vous avez raison de vous plaindre de ce que toutes les forces sociales se sont portées vers la production, tandis que personne ne s'est occupé de la vente; mais il se fera bientôt autant de compagnies commerciales qu'il s'est formé de sociétés industrielles. Le vent est à la colonisation comme il a été jadis aux croisades et à la conquête; les mers sont libres, la paix du monde est assurée, l'industrie est en progrès, la marine aura bientôt son tour. La Belgique colonise, la France colonise, la Prusse

colonise, l'Angleterre a colonisé, et la Russie, dit-on, va coloniser à son tour.

L'ardeur colonisatrice est telle que déjà près de dix mille travailleurs sont inscrits, en ce moment, sur les livres de la seule compagnie de *Santo-Thomas*.

« Il ne reste plus à la Conférence qu'une affaire digne de la rassembler en un dernier congrès. Ce serait d'organiser le commerce international, ce serait de procéder au cadastre du domaine commercial du monde, et de le partager entre les peuples, en attribuant à chacun d'eux une zone exclusive, à l'instar de ce qui existe pour les pêcheries. La collation de ces grandes patentes commerciales pourrait être soumise à une taxe annuelle, destinée à l'armement et à l'entretien d'une flotte neutre, chargée de la police et de la protection des comptoirs de toutes les nations ralliées à cet immense *Zollverein.* »

Qu'on ne dise pas que ce plan, pour être trop vaste, soit plus impraticable que celui de la pacification de l'Europe, décrétée par le grand tribunal des peuples, plan qu'il sait maintenir, en dépit des efforts tétaniques de l'anarchie expirante, que l'esprit de colonisation et d'organisation qui souffle, se chargera bientôt d'asphyxier!

Nous avons suffisamment démontré que la libre concurrence, dans les beaux-arts, les sciences et les lettres, ne peut enfanter qu'une noble et louable émulation; mais qu'en fait d'industrie et de commerce, la libre concurrence n'est qu'une guerre, terrible pour les combattants et désastreuse pour la société.

Nous avons démontré de même, que les anciens monopoles ou priviléges régaliens, vendus ou concédés, constituaient une des injustices les plus monstrueuses de la société féodale, en ce que ces monopoles n'étaient point un droit conquis par le mérite, mais une curée acquise à prix d'or, comme l'exploitation d'un pachalik ottoman.

L'organisation des *monautopoles* que nous proposons, n'aurait absolument rien de comparable à l'ancien état de choses, qui pétrifia pendant si longtemps le progrès industriel.

Nos *monautopoles,* à nous, seraient au contraire, l'institution la plus progressive qu'on puisse imaginer, et cela se comprend de prime-abord.

Prenons pour exemple la fabrication des lampes. Pendant plusieurs siècles la corporation des ferblantiers, posséda le monopole absolu, de la lampe dite *lampe antique,* la plus mauvaise lampe possible; mais à laquelle il était interdit de rien changer, par les règlements. — Et ce ne fut qu'avec des peines excessives, qu'*Argant* put obtenir le privilége de fabriquer le bec à double courant qui porte son nom.

Il ne fallut rien moins que l'intervention directe du Roi, après que la corporation eut, à plusieurs reprises, fait briser les outils de l'inventeur, et encore protesta-t-elle, auprès du parlement, contre l'enregistrement du privilége *insolite, illégal,* accordé par le souverain à un individu qui n'avait pas même été reçu *maître lampiste.* Il en arriva autant, à l'opticien *Lenoir,* pour avoir osé fondre du cuivre chez lui pour ses appareils de physique.

En général, tous les fabricants anciens étaient contraints de se renfermer dans le cercle étroit qu'on leur avait tracé, et ne pouvaient hasarder le moindre perfectionnement, sans enfreindre les règlements, et sans s'exposer à voir leurs marchandises détruites, brisées ou confisquées *.

* « Vers 1500, tout excès ou défaut en la mesure, toute diminution de quantité, toute falsification ou altération de qualité ne passaient pas à Orléans pour plaisanterie et entraînaient pour les contrevenants, les uns des amendes à payer, les autres des amendes honorables à faire, à genoux, en lieux pu-

Voilà ce qu'était l'ancien monopole; voyons ce que serait le *monautopole.*

Dès que le décret de la Constituante eut renversé cet ignoble état de choses, et que les inventeurs furent libres de penser, d'exécuter et de vendre; un grand nombre de perfectionnements se succédèrent en tout, et aussi dans l'éclairage, avant d'arriver à la lampe *Carcel.* Supposons que *Carcel* eût reçu un monopole perpétuel; il eût éteint le monopole de *Quinquet* et eût vu disparaître le sien par celui de *Robert* qui, succombera sous celui de *Pelletan* qui, lui-même, ne saurait durer éternellement, — parce que les autres inventeurs cherchent à se surpasser les uns les autres, afin d'obtenir un monopole à leur tour, mais un monopole mérité, puisqu'il est le prix de leur génie ou de leur talent.

Vous voyez bien qu'au lieu de faire obstacle au progrès, ceci ne peut produire qu'une louable émulation, capable d'enfanter des miracles; au lieu de restrictions et de chaînes, c'est la libre expansion de toutes les nobles facultés de l'homme que nous vous apportons!

Louis XV, frappé des plaintes sans nombre, portées contre la pérennité des privilèges, avait cru faire quelque chose de magnifique, en réduisant la durée de tous les monopoles à 15 ans. Cela se passait en 1762. On s'attendait à quelque chose de plus complet de la part de Louis XVI qui supprima en effet tous les privilèges et les corporations, par son édit de 1776; mais les gens qui avaient acheté leurs charges avaient droit à une indemnité préalable, à aussi juste titre

blies, corde au cou, tête et pieds nus! en chemise, une torche de cire allumée en la main, écriteaux infamants devant et derrière.

» Quant aux cas graves et aux récidives, il n'était pas sans exemple qu'on fût allé pour eux jusqu'au fouet, jusqu'à la pendaison, même; et de fait, réputation de loyauté dans la confection des produits dans la livraison, qu'était-ce? la richesse de la province, et en quelque sorte la vie. » *Page* 21 *de l'Album-Guide d'Orléans*, in-4°, 1843.

que les betteravistes, qui n'ont cependant pas acheté le droit d'établir des sucreries. Aussi, l'édit fut-il rapporté et le pauvre *Turgot* perdit-il son portefeuille à ce conflit.

On fit donc une révolution, pour tout renverser, sans indemnité, comme on fait une banqueroute pour payer ses dettes, sans bourse délier.

Cependant, on s'aperçut bientôt qu'entre tous ces priviléges et monopoles produits du *trafic royal,* il fallait distinguer le monopole loyal, produit du génie des inventeurs. La Constituante crut utile et nécessaire d'épargner celui-là et de lui conserver la durée de quinze ans, à laquelle tous les priviléges étaient réduits à cettte époque.

Il est très-probable que si Louis XV n'eût pas porté son édit de réduction, nous ne serions pas obligé de réclamer aujourd'hui la pérennité, qui eût été certainement conservée aux inventions, par la Constituante elle-même; car les inventions avaient les mêmes droits pour échapper à l'édit de 1762, que pour échapper au décret de 1791. Cela est incontestable. C'est donc à ce hasard seul qu'est dû le chiffre de quinze ans, qui limite si injustement la propriété des inventions.

Les priviléges accordés à la propriété littéraire étaient perpétuels aussi; il n'est personne qui n'en ait retenu la formule : *Louis, par la grâce de Dieu, à nos amés et féaux conseillers, gens tenant nos cours,* etc. Nous ne trouvons pas qu'il y ait eu plus de progrès à réduire le privilége des gens de lettres que celui des inventeurs; cependant, nous ne savons comment le pouvoir pourrait expliquer la différence qu'il trouve entre l'invention d'un opéra ou d'une machine, pour les traiter d'une manière si dissemblable. Ne faut-il pas, pour les uns comme pour les autres, une certaine dépense de génie, de temps et d'argent? Nous sommes persuadé que les restrictions apportées à la durée du privilége des inventeurs, n'ont pu sortir que de ces cerveaux stériles * qui s'imaginent

* Le fait est qu'il existe un grand nombre de très-estimables citoyens, peut-être la moitié, dont le cerveau est frappé d'une telle stérilité qu'il leur est

que chaque invention est une colonne d'Hercule, sur laquelle ils graveraient volontiers, *Non plus ultra!* comme les auteurs des anciens règlements, qui s'étaient avisés d'emprisonner l'industrie dans des formes déterminées qu'il était interdit de dépasser.

La rapidité avec laquelle les perfectionnements se succèdent, devrait pourtant leur faire comprendre que tout n'est pas inventé, et qu'ils ne sont pas au bout de leurs étonnements.

On ne sait vraiment pas prévoir, non pas la fin, — car il ne peut y avoir de fin, — mais l'étendue et la rapidité d'accroissement, que prendraient les inventions, si le gouvernement consentait à lever les entraves, que notre triste législation pose encore aux inventeurs; mais ce serait bien un autre élan si on leur assurait la propriété perpétuelle de leurs découvertes.

Cet heureux temps ne paraît pas encore prochain, à en juger d'après le peu de chemin que les législateurs les plus éclairés ont fait en cette matière, depuis un demi-siècle; car ils se contentent de rincer le chiffon de la Constituante au lieu de le remplacer par un drapeau neuf, avec cette encourageante devise : *Finis laborum palma.*

Travaillez, malheureux investigateurs, passez vos nuits dans les douleurs de l'enfantement cérébral! brûlez votre dernière chaise comme *Bernard de Palissy*, pour émailler votre faïence! dépensez votre dernier sou pour procurer des agréments à l'aimable société, qui n'attend que la chute de votre fruit pour vous le dérober! Pruniers, portez des prunes! poiriers, mûrissez vos fruits, afin que des pourceaux viennent qui les mangent, à l'abri de vos rameaux dépouillés!!!

Il serait préférable que la chambre française s'abstînt tout

comme interdit de concevoir spontanément une idée quelconque; mais qui savent néanmoins la féconder quand ils en ont reçu le germe d'autrui.

Ne faut-il pas reconnaître en cela la grande loi physiologique de la division des sexes?

à fait, plutôt que de s'occuper d'un projet aussi peu en harmonie avec les lumières du siècle, que celui qui lui est présenté en ce moment. Elle devrait se borner à l'abrogation de l'article, qui défend à un inventeur de prendre un brevet à l'étranger, et puis attendre que les idées que nous jetons dans la circulation aient germé et mûri dans la tête de quelques personnages plus influents par nous.

Cependant, nous ne croyons rien avancer qu'on puisse taxer d'abstraction; au lieu d'entourer notre pensée de vagues nébulosités, nous allons droit au fait, en nous appuyant immédiatement sur des exemples. Voulons-nous montrer le beau côté d'un monopole bien entendu et faire ressortir la sécurité qui en résulte pour la société, — nous vous présentons la monnaie, les postes, la poudre, le tabac, et nous vous disons : Supposez que l'exploitation des postes soit livrée à la libre concurrence, — vous auriez pour résultat des centaines d'entrepreneurs avides qui vous offriraient de transporter vos lettres et votre argent, à plus bas prix les uns que les autres; puis vous n'auriez bientôt plus rien du tout, on vous ne pourriez compter sur l'exactitude et la probité de gens exposés à faire banqueroute à chaque instant. Le monopole du tabac existe en France et n'existe pas en Belgique; il en résulte 80 millions pour le trésor français, et une grande sécurité pour les priseurs, qui sont du moins assurés d'avoir toujours du tabac pur et de n'avoir jamais le nez endolori par le sel, le muriate de chaux, l'ammoniaque, la brique ou le verre pilé, dont les Belges ont tant à souffrir *.

Le monopole, comme nous l'entendons, aurait seul la

* Un journal signale le fait suivant d'après une lettre de Ham, datée du 2 janvier :

« Le 30 décembre dernier, le contrôleur de notre ville a fait examiner par M. Acar, pharmacien, plusieurs échantillons de tabac en poudre. L'un de ces échantillons contenait une quantité assez forte de marc de café. La débitante, interrogée sur cette falsification, avoua que depuis longtemps elle la pratiquait, sur le conseil d'un débitant de Paris, dont le bureau a la réputation de posséder un tabac de choix. Ainsi, on trompe du même coup la régie et le consommateur. »

Digitized by Google

puissance de s'opposer à l'établissement de la *féodalité industrielle*, qui nous menace sérieusement, d'après certains économistes, de la prochaine *absorption de tous les bénéfices du travail social par les gros capitaux.*

En effet, tant que l'industrie et le commerce resteront livrés à la merci du *primo occupanti*, il ne tiendra qu'aux gros capitaux de s'emparer de quelques-unes de ces provinces du domaine public, comme les grandes puissances maritimes s'emparent des îles qui leur conviennent, et de s'y créer des espèces de pachaliks industriels, d'où ils pourront pressurer indéfiniment le vilain.

Ce que la guerre de conquête a fait, la concurrence pourrait le faire; nous nous étonnons même que la chose ait tant tardé, car l'arène est ouverte. Mais il est plus difficile qu'on ne le pense de monter une association de producteurs sur des bases solides; nous sortons d'en faire la pénible expérience.

Pour voler, massacrer, incendier, détruire,
On s'organise bien; mais fort mal pour produire.

En effet, il suffit de connaître l'histoire de la fondation des monarchies sur la propriété foncière, pour reconnaître que celles qui tendent à s'établir sur la propriété industrielle, suivent une marche identique et tout à fait naturelle.

A l'anarchie de l'individualisme, à succédé l'association par groupes et par communes, sous la protection des hauts barons féodaux qui ne cessèrent de se faire la guerre entre eux, jusqu'à ce qu'un de leurs principaux suzerains ait assujetti tous ses vassaux sous la centralisation monarchique; mais ces monarchies elles-mêmes, après avoir longtemps essayé leurs forces, éprouvent à leur tour une vive tendance vers une association européenne qui peut mettre fin à l'antagonisme militaire, si elles parviennent à s'entendre sur le partage des *bénéfices de la paix.*

Telle a été la marche et tel est l'état actuel du vaste groupe politique de la partie du monde la plus avancée. L'industrie

est bien loin d'avoir fait un pareil chemin, puisqu'elle n'en est encore qu'à *l'introït du régime féodal*, c'est-à-dire à l'association par groupes de capitaux, qui se livrent une guerre acharnée, sous la conduite des *burgraves* de l'industrie et du commerce.

L'élément industriel, appelé à jouer un si grand rôle, n'en est donc encore qu'à sa phase moyen-âge, et nous n'avons certes pas l'espérance d'être son *Louis XI*, heureux si nous en étions le *Commines*.

Voulez-vous, enfin, vous délivrer de toute crainte de féodalité, hâtez-vous de diviser et d'enclore la vaste bruyère de l'industrie; que chacun reçoive le lot qu'il sait cultiver, donnez-lui en la propriété à tout jamais; et soyez assurés que les donjons féodaux ne sauront plus s'élever, au centre d'une contrée morcelée par des milliers de propriétés intellectuelles, petites, grandes ou moyennes!

Les gros capitalistes que vous semblez redouter à l'instar des gros bataillons, trouvant un placement assuré et suffisant dans l'exploitation régulière des diverses industries brevetées, ne chercheraient pas un autre emploi. Ils préféreraient s'associer à des hommes capables et ne songeraient plus à se faire industriels sans mission. Ils ne tenteraient plus de ces accaparements de fabrications qui échappent toujours à leur étreinte maladroite.

L'association du *capital, du génie et du travail* est la seule société qui puisse être durable, et jamais l'un de ces trois éléments ne peut se passer des deux autres.

Le génie isolé est un capital mort; le capital sans le travail est une valeur inerte; le travail sans intelligence et sans argent est une action stérile.

L'association de ces trois éléments est aussi nécessaire pour obtenir de grands résultats, que celle de l'eau, de l'air et du feu, pour obtenir une grande force. Mais les capitaux ne se livrent pas sans garantie.

Or, la loi peut fournir cette garantie au génie sans argent, en lui assurant la propriété de ses œuvres.

Accordez donc le bénéfice de la pérennité aux inventeurs de toute espèce, comme vous l'accordez aux inventeurs de mines, quand vous voulez qu'ils les exploitent. C'est absolument la même nature de propriété; et, si vous souhaitez aussi qu'on exploite les découvertes nouvelles, il faut leur donner les mêmes droits, d'où résulteront les mêmes facilités pour trouver des capitaux, et les mêmes avantages pour le trésor, dans une redevance proportionnelle.

Ces raisons sont tellement incontestables, que pas une voix ne s'élèvera pour les combattre. Si quelqu'un arguait du danger de cette incommensurable quantité de monopoles, nous lui répondrions par la division de la propriété foncière, division qui n'a que de bons résultats pour le fisc et pour la société en général. Et puis ces *monautopoles* industriels s'entre-croiseraient, se dépasseraient, s'étendraient comme les ondes circulaires, produites sur un lac tranquille, par les gouttes d'une pluie bienfaisante, sans se nuire et sans se gêner dans leur expansion, qui ne s'arrêterait qu'aux bornes du monde, comme les ondes ne s'arrêtent qu'aux bords du lac.

Il nous semble qu'un ministre des finances devrait sourire, à la vue du nombre immense de patentes nouvelles, que nous lui montrons en perspective, et qu'il devrait l'accepter, avec la même reconnaissance que l'industrie et le commerce ont accepté les patentes, en remplacement des anciens priviléges.

Ce serait certes avec une joie bien plus grande encore que les inventeurs et les auteurs accueilleraient les avertissements, sommations ou contraintes de verser un impôt, qui serait pour eux un véritable titre de propriété.

Nous voudrions même ennoblir la patente, en la retirant aux banqueroutiers et à tous ceux qui se seraient rendus coupables de félonie dans l'industrie et le commerce, comme cela se pratique à Londres, envers les marchands de comestibles qui falsifient leurs produits.

La patente devrait être un titre honorable, un certificat de probité, un passeport, un port d'armes et un droit d'exercer la police sur son passage, comme elle l'est, dit-on, en Chine.

Des conseils de prud'hommes domineraient et surveilleraient toute cette vaste organisation, et seraient investis du droit de retirer la patente à tout individu dont la conduite donnerait lieu à de justes plaintes en escroquerie; car le citoyen séduit par une belle enseigne, qui a le malheur de tomber sur quelques-unes de ces araignées industrieuses, occupées à tendre leurs toiles à la vitrine, ne sait réellement à qui s'adresser pour se plaindre de cette espèce de Bédouins de boutique, qui se font patenter tout exprès, pour mieux courir la razzia contre la tribu des bonnes gens; protégés comme ils le sont par l'énormité des frais de justice, nécessaires aujourd'hui, pour obtenir la punition des petits voleurs.

L'établissement des *prud'hommes* remédierait à tout cela; il leur suffirait souvent de faire comparaître les fripons à leur barre, pour les obliger à décharger leurs comptes de moitié, sur la simple menace de se voir signaler et mettre au ban de la corporation des honnêtes travailleurs.

D'un autre côté, les *prud'hommes* seraient la providence des braves ouvriers qui, dans leur abandon, trouveraient auprès d'eux appui, conseil et protection.

Car, il faut en convenir, si notre ouvrier libre n'appartient à personne, rien aussi ne lui appartient : esclave, il avait le droit de vivre; libre, il n'en a plus la possibilité.

C'est-à-dire qu'il est libre de chercher du travail ou du pain, que chacun est libre de lui refuser; et il ne faut que trois jours sans pain et sans abri, dans nos climats, pour tuer un homme. Personne ne meurt de faim, s'écrient nos philanthropes de cabinet. — Vous vous trompez, il en meurt beaucoup qui ne viennent pas vous le dire; mais savez-vous combien succombent dans trois semaines, dans trois mois, dans trois ans, d'une longue suite de misère sans intermittence?

Hâtez-vous donc de rendre aux travailleurs éparpillés et vagabonds, une meilleure organisation que celle qu'ils ont perdue, en recevant le funeste cadeau d'une liberté sans borne, mais aussi sans prévoyance et sans paternité.

Digitized by Google

Assurez la propriété des inventeurs, vous assurerez aussi la position des ouvriers; car, dès que la concurrence fait tomber une fabrique, elle ôte le pain à tous ceux qui vivaient autour de ce *monopolium*, comme vous ôtez la vie à toutes les plantes parasites qui vivaient aux dépens du chêne que vous abattez.

La concurrence est une belle chose, au dire des économistes; parce qu'elle fait que les consommateurs paient moins cher les objets dont ils ont besoin, cette erreur est accréditée surtout par les falsificateurs. Le bon marché n'est en général qu'une fausse apparence; car en allant au fond des choses, vous trouveriez, presque toujours, que vous avez payé trop cher la marchandise à bon marché.

Car, croyez-bien que si le marchand ne trouvait pas plus de profit à vendre des marchandises frelatées que des marchandises sincères, il ne s'y prêterait pas avec tant de complaisance.

Et puis est-ce donc un si grand bien que de mettre en péril de grands établissements de production, afin de procurer une économie insignifiante pour chaque consommateur?

N'est-ce pas comme si l'on applaudissait à la suppression des impôts forts légers, qui pesent sur chaque citoyen, au risque d'entraver ou de faire tomber les gouvernements?

Si, par exemple, au lieu de payer les cinq kilogrammes de fer consommés en Europe par individu, 1 fr. 55 c., ils ne le paient plus que 1 fr. 50 c., ce serait, il est vrai, une économie de 5 centimes par tête et par an; mais si ces cinq centimes de moins sont cause des effroyables banqueroutes qui mettent des milliers d'ouvriers sur le pavé, ne vaudrait-il pas mieux payer 5 centimes de plus, pour éviter des catastrophes pareilles à celle dont le *Globe* anglais nous apporte aujourd'hui la triste nouvelle?

« Nous regrettons d'avoir à annoncer la faillite d'une » maison importante de Bristol, intéressée dans le commerce » des fers (*la maison Harford and Co*). Par suite de cette » faillite, dont le passif est de 400,000 liv. sterl., *six mille* » *ouvriers* vont se trouver sans ouvrage. C'est là un des pre- » miers et des plus lamentables résultats de la dépression qui

» a pesé sur l'industrie métallurgique dans ces derniers » temps. »

Quand la libre concurrence cause de pareils dégâts, peut-on continuer sans crime à lui laisser ravager ainsi les pays de liberté ?

N'est-il pas temps de mettre un frein légal à cette course au clocher, qui détruit tout sur son passage ?

Le moment n'est-il pas venu pour les gouvernements qui songent au bien-être de leurs peuples, d'étudier cette question matérielle, la plus urgente du moment * ?

Il n'y a qu'une grande mesure qui puisse apporter un remède au mal que vous avez fait à la majeure partie des ouvriers, en les déclarant libérés de tout frein, et par conséquent de tout devoir. Toutes les petites créations bienfaisantes de la philanthropie particulière, ne sont que des chevillettes fichées dans le flanc d'un navire pourri qui fait eau de tout part ; vous pourrez retarder sa perte de quelques heures peut-être, — mais vous ne l'empêcherez pas de sombrer.

Ce ne sont pas des règlements d'hôtel-de-ville, ce sont de bonnes lois d'état qu'il faut, pour changer la face des choses et la condition des peuples.

L'industrie est sans contredit la grande affaire du siècle, c'est sur elle qu'il faut que toute l'attention des législateurs et des gouvernants se concentre.

Organiser l'industrie et le commerce, c'est travailler au salut de l'Europe, au salut du monde.

* On lit dans le *Morning-Post* du 21 décembre 1843 :

« Nous avons souvent déclaré à nos lecteurs que nos systèmes de production manufacturière et de distribution sont, par leur nature, frauduleux et pernicieux. L'expérience de chaque jour tend à prouver la vérité de cette proposition.

» Les plus actifs parmi les adversaires de tout ce qui reste encore de *protecteur* dans nos arrangements industriels sont, comme chacun sait, d'aventureux manufacturiers. *Notre système manufacturier exige une réforme. Notre système commercial exige une réforme.* Dans tous les deux il y a beaucoup trop de *liberté*. Tous deux sont trop exempts de cette responsabilité envers les travailleurs que demandent les plus grands intérêts de la société. »

Quelle est la cause du malaise qui travaille le corps de la société ? Quels sont les membres qui souffrent le plus et qui font les efforts les plus violents pour se délivrer de cet état de gêne et d'oppression, qui les rend malheureux au point de les tenir en bouderie permanente et même en révolte ouverte, contre l'ordre de choses actuel ?

Nous ne craignons pas de le dire : ce sont en grande partie les hommes d'intelligence, sans position, c'est la partie noble, enfin, du prolétariat, qui n'a point sa libre expansion, ni sa part équitable des avantages de l'association, et qui se sent injustement exclue du *droit commun.*

Il n'est donc pas étonnant que ces parias intellectuels fassent cause commune avec les serfs et les esclaves! Il n'est pas étonnant qu'ils les endoctrinent, les enrôlent et les dressent pour l'émeute.

Mais donnez-leur la satisfaction qu'ils méritent, c'est-à-dire la propriété de leurs œuvres, faites-les passer dans les rangs des propriétaires, et ils en auront bientôt pris les goûts, adopté les croyances et reconnu les devoirs.

Puisque les propriétaires font la force des états, doublez et triplez, puisque vous le pouvez, le nombre des propriétaires, — le reste sera très-aisé à gouverner et n'aura pas même le droit de se plaindre.

Il y a certainement en France quinze cent mille individus, sortis des colléges, assez instruits pour occuper des emplois, et qui ne savent comment pourvoir à leur existence. Privés de protecteurs assez puissants pour atteindre aux faveurs du budget, trop faibles pour soutenir la concurrence du manouvrier, exercé depuis sa jeunesse aux travaux musculaires, ils flottent pour ainsi dire toute leur vie, dans cette région intermédiaire, que Filangieri appelle les *limbes* sociales, sans pouvoir s'élever vers le ciel ni tomber aux enfers. C'est cette population d'âmes en peine, qui vient en gémissant frapper à vos portes, pendant le jour, et tirer les rideaux de votre lit, pendant la nuit, pour solliciter une justice que vous n'avez aucun intérêt, aucun droit de refuser ; car ils ne vous demandent que la nue-propriété de leurs œuvres futures : accordez-leur donc par la loi, ce qui leur appartient de droit

naturel. Ce sera leur donner du travail, de l'espérance et du bien-être tout à la fois.

Le poëte, le littérateur, le peintre, le statuaire, le musicien, le technologue, le chimiste, le physicien, l'ingénieur, le mécanicien, l'homme de science et de génie, l'inventeur enfin, et tout individu qui se sent une étincelle du feu de *Prométhée,* se livrera avec ardeur à la culture des landes intellectuelles, dès que vous lui permettrez de s'enclore.

Distribuez-leur donc, ce qui ne vous coûte rien, ce qui ne vaut rien aujourd'hui : le champ des inventions, qu'ils ne demandent que la permission d'exploiter, avec la certitude que ce qu'ils y trouveront leur est garanti par la loi !

Mais, direz-vous, cette loi existe. On accorde aux écrivains, aux peintres, aux musiciens, aux statuaires, aux inventeurs, etc., une propriété temporaire que nous croyons suffisante.

Vous le croyez ? eh bien, vous êtes dans l'erreur, et nous allons vous le prouver par quelques exemples fameux, celui de *Watt* entre autres, qui, arrivé à l'avant-dernière année de son brevet, était près de tomber en déconfiture et de compromettre tous les capitaux qui lui avaient été avancés, quand, heureusement pour lui, le riche avocat *Bolton* fit prolonger sa patente jusqu'à vingt-cinq ans; associa son activité et sa connaissance des affaires, au génie de cet habile ingénieur, et le mit à même de faire une fortune qu'on a portée à 62 millions. *Arkwright* s'est trouvé dans le même cas, et son fils qui vient de mourir possédait 150 millions.

Mais *Carcel,* qui n'avait qu'un brevet de 10 ans, est mort en ne laissant que son enseigne à ses enfants, tandis que sa lampe à fait la fortune de dix lampistes qui lui ont succédé.

Jacquart, dont le métier enrichit des milliers d'individus, est mort avec une petite pension alimentaire qu'il tenait de la munificence impériale.

C'est d'ailleurs une chose passée en proverbe, que tous les premiers inventeurs se ruinent, tandis que ceux qui leur succèdent s'enrichissent. Pourquoi cela ? c'est parce que la durée des brevets n'est pas suffisante et que les capitalistes refusent pour cette raison d'y risquer des fonds.

Digitized by Google

C'est pour remédier à cette insuffisance de temps, qui ne leur premet pas de se créer une clientèle normale, que les Anglais ont dû recourir à cette publicité inouïe, à laquelle ils n'hésitent pas de consacrer des sommes considérables qu'ils appellent *fonds de divulgation.*

Ils ont pour axiôme que, tant qu'il existe au monde un individu qui a besoin de ce qu'ils fabriquent et qui ne connaît pas leur adresse, il n'y a pas assez de publicité.

C'est ainsi que de simples marchands de cirage, ***Martin, Hunt*** et ***Robert-Warren,*** consacrent 500,000 francs par an à la publicité; et que la clientèle du premier a été vendue 70,000 livres (1,750,000 fr.) à l'ancien commis de cette maison.

C'est ainsi que ***Perry*** et ***Gillot***, fabricants de plumes d'acier, que ***Rowland*** et ***Price,*** fabricants de cosmétiques, que le coutelier ***Mechi,*** le chapelier ***Perrin,*** le tailleur ***Dowincy*** dépensent plusieurs centaines de mille francs en annonces, tous les ans.

Il n'est pas jusqu'aux charlatans médicaux ***Eady, Solomon, Anderson*** et ***Morisson***, fabricants de pilules, qui n'en fassent autant.

Tout le monde connaît, en Angleterre, le célèbre notaire ***George Robins,*** surnommé le ***prince des annonceurs,*** à cause du talent incroyable qu'il déploie à faire ressortir, à force d'annonces, les qualités des châteaux, des terres, et des tableaux dont on lui confie la vente.

Appelez cela du charlatanisme, si vous voulez; mais c'est du charlatanisme obligé, commandé par la mauvaise organisation de l'industrie, qui ne permet pas d'autre concurrence que celle du mensonge, de la ruse, de la contrefaçon et de l'adultération des produits.

Vous feriez aisément tout rentrer dans l'ordre, en garan-

tissant à chacun la propriété héréditaire de ses œuvres, de son commerce et son industrie; en réprimant sévèrement la contrefaçon des marques, des étiquettes, des firmes et des poinçons, comme vous le faites pour les matières d'or et d'argent.

Nous voudrions enfin que personne ne pût s'emparer impunément du bien ou du travail d'autrui, pas même de celui des journaux, comme l'a fait un journaliste d'Anvers qui résume en ces termes généraux et sans nous citer, les principales bases du système organisateur que nous avons pris *la peine* de développer :

« Ce que l'économie domestique est pour une famille, l'économie commerciale l'est pour l'industrie. Production et consommation, travail et satisfaction des besoins de la vie, tels sont les deux termes de cette science, qui consiste à établir un juste équilibre entre l'un et l'autre, et à répartir la richesse de manière que tous les travaux productifs concourent à son partage.

» Mais il n'y a pas de véritable économie commerciale sans l'inviolabilité des principes que nous avons toujours proclamés.

» Chacun doit pouvoir jouir en toute sécurité du fruit de son travail, car personne ne travaille que dans le but d'acquérir de l'aisance et de pouvoir disposer, à son gré, du produit de ses veilles.

» Mais il faut que la probité préside à toutes les entreprises industrielles, il y aura plus de sécurité pour la richesse publique, puisque la fortune des particuliers ne sera plus à la discrétion d'un petit nombre d'accapareurs.

» Voilà comment presque toutes les questions nous ramènent inévitablement au principe *du droit commun*, comme à la source de toute justice, de toute logique, de toute prospérité générale et particulière. C'est que l'équité est seule féconde en améliorations morales et matérielles.

» Pour rendre un peuple intelligent, actif, industrieux, il suffit de lui donner la garantie de la paisible jouissance du fruit de ses travaux. Or, cette garantie, il ne peut la trouver qu'en lui-même, et puisqu'il a semé, c'est à lui de recueillir la moisson.

» Il faut donc nécessairement traiter, sous le point de vue du plus grand respect pour la propriété des droits de chacun, les questions économiques si étrangement obscurcies par les hommes d'arbitraire et de monopole d'une part, et par ceux de révolution et d'anarchie de l'autre. Il y a une économie politique chrétienne, nationale, sociale, dont les doctrines sont simples, claires, intelligibles, morales surtout. Les droits et les intérêts du peuple, l'amélioration de l'existence des travailleurs, les secours auxquels a droit l'indigence involontaire et forcée, ne sauraient être étrangers à la presse vraiment progressive.

» Améliorer la société tout entière dans son existence morale et matérielle, tel doit être le but des hommes qui marchent à sa tête, telle est aussi la mission de la presse, ce guide des intelligences, fait pour produire la plus parfaite civilisation selon l'ordre et la liberté. »

Tout inattendues que puissent paraître nos révélations, sur les causes de l'état de maladie dans lequel se traîne l'industrie; tout éloigné que paraisse le remède que nous proposons, il n'en est pas moins certain que nous n'apprendrons rien qu'ils ne sentent et qu'ils ne sachent, aux négociants et aux industriels dont nous n'aurons que le mérite d'avoir formulé les idées et les plaintes.

C'est du moins ce que nous font connaître, presque toutes les personnes instruites auxquelles nous avons communiqué notre travail; on en jugera, par la similitude de nos observations, avec celles d'un grand entrepreneur de peinture en bâtiments, M. *Leclaire*, de Paris, qui a eu le courage de dévoiler les fraudes qui se commettent dans sa partie.

Il serait bien à desirer que chaque industriel en fît autant *.

* On nous annonce que M. *Jules* Garnier va publier un livre sur les falsifications des substances alimentaires, qui sera aussi curieux qu'utile; c'est lui qui fait connaître qu'il existe dans le département de l'Allier, des cailloux blancs qui, après avoir été concassés, moulus et bluttés, donnent une poudre blanche tout à fait analogue, par sa blancheur et sa finesse, à la farine de froment, dans laquelle les fraudeurs l'introduisent, en assez grande quantité, pour l'exportation. On vient d'en saisir un chargement à Marseille, qui contenait cinq pour cent de cette substance inerte.

Voilà des sujets de prix à offrir, par les académies, aux hommes consciencieux qui consentiraient à dénoncer toutes les falsifications industrielles et commerciales dont la société est la victime *.

Quelle enquête pourrait être plus profitable ? Quel argent serait plus utilement dépensé ? Et quel faisceau de lumière viendrait éclairer le législateur sur la nécessité de réorganiser le travail sur de meilleures bases ! La discussion s'ouvrirait largement alors sur ce terrain brûlant, où personne n'ose encore mettre le pied.

« La libre concurrence, dit M. *Leclaire*, a été prônée avec

* On se rappelle qu'un fait important pour la salubreté publique fut porté, il y a trois ans environ, à la connaissance de l'administration supérieure. Il en résultait que, pour une notable partie au moins, les sels destinés aux usages alimentaires vendus à Paris étaient falsifiés. Par l'examen auquel on se livra alors, on reconnut que la falsification se faisait en employant, pour le sel gris, du plâtre cru et des sels de warech qui contenaient de l'iode ; et pour le sel blanc, en mêlant au sel raffiné, des sels de warech bruts ou raffinés. Les expériences auxquelles on se livra, établirent que, sur 3,023 échantillons prélevés dans Paris, il y en avait 309 (plus d'un dixième) qui avaient été reconnus falsifiés.

L'autorité prit de promptes mesures ; plusieurs falsificateurs furent traduits devant les tribunaux et condamnés.

La fraude cessa momentanément d'être mise en pratique, et l'on avait lieu d'espérer qu'elle ne se renouvellerait pas, lorsque, tout récemment, MM. les professeurs de l'École de Pharmacie de Paris, en procédant chez les épiciers, aux visites annuelles voulues par la loi, reconnurent qu'il existait chez quelques-uns de ces débitants, non-seulement des sels dans lesquels on apercevait des traces d'un sel de cuivre, mais encore un grand nombre de sels mélangés avec du sel de warech, qui contient de l'iode. Près de trente échantillons ont été saisis, parmi lesquels trois contenaient de petits cristaux d'un sel de cuivre. Le reste ne contenait que du warech, mais n'en était pas moins dangereux comme substance alimentaire.

De nouvelles visites ayant été pratiquées chez différents raffineurs de sels, ceux de MM. les membres du Conseil de Salubrité qui y procédaient, assistés d'un commissaire de police délégué, ont saisi et placé sous scellés, plusieurs échantillons de sels, mêlés de plâtre cru et de sel de warech.

Cette affaire, qui donne lieu à une instruction judiciaire, sera plus tard déférée aux tribunaux.

exagération. Les économistes du XVIIIe siècle, frappés des inconvénients du monopole, furent portés à en chercher le remède, en y substituant la liberté commerciale; ils n'envisagèrent la concurrence que du point de vue de ses effets utiles, ils la considérèrent uniquement comme une force destinée à exciter une heureuse émulation, à stimuler l'activité des travailleurs et le génie de l'invention; la concurrence devait ouvrir des sources de fécondité nouvelle et enrichir le pays, en multipliant et perfectionnant les produits, au grand profit de tous les consommateurs et des producteurs même. Poussés par un esprit de réaction contre les anciennes entraves qui avaient comprimé l'essor industriel, les anciens économistes adoptèrent donc, dans toute sa latitude, le principe du « *laisser faire, laisser passer.* » Les corporations, les maîtrises et les jurandes furent supprimées, et une liberté absolue succéda à l'ancien système de monopole partiel; les destinées de l'industrie, les sources des richesses de l'avenir furent livrées sans contrôle, sauf quelques rares exceptions, aux inspirations du génie et de l'intérêt individuel. Une concurrence sans bornes fut ouverte entre tous les producteurs et entre tous les commerçants.

» La concurrence, par un mouvement inévitable, ne tarda pas à amener la baisse des prix jusqu'à son dernier terme, et l'industriel, libre d'adopter les moyens qu'il considérait comme les plus propres à faciliter l'écoulement de ses produits, à étendre ses relations avec la classe des consommateurs, s'est trouvé face à face avec la fraude, qui s'est efforcée à la fois de le séduire par l'appât de la fortune, et de l'effrayer par la crainte de la banqueroute.

» Les sciences physiques et chimiques, qui devaient servir à faciliter la fabrication des produits et à leur donner une plus grande perfection, ont été consultées depuis lors, dans le but d'embellir l'apparence de la marchandise, toujours aux dépens de sa bonté réelle; la science s'est mise au service du mal, et l'art de la falsification est aujourd'hui plus avancé, sous beaucoup de rapports, que l'art de la bonne fabrication.

» La concurrence s'exerçant dans des conditions de liberté

absolue, a donc engendré la fraude, le vol, et le charlatanisme le plus révoltant. Ce système trouve encore pourtant bon nombre d'appuis, mais seulement parmi les gens qui ne savent rien de ce qui se passe.

» Les architectes n'ont eu que trop souvent l'occasion de vérifier dans les travaux de bâtiment qu'ils dirigent, combien le système de concurrence illimitée a fait éclore de fraudes et de ruses de tout genre; aussi la concurrence est-elle considérée aujourd'hui, par plusieur économistes, comme la source d'une excitation désastreuse pour l'industrie et fatale à la moralité, comme la cause d'une multiplication surabondante de produits, comme conduisant fatalement au mensonge, au vol et à la misère.

» Cette vue partielle de la concurrence, qui ne permet d'en apprécier que les conséquences produites dans de mauvaises conditions, qui confond les effets avec un des éléments de leur cause, est aussi imparfaite que celle des anciens économistes; mais notre objet en ce moment n'est pas de déterminer dans quelles limites doit être renfermé l'exercice de la concurrence, à quel contrôle on devrait l'assujettir, dans quelle mesure, en un mot, l'ordre et la liberté devraient se faire de mutuelles concessions. Nous acceptons la concurrence illimitée, comme un fait actuel; nous en connaissons les affreuses conséquences, et nous tenons à prévenir nos lecteurs contre les fraudes et les ruses auxquelles les entrepreneurs de bâtiments sont contraints de recourir. »

Il en est de même dans tous les métiers; disons quelques mots sur ceux que nous connaissons un peu.

Par exemple : la fabrication des drogues étant une chose très-lucrative, elle a particulièrement fixé la rapacité des falsificateurs, qui s'attachent particulièrement aux produits d'un prix élevé, tels que la cochenille, la quinine, la morphine, le *castoréum* de Sibérie, la *lactucarium* et jusqu'aux composés mercuriels; ils falsifient le précipité rouge par du *minium* et du verre pilé, le précipité blanc par du *sublimé corrosif* et des os calcinés. Ils font de l'onguent mercuriel

sans mercure et des extraits où il ne manque que la substance dont ils portent le nom.

Les farines de lin et de moutarde sont mélangées de tourteaux et de son; il y a des pâtes et des sirops de guimauve, sans guimauve; il y a du miel-*sirop de fécule*, de la mauve-*glucose*, des poudres pour tout faire, des pilules toutes faites pour tout, etc.

En général, presque tous les produits pulvérulents et liquides falsifiables sont falsifiés; il n'est pas jusqu'à l'acide nitrique dans le lequel on n'a pas honte de mêler jusqu'à 30 et 50 p. c. d'acide sulfurique.

Industriels, fiez-vous donc aux détaillants pour vos expériences? Ménagères, achetez donc du savon fabriqué avec des pierres à fusil! des huiles d'olive et des vins naturels, si vous pouvez en découvrir *. On fait du lait avec des cervelles de veau, du beurre avec de la farine et du saindoux, du pain avec de la fécule et du sulfate de cuivre, des crêtes de coq avec des palais de bœuf, de l'ivoire avec des os blanchis; on met du plâtre dans le papier, des fèves dans la farine, du marc de café dans le tabac, de la poussière dans les crayons de Brockmann, de l'eau dans la houille, c'est enfin à qui vous vendra de l'étain pour de l'argent et du cuivre pour de l'or**.

* M. *Mauguin*, député de la Côte-d'Or, évalue à 500 mille hectolitres la quantité d'eau distribuée dans Paris, sous forme de vin, et à 1,500 mille, toute celle qui se prépare et se vend pour du vin dans toute la France.

** On lit dans *le Rhône*, de Lyon, du 31 décembre :

« Deux enfants d'une même famille ayant mangé quelques morceaux d'une petite figurine en sucre, dont la base était colorée par une belle matière verte, ont éprouvé presque aussitôt des phénomènes d'empoisonnement. L'un a vomi pendant deux heures; l'autre a été beaucoup plus malade; les vomissements, qui étaient violents et presque continuels, n'ont pas duré moins de douze ou quinze heures, et n'ont cédé qu'à un traitement convenable, employé avec persévérance.

» Informé de cet accident, M. le docteur Dupasquier, du Conseil de Salubrité, s'est empressé de faire l'analyse des fragments qui restaient de la petite figure en sucre; il en a retiré une quantité considérable de cuivre et d'arsenic. Ce bonbon était coloré avec du vert *mittis ou vert de Schweinfurth* (sous-arséniate du cuivre), qui est un poison des plus dangereux.

C'est assez dire que la liberté de l'industrie et du commerce a ouvert la porte à toutes les espèces de fraudes imaginables; et, en bonne conscience, il ne peut guère en être autrement, quand on offre une fortune pour prime aux falsificateurs, et une ruine assurée aux commerçants de bonne foi.

On nous dira peut-être que la fraude a existé de tous les temps, même dans l'antiquité, mais l'on n'était pas si avancé qu'aujourd'hui dans l'art savant de la falsification; et puis cela se bornait aux poids et mesures et aux volcries des marchands et des aubergistes, dont *Platon* lui-même se plaint (11me livre des lois). Il voulait comme nous que des règlements spéciaux et sévères fussent établis pour empêcher l'altération des poids et des denrées.

« L'institution des marchands, des traiteurs et des aubergistes, dit-il, a pour but les avantages de la consommation et les intérêts de la cité; mais ces états sont fort décriés à cause de l'avidité et de la mauvaise foi de ceux qui les exercent. »

L'industrie ancienne ne se faisait point sur une grande échelle, comme la nôtre, il n'y avait donc pas d'ouverture à ces avalanches de produits frelatés, qui vous inondent l'Europe en quelques jours; la fraude était individuelle comme l'art. *Pline* la dénonce dans son XIIe livre.

« Les substances les plus précieuses, dit-il, sont falsifiées par les marchands, avec une mauvaise foi insigne et une grande habileté. »

Il paraît que les trafiçants égyptiens avaient une bien mauvaise renommée, pour que les lois exigeasseut, au dire

» Une autre figurine, achetée chez le même marchand, et qui était colorée en jaune, contenait du *chromate de plomb*, ou jaune de *chrome*, composé qui peut aussi produire l'empoisonnement, et qui occasionne des colliques saturnines.

de *Diodore de Sicile,* qu'un citoyen eût renoncé depuis dix années révolues à toute espèce de négoce ou trafic, pour aborder seulement les premiers échelons des emplois publics.

Quand aux Chinois, ils classent le marchand bien au-dessous de l'agriculteur et de l'ouvrier, attendu qu'il ne produit rien d'immédiatement utile à l'homme.

Après avoir vu comment les Grecs, les Egyptiens, les Romains et les Chinois ont envisagé les fraudeurs, voyons ce qu'en pense un homme bien compétent sans doute, M. le baron *Thénard*, pair de France et haut fonctionnaire public, qui s'exprimait ainsi dans la séance du 26 mars 1843 : « Mon » honorable ami, M. *Gay-Lussac,* disait que le charlatanisme est une plaie de la société, qui se retrouve partout. » Oui, le charlatanisme est une plaie de l'époque ; oui, il se » montre partout avec audace et fait des dupes, sinon des » victimes ; oui, la fraude s'exerce publiquement, pour ainsi » dire, et la bonne foi devient de plus en plus rare... Faudra-» t-il que je cite des faits ? Se fait-on scrupule d'entrer, dans » le royaume, dans les villes, des marchandises sans payer » les droits dont elles sont frappées, et *n'y a-t-il pas des for-» tunes considérables basées sur ces vols publics ?* Ne cher-» che-t-on pas à tout falsifier, tissus, produits, aliments, » boissons ? Vous le savez tous, Messieurs, et M. le ministre » du commerce le sait comme nous. Autrefois nos colis étaient » reçus partout, en pays étranger, *sans être ouverts*, tant la » confiance dans les expéditeurs était grande et méritée. Pour-» quoi donc n'est-ce pas la même chose aujourd'hui, et pour-» quoi existe-t-il tant de défiance ? Je vous en ai dit la » cause. »

Ces aveux sont extrêmement graves de la part d'un homme savant et sérieux qui appartient au gouvernement.

D'un autre côté, M. *Mauguin* s'écrie, dans un discours que nous avons déjà cité : « Mais savez-vous quel est le bénéfice » du falsificateur ?.... Il y a, dans Paris, *plusieurs fortunes con-» sidérables qui ont été faites par ces déplorables moyens !* »

M. *Morand*, qui commence en France un travail analogue au nôtre, s'exprime ainsi :

« L'étranger ne veut plus de nos marchandises, nos magasins sont encombrés, le travail de la production se ralentit, les salaires diminuent, etc.

» De nos jours, les fraudes commerciales semblent avoir anéanti parmi nous toute loyauté, toute bonne foi, toute émulation généreuse; la probité d'ailleurs ne peut lutter avec avantage contre les piéges de toutes sortes qui lui sont tendus. »

Nous voyons avec plaisir que nous n'avons point prêché dans le désert, en jetant les premières ébauches de notre travail dans la presse. Ce ne sont pas seulement les économistes les plus distingués qui nous encouragent, ce sont encore les journaux les plus sensés qui s'émeuvent à nos cris de détresse, qui paraissent ne pas plaire à tout le monde, dans un pays où le mot de *contrefaçon* semble avoir perdu jusqu'à la dernière nuance de criminalité.

Nous concevons qu'il n'eût pas fait bon imprimer, il y à 25 ans, une brochure contre la piraterie, à Alger; cependant l'effendi qui eût eu le courage de le faire, aurait probablement sauvé sa patrie.

Nous sommes dans la même croyance à l'égard de notre pays; si l'industrie et le commerce y eussent été organisés, en 1830, nous n'en serions pas à déplorer aujourd'hui les suites désastreuses de la *libre concurrence.*

Mais le remède alors n'était point trouvé, nous le montrons du doigt aujourd'hui, espérons qu'on voudra bien en essayer, mais continuons à faire voir la grandeur du mal pour mieux faire sentir la nécessité du remède, et laissons parler la *Phalange* d'aujourd'hui, 16 juin :

« Une recrudescence de faillites a lieu, en ce moment, à » Paris. Une multitude de petits boutiquiers, négociants et fa- » briquants sont obligés de se liquider et de fermer, écrasés qu'ils » sont par la concurrence. »

« S'il est une branche du travail social dans laquelle les funestes résultats de la concurrence soient évidents, c'est sans contredit le commerce. Le mode actuel de distribution des produits est un véritable fléau pour les consommateurs et pour les commerçants eux-mêmes. Il serait bien difficile d'imaginer quelque chose de plus faux, de plus incohérent, de plus anti-économique et de plus ruineux, que ce mode de commerce tant prôné

par nos économistes modernes. A l'exception de quelques vampires, tout le monde souffre d'un pareil état de choses.

» Mais c'est surtout dans les grands centres de civilisation, que tous les désordres, toutes les monstruosités du commerce anarchique apparaissent au grand jour. Là les conditions de ce genre de travail sont bien plus chanceuses, et le détaillant qui se croit libre, parce qu'il peut tromper *sur la qualité, sur le prix et souvent sur le poids,* plie sous le faix d'un joug qui l'écrase. La cherté des loyers, la nécessité de l'étalage et du fracas, la multiplicité des intermédiaires et agents parasites, l'incertitude de la clientèle, *les mauvais payeurs, le temps perdu* dans le courses et les démarches inutiles, *l'infidélité des subalternes,* tout conspire à accabler, à ruiner le petit marchand, le boutiquier. Que l'on calcule la perte de forces qui a lieu matin et soir dans Paris, par l'étalage de plus de trente mille boutiques! Et toutes ces allées et venues, toute cette dépense de paroles, de ruses et de mensonges qu'entraîne le débat entre le vendeur et l'acheteur. C'est vraiment effrayant. Comment se fait-il que nos savants économistes n'aperçoivent pas un désordre aussi anti-économique? Comment se fait-il que, dans leurs chaires, dans leurs journaux, dans leurs académies, ils ne proposent pas la réforme du commerce anarchique et mensonger?

» Depuis quelque temps, on parle beaucoup de l'organisation du travail. C'est la formule autour de laquelle tous les bons esprits se rallient. Les partis politiques eux-mêmes n'osent plus la repousser, parce qu'ils commencent à comprendre que le problème industriel porte en lui la réalisation des espérances de liberté et de bonheur que la philosophie et la révolution française ont fait naître. Eh bien! au point de vue des réformes spéciales, la branche du travail social qui aurait le plus besoin d'une réorganisation immédiate, c'est le commerce. C'est là qu'il faudrait apporter l'ordre et la lumière, c'est là qu'il faudrait rétablir la franchise et la bonne foi que les modernes doctrines du *laissez faire* en ont bannies. Chose singulière! la nation qui a le plus de franchise et de loyauté dans le caractère est précisément celle qui a le plus raffiné les fraudes commerciales. Et elle en est la première victime. Ne devrait-elle pas être aussi la première à entreprendre la réforme commerciale?

» L'organisation du travail commercial est tellement dans les besoins, dans les tendances de l'époque actuelle, que l'on voit,

par la force même des choses, cette organisation se former en mode oppressif. De toutes parts, en effet, apparaissent et grandissent les germes de la féodalité mercantile. Au lieu d'une régie unitaire qui protégerait à la fois le consomateur et le marchand. nous avons cent mille monopoleurs qui, au nom de la liberté, exploitent et sacrifient sans pitié, tout ce qui n'est pas de force à lutter avec eux. La palme est au plus riche, et souvent au plus fourbe. Un pareil état de choses démoralise une nation, et la prépare à la corruption politique. Un journal qui réclame habituellement la réforme électorale dans ses premiers-Paris, faisait très-bien ressortir, il y a quelques jours, dans un article *Variétés*, l'influence délétère exercée sur les mœurs publiques par l'anarchie commerciale.

» Les étables d'Augias de la politique ne sont qu'un compartiment des grandes étables d'Augias de l'industrie et du commerce. Quel est donc l'Hercule qui les nettoiera? C'est l'opinion publique, c'est la volonté nationale manifestée par un pouvoir fort, intelligent et organisateur. Et, pour obtenir ce pouvoir, il faut instruire les masses, et non leur demander l'enseignement. La découverte du procédé est dans le domaine des faits contemporains; il ne s'agit que de la propager, de la faire agréer. Et certes, les circonstances ne sont que trop favorables pour cela. Le petit commerce de Paris est en coupe réglée de faillites; et dans les départements, viennent succomber coup sur coup les plus fortes maisons. Quand aux fraudes, aux fourberies, aux falsifications, il serait difficile d'aller plus loin.

» La presse devrait donc élever la voix, et appeler l'attention sur la réforme commerciale. Il ne suffit pas de parler vaguement de l'organisation du travail, il faut dire en quoi cette organisation doit consister. L'organisation du commerce est une des mesures qui contribueraient le plus à régénérer le caractère national, à relever la France à ses propres yeux et à ceux du monde. »

La Constituante devait être composée de républicains bien candides pour imaginer que la liberté du commerce ne pouvait dégénérer en brigandage. On ne conçoit pas comment il ne s'est pas trouvé là un philosophe assez convaincu de la

perversité de l'esprit humain pour leur crier : Vertueux collègues,

Essayez de suspendre les lois préventives et répressives du vol, pendant quelques mois, fiez-vous aux bons instincts, à la probité du peuple, laissez vos portes ouvertes à la vertu des masses, et vous aurez un échantillon de ce qui doit se passer dans l'industrie et le commerce libres!

Il ne faut pas croire, cependant, que la justice soit entièrement désarmée contre la fraude industrielle; car il existe dans nos codes des *rudiments* de mesures répressives contre l'usurpation des emblèmes, des noms et des marques industrielles *; la révolution nous a légué une ébauche d'organisation qu'il suffirait de raviver en lui donnant l'ampliation nécessaire avec la juridiction des prud'hommes pour complément. Mais parce que l'on méconnaît les mesures qui donneraient la facilité d'ordonnancer le travail et qu'on les a laissé tomber en dessuétude, on a fini par regarder la liberté comme l'équivalent de l'anarchie, et chacun s'est mis en quête d'une organisation tout d'une pièce.

La prudence veut cependant que l'on se serve, pour bâtir, des anciens matériaux quand ils sont bons, et puisque les marques de fabriques ont été inventées, dès la naissance du commerce, pour signaler l'origine des produits, protéger la propriété industrielle et faciliter la répression de la contrebande, nous ne pouvons mieux faire que de nous appuyer sur ces respectables fondements. Contrefaire une marque c'est détourner l'achalandage et enlever la clientèle d'autrui, c'est un délit comme un autre, dit M. Wolowski.

* « Les lois n'ont pas voulu qu'on fraudât la marchandise, a dit M. *Mauguin*, mais elles n'ont établi pour réprimer ces fraudes que des peines légères, des peines de simples contraventions; je propose de convertir ces contraventions en délits. »

Jadis les marques n'étaient pas seulement facultatives, elles étaient obligatoires jusqu'à la tyrannie : non-seulement on exigeait que les produits fussent marqués ; mais il fallait encore qu'ils fussent de qualité conforme aux règlements ; à défaut de quoi, ils étaient saisis pour la première fois et attachés au carcan pendant 48 heures ; pour la deuxième fois même punition, suivie de blâme contre l'ouvrier ; pour la troisième fois le travailleur maladroit ou trompeur était attaché lui-même au carcan.

Quelle différence entre ce régime sévère et le nôtre, où l'ouvrier, qui n'a pas même été apprenti, s'érige en maître, prend une enseigne, une patente et souvent des armes royales, pour mieux en imposer au consommateur qui pâtit aujourd'hui de tout le mal dont la révolution a affranchi le producteur.

On conçoit qu'en tenant la main à la sincérité des produits, en exigeant qu'ils soient revêtus d'une marque d'origine ce serait leur imprimer un cachet de bonne foi, capable de captiver la confiance de l'étranger, en même temps que celle de l'indigène ; aussi le *Zollverein* marche-t-il à grands pas vers l'adoption de ces principes, en travaillant à faire respecter la propriété des marques et des inventions, dans toute l'union.

En Saxe et en Prusse on condamne la contrefaçon des marques réciproques, en vertu des lois du 4 juillet 1840 et du 12 février 1841 ; on condamne même la contrefaçon des étiquettes étrangères par les nationaux.

En Autriche, on défend à un horloger de graver son nom sur une montre venue de l'étranger ; il lui est même interdit de graver le nom d'un étranger sur son propre ouvrage. Quelle leçon de moralité pour la Belgique !

En Moravie, en Tyrol, en Gallicie, chaque barre de fer doit porter le numéro et le signe de sa qualité ; l'oubli de la marque même y est sévèrement puni.

En Styrie, les taillandiers sont tenus de marquer tous leurs outils.

Une loi de 1754 ordonnait le poinçonnement du papier, des draps, des toiles, des soieries, etc., confectionnés *d'après les règlements ;* mais l'Autriche a sagement laissé tomber en déchéance, toutes ces formalités gênantes qui entravaient le progrès et empêchaient les fabricants de se conformer aux exigences du goût et de la mode. Ce gouverment n'a pas seulement senti, mais il a déclaré qu'il regardait comme une chose injuste, d'obliger les fabricants à produire des marchandises souvent invendables, en vertu *des vieux règlements.* L'état ne doit jamais se mêler de la fabrication, il doit seulement obliger le fabricant à marquer ses produits et saisir ceux qui ne le sont pas.

L'Autriche a porté sa paternelle sollicitude jusqu'à interdire aux apprêteurs de donner aux étoffes mélangées de fil et de coton l'apparence des toiles pures, et a prohibé la vente des étoffes en faux teint, qui sont saisies, lavées et vendues au profit du fisc. C'est pousser trop la sollicitude plus loin qu'il ne faut.

La Prusse, au contraire, a raison d'interdir l'application des signes de la bonne marchandise sur la mauvaise, parce que cela peut nuire au crédit national, aux yeux de l'étranger, comme l'a si bien démontré le professeur Wolowsky. La Russie exige que les poutres de Riga, les sapins de la couronne, portent la marque de leur qualité; la graine de lin même doit être contrôlée et classée *, c'est ce qui fait la

* Notre publication a déjà porté quelques fruits, voici ce que nous lisons dans *le Moniteur officiel :*

« Pour satisfaire au vœu de négociants de Riga, le consul belge en cette place a été autorisé, chaque fois qu'il en sera requis par le commerce, à apposer sur les tonnes de graine de lin à semer, en destination de la Belgique, des plombs timbrés du sceau consulaire, et à délivrer en même temps des certificats constatant l'origine et la destination de la graine.

sûreté de ce commerce important. Ce n'est pas en Russie que l'on permettrait de vendre impunément du houblon épuisé de sa lupuline, et de l'opium épuisé de sa morphine, comme on se permet de le faire ailleurs.

Il faut convenir qu'en présence de ces louables préoccupations des gouvernements paternels, nous devons trouver la moralité des nôtres singulièrement relâchée; car ils permettent tout ce qui n'est pas défendu, et ils ont oublié de défendre une foule de choses qui ne devraient point être permises. Croit-on, par exemple, qu'il ne résulte pas un grand dommage pour la Belgique, d'avoir laissé partir pour les colonies des milliers de fusils de traite non éprouvés, et destinés à estropier ceux qui s'en servent * ?

Il n'échappera à personne que l'application de cette mesure ne peut que donner à notre agriculture des garanties de plus sur la véritable origine de la graine vendue comme graine de Riga, surtout si celle-ci est livrée dans les emballages primitifs conservés intacts et si lors de la vente elle est accompagnée des certificats délivrés.

Le comité de la bourse de Riga a d'ailleurs décidé que les frais d'expédition des lins, en destination de la Belgique, seront abaissés au taux des frais d'expédition à destination de l'Angleterre.

* Malheureusement, le mal est fait.

Il y a quelques années que Liége réclamait un second *banc d'épreuve*, le premier étant insuffisant; aujourd'hui, c'est à peine si le seul banc qui existe est occupé deux jours par semaine; en effet, pourquoi ferait-on essayer les canons, quand on laisse embarquer les fusils sans les examiner, et que le pacotilleur, qui veut surtout du bon marché, n'exige pas autre chose que le poinçon banal de *Liége*, ou une facture simulée pour toute garantie?

Aussi la réputation de la fabrique de Liége, cette richesse nationale, a-t-elle été si complètement gaspillée depuis quelques années, que la détresse des ouvriers armuriers est à son comble aujourd'hui.

Des lettres de Constantinople et de New-York annoncent qu'il y a tant de fusils de basse qualité dans les dépôts, qu'on peut les acheter là à bien meilleur marché qu'à Liége.

Une autre calamité, la concurrence de l'Allemagne, est survenue, pour augmenter encore la misère des ouvriers de Liége. Il s'est établi de grandes fabriques en Hongrie, en Styrie et en Carinthie, où la main-d'œuvre et le fer sont à bon compte; mais ces fabriques n'ayant pu réussir encore à façonner les canons, elles continuent à les tirer de Liége; il en passe plus de 600 par semaine à la frontière de Prusse; cela occupe il est vrai les canonniers, mais

Croit-on qu'un premier envoi de farines sophistiquées, à Rio de Janeiro ou à Buénos-Ayres, n'a pas suffi pour faire crouler les espérances sur lesquelles s'étaient élevés tous nos grands moulins à vapeur ?

Croit-on que l'expédition, au loin, de toiles ou de papiers brûlés par le chlore, ne nous fermera pas les dernières portes qui nous étaient encore ouvertes ?

Croit-on enfin que l'on retourne à la boutique qui vous a trompé une première fois? Non: mais on entre dans une autre qui vous trompe encore.

Nous nous expliquons fort bien aujourd'hui, pourquoi l'ancienne noblesse devait déposer son épée et ses titres, quand elle voulait s'occuper d'industrie et de commerce, lorsqu'ils étaient livrés exclusivement aux mains des Juifs, des charlatans et des Bohémiens.

C'était sans doute pour rendre quelque moralité à ces branches importantes de la prospérité des peuples, que la noblesse avait provoqué les premiers édits organiques du travail en France.

tous nos ouvriers, monteurs et garnisseurs, sont privés de leur main-d'œuvre, qui passe aux Allemands.

Interdir la sortie des canons nus, comme le demandent les fabricants liégeois, qui se voient assaillis par les ouvriers sans pain, serait-ce un bon remède?

La contrefaçon, qui se glisse partout, s'est jetée jusques sur les canons damassés. Des ouvriers étrangers sont venus s'établir à Liége, pour faire du faux damas, de manière à tromper les acheteurs, qui ne se doutent pas de l'existence d'un pareil procédé. Or un fusil double, en faux damas, de 55 francs, empêche de vendre le fusil en vrai damas, qui ne peut se livrer au-dessous de 85 francs.

La destruction de la fabrique d'armes de Liége, n'est qu'une des prouesses ordinaires de la libre concurrence, il faudra que tout y passe, avant que nos apôtres du *laisser faire* conviennent de la réalité du fait que nous leur dénonçons.

Cette moralité, si nécessaire en tout, naîtrait inévitablement de l'organisation rationnelle que nous n'avons pas la prétention de donner comme parfaite et complète, mais sur laquelle nous voudrions appeler la discussion des organes de l'opinion publique, si préoccupés en ce moment des questions oiseuses et stériles de la politique de partis.

DISCUSSION.

Nous allons entrer sur le terrain des objections qui nous ont été faites, par les hommes les plus compétents, auxquels nous avons cru devoir soumettre le précédent exposé de notre théorie du *monautopole* intellectuel, avant de nous engager plus avant dans un système qui pouvait bien, au demeurant, n'être qu'une belle utopie, irréalisable comme tant d'autres, malgré ses allures de panacée universelle.

Qu'est-il arrivé de ce libre examen, tout-à-fait impartial de la presse de tous les pays? c'est que nos idées on fait, en quelques mois, plus de progrès qu'elles n'en eussent fait autrement, en dix années. Plus de vingt éditions et traductions de notre brochure les ont semées sur toute l'Europe; elles ont pénétré dans le cabinet des ministres, et jusques dans les chambres, où une partie de notre système s'est déja formulée en proposition, avec promesse, de la part du ministre du commerce, de la convertir promptement en projet de loi. Voici en quels termes *la Revue de l'Est* annonce cette bonne nouvelle.

« M. *Paixhans* vient de lancer, au milieu de la chambre, une proposition qui aura du retentissement. Il s'agit du rétablissement des *marques de fabrique* et autres garanties contre les fraudes industrielles et commerciales.

» C'est le premier pas de fait vers l'organisation du travail.

» Honneur au député courageux qui veut réhabiliter le commerce de son pays à l'étranger, et qui a compris que la véritable cause de la diminution des exportations tenait à l'affaiblissement de la confiance dans les fabricats, toujours de plus en plus mauvais, dont *le laisser faire* et *le laisser passer* a permis aux spéculateurs d'encombrer l'univers.

» Si M. *Paixhans* arbore franchement le drapeau de la réforme industrielle et commerciale, soulevé par la brochure de M. Jobard, directeur du Musée belge, et soutenu par la *Revue Provinciale*, il adoptera sans doute aussi la devise :

Ne laissez pas tout faire,
Ne laissez pas tout passer!

» Car il est impossible de tolérer plus longtemps les abus toujours croissants de la fraude, il est impossible qu'un gouvernement permette au premier venu, d'escompter à son profit le vieux crédit de toute une nation, en trompant les étrangers; car on ne dit pas en Amérique, en Afrique, aux Indes, c'est telle maison qui nous a mal servi, on dit : c'est telle nation dont nous devons mettre à l'index les produits frelatés.

» La *nouvelle économie sociale*, que nous développons si clairement, ne tardera pas à porter ses fruits, d'ailleurs le volume que l'auteur de cette théorie va publier aura du retentissement.

» Il ne s'amuse pas, comme le professeur Woloswky, a demander les *marques facultatives*, il va droit au but qu'il veut atteindre. Nous désirons que les arguments du général *Paixhans* contre la fraude soient efficaces, et que, s'il n'emporte pas la place du premier coup, il y fasse du moins une large brêche praticable à ceux qui viendront après lui. »

Les feuilles qui ont l'habitude de vivre sur le commun, se nourrissent plus ou moins de la substance de notre brochure, élaborée d'ailleurs avec un vrai talent. Plusieurs journaux anglais ont déclaré que nous avions frappé juste, et

les critiques qui nous sont parvenues de la part des socialistes et des penseurs de tous les pays, nous ont confirmé de plus en plus que nous étions dans le vrai, par la facilité avec laquelle nous avons pu réfuter tous leurs arguments, comme on le verra.

Nous avons donc l'avantage tout nouveau de présenter au lecteur une affaire toute instruite, avec le double plaidoyer. On ne dira pas du moins, qu'en nous écoutant l'on n'entend qu'un son, et qu'il est aisé d'avoir raison quand on parle seul. — La tâche du juge est facile quand les débats ont éclairci toutes les objections présentées par une cinquantaine d'accusateurs publics impartiaux, plus experts les uns que les autres en ces matières.

On nous rendra cette justice que nous avons couru au devant de la critique, et que nous n'avons esquivé aucune des difficultés qui nous ont été posées.

On conçoit que les mêmes objections, venues de différents côtés, ont exigé quelques répétitions, et qu'il nous est impossible de faire un ouvrage bien méthodique, alors qu'il s'agit de gagner de vîtesse et de paraître à temps pour la discussion de la loi des brevets et des marques, qui va s'agiter dans les chambres françaises. Question de vie ou de mort pour l'industrie. Une feuille par jour, telle est la tâche de l'imprimeur et de l'auteur.

Grâce donc pour les incorrections; grâce pour l'absence de transitions, d'ornements et de symétrie!

Ces soins sont réservés à d'autres temps ou à d'autres hommes. L'essentiel est que tous les matériaux soient livrés aux ouvriers chargés de l'érection du plus grand monument législatif de l'avenir; et ils s'y trouveront souvent en double, et quelquefois en triple; mais abondance de bien ne saurait jamais nuire.

Voici ce que nous écrit un écrivain de mérite :

» On s'applaudit dans les hautes régions politiques de *la*

paix partout et toujours ; mais nous n'aurons pas la véritable paix, tant que nos pays seront livrés aux ravages de la libre concurrence, autre espèce de guerre, peut-être plus désastreuse que la guerre à coups de canon, car elle sévit partout, sans trêve ni sursis. Ses coups, pour être moins retentissants, n'en portent pas moins la misère et la mort dans les rangs des soldats de l'industrie et du commerce; c'est à la fois la guerre étrangère et la guerre civile.

» On a mis fin à la guerre du canon par des congrès et des conférences; ne serait-il pas possible d'employer ce même remède contre la concurrence débridée, qui menace de rejeter l'Europe au moyen-âge, en la livrant aux pillards, dont les rangs se recrutent des avanturiers de toute espèce, tandis qu'ils sont désertés par les honnêtes gens, qui n'ont plus la possibilité de soutenir la lutte du talent et de la bonne foi contre des gens, qu'aucune loi ne menace et n'intimide!

» N'est-il pas vrai que, sans l'organisation de la propriété foncière, sans les tribunaux et les codes qui la régissent, les honnêtes gens n'auraient plus qu'à fuir ou qu'à s'enrôler dans les voleurs?

» Eh bien! l'industrie, le commerce, la littérature et les sciences en sont là ; tant qu'il n'y aura pas de garantie pour ceux qui les cultivent, le désordre actuel n'aura point de terme et ne fera que s'accroître en vieillissant.

» Ne serait-ce pas le cas de convoquer un *congrès organisateur* du commerce et de l'industrie, qui aviserait à jeter les bases de l'exploitation régulière des richesses industrielles et commerciales du globe, tout en les préservant de l'espèce de piraterie interlope à laquelle elles sont livrées; mais ce qui mériterait au plus haut degré l'attention d'une pareille assemblée ce serait la grande idée de l'époque, l'idée dont tous les hommes de quelque portée s'occupent sérieusement en France et en Angleterre, l'*organisation du travail.*

« Il est fâcheux que la presse absorbe toutes les forces du

levier de la publicité, dans les luttes verbeuses de la politique. Si, par exemple, un journal comme le *Siècle*, avec ses 40,000 abonnés, savait s'emparer d'un pareil thème et le développer comme il le mérite, le *Siècle* serait le siècle par excellence, qui verrait *l'intelligence affranchie de tous les genres de servitudes.*

Les principes suivants montrent que ce journal met au moins le bout du pied dans le domaine des idées du jour, quand il dit :

1° La base de l'ancienne politique est complètement changée.

2° Tout converge vers un centre commun.

3° La principale œuvre de notre époque est d'affranchir les masses de tous *les genres de servitudes.*

4° L'émancipation des classes laborieuses est la mission actuelle de la France.

5° Cette émancipation doit s'opérer par des institutions destinées à *régulariser le travail libre,* par l'instruction professionnelle, et par des établissements de prévoyance tels que caisses d'épargne, conseils de prud'hommes, salles d'asile, sociétés de secours mutuels, etc.

On s'aperçoit néanmoins que le *Siècle* n'est guère plus avancé que cette école de *philantropie impériale et royale,* qui ne voit pas d'autres moyens de réparer les désastres de la guerre que de panser quelques blessés par ci par là, et de faire enterrer honorablement ses morts. C'est fort louable, sans doute, de faire l'aumône, mais il vaudrait bien mieux travailler à la détruire et la remplacer par e salaire.

Toutes ces sociétés de bienfaisance qui se donnent beaucoup de peine pour clarifier quelques verres d'eau de l'Océan, méritent des éloges; mais la mer est si grande!

Quand un navire criblé de boulets s'enfonce, qui donc aurait le courage de rire du passager qui met son doigt sur une fissure ? C'est pourquoi nous respectons les philantropes et les âmes charitables ; mais que peuvent tous leurs efforts

réunis contre l'immensité et la puissance de ce fléau du paupérisme, que nous regardons comme l'enfant de cette liberté bâtarde et dérisoire qu'on semble avoir provisoirement servie aux esclaves pour les engager à descendre du *Mont-Aventin?*

Dans le fait, la condition de l'esclave n'a nullement été améliorée par le bris de ses fers, car c'est bien loin d'être un progrès, que de passer du servage au paupérisme.

Il n'est pas de pires maîtres que la misère et la faim. L'ouvrier libre n'appartient à personne, il est vrai; mais aussi rien ne lui appartient, que ce qu'il peut gagner en concurrence avec la bête de somme et la vapeur qui n'en sont jamais réduites à mendier, elles.

En cas de maladie, le médecin est à leurs ordres, elles ont des domestiques pour les servir, les nettoyer et graisser leurs membres; tandis que l'ouvrier libre, en possession de tous les droits politiques, inventés par les sophistes pour tromper la faim des malheureux, n'a en définitive, pas d'autre liberté que celle de solliciter du travail ou du pain, que tout le monde à la liberté de lui refuser.

Quel admirable ordre social! et comment avez-vous pu espérer qu'on vous croirait longtemps, quand vous avez écrit: « Tous les citoyens sont égaux devant la loi et nul ne peut prétexter ignorance des lois. » (Il y en a quarante-cinq mille, on en fait tous les jours et l'on n'en défait jamais.)

Les hommes d'état devraient commencer à prendre leur tâche au sérieux et songer, non pas à jeter les bases d'un ordre social tout neuf; mais à enter sur les sauvageons actuels, la greffe de la civilisation de l'avenir, qui consiste avant tout:

1° A garantir à chacun la propriété de ses œuvres matérielles ou intellectuelles;

2° A laisser prendre spontanément à chacun, la place qu'il doit occuper dans le milieu social, d'après sa pesanteur spé-

cifique, de manière à laisser tomber la lie au fond, l'huile surnager et les essences s'élever aussi haut, que leur nature éthérée l'exige.

3° A arrêter ce travail de Sisyphe qui consiste à refouler les esprits dans la lie, et à élever et soutenir les matières lourdes, contrairement aux lois naturelles de la gravitation;

4° A admettre l'intelligence à jouir du *droit commun* avec la matière; c'est-à-dire qu'un homme puisse se créer un patrimoine avec sa pensée aussi bien qu'avec ses bras.

La vérité est qu'il n'y a rien eu de fait pour l'amélioration du sort des masses, depuis les Romains, puisque ce sont encore leurs lois qui régissent la propriété; mais leurs esclaves qui en étaient légalement privés, possédaient effectivement plus que nos ouvriers; car il faut compter pour quelque chose, la nourriture, l'habillement, le logement et le pécule, à l'aide duquel ils parvenaient à se racheter et même à amasser de grandes fortunes avec un peu d'ordre et d'intelligence.

Somme toute, il y a, comme on dit, *quelque chose à faire* pour régulariser, hiérarchiser et ordonnancer la société actuelle, prête à tomber en *deliquium*.

C'est un malade auquel on n'a encore administré, à défaut de remèdes efficaces, que les mots cabalistiques de liberté, d'égalité et de droits politiques, qui nous font l'effet de ces grelots avec lesquels on apaise un moment les cris d'un enfant malade, sans diminuer en rien sa souffrance.

Il n'est pas difficile de se convaincre que ce n'est point la liberté qui manque aux peuples; c'est la justice distributive, c'est la jouissance du *droit commun*, qui doit à tout citoyen la garantie des fruits de son travail intellectuel, comme celle de son travail musculaire.

Tant qu'on ne reconnaîtra sur la terre qu'une seule espèce de propriété, tandis qu'il en existe évidemment deux, — la meilleure moitié du genre humain, la moitié intelligente et active, aura droit de se plaindre de l'injustice qui a présidé à la rédaction du *contrat social*.

Digitized by Google

Voyez, par exemple, où cette injustice a conduit l'Angleterre, avec ses immenses progrès qui n'ont abouti qu'à la trancher en deux, les riches et les pauvres. Or, comme l'a dit un membre du parlement : *Les riches sont devenus beaucoup plus riches, et les pauvres beaucoup plus pauvres.* N'est-ce pas là s'éloigner complétement des lois de la nature, qui a voulu que tous les vides fussent occupés et remplis dans la société comme dans les forêts, où l'on voit coexister des plantes de toutes les grandeurs, à partir de la mousse jusqu'au chêne ?

Il y a donc dans le contrat social anglais, un vice fondamental plus grand encore que dans le nôtre, puisque l'association britannique est arrivée à cet état contre nature qui a précédé la chûte de tous les empires : la division en deux partis tranchés et hostiles des maîtres absolus, et des esclaves privés de moyens suffisants pour s'affranchir.

Nous le répétons, la *création de la propriété intellectuelle* pourra seule achever la grande œuvre civilisatrice commencée par l'établissement de la propriété foncière et mobiliaire.

Il faut combler cette immense lacune, et nul n'aura le droit de se plaindre, puisque chacun sera récompensé selon ses œuvres et posé selon sa capacité. Celui qui fera beaucoup aura beaucoup, celui qui fera peu aura peu, celui qui ne fera rien n'aura rien.

Est-il rien de plus beau, de plus équitable, que cet ordre de choses que nous réclamons, comme le seul remède aux maux présents et futurs de l'humanité ?

Que voyons-nous à la place de cet admirable système d'organisation qui doit régner sur l'avenir ?

Un affreux monopole de la matière, occupée à refouler l'esprit, dans la lie qu'il fait bouillonner et soulève, en troublant sans cesse le milieu social ;

Une effrayante consommation de forces employée à cette

œuvre contre nature; une fatigue extrême des maîtres à contenir les efforts de l'esclave intelligent; partout de l'injustice, de la violence; partout des soulèvements et des révolutions; partout des signes précurseurs de l'éruption du volcan populaire; partout enfin la misère, le désordre et le crime!

Quand on pense qu'un seul mot aurait empêché tous ces maux de naître, on ne peut supposer que les gouvernants tardent longtemps à le prononcer, le voici :

LA PROPRIÉTÉ DES OEUVRES DE L'INTELLIGENCE EST ASSIMILÉE A LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

Parce que cela est juste, parce que cela est vrai, parce que cela est bon.

La reconnaissance de la propriété industrielle, scientifique, artistique et littéraire doublera le nombre des propriétaires; or, doubler le nombre des propriétaires, ce sera quadrupler les bases sur lesquelles repose la société actuelle. Ce sera donner à chacun *selon ses œuvres,* à chacun *selon sa capacité.* Ce sera entrer à pleines voiles dans l'ère du *suum cuique* et du *summum jus.* Ce sera vraiment travailler à ramener le règne d'Astrée, sur cette terre labourée par la fraude et désolée par le triomphe des méchants, des intrigants et des sots.

Le *monautopole* est la cause de l'intelligence et des travailleurs; tous les hommes instruits, capables et laborieux doivent l'accueillir, comme les esclaves ont accueilli la bonne nouvelle du christianisme qui venait briser leurs fers.

Quand chacun aura la propriété complète de son travail, l'injustice disparaîtra du monde, et la liberté réelle fera place à la liberté nominale et dérisoire dont on amuse notre enfance, à peu près comme la compagnie anglaise amuse les souverains de l'Inde qu'elle entoure de ses baïonnettes, pour leur *faire honneur* et protéger leur libre-arbitre.

Tous les citoyens sont libres et égaux devant la loi, nous crie-t-on avec emphase! on en disait autant à Tippoo-Saëb, qui a eu le tort de vouloir vérifier le fait.

Non, la véritable liberté du travail n'existe pas. Et, s'il a cessé d'être un droit *régal*, il n'est pas encore un droit *légal* et il ne le sera pas, tant que le code n'aura pas consacré la propriété perpétuelle des œuvres de l'intelligence; tant qu'il n'aura pas affecté l'hypothèque de la pérennité aux biens des inventeurs; tant que le capitaliste n'aura pas de garantie suffisante pour exposer ses fonds dans l'industrie ou le commerce.

Ceux qui refuseraient de joindre leurs vœux et leurs efforts aux nôtres pour obtenir l'affranchissement de l'intelligence, prouveraient qu'ils n'en ont pas.

Ce n'est point une révolution, c'est la simple extension d'une institution existante, que nous demandons; parce que nous la croyons féconde pour tout le monde, et surtout pour le trésor ; puisqu'il y trouverait le moyen tout naturel de doubler ses ressources, en doublant le nombre des propriétés imposables, sans donner autre chose en échange que la garantie morale de ses lois et de ses tribunaux aux auteurs, inventeurs, ou exploiteurs de découvertes nouvelles, garantie de l'espèce de celle du *minimum d'intérêt;* mais qui serait infiniment plus féconde et moins aléatoire.

Si l'esclavage corporel est détruit, l'esclavage intellectuel subsiste dans toute sa force, et les affranchis sont rares.

Le génie et le talent ne s'appartiennent pas; ils sont esclaves du capital qui conserve la faculté d'en user et d'en abuser comme de sa chose, sans leur accorder même le pécule obligé, que la loi romaine garantissait aux siens.

S'il est un affranchissement à solliciter aujourd'hui, c'est l'affranchissement de la pensée; s'il est une propriété à garantir des voleurs, c'est celle des œuvres du génie; s'il reste d'importants délits à réprimer, ce sont les délits de contrefaçon, de falsification, de maquignonage; car, comme l'a fort

bien dit un grand jurisconsulte, détourner la clientèle d'un homme par des moyens frauduleux est un délit.

Rien de plus net et de plus incontestable que ces vérités qu'on doit s'étonner seulement d'avoir apperçues si tard; elles eussent préservé la société de cet affreux malaise qui tourmente tout ce qui n'est pas à sa place naturelle.

Car, il faut bien en convenir, la marche et la valeur des pièces de l'échiquier social sont bouleversées; on voit aujourd'hui les pions usurper la marche des cavaliers, les cavaliers celle des tours, et les fous faire échec aux rois. C'est un *tohu-bohu* sans police et sans règles.

Il est bien temps qu'on songe, non pas à mettre chacun à sa place, mais à laisser chacun prendre librement la place qui lui est assignée, d'après sa valeur relative et sa pesanteur spécifique réelle.

Voilà ce qu'on pourrait décorer du nom de liberté *en tout et pour tous.*

Mais au lieu de cela, qu'avons-nous? Rien que la continuation, sous un nom différent, du servage antique.

Notre ouvrier moderne n'est que l'esclave ancien, moins la tutelle protectrice et providentielle du maître. Aristote et Platon ne concevaient pas l'existence d'une société sans l'esclavage rédhibitoire; soyons du moins aussi généreux que les païens, donnons à nos ouvriers le droit de se racheter par le génie et le talent, en les couvrant de l'égide du *monautopole.*

C'est surtout par les hommes qui ont étudié sérieusement les divers systèmes d'économie sociale proposés depuis la grande révolution, que notre travail sera le plus parfaitement compris.

Il faut bien que nous soyons tombé sur la vérité, pour n'avoir pas encore rencontré une seule objection qui n'ait été facile à lever; il est vrai que les objections faites jusqu'ici

provenaient, la plupart du temps, de quelqu'inattention de la part du lecteur.

Les hommes les plus graves, au contraire, prennent la peine d'étudier et de comparer la théorie nouvelle avec une foule de théories proclamées et soutenues avec un talent et une énergie incontestables, sans avoir pu néanmoins satisfaire d'une manière complète aux exigences des esprits pratiques; mais la plupart des hommes positifs, accordent leur adhésion complète à la création d'une propriété intellectuelle, parallèle à la propriété foncière.

On verra par la lettre suivante de M. de Breuvery, si connu par ses voyages en Orient, combien ce savant socialiste apprécie surtout l'heureuse circonstance de ce système, qui permet d'éliminer beaucoup de mal sans en introduire de nouveau dans la société. Cet avantage est ordinairement la marque de tout ce qui est bon; car il n'est que très-rarement permis d'affirmer que la meilleure des innovations en apparence, n'amènera pas quelques inconvénients assez graves pour la faire abandonner.

Dans le système dont il s'agit, rien de semblable n'est à redouter; il est net et clair comme celui de la propriété foncière, qui fonctionne depuis tant de siècles, avec tant de régularité.

Ce ne serait même, à proprement parler, qu'une extension de la propriété mobilière; puisqu'une idée qui devient un livre, un opéra, un tableau, une machine, n'a fait en réalité qu'ajouter des meubles de plus aux anciens.

Pourquoi ces nouveaux venus ne jouiraient-ils pas de la même garantie? Est-ce qu'un conscrit n'a pas les mêmes garanties qu'un vétéran, dès qu'il est enrôlé dans le même corps?

Il m'est permis de poursuivre le voleur qui me prend sur ma table ou dans ma poche, un objet que je n'ai pas inventé, bien qu'il m'appartienne depuis trente ou quarante ans, —

et je ne puis poursuivre celui qui contrefait les modèles et la machine de mon invention, après la quinzième année? C'est d'une injustice criante, c'est cette injustice qui cause tous les maux de la concurrence et qui a produit la crise actuelle dont la fin n'est plus à prévoir.

L'industrie est tombée de chûte en chûte, au point le plus voisin de l'abîme; il est temps que tous les hommes de cœur et de dévoûment se donnent la main et fassent la chaîne pour l'en retirer. Honneur à MM. Blanqui, Michel Chevalier, Séguier, Wolowsky, Robert, Castiau, de Bonne, Popp, Ferrand, Pezeux, d'Olincourt, Guyard, Dubouchage, André, de Breuvery, Morel, Leclaire, Mauguin, de Las Casses, Jules Garnier, Darnis et tant d'autres, qui veulent bien prêter leur appui à l'œuvre organisatrice du travail libre, et nous aider à moraliser le commerce et à discipliner la concurrence.

Saint-Germain, 26 août 1843.

Monsieur,

« Veuillez m'excuser de ne pas vous avoir plus tôt accusé » réception de la remarquable brochure sur la *propriété in-* » *tellectuelle* que vous avez bien voulu m'adresser. Je vou- » lais avoir bien lu et médité une idée neuve pour moi et » qui, j'en ai là conviction, ouvrirait une ère nouvelle à » l'industrie.

» Depuis longtemps les inconvénients de la concurrence » illimitée, résultat d'une liberté sans ordre et sans frein, » ont frappé tous les bons esprits, et nous sommes bien loin » aujourd'hui des principes des économistes qui écrivaient » il y a trente ans, et que j'ai tous compulsés; mais nulle » part je n'ai vu même l'indication d'un remède, *ni aussi* » *simple ni aussi nettement exprimé* que celui que vous » avez découvert.

» La première lecture de votre travail avait laissé dans » mon esprit une difficulté, celle de l'application, en ce qui » concerne l'invention primitive et ses perfectionnements » successifs.

» Cette difficulté, fût-elle insoluble, ne peut, ni ne doit » modifier le grand principe que vous posez d'une façon si » nette et si large; car elle est aujourd'hui même, inhérente à » la législation des brevets temporaires, et la constitution de » la propriété perpétuelle ne l'augmenterait en rien; mais la » constitution de cette propriété remédierait-elle d'une ma- » nière complète et absolue à tous les inconvénients du » régime actuel? Peut-être est-il permis d'en douter, surtout » à l'égard de certaines espèces de produits, tels que les vins, » les drogueries et quelques autres, dont il est difficile de » reconnaître l'adultération, surtout pour l'acheteur en » détail; cependant il me paraît évident qu'elle remédie- » rait à de nombreux abus, et, ce que je regarde comme plus » important encore, qu'elle ne pourrait introduire *aucun* » *abus nouveau.*

» Toute expérience, quand il s'agit de l'application à la » pratique sociale, d'idées purement théoriques, laisse tou- » jours quelqu'incertitude sur la portée de ses résultats; » mais le point le plus important à mon sens, c'est que son » point de départ soit tel, qu'en remédiant d'une manière » certaine à une partie du mal, elle ne puisse, avant tout, » introduire aucun inconvénient nouveau à la place de » celui qu'elle est destinée à faire disparaître.

» C'est pour cela, Monsieur, que votre idée me semble *essen-* » *tiellement bonne et applicable,* au contraire de toutes les » idées spéculatives sur le *concours des travailleurs au partage* » *des bénéfices,* idées qui, dans les limites du moins où leurs » plus grands partisans sont parvenus à les développer jus- » qu'ici, me paraissent non-seulement peu intelligibles, mais » susceptibles d'entraîner, à l'application, des conséquences » désastreuses.

» Ces idées sont d'ailleurs, selon moi, bien loin de reposer, » comme la vôtre, sur le principe d'une *exacte équité,* — » car, avant de chercher à faire participer le travailleur aux » bénéfices à venir, il faut le garantir contre la faim présente; » or, comme l'homme qui n'a que ses bras, doit cependant » vivre avant tout, et n'a pour faire face aux chances mau- » vaises que le salaire ou, si mieux aimez, que la participa- » tion aux bénéfices nécessaires à la nourriture de chaque » jour, il se trouverait participer à toutes les chances com- » merciales heureuses, absorber enfin une partie des béné-

» fices qu'il serait hors d'état de rendre au même commerce
» ou à la même industrie, pour parer, au besoin, aux cir-
» constances malheureuses ; ce qui placerait par conséquent
» l'ouvrier dans une position plus fâcheuse et plus précaire
» encore que celle dans laquelle il se trouve aujourd'hui ;
» puisque les intermittences de pertes peuvent au moins
» être en partie balancées, par les bénéfices accumulés, dans
» des circonstances plus heureuses.

» Quant à moi je reste, jusqu'à preuve du contraire, con-
» vaincu de l'inefficacité et de l'impossibilité d'applica-
» tion des systèmes de participation aux bénéfices; mais je
» suis bien persuadé, au contraire, et de la *facile application*
» et de l'*efficacité de celui que vous indiquez.*

» Je regrette bien vivement que ma modeste influence ne
» me mette pas à même de soulever sur cette question une
» polémique dont le résultat ne saurait être douteux, quant
» à la propagation parmi les hommes de bon sens; mais bien
» certainement je concourrai à la répandre.

» Agréez, etc. DE BREUVERY. »

La question des perfectionnements successifs est toujours la pierre d'achoppement des lecteurs qui ne connaissent pas bien la législation des brevets. Nous avons déjà démontré que la voie des perfectionnements reste toute grande ouverte, et que le perfectionneur serait aussi assuré de participer aux bénéfices de sa découverte partielle, que l'inventeur lui-même, et ce, dans la juste proportion de l'importance de son perfectionnement, qui se traduira toujours en une économie d'argent, facile à évaluer, et plus facile encore à partager.

Répéterons-nous l'exemple d'un homme qui trouve le moyen de fabriquer un produit breveté, avec dix pour cent d'économie ? est-ce que le propriétaire de l'invention principale n'acceptera pas, à baise-mains, la moitié de ce bénéfice, que lui présenterait le perfectionneur à condition d'avoir l'autre moitié? Est-ce qu'ils ne seraient pas charmés tous les deux de pouvoir faire profiter le public d'une partie de ce bénéfice, pour augmenter le nombre de leurs clients ? L'intérêt d'un *monautopoleur* sera toujours assez d'accord avec son bon sens, pour lui faire admettre les perfectionneurs, fussent-ils ses propres ouvriers, à la participation éventuelle des bénéfices qu'ils sauront lui procurer.

Ce point d'équité sera d'ailleurs le point de départ de l'émancipation des esclaves de l'intelligence, et un moyen d'émulation des plus puissants pour les hommes doués du génie d'invention, qui ne paraissent, aussi rares aujourd'hui, que parce qu'il n'y a pas de garantie pour eux; mais nous restons bien convaincu, que l'intelligence humaine est séparée en deux, comme les sexes, qu'il y a autant de cerveaux mâles qu'il y a de cerveaux femelles, capables de recevoir et féconder le germe qui leur est transmis par les cerveaux producteurs.

L'analogie et l'observation tendent à confirmer l'exactitude de cette présomption, que l'application de notre système fera briller un jour dans tout son éclat.

La difficulté d'empêcher la falsification des vins et des drogues n'existe pas en réalité, dans notre système.

Est-ce que le propriétaire d'un clos célèbre ne marque pas ses futailles ? Est-ce qu'il ne peut pas leur appliquer la garantie de son nom, de sa maison ? Est-ce que les bouteilles de Johannisberg, de Tokay, de Constance ne sont pas cachetées et timbrées de manière à donner action en justice contre tous les contrefacteurs?

Ce qui est possible à la rigueur pour les vins, l'est également pour les drogues; rien n'empêche de les revêtir de la marque du fabricant. C'est déjà ce qui se pratique en Allemagne pour les couleurs en poudre, qui sont enfermées dans de petits sachets plombés et timbrés; il devrait en être de même de tout.

Il est vrai que celui qui achètera de seconde main pourra encore être trompé par le revendeur de marchandises qui ne portent point sa marque. Cette possibilité elle-même produira encore un heureux effet, en faisant disparaître du commerce une partie de ces intermédiaires parasites, qui font doubler le prix des marchandises, en s'interposant la plus part du temps fort inutilement, entre le producteur et le consommateur.

Quand je voudrai du vin de Champagne véritable, je m'adresserai à Rheims, à la maison Moët, ou au baron Hémart, ou à leurs représentants bien et dûment commissionnés, et non pas à Cologne ou à Aix-la-Chapelle. Quand je vou-

drai du vin d'Alicante ou de Madère, je ne m'adresserai pas à *Cette.*

Sous le régime des marques, la responsabilité ne finit point sur le pas de la porte des fabriques, elle continue à peser sur le fabricant jusqu'au bout du monde.

C'est là ce qu'il y a de vraiment admirable dans l'institution des marques.

Les marchandises venues de la Chine, nous prouvent que ce système y existe dans toute sa perfection. Les portions de marchandises sont d'ailleurs assez subdivisées pour que le détaillant n'ait pas souvent besoin de rompre le scellé du fabricant.

Si les paquets de tabac de la régie de France étaient encore plus subdivisés, ils pourraient aussi n'être jamais ouverts,— par conséquent, jamais altérés par le détaillant; et, s'il en était de même de tous les produits, toutes les fraudes provenant aujourd'hui du commerce de détail disparaîtraient d'un seul coup, par l'adoption obligée des marques de fabrique.

Une pareille législation ramènerait forcément de la sincérité dans les fabricats, de la moralité dans le commerce, et rendrait la sécurité aux acheteurs et aux consommateurs.

Vous verriez que le rétablissement des marques d'origine obligatoires, finirait par amener la signature des articles de journaux et disparaître les ouvrages anonymes ou pseudonymes, comme suspects de fraude et de mensonge.

On arriverait même à devenir si *friand de moralité en tout et partout,* que le mépris public, et peut-être la loi, finirait par détruire l'anonymité ou l'obligerait à quitter nos pays, comme l'Angleterre et la France ont chassé les loups et les Bohémiens de leur territoire.

Oui, la marque obligatoire ouvrirait une ère pleine de moralité, et la marque qualificative achèverait le miracle.

Ce serait une déception volontaire que d'espérer qu'une idée juste fût acceptée d'emblée par tout le monde, quand on connaît tous les désappointements qui arrivent depuis le commencement du monde, aux inventeurs ou fauteurs de vérités nouvelles; aussi ne comptons-nous pas voir triompher notre système d'organisation industrielle et commer-

ciale tout d'une pièce, sans éprouver de rudes oppositions, causées par de fréquentes méprises sur le sens des mots et la portée réele de nos intentions.

En Angleterre, on donne ce qu'on appelle des *lectures* pour expliquer la moindre idée, formulée en brochure; les journaux la discutent, les sociétés savantes s'en emparent, et cependant, on a souvent bien de la peine à éclairer l'opinion sur l'utilité et l'avenir d'une découverte ou d'un système. En France, on va jusqu'à l'apostolat et aux journaux spéciaux, ce qui n'empêche qu'il faille un temps désespérant pour former la somme de convictions nécessaire à la transformation de la plus simple théorie en loi de l'état.

C'est assez dire qu'il y a peu de chose à espérer de la simple émission en brochure d'un projet quelconque, dût-il régénérer et enrichir le monde.

Cependant, nous ne demandons que des objections, assuré comme nous le sommes de les réfuter victorieusement.

Or, les objections se bornent aux banalités suivantes :

« Votre système serait bien difficile à établir. »

« Votre système ne répond pas à tout. »

« Convenez que votre système serait fatal à la liberté et nuisible au progrès. »

« Votre système est peut-être bon pour l'industrie, mais il ne vaut rien pour le commerce, car c'est le commerçant qui fait la loi à *l'industriel.* C'est le commerçant qui dicte ses conditions, sur la qualité et la forme de la marchandise qu'il veut, et qui attise à son gré la concurrence. »

Par exemple : si vous ne voulez pas fabriquer, exprès pour lui, un objet de vingt francs pour dix francs, en altérant sa qualité d'autant, il s'adressera au voisin, au rival, à l'adversaire, et il obtiendra la marchandise frelatée à son goût. Donc vous ne pourriez remédier aux falsifications qu'exige aujourd'hui la concurrence et que vous flétrissez à si juste titre.

Cette dernière objection, qui paraît si forte, va disparaître en quelques mots.

— Vous avez raison, au point de vue de l'ordre de choses actuel ; mais réfléchissez donc qu'après l'organisation nouvelle, ce que vous redoutez ne saurait plus arriver : 1° parce que le régime du *monautopole* que nous demandons diffère, du tout au tout, du régime actuel ; c'est-à-dire que toutes les industries appartiendront à quelqu'un, au lieu d'appartenir à tout le monde ; 2° que tous les objets porteront la marque du fabricant, propriétaire de l'invention et intéressé à conserver sa réputation ; 3° que ledit propriétaire, quel que soit le nombre de licences qu'il accorde pour fabriquer, voudra et devra revêtir ses produits de sa marque, dans son intérêt, dans celui de l'état et des consommateurs.

Prenons, par exemple, un fusil nouveau, soit le fusil Robert. L'inventeur autorise dix négociants de Liége à faire fabriquer des fusils de cette espèce, au prix minime de 20 fr. Croyez-vous qu'un spéculateur étranger pourrait encore venir demander qu'on lui livrât des fusils à 10 francs, bons ou mauvais, en menaçant de s'adresser ailleurs, en cas de refus, comme cela se pratique aujourd'hui, au grand détriment du crédit de la ville de Liége et du livrancier, s'il est connu ?

Non sans doute ; l'inventeur ne voudrait, ni laisser compromettre son nom, ni ruiner le patrimoine de sa famille, en fournissant de la marchandise mauvaise, pour être revendue comme bonne et loyale, par les *chevaliers errants* du commerce exotique.

En général, le *monautopole* a pour objet de créer des chefs de maison pour la propriété intellectuelle, comme il y a des chefs de famille pour la propriété foncière.

On conçoit la possibilité de hiérarchiser ainsi toutes les industries, de leur donner enfin le sceau et les attributs de la propriété foncière.

La contrefaçon restera sans doute possible, comme le vol; mais elle pourra être réprimée de la même façon et par les mêmes moyens.

Chaque objet portant la marque, le poinçon, l'étiquette ou la griffe de l'inventeur, la contrefaçon de ces marques sera

punie comme un délit. Chaque fabricant aura le droit de faire respecter sa propriété, à l'instar des autres propriétaires; mais il n'est pas à supposer qu'il ne sera jamais volé; il le sera sans doute, comme tout le monde peut l'être, et quelquefois même on ne retrouvera pas les voleurs.

Mais est-ce à dire qu'il faut leur laisser le champ libre comme ils l'ont aujourd'hui ? Nous ne serions pas étonné que, si l'on tarde encore quelque temps, la corporation des fraudeurs ne devînt tellement puissante qu'elle ne craigne pas de s'opposer ouvertement et en masse, à l'établissement d'une législation conservatrice de la propriété intellectuelle.

Les gens qui vivent de pillage n'auront pas honte d'adresser des pétitions à la chambre pour lui démontrer que tant de monde vit de vol, que ce serait priver une *honorable* catégorie de citoyens de ses moyens d'existence fondés sur la foi des traités.

Cette puissance du négoce incorrect est déjà telle aujourd'hui, qu'un journaliste d'une grande ville commerciale, qui soutenait nos principes, s'est tu tout à coup, devant une députation de commerçants qui sont venus lui déclarer que, s'il continuait à parler contre la fraude sur laquelle reposaient toutes leurs opérations, ils abandonneraient son journal, eux et les leurs. Le brave garçon nous à fait cet aveu, avec une bonne foi égale à celle avec laquelle il défendait notre système.

La question d'établir un impôt sur le tabac, en Belgique, a trouvé des pétitionnaires assez francs pour baser leurs arguments contre la loi, sur la nécessité de favoriser le commerce *interlope*, c'est-à-dire la fraude, qui leur procure de grands bénéfices; ainsi, ce que nous avions prévu, comme une conséquence monstrueuse, mais éloignée, du système actuel, s'est réalisé dans le court espace de quelques mois. C'est que la gangrène marche vîte aujourd'hui; c'est que l'esprit inventif des fraudeurs est plein de ressources en présence de l'impunité.

Hier encore un de ces habiles spéculateurs anonymes, a

vendu pour dix mille francs de truffes plombées aux restaurateurs de Bruxelles, et au moment où la police était à ses trousses, il achevait de placer sa cargaison à Liége, à Aix-la-Chapelle et à Cologne.

Il est sans doute, en ce moment, occupé à Paris, à une autre combinaison à l'américaine, pour la réalisation de laquelle les chemins de fer sont une vraie providence.

Ceci nous rappelle qu'un navire anglais est arrivé, naguères, de Canton avec une cargaison de noix muscades en bois blanc, parfaitement imitées. Un autre avec des jambons de bois revêtus de couëne et des rouleaux de papier achetés pour de la soie.

Sans doute que, pendant quelques années, plusieurs industries anciennes, que l'on regarde à tort comme arrivées à leur dernier degré de perfection, échapperont au cadre de la législation nouvelle; mais nous pourrions affirmer, sans crainte, que ces exceptions deviendront de plus en plus rares. Prenons le drap tissé, par exemple, comme devant nous échapper. Le drap tricoté et le drap-feutre ne viendront-ils pas se ranger tout droit sous le drapeau du *monautopole* industriel, tout en faisant disparaître graduellement et sans choc, le procédé ancestral du tissage, si les nouveaux sont meilleurs et plus économiques?

Nous disons graduellement et sans choc, parce que la meilleure invention du monde ne tue jamais d'un coup, comme on se l'imagine à tort, les vieux procédés, dont l'existence est d'autant plus dure qu'ils sont plus anciens, et se défendent avec une armée plus nombreuse d'intéressés, y compris le gros bataillon des sots et des routiniers, soldats dévoués de toutes les vieilles tyrannies, de tous les vieux abus.

Il a fallu un demi-siècle à cause des sots pour qu'on se décidât à substituer la machine à vapeur aux manéges à chevaux. Les sots sont de création providentielle aussi bien que les gens d'esprit. Ce sont eux qui continuent à s'adresser au même fournisseur, longtemps après qu'on a inventé quelque

chose de mieux et à meilleur marché. L'ignorance est la sauve-garde des producteurs arriérés, pendant toute une génération au moins. Si cette vérité était plus connue, on n'aurait pas tant de peur des inventions nouvelles.

Cela va tuer les anciennes industries et tous ceux qui en vivent, s'écrie la foule moutonnière. — Hélas non! cela ne frappe personne de mort subite, mais cela laisse mourir les vieilles choses d'une *mort lente et pas trop cruelle.*

Ce n'est pas la naissance des enfants qui cause la mort des vieillards. C'est une loi de nature qu'on ne saurait éluder.

Il faut regarder la création continue de nouvelles inventions et la disparition de certaines autres, comme une nécessité et un signe de vie et de progrès. S'opposer au développement des perfectionnements, c'est faire manger ses enfants par les cochons, comme les Chinois; c'est peut-être étrangler un Newton, étouffer un Watt ou noyer un Fulton.

Avec votre système d'organisation, nous dit le professeur d'économie russe Poroschinn, vous restreindrez de beaucoup la production, puisqu'une seule maison sera maîtresse d'une industrie ? — Nous la diminuerons précisément de la quantité qu'elle fait de trop, dans l'état de concurrence actuelle. En empêchant tout le monde de se jeter en foule sur une industrie nouvelle, dès qu'elle offre la moindre chance de bénéfice, nous empêcherons les *doubles emplois,* rien de plus, rien de moins.

Prenons pour exemple, un bon livre nouveau, imprimé en France. Chaque imprimeur belge se dit: J'en puis placer 1000 en Belgique et 1000 à l'étranger. Il imprime donc; mais si vingt imprimeurs font le même calcul et impriment en même temps, il se trouve sur le marché trente-huit mille volumes de plus qu'on n'en peut vendre. On a beau abaisser le prix, et les donner pour rien, — les 20 éditeurs ont fait une opération ruineuse, et gaspillé en pure perte leur temps et leur argent. S'ils eussent imprimé chacun un ouvrage différent ils pouvaient tous faire une bonne affaire.

Voilà des résultats que la libre contrefaçon n'a cessé de produire en Belgique, tandis que, sans elle, tous nos imprimeurs ne se fussent certainement pas ruinés.

Eh bien! il en est de même de toutes les industries livrées à la libre concurrence, ouvertes à la *vaine pâture*.

Vous voyez bien qu'il est très-important d'empêcher le gaspillage et le mauvais emploi des forces nationales; ce qui serait encore obtenu en donnant à chacun la propriété de ses œuvres.

Mais comment défendre ces milliers, ces millions de propriétés nouvelles? le gouvernement aurait fort à faire?—Le gouvernement n'aurait rien à faire que d'obtenir une loi protectrice : c'est à la personne volée à découvrir les voleurs et à les dénoncer; après quoi la justice fait son devoir.

Vous voyez bien que pas une de vos objections n'est fondée, ce qui ne nous empêche pas d'en appeler d'autres; car notre plan a été médité assez longtemps pour que rien ne puisse nous embarrasser désormais.

La multiplication des livres légers a tellement diminué le nombre des lecteurs sérieux, que les auteurs de brochures spéciales, doivent se donner beaucoup de soucis pour en découvrir encore quelques douzaines en Europe; les ministres, les députés, les gens du monde, les journalistes, tous ceux enfin qui devraient le plus lire ne lisent plus, ils n'en ont pas le temps.

On ne s'étonnera donc pas que nous ayons pensé à un prisonnier d'état, habitué à tromper par l'étude et la réflexion les ennuis de sa captivité.

Voici la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire :

Fort de Ham, le 4 décembre 1843.

Monsieur,

« Il y a bien longtemps que je vous dois une réponse, pour » vous remercier de l'intéressante brochure que vous m'avez » envoyée; mais je ne voulais pas vous écrire avant de l'avoir » lue, et, préoccupé d'autres idées, je ne me suis procuré ce » plaisir qu'aujourd'hui.

» Cherchant moi-même souvent, dans mes rêveries, quels » seraient les moyens pratiques d'organiser le travail, j'ai été » heureux de trouver dans votre livre une idée toute nouvelle, » que je crois *applicable et fertile en bons résultats.*

» Je crois, comme vous, que l'œuvre intellectuelle est une » propriété comme une terre, comme une maison, qu'elle doit » jouir des mêmes droits et ne pouvoir être aliénée que pour » cause d'utilité publique.

» Je vous félicite d'avoir fait jaillir cette vérité; car c'est » beaucoup, au milieu du chaos qui nous environne, que l'émis- » sion d'une idée juste et vraie.

» Cependant, tout en rendant justice aux principes que vous » développez avec tant de talent, je crois qu'il ne suffirait pas » d'établir les droits de la propriété intellectuelle, pour faire » disparaître les maux causés par les *assembleurs* de capitaux » et par la concurrence illimitée.

» Ne serait-il pas à craindre que le détenteur d'une grande » invention n'en restreignit trop longtemps la diffusion, dans le » but d'en tirer seul de grands bénéfices, et n'aurions-nous pas » encore à déplorer les maux que cause à l'humanité l'adoption » *subite* d'un nouveau procédé, d'une nouvelle machine, qui » plongent *en un instant* des millions d'ouvriers dans la misère?

» Les lampes de Carcel, dont vous parlez, n'offrent-elles pas » un exemple contre la pérennité des inventions? Tant que le » brevet a duré, une *Carcel* coûtait 100 francs et était un meuble » rare; le brevet expiré, ces appareils n'ont plus coûté que » 80 francs, et se sont multipliés à l'infini.

» Quant aux machines, ne pensez-vous pas qu'il y aurait lieu » à en régler l'emploi, et qu'il serait de toute justice, d'établir » en principe, que toute invention qui enrichit les uns, en pri- » vant les autres de travail, doit indemnité à ceux dont elle tue » l'industrie?

» Si je vous soumets ces réflexions et ces craintes qui sont » peut-être exagérées, c'est pour vous prouver avec quel intérêt » j'ai lu votre livre; j'en admire tant les principes et le but, » que je voudrais qu'il n'existât plus dans mon esprit, aucun » doute sur l'efficacité de votre théorie.

» Je vous prie, Monsieur, de recevoir mes remerciements » pour votre aimable envoi; j'ai été très-flatté d'être compris au » nombre des élus que vous avez jugés dignes d'apprécier vos » vues élevées et vos nobles efforts pour le bien-être de l'hu- » manité.

» Recevez l'assurance de ma haute estime et de mes sentiments » distingués.

» NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Voici notre réponse :

Bruxelles, le 15 janvier 1844.

« L'appréciation éclairée que vous avez bien voulu faire de ma brochure, prouve que vous l'avez lue à Ham ; vous ne l'eussiez pas ouverte aux Tuileries. L'adversité instruit, et le bonheur gâte l'homme de toutes les façons.

» Vous n'êtes pas gâté, mon Prince, car vous êtes instruit, ou vous êtes instruit parce que vous n'avez pas été gâté ; n'importe. Certain de ne pas semer sur le sable, je vais essayer de faire disparaître vos derniers doutes sur l'efficacité de ma théorie.

» La simple reconnaissance de la propriété intellectuelle ne suffirait pas, dites-vous, pour faire cesser les maux causés par les *assembleurs* de capitaux et par la concurrence *illimitée*.

» Cette reconnaissance ayant pour but et pour effet de limiter, de plus en plus cette concurrence, qui est un mal, et de la convertir en émulation, qui est un bien; ce serait donc diminuer le mal que d'en diminuer la cause !

» Veuillez bien observer que la concurrenco industrielle ne peut s'exercer que sur les choses du domaine public et non sur les choses réservées ou patentées.

Et comme le domaine public se retrécirait chaque jour au profit du domaine particulier, par une série incessante de perfectionnements; il arriverait un instant, ou toute la bruyère communale de l'intelligence se trouverait morcelée et enclose, au profit des individus qui sauraient la cultiver; car la loi qui préside à la propriété foncière, étendrait aussi son sceptre sur la propriété industrielle, littéraire, artistique, etc.

» La libre concurrence actuelle n'est que le renouvellement de ce qui se passait sous le régime primitif des tribus de chasseurs et de pasteurs, c'est l'image de la vie nomade; il y a concurrence pour le pâturage chez les Kirghis des steppes et les Arabes du désert.

» Il y a concurrence pour la chasse et la pêche chez les Iroquois et les Caraïbes ; tous les fruits de la terre appartiennent encore *au*

premier occupant sur les trois quarts du globe, ce qui fait qu'il est livré au pillage et si mal exploité.

» Les Égyptiens qui, les premiers, ont mesuré et divisé le territoire; les Grecs et les Romains, qui ont créé le code de la propriété foncière, nous ont tirés de la barbarie, en détruisant, pour la propriété foncière, la libre concurrence, en limitant le libre parcours.

» C'est à cela seul que nous devons l'état de civilisation actuel; mais ce régime a rendu tout ce qu'il pouvait rendre; nous ne pourrons plus faire de nouveaux progrès, qu'en soumettant la propriété intellectuelle à la même opération que la propriété foncière. Opération qui consiste à remplacer le libre parcours par le morcellement légal.

» Il ne s'agit enfin que de cadastrer le domaine intellectuel et de le répartir entre ses légitimes propriétaires, qui sont évidemment les premiers pionniers qui le défricheut.

» Ne voyez-vous pas dès lors, la guerre impie de la concurrence, remplacée par une noble et féconde émulation! Ne voyez vous pas chaque nouveau propriétaire du territoire nouveau cultiver à qui mieux son enclos?

» Mais direz-vous sans doute, il n'y en aura pas pour tout le monde, des enclos industriels, artistiques, commerciaux, littéraires, etc. — Il y en aura pour tous ceux qui sauront et voudront les défricher, quand vous leur en garantirez la possession, et on les cultivera comme on cultiverait bientôt le globe entier, si l'on pouvait garantir aux premiers occupants, qu'ils ne seront pas troublés dans leur entreprise.

» Ce qui se passe en Algérie est l'image de ce qui se passerait en industrie, si le gouvernement pouvait aussi bien protéger les colons qu'il protége les propriétaires de la métropole.

» Mais tant que le double domaine de l'industrie et de l'Algérie sera exposé aux razzias des Bédouins de la libre concurrence et du libre parcours, la culture ne sera pas possible, malgré toute la bonne volonté des travailleurs.

» Il ne faut attribuer le peu de choses qui se fait en industrie

aujourd'hui, qu'au peu de garantie que l'on donne à cette nature de propriété.

» Nous ne connaissons pas de vérité plus incontestable que celle là, ni plus importante, il n'y a pas de honte à user sa vie à la répandre; mais déjà quelques mots d'organisation industrielle, jetés en avant dans les chambres belge et française, ont été accueillis avec faveur comme les premières lueurs de l'aurore d'un beau jour.

» Quand aux *assembleurs de capitaux*, ils ne seraient pas plus à redouter que les *assembleurs* de guérillas ne le sont aujourd'hui, dans un état centralisé, sous un pouvoir fort.

» Vous auriez beau réunir alors des capitaux nombreux pour exploiter des industries nouvelles, que vous ne le pourriez plus comme aujourd'hui, sans dépouiller les légitimes propriétaires, dont l'industrie, sauvegardée par l'état, aurait pour se défendre la loi, qui lui manque à présent.

» Les gros capitaux trouveraient bien moyen, direz-vous, d'acheter les industries nouvelles comme ils achètent de gros domaines et de les établir sur un pied formidable; tant mieux alors pour tout le monde, pour l'inventeur, pour les ouvriers et pour les consommateurs; car tout ce qui se produit en grand, revient à meilleur marché.

» Ils vendraient cher, direz-vous, — ils s'en garderaient bien; car ils sauraient alors ce qu'ils paraissent avoir ignoré jusqu'ici; que les perfectionnements n'ont pas de terme, et que, dans un tour de main, un homme de génie peut se supperposer à la plus grande exploitation et la forcer à compter avec lui, ou à subir le sort de tout ce qui se laisse dépasser.

» Voilà pourquoi les *assembleurs* de capitaux, si redoutables dans les pays de libre concurrence, ne seraient plus qu'à souhaiter dans les pays d'émulation.

» Les capitaux au lieu de se grouper, comme aujourd'hui, en gros bataillons, pour faire une guerre d'extermination, trouveraient leur intérêt à se répartir en modestes et nombreuses commandites sur des industries variées à l'infini.

» Quand il n'y a plus de profits à faire le corsaire ou le gueril-

lero, on en cherche dans un travail honnête, légal, et moins aventureux.

» Établissez le *monautopole* industriel, artistique, littéraire et commercial; que tout soit à quelqu'un et rien à tous, et vous aurez jeté dans le monde, le germe de la paix et du progrès universel, pour une longue série de siècles.

» Vous aurez fait sortir la civilisation, par la tangente, du cercle vicieux dans lequel elle ne fait que tourner et retourner, sans avancer vers le soleil du progrès.

» Vous craignez, mon Prince, que le détenteur d'une grande invention n'en restreigne l'application, dans le but d'en tirer de plus grands bénéfices. Hélas! il ferait un bien faux calcul, attendu que plus l'application d'une invention est restreinte, et moins il y a de bénéfices. Vous pensez peut-être qu'il vendrait ses produits deux ou trois fois plus qu'ils ne valent, eh bien! non-seulement on s'en passerait comme on s'en passait auparavant, mais la contrefaçon clandestine lui monterait une concurrence désastreuse; mais le génie, excité par l'espoir du gain, aurait bientôt tourné ou supplanté sa découverte par une invention analogue ou supérieure à la sienne; c'est ce que nous voyons tous les jours. Je n'irai pas loin pour en trouver un exemple.

» L'encrier de Perry, dans lequel je puise en ce moment mes arguments, ce petit appareil, où la liqueur s'élève par la pression de l'air, était un fort joli meuble, que son inventeur pouvait espérer de voir généralement adopter, s'il l'eût vendu 5 francs; mais il en a demandé 15, et dès lors sont arrivés des écritoires mécaniques de toute espèce, qui l'ont d'abord remplacé, puis dépassé; tels que l'encrier syphon, l'encrier pompe, l'encrier à plongeur entre autres, qui vaut infiniment mieux et se vend trois fois moins cher.

» Voilà ce que gagne un inventeur à surfaire!

» Les plumes d'acier du même industriel, qui coûtaient 5 francs la douzaine, ont donné naissance aux plumes à un franc le cent.

» Il en est, et il en sera toujours de même, avec toutes les inventions tenues trop cher; mais jamais on ne contrefera les ci-

seaux de Birmingham à un schelling la douzaine, ni les Eustaches de Saint-Claude à trois liards et demi la pièce.

» Rassurez-vous donc, mon Prince, sur la question du *monautopole* perpétuel des inventions; au lieu d'être une cause de renchérissement général, ce serait le triomphe du bon marché; car il est écrit dans l'évangile du vrai négociant: *les petits profits multipliés font les plus grands bénéfices.*

» Quant à l'adoption subite d'une machine ou d'un nouveau procédé qui, d'après vous, mon Prince, plongent *en un instant des millions d'ouvriers* dans la misère, il n'y a pas plus à vous en effrayer que du *monautopole*, parce que, grâce à la sottise dont le créateur a eu la prévoyance de lubrifier l'espèce humaine pour adoucir les frottements, l'adoption d'une machine, d'un procédé ou d'une chose nouvelle quelconque, est loin d'être subite, tant s'en faut.

» Dieu a dit aux sots : Soyez les freins du char du progrès, attachez-vous à l'arrière pour l'empêcher de se précipiter; les sots ne s'acquittent que trop bien de leur mission; non-seulement ils empêchent souvent le char de marcher, mais ils le font quelquefois rétrograder, malgré tous les efforts des *remorqueurs*.

» N'a-t-il pas fallu un demi-siècle pour que la vapeur et le gaz se répandissent un peu? combien de temps pour la vaccine? combien de temps pour les pommes de terre elles-mêmes? pour tout ce qu'il y a de neuf, de beau et de bon enfin? N'entendez-vous pas sans cesse les sots vous dire : Je n'admets pas ceci, je n'aime pas cela! — Pourquoi? — Parce que! *waerom?* — *daerom!* Voilà toute leur logique!

» Vous voyez bien, mon Prince, que vous avez bien tort d'éliminer la sottise de l'équation humanitaire; c'est par là que pèche votre solution et celle de bien des gens; vous avez une trop bonne opinion de l'espèce : cela vous honore, mais cela vous égare.

» Sans les sots et la routine, cet oxide du progrès industriel, comme disait Chaptal, vous auriez raison; les inventions nouvelles plongeraient, pour un certain temps, des milliers d'ouvriers dans la misère, car tout le monde les adopterait au même instant.

» Mais il n'en est rien; jamais les machines nouvelles sur lesquelles on rejette la misère des classes ouvrières n'ont fait que leur créer plus d'ouvrage et plus de bien-être; c'est la *libre concurrence* seule qu'il faut accuser des réductions de journées et des réductions de salaire; soyez-en bien convaincu.

» Quand tout le monde est libre de fabriquer le même objet, il en résulte une telle pléthore, et par suite un tel avilissement dans les prix, qu'il faut bien chercher à vaincre par la baisse des salaires, par la fraude, ou mourir.

» Quand le maître, prêt à succomber, place ses ouvriers entre la rue ou une diminution nouvelle, ils savent fort bien que ce n'est point par avidité ou par inhumanité qu'il les met dans cette dure alternative.

» Les déconfitures multipliées des plus grands fabricants en sont une preuve évidente, aux yeux même des travailleurs réduits ou congédiés.

» Tant qu'une industrie est en prospérité, le maître est intéressé à accorder un salaire raisonnable et suffisant à tous ses employés, il les augmente très-volontiers, quand ses produits ont la vogue; détruisez donc la concurrence illimitée, et vous assurerez par ce seul fait un salaire honnête et certain à tous les travailleurs!

» J'ai été maître aussi, j'ai dirigé des centaines d'artisans et d'artistes; presque tous mes ouvriers, entrés dans mes ateliers à un franc par jour, ont vu leurs journées portées à 6, 8 et 10 francs, en même temps que les appointements de mes artistes étaient spontanément élevés par moi de 500 francs à 2, 3, et 4,000 francs.

» C'est que mon industrie était sans concurrence et en grande prospérité; comme toutes les industries le seraient sous le régime du *monautople*.

» Comme je parle par expérience, je ne serai pas compris de ceux qui ne raisonnent que par hypothèse, les industriels éclairés seuls m'entendent bien, mais ils sont sans influence politique et littéraire; l'éloquence d'un avocat les déconcerte, les calculs

d'un économiste les embrouillent, ils retournent dans leurs ateliers, toujours repoussés avec perte, par les habiles spadassins de la parole; de la parole, qui gouverne le monde après le sabre, en attendant que la raison et le bon droit aient leur tour.

» Vous prenez l'exemple de la lampe de *Carcel*, qui se vendait 100 francs, pendant la durée du brevet, et qui diminua de 20 francs et plus, à l'expiration de sa patente.

» L'apparence parle en votre faveur, mais la réalité vient à l'appui de ma théorie.

» *Carcel*, n'ayant qu'un brevet de dix ans, ne pouvait trouver de capitaux pour exploiter son industrie sur une grande échelle; faute d'un outillage de vitesse, il était réduit à confectionner sa lampe pièce à pièce, comme un horloger de province fabrique, au prix de 600 francs, une montre, que Genève et Neufchâtel peuvent livrer à 20 francs.

» Le prix élevé, au-dessous duquel *Carcel* ne pouvait fournir ses appareils, a donné lieu à une multitude considérable d'inventions analogues et à meilleur marché, ainsi nous avons eu la lampe *Cagneau*, la lampe *Careau*, la lampe *Galy*, la lampe *Jouane*, la lampe *Rouen*, la lampe *Cœssin*, la lampe *Tilorier*, la lampe *Robert*, et une infinité d'autres, qui ont tellement ruiné le pauvre *Carcel*, qu'il est mort en ne laissant que son enseigne pour toute fortune à ses enfants.

» S'il eût trouvé des capitaux, il eût pu donner sa lampe à 25 francs, et l'on n'eût peut-être pas cherché mieux, de longtemps.

» Vous voyez bien que la trop courte durée du brevet a été cause qu'il n'a pas pu trouver de commanditaire, tandis que ses successeurs à titre gratuit, se sont enrichis, après que son invention eut eu le temps d'être connue et appréciée à l'étranger, ce qui exige souvent un quart de siècle.

» Quant à l'invention des machines, vous pensez qu'il serait de toute justice d'en régler l'emploi, et vous admettez qu'une industrie nouvelle, qui vient tuer les anciennes, doit indemniser ceux qu'elle fait souffrir! ce serait non-seulement une chose impraticable, mais elle serait destructive de toute émulation.

» C'est presque demander, que le cheval qui gagne le prix de la course, indemnise tous ceux qui viennent après lui, même les paresseux et les écloppés, pour ne pas dire les ânes et les rosses, qui feraient semblant de courrir la même carrière, pour vivre d'indemnités.

» Aux coursiers généreux la victoire complète! mais comme la carrière n'est jamais fermée, le vaincu de la veille peut être le vainqueur du lendemain, en redoublant d'énergie.

» C'est la seule espèce de concurrence que le créateur approuve; la palme à qui mieux! le sceptre au plus digne!

» Je vous remercie, mon Prince, de m'avoir fourni l'occasion d'éclaircir vos doutes, qui sont sans doute ceux de bien du monde encore.

» Mon livre n'étant rien moins que le traité élémentaire d'une science nouvelle, demande une certaine étude; ce n'est pas après une première lecture du rudiment que l'on sait le latin : il faudra que la nouvelle économie sociale soit aussi longtemps professée et commentée que l'ancienne, avant d'être bien comprise.

» C'est à présent la tâche des divulgateurs, des apôtres et des gouvernants, celle de l'inventeur est remplie; et comme jamais l'auteur d'une invention un peu capitale ne l'a vue adopter de son vivant, je n'ai pas la vanité de croire qu'il sera fait une exception en ma faveur.

» Les préjugés sur l'excellence de la libre concurrence ont été trop profondément enracinés par les éloquents apologistes du *laisser faire et laisser passer,* pour qu'un volume in-douze puisse renverser l'épais rempart de leurs innombrables in-octavos; mais il y fera brèche, au moins.

» Recevez, etc. »

COTÉ FINANCIER

DE L'ORGANISATION DU COMMERCE.

Les économistes et les philantropes s'évertuent, depuis un demi-siècle à fabriquer d'ingénieuses théories de crédit financier, sans s'apercevoir qu'il n'y a rien à farie en ces matières, tant que durera le régime d'instabilité que la libre concurrence a fait au commerce et à l'industrie.

L'état déplorable du crédit n'est que le résultat forcé de l'ordre de choses actuel; tout ce que l'on pourrait imaginer de plus subtil pour y rémedier, en dehors du système d'équité générale que nous proposons, viendra se briser contre ce fait brutal: *l'argent vaut son risque.*

Le Juif de Londres et de Paris, qui prête à 60 p. °/₀ sur une signature du petit commerce éphémère, ne gagne guères plus que la banque de France, qui prête à 4 p. °/₀ sur trois bonnes signatures.

La difficulté que trouve le boutiquier à se procurer de l'argent, ne prouve pas que les capitaux soient rares; cela prouve qu'ils ont peur, et cette peur se justifie parfaitement par l'instabilité des fortunes lancées dans l'industrie et le commerce, sous le régime désastreux d'antagonisme ou nous vivons.

On sent que la confiance ne saurait être bien grande à l'égard de négociants exposés, à chaque instant, à des sénistres, que toute la prudence du monde ne saurait prévoir.

Aussi les idées d'indulgence à l'égard des faillis du commerce ont-elles fait un tel chemin, que bientôt les sévérités de la loi contre les débiteurs paraîtront monstrueuses, malgré leur mensuétude. C'est que la libre concurrence justifie tous les jours, les déconfitures commerciales; c'est qu'on peut-être un honnête, actif, loyal, prévoyant commerçant, et tomber en faillite aujourd'hui, comme un bon fermier peut-être assassiné, dans une ferme de la Mitidja, exposée aux incursions des Kabyles.

Quand le gouvernement voudra prendre des mesures pour garantir le commerce des razzias des Arabes de l'industrie, la loi pourra seulement, alors, redoubler de sévérité envers les débiteurs et les banqueroutiers, ce qui contribuerait beaucoup à ramener les capitaux dans le commerce et l'industrie, à des conditions plus douces.

Cet avantage en amenèrait un autre pour les consommateurs, celui des fournitures loyales, à meilleur marché; car le fournisseur qui ne peut trouver d'argent qu'à 36 p. % est bien forcé, comme il le dit, de se rattraper sur les bonnes pratiques. Aussi le tailleur, qui court de grands risques, vous fait-il payer deux habits pour un, c'est-à-dire le vôtre, et celui qu'on lui vole.

Les consommateurs sont plus intéressés qu'ils ne croient au retour du bon marché de l'argent, dans le commerce et l'industrie; car :

La véritable cause de la chèreté de la vie, dans un pays, ne tient point à l'abondance du numéraire, comme on le dit, mais à la difficulté et à l'élévation de l'escompte.

La banque aurait beau abaisser le taux de son escompte qu'il ne s'abaissera pas pour le petit commerce, tant que ses conditions d'existence et de durée ne seront point réglées, et elles ne peuvent l'être que par la limitation ou l'adoption des *marques d'origine obligatoires* et des *marques significa-*

tives, facultatives, ou de tout autre moyen qui puisse rétablir la stabilité des profession et favoriser la formation des clientèles, en tête desquels nous plaçons la reconnaissance et la garantie de la propriété industrielle, commerciale, scientifique, artistique et littéraire.

Il est aisé de voir que, tant qu'il n'y aura pas de condition imposée à l'exercice d'une profession ou d'un commerce quelconque, il y aura encombrement, et le métier deviendra mauvais pour tout le monde. Dans la cité de Londres même, ce berceau du *laissez faire*, le droit d'ouvrir la plus mince boutique ne s'accorde pas gratis et sans difficultés.

Il n'en est pas de même à Paris, où le nombre des bouchers, des boulangers, est cependant limité ; mais :

Il y a quatre mille marchands et débitants de vin dans cette capitale, ce qui fait qu'ils ne peuvent escompter leur papier qu'à 36 p. °/₀, ils l'escompteraient à 6, comme les bouchers et les boulangers, si leur nombre était réduit de moitié ;

Les épiciers, les marchands de nouveautés, et presque tous les boutiquiers, sont dans le cas des marchands de vin.

Vous aurez beau établir des banques philantropiques, avec l'intention d'aider le petit commerce, vous serez forcés, comme l'a été M. Laffitte, d'imiter la prudence de la banque de France et de n'escompter qu'à bon escient.

Nous ne serons pas longtemps avant d'être témoins, à Paris, du phénomène qui se passe à Londres, où il n'est pas rare de voir un lord se plaindre amèrement de ce que son banquier vient de lui renvoyer ses vingt-cinq mille livres sterlings, pour lesquelles il ne lui demandait pourtant que 2 p. °/₀.

C'est qu'il devient réellement, tous les jours plus chanceux d'escompter les valeurs du commerce libre ; car le commerce

libre est livré à une destruction intestine tellement dévorante, qu'il n'offre presque plus de sûreté pour personne.

Aux États-Unis, et en général dans tous les pays de liberté absolue, le petit crédit commercial est si affaibli, qu'il est tombé poings et pieds liés, entre les mains des usuriers et des Juifs, qui se chargent de l'achever. Pendant ce temps les gros capitaux, retirés de cette indigne mêlée, se trouvent sans emploi.

C'est ce qui explique les offres considérables qui sont faites en ce moment, par les Anglais, pour les entreprises de chemin de fer du continent, à la seule condition de la garantie d'un *minimum* d'interêt de 3 p. °/₀; on les obtiendrait même à moins. Demain, la France aurait un milliard d'argent anglais et la Belgique trois cents millions, si la garantie du *minimum* était votée. Quelle plus belle occasion de river à jamais les chaînons de la *cordiale entente!*

Voilà donc le commerce de détail, qui répresente et exige plusieurs milliards de roulement, privé de son fluide vital, vampirisé par le malheureux capitaliste! voilà la société partagée en deux partis, neutralisés par la méfiance : le parti détenteur des instruments de travail, et le parti travailleur privé de ses moyens d'agir.

Voilà enfin le brillant résultat de la théorie du *laisser faire et du laissez passer!*

Appelez aujourd'hui à la barre du peuple, les savants économistes politiques, qui lui ont fait ce bien-être? mais soyez sûr qu'il n'en comparaîtra pas un seul, honteux qu'ils sont tous aujourd'hui, de s'être fourvoyés d'une façon si déplorable, avec la meilleure foi du monde.

Il n'y a pas de temps à perdre, si l'on ne veut pas pousser leur expérience jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à l'abîme, dont nous descendons déjà si rapidement la pente.

Il faut serrer immédiatement les freins du convoi sorti des rails, et tâcher de lui faire suivre une marche plus modérée et plus sûre.

Donnez des conditions d'existence à tous les travailleurs, et les capitaux rassurés viendront naturellement à leur aide; ces conditions, nous les avons assez clairement exposées déjà: elles consistent dans l'affaiblissement progressif de la libre concurrence, et dans sa destruction définitive dans un temps donné.

Faites que tous les métiers, toutes les profession, tous les états, ne puissent plus s'entre détruire; posez des règles, creusez des fossés, élevez des clôtures entre toutes les natures de propriété; faites enfin en sorte que dix individus ne prétendent pas vivre sur le champ, nécessaire à la subsistance d'un seul; limitez, et faites respecter les limites!

NE LAISSEZ PAS TOUT FAIRE, NE LAISSEZ PAS TOUT PASSER.

LA LIBRE CONCURRENCE CAUSE DU PAUPÉRISME.

On sait que les fléaux ne viennent jamais que bien accompagnés; ainsi la guerre amène l'incendie, la famine, et souvent la peste; il n'est donc pas étonnant que le fléau de la libre concurrence nous ait amené la fraude, la défiance, et la banqueroute! Un auteur hollandais vient de prouver, dans un mémoire lu à la société établie à Harlem pour les progrès de l'industrie, que la concurrence était la cause évidente de l'accroissement du paupérisme en Hollande, et bien certainement partout.

Il fait remarquer que ce mal se manifeste au milieu d'un état de paix, qui dure depuis un quart de siècle, et sans que la société ait été frappée de grands désastres.

Après avoir rendu un juste hommage à tout ce que le caractère national a inspiré d'institutions de bienfaisance et de moyens de secours pour la classe nécessiteuse, l'auteur se demande si c'est bien uniquement la corruption des mœurs, le défaut d'ordre et d'économie, l'ivrognerie et la paresse, qui sont les causes de cette plaie propre à notre époque. Sans nier l'influence de ces vices, sur la décadence de la prospérité nationale, il ne saurait cependant y découvrir la cause véritable du phénomène dont il s'agit.

L'auteur du mémoire, trouve la source principale du mal qui menace de dissolution les états qui en sont atteints, dans le changement complet qu'ont subi la société et ses institutions. La marche que suit le paupérisme l'indique clairement, selon lui, à l'œil observateur. Ceux qui distribuent des secours aux pauvres ont pu se convaincre que la position des ouvriers et des journaliers ne réclame pas plus de secours aujourd'hui qu'il y a cinquante ans. Ils sont maintenant encore, là où ils se trouvaient alors, c'est-à-dire aux *limites de l'indigence ;* tandis que la progression du paupérisme se fait remarquer chez la classe moyenne.

C'est dans le nombre des bourgeois *aisés*, des personnes exerçant un branche d'industrie, que se fait apercevoir un décroissement. Beaucoup d'entre eux abandonnent leur profession pour courir après les emplois, mais un plus grand nombre encore est réduit à la misère par suite de la décadence de l'état qu'ils ont embrassé. Une grande partie de la popution des colonies de bienfaisance, en Hollande, se compose non de gens de la classe ouvrière, mais d'individus qui ont appartenu à la classe moyenne de la société. A moins que d'être achalandé d'ancienne date, ou d'être soutenu par des capitaux, il n'y a plus de négoce ou de trafic, exercé par la classe moyenne, qui puisse s'élever au-dessus des plus petits détaillants.

L'auteur du mémoire, attribue la cause de ce mal, à la concurrence illimitée, à la liberté sans bornes dans l'exercice de toutes les professions et des branches d'industrie, en d'autres termes, *dans l'abolition des maîtrisses et corps de métier.*

Depuis cette abolition, remarque l'auteur, on ne peut plus dire que ce soit la classe bourgeoise qui ait abandonné son état; il faut reconnaître, au contraire, qu'elle en a été abandonnée elle-même. Aussi cette classe n'existe-t-elle plus que de nom. Les possesseurs d'un modique capital, ne le risquent plus pour entreprendre un métier, qui ne leur offre aucune garantie pour l'avenir, puisque le premier venu, ne possédant ni talent ni expérience, peut, moyennant une patente, lui susciter une redoutable concurrence au moyen d'ouvriers habiles que souvent encore il embauche, et le ruiner en peu de temps, sauf à être ruiné plus tard, à son tour, s'il plaît aux mêmes ouvriers de le quitter et de s'établir, eux aussi, comme maîtres.

L'Allemagne a conservé, en grande partie, ses maîtrises, et on en reconnaît l'influence salutaire. L'Angleterre, cette terre classique de l'économie politique pratique, les tient en honneur et les conserve. En France, un écrivain de beaucoup d'intelligence a exposé tous les inconvénients d'une concurrence illimitée. La Hollande de son côté, a besoin que l'on examine sérieussement cette question.

Les observations de l'auteur sur le mal sont très-exactes ; mais nous n'approuverions pas plus son remède, s'il proposait de retourner tout simplement aux *maîtrises et aux jurandes*, que nous n'approuvons ceux qui nous proposent de rétrograder à l'absolutisme pur et simple.

Examinons ce qui s'est passé dans la politique, et voyons si nous ne pourrions pas y trouver un enseignement utile à notre thèse.

N'est-il pas vrai, qu'après avoir répudié la royauté absolue, la révolution nous a jeté dans l'excès contraire, c'est-à-dire dans la république ; de la république, ne sommes-nous pas revenus à la monarchie, non plus absolue mais tempérée, c'est-à-dire à la royauté constitutionnelle ?

Or, l'industrie et le commerce n'ont encore accompli que les deux premières phases de cette révolution; échappés à l'ab-

solutisme des *maîtrises et des corps de métier*, ils sont tombés dans la république et dans tous les excès d'une liberté sans bornes, c'est-à-dire de la licence la plus effrenée. Pourquoi ne leur appliquerait-on pas, à leur tour, les tempéraments du gouvernement constitutionnel ?

Pourquoi ne les soumettrait-on pas au régime de la représentation ? pourquoi l'industrie et le commerce enfin n'auraient-ils pas leurs assemblées délibérantes, leurs conseils, leurs commissions, leur gouvernement constitutionnel complet ?

Remarquez bien qu'on y marche forcément, et sans le savoir, par les *conseils de manufactures*, par l'établissement successif des *prud'hommes*, par *les chambres de commerce*, par *les commissions d'enquête*, etc.; mais tout cela n'est point encore coordonné, complet, efficace; tout cela n'est pas lié, ne forme point système, et se trouve ainsi privé de force et d'action.

Voilà pourquoi l'industrie et le commerce, ces deux grands éléments définitifs de la prospérité du monde, réclament aussi leur constitution, pour échapper aux horreurs de la guerre civile, qui les dévore et qui les tue.

Il est plus que temps d'y songer sérieusement; car il ne faut plus s'attendre à ce reflux périodique que les industriels appellent des *reprises;* il ne saurait plus y en avoir désormais; la vie de l'industrie et du commerce a reçu de telles atteintes, dans ces derniers temps, que le crédit gît inanimé sur son coffre-fort, en attendant l'heure de la Palyngénésie sociale, dont nous aurons du moins l'honneur d'avoir été le héraut.

DES MARQUES D'ORIGINE ET DES MARQUES QUALIFICATIVES.

Au siècle dernier, tous les fabricants étaient obligés de mettre la marque spéciale de leur fabrique, sur tous leurs produits; mais le gouvernement venait à son tour y placer son estampille, comme cela se pratique encore pour les objets d'or et d'argent.

Il fallait donc que le gouverment fît non-seulement essayer la qualité des produits, mais qu'il en fît surveiller la fabrication par ses agents; puisqu'il en garantissait en quelque sorte la qualité.

On aperçoit au premier coup d'œil, dans combien d'embarras et d'impossibilités pratiques, un pareil système devait jeter les manufacturiers, quand on songe qu'ils sont forcés, sous peine de ruine, de se conformer au goût des acheteurs et aux caprices de la mode.

La révolution a détruit d'un coup, les milliers d'édits et règlements qui gênaient l'industrie; mais la liberté illimitée de la concurrence est devenue le signal d'inconvénients plus graves. L'industrie, par la facilité laissée à tous les fabricants de garder l'anonyme sur l'origine de leurs produits, est tombée dans des excès de falsification tels, qu'on en est arrivé aujourd'hui à réclamer le rétablissement des marques; mais il y a nécessité de les diviser en deux espèces, les marques d'*origine* et les marques *qualificatives;* les unes obligatoires, et les autres facultatives.

La marque ne doit être obligatoire que comme *marque d'origine*, destinée à faire connaître la fabrique d'où la marchandise émane.

Tous les objets quelconques exposés en vente, en seraient munis sous peine de saisie; il en serait de même des marques imaginaires; quant aux marques fausses, elles pourraient être poursuivies par la partie lésée.

Toutes les marques d'origine, estampilles, poinçons, griffes, signes, emblêmes, devraient être déposés, enregistrés, et soumis à un impôt léger, mais progressif; la marque a pour but de permettre au consommateur trompé, de remonter à l'auteur de la fraude et de réclamer, sinon des dommages-intérêts pour vol, du moins de signaler la falsification et de s'en préserver par la suite. La clientèle d'un fraudeur ne pourrait jamais s'étendre bien loin, sous le régime des marques nominales obligatoires, tandis que celle du fabricant loyal prendrait un développement sans bornes, surtout s'il adoptait l'*estampille qualificative* qui demeurerait entièrement facultative.

De cette sorte, le gouvernement resterait tout à fait en dehors de la fabrication, il laisserait à chacun le droit de faire des marchandises à petit prix, mêmes frelatées, à condition d'y apposer la marque de la maison et, s'il le jugeait à propos, *l'estampille qualificative;* son intérêt, bien entendu, l'y contraindrait presque toujours, pour éviter le mauvais renom d'avoir vendu ou laissé vendre de la mauvaise marchandise pour de la bonne, tandis qu'en la qualifiant il ne la ferait payer que pour ce qu'elle est. Par exemple, la marque *bon teint et petit teint — moitié fil, moitié coton — un quart soie et trois quarts lin* seraient des indications qualificatives que nous voudrions laisser aux fabricants la liberté d'appliquer sur leurs étoffes; quant à la marque de la maison, elle devrait être rigoureusement obligatoire.

Tel est le progrès que la nouvelle organisation industrielle aurait fait sur l'ancienne. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire ni possible d'aller plus loin ; mais cela serait suffisant pour ramener beaucoup de sincérité dans la production et beaucoup de moralité dans le mommerce.

En Angleterre, il existe un corps de *voyeurs* pour tout ce qui tient à la nourriture de l'homme; deux inspecteurs se présentent à l'improviste chez un boulanger, chez un marchand de vin ou de comestibles, la balance à la main et mu-

nis de tous les instruments et réactifs nécessaires; ils pèsent, essaient, dégustent les marchandises, et s'ils trouvent le marchand en fraude, il est passible d'une forte amende, ses marchandises avariées ou falsifiées sont saisies, et son nom publié dans les journaux.

Après un certain nombre de récidives, on lui retire l'autorisation de tenir boutique, autorisation dont tous les Anglais, malgré la grande liberté dont ils semblent jouir, sont forcés de se munir pour établir un débit quelconque. Aussi les anciens commerçants de Londres sont-ils en général très-circonspects quand il s'agit de changer leur fournisseur attitré, surtout en fait de drogues, couleurs ou d'autres substances chimiques; on leur offrirait pour rien, des produits dont-ils ne sont pas certains de la qualité, qu'ils les refuseraient.

C'est ainsi que le chimiste *Mollerat* n'a jamais pu faire accepter son nouveau *verdet*, même gratuitement, aux droguistes de Londres: c'est qu'une clientèle est quelque chose en Angleterre, et qu'il faut beaucoup de temps, de dépenses et de soins pour l'acquérir et peu de chose pour la perdre. Aussi les marques sont-elles religieusement préservées de toute chance de discrédit dans les anciennes maisons; aussi une enseigne, une *firme* avantageusement connue se transmet-elle comme un trésor de grande valeur.

La clientèle s'estime et se vend souvent fort cher d'après le produit moyen des dernières années; tandis qu'en France et en Belgique elle est absolument comptée pour rien.

C'est à la rhéabiliter que les deux gouvernements doivent travailler, et ils n'y parviendront que par le moyen des doubles marques. La MARQUE D'ORIGNE OBLIGATOIRE et la MARQUE QUALIFICATIVE FACULATIVE.

BONS EFFETS DE LA RESPONSABILITÉ INDUSTRIELLE.

La responsabilité est la caution du devoir et l'aiguillon du travail.

L'irresponsabilité est la source de la paresse et de l'immoralité; aussi bien dans la fabrication que dans l'administration.

Un manufacturier qui n'est pas obligé d'apposer sa marque sur ses produits, un écrivain qui n'est pas forcé de signer ses articles, un député qui n'est pas tenu de voter ouvertement, un juré qui n'est pas contraint de motiver son jugement, sont loin de présenter *le maximum* de garantie possible.

A L'OEUVRE ON CONNAIT L'OUVRIER, disaient les anciens.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui, que l'œuvre dépourvue de signature ne permet plus de remonter à l'auteur et lui laisse la faculté de décliner la responsabilité.

Il n'est donc pas étonnant qu'il se laisse entraîner à mal faire, quand son intérêt immédiat ou sa nonchalance naturelle l'y convie.

L'anonymité légale, conséquence de la liberté en tout et pour tous, est donc un des plus déplorables héritages que la révolution nous ait légué; parce que l'anonymité détruit la responsabilité personnelle, qui constitue la garantie la plus forte de la moralité, et la plus solide barrière contre la corruption; corruption qui s'infiltre successivement dans toutes les artères de la société et la menace d'une dissolution prochaine, inévitable.

Quand on considère toutes les hardiesses, toutes les énormités qui se commettent sous le masque, pendant les débor-

dements du carnaval, on se demande où nous irions, si cela durait seulement une année; et l'on ne songe pas que le droit de garder l'anonyme, en industrie, en commerce, en journalisme, ne nous promettent qu'une suite de saturnales qui ne s'arrêteront qu'après la démoralisation la plus sauvage !

Hâtons-nous donc de mettre fin à cette longue hypocrisie, en obligeant chacun à lever le masque et à répondre, visage découvert, de tous ses faits et gestes.

Hâtons-nous d'exiger l'apposition des marques sur tous les produits, et la signature personnelle sur toutes les décisions, comme sur tous les contrats.

Qu'il ne soit plus permis de se soustraire à la responsabilité personnelle, en l'éparpillant sur la congrégation, et vous ramenerez infailliblement beaucoup de sincérité et de moralité dans le monde.

« J'ai souvent commis bien des injustices, bien des bassesses, peut-être même des crimes, en qualité de membre de beaucoup de commissions, de conseils et d'assemblées délibérantes, dont je n'aurais jamais voulu charger ma conscience comme particulier, » nous disait, quelques semaines avant sa mort, un honnête vieillard qui a pris part à une foule d'affaires politiques, industrielles, et commerciales, de notre temps.

Il n'en éprouvait néanmoins que peu ou point de remords parce que, disait-il, un péché mortel partagé en dix, quinze, ou cent parties, n'est plus qu'un péché véniel.

L'individu seul est religieux et savant, a dit l'abbé Clément.

La congrégation est ignorante et athée, c'est à la rendre chrétienne que doivent tendre tous nos efforts.

Aucun des juges de Louis XVI n'eût osé voter sa mort, s'il eût été seul à le juger.

L'éparpillement de la responsabilité est une chose fatale ; mais sa suppression complète est certainement une des sources les plus abondantes de l'immoralité du siècle.

On ne conçoit pas comment on a pu laisser ce principe s'infiltrer dans tous les organes de la vie des nations constitutionnelles, qui font un si grand état de la responsabilité ministérielle.

Il faut que Dieu nous ait frappé d'aveuglement pour que nous ayons pu admettre les conséquences d'un raisonnement aussi faux que le suivant :

« Tout ce qui a été fait de bon, de beau, et de grand dans les arts, les sciences, la littérature et la législature, depuis l'origine des choses, a été *l'œuvre d'un seul.*

» Dieu était seul aussi pour créer le monde! un enfant ne peut avoir qu'un père! il est prouvé d'ailleurs, par expérience, que la corporation n'a jamais produit le moindre chef-d'œuvre ; en conséquence, ne laissons plus rien faire par un seul, et livrons notre honneur, nos fortunes, notre vie, aux décisions de la congrégation *. »

Singulière conclusion, il faut en convenir, qui viole également les lois de la logique et celle de la nature ; car il est un fait certain, irréfutable, c'est que l'œuvre du créateur est parfaite et que l'homme ne peut trouver un meilleur modèle à suivre, dans tout ce qu'il veut entreprendre. Toutes nos institutions n'ont de chances de réussite et de durée qu'autant qu'elles sont calquées sur les lois naturelles. Presque tout le

* Les mots *congrégations*, *corporations*, ne signifient ici qu'une réunion d'hommes quelconques, appelés à délibérer, administrer, juger, etc.

mal qui existe ici-bas provient de l'oubli de cette vérité biblique : « *La volonté de Dieu est écrite dans le grand livre de la nature.* »

Bien venu sera celui qui nous écrira la sublime grammaire de ce divin idiôme.

DE L'ASSOCIATION.

L'association du capital, du travail et du talent, telle est la formule de l'école de *Fourrier.* Mais cela n'est pas un moyen, c'est un simple vœu, fort louable en soi, mais stérile comme tous les vœux de paix et de bonheur perpétuel ; car *jamais le capitaliste ne consentira à prendre pour associés des gens qui s'offrent à l'envi comme esclaves.*

L'axiôme des saint-simoniens, *à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres,* est également un vœu digne d'éloges, mais tout aussi stérile que celui qui précède.

La coërcition serait nécessaire à tous les deux ; mais elle n'est plus admissible dans notre état politique et moral.

Il s'agissait donc de trouver un procédé simple, qui permit à ces *desiderata* de s'accomplir sans l'intervention de la main de fer du pouvoir, et sans une aveugle subordination à l'infaillibilité du père Enfantin ou de ses successeurs.

Ce moyen, c'est le *droit commun,* qui permettrait à chacun de prendre, librement sa place dans le monde et de la conserver ou de la perdre aussi, spontanément, toujours *selon sa capacité et selon ses œuvres.*

Qui donc aurait à se plaindre, quand rien ne s'opposerait

à l'établissement de l'équilibre dans l'ordre intellectuel, comme rien n'y fait obstacle dans l'ordre matériel ?

Quand le talent et le travail auraient une valeur courante, ils pourraient compter avec le capital et espérer de s'associer avec lui; mais aujourd'hui, que le capital seul a toute la valeur, il n'est pas étonnant qu'il fasse la loi dure au talent et au travail. La capacité et le travail, a dit M. *Hennequin*, sont sous la domination du capital.

Dans l'état actuel des choses, l'association de ces trois éléments ne peut avoir lieu qu'à titre trop onéreux, pour prendre ce caractère d'universalité que réclament les *fourriéristes*. Ils devraient donc travailler à obtenir d'abord ce que nous demandons, l'élévation de la valeur intellectuelle, dont le cours est encore trop avili, trop mal coté en bourse, pour donner lieu à de nombreuses transactions.

Évitons de tomber dans ces disgressions tant soit peu métaphysiques, à l'aide desquelles on fait des livres aussi gros que l'on veut, sans persuader personne, parce qu'elles ne sont jamais comprises et ne produisent aucun effet, si l'on néglige de les appuyer par des exemples matériels et des comparaisons frappantes d'exactitude et de vérité.

Tout ce que nous venons de dire peut se réduire au refrain de tous nos chapitres : *Donnez à chacun la propriété perpétuelle de ses œuvres,* et ces œuvres auront une valeur qui sera comptée pour ce qu'elle sera, par le capitaliste, et le capitaliste ira frapper à la porte de l'inventeur, industriel, commerçant, artistique, scientifique ou littéraire, pour procéder au plus vîte à l'association fructueuse *du capital, du travail et du talent;* car il comprendra que son argent est suffisamment garanti par la sauve-garde accordée à la propriété intellectuelle, avec laquelle il consent à s'associer.

Voilà qui commence à devenir plus intelligible; mais un exemple plus brut encore, achèvera de convaincre les plus inattentifs.

Bolton dit à Watt : Voilà treize ans que votre excellente machine à condenseur existe, et vous ne pouvez trouver d'argent pour l'exploiter, je vais tâcher d'obtenir du parlement une prolongation de patente de quatorze ans ; si je réussis, nous aurons des millions. Ainsi fut dit, ainsi fut fait.

Nul n'oserait assurer qu'il n'existe pas des centaines de Watt en possession de découvertes immenses dont il ne peuvent tirer aucun parti, faute de capitaux, qu'ils trouveraient en abondance, si leurs patentes étaient éternelles ou du moins beaucoup plus longues qu'elles ne le sont.

Ceci revient à dire que si l'association ne prend pas un plus grand développement, c'est qu'elle n'est vraiment guère plus possible que les mariages disproportionnés, où l'un apporte tout et l'autre rien. Un capitaliste qui s'associe à un inventeur pauvre, le traite ordinairement comme un millionnaire traite une pauvre fille qu'il prend pour ses beaux yeux; après la lune de miel les dédains, et peu après le divorce.

Vous avez donc beau crier aux capitalistes et aux travailleurs : Associez-vous! associez-vous! les capitalistes ne s'associent pas aux travailleurs et ils ne s'associeront jamais de bonne volonté. C'est comme si vous engagiez des rois à épouser des bergères. Les unions mal assorties ne peuvent jamais réussir.

Le capitaliste ne fait pas grand cas des bras-nus, en temps de paix ; il ne leur attribuera jamais une valeur au-dessus du cours, tant qu'ils se feront concurrence et s'offriront au rabais comme aujourd'hui : nous le répétons.

Il n'en serait pas de même des inventeurs, des hommes de génie, de talent, ou d'expérience, s'ils avaient à offrir au capitaliste une garantie, une hypothèque réelle, celle d'un brevet à long terme ou mieux, à terme indéfini : non-seulement le capitaliste contracterait volontiers avec eux, mais il y aurait concurrence entre les capitalistes pour former des milliers d'associations industrielles, source de travail et de salaire pour l'ouvrier; et le salaire est tout ce que réclame et tout ce qu'a droit de réclamer le simple manœuvre. Quant à devenir l'associé du maître, il est inutile de le lui faire espérer, à moins que par son application, sa conduite et son talent acquis, il ne parvienne à se faire affranchir ou ne s'affranchisse de lui-même, par les moyens qui lui en seraient offerts.

Ce qui se passait jadis peut encore se passer aujourd'hui : l'esclave intelligent a presque toujours eu la porte ouverte pour sortir de l'ilotisme.

Les plus grandes fortunes de Rome ont été possédées par des affranchis. Mais ce ne serait plus par le peuple assemblé, comme à Lacédémone, ni par le *Polémarque*, comme à Athènes, ni par le bon plaisir du maître, comme en Egypte, que nos serfs modernes pourraient s'affranchir ; ce serait par leurs propres mérites.

Ainsi, un ouvrier qui inventerait, perfectionnerait ou améliorerait quelque chose, dans l'industrie de son maître, aurait un droit légitime à réclamer sa part dans les bénéfices réalisés par sa découverte.

Il faut convenir que rien ne serait plus juste, et c'est ce qui découlerait de notre organisation industrielle. On retrouve encore ici le *suum cuique* et *le summum jus* le plus incontestable ; tant il est vrai que quand un principe est bon, tous ses corollaires le sont également.

Associez-vous ! associez-vous ! mais c'est le synonyme du cri de guerre : *Serrez vos rangs !*

Puisque nous venons détruire la guerre industrielle et commerciale, à quoi bon faire de l'association une condition

indispensable ? S'associer par groupes, c'est reconstituer le régime militant de la féodalité, et nous n'avons pas besoin de passer par là, pour arriver à la réalisation de notre système, où il n'y aura que des émules à surpasser et plus d'ennemis à terrasser. Est-ce que la propriété foncière a besoin de l'association pour se soutenir, quand elle a la loi pour la défendre ? Est-ce que chaque propriétaire, protégé qu'il est dans son enclos, sent la nécessité de s'associer avec son jardinier ? Est-ce que cet état de liberté solitaire empêche le propriétaire de s'arrondir, comme on dit, par son travail ou son intelligence ?

Eh bien ! nous voulons qu'il en soit du domaine industriel comme du domaine territorial. Et cet état de choses, le plus fécond et le plus naturel, qu'on ait du moins trouvé jusqu'ici, ne saurait manquer de se produire, du jour où les gouvernements accorderont à la propriété intellectuelle, les mêmes garanties qu'à la propriété terrienne.

Sous le régime de la libre concurrence, nous concevons qu'il soit nécessaire de s'associer pour soutenir la lutte à mort qui s'établit sur tous les points du monde; mais nous voulons supprimer la lutte : c'est assez dire que l'association cesse d'être le *sine quâ non* de notre système. On s'associerait ou l'on ne s'associerait pas, que les choses n'en marcheraient pas moins bien, après la reconnaissance de la propriété intellectuelle.

Certes, nous estimons beaucoup l'école économique honnête qui, faute de mieux, prêche depuis si longtemps l'association universelle des maîtres et des travailleurs : ses doctrines, sous le rapport des *desiderata* évangéliques, sont on ne peut plus conformes à la charité chrétienne; mais nous connaissons trop le cœur humain pour espérer qu'il change de nature un beau matin et se dépouille entièrement de sa vieille chrysalide.

Le Seigneur a dit, il est vrai : « Il n'est pas bon que l'homme

soit seul; » mais, à moins de danger, l'homme ne s'associe pas volontiers; car l'association impose des devoirs et l'homme libre ne réclame que des droits, et c'est beaucoup qu'il se contente de droits égaux.

On voit, d'ailleurs, combien l'association répugne à l'homme et quels efforts il fait pour s'y soustraire dès que le danger est passé.

Les tribunaux ne cessent de retentir de dissolutions de sociétés, et, si le divorce était permis et facile, combien ne le demanderaient-ils pas pour incompatibilité d'humeur ou par simple caprice ?

Les hommes ne s'associent volontiers et sincèrement que pour la destruction.

> Pour voler, massacrer, incendier, détruire
> Ils s'entendent fort bien, mais fort mal pour produire.

Nous voyons se recruter facilement et spontanément des bandes de voleurs pour détrousser les passants, mais on n'en voit point se former d'elles-mêmes pour les défendre.

L'homme a été trop longtemps sauvage et barbare pour n'avoir plus quelques gouttes du sang de ses pères dans les veines. Il faut donc le prendre comme il est et ne rien changer à ses instincts égoïstes, si on veut lui faire accepter sans résistance un ordre de choses nouveau, qu'il est aisé de lui imposer sans qu'il le sente.

Telle est la nature du système d'économie sociale que nous avons eu le bonheur de découvrir en suivant, d'une part, les travaux des socialistes et, de l'autre, les discussions de la chambre des pairs sur la loi des brevets d'invention. C'est de la combinaison de ces deux éléments, restés jusqu'ici étrangers l'un à l'autre, qu'est résulté le plan si simple et si complet de la *création d'une propriété intellectuelle* qui viendrait combler la plus grande lacune de notre système constituant, compléter notre code civil, et ramener parmi nous le droit, la justice et la paix.

RÉSUMÉ.

Le besoin de mettre un ordre, une hiérarchie, une organisation quelconque dans l'industrie et le commerce préoccupe depuis longtemps les économistes, qui s'effraient, avec raison, du mal toujours croissant de la concurrence illimitée ; concurrence qui, au lieu de suivre une ligne d'*amélioration* ascendante, comme elle le fait dans les *arts*, les *sciences*, et la *littérature*, suit, au contraire, dans l'*industrie* et le *commerce*, une ligne de *péjoration* fatale aux individus, comme à la société.

Les partisants du *laissez faire* se sont trompés, faute d'avoir distingué les deux espèces de concurrences que nous allons faire apprécier par un exemple.

Il n'y a qu'une manière possible de surpasser ses rivaux dans les arts, les sciences et la littérature, *c'est de faire mieux*. Car jamais vous n'enlèverez la clientèle et la réputation d'un bon peintre, d'un bon musicien ou d'un bon écrivain, par de mauvais tableaux, de mauvaise musique ou de mauvais livres.

En industrie, au contraire, *c'est de faire pis*, c'est-à-dire, de donner à meilleur marché de *mauvais produits de belle apparence ;* car le bon marché a une limite qu'on ne peut franchir sans entrer dans le domaine de la fraude.

Digitized by Google

Nous avons démontré que le principe de *liberté en tout et pour tous*, qui a séduit tant de monde, faute d'avoir fait la distinction précédente, n'est autre chose que la *guerre*, qu'on ne doit pas confondre avec l'*émulation*, si profitable aux beaux-arts. Nous en avons conclu, que la libre concurrence, cause unique des crises commerciales et financières, n'était pas plus nécessaire à la société que la guerre et la maladie.

Nous reproduirons un exemple frappant de similitude, entre la concurrence et la guerre. Mettez en présence 40 mille hommes ou 40 mille écus, contre 50 mille hommes ou 50 mille écus; après l'action, que reste-t-il au vainqueur? 10 mille hommes ou 10 mille écus, qui seront aisément battus par 15 mille hommes ou 15 mille écus.

Mais le nouveau vainqueur, réduit à 5 mille hommes ou à 5 mille écus, ne saura tenir contre un plus fort, et le combat finira bientôt faute de combattants.

C'est ainsi que l'antagonisme industriel a changé le monde commercial en un torrent où les rochers, heurtés aux rochers, se brisent et se réduisent en simples caillous, qui ne seront bientôt, à leur tour, qu'un sable aride, qu'une vaine poussière.

Ainsi disparaissent la plupart des valeurs sociales soumises à l'action destructive de la concurrence illimitée.

On savait bien tout cela, sans doute; mais de remède, on n'en indiquait point, ou de si nébuleux et de si compliqués, que leurs auteurs finissaient, comme dans les congrès scientifiques, par l'émission d'un simple vœu, de voir les gouvernements s'occuper de cette importante question.

Le hasard nous ayant mis la main sur le nœud gordien, s'il ne nous appartient pas de le trancher, au moins aurons-

nous fait faire un grand pas vers la solution, qui consiste, à notre avis, dans l'application aux œuvres de l'intelligence, du grand principe créateur et conservateur de la société, LA PROPRIÉTÉ.

Faites que les mille et une inventions de l'industrie deviennent *la chose* de ceux qui les trouvent.

Faites que la clientèle et l'échalandage soient la propriété de ceux qui les forment.

Faites qu'un livre, qu'un tableau, qu'un opéra, qu'une recette, qu'une méthode, appartiennent à ceux qui les conçoivent et leur donnent une forme ou une valeur commerciale ou marchande quelconque.

Permettez enfin à ceux qui défrichent l'un ou l'autre coin des jachères intellectuelles, de s'enclore chacun chez soi et de travailler chacun pour soi; vous verrez, à partir de ce moment, une sainte émulation s'emparer des hommes de cœur et de tête; vous verrez la nationalité se reconstituer; car la véritable patrie est l'enclos qui nous nourrit.

L'oisiveté n'aura plus d'excuse. Tous les hommes capables auront acquis le droit et la possibilité de s'asseoir au festin de la vie; les paresseux et les sots, en les servant à table, seront aussi à leur place et n'auront ni le droit ni même l'envie de murmurer.

L'ignorance et l'incapacité cédant la place qu'elles ont usurpée, à l'intelligence et à l'activité, tout rentrera doucement dans l'ordre naturel, établi par le créateur. Le repos et le bonheur du monde ne sont qu'à ce prix; mais tant que les contre-maîtres du grand industriel, les véritables *semidei* des temps historiques, tant que les inventeurs, enfin, seront tenus hors la loi et privés du *droit commun*, qui est évidemment la faculté de jouir du fruit de ses œuvres; tant que le génie ne sera pas affranchi; tant que le travail du serf intelligent ne lui laissera pas même un honnête pécule, — il ne

faudra pas s'étonner qu'il entraîne, plus d'une fois encore, les esclaves au *Mont Aventin.*

La cause unique de cet état permanent de révolte, du prolétaire contre le propriétaire, est aisée à comprendre et serait bien facile à atténuer, en augmentant indéfiniment le nombre des propriétaires, sans déposséder les anciens. Distribuez-donc les terrains vagues de l'industrie et du commerce à ceux qui savent les défricher, tout en leur imposant une redevance relative aux produits qu'ils en retirent, comme vous le faites pour les concessions de mines.

C'est de là que vous pourrez partir, pour établir des patentes progressives et volontaires, qui constitueront un jour le plus grand bénéfice du trésor.

Accordez des brevets perpétuels ou du moins emphytéotiques à tous ceux qui vous apporteront une industrie qui n'existe pas dans votre pays; les capitaux étrangers suivront les importateurs, et votre industrie prélèvera bientôt le tribut de la main-d'œuvre sur tous les pays moins avancés.

Ne vous inquiétez plus alors des débouchés. Celui qui fait bien et au plus bas prix possible, n'a pas besoin de protection.

Les modes de Paris volent par dessus toutes les frontières du monde. Quand un prince russe, indien ou brésilien, a besoin d'un ameublement parisien, il ne s'informe pas du tarif des douanes.

N'hésitez donc pas à créer des milliers et des millions de *monautopoles.* Ils ne sont pas plus dangereux que les monopoles de la propriété foncière, parce qu'ils n'empêchent pas plus le voisin de faire une meilleure invention, que vous

ne pouvez l'empêcher de bâtir une maison plus belle ou plus commode que la vôtre.

Les anciens monopoles ou privilèges, acquis à prix d'argent, pétrifiaient à jamais l'industrie, étouffaient le génie des recherches et s'opposaient à tout progrès; nos privilèges à nous n'exciteront qu'une noble et incessante émulation e[illegible] les travailleurs.

Le possesseur d'un *monautopole*, qui s'endormirait instant sur son privilège, courrait le risque d'en être pouillé, comme le propriétaire, qui n'exerce pas une surv lance assez active sur ses affaires, court droit à sa perte.

La concurrence débridée de notre époque occasionne des pertes considérables dans le travail social, par les *doubles emplois*, qui proviennent de ce que beaucoup de fabricants s'occupent, souvent sans le savoir, à des produits similaires; ce qui est la principale cause des encombrements et des crises commerciales.

Les catastrophes qui frappent les maîtres et font fermer les fabriques, mettent sur le pavé un grand nombre d'ouvriers, de commis et de voyageurs et portent le découragement dans leur esprit, en leur persuadant que l'industrie n'est qu'une loterie, sur laquelle on ne peut asseoir une position pour un avenir un peu long. On se prend alors à regretter le bon temps où nos pères se transmettaient leur modeste clientèle de père en fils, comme un immeuble assuré; le temps où une enseigne, une étiquette, une estampille, une simple marque, étaient une garantie suffisante de la qualité des marchandises qu'elles couvraient!

Depuis que la révolution de 93 a brisé toutes les institutions, bonnes ou mauvaises, pour les livrer à la *vaine pâture*, l'ancienne devise des marchands: *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*, est devenue un non-sens.

L'industrie n'est plus qu'une course au clocher; pour un

qui arrive, il en est dix qui tombent et se cassent le cou, après avoir foulé les moissons et ravagé les jardins de tout le monde.

Les choses en sont venues à ce point, qu'il est impossible aujourd'hui, à un honnête homme, de prospérer dans l'industrie, sans demander à la chimie les moyens de falsifier sa marchandise pour se tenir à la hauteur de ses confrères.

C'est pour remédier à ce désordre, que nous proposons de faire entrer dans le cadre de la propriété foncière tout ce qui est susceptible d'y prendre place.

C'est ainsi que les Anglais, dans l'Inde, font entrer dans leurs cadres militaires, les nègres vagabonds et les demi-sauvages des rives de l'Indus et du Gange qui, obéissant, dès-lors, à la discipline commune, marchent à des succès assurés.

Ce que nous voulons faire pour toutes les industries, existe déjà pour la fabrication de la monnaie, des tabacs, du sel, de la poudre et pour l'exploitation des postes. Mais ce serait tout le monde et non plus seulement le gouvernement qui serait appelé à se créer un *monautopole.*

On ne saurait donc dire qu'il n'y a pas de précédents, capables de faire juger de ce qui se passerait, alors que la qualité des produits, garantie par les marques et la responsabilité des fabricants, commanderait la confiance au monde entier. C'est alors, sans doute, que l'achalandage et la clientèle n'auraient plus de bornes, et que les fabricats des maisons renommées pour leur probité, s'échangeraient avec la même confiance que les ducats de Hollande, dans tous les pays du monde : c'est ainsi que les draps écarlate, préférés dans toute l'Afrique, sont ceux qui portent le nom de la veuve *Biolley,* à Verviers, dont *Llander a trouvé des échantillons* jusqu'à Tombouctou.

Organiser l'industrie, c'est organiser le commerce et pousser indirectement à la consommation.

On sait que les farines des États-Unis, vérifiées à leur sortie par les contrôleurs du gouvernement, obtiennent la préférence, dans toute l'Amérique du Sud, sur les farines des pays libres du continent, qui leur ont souvent expédié du plâtre pour de la farine. Ce ne serait donc pas une mesure de mauvaise politique que celle qui ordonnerait la vérification de la qualité, de toutes les marchandises exportées des pays de libre concurrence.

N'ayez garde que les Chinois laissent embarquer des thés frelatés. La marque de tous les marchands *Hongs* et de tous les fabricants en général, qui accompagne les produits chinois, en est la garantie.

A voir comme tout est bien emballé, muni du timbre des contrôleurs officiels et soigneusement scellé, on est obligé de reconnaître qu'il doit exister en Chine une législation industrielle et commerciale parfaitement entendue.

L'empereur lui-même doit être un négociant des plus distingués, pour avoir imaginé de monopoliser une des couleurs de l'arc-en-ciel à son profit; monopole singulier, mais qui lui tient lieu de liste civile.

On conçoit qu'une fois qu'il fût arrêté et consacré, par le temps, que l'empereur seul pouvait se servir de la couleur jaune, dans ses vêtements, ses meubles et sa vaisselle, tout ce qui portait la plus petite portion de cette teinte, a dû acquérir une valeur morale considérable, aux yeux d'un peuple qui professe une sorte de culte pour le Fils du Soleil; aussi, tout ce dont l'empereur s'est servi une seule fois, est-il mis au garde-meuble impérial, où les mandarins et les grands de l'empire tiennent à honneur de venir se pourvoir, à des prix au moins doubles de la valeur réelle; ce qui doit constituer un revenu considérable pour le trésor impérial.

Revenons à notre sujet. M. *Michel Chevallier* pense, qu'une organisation sociale, quelle qu'elle soit, pourvu qu'elle ne ressemble pas au désordre actuel, lui serait toujours préfé-

rable. Nous sommes d'accord avec ce savant économiste sur ce point; mais nous avons, de plus, la conviction intime d'avoir ouvert la véritable voie à suivre, pour arriver, sans choc, à un ordre de choses, que l'on peut essayer sans le moindre danger et qui remédierait certainement aux maux les plus pressants.

C'est, nous le répétons, de constituer en propriétés perpétuelles, toutes celles qui ne sont encore que temporaires ou provisoires; telles que les inventions industrielles, artistiques et littéraires, les recettes, les modèles, les secrets, les méthodes; le droit d'auteur, de gravure, de moulage et d'estampage ; les firmes, les étiquettes, les marques, les timbres, les estampilles, les plombs, les poinçons, les griffes, les devises, les emblèmes, et jusqu'aux enseignes, aux clientèles, et aux dénominations quelconques dûment patentées ou déposées.

Pour aider le gouvernement à maintenir cette multitude de propriétés nouvelles, nous demandons le rétablissement de la juridiction des prud'hommes, et la sincérité des livrets, avec l'ancienne justice économique du *franc de Bruges,* qui terminait un procès, séance tenante, entre les marchands, fabricants, contre-maîtres et ouvriers, pour la bagatelle de six gros (27 centimes).

Nous demandons également l'organisation de l'apprentissage à l'américaine, qui ne permet pas à un apprenti, formé gratuitement aux frais du maître, de le quitter avant un temps légalement prescrit, et d'aller lui faire une concurrence ruineuse, en récompense des soins qu'il a pris de son éducation ; comme cela se pratique tous les jours, dans nos pays de liberté illimitée, où l'art individuel est loin de marcher en s'améliorant, attendu la nécessité dans laquelle se trouvent presque tous les ouvriers de réinventer les métiers qu'ils ont mal appris.

Il faut surtout tâcher, par tous les moyens possibles, de

concilier l'ordre avec la liberté ; mais on n'y saurait parvenir qu'à l'aide de lois et règlements, destinés à assurer à chaque citoyen la jouissance des *droits communs,* sans empiètement possible sur ceux des autres.

Tant que cet ordre de choses équitable n'existera pas, le mal ira croissant et finira par ramener la société v
origine, c'est-à-dire vers l'état sauvage.

Nous demandons enfin, avant tout, et comme la c
plus urgente, l'émancipation des prolétaires de l'intelli
parmi lesquels se recrutent les *Spartacus* de tous les
et de tous les pays.

Digitized by Google

DÉBATS CONTRADICTOIRES.

Le travailleur est libre et son joug est brisé!
L'industrie, autrefois, embryon méprisé,
Longtemps emmaillotté, naguère à la lisière,
De ses bras vigoureux, presse aujourd'hui la terre!

Après avoir exposé, avec toute la netteté dont la plus claire langues est susceptible, les parties principales de notre théorie, nous allons aborder les objections qui nous ont été faites, et qui se rencontreront, sans doute, la plupart du temps, avec celles que nos lecteurs poseraient eux-mêmes; nous en ferons la réfutation de manière à convaincre les plus sceptiques.

Il sera curieux de suivre l'échelle des opinions depuis la négation la plus complète jusqu'à l'approbation la plus fanatique.

Le monde est ainsi fait, que tous les vides doivent être remplis, de l'hysope au cèdre, de la fourmi à l'éléphant, du colibri au condor, de la sardine à la baleine.

Il en est de même de l'échelle intellectuelle, la même chose paraîtra monstrueuse à l'un et sublime à l'autre.

Nous avons reçu des centaines de lettres et des centaines de journaux, dont les uns condamnaient purement et simplement notre système, sur la couverture du livre, ou à la simple vue du nom de l'auteur, qu'ils ont connu tout petit, sachant à peine épeler; d'autres, et nous conservons leurs lettres, poussent l'enthousiasme jusqu'à proclamer notre ouvrage : « Le livre le plus utile qui ait paru depuis la *Bible*, et qui sera plus fécond en heureux résultats que *l'imprimerie et les chemins de fer.* » Rien moins que cela! Le même correspondant n'hésite pas à nous appeler *le Messie de l'industrie*, et nous presse de nous rendre à Paris, où les chambres, les ministres, le roi, et toutes les sommités scientifiques, n'attendent que nous, dit-il, pour formuler en loi de l'état notre *sublime théorie.*

Tout cela est fort galant, sans doute, et nous remercions M. E. de Bouloye, près d'Avesnes, de sa chaleureuse missive; mais nous préférons l'examen simple et posé d'un savant jurisconsulte belge, que nous avions invité à formuler un projet de loi sur la matière, s'il l'en croyait aussi digne que nous l'en jugions capable.

Voici sa réponse :

A M. le Directeur du Musée de l'Industrie, à Bruxelles.

Monsieur,

L'ouvrage sur la *Propriété intellectuelle*, dont vous avez eu la complaisance de m'envoyer un exemplaire, m'oblige à répondre à la note gracieuse dont vous l'avez accompagné.

L'opinion avantageuse que vous avez de moi n'est pas fondée, et quand j'aurais les capacités que vous me supposez, encore n'oserais-je vous venir en aide avec un projet de réglement ou de loi sur la matière que vous traitez si bien.

Croyez-moi, vous n'avez besoin du secours de personne et ce serait de votre part une défiance mal placée que d'en chercher. — Votre cause est si belle et si bonne, qu'à votre place je continuerais seul le combat, pour ne point partager les honneurs de la victoire.

Vous vous plaignez des vices ou plutôt des lacunes de la législation sur la matière que vous traitez; ce n'est pas sans raison.

La loi n'accorde qu'une *propriété temporaire*, parce qu'il importe, dit-on, que toute découverte profite à la généralité.

Si le législateur avait réfléchi que toute invention, découverte ou procédé nouveau, était pour l'auteur une propriété aussi *sienne*, aussi *réelle*, que le champ que peuvent lui laisser ses père et mère, parce qu'il en est le *créateur*; qu'il est injuste et contraire à tous les principes de la morale et de l'équité, de dépouiller un seul homme au profit de la généralité, — il est à supposer qu'il eût établi des dispositions plus sages.

Si l'intérêt public demandait que la découverte ou l'invention fût répandue et rendue commune, il pouvait, il devait se réserver le droit de l'acquérir, mais en indemnisant son auteur : c'est alors la généralité qui paie.

Et quand cette réserve n'eût pas été faite, ce droit lui appartiendrait toujours, d'après le principe social, que l'intérêt général prime l'intérêt particulier. — Un exemple récent vient à l'appui de ce que vous dites.

Un nommé Sauvage a inventé *la vis* ou *l'hélice*, mue par la vapeur : on en fait l'application au bateau à vapeur le *Napoléon*, construit à Cherbourg. L'essai fait au Hâvre a eu un plein succès, — le directeur, le constructeur, les ingénieurs, etc., etc., ont été fêtés, choyés, complimentés, et l'auteur, le créateur de l'invention est en prison pour dettes! On lui enlève sa propriété : c'est le gouvernement, son protecteur né, obligé, qui lui-même le dépouille. On allègue que cette invention a été *perfectionnée*; cela est possible, mais où en est la preuve? qui l'a reconnu? qui l'a décidé? l'état est donc juge et

partie? sous ce prétexte de *perfectionnement*, nulle propriété industrielle n'est possible; nous retombons dans la barbarie.

Et quand il serait vrai qu'il y a perfectionnement, *l'idée mère* appartient à l'auteur : sans lui, sans cette *idée exécutée*, aucun perfectionnement n'aurait été trouvé.

Cette circonstance donnerait lieu à une diminution d'indemnité et non à une privation totale. Comme vous le voyez, le plus difficile ne sera pas, me paraît-il, d'établir les principes de la propriété des œuvres intellectuelles; il suffira de modifier cinq ou six articles du tit. 2 du liv. 2 du code civil, pour rendre tout ce titre applicable à cette propriété nouvelle.

Mais la plus grande difficulté sera de constater la *création* pour certaines découvertes et inventions, puis celle des *perfectionnements*; et d'établir les droits des *inventeurs* et ceux des *perfectionneurs*.

Les connaissances nécessaires pour constater et reconnaître la *découverte* et le *perfectionnement* sont rarement le partage des magistrats, des légistes, des administrateurs; il faut des hommes spéciaux, des industriels savants, instruits, fabricants ou tout au moins directeurs ou régisseurs de manufactures. —Seuls ils possèdent les capacités indispensables pour décider ces questions.

Ce sera une juridiction nouvelle à établir, à organiser. Le gouvernement ne pourrait conserver ce droit, puisqu'il lui serait facultatif d'exproprier l'inventeur dans l'intérêt général et de répandre la découverte.

Vous pensez que l'oubli des Romains d'avoir établi des dispositions législatives sur la propriété industrielle, a été fatal ce brillant empire.

L'examen de cette question est d'un ordre trop élevé pour que j'ose l'aborder; je m'en rapporte à ce que disent Montesquieu et Gibbon.

Cependant, comme votre allégation est complexe, savoir : l'oubli de la propriété intellectuelle, puis ses conséquences fatales à ce brillant empire, — j'essaierai de répondre à la première, et j'abandonne à de plus capables la dernière partie.

Il est reconnu, semble-t-il, que les lois sont l'expression la plus générale, la plus universelle des besoins de la société. Eh bien, les Romains ne connaissaient pas, en grande partie, les différentes propriétés que vous énumérez.

Les sciences et les arts n'étaient pas aussi avancés chez eux, qu'ils le sont de nos jours.

Nous avons fait des découvertes; nous avons, comme on dit aujourd'hui, *progressé*. Ils ne pouvaient donc régler les droits de propriétés qui leur étaient inconnues. Mais de ce qu'ils savaient moins, ils ne s'en suit pas qu'ils n'avaient pas d'idée de la propriété industrielle, ni des principes pour la reconnaître. Ils la connaissaient, elle faisait l'objet de leurs études et causa même un schisme parmi les légistes.

Voici ce qu'on trouve dans le *Digeste*, liv. 41, tit. 1, loi 7, § 7 :

Cum quis ex alienâ materiâ speciem aliquam suo nomine fecerit, Nerva et Proculus putant hunc dominum esse qui fecerit : *quia quod factum est antea nullius fuerat.*

Sabinus et Cassius magis naturalem rationem efficere putant ut, qui materiæ Dominus fuerit, idem ejus quoque, quod ex eâdem materiâ factum sit dominus esset : quia sine materiâ nulla species effici possit, etc.

En voici la traduction par Hulot :

« Dans le cas où quelqu'un aura fait, en son nom, un ouvrage avec une

» matière appartenant à un autre, *Nerva* et *Proculus* sont d'avis que la pro-
» priété de la chose ouvragée appartient au maître de la façon, par la rai-
» son que cette façon, avant d'exister, n'appartenait à personne

« *Sabin* et *Cassius*, qui s'attachent à la raison naturelle, estiment que le
» maître de la matière ouvragée devient le maître de l'ouvrage, parce qu'il
« ne peut y avoir de façon sans matière : par exemple, si je fais un vase avec
» votre or, votre argent, votre cuivre; si je fais un vaisseau, une armoire, des
» bancs avec vos planches; si j'emploie votre étoffe pour me faire un habit,
» votre vin et votre miel pour en faire une boisson, vos drogues pour en faire
» un emplâtre ou un médicament, votre raisin, vos olives, votre moisson,
» pour en faire du vin, de l'huile ou du blé. Il y a cependant un sentiment
« mitoyen, qui est raisonnable : c'est le sentiment de ceux qui distinguent si
» l'ouvrage peut retourner à sa première matière, et qui en ce cas sont de l'avis
» de *Sabin et de Cassius*; s'il ne peut retourner à sa matière première, auquel
» cas ils préfèrent l'avis de *Nerva et de Proculus* : par exemple, un vase peut
» être réduit à sa première matière d'or, d'argent ou de cuivre, qui a été em-
» ployée pour le faire; au contraire, le vin, l'huile ou le blé, ne peuvent
» point retourner en raisin, en olives, en paille. »

Vous voyez qu'il s'agit bien là d'industrie, de découverte, de fabrication nouvelle, à son enfance, il est vrai. Aussi ne l'envisageaient-ils que comme un travail, une main-d'œuvre, qui ne constituaient pas par eux-mêmes une propriété.

Les uns donnaient la préférence à la matière, les autres à la main-d'œuvre. Les premiers avaient adopté les principes de l'école Sabinienne, les derniers ceux de la Proculéienne. Ils formaient les deux sectes dont j'ai voulu parler.

Comme il arrive presque toujours, une opinion mitoyenne surgit, laquelle admettait la prépondérance de la matière, si la main-d'œuvre ne l'avait pas changée, c'est-à-dire si elle pouvait revenir à son état primitif.

Ainsi, une statue d'argent aurait pu être détruite, parce que la matière pouvait retourner en lingots. — Cette opinion juste-milieu a été adoptée par les compilateurs de Justinien. V. *Inst.*, liv. 2, tit. 1, § 25.

Ce § 7 de la loi 7, D. *de adq. rer. Dom.*, a été puisé dans les commentaires de Gaïus, lib. 2, §§ 77 et 78, que je transcris :

§ 77. *Eadem ratione probatum est, quod in chartulis sive membranis meis aliquis scripserit, licet aureis litteris, meum esse, quia litteræ chartulis sive membranis cedunt, etc.* Nous supprimons le reste de la citation, dont voici la traduction par Boulet :

« Ce qu'on a écrit sur mon papier ou sur mon parchemin, quand même
» l'écriture serait en lettres d'or, m'appartient, parce que l'écriture suit le papier
» ou le parchemin. De même aussi, si je demande les cahiers et le parchemin,
» sans vouloir payer les frais d'écriture, on pourra repousser ma demande par
» exception de dol. »

§ 78. « Il en est autrement, si une personne a peint sur ma planche, par
» exemple, un tableau; car il est reconnu assez généralement que la planche
» suit la peinture, sans cependant que cette différence soit fondée sur quelque
» bonne raison.

» D'après cela si vous me réclamez comme étant votre propriété, le tableau
» que j'ai en ma possession, et duquel la planche m'appartient, sans vouloir me
» payer le prix de la planche, je pourrai repousser votre demande par l'excep-
» tion de dol. Si au contraire, le tableau se trouve en votre possession, il est

» conséquent que moi, propriétaire de la planche, j'aie contre vous une action » utile; et, dans ce cas, si je ne paie pas le prix de la peinture, vous pourrez me » repousser par l'exception de dol. Il est évident, en effet, que si ma planche » m'a été soustraite par vous ou par tout autre, je puis exercer l'action du » dol. »

Vous remarquerez la différence des exemples rapportés par les auteurs (compilateurs) du *Digeste* et ceux de Gaïus.

Les premiers ne citent que des actes où le changement ne consiste pour ainsi ... ie dans la main-d'œuvre, qui à dire vrai ne constitue pas une industrie à son auteur. Tandis que Gaïus nous donne des exemples où, à la vérité, me main-d'œuvre, — mais que peu d'hommes possèdent, comme d'avoir tableau, une sculpture, — il la considère comme une industrie telle-uissante qu'il lui donne la préférence sur la matière qui a été employée à r. — V. § 78.

toutes les citations que j'ai eu l'impertinence de vous faire, il résulte que mains avaient quelques idées d'industrie, de propriété intellectuelle, mais que le besoin de la fixer par des lois ne s'étant pas fait sentir, ils ne s'en étaient pas occupés. L'imprimerie leur était inconnue : ils ne faisaient pas de commerce de leurs écrits, qui ne servaient qu'à leur illustration ou à leur procurer une position politique. — L'industrie ou la fabrication proprement dite était exercée par les esclaves ou par des affranchis qui n'avaient pas d'intérêt ou qui n'en avaient qu'un bien faible à réclamer la reconnaissance de leur talent comme formant une propriété.

Les Romains, pas plus que nos ancêtres, ne connaissaient les sociétés par actions, soit anonymes soit en commandites. Nous ne sommes pas arrivés à l'apogée des sciences, il se fera encore bien des découvertes après nous : nos descendants pourront-ils avec justice nous reprocher notre oubli, notre manque de civilisation de ne pas avoir réglementé des matières dont nous n'avons aucune connaissance? Eh non, sans doute : la cause n'existait pas. Voilà notre excuse et celle des Romains.

Revenant à votre ouvrage dont les Romains m'ont écarté, je trouve les idées que vous émettez, sages; et, pour les réaliser, il n'est nul besoin d'avoir étudié les Institutes, les Pandectes et le Code, etc. Le droit n'est pas, je vous prie de le croire, un arcane qui exige une longue étude ou une initiation. Ses préceptes sont presque ceux de l'Evangile et sont connus du commun des hommes : *jurisprudentia est divinarum atque humanarum rerum notitia, justi atque injusti scientia.* Ce qu'il faut c'est du bon sens, le *sens commun*, si bien défini par M. Jacques, dans son mémoire lu le 12 janvier 1839 à l'Académie des Sciences morales et politiques et inséré dans le volume 1er, page 349, de la Collection des Mémoires des savants étrangers; et vous avez au-delà de ce qu'il en faut pour établir la propriété intellectuelle sur des bases solides.

Les objections que vous vous faites sur ce que la législation à former pourrait donner lieu à des plaintes : que ce serait *détruire la libre concurrence*; qu'il *faut laisser faire* et *laisser passer*, en un mot que ce serait *abolir la liberté en tout et pour tous*, me semblent peu fondées.

Les besoins de l'homme, soit physiques, soit factices (et c'est le plus grand nombre), sont le stimulant les plus puissant de l'industrie : ils sont la cause efficiente de ses progrès.

Les princes, les gouvernements doivent les encourager, parce que l'intérêt général le commande ; mais ce même intérêt général commande également de ne pas les laisser dégénérer en abus.

Quand ceux-ci se produisent, deviennent patents, publics, les gouvernements doivent faire des règlements, des lois pour les arrêter et circonscrire leur exercice dans de justes limites.

Ces lois, ces règlements, basés sur une maxime de ces Romains que j'ai déjà cités, *salus populi prima lex*, loin de nuire à la concurrence, à l'industrie, leur serviront d'encouragement en ce qu'ils garantiront à chacun *la propriété* de sa découverte, de son labeur, de ses recherches. — Ne pas le faire, serait autoriser le vol, la fraude, la sophistication, la falsification, et toutes les infamies que vous énumérez.

N'importe-il pas à l'intérêt général que les productions, soit naturelles, soit fabriquées, ne soient pas nuisibles à la santé des citoyens ; que ces productions ne soient pas falsifiées, frauduleuses ou sophistiquées ? le commerce international, l'une des branches principales de la prospérité du pays, de sa richesse, de son existence, ne mérite-t-il aucune surveillance, aucune protection ? la morale et le bien public ne sont-ils pas intéressés à ce que la bonne foi soit la règle générale de toutes les transactions ?

Pourquoi l'exercice de certaines industries serait-il abandonné au premier venu, sans surveillance, sans contrôle ? Le pharmacien, le médecin, l'avocat, le notaire, etc., sont obligés de justifier de leurs capacités pour exercer leur profession. Les boulangers ne sont-ils pas soumis aux visites de la police pour éviter l'emploi du sulfate de cuivre dans la panification ? Les orfèvres, les bijoutiers sont soumis à des visites, à des vérifications, etc.

Quel a été le motif du législateur pour régler ces professions ? *L'intérêt public, l'intérêt général.* — Il est sans doute déplorable de voir la corruption et la mauvaise foi devenir assez communes pour exiger des moyens de répression, — mais à qui la faute ? aux fripons, aux méchants, aux falsificateurs, aux empoisonneurs, etc.

Ce serait donc en leur faveur, pour leur conserver les moyens de voler, de piller, d'empoisonner tout le pays et même le monde entier, qu'on invoquerait le principe d'une liberté en tout et pour tous.

Cette *liberté* a été consacrée dans la constitution pour le plus grand bien-être du peuple et non pas à son détriment.

Il n'y aura donc pas plus d'atteinte portée à la *libre concurrence, au laisser faire et laisser passer, à la liberté en tout et pour tous*, par les lois et règlements à porter pour l'exercice de certaines industries, qu'il n'y en a pour les pharmaciens, les orfèvres, les bijoutiers, les boulangers, etc., etc.

C'est à vous qui avez découvert les besoins de l'industrie, les lacunes de la législation sur cette matière, à faire un projet de loi et à demander l'établissement d'une juridiction de prud'hommes, sur des bases assez larges pour atteindre le but que vous vous proposez.

La discussion s'établira ; chacun, tout au moins la partie intéressée, émettra son opinion et, j'en suis certain, nous vous devrons la reconnaissance d'une richesse nouvelle et une amélioration de la législation sur cette matière.

Peut-être à cette occasion tirera-t-on des cartons, bien des projets d'amélioration qui reposent en paix depuis bien des années.

Vous pardonnerez, Monsieur, mon verbiage et mes citations : quelqu'en-

nuyeux qu'ils puissent être, ils vous prouveront du moins le vif intérêt que je prends à voir vos efforts couronnés d'un plein succès.

Votre très-humble serviteur
J. DE BONNE.

Bruxelles, le 20 août 1843.

LETTRE DE M. ADELSON CASTIAUX,

REPRÉSENTANT DU HAINAUT.

Mons, 9 août 1843.

MONSIEUR,

« Si, depuis longtemps déjà, je ne vous ai pas remercié de l'envoi de votre brochure, c'est qu'avant de vous écrire, je voulais me donner le plaisir de lire et de relire, avec toute l'attention qu'il réclame, votre important travail sur la *propriété intellectuelle* *.

» Me permettrez-vous maintenant de répondre aux lignes spirituelles que vous m'avez adressées, par une froide et ennuyeuse dissertation ?

» Vous avez signalé, avec une verve admirable et une grande vérité, les inconvénients de l'*anarchie industrielle*, qui nous agite en ce moment. Je conçois qu'emporté par votre sujet et la gravité des abus que vous aviez à signaler, vous ayez un instant désespéré de la liberté, et que vous l'ayez rendue responsable de tous les malheurs de notre position **.

---

* L'assurance qu'un esprit d'élite nous donne, d'avoir relu avec attention notre brochure, nous fait certainement beaucoup d'honneur, mais nous donne en même temps la triste conviction que nous n'avons pas bien rendu notre pensée, et que nous devons désespérer d'être compris du vulgaire; puisque notre honorable correspondant s'est mépris sur une partie de nos intentions.

** C'est de la liberté sans organisation, de la *liberté débridée*,

Digitized by Google

» Mais, — laissez-moi vous le rappeler, — avant d'arriver à la liberté, on avait essayé du régime contraire, celui *du pouvoir et du monopole*. C'est par lui, vous le savez comme moi, que les peuples ont commencé. Ce régime a pu convenir à leur enfance; mais allait-il également à leur développement et à leur majorité? N'avait-il pas fini par devenir intolérable? N'était-il pas hostile à tout progrès, destructeur de toute émulation, attentatoire aux droits de la pensée et du travail, oppressif pour les intelligences comme pour les bras? Ce régime odieux n'est-il pas tombé, il y a cinquante ans, aux applaudissements unanimes des travailleurs *?

» La liberté lui a succédé, et, dès son début, il faut le reconnaître, elle a enfanté de véritables merveilles **. Comparez ce qu'était l'industrie, il y a un demi-siècle, et ce qu'elle est aujourd'hui. N'est-il pas vrai qu'elle a fait plus de progrès en un seul jour d'émancipation qu'elle n'en avait fait, pendant des milliers d'années, sous le principe du monopole et de l'autorité ***? La liberté a donc été aussi favorable au commerce et à l'industrie qu'*aux arts, aux sciences et aux lettres*, qui, s'il faut en croire tous nos voltigeurs de l'ancien régime, seraient aussi en pleine décadence depuis l'avènement du principe nouveau ****.

---

que nous désespérons; aussi n'avons-nous écrit que pour exposer les moyens que nous croyons propres à *concilier l'ordre avec la liberté*.

* C'est là précisément ce que nous avons dit; M. Castiau ne devrait donc pas nous croire assez inconséquent, pour vouloir ramener un régime que nous avons appelé *pétrificateur du progrès*, un régime qui avait réduit l'ancienne industrie à l'état de *cristallisation*.

** Nous l'avons dit et reconnu.

*** Nous sommes encore parfaitement d'accord avec M. Castiau.

**** Toujours d'accord avec M. Castiau. La liberté a été un progrès pour la société, comme la vitesse pour les voyages. Qu'on nous permette une comparaison qui rendra notre pensée plus saisissante : Le premier remorqueur lâché sur un chemin de fer, a certainement été un grand progrès sur les pataches et les diligences; tout le monde a dû applaudir à sa course rapide et dire que cela était bon; mais sans le frein, sans le modérateur, sans les rails, qui les empêchent de dévier, n'est-il pas vrai que tous les convois iraient se broyer entr'eux, ou se précipiter

» Mais la liberté entraîne la *concurrence*, la concurrence la *lutte*, la lutte la *ruine* des industriels souvent, et toujours *l'altération des produits* et mille fraudes dont les consommateurs sont victimes.

» Tout cela est vrai *. Mais en résulte-t-il que la liberté soit une détestable chose et qu'il soit urgent de la *proscrire* **? Faut-il, comme le réclament quelques-uns de nos réformateurs, en revenir au principe d'autorité et confier à l'état, non-seulement la direction de toutes les industries, mais encore la disposition de toutes les propriétés ***? Non, certes. Il faut simplement en conclure que tous les systèmes sont mêlés de bien et de mal, d'avantages et d'inconvénients et que, malgré l'audace de ses vœux et de ses espérances, ce n'est ni pour l'homme ni pour la terre que la perfection existe ****.

---

sur des obstacles infranchissables? Voilà ce qu'on n'a pas prévu en industrie, quand on a proclamé la maxime du *laissez faire*. Or, que demandons-nous? Des rails, des modérateurs et des freins, pour le char du progrès; mais nous ne voulons ni anéantir sa vitesse utile, ni revenir aux vieilles pataches; nous sommes au regret de n'avoir pas assez insisté sur ce point pour nous faire bien comprendre.

Au départ du remorqueur, tout le monde a battu des mains, comme au début de la libre concurrence; mais c'est seulement aujourd'hui, que les hommes pratiques s'aperçoivent des inconvénients de voyager sans frein, sans modérateur et sans rail, et redoutent l'infaillible catastrophe qui les attend au bas du plan incliné.

* Si M. Castiau reconnait que tout cela est vrai, c'est reconnaître que nous voyageons sans frein, sans modérateur et sans règle. vers un abîme où tout est à la veille de disparaître.

** Voilà précisément un mot contre lequel nous protestons. Nous ne voulons pas plus *proscrire* la liberté que la locomotive, en demandant qu'on les munisse de freins, de régulateurs et de modérateurs pour les empêcher de se perdre.

*** Ceci ne nous concerne pas; nous n'avons pas assez de confiance aux choses qui s'administrent par commissions, pour croire que l'état puisse tout faire et bien faire tout.

**** Nous sommes tellement de l'avis de M. Castiau sur ce point, que nous ne concevons pas l'existence d'une opposition qui se croit capable de guérir tous nos maux dès quelle aura le pouvoir en main; mais quand le choléra, la peste ou la guerre s'emparent d'un pays et viennent s'ajouter à tous les fléaux ordinaires

» Les inconvénients du monopole et les abus du pouvoir ont produit la liberté, la liberté absolue et illimitée ; eh bien ! les abus de la concurrence ramèront, à leur tour, non pas à des idées de pouvoir et de monopole, mais à des principes d'ordre et d'organisation *. Il ne faudra, pour cela, ni privilège, ni monopole **. L'association, je le crois, l'association volontaire et libre suffira à tout. C'est elle, je l'espère, qui amènera sans violence le rapprochement des classes, la fusion des intérêts, la communauté et la combinaison des efforts, la véritable hiérarchie, enfin, de l'intelligence et du travail ***.

---

de la vie, ne faut-il pas faire tous ses efforts pour y mettre un terme? Eh bien, la libre concurrence n'est rien moins que la guerre civile et étrangère, qui s'est jetée sur l'industrie et le commerce et qui les tuera, si on continue *à les laisser faire.*

* Si nous tournons dans un cercle vicieux, si les abus du monopole nous ont conduits à la liberté illimitée, les abus de la liberté devront nous reconduire au monopole ; mais les principes d'ordre et d'organisation ne viendront pas tout seuls, et il serait bon que tous les hommes de science et de cœur se missent à la besogne, avant la catastrophe finale. Il ne faut pas attendre que le palais soit dévalisé, avant de songer à y placer des sentinelles.

** Nous avons formellement condamné tout *privilège* comme une injustice et nous avons pris le plus grand soin d'expliquer la nature, tout à fait libérale, du *monautopole* que nous demandons. Le monopole de la propriété foncière est le type du monautopole de la propriété intellectuelle, dont nous réclamons la reconnaissance, — rien de plus, rien de moins. Les monopoles rares sont dangereux, mais les monopoles multipliés à l'infini deviennent salutaires ; c'est ainsi que, concentré, un acide est un poison brûlant, et, dilué, devient une limonade rafraichissante. Qu'on nous pardonne la singularité de la comparaison, en faveur de son exactitude.

*** L'association par groupes constituerait certainement le *féodalisme industriel et commercial*, et l'association universelle nous paraît tellement éloignée, tellement difficile à imaginer, qu'il faudrait pour y parvenir, que le monde entier fût arrivé à un état de perfection idéale, dont M. Castiau est certainement le premier à désespérer.

La société sera cent fois triturée, des milliers d'empires se seront succédé avant qu'on n'en arrive à la fusion des intérêts, au rapprochement des classes et à la communauté des efforts, quand on n'en est encore qu'à la maxime de Dupin : *Chacun pour soi, chacun chez soi.*

» En attendant, et quelques graves qu'ils soient, les excès de la liberté et de la concurrence ne sont rien si on les compare aux abus de notre ancienne organisation industrielle *.

» Oh ! si vous aviez consacré à flétrir les abus qui ont frappé tant de générations, moitié seulement des efforts et du talent que vous avez employés pour poursuivre la concurrence, vous eussiez partagé, j'en suis sûr, et réveillé l'enthousiasme qu'a produit ce grand mot de liberté, la première fois qu'il a retenti au sein des peuples **.

» Ce n'est pas sur la liberté, croyez-moi, que doivent retomber les conséquences et les malheurs de notre situation industrielle actuelle. N'en accusez que la double et profonde ignorance des producteurs et des consommateurs. Éclairez les uns et les autres sur leurs véritables intérêts et une partie des abus qui vous révoltent, disparaîtront ***. Si, par exemple, les chefs de l'industrie métallurgique, de cette industrie qui souffre le plus en ce moment, n'avaient pas été frappés de vertige, auraient-ils élevé dans ce pays assez de hauts-fourneaux pour fournir à la consommation de toute l'Europe ****? Supposez que vos consommateurs, au lieu d'être hébétés de grec et de latin, soient instruits dans les sciences chimiques, pensez-vous que les falsifications, que vous dénoncez, soient encore à craindre *****.

---

* M. Castiau ne semble pas bien au courant des excès et des abus actuels de la concurrence, et il ne sait pas l'accroissement géométrique qu'ils prennent chaque jour ; mais, nous le répétons, nous ne voulons pas ramener l'ancienne organisation industrielle qui ne valait pas mieux que la libre concurrence.

** Quel courage y aurait-il à frapper un ennemi mort et enterré?

*** Nous sommes tellement persuadé de cela, que nous proposons de convertir une des deux universités latines de l'état, en université industrielle et commerciale.

**** Si l'industrie eût été organisée comme nous le proposons, on n'eût pas construit plus de hauts-fourneaux qu'il n'en fallait ; la liberté illimitée de faire des doubles emplois est la seule cause de ces désastres, aussi bien en Angleterre qu'en Belgique. Nous avons précisément attaqué cette matière dans notre brochure, et nous nous étonnons que M. Castiau ne l'ait pas remarqué.

***** Nous avons dit que les fraudeurs consultaient les chimistes sur les moyens de frelater tous les produits ; mais leur intérêt n'est pas de leur demander les moyens de faire mieux. Quant aux

» C'est donc partout et toujours la même nécessité. En politique, en industrie, partout enfin, c'est le même but qu'il faut atteindre : *développer l'intelligence publique*, *éclairer les esprits et les intérêts*. Notre ignorance, notre lourde et grasse ignorance, est la seule cause de tous nos mécomptes industriels comme de tous nos désenchantements politiques *.

» Attendons, avant de condamner et de repousser la liberté, que nous ayons pu la comprendre et l'appliquer. Ce n'est pas là le travail d'un jour. Notre liberté ne date que d'hier; nous avons aujourd'hui les excès de l'émancipation, demain nous en aurons les bienfaits **. Tout progrès, en industrie comme en politique, doit s'acheter par une souffrance; c'est la conséquence de la loi fatale qui pèse sur l'humanité. Souffrons donc dans l'espoir d'un meilleur avenir et marchons courageusement dans la voie nouvelle que la liberté ouvre devant nous. Ne nous laissons pas abattre par quelques essais malheureux; profitons, au contraire, des leçons de l'expérience; appelons de tous nos vœux le développement de l'éducation politique et de l'éducation industrielle des citoyens; c'est le seul moyen de mettre un terme à la double et lourde exploitation qui pèse, en ce moment, sur nous ***.

» Pardonnez-moi cet interminable plaidoyer en faveur de la

---

consommateurs, il ne faut jamais espérer qu'ils soient jamais en état d'analyser tous les produits qu'ils emploient.

* Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Castiau. L'ignorance des masses est la plus grande pierre d'achoppement; mais comme les petites bêtes, les grandes bêtes et les vieilles bêtes seront toujours en majorité, il faut que le peu de gens d'esprit qui existent leur servent de tuteur et leur donnent surtout de bonnes lois.

** Puisse le vœu de M. Castiau s'accomplir! mais l'histoire du monde nous apprend que les excès attirent les excès : *abissus abissum invocat*, la liberté sans frein conduit à l'anarchie, l'anarchie au despotisme ou à la sauvagerie, il n'y a pas d'autre issue. M. Castiau, comme tous les philosophes, mesure tout le monde à son mètre; il se sent capable de ne pas abuser de la liberté et pense que chacun en fera de même. C'est l'erreur d'un bon cœur; mais c'est une erreur grave.

*** Ces sentiments de résignation et d'espérance sont ceux d'un bon chrétien: nous les approuvons fort, mais Dieu a dit aussi : *Aide-toi, je t'aiderai*.

liberté et du libéralisme industriel. C'est que la liberté a toutes mes sympathies et que, malgré de nombreuses déceptions, elle est encore l'objet de mes plus ardentes croyances. La laisser flétrir et condamner dans *l'ordre industriel,* serait s'exposer à la voir bientôt répudier dans *l'ordre politique* *. Or, je crois profondément qu'en industrie comme en politique, c'est à elle que nous devons tout ce que nous sommes, et c'est d'elle seule que j'attends le salut de l'avenir **.

» Cela ne m'empêche pas, croyez-le bien, de sympathiser de toutes mes forces avec les efforts que vous faites pour constater les titres et les droits de la *propriété intellectuelle* et provoquer l'émancipation de ceux que vous appelez avec tant de raison les *prolétaires de l'intelligence.*

» Comme vous je trouve que cette propriété devrait être placée à la tête de toutes les autres, puisqu'elle est le produit d'une véritable création et qu'elle porte le sceau de la toute-puissance humaine.

» Et c'est cette propriété qu'on viole chaque jour, au nom de la légalité, quand on environne d'un respect presque superstitieux, la propriété d'un meuble ou d'un fonds de terre, acquis souvent sans efforts, sans travail et sans peine !

» Il y a là une profonde iniquité !

» La cause que vous plaidez est donc celle *du droit, de la raison, de la justice* et de *l'intelligence* ***.

» Elle est, en même temps, celle de l'humanité, car nulle part au monde il n'y a de plus horribles souffrances et de plus affreuse misère qu'au sein de tous ces hommes d'intelligence qui

---

* Nous n'avons flétri que les abus de la liberté; mais nous l'aimons comme un père aime un enfant, qu'il cherche à redresser.

** M. Castiau ne nous a morigéné que parce que nous n'avons pas assez bien exprimé notre amour pour la liberté; mais dans tout le reste de sa lettre, il est d'accord avec la pensée fondamentale de notre travail : la nécessité de reconnaître la propriété de la pensée.

*** Aussi tous les hommes d'intelligence devraient-ils se lever pour défendre cette cause, qui est la leur, et réclamer leurs droits. Quant aux incapables, ils peuvent, ils doivent condamner nos projets, qui ne tendent à rien moins qu'à les mettre à leur véritable place.

usent leur vie à la poursuite des idées. Ils sont les parias de la civilisation, quand ils devraient remplacer sur leurs trônes les princes de la terre.

» Cette noble cause vient de trouver un nouvel argument dans la position poignante de ce malheureux Sauvage, détenu pour dettes, pendant que la France faisait avec orgueil l'essai de son admirable invention.

» Elle triomphera inévitablement, la cause de l'intelligence et du malheur. La *propriété intellectuelle* aura aussi sa perpétuité et son inviolabilité, et même elle ne sera plus, comme aujourd'hui, bornée à un pays, elle s'étendra à l'Europe et au monde. Le droit de l'inventeur sera partout reconnu et protégé par la loi.

» Mais l'homme de génie, l'homme de cœur et de pensée, en sera-t-il moins exploité *par l'homme d'argent?* N'est-ce pas celui-ci qui seul recueillera tous les avantages de cette propriété nouvelle qu'il achètera souvent, pour un morceau de pain, à l'inventeur affamé * ?

» Ne serait-ce pas là, par hasard, le véritable vice et la plus affligeante des iniquités de notre état social actuel?

» Je vous l'avouerai, c'est à cette question que je voudrais vous voir consacrer maintenant toute la verve de votre critique et toute l'énergie de votre raison **.

» Quel but plus élevé que d'arracher l'intelligence, le travail et le génie à l'exploitation de l'homme, plus dure et plus cruelle cent fois que celle de la loi, la seule cependant que vous vous soyez contenté d'attaquer *** !

---

* C'est aujourd'hui que l'homme de génie est forcé de donner ses inventions pour un morceau de pain, parce que ses inventions ne sont pas revêtues de la pérennité et de l'inviolabilité légale ; mais quand une législature éclairée leur aura donné cette garantie, il y aura concurrence entre les capitalistes, pour solliciter la préférence de l'inventeur.

** Nous invitons M. Castiau a nous relire, il verra que nous n'avons rien omis sur ce chapitre. Il serait d'ailleurs injuste de vouloir forcer un capitaliste à payer cher, ce qui ne vaut littéralement rien aujourd'hui; car un brevet de cinq ou de dix ans, qui ne garantit pas son titulaire contre la contrefaçon, n'a aucune espèce de valeur, quelque bonne que soit l'invention qui en fait l'objet.

*** Nous n'avons attaqué que la loi, parce qu'il n'y a que la loi

» Vous arriverez bientôt, j'espère, sur ce terrain qui est celui de la réforme sociale.

» Je vous en félicite d'avance et vous adresse en même temps, avec l'expression de mes sympathies pour vos nouveaux efforts, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» Ad. Castiau. »

---

de coupable ici; si la loi décrétait qu'un lingot d'or n'a que la valeur d'un lingot de plomb, on ne saurait forcer l'homme d'argent à l'accepter que pour sa valeur légale. Or, quand la loi est faite de telle sorte qu'une invention d'or n'a qu'une valeur vénale relative au temps de garantie qui lui est accordé, avant de tomber dans le domaine public, comment veut-on que le capitaliste l'accepte et la paie comme une propriété éternelle et inviolable? Nous serions donc injuste de critiquer autre chose que la loi.

Nous pensons avoir levé tous les doutes de M. Castiau, et nous le remercions sincèrement de nous avoir donner l'occasion d'éclaircir différents points, sur lesquels il paraît que nous ne nous étions pas suffisamment appesanti.

LE MONITEUR.

C'est à l'examen des livres sérieux, et surtout de ceux qui tendent à modifier la législation, que le *Moniteur officiel* doit consacrer l'espace et le talent dont il peut disposer, pendant l'intervalle des sessions.

Tout le monde conviendra que le directeur de ce journal s'acquitte, en général, avec beaucoup d'érudition et de circonspection de cette savante besogne.

Voici en quels termes il démontre l'équité et les avantages de notre système.

« Le régime de la liberté du travail succédant au régime du privilège a produit un bien immense, personne ne s'avise d'en douter; mais, comme toutes choses en ce monde ont leurs inconvénients, le régime de la liberté du travail a les siens dont on commence sérieusement à se préoccuper. La liberté, dit-on, a besoin d'être réglée; sans cela elle prend le nom d'anarchie. Or, l'industrie devenue libre est dans une anarchie évidente. Tout le monde ayant le droit de travailler use largement de son droit; mais il ne s'agit pas seulement de travailler pour produire, il faut encore pouvoir vendre, et dans ce concours général de travail et de production, pouvoir vendre est justement la difficulté.

» On ne nie pas que la concurrence n'ait amené le progrès; lorsque deux travailleurs se sont trouvés sur le même marché avec les mêmes produits, ils ont lutté entre eux pour se dérober leur chalandise, et chacun de son côté s'est ingénié à produire mieux et à moindres frais dans le but de supplanter son concurrent. Cette lutte a tournée au profit du consommateur et des travailleurs eux-mêmes; du consommateur, parce qu'il a eu de meilleurs produits qu'il a payés moins cher; des travailleurs, parce qu'ils ont pu placer un plus grand nombre de leurs produits.

» Jusque-là tout allait bien; mais la concurrence sans limites a eu bientôt ses résultats nécessaires. Dans cette guerre de travailleurs, il fallait vaincre et triompher, car malheur aux vaincus! Après avoir cherché à *sous-vendre* ses rivaux par l'emploi des moyens honnêtes, on est arrivé sur les limites extrêmes de la probité, que l'on a franchies pour entrer dans le domaine de la

friponnerie et du vol. On a sophistiqué, frelaté, falsifié les produits en espérant allécher le consommateur par l'appât du bon marché; cet espoir n'a pas été déçu et la fraude, établie en grand, s'exerce largement, sur tous les produits.

» Cet état de choses appelle un remède. Il faut organiser l'industrie, s'écrie-t-on; mais comment? Rentrera-t-on dans les anciennes conditions du monopole et des privilèges? C'est à n'y pas penser un instant. Essaiera-t-on de l'organisation *phalanstérienne*? Mais en supposant que cette organisation soit praticable et bonne, il faut du temps et beaucoup de temps pour qu'elle puisse être admise et appliquée, et l'on a besoin d'un remède actif qui guérisse dans le plus bref délai les plaies nombreuses de l'industrie.

» Ce remède, on dit l'avoir trouvé; il ne s'agit que de poser en principe et mettre en œuvre, légalement parlant, la formule suivante :

» *La propriété des œuvres du génie est assimilée à la propriété foncière.*

» Rien n'est plus facile que de faire de cette simple phrase un petit bout de loi dont on promet monts et merveilles. Voyons ce qu'il y a de fondé dans ces promesses.

» Les jurisconsultes et les publicistes ont longtemps discuté les questions de droit naturel et de droit social; sans les suivre dans leurs argumentations subtiles, en ce qui concerne la propriété, disons que la propriété est de droit naturel, mais que l'exercice de ce droit est réglé par les conventions sociales.

» La justice veut, en effet, que celui qui possède une chose non encore appropriée, ou qu'il a acquise au prix de peines et de fatigues, en soit le légitime propriétaire; mais ce que veut la justice, l'intérêt de la société le veut aussi. Lorsque la possession d'une chose ne peut être obtenue que par un travail plus ou moins pénible, personne, si cette possession n'est pas garantie, ne voudra se livrer à un travail, c'est-à-dire à des fatigues et à des soins dont on n'est pas assuré de recueillir le fruit.

» Cette vérité est si bien le fondement de toute société, que, dans l'état social le plus barbare, parmi les populations sauvages les plus arriérées, chacun est le maître légitime de ce qu'il possède; la lance ou le canot du Papou sont ses propriétés. Si quelqu'un avait le droit de les lui ravir, le lien social serait brisé, et le sauvage dépouillé irait dans une région déserte vivre seul des produits de sa chasse et de sa pêche.

» La difficulté n'est pas dans cette question de propriété personnelle; elle gît plus particulièrement dans la question de transmission. Le fils a-t-il le droit d'hériter de son père, c'est-à-dire de prétendre aux biens que le père a acquis par son travail et qu'il laisse après sa mort?

» D'audacieux théoriciens ont répondu par la négative; selon eux, la propriété devrait être purement personnelle, et, pour soutenir leur thèse, ils ne manquent pas d'arguments au moins spécieux que nous ne rappellerons pas; la loi elle-même, qui permet au père de disposer, comme il l'entend, d'une partie de ses biens, semble, en quelques points, militer en faveur de ces théories.

» Mais l'intérêt de la société exige impérieusement le maintien de l'obligation de la transmission par voie d'hérédité naturelle. L'homme travaille non-seulement pour lui-même, mais pour ses enfants; enlevez-lui ce dernier mobile et vous diminuez aussitôt la somme générale du travail, vous frappez la civilisation dans sa base, vous faites de la société une aggrégation d'individus sans liens avec ceux qui les ont précédés, sans continuité d'existence avec ceux qui les suivront.

» La transmission de la propriété du père aux enfants est donc garantie par et au profit de l'ordre social. Le champ que j'ai cultivé passera à mon fils qui le remettra au sien; la raison et la loi, qui n'est ou ne doit être que la raison écrite, le veulent ainsi, non pour le bénéfice des enfants qui héritent, mais dans l'intérêt même de la société, le *salus populi*.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE.

» Ces prémisses établies, comment se fait-il que la loi n'ait attaché le principe de pérennité de la propriété qu'aux choses foncières et mobiliaires, et l'ait refusé à certaines choses qui sembleraient devoir participer au même avantage? La terre, la maison, les meubles que je possède, j'ai le droit de les garder pendant toute ma vie et de les transmettre à mes enfants; mais si j'ai la propriété du livre que j'ai écrit, pour tout le cours de mon existence, mes héritiers naturels n'en jouissent que pour un temps limité après ma mort. Passé ce temps, mon livre, le fruit de mon travail, tombe, comme on dit, dans le domaine public; et cependant le livre que j'ai produit, ce livre qui de rien est devenu quelque chose, a le caractère réel et absolu de toute propriété. L'exemplaire que j'ai vendu ne m'appartient plus sans doute, pas plus que les récoltes successives que j'ai livrées au commerce, mais le fonds est à moi comme le champ qui a fourni les récoltes.

» La limitation de la propriété littéraire à l'expiration des vingt années qui suivent la mort de l'auteur, semble donc être une atteinte directe au droit de propriété. Pour excuser cette atteinte,

il faut recourir à des sophismes ou à des suppositions gratuites. Il se pourrait, dit-on, que les héritiers d'un grand écrivain se refusassent, par un motif quelconque, à la réimpression de ses œuvres, et la société perdrait ainsi, par la faute de quelques-uns de ses membres, l'occasion de s'instruire et d'augmenter la somme de ses connaissances d'utilité ou d'agrément. Ici, c'est encore l'intérêt de la société qui est en jeu ; mais si je laisse mes champs en friche, s'il me plait de me priver des ressources que me procure leur culture, la loi n'intervient pas dans l'intérêt de la société ; elle me laisse le droit d'user et d'abuser de ma propriété, parce qu'elle sait que, si j'ai la folie de ne pas cultiver ma terre, mes enfants ne m'imiteront pas. On dira, il est vrai, que les héritiers de mon livre le pourront faire disparaitre en acquérant tous les exemplaires et en les brûlant. Mais la loi doit-elle se préoccuper de l'impossible, et ne serait-il pas impossible que tous les exemplaires d'un ouvrage, sans exception, rentrassent aux mains des héritiers qui voudraient les détruire en masse? La loi aurait toujours les moyens d'obvier à ce cas, que l'on peut déclarer si rare qu'il est absurde de l'invoquer. L'expropriation pour cause d'utilité publique serait parfaitement de mise en cette circonstance, si d'ailleurs les héritiers des destructeurs ne pouvaient trouver pour réimprimer l'œuvre de leur ascendant, des exemplaires qui, livrés ou fabriqués à l'étranger, auraient échappé à la fureur dévastatrice de ces insensés *biblioclastes*.

» Rien n'empêcherait donc que la propriété littéraire ne reçût la même consécration que la propriété des choses foncières ou mobilières. L'intérêt de la société ne s'y oppose pas, quoique l'on en ait dit, il l'exige, au contraire; car si l'écrivain travaille souvent, non pour le seul avantage du lucre, mais pour obéir à la voix inspiratrice du génie qui le tourmente et l'obsède, comme la pythie sur son trépied, nul doute qu'il ne travaille avec plus d'ardeur, qu'il ne mette plus de soin à ses compositions, qu'il ne cherche à perpétuer la mémoire d'un nom qui peut procurer à ses enfants une heureuse existence, s'il est assuré que la propriété de son ouvrage est garantie à ses héritiers successifs. La société, par cette mesure, est plus certaine d'obtenir des travaux littéraires utiles et aussi parfaits que le talent de leur auteur pourra les rendre.

» Mais, objectera-t-on, la propriété foncière et mobilière a des charges que n'a pas la propriété littéraire. L'impôt pèse sur elles, l'impôt ne demande rien aux publications des écrivains.

C'est une erreur; si l'impôt n'est pas perçu directement sur les ouvrages littéraires, il l'est indirectement, parce qu'il frappe les industries auxquelles l'écrivain doit avoir recours pour que ses travaux soient mis au jour. L'écrivain paie une part de l'impôt que l'imprimeur, le fabricant de papier, le libraire, etc., doivent à l'état. Il paie cette part, soit en recevant pour son ouvrage une moindre rénumération que si ces industries ne contribuaient pas à la fortune du trésor, soit en achetant plus chèrement leur concours, s'il est son propre éditeur. Peut-être niera-t-on l'existence de cet impôt indirect, soit; mais, en admettant même qu'à titre d'encouragement pour un travail dont la publication exige des frais considérables non toujours compensés par le succès, l'état ne perçoive et ne doive percevoir aucun impôt pendant la vie de l'auteur, et, si l'on veut, de ses premiers héritiers, pourquoi l'état ne ferait-il pas rentrer la propriété littéraire dans la condition de toute propriété, à savoir, le paiement d'un impôt, aussi justement établi que possible, pour chaque édition nouvelle dont les seconds héritiers et leurs successeurs autoriseraient la publication. Un nombre immense d'ouvrages ne sortiraient pas plus sans doute des catacombes des bibliothèques, si cette mesure était adoptée, qu'ils n'en sortent maintenant; mais les héritiers de Montesquieu, par exemple, consentiraient volontiers à payer un impôt de réimpression pour l'œuvre monumentale de l'*Esprit des Lois*, si, en retour de cet impôt, la propriété de ce livre immortel leur était garantie. Le bénéfice de la publication de l'*Esprit des Lois* appartient au premier venu d'entre les libraires; ne serait-il pas plus naturel, plus moral, plus *social*, qu'il revînt à la famille de l'auteur?

» Mais on craindra les effets du monopole. Si une famille possède seule le droit de faire réimprimer un ouvrage utile dont la demande est grande, elle maintiendra le prix de l'ouvrage à un taux élevé; il n'en est pas de même du propriétaire d'un champ. Le prix de son blé s'établit par la concurrence des charges de blé que les autres propriétaires apportent au marché; si celui-ci vous fait un prix trop haut, rien n'empêche que vous ne fassiez affaire avec son voisin plus accomodant et plus pressé de vendre. Mais si vous voulez acquérir l'*Esprit des Lois*, on vous offrira en vain et à bon prix des ouvrages analogues : leur possession ne pourra vous satisfaire; ni l'*Institution d'un Prince* de Budé, ni la *Science de la Législation* de Filangieri, ni les *Principes du Droit* de Burlamaqui ne remplaceront pour vous l'*Esprit des Lois* qui est le livre dont vous avez besoin. Faudra-t-il donc se résigner à payer chèrement un ouvrage que sa chûte dans le domaine public mettrait à la portée des bourses les plus chétives?

» Mais cet argument, s'il était juste, pourrait être employé avec autant de fondement contre le droit de propriété personnelle de l'auteur lui-même. Qui empêcherait l'auteur d'un ouvrage utile et recherché de fixer à un taux très-élevé le prix de son livre? Il n'est sujet que nous sachions à aucun *maximum* ou *minimum*. Le prix d'un livre s'établit sur les frais de publication d'une part, sur l'importance et le degré de succès probable de l'autre, et en outre sur la facilité de vente. Ces trois éléments concourent à fixer le prix d'un ouvrage du vivant de l'auteur. Pourquoi en serait-il autrement après sa mort? d'ailleurs les éditions précédemment publiées feraient une suffisante concurrence aux éditions nouvelles.

» On ne peut faire aucune comparaison entre le livre d'un écrivain, quelque célèbre qu'il soit, et les tableaux d'un des grands maîtres de l'art. Le tableau est une œuvre individuelle, rare, puisqu'il est unique, et qui en raison de sa rareté acquiert quelquefois une valeur fabuleuse; mais un livre se multiplie par les copies et les éditions. Le bibliophile peut acheter ou vendre fort cher un exemplaire d'un ouvrage, d'autant plus recherché qu'il est plus rare; néanmoins cette rareté est une preuve du peu d'importance qu'à l'ouvrage en lui-même, puisqu'on ne l'a pas jugé digne de la réimpression. L'on sait le prix que mettent les amateurs aux *incunables*. Ce n'est pas l'œuvre de l'auteur qu'ils paient, mais la curiosité historique et bibliographique que ces livres leur offrent. La valeur vénale de la *Bible* aux 42 lignes, dont la bibliothèque Mazarine elle-même ne possède que le 2e volume, est inestimable; mais c'est parce que ce livre est le premier qui soit sorti des presses de Guttemberg.

» En résumé, la propriété purement temporaire, accordée aux héritiers d'un écrivain sur les ouvrages produits par leur ascendant direct, paraît être une violation du droit de propriété, sans que cette violation ait pour excuse l'intérêt social. *Une législation nouvelle devrait assurer la perpétuité de cette propriété*, en réglant néanmoins certaines conditions d'hérédité, et en fixant un impôt pour le droit de réimpression après un laps de temps à déterminer, qui prendrait pour point de départ, soit l'époque de la mort de l'auteur, ou de la mort de ses premiers héritiers, soit un certain nombre d'éditions publiées *.

---

* A quoi bon ce changement? dira-t-on. Avant de porter la main sur la législation qui règle la matière en Belgique, ayons d'abord une littérature.

PROPRIÉTÉ DES INVENTIONS INDUSTRIELLES.

« A côté de la propriété littéraire se place celle des inventions industrielles. L'inventeur est encore moins favorisé par la loi

---

Lorsque cette littérature existera, la législation s'accommodera à ses besoins; jusque-là celle qui nous régit est suffisante, car, sans prétendre faire tort à nos écrivains actuels, un bien petit nombre des ouvrages publiés chez nous survivront à leurs auteurs. D'ailleurs, nous sommes trop près de la France, dont la langue est celle de la plupart de nos écrivains, pour avoir une littérature à nous; la littérature française absorbera toujours la nôtre.

Mais c'est justement pour changer cet état de choses qu'il conviendrait de modifier la législation. La profession d'homme de lettres n'existe pas en Belgique; l'on n'écrit que par délassement ou dans les moments de loisir que laisse l'exercice d'une fonctions ou d'une autre profession. Ce n'est pas ainsi que se forme une littérature. Donnez un but à l'écrivain, faites-lui entrevoir dans l'avenir une juste rémunération de ses veilles et de ses travaux, et il n'épargnera ni ses travaux, ni ses veilles; il quittera la plume rapide et négligée de l'écrivain éphémère pour s'occuper de châtier et d'élaborer son style, d'aiguiser ses idées au frottement de la science, de l'esprit et du goût, il cherchera à faire des ouvrages qui restent, car il pourra compter sur le produit de ces ouvrages, non-seulement pour assurer son existence, mais pour contribuer à augmenter le bien-être de ses enfants, qui jouiront à leur tour de sa propriété.

Sans doute, il y a quelque chose d'*utopique* dans cette opinion. La faiblesse relative de notre population, les deux langues qui se partagent le pays, le goût de la littérature encore trop peu répandu, et par dessus tout la facilité que l'on a de se procurer des ouvrages recommandés par la grande publicité dont dispose la littérature française, ouvrages auxquels nos éditeurs donneront toujours la préférence, parce qu'ils ne balanceront pas entre les frais d'un seul exemplaire imprimé qu'ils reproduisent et les frais d'un manuscrit; toutes ces difficultés réunies semblent s'opposer à l'organisation d'une littérature en Belgique. Mais songeons-y bien; nous ne venons que de naître à une existence nationale, à peine avons-nous reçu la première empreinte de cette physionomie particulière qui caractérise et doit caractériser un peuple indépendant et vivant en soi; l'instruction se propage, le goût de la littérature la suivra; si le hasard, ou notre heureuse fortune, faisait surgir parmi nous un de ces grands écrivains qui s'imposent à leur siècle ou qui seulement conquièrent par leurs travaux une légitime et brillante réputation, les livres de cet écrivain passeraient nos frontières et empêcheraient, par leur bas prix ordinaire et au moyen de combinaisons faciles, que la réimpression étrangère ne s'en emparât. En outre, tout n'est pas bénéfice dans cette multitude d'éditions d'ouvrages étrangers que nos éditeurs jettent à la tête du public. La concurrence illimitée fait mouvoir largement les presses, mais engorge les magasins. Un éditeur intelligent préférera un bon ouvrage qu'il fera seul, à un grand nombre d'ouvrages que tous ses confrères pourront faire au même droit en même temps que lui.

Au fond, quel inconvénient y aurait-il à déclarer perpétuelle la propriété littéraire? Aucun. Quels en seraient les avantages? Sans les dire nombreux et importants, on peut les juger dignes d'intérêt.

Du côté des inconvénients, rien; du côté des avantages, quelque chose; le second plateau de la balance l'emporte, hésiterait-on?

que l'écrivain. Ce dernier à l'assurance que son ouvrage lui appartiendra pendant toute sa vie et que ses héritiers en jouiront pendant un certain nombre d'années après lui : mais l'inventeur est frustré de cet avantage. On lui garantit la propriété de son invention pour 5, 10 ou 15 ans, rien de plus. S'il meurt avant le délai fixé par la loi, pour la divulgation de son procédé industriel, ses héritiers succèdent à ses droits, mais la 15e année expirée, ils sont dépossédés; l'inventeur lui-même peut survivre à sa propriété. Y a-t-il là justice, équité? L'intérêt social est-il satisfait?

» Une seule invention peut rendre une nation riche et prospère. Les deux paires de cylindres imaginées par le barbier de Manchester ont donné un développement immense aux manufactures de tissus de coton. Les capitalistes, les fabricants, les ouvriers, les commerçants, la marine marchande en ont profité par le bénéfice qu'ils ont obtenu de l'emploi de leurs capitaux, de leur activité, de leurs bras, ou par les avantages de l'échange et du fret. C'est à Arkwright que tous ont dû et doivent leur fortune ou leurs moyens d'existence. C'est par la combinaison simple, mais créée par le génie, de ces deux paires de cylindres et de deux roues d'inégale vitesse, que s'est formée une production dont la valeur totale s'élève à plus de 800 millions de fr. pour la Grande-Bretagne *.

» Le titre de baronnet, une fortune que l'on évaluait à sa mort à 12 millions de Francs, produits des brevets d'invention et de perfectionnement que le parlement lui accorda, assurèrent une brillante position au pauvre barbier de Manchester qui, plus heureux que Jacquard, jouit dans une splendide opulence du fruit de ses importantes découvertes.

» En 1785, son brevet expira; il en prit d'autres pour les perfectionnements qu'il introduisit dans la fabrication, mais l'influence des fabricants de Manchester parvint à les lui faire retirer par le parlement. Quoi qu'il en soit, il n'eût pas à se plaindre, et s'il contribua à la fortune d'un grand nombre d'industriels et à la prospérité de l'Angleterre, il fut magnifiquement récompensé.

---

* Pour rendre justice à qui de droit, disons, que l'honneur de la découverte appartient à un pauvre ouvrier de Litchfield, Wyatt; mais la machine de l'ouvrier cardeur était trop grossière pour être d'une grande utilité pratique. Hargreaves, autre ouvrier de Blackburn, inventa le spinning Jenny qu'Arkwright perfectionna. C'est de la combinaison de ces deux inventions qu'Arkwright forma la sienne. Depuis, Wright, Crompton, Dyer et un grand nombre d'autres améliorèrent le procédé.

» Mais tel n'est pas, toujours, tant s'en faut, le lot des inventeurs. Combien d'entre eux sont méconnus et vivent dans une obscure indigence? Combien d'entre eux, privés de ressources, ne peuvent faire les premiers frais de leurs inventions; s'ils s'adressent à des capitalistes ou à des industriels, ils rencontrent la défiance qui s'attache à toute nouveauté. Parviennent-ils à vaincre cet obstacle, il faut encore que leur invention n'exige pas une mise dehors de trop gros capitaux, car entre des frais considérables qui sont positifs, et le profit qui reste chanceux et incertain, il est bien permis d'hésiter. Si l'invention améliore une fabrication déjà connue et qui n'attend, pour se propager, que le perfectionnement du procédé, il y a plus d'espoir pour le succès de l'inventeur auprès des capitalistes et des industriels; mais si c'est une invention nouvelle, en quelque sorte, de toutes pièces, que de difficultés ne trouvera-t-elle pas sur sa route? Le banc à broches d'Arkwright a pris plus vite faveur que la machine à vapeur de Newcommen, dont les capitalistes ne pouvaient apprécier aussi facilement les effets et prévoir les importantes applications. Le temps marche; avant que les produits de l'invention soient adoptés par le goût et les besoins du public, avant que les industriels se décident à substituer le nouveau mode de fabrication à l'ancien procédé, quelques années s'écoulent, et au moment où l'inventeur va recueillir le fruit de ses travaux, la loi lui enlève sa propriété et la donne à tout le monde.

» Un exemple prouvera la vérité de notre allégation. Pendant une grande partie de la durée du brevet d'Arkwright, le banc à broches et ses annexes n'eurent qu'une influence assez faible sur l'importation de la matière première. En 1764, cinq ans avant la prise du brevet, l'importation du coton en laine dans la Grande-Bretagne était de 1,700,000 kil.; la moyenne de 1771 à 1775 fut de 2,127,000 kilog. seulement; celle de 1776 à 1780, de 3,000,000 kil.; l'importation n'a commencé à s'élever au chiffre de cinq millions de kilogrammes que dans les dernières années du brevet *.

« Un homme, dit un publiciste recommandable, ne sèmera pas » son champ, s'il est convaincu d'avance qu'un autre viendra » faire la moisson; il ne plantera point une vigne, si un autre

* Il était de 10 millions de kil. en 1787, deux ans après l'expiration du brevet; de 60 millions de kil. en 1810; il varie de 120 à 130 millions de kil. maintenant.

» doit en cueillir le fruit; il ne fera point bâtir une maison, s'il » sait qu'elle lui sera ravie du moment qu'elle sera terminée; il » ne fera point venir des diverses parties du monde des mar- » chandises pour remplir ses magasins, s'il a la certitude qu'elles » seront livrées au pillage. Ainsi la première condition pour » qu'une valeur soit produite, pour qu'une propriété soit créée, » c'est qu'elle soit assurée d'avance à celui qui en sera l'auteur; » le moyen le plus infaillible d'en prévenir la formation, est de » donner à celui qui pourrait la créer, la certitude qu'il en sera » dépouillé sans indemnité à l'instant même où elle aura été for- » mée : telle est la loi de notre nature, loi aussi infaillible dans » ses résultats que les lois du monde physique. »

» Si ces principes sont incontestables, par quel étrange motif a-t-on prescrit une limite de temps à la possession des inventions industrielles par leur auteur?

» Les inventeurs sont des bienfaiteurs de l'humanité; sans Hargreaves, Arkwright et Crompton, l'Angleterre n'aurait pas poussé aussi loin sa fortune; sans Watt, nous ne verrions pas à la production manufacturière l'immense essor qu'elle a pris; sans Fulton, nous ne naviguerions pas en bateaux à vapeur, la locomotive ne volerait pas sur nos chemins de fer. Quelle est la récompense extrême que peuvent espérer ces hommes ingénieux et puissants, auxquels nous devons tant de jouissances et tant de bien-être? Le droit d'exploitation exclusive de leur propriété pendant quatorze ou quinze ans; après cela la société qu'ils enrichissent se tient quitte envers eux. Mais qui ne voit, d'après ce que nous avons dit, que, dans la plupart des cas, cette récompense est illusoire? Elle est au moins insuffisante. Si, par un hasard heureux, Arkwright est parvenu à l'opulence, Crompton, malgré sa *Mull Jenny*, est mort dans la pauvreté; Jacquard n'a dû sa modeste aisance qu'à la pension que lui accorda le premier consul, plus juste appréciateur de l'invention du célèbre Lyonnais, que tous les industriels et les savants, membres du jury de l'exposition de 1801.

» Mais on répond par un argument que l'on croit invincible parce qu'il est établi sur les faits : la limite de durée assignée à la propriété des inventions industrielles n'empêche pas ces inventions de se faire. Sans doute, il ne faut pas dépouiller un inventeur de sa propriété sans l'indemniser, car alors on n'inventerait rien; mais les quatorze ou quinze années d'exploitation exclusive sont une indemnité dont les inventeurs peuvent être satisfaits; ils le sont certainement, puisqu'ils inventent.

» C'est, en termes de l'école, répondre à la question par la

question ; 14 ou 15 ans de l'exploitation exclusive d'une utile découverte seraient déjà, il est vrai, une indemnité considérable si, dès la prise du brevet, l'invention pouvait être immédiatement et largement répandue, mais c'est ce qui n'arrive presque jamais. L'inventeur, d'ordinaire, n'est pas riche; s'il était riche, il inventerait peu. La plupart des inventions mécaniques les plus remarquables, on l'a dit souvent, sont dues à de simples ouvriers; aux noms que nous avons cités, nous pouvons ajouter ceux de Savary, ouvrier mineur, de Cawley, vitrier, de Trevithick, ouvrier mécanicien, de Lewis et de tant d'autres. Il faut, pour mettre leur invention en œuvre, qu'ils combattent les préjugés et la routine des capitalistes et des industriels; lorsqu'ils ont employé à ces préliminaires un temps plus ou moins long, vient la question du détenteur de capitaux. Pendant combien d'années l'exploitation nous sera-t-elle garantie? j'ai beaucoup d'argent à dépenser en frais d'établissement, il ne faut pas compter sur les rentrées des premières années, car les produits de l'invention ne seront appréciés, appropriés, demandés que lorsqu'ils seront bien connus. En attendant, le temps du brevet se passe et il expirera sans que nous en profitions autant que ceux qui viendront après nous. Je préfère appliquer mes capitaux à un usage moins productif, si vous voulez, mais aussi moins chanceux. La maison ou le champ que je vais acheter me donneront un moindre bénéfice, mais ils me resteront, et passeront à mes enfants.

» Ce calcul, la plupart des capitalistes le feront, et l'on peut ajouter qu'ils le pratiquent. L'exploitation de 14 ou 15 années n'est donc pas suffisante.

» Mais nous irons plus loin que ceux mêmes qui emploient l'argument auquel nous avons répondu. N'assurez aucune indemnité à certains inventeurs, menacez-les de les dépouiller du bénéfice de leur découverte, aussitôt qu'elle sera faite, et vous ne les empêcherez pas d'inventer. Ce n'est pas seulement pour le profit que l'homme de génie travaille, ce n'est pas non plus pour sa gloire ou pour la satisfaction de son amour-propre, c'est par une impulsion spontanée, par le besoin instinctif de faire, de produire et de créer. Enlevez de la législation les brevets d'invention, et vous verrez ces hommes se mettre à l'œuvre avec la même ardeur. Jacquard faisait de la mécanique par plaisir, par bonheur, et sans y mêler le moins du monde l'espoir du lucre et du profit; peu lui importaient les brevets d'invention, s'ils n'avaient pas existé, il n'en aurait pas moins agencé son métier. Vous voyez bien qu'il y aura toujours des inventeurs, lors même

que vous réduirez la durée du brevet, lors même qu'il n'y aurait pas de brevet du tout; dira-t-on cependant qu'on ne leur doit rien, puisque, n'ayant rien à attendre, ils inventent malgré cela * ?

» En thèse générale, plus la société garantira aux inventeurs la propriété de leurs découvertes, et plus le nombre et l'importance des découvertes s'accroîtront au bénéfice de la société. L'intérêt de la société elle-même est donc d'accord avec l'intérêt de l'inventeur pour assurer à ce dernier la libre, entière et longue jouissance de sa propriété industrielle, qui semble rentrer par là dans les conditions ordinaires de la propriété considérée d'une manière absolue.

» Mais la société est bien autrement intéressée dans la question que nous avons soulevée. Nous avons dit en commençant, que le régime de la liberté illimitée du travail avait produit la concurrence, et que la concurrence était une guerre acharnée où tous les combattants usaient leurs forces et s'égorgeaient tour à tour. Comme toute chose a ses lois et ses limites, la liberté devrait avoir les siennes; leur absence la constitue en anarchie au détri-

---

* Nous n'avons eu jusqu'ici, aucune observation à faire au lucide exposé des principes du *Moniteur*; mais nous ne pensons pas avec lui que les inventions seraient aussi communes qu'elles le sont, sans la garantie des brevets.

On n'inventait pas autant de choses en cent ans, avant l'institution des brevets, qu'on en invente en dix ans depuis que l'on a bien voulu offrir au génie cette courte garantie de 15 ans; et nous avons tout lieu de penser qu'on inventerait autant en un an qu'on le fait aujourd'hui en dix, si la durée de la garantie était perpétuelle pour toutes les découvertes, comme elle l'est pour les dessins et modèles; parce que l'intérêt extérieur agirait de toute son influence sur l'inventeur; parce que les moyens d'action lui seraient prodigués de toutes parts, au lieu de lui manquer comme à présent.

Les Turcs, les Perses, les Indiens et tous les peuples qui n'ont pas encore de loi qui garantisse la propriété des inventeurs n'inventent rien, ou, s'ils inventent, ils n'exécutent pas faute de capitaux; car l'intervention du capitaliste est surtout nécessaire dans les inventions, et le capitaliste exige une hypothèque; cette hypothèque ne peut être autre que le monopole, et la grandeur de sa confiance, de sa *foi industrielle*, ne dépend-elle pas de la durée de ce monopole?

On inventera toujours, dit-on; mais à quoi sert-il d'inventer, si les inventions restent en portefeuille?

On pourrait dire de tous les hommes de génie, ce que M. Harel disait de Rossini dont on lui vantait depuis plusieurs années de magnifiques partitions que le grand maître avait dans la tête : « A quoi bon les partitions sans parturition? »

Il en est de même en ce moment de beaucoup d'ingénieurs dont les cartons et la tête sont remplis de plans magnifiques, qui verraient bientôt le jour si la propriété leur en était garantie mieux qu'elle ne l'est aujourd'hui.

(*Note de l'auteur.*)

ment même de la société. Telles sont les vues que les économistes modernes exposent avec autorité et avec une profonde connaissance des défauts inhérents à notre état social.

» Un journal qui s'élève au dessus des petites questions de la politique personnelle, et s'occupe des intérêts réels et actuels de la société, la *Démocratique pacifique,* disait dernièrement, à propos de la réunion vinicole :

« On attribue les excès de la fraude à l'élévation des tarifs ; » certes, c'est bien là une cause excitante et provocatrice : 20 fr. » 25 c. de droits par hectolitre, c'est un appât séduisant pour » les fraudeurs; mais toute la cause du mal n'est pas là, et ce se- » rait une grave erreur de croire que la diminution ou même la » suppression complète des droits à l'entrée des villes mettrait » un terme aux abus de la falsification... Ce ne sont certaine- » ment pas les droits qui forcent les épiciers et les boulangers à » falsifier les produits qu'ils vendent au public; ce ne sont pas » les droits qui les obligent à mettre de l'acide sulfurique dans » le vinaigre, du sulfate de chaux dans le sel, de la chicorée dans » le café, de la terre d'Auvergne dans le poivre, de l'huile de » pavot dans l'huile d'olive, des fécules de haricots dans les fa- » rines de froment, et du sulfate de cuivre dans le pain.

» Tous les produits, toutes les denrées sont fraudés par les » marchands, et la falsification des vins n'est qu'un cas particu- » lier de la piraterie commerciale. Ce ne sont point les droits qui » en sont la cause principale, c'est la concurrence ; c'est la con- » currence qui sème la guerre entre toutes les boutiques, qui les » excite à se nuire et les force à recourir à des moyens odieux » pour triompher dans la lutte. Il y aurait folie à s'imaginer qu'a- » près la suppression des octrois, les marchands de vin se convertiraient, renonceraient à Satan, à l'eau claire et à la mixture » secrète! Faites tomber les barrières, la concurrence existe tou- » jours, et dans cette guerre industrielle il s'agit, comme chacun » sait, de fabriquer à bon marché pour écraser les rivaux, et de » vendre à bas prix pour s'arracher les pratiques. C'est à qui » trouvera les meilleures recettes et les plus ingénieux procédés; » il faut être au courant des inventions productives, adopter au » plus vite les méthodes nouvelles, sous peine de périr; celui qui, » le premier, trouva le moyen de fabriquer quatre barriques de » vin avec trois barriques, força son voisin à en faire trois avec » deux; un autre survint qui de une en fit deux, et tout mar- » chand s'ingénie, fait ses efforts pour vaincre à son tour le rival » triomphant *. Comment l'abolition des octrois pourrait-elle

* On a calculé que la fabrication artificielle fournit à peu près un tiers de la

empêcher ce dévergondage du commerce? Si les droits étaient supprimés, on n'aurait plus besoin d'inventer des charrettes creuses, des caisses à double fond, des abdomens factices; et tout le génie que l'on dépense pour tromper le fisc, on l'emploierait à tromper le consommateur. La fabrication artificielle dans l'intérieur de la ville échappe aux droits d'entrée et procure ainsi au marchand un bénéfice auquel il ne renoncerait pas facilement; pour retrouver ce bénéfice que lui enlèverait la suppression des droits, il augmenterait encore sa production factice; la fraude s'étendrait sans aucun doute plus audacieuse et plus ardente que jamais. »

» Les traits de ce tableau semblent exagérés; si quelques branches commerciales où la fraude est facile, méritent les accusations dont elles sont l'objet, il n'est point juste de transformer l'exercice du commerce en un brigandage organisé. Cependant le mal que l'on signale est encore trop souvent réel; la cause à laquelle on l'attribue ne l'est pas moins. Mais quel remède apporter pour changer cette situation.

» On croit l'avoir trouvé dans une mesure dont nous avons déjà parlé; il s'agirait de déclarer que la propriété des inventions industrielles sera perpétuelle de même que toute autre propriété.

» Cette mesure créerait un système de législation entièrement nouveau dans les affaires de l'industrie. Voici les motifs qui viennent à l'appui de cette proposition:

» Ce qui appartient à tout le monde, a-t-on dit avec raison, n'appartient à personne; personne dans ce cas n'est intéressé à prendre sollicitude de cette propriété commune. J'entretiendrai et je réparerai avec soin la maison qui est à moi, mais je ne me donnerai pas cette peine, si le premier venu est en droit de l'endommager. Il en est de même d'une industrie, propriété commune de tous les travailleurs qui l'exercent. Pénétré des obligations morales qui me sont imposées, je désire pratiquer cette industrie en conscience et lui conserver le caractère de moralité et de bonne foi, qui doit satisfaire le public et gagner sa confiance, mais je ne suis pas libre d'agir ainsi; mon voisin, plus *habile*, apelle la chalandise au moyen d'une baisse de prix dont

---

consommation de Paris en vins; c'est-à-dire qu'avec deux barriques qui entrent dans Paris en payant les droits, la fraude en fait trois au détriment des propriétaires de vignes, des consommateurs et du trésor.

il se compense par la falsification des produits. Il me force à imiter son exemple pour m'éviter une ruine à peu près certaine. Personne ne peut s'opposer à la sophistication qu'il met en pratique ; ne travaille-t-il pas sous un régime de liberté ? si ses produits sont mauvais, il ne contraint âme qui vive à les lui acheter. Il lui plaît d'appeler vin une eau colorée au campêche et arrosée de trois-six ; il plaît au consommateur d'en faire l'acquisition, le marchand et l'acheteur sont libres, si la police n'intervient pas, par mesure de salubrité publique, et elle aurait fort à faire de porter l'analyse chimique dans toutes les sophistications qu'on débite couramment.

» Mais, au contraire, que cette industrie appartienne à quelqu'un, que ce quelqu'un en concède et en vende l'exercice aux industriels qui désirent l'exploiter, la face des choses change aussitôt. Le propriétaire perpétuel de cette industrie, dont les autres ne sont que les fermiers, aura grand intérêt à conserver à son travail la bonne réputation dont il jouit. Cette industrie est son bien, qui passera à ses héritiers, il en prendra soin pour lui et pour eux ; il se gardera bien de la livrer en pâture à l'indélicatesse et à la friponnerie, car il sacrifierait à un gain momentané l'assurance d'un profit durable et sans cesse renouvelé. Si, par esprit de cupidité, quelques concessionnaires de l'exploitation abusaient de leur droit et s'avisaient de gâter l'industrie, le propriétaire s'étant réservé la faculté de les priver de leur concession, ils seraient maintenus dans la voie de la probité par la menace de déchéance.

» Bien plus encore, ce propriétaire, toujours attentif, toujours prévoyant, toujours soucieux de son avenir et de sa fortune, est placé de manière à tenir entre la production et la consommation l'équilibre tant désiré qui, dans l'état actuel, n'est qu'une idée chimérique. Le propriétaire, sachant en effet ce qu'il a concédé de travail, étendrait ou suspendrait ses concessions, selon les besoins. Lorsque les oscillations fatales des crises périodiques ont désolé les marchés et ruiné les producteurs, la quantité des produits et les moyens de les consommer trouvent pour un temps leur niveau, mais c'est au prix de grandes pertes de capitaux et de forces vives. La garantie du maintien de l'équilibre se trouverait dans l'intelligence et dans l'intérêt du propriétaire de l'industrie. Vaut-il mieux livrer le cours des choses à la fatalité, où les soumettre à la direction de l'intelligence humaine et de la prévoyance de l'intérêt?

» Voici, dans le système proposé, quels seraient les mouvements de l'industrie.

» Un homme invente un procédé, un instrument nouveau ; il fait constater légalement sa découverte et en devient le propriétaire perpétuel. Il est libre de l'exploiter exclusivement, mais si son invention est d'une utilité générale, son intérêt lui persuadera d'en concéder l'exploitation pour la répandre davantage. Il fait bail avec des sous-exploitants, des fermiers, dont il connait d'avance la moralité et les ressources ; il les autorise à produire, chacun dans une certaine limite et d'après les besoins des marchés où ces produits trouveront un écoulement; il surveille leur gestion, s'assure qu'ils exécutent les conditions du contrat, et provoque leur déchéance s'ils ne sont pas fidèles à leurs promesses. Il souscrit aux baux d'une durée aussi longue que possible, pour que les sous-exploitants puissent se procurer aisément les capitaux qui leur sont nécessaires. Toujours attentif à ne pas laisser détériorer son industrie, qui est sa chose et son bien, il empêche les adultérations et les fraudes, il écarte les crises, par la prévoyance des demandes et des refus du marché ; son intérêt lui commande à la fois de satisfaire largement le consommateur et d'enrichir le producteur, car c'est à ce mutuel avantage qu'est attachée sa propre fortune.

» Dans ce système, le progrès est régulier; plus lent peut-être qu'il ne l'est maintenant dans certaines circonstances, il n'est point exposé aux reculs que les crises, actuellement si fréquentes et si désastreuses, lui font éprouver. On avance avec mesure, mais avec assurance et certitude, et la bonne foi, la probité, deviennent l'apanage du commerce et de l'industrie.

» Craindrait-on de donner *un monopole aux inventeurs ?* Le mot effraie parce qu'il rappelle les anciens privilèges des jurandes et des maîtrises, mais le *monopole ne serait guère à redouter:* Dans ce mouvement général des esprits, excité par la garantie de propriété accordée aux découvertes, les *inventions succéderaient aux inventions,* les perfectionnements aux perfectionnements. Chaque inventeur serait propriétaire à toujours *du procédé qu'il aurait imaginé ;* mais si un procédé meilleur est trouvé, ce sera ce dernier qui obtiendra la préférence des producteurs et du public ; *le monopole* du premier inventeur *cesse tout naturellement.*

» Deux inventions peuvent être différentes quoique concourant au même but. Supposons que quelqu'un trouve aujourd'hui le moulin en mouvement par une chûte d'eau, la propriété perpétuelle de cette invention lui est accordée; mais un autre créé le moulin à vapeur, ce procédé nouveau obtient plus de faveur, et dès lors le moulin à eau est abandonné. Deux inventions, au contraire, peuvent dépendre l'une de l'autre. Sans le *Spinning Jenny* d'Hargreaves ou la mécanique de Wyatt, il est probable

qu'Arkwright n'eût pas inventé son *Water-frame*. Si Hargreaves ou Wyatt avaient pris un brevet, Arkwright eût été obligé de composer avec l'un on l'autre pour mettre en œuvre son procédé. Dans l'un et l'autre cas, la première machine ou le premier instrument est oublié pour celui dont on peut tirer un parti meilleur. Or, comme les inventions appellent les inventions, le monopole ne serait jamais que temporaire. Il passerait de l'un à l'autre.

» Il y a encore une qnestion fiscale au fond de tont ceci. Au lieu de demander à une invention un tribut payé d'avance et en une fois, le trésor recevrait de l'invention le prix d'un *impôt progressif dont l'accroissement serait en raison directe de sa propagation*. Le procédé est-il remplacé par un autre plus avantageux, le premier inventeur n'étant plus sollicité à céder le sien, ou n'ayant plus intérêt à le mettre en pratique, *cesse de payer l'impôt*, et sa découverte tombe aussitôt *dans le domaine public*. Personne ne s'avise d'employer le métier de Wyatt, lorsqu'on peut appliquer les inventions si utiles qui ont succédé à cette imparfaite mécanique.

» Mais lorsqu'une invention est entée sur une autre, ou qn'un perfectionnement a été appliqué à un instrument, un outil ou une mécanique, il est juste que le premier inventeur soit indemnisé de ses travaux. Le *perfectionneur* doit à l'inventeur une part de ses profits pour obtenir le droit de vendre et de céder son procédé, qui n'existerait pas sans le procédé primitif *. Le per-

---

* Ou, *vice versâ*, le premier inventeur acquiert les perfectionnements successifs qui se font dans l'industrie qu'il a créée; c'est ce cas-là qui se montre le plus souvent : le premier exploitant dont les ateliers et la clientèle sont tout établis, comprend d'ordinaire qu'il peut tirer un profit plus immédiat et plus grand de la découverte nouvelle et n'hésite pas à recompenser le perfectionneur comme il le mérite. Perry a acheté successivement tous les brevets qui ont été pris pour la fabrication des plumes métalliques, ce qui servit à stimuler plutôt qu'à comprimer l'esprit d'investigation. Cette double solution du problême des perfectionnements, à l'égard de l'invention première, offre un double avantage et ne nécessiterait pas même l'intervention de la loi, pour régler la part qui revient à chacun d'eux.

Cependant on pourrait décider la question en ces termes :

Toutes les fois qu'un perfectionnement apporté à une industrie ne pourra être exploité sans le concours de l'invention primitive; comme tout perfectionnement peut se traduire en économie d'argent, des experts examineront si le prix de revient apporté par le perfectionnement est inférieur de moitié, au prix de revient de l'invention primitive; en ce cas le premier inventeur pourra être contraint de céder au perfectionneur le droit de se servir de son industrie moyennant une indemnité à régler par les prud'hommes; dans le cas contraire, c'est le perfectionneur qui cédera son perfectionnement au premier inventeur

fectionneur devient propriétaire de son perfectionnement, au même titre que l'inventeur est propriétaire de sa découverte. Or, si la propriété perpétuelle et régulièrement transmissible est la garantie de l'ordre, de la stabilité, et le base de l'état social dans lequel les progrès de la civilisation sont le mieux assurés, la création de la propriété industrielle, en accroissant sans cesse le nombre des propriétaires doit avoir une heureuse influence sur la société, dont elle multiplie les garanties d'ordre et de conservation.

» Telles sont à peu près les conclusions de la brochure publiée par M. Jobard sur les moyens d'organiser l'industrie, de moraliser le commerce et de discipliner la concurrence; grande question que l'auteur espère avoir résolue par la proposition dont nous venons d'exposer les principales données.

» Nous essaierons de discuter les mérites de la solution proposée.

» Une idée qui surgit en opposition aux idées reçues et parait bizarre au premier examen, peut ne pas être pour cela moins juste et moins utile à réaliser. Il faut se garder de rejeter une idée par le seul motif qu'elle est nouvelle, car ce qui est vieux maintenant et accepté de tous a été nouveau et combattu. Le convenu est mortel en littérature comme dans la science; il émousse la curiosité, il répand, nous ne savons qu'elle teinte de trivialité sur les œuvres les plus originales de l'esprit humain; il dispense les paresseux de prendre par eux-mêmes connaissance des choses. D'ailleurs, sommes-nous autorisés à croire que nous avons atteint les dernières limites du grogrès, qu'aucune amé-

---

moyennant une part dans l'économie réelle qu'il apporte à la découverte, à régler par les prud'hommes.

Un exemple éclaircira ce cas : J'ai inventé une lampe qui me coûte vingt francs de fabrication ; vous trouvez le moyen de fabriquer la même lampe à moins de dix francs : l'intérêt public ne peut permettre que je vous interdise de fabriquer, et si je ne consens pas à m'arranger avec vous, la loi intervient qui m'oblige de vous autoriser à fabriquer, moyennant une part dans l'économie que vous avez apportée à mon industrie. Si, au contraire, l'économie que vous apportez est moindre de moitié, je puis vous interdire l'usage de mon invention, en vous offrant une part dans le bénéfice que je ferai en me servant de votre perfectionnement. C'est d'ailleurs à peu près ainsi que les choses se passent généralement, à l'amiable, entre les brevetés; mais on pourrait régler ces deux cas d'avance, dans la loi, pour ne rien laisser à l'arbitraire ou au caprice des industriels.

Vous voyez que les cas les plus difficiles en apparence se résolvent, pour ainsi dire, d'eux-mêmes, quand le principe est bon et que l'équité préside à la création des lois.

lioration sociale n'est plus possible, et que le globe va s'arrêter parce qu'il n'y a plus rien à imaginer, à changer, à perfectionner ? Tant s'en faut, il est des plus évident au contraire que les générations qui s'élèvent, ne se mouleront pas sur la forme que nous avons jugée bonne pour nous, et s'étonneront même que nous l'ayons conservée.

» Déclarer qu'une idée est inapplicable, parce qu'elle s'écarte des faits existants, c'est trop accorder à la puissance du préjugé. Cependant on se soustrait difficilement à cette tendance; et lorsqu'on se souvient que la plus haute intelligence humaine, que Leibnitz lui-même, argumentant contre la torture, disait en terminant, que, du reste, il ne comprenait guère comment il serait possible de s'en passer, on peut à juste titre se tenir en garde contre la condamnation trop formelle des nouvelles idées et se refuser de conclure de l'existence, convenue et même rationnelle, d'une chose, à l'impossibilité d'y substituer une chose diamétralement contraire. C'est le cas ou jamais, en pareille circonstance, de relire le Discours sur la Méthode.

» Après cela, en voulant éviter une erreur, n'allons pas donner à plein collier dans l'erreur opposée, ni nous prendre de si vive passion pour la nouveauté, que nous imitions le père Hardouin, qui ne veillait pas toutes les nuits, disait-il, pour penser comme tout le monde. Il est difficile de garder un juste milieu entre ces deux conduites si différentes. En admettant avec trop de facilité une idée nouvelle, l'on s'expose à adopter et à soutenir une illusion; en la jugant avec légèreté et dédain, on s'expose à faire main-basse sur une vérité; heureusement, et cela nous rassure, il n'y a pas d'exemple d'une vérité lancée dans le monde, qui s'y soit perdue.

» Après avoir exposé le système que M. Jobard a proposé pour substituer l'organisation du travail au régime libre de la concurrence. Nous allons examiner ce système et ses effets probables.

» Un publiciste, dont nous avons déjà cité les paroles, fait remarquer que : « L'exploitation exclusive d'une découverte » industrielle, garantie à l'inventeur pour un temps déterminé, » n'a et ne peut avoir pour objet que de donner un encourage- » ment à l'industrie. Il faudrait donc, ajoute-t-il, pour apprécier » cette espèce de monopole, examiner si les avantages qu'il pro- » duit excèdent les inconvénients qui en résulte. S'il était dé- » montré que les entraves imposées à l'industrie par les privi- » lèges donnés aux inventeurs, les discussions et les procès qui en

» sont une suite naturelle, causent, en définitive, plus de dom-
» mage que les encouragements ne produisent de bien, il est
» clair qu'il n'y aurait pas de raison pour mettre des entraves à
» l'industrie. »

» L'exposé que nous avons tracé des conséquences probables du système que l'on propose, semble donner à ce système l'appui du principe que nous venons d'invoquer. En présence des effets fâcheux attribués à la concurrence illimitée, n'est-on pas fondé à désirer l'établissement d'un ordre de choses dans lequel l'on ne devrait plus les redouter?

» Mais il s'agit de savoir « si les avantages que produirait le
» système excéderaient les inconvénients qui pourraient en résul-
» ter. » C'est là l'examen auquel il faut se livrer pour juger de l'applicabilité de ce système.

» Dans le régime actuel, la faculté du travail est *de droit* commun. Tout le monde est libre de travailler comme il l'entend, d'employer son capital, d'occuper ses bras à telle ou telle industrie ; grâce à cette liberté, qui a succédé aux privilèges et aux monopoles, de grands progrès industriels on été accomplis. Chacun pouvant s'adonner au travail pour lequel il avait le plus d'aptitude, il en est résulté nécessairement des améliorations, des perfectionnements notables dans chaque branche de travail. Le système que l'on propose, tendant à réduire cette liberté, serait, par conséquent, *un obstacle* aux progrès que l'on doit encore attendre de l'industrie.

» Pour répondre à cette objection, il convient de faire une distinction importante. En principe, tout le monde est libre de travailler comme il l'entend, mais c'est à la condition de respecter la propriété dont le travailleur et obligé de se servir.

» Un fonds de terre est un instrument de travail ; on est libre sans doute de se faire agriculteur, pourvu que l'on s'arrange avec le propriétaire de la terre ; un capital est un instrument de travail, on est libre d'en faire usage pour telle ou telle application, pourvu que le détenteur vous le prête, soit gratuitement, soit à intérêt.

» Un homme aurait beau dire : Je suis libre de travailler comme il me plaît ; en vertu de cette liberté, je m'établis sur le champ qui me convient, et le propriétaire ne peut m'en faire déguerpir sans porter atteinte à mon droit ; on lui rirait au nez, et, s'il fallait, on appellerait la force publique, qui mettrait bientôt l'homme libre à la raison et à l'ombre.

» Une invention, une découverte sont aussi des instruments de travail : tout le monde peut s'en servir sous la clause expresse que le propriétaire de l'invention y consente. Il y a parité de situation dans les deux cas, et la liberté du travail ne recevra pas plus d'atteinte par la création de la propriété des inventions industrielles qu'elle n'en reçoit de la propriété des fonds de terre et des capitaux.

. . . . . .

» Nous avons, dans cette discussion fait connaître le système proposé par M. Jobard ; nous ne terminerons pas sans dire que ni l'esprit d'idées, ni l'esprit d'expression ne manquent dans cette brochure : on sait que l'auteur est riche de ce fonds-là. Nous devons ajouter que *le système est si ingénieusement conçu*, les parties en sont *si bien liées et se prêtent* mutuellement un *si solide appui*, les arguments en sont *si vifs et si pressants*, qu'il est bien difficile, même après le premier examen, de ne pas se laisser entraîner à l'opinion de l'auteur ; mais avec de plus attentives réflexions les doutes viennent, et ce sont *nos doutes* que nous voulons exposer. »

Objections et Réfutation du Moniteur.

Après le lucide examen de notre théorie et les nombreux arguments dont le *Moniteur* l'appuie, l'éclaire et la corrobre, avec *amour et talent*, le lecteur est en droit de s'attendre à une conclusion favorable, à une approbation sans réserve : loin de là, le *Moniteur*, qui s'était *trop avancé* sans doute, s'effraie du chemin qu'il a fait, et se met à reculer, reculer, sur toute la ligne, jusqu'au *statu quo ante verbum*, et termine par cette condamnation formelle du système qu'il a si formellement approuvé.

» Après cette discussion, n'est-il pas permis de conclure que le système proposé serait loin de tenir tout ce qu'on lui fait promettre, *qu'il échouerait dans l'exécution*, et que l'intérêt de la société, qui est le *criterium* auquel on doit se rapporter pour juger de la convenance ou de l'utilité d'un système, *ne trouverait aucun avantage, tant s'en faut, à sa réalisation.* »

Nous allons réfuter la principale objection du *Moniteur* contre la pérennité des inventions et le rassurer sur les craintes de voir cesser le *fléau de la concurrence,* comme l'a qualifié M. Mauguin, à la tribune de France, sans provoquer la moindre réclamation. Voici le paragraphe du *Moniteur :*

« La société trouverait-elle son compte à détruire le régime de la concurrence ? Ce régime a produit un immense développement de richesses ; il a stimulé les forces des travailleurs, excité leur émulation ; sous son influence les entreprises se sont perfectionnées et multipliées, les voies du travail se sont agrandies, il a donné un remarquable essor à la population qui a pu s'accroître, parce que, en même temps, s'accroissaient les moyens d'existence. »

Le *Moniteur* craindrait qu'une organisation qui donnerait à chacun la propriété perpétuelle de la chose qu'il a inventée, ne restreignît le travail national ; ce qui revient à dire que la propriété perpétuelle des terres en a restreint la culture et diminué les produits.

Cette crainte est non-seulement chimérique, mais tout à fait erronée et en opposition avec tous les faits qui nous entourent ; il l'a dit lui-même : *ce qui appartient à tout le monde n'appartient à personne !* Rien n'est plus mal entretenu et d'un moindre rapport que les propriétés publiques, les casernes, les hôtels-de-ville et les affaires de la commune, en général.

Le même phénomène de délaissement se fait remarquer à l'égard des inventions non brevetées que personne n'importe, quand tout le monde peut les importer. C'est un fait bien constaté, sur lequel il est inutile de nous apesantir ; car le législateur de la propriété foncière n'a basé son principe de monopole agraire, que sur cette juste observation. Pourquoi en serait-il autrement pour la propriété industrielle que pour la propriété foncière ?

La libre concurrence, dit le *Moniteur*, a donné un grand élan au travail, un grand développement à l'industrie et à la population, nous en convenons ; nous convenons même, que

pendant les dix ou quinze premières années de l'ère du travail libre, la fraude ne s'est point mêlée au commerce et à l'industrie ; on ne sentait pas encore le besoin de frelater et l'on n'en connaissait même pas les moyens. Mais le *macairisme* manufacturier est un art, une science tout comme une autre qui a exigé du temps et des études pour se créer, se répandre et se perfectionner ; ce n'est guère qu'à partir de 1815 qu'il a commencé à faire quelques progrès; depuis que la chimie a été consultée sur les moyens d'adultérer les marchandises, lesquels sont arrivés aujourd'hui à une perfection qu'on ne peut guère espérer de voir dépasser.

Il ne faut donc plus venir aujourd'hui, avec les éloges d'autrefois, sur l'excellence de la *liberté débridée* et du *laissez faire*. Voyez dans quel honteux silence se tiennent en ce moment les sectateurs de Smith, en présence des bourrades qu'on donne à leur maître! Voyez s'il en est un qui souffle mot, tandis qu'il y a 20 ans celui qui se serait avisé de dire la vingtième partie de ce que nous venons d'imprimer, aux applaudissements de tous les hommes pratiques, eût soulevé contre lui le ban et l'arrière-ban des doctrinaires de l'économie politique anglaise.

Le monopole des inventions restreindrait le travail, dites-vous; nous avons la conviction qu'il le décuplerait et le centuplerait plutôt; car, voyez ce qui se passe chez nous, avec un système de brevets tellement arrangé, qu'il est impossible à une industrie brevetée de s'établir en Belgique, aux conditions onéreuses qu'on impose!

A peu près 1,800 brevets ont été accordés depuis 1830 et un millier refusé, ce qui fait 2,800 industries nouvelles, petites ou grandes, mais diverses, qui se seraient établies chez nous et qui se sont enfuies de notre territoire inhospitalier.

Quand ces 2,800 fabrications n'auraient employé, en moyenne, qu'une trentaine d'ouvriers, cela ferait 84,000 ouvriers, en sus de ceux que les vingt industries qui nous restent emploient aujourd'hui. Ne souriez pas à la vue du chiffre modique, auquel nous fixons les principaux éléments de notre travail national, car nous pouvons vous en donner la

liste en vous demandant le nom de celles de quelqu'importance que nous aurions pu oublier; — nous disons donc que les principales industries qui nous restent, à l'exception des petites fabrications domestiques que les peuples les plus arriérés possèdent, se bornent aux suivantes :

Les toiles.	Les bonnets.	Les cuirs.	La poëlerie.
Les draps.	Les chapeaux.	La coutellerie.	La papeterie.
Les cotons.	Les fers.	La carrosserie.	L'imprimerie.
Les tapis.	Les clous.	La verrerie.	Les carrières.
Les dentelles.	Les armes.	La faïencerie.	Le zinc.
Le sucre.	Le tabac.	Les machines.	

Tout le reste mérite à peine d'être cité, parce qu'il ne donne pas lieu à exportation.

Ne vous flattez cependant pas de conserver tout cela sous le régime de la libre concurrence; car déjà vos toiles, vos cotons, vos fers, sont frappés au cœur.

Vos clous et vos armes sont à l'index aux colonies; vos dentelles sont menacées par la machine anglaise, votre papeterie et votre imprimerie, par l'abolition prochaine de la contrefaçon.

Vous avez raison ; c'est un bien beau cadeau que la liberté sans frein, il faut tâcher de n'y pas toucher, cela va si bien, *en descendant;* mais en attendant, établissez des comités pour le soulagement des ouvriers sans emploi, décuplez vos maisons de réclusion, et continuez à pourchasser ces pauvres inventeurs et importateurs qui croient pouvoir impunément vous apporter leurs talents et leurs capitaux, utiliser vos ouvriers et vos matières premières!

Vous n'avez que faire de ces monopoleurs quand vous pouver aller aussi bien qu'eux chercher les inventions étrangères et gagner le *prix de la course!* comme vous l'appelez.

Allez, mes braves chambres de commerce! défendez au ministre de donner des brevets! car les brevets ont tué l'industrie anglaise et française, comme vous voyez. Vive la liberté industrielle belge! la concurrence donne de la vie, de l'activité, de l'émulation à vos fabriques, comme vous voyez encore !

Il y a quinze ans que nous prédisons, que nous démontrons ce qui vous arrive aujourd'hui; car il y a quinze ans que nous combattons le funeste système suivi dans la délivrance de vos brevets, et prouvons qu'un seul homme qui comprenait son devoir à l'envers, avait fait perdre plus de 30 millions à la Belgique, en chassant les industries qui venaient solliciter de lui la protection de la loi.

Donnez, disions-nous en 1830, un million de pension de retraite à cet homme, et la Belgique en gagnera des centaines à ce marché! Les ministres, les chambres, auxquels nous adressions cette prière, n'y ont vu que de l'exagération; ils comprendront peut être, aujourd'hui, que le système de répulsion a produit son effet.

Il est des positions où un homme est une idée, et d'une idée, bonne ou mauvaise, dépend le salut ou la perte d'un pays.

L'idée de créer une propriété intellectuelle parallèle à la propriété foncière doit produire une ère nouvelle, inconnue, brillante, et heureuse, nous le croyons, — et nous ne le croyons pas seul.

Notre projet est-il possible, exécutable? Il n'y a guère que le *Moniteur* jusqu'ici, qui en ait exprimé le doute.

Les effets en seront-ils pires que ceux dont nous recueillons les fruits amers? personne ne peut le craindre. Pourquoi donc conclure au *statu quo*?

Le *Moniteur* s'appuie sur l'augmentation de la population en France, depuis la révolution, pour prouver que la liberté du travail, que la concurrence enfin, a produit une grande somme de biens.

Nous pourrions contester l'existence d'un rapport immédiat entre l'accroissement de la population, qui est une loi naturelle, et l'organisation du travail, qui n'est qu'une loi artificielle;

La population peut se multiplier sans aucun égard à l'espèce de lois qui régissent le monde industriel. L'abondance du blé ou des pommes de terre ne dépend pas du tout du nombre d'années accordé aux brevets d'invention; mais nul

ne saurait affirmer que si la propriété des œuvres de l'intelligence avait été portée à cent ans, la population n'eût pas augmentée dans une progression bien plus rapide qu'en la restreignant à quinze. Cette dernière hypothèse vaut tout autant que celle du *Moniteur*.

Pour l'avenir, dites-vous, *un grand nombre* d'industries, aujourd'hui inconnues se créeront et deviendront l'apanage de *quelques hommes*. Vous devriez au moins dire, pour être conséquent : deviendront l'apanage d'un *grand nombre d'hommes*.

« Bien plus, ajoutez-vous, les industries actuelles étant susceptibles de perfectionnements, deviendront aussi des propriétés; le cercle des travailleurs se restreindra ainsi de plus en plus. »

Voilà quelque chose de bien illogique. Comment! vous trouvez que, plus il y aura d'industries nouvelles ou renouvelées, moins il faudra de monde pour les exploiter? En vérité, nous pensons sérieusement tout le contraire; car nous avons démontré, que ce qui fait le malheur de la Belgique, c'est la réduction successive du nombre et de la variété de ses industries; et nous sommes on ne peut plus persuadé que c'est le nombre et la diversité des industries anglaises et parisiennes qui impriment cette vie et ce progrès merveilleux au commerce de ces deux capitales; celle de France surtout, où plus de cinq cent mille ouvriers trouvent à s'occuper, jour et nuit, jusques dans les dernières mansardes, aux mille et un produits de l'*article Paris*, articles brevetés et qu'on n'aurait probablement ni inventés, ni mis en fabrication, s'ils n'eussent pas obtenu de garantie contre les maraudeurs de la *libre concurrence;* articles dont la fabrication se ralentit, ou s'arrête, dès qu'ils viennent à tomber dans le domaine public; précisément comme vous arrêteriez la culture de votre jardin, dès qu'il serait ouvert et annexé au pâtis communal.

La comparaison est exacte, ne cherchez pas de différences qui n'existent qu'en apparence, entre la propriété foncière et mobilière, et la propriété industrielle, artistique et littéraire, en ce qui touche aux droits et aux résultats com-

merciaux. L'une se comporte exactement comme l'autre.

Les phénomènes du monde intellectuel n'étant qu'une sorte de reflet des phénomènes du monde matériel, ils peuvent être soumis sans inconvénient au même aménagement social.

Notre but étant de *discipliner* la concurrence, vous en concluez que cela ne peut se faire qu'en *diminuant* le nombre des concurrents. C'est une grave aberration.

Discipliner une armée désorganisée serait donc, d'après vous, diminuer le nombre des soldats ? Nous nous sommes donc bien mal expliqué ; car nous croyons positivement pouvoir faire entrer beaucoup plus de monde dans l'armée des travailleurs organisés, qu'il n'y en a aujourd'hui dans cette masse en désordre et effrayée par un cri de *sauve-qui-peut* général, qui fait que chacun se heurte, se renverse, se foule et s'écrase mutuellement, sans la moindre pitié, sans la moindre charité chrétienne.

« L'état de choses que vous proposez améliorerait-il la condi-
» tion des masses qui se trouveraient en dehors des industries
» constituées? n'exciterait-il pas, au contraire, des plaintes plus
» vives et des conflits plus graves que le régime de la concur-
» rence? » nous demande le *Moniteur*.

Oui, les industries constituées et à l'abri de la concurrence, emploieraient certainement une partie des masses dont le salaire ne courrait plus la chance d'être diminué au-dessous du possible, comme cela est nécessité aujourd'hui par les exigences de la compétition, — car, nous l'avons déjà dit : *la concurrence est toujours la cause ou le prétexte de la diminution des salaires.*

Il ne serait interdit à personne de se placer dans les rangs de l'industrie constituée ; ceux qui ne pourraient y entrer en qualité d'inventeurs, par défaut de génie, s'y placeraient en qualité de manœuvres, et voilà tout ; et personne n'aurait autant de droit de se plaindre qu'on en a actuellement ; car le génie ne suffit pas sans l'argent aujourd'hui, pour entrer dans la catégorie des privilégiés industriels, comme il suffirait dans l'ordre de choses organisé comme nous l'entendons.

« Plus grand est le nombre des hommes qui s'occupent d'un » travail, et plus les chances sont nombreuses pour que ce tra- » vail se perfectionne, » pense le *Moniteur*.

Oui, pour les arts, les sciences et la littérature, vous avez raison; mais pour l'industrie, vous avez tort. Plus il y a de gens qui travaillent en concurrence à la production d'un même objet et se disputent la clientèle par le bon marché, plus la fraude fait de progrès, et plus l'objet est habilement détérioré : c'est ce dont nous avons tous les jours la preuve en action; tandis que l'émulation produit un effet tout contraire, — et c'est en émulation que nous voulons transformer la concurrence : la lutte, pour être utile et morale, doit être *à qui fera mieux*, comme dans les sciences et les beaux-arts, et non *à qui fera pis*, comme dans l'industrie et le commerce.

« Un homme aura beau à avoir de l'aptitude pour l'exercice » d'un métier; en vertu de votre système, on pourrait le lui in- » terdire ! »

Nous ne concevons pas ce qui peut avoir fait naître cette idée.

Supposons que le *Moniteur* eût des chevaux, et qu'un individu vînt lui dire aujourd'hui : J'ai une aptitude singulière pour l'équitation; vous devez me laisser monter vos coursiers pour ne pas entraver ma vocation; — ou bien : Je me sens apte à rédiger votre journal, vous devez me laisser faire pour le même motif. Le *Moniteur* lui répondrait sans doute : Achètes un cheval ou fondes un journal, tu en as la permission sous l'ère du travail libre. — Mais si je n'en ai pas les moyens pécuniaires. — Tant pis pour toi, mon camarade; creuse-toi la tête, ingénie-toi, et tu trouveras bien quelque chose pour vivre et t'amuser. — Mais si je trouve, est-ce que ma trouvaille m'appartiendra ? — Non pas, il faut que tout le monde en jouisse. — Alors je ne cherche pas.

Voilà le résultat du défaut de garantie ! C'est cela surtout qui diminue les éléments du travail social; le *Moniteur* en est convenu lui-même quand il a dit que personne ne cultive-

rait les champs, si les fruits devraient en appartenir à tout le monde; cela est vrai et clair comme une proposition d'Euclide, comme un aphorisme de Franklin.

« Il est difficile d'admettre cette multiplication indéfinie des » branches industrielles qui donneraient du travail à tout le » monde, de telle sorte qu'on aurait beau *diminuer* le nombre » des ouvriers appartenant à chaque industrie, *pour discipliner* » la concurrence; le trop plein des travailleurs trouverait tou- » jours un écoulement vers les industries nouvelles. »

Nous avons déjà dit que discipliner l'industrie ce n'est pas diminuer le nombre des travailleurs, c'est l'augmenter: car enfin, une industrie ne s'exploite pas toute seule! Les 1,000 brevets délivrés en France l'an passé, occupent certainement dix mille personnes en ce moment. Quant à la multiplication indéfinie des branches industrielles, dont le *Moniteur* doute, c'est un article de foi pour tous les hommes de progrès, qui ne voient pas de limites dans la combinaison des nombreux éléments des sciences et des arts, lesquels forment une équation infinitésimale dont on ne peut espérer d'atteindre la solution qu'au sein du créateur.

Il arrive à notre système ce qui a dû arriver aux différentes phases par lesquelles l'humanité est passée pour opérer ses grandes palyngénésies.

Lorsque les peuples chasseurs sont devenus pasteurs et les pasteurs cultivateurs, on dut regarder l'abolition du *droit de chasse et de parcours* comme une intolérable restriction, comme une grave atteinte portée à la liberté individuelle; il ne faut donc pas s'étonner que l'on regarde de même les restrictions légales et rationnelles que nous proposons d'apporter au droit de gaspillage et de pillage, au milieu desquels s'agitent l'industrie et le commerce, pour les assujétir à des lois d'organisation et de conservation.

Il ne faut pas se dissimuler non plus que les Peaux-Rouges d'Amérique jetteraient les hauts cris, si l'on venait entrecouper de haies et de fossés, le territoire sur lequel ils se pro-

mènent sans obstacles, dans tous les sens, de temps immémorial.

C'est tout au plus si les anciens de la tribu, comprendraient l'utilité de l'établissement de la propriété foncière, base de toute société civilisée.

Eh bien il ne manquera pas de *sauvages* parmi nous, pour s'opposer à la division et à la clôture des vastes bruyères communales de l'industrie et du commerce, même chez les sages et les mages de notre *siècle de lumières.*

Il est donc de toute nécessité que les gens de génie, dont nous plaidons la cause, nous aident à la défendre, au lieu de se joindre à la masse ignorante.

Ce n'est point un plaidoyer *pro domo* auquel nous consacrons nos dernières veilles ; c'est après avoir éprouvé à nos dépens, les inconvénients funestes des lacunes que présente encore notre demie organisation sociale, sous les rapports industriel, commercial, littéraire et artistique, que nous avons cherché les moyens d'y remédier.

Nous avons été assez heureux pour les trouver ; si c'était une illusion, — elle ne durerait pas si longtemps.

Après avoir émis ses doutes sur la multiplication indéfinie des *branches industrielles,* qu'il n'a cependant pas plus de raison de croire limitées que celle des *branches végétales,* le *Moniteur* nous objecte qu'en ce cas il n'y aurait pas de certitude pour le capitaliste, que l'industrie dans laquelle il met ses fonds ne serait pas tôt ou tard dépassée et supplantée par une invention meilleure ou par d'importants perfectionnements; que cette crainte suspendue sur sa tête, comme une épée de Damoclès, le forcerait de courir, l'argent à la main, après les perfectionneurs dont le nombre s'accroîtrait considérablement sans doute, par l'espoir du gain, sous le régime rémunérateur que nous proposons.

Nous acceptons comme vraies toutes ces hypothèses, qui paraissent si fâcheuses au *Moniteur,* et nous nous en réjouissons ; car nous pouvons en déduire des conséquences tout à fait heureuses pour la société, à l'inverse de notre critique, qui s'imagine que cet état de choses,

« Réduirait l'industrie à l'immobilité ou ralentirait au moins » l'activité qu'elle déploie sous le régime de la concur- » rence. »

Il serait certainement à souhaiter pour le capitaliste, qu'il eût la *certitude* que son argent, placé dans l'industrie à gros intérêt, n'a pas autant de mauvaises chances à courir que dans les autres affaires.

Mais ce serait un inconvénient bien plus grave pour le progrès social, si le monopole légal s'avisait de l'assurer contre tous les perfectionnements futurs, absolument comme cela se passait sous le *régime pétrificateur des maîtrises et des jurandes;* car alors il s'endormirait doucement à l'ombre de son privilège à l'instar des maîtres de forges français, sans s'inquiéter de ce qui se passe à l'étranger, sans chercher à perfectionner lui-même une industrie qu'il trouverait suffisamment productive; or, c'est de ce sommeil que nous ne voulons pas.

Il est bon que l'épée de Damoclès des perfectionnements, tienne sans cesse l'industriel en éveil et à l'affût des découvertes nouvelles.

Si son industrie est bonne et lucrative, il peut acheter les perfectionnements qu'il n'aura pas su faire lui-même, et qu'un autre pourrait avoir faits pendant son sommeil, et cela dans l'intérêt de la société, des inventeurs et du progrès; rien n'est plus juste et plus moral. Si son industrie est médiocre ou mauvaise, si enfin elle ne produit pas les résultats qu'il en attendait en l'établissant, c'est un malheur comme il en arrive fréquemment au capitaliste, qui, faute de connaissances ou de prudence, achète une mauvaise propriété.

Nous ne prétendons, certes, mettre ni le capitaliste ni l'industriel à l'abri de toute mauvaise chance, ni les garantir contre tout mauvais calcul; il serait par trop beau de placer des fonds dans l'industrie; on n'en mettrait plus ailleurs, si, avec la plus sotte invention brevetée, on était sûr de faire fortune.

Il n'y a rien de sûr en ce monde, que la mort; mais encore est-il bon de n'en jamais connaître l'heure précise; aussi, ne

voulons-nous fixer aucune durée à l'existence d'une industrie : il est nécessaire que l'on conserve l'espérance de vivre encore longtemps, même une heure avant sa mort ; c'est encore une loi divine qu'il est bon d'imiter.

En fixant un terme quelconque à la propriété industrielle on s'exposerait à la voir se détériorer et s'épuiser pendant les derniers temps de possession ; comme un fermier épuise ses terres à la fin de son bail, comme un prodigue épuiserait sa fortune, s'il était sûr du jour où il doit s'en séparer à jamais.

Voilà pourquoi nous demandons la pérennité pour la propriété industrielle, commerciale, artistique et littéraire : parce qu'il peut en résulter de grands avantages, et que nous n'y voyons aucun inconvénient.

« Ajoutez à cela les nombreux débats entre les inventeurs, les » idées *incomplètes, vagues, informes,* déposées en hâte à l'état- » civil des découvertes, pour prendre date et forcer à composi- » tion l'homme qui consacre ses veilles à élaborer péniblement » une invention utile. »

Voilà le raisonnement de tous ceux qui ne connaissent pas la loi qui régit actuellement les brevets d'invention, loi dont nous voulons conserver les motifs si bien sentis par la Constituante, sauf les absurdités dont on l'a illégalement émaillée depuis lors.

Nous dirons donc au *Moniteur,* que les idées *incomplètes, vagues* et *informes* déposées au bureau des brevets, ne donnent à leur auteur qu'une propriété *incomplète*, *vague* et *informe,* dont il ne peut tirer qu'un profit égal à leur valeur réelle ; c'est-à-dire rien, si elles ne valent rien. Et, si elles ne valent rien, elles n'empêcheront point l'homme qui consacre ses veilles à élaborer une invention utile, de prendre possession de sa découverte, et d'en tirer tout le fruit qu'elle peut donner, sans que l'inventeur d'une billevesée, *vague* et *incomplète,* puisse le forcer à composition.

Telle est la loi ; elle est fort sage et le gouvernement fait bien de donner des brevets, les yeux fermés, à tous ceux qui en demandent, puisqu'il ne garantit rien, ni *la priorité,* ni

la bonté, ni *la réalité* de la découverte. Elle est ce qu'elle est, ni plus ni moins, avant comme après le brevet.

« Ajoutez à cela les fréquentes occasions de procès, ruine de « l'industrie; les faiseurs, toujours prompts à se saisir des entre- » prises hasardeuses; le charlatanisme, qui ferait briller aux yeux » des crédules des affaires mal combinées, mal assises, et vous » aurez la contre-partie du système. »

Certainement qu'il y aurait des procès, comme il y en a aujourd'hui entre les inventeurs et les contrefacteurs, comme il y en a entre les propriétaires et les voleurs; mais est-ce à dire que pour éviter l'inconvénient des procès, il faudrait détruire la propriété foncière et mobilière? n'avez-vous pas trouvé qu'il valait mieux élaborer un code pénal, payer des gendarmes et des tribunaux pour conserver la propriété actuelle, que de l'abolir? Eh bien, vous aurez aussi des codes, des gendarmes et des tribunaux pour la conservation de la propriété intellectuelle, et les mêmes instruments de conservation pourront vous servir pour l'une comme pour l'autre, à quelques modifications près: par exemple, les experts nommés par les prud'hommes pourront instruire la cause, et les tribunaux ordinaires appliqueront la pénalité tout aussi bien contre le vol d'une invention, que contre le vol d'un immeuble ou d'un meuble; car les crimes et délits de *nuisance* sont tous réductibles en monnaie sonante, comme toutes les longueurs sont réductibles en mesures métriques. Ce n'est certes point une chose nouvelle, inouïe, qu'un procès en contrefaçon, en revendication d'invention; cela se jugera aussi bien plus tard que cela se juge aujourd'hui: un peu mieux peut-être, parce qu'il se formera des avocats spéciaux, érudits en technologie, comme il y en a d'érudits dans les autres branches de la jurisprudence, — et voilà tout.

Vous craignez les entreprises hasardeuses et le charlatanisme; mais dites-nous donc si vous en êtes à l'abri sous le régime actuel? et si vous en serez jamais délivré tant qu'il y aura des fripons et des sots?

Nous disons, nous, qu'il y en aura bien moins qu'aujourd'hui, lorsque la concurrence, qui nous conduit à l'abîme du paupé-

risme à travers les crises commerciales, sera convertie en émulation à qui fera le mieux et le plus, à plus bas prix, non pas de la même chose, comme aujourd'hui, mais d'une autre chose; et il y a tant de choses!

Quand vingt charlatans vendent le même baume sur un même marché, il n'est pas étonnant qu'ils se livrent à des exagérations et à des menées fallacieuses, pour décrier leurs concurrents et faire triompher leur marchandise; mais faites que chacun des empyriques vende une drogue, un remède, un simple différents, — la guerre cesse à l'instant et chacun fait honnêtement et pacifiquement sa petite affaire. Voilà ce que nous voulons et prétendons faire, en donnant à chacun le monautopole de son industrie et de son commerce: comme on a donné à chacun, dans l'origine, la propriété de l'enclos qu'il avait planté le premier; comme on a concédé la propriété des choses trouvées au premier occupant; comme on a donné le prix de la course au premier arrivé, pour engager les paresseux à courir.

Si ces explications ne sont pas claires pour tout le monde, si elles ne sont pas sans réplique aux yeux du rédacteur du *Moniteur*, il faut que nous ayons perdu les notions du juste et de l'injuste; il faut que vingt années de réflexions, d'observations et de comparaisons sur cette matière nous aient dérangé l'esprit.

« Il est possible que la discussion nous ait fait charger les couleurs de cette contre-partie, » dit le *Moniteur*.

Nous partageons sérieusement ses craintes, qui seront, croyons-nous, converties en conviction profonde quand il aura lu notre réponse.

Si ce que nous demandons était une utopie nouvelle et de toutes pièces, on pourrait se livrer à toutes les éloquentes exagérations dont l'opposition est coutumière; mais la besogne que nous voulons achever est à moitié faite et n'a produit jusqu'ici que de bons résultats : c'est pourquoi nous sommes fondé à croire qu'elle en produira de meilleurs encore quand elle sera complète.

Le premier homme du monde, l'inventeur souffre et ne

demande qu'un peu d'aide, qu'un peu de justice, pour nous donner dix fois, cent fois plus qu'il ne nous donne en ce moment.

Si nous étions encore au temps des apologues, nous vous citerions celui de *Bidpaï* qui avait dans sa cour une poule qui ne lui pondait qu'un œuf tous les huit jours en automne, et n'en pondait presque plus en hiver. Bidpaï lui en ayant demandé la cause, la poule lui répondit : « Laisse-moi pénétrer dans ta cuisine et placer mon nid près de ton feu, je te donnerai chaque jour un nouvel œuf. »

Il en est ainsi des inventeurs; donnez-leur un peu de bien-être, un peu de place au soleil de la justice, ils vous le revaudront bien.

La lettre suivante d'un inventeur vous montrera de quel mal cruel ils souffrent presque tous.

Paris, le 8 octobre 1843.

« Monsieur,

» Au mois d'avril dernier, j'eus occasion de lire votre ouvrage sur l'industrie française, que M. votre père a bien voulu prêter à mon frère, son voisin de campagne. J'ai été tellement enchanté de cet ouvrage, résumant avec une admirable clarté tout ce que les arts et l'industrie ont produit de merveilleux, que j'ai voulu rendre mes hommages à M. votre père et lui témoigner toute l'admiration que je professe pour l'auteur d'un travail encyclopédique que je voudrais voir entre les mains de tous les industriels et de tous les inventeurs surtout, dont il devrait être le *vade-mecum*; parce qu'il n'existe pas un guide plus sûr pour l'acquisition des connaissances nécessaires à tout homme dont le génie est porté aux inventions.

» L'inventeur éprouve ensuite, en lisant votre livre, je ne sais quelle douce satisfaction, qui semble l'indemniser de toutes les peines qu'il s'est données, parce qu'il sent à chaque page que tout ce que vous y dites est l'expression d'une bienveillance pour lui, un encouragement à la persévérance, un désir continuel d'améliorer son sort et celui du travailleur qui tous deux enrichissent les nations en se ruinant eux-mêmes.

» Voyez encore l'inventeur de l'hélice, M. Sauvage, en prison pour dettes, tandis que l'état profite de sa découverte *.

» Oserai-je vous parler de moi, Monsieur, qui, depuis cinq ans, m'épuise en vains efforts pour la réussite de l'invention de mon frère, mort à la peine. La chose est si belle que je n'ai pas hésité à y dépenser la moitié de mon patrimoine sans pouvoir trouver un capitaliste pour m'aider de son concours, malgré la médaille d'or qui nous a été décernée par la Société d'Encouragement, qui, seule, a su apprécier cette invention que vous aurez bientôt l'occasion de juger par vous-même**.

» Cette invention s'applique, à des prix très-bas, à tous les objets susceptibles de recevoir de la sculpture, pour l'ornementation des appartements, en remplacement de toutes les pâtes, cuivres et cuirs estampés, à la décoration des magasins, et aux sculptures d'églises, telles que : chaires de vérité, autels, stalles, confessionnaux, stations, etc.

» Nous espérons néanmoins, avec nos dernières ressources, arriver jusqu'à l'exposition prochaine, où nous ferons tous nos efforts pour débuter dignement.

» Il est possible que cette affaire m'appelle à Bruxelles, où je me réjouis de pouvoir vous soumettre quelques-uns de nos produits et vous exprimer de vive voix les sentiments d'admiration pour votre noble caractère et vos immenses connaissances, entièrement consacrées aux classes industrielles et pauvres qui trouvent en vous leur plus zélé défenseur.

» Continuez, Monsieur, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, à soutenir la plus équitable des causes. Votre exemple ne peut manquer d'entraîner tout homme juste et honnête.

» Je crois comme vous au progrès en toute chose et ne suis pas de ceux qui désespèrent de tirer la société de la fange où elle est plongée, et qu'une liberté illimitée de commerce n'a pas peu contribué à y précipiter.

» Courage donc, avec le temps tout ira mieux ! Que le peuple se persuade bien que rien de durable ne peut se fonder brusquement par le désordre et la violence; tout dans la nature nous le prouve: l'arbre produit-il des fruits avant d'avoir porté des fleurs?

---

* Le gouvernement français a depuis fait une pension à Sauvage.

** Il s'agit, croyons-nous, de la sculpture en bois par le feu, dont nous avons déjà vu de magnifiques échantillons, et qui s'exploite en grand à Londres et à Manchester.

» Dissiper peu à peu l'ignorance, instruire les masses en les moralisant, leur faire comprendre que toute révolution matérielle, loin d'être utile au peuple, ne sert au contraire qu'à le plonger plus avant dans la misère; voilà, me semble-t-il, la plus belle mission des gouvernements. Que tous leurs actes soient l'expression de la justice; qu'ils accordent aux œuvres du génie les mêmes droits qu'à la propriété foncière; une chose si simple est un remède qui guérira indubitablement, comme vous le prouvez de reste, les plus grands maux du corps social, en détruisant le dol et la fraude dans leur source.

» On est étonné qu'une idée si naïve ne soit encore venue à personne, tant il est vrai que nous cherchons souvent bien loin de nous, ce qui se trouve sous notre main.

» Honneur à vous, Monsieur, d'avoir mis, le premier, le doigt sur la plaie sociale, et d'avoir trouvé un remède aussi simple pour la guérir.

» J'ai l'honneur, etc.

» Frantz ».

Le rôle de critique n'est si commun que parce qu'il est si facile; on accuse d'un mot, mais il faut des pages pour se défendre; et nous tenons à ne pas laisser subsister un seul argument contre notre système. Aussi devons-nous réclamer l'indulgence de nos lecteurs. Comment serait-il possible de laisser passer un argument de la force de celui-ci ? C'est encore le *Moniteur* qui parle :

« Le premier homme qui conçut, dit un publiciste, et exécuta » l'idée de transformer un morceau de bois en une paire de *sandales*, aurait donc acquis par ce seul fait le droit exclusif de » chausser le genre humain. Dès ce moment, tous les hommes » se seraient trouvés dans l'obligation de marcher nu-pieds ou » d'aller se pourvoir de chaussures auprès de l'heureux inventeur. » Si la découverte fut faite par un habitant du pôle boréal, les » habitants du pôle austral n'auraient pu se permettre de porter » des sabots sans les avoir achetés à l'extrémité du globe. »

Le publiciste qui a dit cela doit avoir bien dit d'autres sottises, sans compter celle du *laissez faire et laissez passer*. Il aurait dû au moins prendre un autre exemple que la *san-*

dale, qui ne porte aucun des cachets constituants de la découverte ; car tous les sauvages du monde ont pu songer en même temps, sans grands efforts de génie, à fixer une semelle de bois ou de cuir sous leurs pieds, comme à se couvrir d'une peau.

Tous les produits naturels, les éléments et les principes, tels que l'eau, l'air, le calorique, l'électricité, la lumière, constituent le domaine public ou la propriété commune à tous les hommes.

La sandale, pas plus que la feuille de vigne ou de lierre employée en vêtement, n'aurait pu être brevetée d'invention, si la législation des brevets eût existée depuis Adam.

On ne doit pas remonter aux temps de la sauvagerie et de la barbarie pour chercher des exemples relatifs à la création de la propriété intellectuelle, quand la propriété foncière, qui a précédée toutes les autres, n'était point établie elle-même.

Les lois organiques ne se sont créées qu'au fur et à mesure que les besoins s'en sont fait sentir.

Les peuples anciens, après avoir fondé la propriété foncière, ont été longtemps avant d'éprouver le besoin de songer à la propriété intellectuelle; c'est à peine si l'on trouve quelques traces de débats à ce sujet entre les jurisconsultes romains; mais aujourd'hui l'extension de l'élément industriel, commercial, artistique et littéraire est devenu tel, qu'on ne peut plus tarder à le laisser sans organisation.

Au moyen-âge, l'industrie, le commerce, les arts, les sciences et la littérature, n'occupaient certainement pas la millième partie de l'activité humaine, tout entière à la guerre, à la politique, aux tournois et à la religion, tandis qu'on peut hardiment poser en fait que l'industrie, le commerce, les sciences, la littérature et les arts, représentent aujourd'hui les deux tiers des intérêts sociaux, et occupent le premier rang dans le travail européen.

Ne prenons donc nos exemples que dans les faits actuels, et voyons si l'*heureux* inventeur d'une chaussure nouvelle forcerait l'habitant du pôle austral à courir nu-pieds la chercher au pole boréal.

Nous pensons que son intérêt ferait raisonner autrement l'inventeur ; qu'il viendrait s'établir au centre de la consommation et s'arrangerait de manière à mettre lui-même sa chaussure sous le pied de tout le monde et à un prix assez bas, pour que le consommateur trouvât son intérêt ou son plaisir à la substituer à sa chaussure habituelle.

Voilà comment les choses se passent et se passeront toujours, en fait d'inventions nouvelles. Ceci n'est point une hypothèse, c'est un résultat forcé.

Le bien-être de la société exige, vous en convenez, que l'inventeur ait intérêt à inventer ; mais la société exige aussi que son industrie s'étende, se multiplie, pour satisfaire aux besoins de tous.

Il nous semble qu'avant de bâtir une fontaine publique où tout le monde puisse venir puiser, il faut commencer par procéder à la recherche de la source et soigner les conduites ; or, si vous atrophiez l'invention dans la tête de l'inventeur, personne n'en pourra profiter.

Pourquoi les pays de barbarie ne produisent-ils presque pas d'inventions ? c'est que les lois ne donnent aucune garantie aux inventeurs. Pourquoi les pays civilisés en produisent-ils davantage ? c'est parce qu'on leur accorde plus de garanties.

Puisque vous voyez que l'extension des garanties procure l'extension des inventions, marchez donc dans cette voie. — si toutefois vous n'êtes pas de ceux qui pensent que l'invention est un mal pour la société. Dans ce cas, vous restez dans votre rôle en retardant l'adoption de notre système.

Pour appaiser les craintes des effrayés, nous avons proposé *l'expropriation pour cause d'utilité publique*, des inventions dont le monopole pourrait devenir un sujet de terreur pour la société : quoique nous soyons bien convaincu qu'il ne se présentera pas un pareil cas dans un siècle. Eh bien ! le *Moniteur* de s'écrier : « Voilà déjà une LARGE EXCEPTION au système ! »

Il n'y a pas de règles sans quelques exceptions, dit-on ; or, pour une seule exception très-hypothétique, vous reculez devant une règle qui peut amener les immenses bienfaits

dont vous avez reconnu vous même la possibilité ; cela n'est pas conséquent.

Il faudrait donc exproprier, dites-vous, tous les perfectionnements futurs apportés à l'invention primitivement expropriée ?

Qui donc pourrait avancer une pareille chose ? Où donc serait l'identité des circonstances qui ont nécessité l'expropriation primitive de l'industrie fondamentale ?

Supposons qu'on eût exproprié la machine à vapeur de, Watt, dans la crainte du monopole immense qu'il aurait pu se créer ; quel besoin auriez-vous d'exproprier les centaines de petits perfectionnements qui y sont survenus depuis, et qui n'ont guère plus d'importance que des boutons sur un habit ? Les perfectionneurs d'une invention livrée au domaine public resteraient dans la classe des inventeurs ordinaires, offrant leurs perfectionnements à tout le monde, comme un marchand offre sa marchandise, et voilà tout. Si on en a besoin et qu'elle soit à bon marché, on l'achète ; si elle est trop chère, et qu'on puisse s'en passer, on s'en passe.

Nous ne concevons pas comment des gens d'esprit peuvent se trouver arrêtés par une pareille taupinière, à laquelle leur imagination peureuse donne les dimensions d'une montagne.

« A quelle époque de l'exercice d'une découverte pourra-t-on » l'exproprier sans injustice? quelles règles suivre, en pareille » matière? » s'écrie le *Moniteur*.

Eh parbleu, vous voilà bien empêché par des riens ! vous exproprierez quand le besoin s'en fera sentir, quand le public, les journaux, les chambres feront entendre le vœu populaire.

Quelles règles suivre pour l'expropriation industrielle ? — Les mêmes règles que pour la propriété foncière, qui s'exproprie à dire d'expert.

Nous terminerons par la dernière contestation du *Moniteur*, qui suppose que les propriétés foncières et intellectuelles sont séparées par un abîme.

En admettant cela, nous dirions encore qu'il est possible d'opérer sur les unes et les autres avec les mêmes lois. Il y a certes, une grande différence entre un cellier et une bibliothèque; mais il n'en n'est pas moins vrai qu'on peut organiser l'un et l'autre par la même méthode. La nature et la qualité de la matière ne font rien à l'affaire; on peut déterminer les limites d'une invention comme celles d'un champ, quoi qu'on en dise; s'il y a des arpenteurs-jurés pour fixer les bornes d'un pré, il a des technologues érudits dans les matières industrielles, qui savent parfaitement tracer le cercle dans lequel une invention à le droit de se mouvoir.

Tous les jours ils sont appelés par les tribunaux à un terme à l'usurpation de certains industriels, et ils viennent tout aussi bien que l'arpenteur. Ce que les p nes etrangères à la technologie regardent comme un indéchiffrable ne présente presque plus de diffic ceux qui savent fureter dans les Pandectes de l'in c'est-à-dire, dans les collections technologiques et les ..... expirés.

Les recueils des arrêtises de la propriété foncière sont bien autrement effrayants que ceux de l'industrie, et pourtant on s'y retrouve, quand on en a besoin, pour soutenir un procès. Il en serait de même de la propriété intellectuelle. Et puis, nous vous le répétons, il tomberait chaque jour autant de vieilles industries dans le domaine public qu'il en naîtrait de nouvelles; la pérennité qui vous effraie ne serait que nominale; mais il n'y a rien à gagner à fixer par la loi, le terme de l'existence des inventions. Les unes vivraient plus, les autres moins, beaucoup d'embryons informes périraient en naissant, et c'est tout au plus si l'on verrait un centenaire, sur un million d'enfants du génie.

Il est toute une classe d'hommes qui ne croient pas plus aux maux de la concurrence qu'à la misère des ouvriers.

Ce sont malheureusement les riches et les gouvernants qui, éloignés de la vie pratique, enfermés dans leurs bureaux ou leurs salons, ne se visitant qu'entre eux, trouvant leur table aussi bien servie cette année que les années passées, ne croient pas à l'existence de la fraude; comme ils ne voient

rien de ce qui se passe au dessous d'eux, ils trouvent qu'on a grand tort de demander des améliorations dont ils ne sentent pas le moindre besoin. Utopie, utopie, s'écrient-ils, à tout ce qu'on leur propose d'examiner!

Impossible, impraticable! voilà leur dernier mot, et puis ils sont surpris des émeutes et des révolutions; mais il est bien évident qu'ils en sont la première cause et souvent les premières victimes.

Avant de condamner un plan il faudrait on moins le voir et l'étudier à fond; mais point,— on se prononce à la légère et parce qu'on occupe un rang, une position qui suppose des capacités supérieures, on entraîne par sa parole, le troupeau des imitateurs, *imitatorum servile pecus.* C'est un malheur, et ce malheur est commun à tous les pays où ce ne sont pas des capacités qui gouvernent.

Il suffit d'un seul être incapable placé à la tête d'une branche administrative, pour l'anéantir entièrement; le contraire est également vrai.

Placez le pacha d'Egypte en Prusse et le roi de Prusse en Egypte, et vous verrez ce qu'ils feront chacun, de leur nouveau royaume? Ils vous prouveront bientôt la vérité du vieux proverbe : *Tant vaut l'homme, tant vaut la chose.*

Vous ne croyez pas, vous, que le moment soit arrivé de s'occuper de l'organisation industrielle; mais écoutez donc les grandes voix qui s'élèvent de tous côtés pour en proclamer l'urgence. Écoutez les paroles éloquentes de l'*Echo de la Loire :*

« Au lieu de mettre le pied sur le terrain volcanique et stérile de la politique, entrons franchement dans le domaine à peine exploré du socialisme, dont le sol n'attend plus que la fécondation de la science, pour donner des fruits nombreux et magnifiques. *Les maladies chroniques et invétérées du corps social, les divisions et les haines nationales et individuelles, la concurrence anarchique, l'irreligion, le libertinage, la prostitution, l'adultère, le meurtre, le suicide, l'esclavage moderne du salaire et de la domesticité, et surtout le paupérisme, toutes ces plaies hideuses de la civilisation demandent des remèdes énergiques et radicaux, que ne donneront jamais les formes gouvernementales, qu'elles quelles*

soient. Le mal est dans le fond et non dans la forme ; l'expérience de 5,000 ans est là qui nous le crie. Ce sont les rapports entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, entre les détenteurs du sol et du numéraire et les détenteurs de la misère, entre le droit de propriété et le droit de vivre: en un mot, entre les parias et les élus de la civilisation, entre les propriétaires, les capitalistes, et les travailleurs, ce sont ces rapports, dis-je, qui appellent une réforme, une transformation rapide, impérieuse, nécessaire; le salut de l'humanité et des institutions modernes est là et non pas ailleurs; à des maladies sociales il faut des remèdes sociaux, d'après la grande loi des semblables. Ces remèdes, tous les bons esprits en conviennent à l'heure présente, se trouvent dans *l'organisation du travail.* C'est sur ce terrain que les philosophes dignes de ce nom, les vrais amis du progrès pacifique et des classes malheureuses se sont donné rendez-vous, et que nous nous proposons de les suivre.

» Ainsi donc avec tous les hommes éminents du siècle, avec la *Démocratie pacifique*, qui vient de débuter si brillamment dans cette voie, avec le *Courrier Belge*, le journal le plus avancé de la Belgique, dirigé avec un talent hors ligne par notre illustre compatriote, avec un journal qui va paraître, l'*Organisation*, journal des intérêts *moraux et matériels*, rédigé par nos savants condisciples et amis, MM. les professeurs Morand et Eloy, nous nous proposons de chercher un système d'organisation sociale qui rende possible et même facile, dans la pratique, l'accomplissement des devoirs que l'Evangile prescrit. L'immense majorité souffre. Il y a des contrées en Europe où les populations sont plus malheureuses que les espèces animales qui vivent sur le même sol. Assurément un tel état de choses n'est point conforme au véritable esprit du christianisme. »

Le Journal de Bruxelles.

Après le *Moniteur*, le *Journal de Bruxelles* rend compte de notre brochure. Ce journal passe en revue une partie des moyens proposés jusqu'ici par diverses écoles et par les économistes les plus distingués; il reconnaît que notre moyen est *neuf et piquant*, ce qui explique, dit-il, comment beaucoup d'hommes de valeur se sont pris d'une belle passion pour ce système, et termine par l'espoir d'en voir sortir quelque chose d'utile, ne fût-ce qu'une *bonne loi sur les brevets d'invention*.

C'est déjà beaucoup et nous n'étions pas en droit d'attendre une pareille concession d'aucun journal politique; parceque : La politique absorbe et embrouille toutes les idées, enlève les écrivains qui s'en occupent exclusivement, au monde réel, aux affaires pratiques de la vie, leur ôte le temps de lire et surtout celui de méditer un ouvrage en dehors de la sphère habituelle de leurs élucubrations.

Rien n'est donc plus naturel que de voir ces écrivains se tirer d'ffaire au moyen des mots sacramentels : cela peut être fort beau mais, *c'est impossible, impraticable, indéchiffrable*.

Chacun est libre, dit-on, d'avoir et d'émettre son opinion ; nous contestons ce droit à trois sortes de personnes : aux sots, aux ignorants et même aux savants qui n'ont pas étudié la matière. Ainsi, nous ne croyons pas qu'un musicien soit libre de donner son opinion sur un traité d'astronomie.

Nous ne croyons pas davantage qu'il suffise à un critique quelconque d'avoir parcouru, à la légère, un livre sérieux pour pouvoir taxer un système consciencieusement développé, *d'utopie* d'une application fort *difficile*, sinon *impossible*, à moins de déduire les raisons pour lesquelles on la croit *difficile*, ou *impossible*.

C'est ce qu'a fait le *Moniteur* auquel nous avons répondu de manière à le faire revenir de ses doutes; c'est aussi ce qu'a fait le *Journal de Bruxelles,* en se rencontrant sur plusieurs points avec le *Moniteur*, de sorte que notre réponse à l'un pourrait en quelque sorte servir à l'autre; cependant, comme nous tenons beaucoup à ne pas être condamné par un journal qui sait parfaitement discuter, sans sortir des formes décentes et même gracieuses de la polémique, nous tâcherons de le combattre avec les mêmes armes.—Voici son article :

« Le commerce et l'industrie ne sont émancipés que d'hier, et déjà tous les économistes comprennent qu'il faut de nouveau les soumettre au frein salutaire des lois, si l'on ne veut l'anarchie succéder à la liberté, et la ruine naître des sou mêmes de la richesse. La libre concurrence, legs de la rév tion de 89, qui abolit les maîtrises et les jurandes au lieu de réformer, tend tous les jours à se changer en guerre effrén où les gros capitaux écrasent les petits, où les armes four par l'immoralité et la friponnerie remplacent celles qu'inv une noble émulation. *Sophistication*, *adultération*, *contrefaçon*, *frelatage* de tous les produits de l'industrie, *fraudes*, *tromperies*, *voilà ce que la concurrence encourage, exige même aujourd'hui;* car il faut vendre sa marchandise, et pour la vendre à bénéfice, quoiqu'à meilleur marché que ses voisins, il en faut livrer de plus mauvaise, avec des poids plus faux et des mesures plus écourtées.

» Ajoutez à cela ces crises épouvantables et périodiques que la concurrence produit forcément, les souffrances des classes ouvrières qui meurent de faim dès que les ateliers se ferment, tous les liens de la société qui se relâchent, et vous aurez un résumé des raisons qui portent les économistes à chercher une organisation nouvelle de l'industrie et du commerce. Ils sont à peu près tous d'accord sur ce point, à savoir : *qu'il y a quelque chose à faire*, et s'ils ne se rallient pas tous au même remède, ils conviennent du moins qu'il en faut trouver un : « Une organisation » prudente et hardie tout à la fois de l'industrie, du commerce, » de la circulation, du crédit, tel est, dit M. Rossi, le complément » que réclame impérieusement notre état social. » Les autres disent autrement : celui-ci, M. F. Lafarelle, l'un de ceux qui ont le plus approfondi la matière, croit qu'il faut réorganiser disciplinairement les classes industrieuses, en reprenant ce qu'il y a de bon dans les anciens métiers. Celui là, M. Wolowski, non moins

savant, pense qu'on remédierait à tout, ou peu s'en faut, en refaisant la legislation sur les *marques* de fabrique et les *estampilles*, et il n'a pas tort à certains égards. D'autres soutiennent que le baume de tous les maux se trouverait dans *l'association paisible du talent, du capital et du travail*, et nous nous garderons bien de contester qu'ils n'aient raison au fond, car enfin, sans ces trois choses, on ne fait rien. Il y en a enfin qui vont plus loin encore et qui, à propos d'industrie et de commerce, voudraient bouleverser la société tout entière; mais, quand à ceux-là, nous n'en parlerons point.

» On voit que les réformateurs n'ont point manqué jusqu'ici, et en voici venir un nouveau qui n'est pas non plus à dédaigner. M. Jobard, directeur du Musée de l'Industrie, qui, par la na-
le ses études, a pu mieux que personne se convaincre des
uses lacunes de notre économie, a cherché, lui aussi, à les
...er. Voulant avoir une solution qui fût bien à lui, il s'est
à accepter aucune des réformes proposées par ses dévan-
L'idée de M. Jobard *est*, en effet, *aussi neuve que piquante*,
a revêtue de formes si agréables, il l'a présentée sous une
ppe si pleine d'attraits, que nous ne sommes pas surpris que beaucoup d'hommes se soient pris d'une belle passion pour son système.

» Rien de plus simple en apparence : une petite loi en un seul article ferait toute l'affaire. On n'aurait qu'à déclarer que *la propriété des œuvres du génie est assimilée à la proprité foncière*, et tous les vices de la constitution actuelle de l'industrie et du commerce disparaîtraient comme d'eux-mêmes. La concurrence cesserait d'être une guerre aussi cruelle qu'immorale; les crises industrielles disparaîtraient comme par enchantement; les inventeurs, rassurés, sur l'avenir, se mettraient à l'œuvre, avec une ardeur toute nouvelle; il n'y aurait plus de *doubles emplois*, plus de prolétaires, si ce n'est les incurables, plus de fraudeurs surtout; enfin le monde industriel, aujourd'hui en proie à l'anarchie et aux tromperies de tout genre, verrait renaître l'âge d'or, ou peu s'en faut.

» Ces promesses sont magnifiques et valent bien la peine qu'on s'y arrête quelques moments. On a beau être incrédule et se défier des idées nouvelles, on a beau se dire qu'on a affaire à l'une de ces mille utopies comme on en voit naître tous les jours: *l'utopie d'hier est souvent la vérité de demain* : combien n'y en a-t-il pas parmi nos contemporains qui, après avoir déclaré que Fulton était un rêveur, courent aujourd'hui les mers sur des

bateaux à vapeur? Examinons donc l'utopie de M. Jobard, car jusqu'ici son système n'est qu'une *honnête utopie*, comme il le dit lui-même, et nous craignons bien, au train dont vont aujourd'hui les choses, qu'il ne soit longtemps encore que cela.

» M. Jobard croit, comme nous l'avons vu, qu'on remédierait à la plupart des maux de l'industrie en assimilant la propriété des œuvres du génie à la propriété foncière. Selon lui, dès que l'inventeur pourra se dire : Ce que j'imagine, ce que je trouve, ce que je fais, m'appartient et peut me constituer une fortune transmissible à mes enfants, l'on pourra s'attendre aux plus brillants résultats; c'est alors que le proverbe de nos anciens corps de métiers : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée,* qui n'a plus de sens aujourd'hui, redeviendra une vérité. Comme il faut aux inventeurs, qui, en général, sont pauvres, des capitaux pour exploiter leurs découvertes, ceux-ci afflueront en foule chez eux, dès que leur titre ou, si l'on veut, leur brevet sera perpétuel, au lieu de n'avoir de valeur, comme aujourd'hui, que pendant 5, 10 ou 15 ans. Le nombre des inventions augmentera en même temps dans une proportion immense : ce ne seront plus, comme dit M. Jobard, 300, mais 3,000 naissances que l'on viendra déclarer à l'état-civil des enfants du génie.

» Et puis, autre avantage : les *doubles emplois* disparaîtraient d'eux-mêmes : aujourd'hui tout le monde se met à fabriquer le même produit, souvent sans le savoir : de là pléthores et crises commerciales périodiques, déconfitures, faillites et tout ce qui s'en suit. Rien de tout cela ne serait plus à craindre. Toute personne brevetée ayant seule le droit *de fabriquer et de vendre, de faire fabriquer et de faire vendre,* dans le royaume, les produits de son invention, il est évident qu'elle ne serait pas exposée comme aujourd'hui à rencontrer des produits similaires, plus ou moins frelatés, sur tous les marchés où les siens se présentent.

» Tout inventeur de quelque industrie nouvelle ou de quelque perfectionnement dans les industries anciennes, se trouverait, d'ailleurs, mis par la loi en possession légale de sa chose, de la même façon qu'un légataire est envoyé en possession de son héritage; il en résulterait qu'un nombre infini de prolétaires intelligents passeraient dans la classe des propriétaires, et par conséquent des *conservateurs*; il en serait de même de cette foule de jeunes gens, plus ou moins instruits et sans occupation, qui se creusent la tête dans leur isolement, pour se procurer

des moyens d'existence, et qui sont forcés de recourir souvent à des procédés plus qu'indélicats.

» Le système de M. Jobard ne serait pas rétroactif, comme on le pense bien : les anciennes industries continueraient à être exploitées comme elles le sont aujourd'hui ; ses brevets perpétuels ne s'appliqueraient qu'aux inventions ultérieures. L'excellente institution des estampilles et des marques, appliquée à tous les objets sortis de la fabrique du patenté, serait d'ailleurs rétablie.

» On comprend que dans ces quelques lignes nous n'avons donné qu'un exposé fort incomplet des idées de M. Jobard ; nous prions ceux qui seraient curieux d'en connaître davantage de recourir à sa brochure, intitulée : *Création de la propriété intellectuelle*. La lecture en est fort attrayante, et l'on y trouvera décrit d'une manière très-spirituelle, le système que nous avons dû tronquer, bien malgré nous. Ce que nous en avons dit, suffit d'ailleurs, si nous ne nous trompons, pour montrer qu'il est fort ingénieux, neuf, hardi..... »

Après cela vous vous entendez peut-être à une approbation pleine et entière d'un système auquel on reconnaît tant de belles qualités, et une supériorité bien marquée sur tous les autres. Eh bien ! la conclusion du *Journal de Bruxelles* est la même que celle du *Moniteur :*

C'EST DIFFICILE, C'EST IMPOSSIBLE !

C'est le mot de tous les élèves auxquels on veut enseigner une science ou un art, quelque simple et facile qu'ils soient.

Voici les objections, que nous laisserons au lecteur le soin d'apprécier.

«Une première observation qu'on ne saurait manquer de faire c'est qu'en assimilant ce que M. Jobard nomme la propriété intellectuelle, à la propriété foncière, on assimile l'une à l'autre deux choses de nature fort différente : la propriété foncière est nécessairement limitée, limitée comme instrument de travail et limitée dans ses produits ; la propriété intellectuelle, au contraire, peut se reproduire en quelque sorte à l'infini. Traiter de même deux choses aussi dissemblables, forcer la société à faire les mêmes sacrifices pour acquérir la jouissance de l'une et de

l'autre, c'est, à notre sens, se montrer fort injuste. L'inventeur qui trouve une industrie nouvelle n'en a aujourd'hui la possession exclusive que pendant dix ou quinze ans; c'est vrai; mais aussi n'a-t-il pas l'avantage de pouvoir en quelque sorte multiplier à l'infini ses produits? et par cela même, ne peut-il recueillir en quelques années des bénéfices que la propriété foncière ne donne qu'au bout de plusieurs siècles? M. Jobard a rappelé, dans sa brochure, les exemples de Watt et d'Arkwright : l'un a laissé à ses héritiers 62 millions, l'autre 105, et cela avec des brevets temporaires. Que serait-ce donc, s'ils avaient eu, eux et leurs héritiers, la propriété pleine et entière de leurs admirables inventions? Eh bien, ils posséderaient la moitié des richesses de l'Angleterre, et seraient à eux seuls plus puissants que la reine et le parlement. Les propriétés foncières peuvent-elles jamais multiplier ainsi les bénéfices, et dès lors ne serait-ce pas commettre un acte de haute injustice à l'égard de la société que d'assimiler deux choses aussi différentes?

» Nous voulons bien accorder que la législation sur les brevets a ses inconvénients et qu'on ne les attribue pas toujours avec intelligence; nous ne nions pas que le terme n'en soit en général trop court, et qu'il n'y ait beaucoup d'industries qui ne sauraient se développer et rembourser les frais de premier établissement qu'au bout d'un bon nombre d'années; mais il y a loin de ces inconvénients à ceux qu'entraînerait infailliblement la pérennité, demandée par M. Jobard. Il ne faut pas seulement songer aux inventeurs : la société, c'est-à-dire nous tous, nous méritons bien aussi quelqu'attention.

» Voyez où nous conduirait le système de la propriété intellectuelle. Le premier inventeur venu, M. Jobard, par exemple, trouve une industrie nouvelle; ce bonheur peut lui arriver et lui est déjà arrivé plusieurs fois. Il fait inscrire son invention au bureau des brevets. Il a des capitaux: il se met à exploiter son œuvre. Survient un *perfectionneur,* un prolétaire, si l'on veut; il améliore l'industrie nouvelle et se fait breveter à son tour: le voilà propriétaire; mais propriétaire de quoi? d'un supplément d'idée qui ne saurait mener à rien, à moins que M. Jobard, l'inventeur primitif, ne le lui achète, s'il n'aime mieux lui vendre son propre fond. Et si l'inventeur ne parvient pas à s'accorder avec le *perfectionneur,* qu'en adviendra-t-il? y aura-t-il procès et expropriation? et au profit de qui? au profit du propriétaire de l'idée primitive ou du propriétaire du supplément d'idée? ou bien encore le progrès sera-t-il arrêté par ce conflit d'intérêt? Voilà de bien grosses difficultés dont la

société ne nous parait pas devoir s'accommoder, et cependant nous n'en citons pour ainsi dire que la fleur.

» M. Jobard est-il bien convaincu que son système puisse arrêter les abus de la libre concurrence? Pour nous, nous ne le pensons pas, et il ne nous serait pas malaisé de démontrer qu'avec sa nouvelle propriété, les industries ne feraient aucun progrès et se concentreraient en quelques mains puissantes, sinon, que tous les abus de la concurrence continueraient à subsister. Comme nous ne pensons pas que M. Jobard veuille voir se réaliser le premier de ces résultats, il faudra bien qu'il se résigne au second, à moins qu'il ne nous vienne quelque remède d'ailleurs.

Si nous disons avec tant de franchise notre pensée sur la priété intellectuelle, c'est que nous savons qu'elle ne saurait laire à l'homme spirituel qui dirige notre Musée de l'Indus-. Nous ne sommes d'ailleurs ni ce que M. Jobard, dans son gage pittoresque, appelle des *impossibilitaires*, ni des *conser-eurs-bornes*, quoiqu'on nous traite tous les jours de rétrogra-ces. Nous aimons le progrès, mais le progrès réel, celui des choses et des idées vraies, et non pas celui des fausses apparences, des sottises de la politique de tous les jours.

» Nous voudrions que le système de M. Jobard fût praticable; nous ne demandons pas mieux que de voir l'industrie organisée, les classes ouvrières heureuses et le cercle du bien-être moral et matériel s'élargissant sans cesse. Ah! s'il était possible, comme M. Jobard le croit, d'augmenter pour ainsi dire indéfiniment le nombre des propriétaires, des hommes intéressés au maintien de l'ordre et de la propriété publique, que nous nous empresserions de l'aider de nos faibles efforts pour hâter l'avènement de cet état de choses! Mais, hélas! nous craignons bien que nos vœux ne soient jamais des réalités, et qu'il ne faille nous contenter longtemps encore des replâtrages qu'on nous donne pour des nouveautés. Nous devons toutefois rendre justice à M. Jobard: il a eu une *idée neuve;* il l'a présentée sous une forme piquante; il ne peut manquer d'en sortir quelque chose d'utile, quand ce ne serait qu'une bonne législation sur les brevets d'invention. »

Le *Journal de Bruxelles,* comme le *Moniteur,* ne veut pas que la propriété intellectuelle soit soumise aux mêmes lois que la propriété foncière; parce qu'il craint que les usufrui-

tiers de cette propriété *d'un ordre nouveau* ne deviennent trop riches, trop puissants : il s'appuie de l'exemple de Watt et d'Arkwright, devenus millionnaires par la faute du parlement, qui a doublé le temps de leurs patentes, et qui seraient morts dans la misère, comme tous les autres inventeurs, sans cette faveur, extraordinairement coûteuse à obtenir du reste.

La fortune de ces deux inventeurs nous paraît cependant aussi légitimement acquise que celle des compagnons de Guillaume le Conquérant.

Ces deux illustres mécaniciens, qui ont fait gagner des milliards à l'Angleterre, avaient acquis à leur mort, plusieurs millions que leurs enfants ont augmentés par d'heureuses spéculations, comme ils auraient pu les perdre en cas contraire. Et puis, ce sont des exceptions passées qu'on a tort de présenter comme la règle de l'avenir.

La crainte de voir les inventeurs devenir plus riches que la reine d'Angleterre, par l'effet de la pérennité, n'est pas mieux fondée que la possibilité de voir durer une industrie éternellement, sans modifications et sans perfectionnements.

L'inventeur peut, dites-vous, en quelques années multiplier à l'infini ses produits et ses bénéfices, tandis que les produits de la propriété foncière sont bornés.

Pourquoi voit-on donc ces accumulations de richesses entre les mains de tant de grands propriétaires fonciers, tandis que les bienfaiteurs des peuples, les grands inventeurs, meurent à la peine ? Et la preuve, c'est que l'on ne cite que deux grandes fortunes acquises par l'invention sur la quantité innombrable d'inventeurs, qui nous ont donné tout ce que nous possédons en deçà de l'œuvre de la nature.

Il manque donc à notre ordre social une mesure d'équité qui permette aux inventeurs d'acquérir de la fortune par leur talent, aussi bien que les autres en acquièrent par l'héritage.

Or, si le temps est l'élément nécessaire à l'accroissement de la propriété foncière, qui jouit de la pérennité réelle et positive, il faut bien qu'il y ait un moyen plus rapide pour

la propriété intellectuelle, qui ne jouirait que d'une pérennité éventuelle et purement nominale; et ce moyen, c'est la possibilité d'une multiplication plus hâtive des produits de l'atelier que de ceux de la ferme.

Cette différence dans les deux natures de propriété nous permet cependant de les assimiler entre elles sous le point de vue de l'aménagement social, auquel il serait juste de les soumettre.

Voilà, croyons-nous, une explication bien suffisante de la nécessité d'assimiler, sous le rapport de l'exploitation et de l'impôt, les deux espèces de propriétés; nous passerons sur les défauts de notre législation des brevets, que le *Journal de Bruxelles* reconnaît comme nous, autant par la force de la logique que par celle des faits, qui prouvent de reste, que cette loi déformée comme elle l'a été chez nous, surtout, par des règlements irréfléchis et d'une légalité très-contestable, a été fatale à notre industrie, au point de nous faire rétrogarder chaque jour, vers l'époque où les brevets n'existaient pas. Plus de mille brevets ont été refusés en Belgique sous prétexte que les industries dont ils faisaient le sujet viendraient d'elles-mêmes; et elles ne sont pas venues!

1,500 Brevets ont été accordés avec des restrictions de temps et des conditions si onéreuses, qu'elles ont été considérées comme l'équivalent d'un refus. Presque pas une de ces industries ne s'est établie dans le pays.

Voilà des faits que nous avons prévus et prédits depuis quinze ans.

On a préféré consulter nos chambres de commerce, que d'écouter l'expérience de nos voisins, les Anglais et les Français, dont la prospérité industrielle repose principalement sur les patentes et les brevets; prospérité qui déclinerait du jour où ils seraient supprimés et qui s'accroîtrait, par conséquent, du jour où le temps de la possession serait doublé.

Le *Journal de Bruxelles* voit une *grosse difficulté* dans les perfectionnements successifs! Nous avons déjà démontré que c'était s'arrêter devant un fétu, car il ne s'est pas présenté un cas, que nous sachions, depuis que les brevets existent,

où le propriétaire d'une invention ait refusé de s'arranger avec l'inventeur d'un perfectionnement. Le cas peut arriver, direz-vous, il est possible aussi qu'un homme devienne fou; mais les lois ne doivent pas être faites pour les exceptions, et les fous sont mis en tutelle par leurs familles, dès qu'ils ne savent plus gérer leurs affaires d'une manière raisonnable et conforme à leurs intérêts.

Cette *grosse objection* n'est donc en réalité d'aucun poids.

En voici une autre bien plus chétive encore : Nous croyons que notre système arrêterait les effets désastreux de la concurrence; le *Journal de Bruxelles* ne le croit pas, sans plus.

C'est un article de foi pour tous les deux : cependant nous avons des raisons péremptoires en faveur de notre croyance : c'est que la concurence ne peut exister qu'entre les fabricants d'un même produit; mais si chacun confectionnait un produit différent, comment la concurrence, l'antagonisme, la guerre enfin, pourrait-elle s'établir ?

Il y a bien quelques frénétiques qui se battent, se déchirent et se tuent eux-mêmes ; mais c'est encore une exception.

Cet état de choses paralyserait le progrès, pense le *Journal de Bruxelles*. Mais est-ce que la nécessité où se trouvent les peintres, les statuaires, les musiciens, les littérateurs, de produire chacun une œuvre différente, paralyse le progrès de la littérature et des arts ?

Est-ce que l'émulation sans la concurence ne suffit pas pour activer le génie ?

Vous n'avez donc pas réfléchi qu'il en serait de même de l'industrie organisée, où chacun s'efforcerait de primer son voisin par l'invention ou le perfectionnement, au lieu de chercher à le tuer par la fraude, le frelatage et le charlatanisme ?

Quand à la crainte que le monopole fît renchérir les objets, la concurrence étrangère suffirait bien, sans la concurrence intérieure, pour les fixer au *minimum*.

Croire que toutes les industries se concentreraient alors entre les mains puissantes de quelques capitalistes, c'est croire qu'il n'y aurait rien de changé; car c'est ce qui arrive aujourd'hui sous le régime de la liberté sans frein, sans lois et sans garantie, qui permet au plus riche de prendre et d'envahir les branches de l'industrie générale et de dépouiller les inventeurs.

Mais quand chacun aurait son lot, son enclos, sa part de bruyère industrielle garantie par la loi, chacun aussi trouverait facilement assez d'argent pour l'exploiter, même en grand; ce qui lui permettrait de livrer ses produits au plus faible bénéfice.

Cet état de choses serait donc infiniment plus avantageux au public que l'état actuel, sans parler de la source de revenus qu'il assurerait au trésor et du nombre de propriétaires positifs, et par conséquent de conservateurs, qu'il ajouterait aux conservateurs ou patentables actuels.

Ce que nous vous présentons là n'est point un replâtrage, vous pouvez le considérer comme un fait infaillible; aidez-nous donc à le réaliser au lieu de l'éloigner par vos doutes et vos incertitudes mal fondées.

Dites-nous donc si une organisation quelconque ne vaut pas mieux que l'anarchie actuelle? Dites-nous comment vous, gens de règle, d'ordre et de hiérarchie, vous pouvez vous ranger parmi les partisans du *laisser faire* et du *laisser passer*, le plus démoralisateur et le plus rétrograde des axiômes de la sauvagerie primitive?

LES LOIS CONTRE LA FRAUDE NE SONT PAS EXÉCUTÉES.

Il nous est revenu que des hommes haut placés, dont la voix a peut-être trop d'influence, se sont prononcés contre notre travail. Ils disent que c'est une révolution, un bouleversement social, une utopie irréalisable enfin, que nous proposons : rien moins que cela.

C'est ainsi que l'on étouffe la plupart des idées nouvelles et que l'on retarde le progrès; nous repoussons de toutes nos forces de semblables inculpations et nous déclarons de nouveau :

1° Que nous ne voulons rien changer, qu'un *seul mot*, à la législation des brevets: le mot propriété *temporaire* en celui de propriété *perpétuelle ;*

2° Quant à la propriété littéraire, à celle des dessins et modèles, même changement;

3° Pour la propriété des marques de fabrique, nous ne voulons que l'exécution des lois existantes, sauf qu'au lieu de laisser des marques d'origine *facultatives,* nous les rendons *obligatoires.*

Où donc est cette révolution, ce bouleversement social, cette irréalisable utopie, dont on vous parle ?

Jamais a-t-on demandé moins, en promettant plus ? Et en admettant que ces retouches ne fissent aucun bien, quel mal pourraient-elles faire ?

La cause de l'accroissement si rapide du mal, c'est d'avoir laissé rouiller les lois que nous avons contre la fraude, ou plutôt de n'avoir pas fait ce qu'il fallait pour les rendre exécutoires.

Par exemple : n'est-il pas évident que les pays de liberté ont singulièrement nuit à la réputation de leurs fabricats à l'étranger et surtout outre-mer, en laissant sortir du royaume

des marchandises frelatées, telles que des fusils non éprouvés, de la farine avariée, des vins altérés, des draps cotonisés, des aiguilles non percées, des papiers plâtrés, des toiles de mauvais aloi, etc., etc.

Eh bien, nous avons une loi qui punit sévèrement ces délits; mais elle n'est pas exécutée et ne paraît figurer dans nos codes que pour inspirer une fausse confiance à l'étranger.

Voici l'art. 413 du Code pénal :

« Toute violation des réglements d'administration publique, » relatifs aux produits des manufactures françaises, qui *s'exporteront à l'étranger* et qui ont pour objet de garantir *la bonne* » *qualité, les dimensions* et la nature de la fabrication, sera punie » d'une amende de 200 fr. au moins, de 3,000 fr. au plus, et de la » confiscation des marchandises. Ces deux peines pourront être » prononcées cumulativement ou séparément, selon les circonstances. »

Quelles mesures a-t-on prises pour vérifier la qualité des marchandises qui sortent du royaume? Où sont les experts ou les agents chargés de l'exécution de cette loi ? Ce ne sont pas les douaniers, auxquels il est interdit d'y regarder, et nous ne nous tromperions guère en disant qu'il leur est officieusement recommandé de favoriser la sortie en fraude des marchandises nationales.

On nous donnera raison sur ce point, nous avons droit de l'exiger; mais comment empêcher les tromperies sur le marché intérieur ?

Il existe aussi des lois de répression parfaitement claires; mais elles sont également dénuées de moyens d'exécution, comme nous allons le démontrer.

Voici l'art. 423 du Code pénal :

« Quiconque aura trompé l'acheteur sur le titre des matières » d'or ou d'argent, sur la qualité d'une pierre fausse vendue » pour fine, sur *la nature de toutes marchandises* ; *quiconque*, » par usage de faux poids ou de fausses mesures aura trompé » sur *la qualité des choses vendues*, sera puni de l'emprisonne- » ment pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une » amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et » dommages et intérêts, ni être au-dessous de 50 francs. — Les

» objets du délit ou leur valeur, s'ils appartiennent encore au » vendeur, *seront confisqués;* les faux poids et les fausses mesures » seront aussi confisqués et de plus seront brisés. »

Il est certain que pour l'exécution de cette loi, il faudrait que les objets vendus portassent la marque du fabricant responsable, afin que l'on pût remonter à l'origine du délit; il faut donc une loi qui rende la marque obligatoire sous peine de confiscation.

Mais en *laissant faire* le fabricant, en *laissant passer* la marchandise d'après le principe de Smith, il n'y a pas possibilité d'appliquer l'art. 423 aux marchands qui peuvent toujour exciper de leur bonne foi, ou déclarer qu'ils ont acheté d'un colporteur inconnu, ou nier la vente de l'objet frelaté.

La preuve qu'il en est ainsi, c'est la nullité des poursuites de ce genre qui pourraient être si communes, aujourd'hui que l'on trompe en tout, sur tout, et partout.

Exigez l'estampille, exigez les marques, et la sincérité renaîtra dans la fabrication et la probité dans le commerce.

La société n'est pas désarmée non plus contre la contrefaçon; mais comment la poursuivre dans le pays où la contrefaçon est flattée, honorée, décorée?

Voici l'art. 425 du Code pénal :

« Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, » de peinture ou de toute autre production, imprimés ou gravés, » en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs » à la propriété des auteurs, est une contrefaçon, et toute con- » trefaçon est un délit. »

Le conseil des prud'hommes est chargé des mesures conservatrices de la propriété des dessins qui seront déposés dans ses archives,— c'est fort bien. Mais s'il n'y a pas de conseil de prud'hommes? et puis voyez la contradiction de l'article 19 du décret du 18 mars 1806, avec la loi des brevets du 25 janvier 1817!

« En déposant son échantillon, le fabricant acquittera entre » les mains du receveur de la commune une indemnité qui sera » réglée par le *conseil des prud'hommes* et ne pourra excéder *un* » *franc* pour chacune des années pendant lesquelles il voudra » conserver la propriété exclusive de son dessin, et sera de *dix* » *francs* pour la *propriété perpétuelle.* »

Voilà qui est curieux! Pour *dix francs* vous obtenez la *propriété perpétuelle* d'un dessin d'étoffe, de pendule, de candelabre, d'un modèle de meuble, d'ornement ou d'architecture; et l'on vous demande quinze cents francs pour vous permettre de déposer au bureau du gouvernement provincial le plan ou dessin d'une pompe, d'une lampe, d'une cafetière, d'une chaise, d'un lit, d'un parapluie, d'une tabatière, d'une pipe ou d'un poële nouveau; quinze cents francs et pour 15 ans, parce que vous les déposez au bureau des brevets, au lieu de les déposer aux *archives du conseil des prud'hommes.*

Nous engageons donc tous les inventeurs à courir chez les prud'hommes pour déposer le dessin des formes qu'ils veulent donner à la matière : ils auront pour dix francs la propriété perpétuelle de l'œuvre de leur génie.

Il est vrai qu'il n'y a pas de conseils de prud'hommes partout; mais il doit y en avoir dans 17 de nos villes en vertu de la loi du 9 avril 1842, découlant des décrets impériaux du 11 juin 1809 et des 3 et 5 septembre 1810.

N'est-il pas urgent de remédier à ce désordre légal, qui est la cause de la désorganisation industrielle et de la démoralisation commerciale, au milieu de laquelle nous nous fourvoyons de plus en plus chaque jour? car chaque jour amène sa fraude.

Que direz-vous du décret du 23 nivose an IX, qui s'exprime ainsi :

« Il est défendu de contrefaire les marques que les fabricants » de quincaillerie et de coutellerie sont autorisés (pourquoi pas

» obligés) à mettre sur leurs ouvrages, sous peine de 300 francs
» au profit des hospices; du double en cas de récidive, et d'un
» emprisonnement de six mois, etc. »

Nous demanderons pourquoi les seuls fabricants de quincaillerie et de coutellerie jouiraient seuls de cette garantie, pourquoi tous les fabricants, généralement quelconques, n'auraient pas les mêmes droits et la même protection légale?

En vérité, nous sommes tenté de croire que la tradition des anciens privilèges régaliens n'était pas entièrement effacée en 1810, et qu'on pouvait encore les acheter!

Et c'est quand nous voulons porter la lumière au milieu de ces ténèbres, qu'on nous accuse de vouloir révolutionner, renverser, bouleverser la société!

C'est quand nous demandons la mise en place des pièces de la machine légale, qu'on nous accuse de vouloir la démolir! C'est par trop fort!

Nous concevrions ces inculpations de la part de gens qui vivent de fraude comme les vers de pourriture; mais nous n'avions pas lieu de nous attendre à l'opposition de ceux qui s'intitulent les *honnêtes gens*, les gens instruits, éclairés et moraux; nous le répétons, ils n'ont pas lu la brochure en question.

Nous n'espérons pas obtenir l'approbation de celui qui a escompté à son profit particulier la réputation de la garance belge et qui, par un frelatage habilement gradué, est parvenu à gagner beaucoup d'argent avant qu'on ne se fût aperçu, que la garance belge garançait chaque jour un peu moins; mais enfin le temps arriva où on dut la mettre à l'index en Angleterre.

Qu'importait au fraudeur? sa moisson était faite et ses concurrents sincères ruinés.

Il est de fait qu'aujourd'hui, ceux qui cultivent encore la garance en Belgique, sont forcés de la faire passer sous le couvert des Hollandais pour s'en défaire.

Cette nécessité d'emprunter, c'est-à-dire de voler le pavillon étranger, n'est que trop commune aujourd'hui; n'est-ce pas un abus nuisible à l'industrie de la Belgique, que de voir nos cloutiers emprunter les tonnelets et les marques allemandes?

Il est bien quelques fabriques dont la firme commence a être connue et respectée sur quelques points; mais ce devrait être l'attribution du gouvernement de veiller à ce que des produits de mauvais aloi ne franchissent point la frontière à moins qu'ils ne fussent munis de la *marque d'origine.*

En abattant l'ancien édifice social avec moins de fureur et d'aveuglement, on en eut conservé quelques bons matériaux que l'on doit regretter aujourd'hui; de ce nombre sont assurément les *marques de fabrique* dont tous les peuples du monde ont senti la nécessité dès leurs premiers pas dans la civilisation, c'est-à-dire dans l'industrie et le commerce.

Il faut que le besoin d'y revenir soit bien pressant pour que le *conseil général des manufactures de France* ait demandé à l'unanimité, dans sa dernière session, que les marques fussent rendues OBLIGATOIRES, comme nous le demandons. M. Wolowski suppose que les marques facultatives seraient suffisantes. C'est une grande erreur, car cela n'amènerait évidemment aucun changement à l'état actuel; puisque déjà les marques facultatives existent.

M. Wolowski, veut, comme nous, qu'on laisse à chacun fabriquer tout ce qu'il veut, même des produits de qualités inférieures, adultérés même par des mélanges de toute nature; mais il veut qu'on les vende pour ce qu'ils sont et non pour ce qu'ils paraissent être, et pour cela, il faut, de toute nécessité, que le taux des alliages soit spécifié en tout, comme dans la bijouterie d'or.

Ainsi tous les mélanges, laine et coton, laine et soie, laine et poil, etc., seraient permis en toutes proportions sauf à indiquer la proportion des mélanges. L'acheteur saurait au moins ce qu'il achète et le *caveat emptor* si insultant pour le marchand, disparaîtrait des axiômes du commerce.

Le gouvernement n'aurait aucune surveillance à exercer contre la contrefaçon des marques, dès qu'une loi donnerait aux citoyens lésés le droit de poursuivre les contrefacteurs; mais il aurait le droit de saisir tous les produits non marqués, attendu que l'omission d'une formalité aussi simple que celle de l'estampille présente une grave suspicion de fraude.

Quand aux objets étrangers, dépourvus de la marque des fabricants, le gouvernement serait en droit d'y faire opposer le *caveat emptor.*

Tous les peuples adopteraient d'ailleurs la marque, dès qu'un d'eux l'aurait rendue obligatoire. La Belgique qui est, comme l'a dit lord Brougham, un royaume taillé pour essayer facilement les innovations, devrait donner l'exemple.

Il est bien entendu que les étrangers conserveraient le droit de poursuivre leurs contrefacteurs dans tous les pays, comme ils ont celui de poursuivre les contrefacteurs de leurs signatures, partout où l'abolition des droits d'aubaine, d'épave et de détraction a été réciproquement adoptée et où des cartels d'extradition ont été échangés.

Les administrateurs qui s'effrayent du surcroît de besogne que toute organisation nouvelle semble devoir leur imposer, peuvent donc se rassurer sur l'organisation des marques, aucune intevention du pouvoir dans l'industrie ne sera nécessaire pour les faire respecter ; il suffit qu'il porte des lois protectrices de la propriété des signes ; on ne lui demande pas autre chose; ses tribunaux sont là pour faire justice à qui la réclamera.

C'est aux citoyens à veiller à leur propriété et à se pourvoir contre les voleurs.

Voici la première leçon de M. Wolowski, résumée par le *Moniteur industriel,* on verra qu'il n'est pas loin d'être d'accord avec nous.

« Chacun doit être libre de travailler comme il veut, de produire ce qu'il veut, mais le consommateur de son côté doit être mis à couvert d'une erreur involontaire. Que l'on mêle du coton dans la laine et dans la soie, que l'on imite le bronze au moyen d'autres compositions métalliques, c'est parfaitement licite, pourvu que l'acheteur, qui se défie de ses connaissances, puisse

lire dans une marque loyale et sincère la composition de l'article dont il fait l'acquisition. Quant aux substances alimentaires qui intéressent la santé et la vie des citoyens, elles forment une classe à part, et réclament d'autres mesures plus sévères. Ici la grandeur du péril que des altérations coupables feraient courir à la société, commande une surveillance *préventive* qui ne saurait s'appliquer aux produits ordinaires de la fabrication.

» La liberté complète du travail n'entraîne pas avec elle la faculté de commettre des délits ou des crimes, de frelater le vin avec l'oxide de plomb, d'empoisonner le pain avec du sulfate de cuivre ou de fabriquer du thé vert avec du chromate de plomb. Tolérer de pareils excès, ce serait faire preuve non de respect pour les principes, mais d'un stupide fétichisme pour une idole absurde parée d'oripeaux d'emprunt; ce serait condamner la liberté industrielle à un coupable travestissement.

» Il faut que l'acheteur qui ne possède pas l'expérience nécessaire pour discerner la qualité de l'objet vendu, ou qui ne veut pas s'en rapporter à la garantie morale du marchand, rencontre le moyen de se mettre à l'abri d'une surprise. Dans ces cas, on doit lui fournir la faculté de demander des articles accompagnés d'une *marque*, qui entraîne une obligation effective de la part du vendeur ou du fabricant, et qui entraîne une responsabilité pénale. Dans les marchés débattus, si l'acquéreur renonce à rechercher cette garantie légale, s'il s'en rapporte à ses propres connaissances pour juger de la nature de la marchandise, ou s'il suit la foi du vendeur, l'ancienne règle de droit *caveat emptor*, qui éveille l'attention de l'acheteur, qui l'avertit de se tenir en garde, continuera de recevoir son application. En un mot, que rien n'empêche de fabriquer des produits *marqués* ou non *marqués*, que les *marques* soient *non pas obligatoires*, mais simplement *facultatives*, nous pensons que cela suffit. Partout ou l'application de la marque est possible et utile, la *faculté* ne tardera pas à se changer en habitude, car les consommateurs seront assez prévoyants pour préférer les objets mis sous la sauvegarde de la loi aux objets dépourvus de toute garantie. De cette manière le régime des marques contribuera puissamment à *discipliner* le marché, à *régulariser* l'action de l'industrie libre.

» La législation des marques de fabrique, telle que nous la possédons aujourd'hui, ne remplit que d'une manière imparfaite la grande mission qui devrait lui être confiée. Les *marques* ont un triple but, elles sont appelées à garantir la propriété du fabricant, à constater l'origine des produits fabriqués à l'intérieur,

alors que l'importation des produits similaires est prohibée; enfin elles doivent, dans certains cas, trop restreints, indiquer la composition de la marchandise et fournir aux consommateurs le moyen d'acheter avec confiance des objets dont ils ne peuvent par eux-mêmes apprécier la qualité. Les marques *d'origine* sont une fort bonne chose sans doute, elles donnent une sanction à la propriété industrielle : la loi agit sagement en les couvrant d'une protection ferme et vigilante; mais les marques *significatives,* qui servent de garantie à la bonne foi dans les négociations, nous semblent l'emporter de beaucoup en importance, elles nous apparaissent comme le corrélatif indispensable de la liberté industrielle.

» Cependant nous possédons à peine le germe de cette institution salutaire, qui se borne, comme on le voit, à changer en une réalité d'application la lettre trop souvent morte de l'article 423 du Code pénal. »

La Presse, journal qui traite toutes les questions économiques avec beaucoup de supériorité, nous a fait savoir qu'elle ne partageait pas nos opinions; on va voir que nous ne saurions refuser de partager les siennes, sans tomber en contradiction avec nous-même. Lisez ce qu'elle écrit :

« La question des *marques de fabrique,* est remise à l'ordre du jour par plusieurs faits économiques d'une haute portée, et notamment par l'ouverture du marché chinois aux produits de l'industrie française.

» Tous les documents officiels publiés par l'administration, tous les rapports des voyageurs, toutes les correspondances particulières signalent depuis des années, comme le plus grand obstacle aux développements des opérations du commerce français à l'extérieur, les fraudes commises par des expéditeurs de mauvaise foi sur la qualité des produits exportés.

»A ces plaintes générales du commerce extérieur, formulées par ses représentants les plus honorables et par les agents politiques et consulaires de la France à l'étranger, peuvent

se joindre les doléances que la consommation intérieure, bien plus importante que celle du dehors, est en droit de faire entendre contre les *falsifications et les tromperies* de toute nature mises en usage par des fabricants et plus encore par des marchands déloyaux.

» Il est juste de reconnaître, en effet, que la plupart des fraudes commises au détriment des consommateurs, sont bien plus le fait des vendeurs intermédiaires que des producteurs eux-mêmes, Sauf de rares exceptions, le fabricant n'a pas de rapports directs avec l'acheteur, soit indigène, soit étranger; le plus souvent, pour ne pas dire toujours, il traite avec un marchand en gros ou un commissionnaire, et s'il leur livre des marchandises inférieures, c'est à leur escient, souvent même par leur ordre, et les mélanges, les altérations de qualité, les *réductions de poids ou de largeur sont convenues à l'avance.*

» Pour tous les produits industriels qui ne rentrent pas dans le domaine des substances alimentaires, dont la pureté doit être maintenue intacte dans l'intérêt de l'hygiène publique, les différents changements, les mélanges que l'on peut introduire dans leur fabrication sont parfaitement légaux et conformes au principe de la liberté du travail; mais ce qui n'est pas légal, ce qui peut être, ce qui doit être défendu et réprimé par la loi, c'est la vente de ces marchandises inférieures sous la dénomination de leurs similaires de qualités supérieures.

» Quand un marchand affiche sous le nom de *mousseline de laine* une étoffe qui renferme plus de moitié de coton, du drap *teint en pièce* pour du drap *teint en laine,* une pendule ou des flambeaux *en zinc* pour du *bronze,* du *fil d'étoupe* pour du fil *de pur brin,* de la laine *pour du cachemire,* ou un *mélange de laine et de coton* pour de la laine pure, évidemment il se rend coupable de dol et de fraude, et les simulations de titre auxquelles il a recours sont de véritables vols justiciables des tribunaux.

» Les conséquences de ce système de tromperies, malheureusement en vigueur chez un grand nombre de marchands et d'expéditeurs, sont excessivement graves. L'acheteur n'en supporte pas seul le dommage, le producteur en souffre aussi et à plusieurs titres; c'est sur lui que retombe le discrédit, c'est lui qui manque de travail en perdant un débouché nécessaire, et tout cela sans avoir fait aucun profit extraordinaire, car tout le bénéfice résultant de la fraude est demeuré entre les mains du marchand qui l'a commise.

» Mais c'est surtout le fabricant qui n'a pas pris part à cette production bâtarde, qui a voulu maintenir la qualité de ses produits et soutenir la réputation de l'industrie nationale, qui est victime de toutes ces spéculations. Quelle que soit son habileté, son économie, *il ne peut soutenir la concurrence des produits inférieurs aux siens et vendus sous le même nom ;* vainement réduit-il ses bénéfices, les salaires de ses ouvriers, il ne peut lutter longtemps; tôt ou tard *il succombe en entraînant dans sa ruine les artisans d'élite qu'il employait.*

» Considérée à ce point de vue, la question des *marques de fabrique* prend, on le voit, une importance considérable et mérite d'autant de plus de recevoir une prompte solution, qu'elle seule fournit les moyens de rémédier efficacement à ce déplorable état de choses; et cela sans léser aucun droit, sans porter aucune atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie. — Voici comment cela est possible.

» Tout procédé de fabrication demeure licite comme aujourd'hui: tout manufacturier demeure libre de choisir et de mélanger ses matières comme il l'entend, de donner à ses produits la forme, la couleur, le poids, les dimensions qui lui conviennent; sous ce rapport, sa liberté est entière, et aucune inspection, aucun contrôle ne peut être exercé par voie administrative ou autre; il n'est astreint qu'à une seule condition, celle de marquer chacun de ses produits d'un signe distinctif, suffisant pour en faire connaître l'origine et la qualité.

» Armés de la sorte, les manufacturiers qui souffrent aujourd'hui de la concurrence des pacotilleurs n'auraient plus à la craindre ; parce que chaque article serait vendu sous une dénomination conforme à sa qualité, toujours *reconnaissable à sa marque*. Une fraude serait-elle commise, une étiquette mensongère serait-elle apposée sur un produit inférieur, toute personne ayant intérêt à la répression du délit sera admise à la réclamer près des *conseils de prud'hommes*, désignés pour en connaître, ou, à leur défaut, près des tribunaux de police, *absolument comme s'il s'agissait d'une contrefaçon des marques de procédés garantis par brevets.*

» Un seul intérêt pourra souffrir peut-être de cette réforme salutaire, celui des marchands qui commettent les fraudes que nous voudrions prévenir et qui en profitent; mais celui-là est-il digne de protection qui ne peut-être satisfait que par le sacrifice de tous les autres ? Peut-être ces marchands chercheront-ils à entraver l'application du régime des marques, en abusant de l'action que les capitaux dont ils disposent leur donnent dans certaines circonstances sur les fabricants gênés et besogneux. Cet obstacle n'est pas à beaucoup près insurmontable.

» En premier lieu, du moment où chaque produit se vendra pour ce qu'il est et non autrement, tous les industriels froissés par la concurrence des marchandises inférieures recevront un soulagement immédiat, et le nombre de ceux qui continueront à avoir besoin d'avance et de crédit sera diminué; en second lieu, rien de plus simple et de plus facile pour les fabricants que de se passer d'un intermédiaire trop exigeant. Ce que les grandes manufactures ont fait, en établissant des dépôts où l'on va chercher leurs produits, les petites fabriques peuvent le faire en fondant un comptoir général pour chaque grande spécialité..... »

La nécessité de prévenir les fraudes commerciales étreint à la gorge les pays de liberté. On sent que le rétablissement des marques de fabrique est le seul moyen de réprimer le laissez-aller de l'industrie et du commerce, sans quoi il n'y aura bientôt plus ni foi ni loi, par suite de la retraite forcée du peu d'honnêtes gens qui s'y trouvent encore engagés.

Déjà il a été question plusieurs fois, au conseil des ministres, de la nécessité du rétablissement des marques obligatoires dans l'intérêt de notre réputation commerciale à l'étranger; espérons qu'une mesure de cette importance ne tardera pas à être mise à l'étude.

En France, cette question est également brûlante, et nous apprenons avec plaisir que les chambres vont s'en occuper.

Il est temps surtout de mettre un terme aux tromperies sans fin des fraudeurs, contrefacteurs, falsificateurs des substances alimentaires; il ne peut plus s'agir de peines de simple police, qui n'arrêtent personne; il faut convertir en délits et en crimes, comme l'a demandé l'honorable M. Mauguin, à la tribune, les attentats divers à la propriété et à la vie des citoyens, puisque les traficants abusent aussi lâchement de la liberté sans frein que la révolution de 92 leur a faite.

» Voici comme les anciens tribunaux punissaient les marchands fraudeurs :

« Un arrêt du parlement de Toulouse, du 8 novembre 1558, condamne plusieurs bouchers, pour avoir vendu de la vache et de la brebis contre les ordonnances des capitouls, à faire amende honorable, nu-tête, en chemise, la torche à la main et à genoux, *à peine de la vie*. — Un autre arrêt, du 3 janvier 1559, condamne un syndic des bouchers à rester six heures au carcan, devant la boucherie, avec cet écriteau : *Pour avoir survendu la chair*. — Enfin, un arrêt du parlement de Paris, du 11 décembre 1716, condamne Jean Doyen, boucher-estapier (fournisseur de la troupe), à neuf ans de galères et 3,000 livres d'amende, pour avoir livré aux soldats des viandes corrompues et *mortes naturellement*. Ses complices sont bannis. »

Quelles punitions sévères pour des manquements bien moindres que ceux qui se commettent en plein jour à pré-

sent! Mais c'est que les mesures d'intimidation pour être efficaces doivent être plutôt exagérées qu'amoindries. Voici une lettre d'un savant qui passe son temps à rechercher les falsifications des substances alimentaires; cette lettre donne un aperçu assez effrayant des découvertes nouvelles qu'il vient de faire; mais il est bien loin encore d'avoir pénétré jusqu'au fond de l'officine obscure et secrète où s'inventent et s'exécutent tous les jours de nouvelles combinaisons frauduleuses, attentatoires à la fortune et à la santé des citoyens.

Lettre de M. Chevalier, professeur de chimie, membre de l'Académie de médecine de Paris et de Bruxelles.

Paris, le 11 novembre 1843.

« J'ai reçu votre ouvrage sur la *Nécessité d'organiser l'industrie,* je vous remercie bien sincèrement de cet envoi. M. *Gauthier de Claubry*, qui va vous voir à Bruxelles, vous dira tout le cas que nous faisons de votre brochure, surtout M. Darcet, qui l'a couverte de notes et presqu'usée.

» Quant à moi je l'ai lue et relue, et j'y ai puisé la conviction que si nos législateurs la lisaient attentivement, ils demanderaient que des études fussent immédiatement commencées dans le but de moraliser notre commerce et d'empêcher des fraudes *nuisibles, non seulement à la bourse, mais même à la santé des consommateurs.*

» Je suis véritablement effrayé de ce que je vois, de ce que j'apprends chaque jour, et je suis convaincu que d'ici à peu d'années, si cela continue, le commerçant aura besoin d'attacher à son établissement un chimiste pour se garantir des fraudes de toute espèce qui viennent l'assaillir sous toutes les formes.

» Et ces fraudes sont de la nature la plus graves; ainsi, des misérables mêlent à la fécule destinée à la nourriture des enfants, fécule qu'ils appellent *purifiée* et *dépurée* 6 à 7 p. c. d'albâtre en poudre; d'autres vendent du sulfate de baryte en poudre fine pour mélanger à la farine.

» On pulvérise de la porcelaine brisée pour en faire un produit destiné à frelater des substances alimentaires.

» On livre à la population du soi-disant cidre fait avec du sirop de fécule contenant un sel de cuivre.

» Dans le sel de cuisine on introduit du plâtre et différents sels provenant des fabriques de produits chimiques; sels qui contiennent de iodures, des arséniates, etc.

» Les vins sont le sujet de tripotages de toute nature; on fait entrer dans la confection du pain, non seulement du sulfate de cuivre, mais même du borate de soude et du carbonate d'ammoniaque, le tout dans le but d'obtenir un rendement plus considérable, et cela sans savoir si le sel qu'on emploie ne contient pas de substances dangereuses.

» J'ai vu de l'*outremer* factice destiné à colorier les bonbons qui contenait 40 p. c. de cendres bleues (composé cuivreux) *.

---

* M. Louyet, membre du conseil de salubrité de Bruxelles, nous donne les détails intéressants qui suivent et qui appellent toute la sollicitude de l'administration :

«Les fabricants de bonbons font communément entrer des substances nuisibles dans leurs produits : les dragées contiennent toujours du carbonate et du sulfate de chaux, lesquels, sans être poison, agissent comme substance indigeste; généralement les dragées et autres bonbons coloriés donnent des vomissements aux enfants qui en prennent une certaine quantité. Les pâtissiers ajoutent de l'alun aux bonbons connus sons le nom de *spickelaus*, afin de faire lever la pâte. Les raffineurs de sel ajoutent tous de l'alun au sel marin pour rendre sa cristallisation plus prompte, souvent la proportion d'alun est assez forte pour être décélée par le goût; les raffineurs de Bruxelles ne conservant pas *d'eaux-mères*, il s'ensuit que les sels de première cristallisation sont seuls purs; les derniers sels contiennent des iodures et brômures en proportion assez forte pour être nuisibles. Beaucoup de bières sont aussi altérées par différents produits plus ou moins nuisibles à la santé. »

Nous ajouterons, à la note de M. Louyet, les révélations d'un buveur de faro, corrigé, qui nous a raconté ce qu'il éprouvait après en avoir avalé quelques verres; d'abord, une soif ardente, qui l'engageait à demander un nouveau litre, qu'il avalait d'un trait; après quoi il se sentait les entrailles un instant rafraîchies, mais la tête de plus en plus chargée; sa raison s'égarait au point de rentrer ivre tous les soirs, et de mettre la maison en péril d'incendie. Le lendemain matin sa soif se réveillait plus ardente; il retournait à l'estaminet pour en sortir comme la veille; cela dura plusieurs mois. Son cerveau, irrité comme son estomac par sympathie, avait perdu la faculté de raisonner, et la folie s'avançait à grands pas, quand par hasard il vint nous voir un matin, avant d'avoir pris du *poil de la bête*, selon son expression.

Après que nous lui eûmes démontré qu'il devait y avoir de l'acide sulfurique dans une boisson qui l'abrutissait ainsi, ce qu'il reconnut probable, d'après la profondeur des traces que cette bière laisse sur les comptoirs et les tables des estaminets, il a juré de n'y plus retourner.

Rien n'est plus commun depuis quelque temps, à Bruxelles, que les *cérébrites* qui attaquent les buveurs de faro, un de nos plus grands armateurs vient encore d'en être victime. Les substances altérantes introduites à dessein dans la bière, dont on ne s'est pas méfié jusqu'ici, amènent promptement l'irritation et la folie, puis la mort.

» Je ne sais comment cela finira, mais je crois que ceux qui ont vu le temps des maîtrises, et qui ont blâmé les maîtrises, doivent reconnaître qu'il y a *plus de danger dans l'indiscipline de la concurrence* qu'il n'y en avait dans la limitation.

» Quoi qu'il en soit, mon cher ami, dût-on me regarder comme un rêveur de mauvaise humeur, je persiste à croire qu'il y a beaucoup à faire et qu'il faut persévérer dans le but que nous poursuivons chacun de notre côté.

» Tandis que vous signalerez ce qu'on doit prescrire pour faire cesser des fraudes dangereuses, moi, j'indiquerai les moyens de les reconnaître, j'en signalerai le danger à l'autorité.

» Enfin je remplirai les devoirs que m'impose le titre de *membre du conseil de salubrité;* bien convaincu cependant, qu'en agissant ainsi, je me ferai des ennemis: mais j'ai toujours eu pour principe de faire ce que ma conscience me conseillait, sans m'inquiéter de ce qui pourrait en résulter de fâcheux pour moi et cela va, dans quelques lettres anonymes, jusqu'à des menaces d'assassinat,

» Agréez, etc. » A. Chevallier. »

Voici ce que contient un journal de Nantes, *le Breton*, sur le même sujet.

« Tous les voleurs ne sont pas aux galères, témoin ces nombreux et criminels commerçants qui, sous prétexte de thé, de lait, de sel, de vin, de sucre, de café, livrent à leurs clients les drogues les plus malfaisantes. Depuis quelque temps surtout, on peut dire qu'à aucune époque le public n'a été plus victime de ces odieuses falsifications, arrivées à un point tel que partout on s'en est ému. A Bercy, à Rouen, des torrents de vins sophistiqués ont été répandus sur la voie publique ; au Hâvre, il y a eu sentence de juge, puis expédition de la police contre d'innombrables falsificateurs de lait ; naguère encore, la municipalité de Bordeaux, mise en demeure par la chambre de commerce de la même ville, prenait un arrêté sévère pour interdire le passage des barrières à la *glucose*, à ce soi-disant sucre de pommes de terre, drogue maussade et nauséabonde dont le principal mérite est de s'adjoindre en assez forte quantité aux sucres blonds des

colonies, sans qu'il soit possible aux plus experts de reconnaître le mélange trompeur.

« Depuis quelques mois, ce genre de fraude s'exerce largement sur la place de Nantes, à la réputation de laquelle elle ne peut manquer de faire un tort irrémédiable, et nous n'avons pas oui-dire encore que nos autorités s'en soient inquiétées. Pourtant il serait temps de veiller enfin à ces altérations, condamnables sous tous les rapports; d'abord en ce qu'elles permettent de vendre à un taux fort au-dessus de son prix réel une drogue mauvaise, une substance de nulle valeur : ce qui est, en propres termes, un vol qualifié; secondement en ce qu'elles corrompent la morale publique, l'antique bonne foi du commerce nantais, les marchands les plus consciencieux étant nécessairement amenés, par une concurrence illicite, à frauder à leur tour, afin de ne pas perdre leur clientèle dupée, que l'apparence du bon marché attire ailleurs. »

Nous ajouterons une chose que *le Breton* oublie: c'est que la *glucose*, dite sucre de raisin, ne cristallise pas, et que les raffineurs sont les principales victimes de cette fraude, qui leur cause un déchet considérable à la mise en pain.

UNE FORTUNE PAR UNE BONNE PAGE.

Une objection curieuse vient de nous être faite par un journaliste, sur notre plan d'organisation du travail.

Vous poussez bien loin, nous dit-il, les bons effets que vous attendez de la pérennité appliquée aux œuvres de l'intelligence; je pense cependant que vous ne prétendez pas, comme *Charles Fourrier*, qu'un seul bon livre, qu'une seule bonne page suffirait, un jour, pour donner vingt mille livres de rente à son auteur!

—Si Fourrier a dit cela, Fourrier n'a pas eu tort; car nous avons, à Bruxelles, un exemple frappant de la justesse de cette prévision.

Tout le monde connaît Charles Lys, le gai mélomane, qui a fait dans sa vie une romance dont la vogue a été tellement extraordinaire, qu'elle a pénétrée dans les coins du monde les plus reculés; puisque M. Blondeel nous affirme avoir entendu chanter *Portrait charmant*, en Égypte et jusqu'en Abyssinie.

Eh bien! il y a eu certainement plus de deux à trois cent mille exemplaires de cette romance imprimés et répandus dans tous les pays. Or, si l'auteur eût eu le *monautopole* de son œuvre, n'est-il pas hors de doute qu'il eût pu se faire, du chef de cette seule page, vingt mille livres de rente, qui ont été gaspillées entre les contrefacteurs et les marchands de musique, sans que le pauvre Lys en ait jamais reçu un centime ?

Vous voyez bien qu'une bonne page pourrait suffire à créer un patrimoine à l'homme de génie: par exemple, une page de canons logarithmiques sans faute, une page des cinq ordres d'architecture bien cotés, un bon calendrier perpétuel, un bon tableau synoptique des principaux organes de la mécanique, du langage ou de la botanique, un bon tarif des poids et mesures, des monnaies, de simples comptes-faits, etc. — Barême, en ce cas, serait donc devenu millionnaire ? — Et pourquoi pas, lui qui a aidé tant de sots à le devenir !

Comprenez-vous maintenant quelle heureuse excitation, la garantie de la propriété ferait naître dans les esprits ? Que d'admirables travaux, que d'ingénieuses combinaisons surgiraient chaque jour pour satisfaire à nos besoins, à nos goûts, à nos plaisirs!

Ce que nous voyons, ce que nous avons n'est rien, auprès de ce qui nous attend ! Un jour viendra que nos plus somptueuses demeures, nos plus riches ameublements, nos plus élégants habits seront traités d'incommodes et de barbares, comme nous traitons ceux de nos pères.

On ne saurait assigner de termes au progrès; chacun doit donc désirer de le voir délivré des entraves qui alourdissent et retardent sa marche; il y aurait profit pour tous sans inconvénients pour personne.

Nous ne trouvons que plaisants, ceux qui nous disent: Si vous créez une nouvelle propriété, cela engendrera des procès; ou contrefera les objets patentés, les dessins et les marques, etc.— Certainement que cela arrivera, comme il arrive qu'on vous vole votre montre, votre bourse ou votre mouchoir; mais, si vous prenez ou faites prendre le voleur, il est puni; eh bien! il en sera de même avec la nouvelle propriété, quand, au lieu de peines de simple police, on sera menacé de peines correctionnelles et infâmantes.

Est-ce que vous seriez de l'avis de celui qui croyait avoir trouvé le moyen de supprimer le vol et l'adultère en supprimant la propriété et le mariage?

Un savant et noble personnage qui s'est retiré du monde pour méditer plus à son aise sur ses imperfections, et qui cherche les moyens de les diminuer, nous adresse les observations suivantes, pleines de justesse et de profondeur.

L'organisation du travail ou l'association des travailleurs ne sera possible qu'après la reconnaissance intégrale de la propriété intellectuelle.

« La question la plus intéressante qui se soit produite » depuis longtemps, et qui s'est élevée tout d'un coup à la » hauteur d'une question politique de la plus grave impor- » tance, c'est, sans contredit, celle de l'*Organisation du* » *travail*. Comment, en effet, n'aurait-elle pas pris le carac- » tère d'un événement politique au milieu d'une société » dont l'existence toute entière repose sur le travail? Le sort » de tous les travailleurs, maîtres comme ouvriers, des oisifs » même, la vie de tous enfin, dépend de la solution de » cette question immense. Toutes les autres questions doi- » vent évidemment pâlir devant une institution qui devra » assurer l'ordre et la tranquillité dans le monde, bien plus

» que la vue des baïonnettes et des canons, et rappellera
» dans le commerce et l'industrie la confiance et la moralité
» qui tendent à s'en éloigner chaque jour davantage.

» Cette concurrence illimitée, sans contrôle, à laquelle
» l'industrie est en proie, devrait inévitablement captiver
» l'intérêt des meilleurs esprits et des cœurs généreux qui
» ne pouvaient manquer d'apercevoir à sa suite, le cortége
» de malheurs et d'infamies qu'elle entraîne comme la
» guerre dont elle est, dans l'ordre industriel, l'effrayante
» image. Aussi, avons-nous vu que les plus ardents d'entre
» les économistes modernes, Fourrier et Saint-Simon, se sont
» occupés principalement, non pas d'éteindre le principe de
» la concurrence, mais de la discipliner, — la concurence
» disciplinée, c'est de l'émulation, — mais de la rendre fé-
» conde et salutaire pour les travailleurs et les consomma-
» teurs, de nuisible et mortelle qu'elle est. Ils ont vu le
» salut du commerce et de l'industrie dans l'association des
» travailleurs et des capitalistes, et ils ne se sont pas trompés,
» car l'association est le progrès, tandis que l'isolement, ex-
» pression d'une liberté farouche et égoïste, est l'annihilation
» de toutes les forces individuelles, la ruine et la mort de
» tous les travailleurs.

» L'association ou, autrement dit, le concours de toutes
» les forces organisées et hiérarchisées, voilà l'avenir réservé
» au travail, voilà le principe de l'organisation du travail.
» Mais avant d'arriver à cet état de choses, où toutes les forces
» matérielles et intellectuelles travailleront librement pour
» le plus grand bien de la société, il était essentiel de faire
» consacrer leur validité, de faire légitimer toutes les forces
» vitales pour ainsi dire, — car il en est encore une multi-
» tude à l'état d'enfants non reconnus, — il fallait faire
» obtenir à toutes le droit de famille, afin que dans l'associa-
» tion la place de chacune fût, ainsi que son travail, fixée
» équitablement. La société n'avait encore accordé le droit
» de propriété qu'aux objets d'une forme matérielle; elle
» avait négligé, ou plutôt, elle n'avait pas distingué tout le
» côté intellectuel de la vie, le côté de l'esprit et du génie

» que le christianisme est venu lui révéler. De là, depuis le » commencement du monde, leur perpétuel esclavage.

» En effet, l'homme, ne pouvait pas dire d'une idée : « Ceci est à moi » aussi facilement qu'il pouvait dire en » mettant son pied sur un arc : « Ceci est à moi, » s'il était » de force à le prouver.

» La propriété matérielle devait donc être l'unique ambition du plus grand nombre, puisque, seule, elle était » le signe représentatif de la richesse. L'intelligence n'était rien sans la force, sans la puissance : Esope, Térence, Phèdre, Plaute, Epictète, Epaphodrite étaient esclaves. La pensée, le génie, les philosophes, les inventeurs, » ont toujours dû combattre la matière qui les enserrait de » toutes parts. Cette tendance de l'humanité à considérer les » objets purement matériels comme représentant seuls la » richesse, s'est amoindrie d'âge en âge, mais s'est perpétuée » jusqu'à nous. Les objets non visibles, la pensée, l'intelligence, la raison, le talent, l'invention, ont mis des siècles » à passer à l'état de vérité ; comment auraient-ils pu passer » d'emblée à l'état de propriété, lequel état ne se concevait » que pour les choses finies, créées ? La matière exerçait un » tel empire sur le monde, et elle en était si jalouse, que la » moindre prétention de l'esprit au partage de cet empire lui » causait des frayeurs mortelles et lui en cause encore aujourd'hui. La matière a fait boire la ciguë à Socrate, elle » a crucifié le Christ, elle a fait renier son système à Galilée, » elle a fait jeter à Bicêtre, par Richelieu, Salomon de Caus, » inventeur de la vapeur. Encore aujourd'hui, les vérités les » plus avantageuses au bonheur de la société ont mille peines à triompher de la matière ; le psychisme n'est-il pas » persécuté par elle, sous la forme des corps savants ?

» Enfin, l'on voit presque tous les inventeurs, les mécaniciens, les socialistes, les philosophes synthétiques ou religieux, comme Rousseau, Saint-Simon, Fourrier, mourir délaissés et pauvres, et beaucoup d'hommes de lettres mourir » fous. La matière s'est montrée en tout temps l'ennemie » acharnée de l'esprit, et si elle a consenti quelquefois à l'apprécier, à fraterniser, ça été de sa part pur égoïsme ; ne

lui dit-elle pas toujours : « Ton royaume est au ciel. » La matière ne voudra reconnaître l'esprit, cela est très-certain, qu'à la dernière extrémité. L'esprit n'est point libre.

» On a prétendu, dans ces derniers temps, que la matière avait été abaissée, méprisée, avilie, esclave, et qu'il fallait la réhabiliter. Cette opinion est, à notre avis, une grande erreur : ces ténèbres majestueuses du moyen-âge dans lesquelles une philosophie nouvelle s'est plu à la voir enveloppée et comme étouffée, ne peuvent-elles pas provenir des efforts mêmes qu'elle faisait pour résister au génie de l'intelligence que l'on voit cependant au plus fort de ces ténèbres, jeter çà et là, parfois, des clartés éblouissantes. La matière, nous le répétons, a été depuis le commencement du monde seule dominatrice, seule prépondérante, seule l'expression de la fortune publique et particulière, seule libre, par conséquent ; toujours elle a été le signe distinctif de l'idée de propriété. Il est utile de remarquer que dans nos derniers temps, où la doctrine du *laissez faire et laissez passer* a été imaginée, on n'a entendu l'appliquer qu'à la matière. Cette doctrine ne concernait en rien l'esprit ; l'esprit a réclamé, mais on lui a répondu en le bâillonnant sous l'Empire, et en le tenant en lesse sous la Restauration. De nos jours, on est plutôt disposé à le bâillonner de nouveau qu'à lui donner le champ libre. Saint Thomas voulait mettre le doigt dans la plaie du Christ pour être convaincu que c'était bien le Sauveur ; le monde ne croit également que ce qu'il touche, et il est toujours tenté d'appeler rêves ou folies tous les phénomènes de l'esprit ; il est plutôt disposé à considérer leur réalisation comme des inventions funestes que comme des choses éminemment utiles. On rencontre encore beaucoup de gens qui ne sont pas convaincus que les machines et la vapeur soient bienfaisantes pour l'humanité.

» La proposition de *reconnaître la propriété intellectuelle*, comble une lacune immense dans la législation humaine : l'intelligence, c'est-à-dire toute une face de la vie était dans l'ombre, dans l'esclavage, traitée comme mineure, bien que l'autre face, la matière, par une courtoisie purement hypo-

» crite, lui accordât la priorité; par la création de la propriété
» intellectuelle, elle prend sa place naturelle, qui n'est ni au des-
» sus ni au dessous de la matière, mais à ses côtés. Si l'on veut
» nous passer cette opinion un peu abstraite, l'esprit a été le bon
» génie, le génie familier de la matière, mais son génie tou-
» jours dédaigné, il planait dans une sphère supérieure qui
» excitait la jalousie de la matière et lui causait une sorte
» d'effroi, comme il arrive aux enfants pour les choses qu'ils
» ne comprennent pas. L'esprit, c'était le domaine de l'illu-
» sion, de l'hallucination, du fantastique ; la matière, c'était
» la réalité, la vérité, c'était tout enfin. Qu'on ne s'étonne
» donc pas de l'état de subalternéité dans lequel l'esprit s'est
» trouvé jusqu'à ce jour vis-à-vis de la matière. Il était im-
» portant de lui assigner sa place légitime, de le faire passer
» dans la loi, de le créer propriété, afin qu'il pût conquérir
» l'estime des hommes: tel est le but de la proposition de
» M. Jobard. Nous démontrerions aisément pourquoi la con-
» sécration de la propriété intellectuelle doit précéder l'*orga-*
» *nisation du travail* et toutes espèces d'*association entre*
» *capitalistes et travailleurs;* si vainement désirées par les
» socialistes.

» Comte d'Ardenne. »

Journal des Économistes.

« La question traitée par MM. Jobard et Dupin étant au fond la même, la consécration du droit de propriété intellectuelle, nous avons cru ne pouvoir mieux faire, pour bien apprécier les travaux de ces deux honorables publicistes, que de les réunir dans un même compte-rendu, et d'abriter notre faiblesse derrière les arguments contradictoires des deux habiles champions.

» M. Jobard voit la ruine et la démoralisation de l'industrie et du commerce dans la *concurrence qui perfectionne les produits et en augmente la consommation en en augmen-*

tant la valeur *, et il propose, comme remède à cet état de choses, de constituer à l'état de propriété inattaquable et incommutable le droit des inventeurs sur leurs découvertes, et celui des marchands sur leur clientèle. En d'autres termes, il demande que l'inventeur d'un procédé industriel conserve pour lui seul, ou ses descendants ayant cause ou ayant droit, le privilége d'exploiter sa découverte sans concurrence et à perpétuité; et, par suite du même principe, que le marchand ayant acquis de l'inventeur le droit de vendre tel ou tel produit, en demeure en possession également seul et à perpétuité**.

---

* Le critique admet, ou fait dire à M. Jobard, car la phrase est telle que nous ne savons pas lequel des deux prendre, que la *concurrence perfectionne les produits, et en augmente la consommation en en réduisant la valeur.*

Si M. Jobard eût été persuadé que la concurrence offrit tous ces avantages, il n'eût écrit que pour la bénir et l'exalter.

Il est donc probable, que c'est l'auteur de l'article qui prête toutes ces vertus à la libre *compétition ;* car M. Jobard pose en fait incontestable et incontesté aujourd'hui par les hommes pratiques, que la concurrence amène *la détérioration forcée des fabricats,* dégoûte et éloigne les consommateurs, et, par suite, restreint au lieu d'augmenter les débouchés des produits, sans en diminuer les prix dans la proportion de l'adultération qu'ils ont subie.

Si le critique a pris une négation pour une affirmation tout en débutant, cela ne peut manquer d'amener une grande divergence entre ses opinions et celles de l'auteur; mais cette divergence n'éclate pas au dehors; il ne nie pas, il se contente d'exprimer ses doutes avec beaucoup de ménagements et de convenances.

** Il faut avertir l'écrivain qui paraît s'effrayer, comme tout le monde, du mot de *monopole*, que ce monopole ne sera, de fait, que nominal et *forcément temporaire*, par suite des perfectionnements incessants qui se révèlent et se renouvellent à d'assez courts intervalles dans toutes les créations du génie, et par la *patente progressive* à laquelle il sera soumis et qui finira par devenir tellement lourde, qu'il s'en débarassera dès que la force de la porter lui manquera, en abandonant son brevet au domaine public; mais s'il le garde longtemps, tant mieux pour le trésor public et le sien en particulier !

Voilà déjà un sérieux correctif; ajoutez y celui de *l'expropria-*

» Aux yeux de M. Jobard, l'invention d'un procédé industriel constitue une propriété beaucoup plus légitime et plus sacrée que celle d'une terre ou d'une maison « bien souvent acquise en dormant », et il demande pour elle les mêmes priviléges. La création d'un pareil monopole ne lui semble offrir aucun inconvénient, parce qu'il aperçoit le remède aux abus qui pourraient se manifester, dans les progrès incessants de l'esprit humain, qui, aussi fortement stimulé, serait en recherche continuelle d'améliorations et de perfectionnements, ne laissant aux découvertes antérieures qu'une durée d'exploitation exactement mesurée sur leur mérite réel, sur l'importance de leurs services et la valeur de leurs combinaisons, d'autant plus difficiles à remplacer, qu'elles seraient plus parfaites.

» Nous ne nous permettrons pas de juger nous-même cette proposition ; à peine émettrons-nous un doute sur la justice de la condamnation prononcée ainsi contre les millions d'individus qui n'auront point été visités par le génie des inventions *. Nous ne discuterons pas davantage l'exactitude

---

tion pour cause d'utilité publique, et voyez s'il y a tant à craindre de l'éternité du monopole? Mais, en admettant la pérennité en principe, il doit en résulter plusieurs excellents effets, tels que d'obéir à l'équité, d'inspirer de la confiance aux capitalistes et de l'espérance aux inventeurs, tout en excitant l'émulation des concurrents en tenant le possesseur à l'affût de tous les progrès effectués dans son industrie. Mais il nous est bien démontré, par 25 ans d'observations, que fort peu de monopoles industriels outrepasseront le terme ordinaire des brevets.

En ce cas, direz-vous, à quoi bon les prolonger indéfiniment?— Nous l'avons déjà dit, c'est parce que cela et juste, parce que cela est bon et sans aucun inconvénient, et que si, par exception, un monopole offrait quelque danger, il reste la ressource de l'expropriation pour cause d'utilité ou d'agrément public, moyennant une juste et préalable indemnité. Voilà, croyons-nous, une série d'arguments sans replique, en faveur de la pérennité.

* L'inégalité est la loi naturelle la plus incontestable. Les hommes naissent aussi différents au moral qu'au physique; il serait injuste d'en vouloir à ceux qui voient par dessus la tête des autres : on ne doit point les raccourcir pour les mettre au niveau commun.

Les forts et les grands sont nécessaires aux faibles et aux petits.

des reproches adressés aux fils des propriétaires fonciers dont la fortune « leur est venue en dormant, » et nous n'examinerons même pas si un reproche semblable, au cas qu'il soit juste, ne pourrait pas s'appliquer aussi aux héritiers des inventeurs enrichis par l'hypothèse de M. Jobard *; quant à la condition des masses laborieuses, d'autant plus abandonnées à la discrétion des industriels privilégiés, qu'un seul maître exploitant toute une branche d'industrie, il deviendrait impossible à un ouvrier de trouver du travail dans une autre maison, s'il venait à sortir, pour une cause quelconque, de l'atelier de l'inventeur **, de tout cela nous ne dirons rien,

---

Les plantes qui portent le pollen ont besoin de celles qui le reçoivent et le fécondent. Chacun a sa mission ici bas, et il faut lui laisser à chacun la liberté de la remplir.

* Ceci n'est qu'une digression étrangère au système et sur laquelle nous passons volontiers condamnation.

** Ici nous ne sommes plus d'accord et nous tenons à démontrer que la condition du travailleur serait infiniment meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui : d'abord parce qu'une porte serait ouverte à l'ouvrier intelligent pour sortir de sa position, par les perfectionnements qu'il pourrait apporter à l'industrie de son maître ; perfectionnements dont la propriété lui serait garantie par la loi, sans qu'il soit tenu, comme aujourd'hui, de débourser des sommes au dessus de ses moyens, pour obtenir un brevet.

Voilà déjà une immense amélioration pour l'ouvrier intelligent. Quant au simple manœuvre, à *l'homme-bielle* comme l'appelle M. Legris, il aurait ce qui lui manque aujourd'hui, la certitude d'un travail quotidien dans quelqu'atelier que ce soit: car l'industrie prendrait un grand développement si elle n'était plus exposée à ses crises violentes résultant de la concurrence qui ruine à chaque instant des industriels, fait fermer des ateliers, déplace les industries, dégoûte les capitalistes, décourage les honnêtes fabricants et diminue le travail social dans une effrayante progression; l'ouvrier, disons-nous, ne serait plus exposé, comme aujourd'hui, a être jeté dans la rue, autrement que pour inconduite ou prévarication.

La pérennité des inventions le mettrait à l'abri de ces perturbations qui arrivent dans toutes les fabriques d'objets brevetés, le jour où ces brevets expirent. Et puis quand on voit l'affreuse condition actuelle de nos ouvriers, peut-on croire qu'un ordre de choses nouveau quelconque puisse encore l'empirer?

parce que ce sont des conséquences d'un principe, et qu'il faudrait bien les admettre si le principe était bon, ce qui devient dès lors le point essentiel à déterminer, ainsi que l'a fait l'honorable M. Ph. Dupin, dans son rapport sur le projet de loi relatif aux brevets d'inventions, dont nous allons nous servir pour juger la valeur de l'idée de M. Jobard.

» Abordant avec franchise le principe même de la loi sur les brevets d'inventions, que le projet du gouvernement ne posait qu'avec timidité, et dont il tournait la solution pour éviter l'embarras de lui en donner une, M. Ph. Dupin recherche de quelle nature est le droit dont il s'agit d'assurer la jouissance aux inventeurs, droit naturel, et partant perpétuel, comme le veut M. Jobard, — ou droit concédé, et nécessairement temporaire, tel que le fait la législation de tous les peuples industriels.

» Une première notable contradiction se révèle à ses yeux entre les paroles et les actes des auteurs de la première loi française sur le matière: « Ce serait attaquer les droits de l'homme » dans leur essence, dit le préambule de la loi du 7 janvier » 1791, que de ne pas regarder *une découverte industrielle* » *comme la propriété de son auteur.* » — « Les découvertes de » l'industrie et des arts, s'écrie Mirabeau, étaient une propriété

Non, loin de là, l'ouvrier n'aurait pas à craindre l'interdit comme sous le régime des corporations; le maître ne pourrait l'empêcher d'entrer dans une autre maison, à moins qu'il ne se trouvât dans le cas spécial de ceux qui ne savent faire que des têtes d'épingles ou percer des trous d'aiguilles. Mais un armurier, un ferblantier, un drapier, etc., qui travailleraient à des objets brevetés, chez Pierre, pourraient aller travailler aux objets analogues brevetés chez Paul. Il n'y aurait absolument rien d'empiré dans sa condition; bien au contraire, car ce qui lui arrive aujourd'hui de plus fâcheux c'est qu'il ressent et subit toujours, en définitive, le contre-coup de la concurrence, par la nécessité où sont les maîtres d'abaisser successivement leur prix de revient, et par conséquent le salaire de l'ouvrier, afin de pouvoir supporter cette lutte de compétition que nous voulons détruire.

Nous espérons que le *Journal des Economistes* reconnaîtra que nous avons refuté ses objections d'une manière tout à fait satisfaisante et qu'il aura la franchise d'en convenir, ou de nous en poser de plus réelles et de mieux basées.

» avant que l'assemblée nationale l'eût déclaré. » Tout cela n'empêche pas qu'après avoir *consacré le principe*, on n'y ait posé des limites fort restreintes, que l'on ne surbonne le droit de propriété au paiement d'une taxe, et que l'on n'en borne l'usage à un très-petit nombre d'années, absolument comme en Angleterre, où la patente des inventeurs n'existe que comme une exception temporaire aux règles posées par le statut de la vingt-et-unième année du règne de Jacques, qui abolit tous les monopoles existant dans le royaume *.

» On répète souvent que, s'il existe pour l'homme une véritable propriété, une propriété sacrée, c'est celle de la pensée qu'il a conçue, de l'invention qu'il a créée. Jusqu'à quel point cette affirmation est-elle juste, jusqu'où peut-on l'admettre? *Thas is the question.* Suivant nous la propriété intellectuelle ne ressemble en rien à la propriété matérielle, ni dans son principe, ni dans ses effets. La première est gratuite **, la seconde ne s'acquiert qu'à titre onéreux. Les idées naissent fortuitement, ou par la combinaison d'idées antérieures appartenant au domaine public, et dont chacun a le droit de se servir, mais qu'il ne peut monopoliser à son profit.

Les choses que nous possédons sont le fruit de notre travail, de l'application de nos idées; mais nous ne possédons que les choses que nous avons acquises ainsi, et nous ne pouvons empêcher ceux qui ont hérité comme nous et avec nous des connaissances et découvertes des générations qui nous ont précédés, de s'en servir, comme nous le faisons, pour satisfaire des besoins qu'ils sentent comme nous. *Le droit d'imiter* est d'ailleurs contemporain *du droit de créer.* Le premier qui construisit une maison pour s'abriter, qui fit des outils pour cultiver la terre, eut la propriété de cette maison et de ces outils : il en eut le premier la jouissance, mais il ne put empêcher ses voisins et ses frères d'en cons-

---

* M. Dupin signale ici une immense contradiction, une violation patente du principe d'équité que tous les sophismes du monde ne pourraient détruire; notre ouvrage n'est donc qu'un appel parfaitement fondé en droit, contre la violation des principes posés et reconnus par la *Constituante* elle-même.

** Nous ne la demandons pas gratuitement, puisque nous voulons la charger d'un impôt progressif.

struire et d'en faire de semblables. Ceci est pour le droit; maintenant voyons l'usage. Si une idée appartient à celui qui l'a conçue tant qu'elle n'est pas émise, ce qui n'empêche pas un autre esprit, stimulé par les mêmes besoins, de concevoir la même pensée, elle n'est susceptible d'exploitation, surtout d'exploitation profitable, qu'avec le concours de la société qui consommera les produits de cette pensée *, et sous la garantie de lois qui suspendront, pour tous autres que pour l'inventeur, le droit d'imitation ou de conception. Or, ce privilége, cette main-mise sur les facultés créatrices et productives de toute génération doit nécessairement avoir un terme, une rémunération, et celle-ci se trouve, d'après le système de toutes les lois sur la matière, dans l'exploitation publique de la découverte, à l'expiration du monopole accordé au premier inventeur.

» C'est sur cette base et dans cet ordre d'idées que le projet de loi dont M. Ph. Dupin est le rapporteur a été conçu et rédigé. Absolument contraire au système de M. Jobard, nous ne l'en croyons pas moins susceptible de féconder l'esprit d'invention, et d'assurer aux auteurs des découvertes utiles une récompense en rapport avec leur mérite.

» Nous terminerons ici cette notice sur la législation propre aux créations de l'intelligence. Nous avons exposé aussi exactement qu'il nous a été possible les principes différents sur lesquels deux hommes également recommandables, animés tous deux des meilleures intentions, ont édifié deux systèmes absolument contraires. Si, dans le cours de notre analyse, nous avons exprimé quelque préférence pour le rapporteur de la loi française, notre estime et notre sympathie pour les courageux efforts de l'auteur belge en faveur des *Colombs de l'industrie*, n'en sont pas moins vives et moins sincères **.

» Ad. B. (des V.) »

---

* Est-ce qu'il ne faut pas le concours de la société pour consommer les pommes de terre?

** Nous n'espérions pas être traité avec une pareille modération, par les derniers apôtres du dernier organe de la doctrine du *laissez faire et laissez passer*, que nous avons si peu ménagés dans notre brochure.

DE LA LIMITATION DES PROFESSIONS.

Plus on porte son attention sur l'ordre de choses actuel, plus on s'aperçoit du désordre et de l'imprévoyance inexplicables qui règnent en tout et partout.

C'est à ne pas se rendre raison de l'existence telle qu'elle d'une société livrée à une pareille anarchie; car il faut bien en convenir, il n'y a presque rien encore d'organisé que la propriété foncière, tout le reste marche au hasard. Par exemple : l'instruction publique, en ce qui regarde la collation des diplômes d'avocats, de médecins, d'ingénieurs, de chirurgiens, de pharmaciens, etc., ne devrait-elle pas être en rapport avec les besoins du pays, pour le nombre ?

Est-ce qu'il n'est pas imprudent et dangereux d'outre-passer ces besoins et de jeter des hommes, sans les compter, dans des carrières déjà comblées?

Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir un avocat, un médecin, un pharmacien pour un nombre donné de citoyens, comme on a cru nécessaire de le faire pour les notaires, les avoués, les huissiers, et les prêtres ?

Ne serait-ce pas le meilleur moyen d'empêcher cette concurrence meurtrière, si dangereuse pour la société et si funeste aux antagonistes eux-mêmes, qui sont obligés de s'entre-dévorer pour vivre ?

Il en est de la concurrence entre les professions dites libérales, comme de la lutte entre les marchands : celui qui l'emporte, quand quelqu'un l'emporte, — ce n'est certes ni le plus consciencieux ni le plus capable, mais c'est ordinairement le plus rusé et le moins délicat.

Le pharmacien qui vendra des remèdes secrets, exécutera les ordonnances au rabais, en remplaçant les drogues de prix par des succédanées sans vertu, fera fermer boutique au pharmacien consciencieux.

Il en est de même partout où la libre concurrence met les intérêts matériels aux prises; car *item*, disent les soldats de cette guerre éternelle, il faut vivre! même de maraude.

Faites cesser cette guerre civile, cachée sous le beau nom de *libre concurrence*, en ordonnançant le travail — et vous rétablissez l'harmonie entre les citoyens; car dès lors le dénigrement et la calomnie deviennent sans but; les mauvais instincts s'apaisent et l'envie se meurt faute d'aliment. Vous voyez rarement un notaire, un juge, un prêtre, un avoué, un huissier, un officier, dénigrer ses collègues; ils soutiennent même tous l'honneur du corps, tandis que les pharmaciens, les médecins, les avocats, les fabricants, les marchands ne sont plus des collègues, mais des adversaires, des ennemis, et se traitent absolument comme les journalistes entr'eux. La concurrence est donc le principe de démoralisation le plus actif qu'on ait jamais semé dans la société. Et ce, par la faute même des gouvernements, qui, dans leur imprévoyance, poussent tous ces gens-là dans la mêlée en leur criant : *attrappe qui peut, sauve qui peut!*

Voilà certes un singulier ordre social! si cela continue, on regrettera bientôt la tyrannie des corps de métiers et de la *Jurande*, qui déterminaient le nombre de maîtres de chaque profession pour chaque ville et chaque village, comme on limite encore le nombre des boulangers et des bouchers dans Paris, en dépit du *laissez faire* et *laisser passer*.

Qu'on ne croie pas que nous restons isolé dans notre entreprise, les journaux français marchent admirablement dans nos voies.

Voici le premier article de M. Ulysse Pic, qui prend la direction de l'*Union du Mans* :

« On l'a dit avec raison, l'industrie est la plus belle et la plus glorieuse conquête des temps modernes. Nul ne peut dire quelles sont les frontières où s'arrêtera sa puissance. Certes, nous n'espérons pas de voir se réaliser jamais entièrement ces rêves séduisants d'harmonie et de fraternité universelle qui ont préoccupé de tous temps une foule d'esprits généreux. On ne fait

point plier ainsi, sous un niveau commun, le génie des peuples qui tient aux différences mêmes du sol et du climat; on n'élève point ainsi, tout à coup et par enchantement, ceux qui sont demeurés en arrière au niveau de ceux qui sont voisins des plus hauts sommets. Mais s'il était une puissance à laquelle il fut réservé, à cette heure, de faire fléchir les lois immuables qui imposent aux sociétés tant de lenteurs et de fatigues dans l'enfantement de leur civilisation, cette puissance, c'est l'industrie.

» Avant que les peuples connussent ce levier puissant que Dieu avait caché, pour ainsi dire, dans les entrailles du sol et dans les secrets de la science, nous comprenons que des esprits généreux se soient égarés dans des théories impossibles. Nous ne leur jetons point l'anathème. Quelques funestes qu'aient été leurs théories, quelles que soient les conséquences désastreuses auxquelles ils ont provisoirement abouti, ces hommes subissaient ces lois inévitables qui ne mènent graduellement les sociétés à leur développement que par les plus pénibles et les plus laborieux efforts. Mais aujourd'hui, après ces tentatives infructueuses ou fatales, après tant d'années dépensées en épreuves isolément impuissantes, une théorie nouvelle est appelée à coordonner les éléments actuels de la société dans une direction définitivement organique.

» Cette théorie est celle de L'ORGANISATION DU TRAVAIL. Elle renferme tout l'avenir.

» *L'organisation du travail*, c'est *l'union et la concorde*, l'oubli des *rivalités et des haines*, le *ralliement des enfants* dispersés autour du foyer de la famille, le lien facile et volontaire qui unira tous les individus par la communauté et la fusion des intérêts, c'est le bien-être dans le présent et la sécurité dans l'avenir pour tous les hommes laborieux.

» *L'organisation du travail*, c'est L'ORDRE ET LA LIBERTÉ. »

Oui, c'est L'ORDRE ET LA LIBERTÉ pour les hommes qui prennent la peine de nous lire et de contrôler nos aphorismes; mais c'est encore le *monopole* et le servage pour les arriérés de la vieille école, qui vivent en dehors des affaires réelles, retranchés dans l'isolement du cabinet, et convaincus

que tout ira pour le mieux tant que sonnera pour eux l'heure du dîner.

Mais que ces honnêtes utopistes d'un autre monde, prennent la peine d'interroger les habitants du monde industriel et commercial, et ils verront les choses comme elles sont, c'est-à-dire, comme nous les voyons nous-mêmes pour les avoir pratiquées et étudiées à fond.

Nous n'avons pas la vanité de croire que nous ne devons rien à personne ; tous les travaux des économistes, toutes les découvertes des écoles socialistes nous ont servi d'échelle pour arriver à ce que nous regardons comme le *criterium* de l'organisation du travail. Tout le monde avait fait voir le mal ; mais personne n'avait présenté de remède plus facile et plus sûr que celui de l'admission *des œuvres de l'intelligence* au droit commun.

La *liberté en tout et pour tous* ne suffit pas ; il faut encore *la justice en tout et pour tous ;* la justice sera le modérateur et le frein du char, qui ne l'empêchera pas de marcher, mais qui l'empêchera de se précipiter.

Sans la justice pour tous, il n'est pas de contrat social possible ou durable. Or, elle n'existe évidemment pas dans l'ordre informe qu'on nous a bâclé au sortir de l'esclavage. Nous ressemblons beaucoup en ceci, aux noirs libérés d'Haïti, qui n'ont pu se donner à la hâte qu'une constitution ebauchée.

Il est temps que la presse présente ses plans, ou discute les plans présentés. Il est impossible qu'elle échappe plus longtemps par le silence, au plus sacré de ses devoirs ; elle ne peut les décliner sans manquer à sa mission et surtout à ses programmes.

La presse, que l'on a si souvent accusée de ne savoir faire que le mal, doit prouver aujourd'hui qu'elle sait aussi faire le bien. Après avoir donné mille preuves de sa puissance

de destruction, il est temps qu'elle se montre aussi forte pour l'édification; après avoir désorganisé à plaisir, il est urgent qu'elle se mette sérieusement à l'œuvre de réorganisation.

Nous ne cesserons de le répéter, la politique n'est plus ce qu'elle était, elle se transforme; elle n'a plus, comme naguère, pour mobile, la conquête ou l'abaissement des nations à l'extérieur, la lutte et le triomphe d'un parti quelconque à l'intérieur, — elle commence à reposer uniquement sur le maintien des nations et des gouvernements tels qu'ils existent, tels que les événements les ont modifiés. L'esprit public est las de cette gravitation perpétuelle des partis vers le pouvoir; il n'a plus de préférence marquée, il comprend que les intérêts sociaux sont plus sérieux que les intérêts de parti; et les gouvernements qui lui inspirent le plus de confiance sont précisément ceux qui affectent le moins de propensions politiques, dans l'ancienne acception du mot politique.

Le Patriote Belge.

Nous avons dit : « Quand vous produirez bien et au plus » bas prix possible, des objets nouveaux, ne vous inquiétez » plus des debouchés ou de la protection douanière. »

Le *Patriote* répond : « C'est bon pour les inventions, mais cela ne résout rien pour les industries existantes. »

Cette objection avait été prévue par l'auteur qui l'a résolue en ces termes :

« Apprenez donc, si vous l'ignorez, que le génie des inven- » teurs s'exerce à la fois sur toutes les industries, et qu'il ne se » passe pas une année qu'elles ne subissent, presque toutes,

» quelque perfectionnement notable, qui peut faire l'objet
» d'un brevet ou d'une patente, lesquels brevets ou patentes
» suffiraient, en peu de temps, pour enrôler ces industries per-
» fectionnées, sous le drapeau de la nouvelle organisation. »

Mais, dit le *Patriote,* le système de M. Jobard ne fera rien pour soulager la détresse des fileurs et des tisserands des Flandres! Cela revient à dire qu'il ne fera rien pour guérir les vieux ulcères; cependant il empêcherait qu'il s'en déclarât d'autres, et il serait aisé de prouver que c'est l'absence de ce système qui est la cause première de toutes les crises du commerce, et par conséquent de la misère des Flandres; car si les inventeurs ou importateurs eussent été mieux accueillis en Belgique qu'ailleurs, les Flandres se trouveraient depuis trente ans dotées de la filature mécanique; et les centaines de millions, gagnés par les Anglais, eussent été gagnés par les Flamands, qui possèdent la matière première que les Anglais ont été obligés de venir leur enlever à tout prix.

N'est-il pas naturel de croire que si l'inventeur de la première machine à filer le lin, eût trouvé en Belgique une plus longue garantie de propriété que partout ailleurs, il y eût planté sa tente, et érigé sa première filature, au centre de la matière première convenable à son industrie?

N'est-il pas très-probable aussi que M. Marchal, de Leeds, eût fondé de préférence ses établissements, qui occupent tant de milliers d'ouvriers, dans un pays où la main-d'œuvre et la matière première sont à bon marché, si la propriété de tous ses perfectionnements successifs lui eût été garantie à perpétuité, au lieu de ne l'être que pour 5 ou 10 ans?

Voilà des raisons assez péremptoires, pour prouver que la misère des Flandres ne provient que du retard qu'elles ont mis à suivre les progrès de la mécanique, et à se plier à la palingénésie que le temps fait subir à toutes les industries.

Soyons bien persuadé que jamais une industrie, implan-

tée depuis des siècles dans un pays, ne périt que par sa faute, ou par celle de la législation.

C'est ainsi que Genève est menacée de perdre l'industrie des montres si elle refuse d'admettre, ou d'attirer chez elle, les machines nouvelles qui viennent, dit-on, d'être inventées en Angleterre, pour la fabrication, par étalonnage mécanique, des montres de tous calibres.

Il en sera de même de la fabrique d'armes de Liége, qui peut se discréditer et se perdre, si la législation ne prend pas les mesures nécessaires pour empêcher la sortie des armes de traite ou de mauvaise qualité, que des spéculateurs étrangers viennent commander à des prix *impossibles*.

Il en sera de même de nos dentelles, si l'on n'attire pas immmédiatement la première machine dentellière, qui se perfectionne tous les jours en Angleterre.

Il en sera de même de l'industrie des draps de Verviers, qui se déplacera forcément, ou s'amoindrira considérablement, si la fabrication du drap feutre et du drap tricoté s'établit dans les Flandres, comme cela va se faire, par suite du retard que mettent les Verviétois à adopter ces deux inventions, qui commencent à prendre un si grand développement en Angleterre.

En voilà plus qu'il ne faut pour faire sentir la nécessité d'attirer les inventeurs et les inventions dans notre pays, au lieu de leur refuser des brevets, comme le conseillent certaines chambres de commerce.

De quels débouchés nous parlez-vous ? s'écrie le *Patriote:* sont-ils extérieurs ou intérieurs ?

Nous avons répondu à cette question par l'exemple des *articles Paris,* qui pénètrent partout, malgré les douanes et les prohibitions; parce que les riches, et il y en a beaucoup dans l'univers, veulent avoir tout ce qu'il y a de neuf et de bon, coûte que coûte. Ce n'est ni dix, ni cent pour cent d'entrée qui les arrêtent, et puis l'inventeur *monautopoliste,* intéressé à empêcher l'altération des produits qui portent sa

marque, n'aura même rien à craindre de la concurrence des fabriques qui pourraient s'établir à l'étranger, car il sera lui-même co-propriétaire des brevets pris dans tous les pays, pour la confection des objets de son invention.

La surinvention tue l'invention, dit le *Patriote,* qui paraît être dans la même ignorance qu'une foule de personnes qui s'imaginent qu'il suffit d'apporter le plus petit perfectionnement à l'invention d'un autre, pour qu'on puisse le dépouiller. Cela n'est pas ainsi réglé ; car ce serait injuste. Le perfectionneur n'est propriétaire que de son perfectionnement; il ne peut l'appliquer à l'invention primitive qu'autant que le propriétaire y consente, — et presque toujours un arrangement survient, qui donne à l'auteur du perfectionnement, un intérêt proportionnel au profit qu'il fait faire au premier inventeur.

Un exemple éclaircira ceci. Un homme trouve un perfectionnement à la montre, qui diminue de six francs le prix de fabrication ; il va proposer à l'inventeur de lui donner son procédé, à la condition de partager le bénéfice : peut-on imaginer que l'inventeur refuse le cadeau de trois francs que lui offre le perfectionneur? Il faudrait être dénué de bon sens pour le supposer.

« Vous voyez bien que *la surinvention ne tue pas l'invention.* »

Si Sauvage était le véritable inventeur de l'application de l'hélice à la propulsion des navires, et qu'il fût breveté, il aurait le droit d'empêcher le gouvernement de se servir de l'hélice et de tous ses perfectionnements, sans son autorisation ou sans une expropriation forcée, moyennant indemnité; il en serait de même pour les perfectionneurs : voilà qui est clair et sans le moindre embarras.

« Sous le régime actuel, le *Patriote* croit que les améliorations et les simplifications profitent à leur auteur ; on voit bien qu'il n'en a jamais fait. Mais enfin il est de l'avis du commun des martyrs : que les inventions sont la ruine des *fa-*

bricants devancés, et la misère pour leurs ouvriers congédiés.

Les fabricants qui se laissent devancer ne peuvent cependant pas jouir de plus de privilége que les chevaux de course qui arrivent trop tard au but, pas plus que les peintres et les musiciens qui se voient devancés par leurs élèves : c'est là de l'émulation bien entendue et qu'il faut entretenir avec soin, si l'on veut progresser en civilisation.

Quant aux ouvriers, s'ils sont congédiés par le *fabricant devancé,* ils seront recueillis par le *fabricant avancé;* mais ces choses-là n'arrivent pas subitement, brusquement, du jour au lendemain, car les routiniers, continuent pendant de longues années à soutenir le *fabricant devancé* et à décrier le *fabricant avancé,* jusqu'à le forcer souvent de quitter la partie.

C'est ainsi que le drap feutre et le drap tricoté ont été obligés de faire un temps d'arrêt, qui peut durer plusieurs années encore, avant de parvenir à s'implanter sur le continent.

On n'y songera que quand l'Angleterre ou les États-Unis nous inonderont de leurs produits, et alors tout le monde, voyant que cela est bon, voudra créer en même temps une foule d'établissements de ce genre qui s'entre-détruiront comme nos hauts-fourneaux, nos filatures et nos houillères.

Voilà l'histoire exacte de ce qui se passe, et continuera de se passer, sous le régime détestable de la législation actuelle, que nous proposons de rétablir sur les règles du bon sens et de la logique.

Sous le régime de la *socialisation de l'industrie,* que paraît avoir proposé M. Bartels, l'inventeur serait stimulé, dit-il, par de *larges récompenses nationales* en abandonnant ses inventions au domaine public.

Autant vaut-il dire qu'on s'en tiendrait aux récompenses posthumes et aux statues élevées aux hommes célèbres! Est-ce que l'on sait, à sa naissance, quels seront la taille et le talent

d'un enfant ? Est-ce que l'on sait si une invention, que l'on voit quelquefois repoussée par les académiciens, les ministres et les rois, sera bonne ou mauvaise ? Est-ce que le marquis de Jouffroy et Fulton n'ont pas été bafoués avec leur bateau à vapeur ? Est-ce que Lebon avec son invention de l'éclairage au gaz, Girard avec sa filature de lin, Brunel avec son plan de poulierie ont été reconnus ? Est-ce que leurs inventions ont été appréciées, ont pu être appréciées à temps, pour leur donner de ces *larges récompenses nationales,* proportionnelles aux services qu'elles peuvent rendre au pays ?

Jacquart et tant d'autres bienfaiteurs de l'industrie, qu'on a laissés dans la misère pendant leur vie, auraient sans doute fait bien d'autres choses utiles, si la propriété de leurs découvertes leur eût été assurée et les eût mis à même de travailler sans gêne, et sans avoir besoin des récompenses du pouvoir ?

Comment le *Patriote,* qui marche à la tête de ceux qui proclament que les gouvernements ne savent rien faire, peut-il vouloir les charger de tout faire et surtout d'apprécier la réalité, la portée et la valeur des inventions ?

Le *Patriote* oublie ses idées démocratiques pour le plaisir de contrarier les nôtres qui sont en effet, comme il le dit, de retirer la direction de l'industrie au capital aveugle, pour la donner à l'inventeur éclairé : simple changement de main qui apporterait une singulière amélioration dans la condition des ouvriers, en assurant leur position ; car alors les catastrophes, produites par l'ignorance autant que par la concurrence, ne forceraient plus, à chaque instant, les maîtres battus et ruinés à mettre leurs ouvriers sur le pavé.

Le bon ouvrier serait mieux apprécié par un maître instruit et capable que par un administrateur étranger à la fabrication ; l'ouvrier industrieux aurait d'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, le droit de s'assurer la propriété des choses qu'il inventerait et obligerait le maître à compter avec lui. Par exemple : il est telle pièce dont on ne sait fabriquer

qu'une demi-douzaine par jour ; un ouvrier s'avance vers son maître, et lui dit : « Maître, j'ai trouvé le moyen d'en fabriquer cinquante, je demande le partage des bénéfices que je vous apporte. » Si le maître était assez injuste pour refuser, l'ouvrier irait porter ses procédés ailleurs. Aujourd'hui ce n'est pas cela; le maître dit à l'ouvrier : « Je te donnais un franc par pièce quand tu n'en fesait que six, désormais tu n'auras plus que 12 centimes, car autrement tu *gagnerais trop.* »

Avec le *monautopole* la condition des ouvriers ne cesserait de s'améliorer forcément, ainsi que les produits fabriqués ; chose impossible sous le régime actuel où l'ouvrier de génie est privé de tous les moyens de se soustraire à l'exploitation du capitaliste et ne peut se racheter de l'esclavage, même en payant l'amende d'un brevet d'invention, lequel brevet a si peu de valeur en ce moment.

Il n'en serait plus de même sous le régime du *monautopole*, organisé comme nous l'entendons.

Le *Patriote* qui se moque des inventeurs, aussi agréablement que les marquis de la régence, devrait s'apercevoir cependant que la prospérité ou la ruine d'une population dépend d'un inventeur.

Girard n'a-t-il pas tenu dans sa main la vie de 800,000 habitants des Flandres? Le *Patriote croit-il* que si cet inventeur de la filature du lin eût été aussi sûr d'être bien accueilli par les Flamands, qu'il l'était d'être traité *d'aventurier étranger* par leurs journaux, il n'eût pas préféré aller s'établir en Flandres, qu'en Autriche ?

Croit-il que si les ouvriers tournaisiens n'eussent pas tenté d'assommer *Jouve* et de briser son métier à tricoter, il ne se fût pas établi à Tournay, plutôt que de leur faire une concurrence mortelle, caché dans un faubourg de Bruxelles ?

Croit-il que si l'on n'eût point dégoûté Robert, son fusil n'eût pas imprimé une nouvelle vie à la fabrique d'armes de Liége ?

Nous pourrions lui poser des milliers de questions de ce genre; mais c'est assez, s'il veut comprendre.

Un économiste a dit qu'une industrie ancienne ne se déplaçait ou ne succombait que par deux causes : le fléau de la concurrence illimitée, ou une législation vicieuse. Nous trouvons ces deux causes réunies contre l'industrie, dans les pays de liberté

Il ne fallait rien moins que les catastrophes actuelles pour éclairer les prôneurs du *laissez faire.*

Ils ont voulu pousser l'expérience à fond; les y voilà maintenant! Mais ce fond est un abîme d'où sortira sans doute la nouvelle organisation du travail qui doit, pour être solide, s'asseoir sur les bases excellentes, quoi qu'on dise, de la propriété foncière et mobilière.

On sentira bientôt combien le vaste champ de l'industrie a besoin d'être divisé, enclos et partagé, pour être cultivé et pour produire tout ce dont on a besoin,—mais non dix fois et cent fois plus qu'on n'a besoin, comme on l'a fait forcément chez nous, pour soutenir la concurrence. Il est plus que temps d'en venir au *monautopole*, si l'on ne veux pas voir s'engloutir le dernier écu de la dernière de nos fabriques. Triste résultat qu'on peut prédire, à coup sûr, car il est forcé.

Tant qu'il subsistera deux fabriques voisines de produits similaires, dépendantes de deux maîtres, comme tant qu'il y aura deux entreprises de diligences sur la même route, il y aura lutte à mort, ou association obligée, au détriment du consommateur, et dans les deux cas détérioration des produits, et perte de débouchés, par suite de cette détérioration. Ainsi donc, ruine pour le fabricant, perte de crédit pour le pays, perte d'argent pour le consommateur; voilà ce qu'a produit de plus clair, l'admirable doctrine du *laissez faire et laisser passer.*

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Il faut que nous vivions sous un régime de *perséité* complète pour que la maxime *chacun pour soi, chacun chez soi,* proclamée à la tribune de France, n'ait pas excité la moindre récrimination. On devrait pourtant comprendre que de pareils principes sont faits pour émietter la société, et quelle irait bientôt à sa fin, sans les efforts d'un petit nombre d'hommes qui sacrifient leur temps et leur fortune à travailler dans l'interêt général, sans le moindre espoir de récompense ou de gratitude.

Parmi ces hommes d'exception nous ne devons pas oublier M. *Jullien,* intendant militaire en retraite, qui publie une suite de brochures sur la nécessité d'*universaliser vîte le bien.* On trouve dans ses CONSIDÉRATIONS SUR L'ORDRE, éditées par le libraire *Verronais, de Metz,* une foule d'idées vraies, sur les moyens d'augmenter les revenus nationaux et particuliers, en introduisant l'ordre et la méthode en tout et partout. Nous sommes heureux que notre travail soit tombé sous les yeux d'un pareil juge, qui s'exprime ainsi dans sa dernière brochure :

« Il y a dans ce moment deux hommes qui paraissent mar-
» cher aux premiers rangs du progrès, l'un par des idées
» générales d'organisation, l'autre par une admirable spé-
» cialité, dont les développements peuvent ajouter des mil-
» liards aux capitaux de la France; M. le comte *Dan-*
» *geville,* député de l'Ain, par son projet des *canaux d'irri-*

» *gation* de la France, et M. Jobard, de Bruxelles, par son plan
» de création *d'une propriété intellectuelle. Ce dernier fait*
» *une science* par cela même qu'il la nomme ; il va plus loin
» encore, il cherche à réorganiser l'ordre social sans le bou-
» leverser ; il veut le progrès ayant les gouvernements pour
» appui, le progrès sans révolution, l'union de ces deux mots
» qu'on ne saurait plus séparer : *conservateurs progressifs.* »

D'un autre côté, nous recevons l'ouvrage de M. le professeur Jules Garnier sur les *falsifications des substances alimentaires, et les moyens de les reconnaître.* (Paris, Baillière.)

Nous comprenons, en le lisant, comment l'auteur a pu recevoir des lettres comminatoires, pour l'empêcher d'imprimer son livre, car il est évident qu'il va ruiner des milliers de fraudeurs en mettant le public à même de découvrir les nombreuses adultérations sur lesquelles leur coupable industrie est assisse.

M. *Jules Garnier* a rendu un service immense en éclairant des centaines d'attentats à la santé publique, qui sont probablement l'origine de ces innombrables gastrites, bronchites et viscéralgies, signalées depuis une vingtaine d'années par les médecins des capitales.

On frémit de dégoût, quand on songe que des milliers de kilogrammes de jambon, de saucissons, de lard, et de poissons gâtés, précipités fréquemment par la police, dans les cloaques de Montfaucon, en étaient retirés la nuit et remis dans la circulation le lendemain, avec des quartiers de chevaux morts de la morve et de cochons ladres, d'après le témoignage même du préfet de police.

Nous reviendrons, à la fin de notre ouvrage, sur ce catalogue d'infâmies culinaires, suite naturelle du *laissez faire et laissez passer*, dont on avait sans doute essayé avant l'établissement des *langueyeurs de porc.*

Nous dirons seulement qu'il nous a été fort agréable de voir nos idées d'organisation partagées par un homme aussi distingué que M. *Jules Garnier*, qui s'exprime comme il suit sur notre brochure :

« Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner quelques » citations de l'écrit fort remarquable d'un homme d'un ju- » gement profond, directeur du Musée de l'Industrie belge, » de celui qui a fait, dit M. *Blanqui*, la guerre aux abus de » l'industrie avec une si spirituelle énergie, une verve si in- » fatigable, une raison si piquante, de celui enfin qui devance » le temps, par la hardiesse de ses vues et l'originalité de ses » conceptions. »

Nous savons bien qu'en rassemblant nous-même ces témoignages flatteurs, sans emprunter le couvert d'un ami, d'un éditeur ou d'un compère, nous ferons de la peine à quelques personnes; mais nous ne cachons point notre but. Tout homme qui étudie et travaille en véritable artiste, n'a peut-être pas de plus puissant aiguillon que le plaisir de faire de la peine à ses ennemis, à force de triomphes; de l'emporter sur ses rivaux à force de talent, et de fermer la bouche aux envieux à force de succès.

Cela n'est pas chrétien, direz-vous; — mais faudrait-il par hasard, qu'un peintre s'abstînt de faire un beau tableau, un musicien un bel opéra, et un auteur un bon livre, par charité chrétienne, de peur d'humilier la médiocrité jalouse ou méchante? faudrait-il qu'il répudiassent les applaudissements, les louanges et les adhésions, après avoir tant travaillé pour les obtenir ?

Mais le succès, la gloire, la victoire ici-bas, ne se composent que d'applaudissements publies, et chacun en est d'autant plus friand qu'il en goûte plus rarement.

Du reste, nous n'éprouvons ici qu'un besoin, celui d'opposer des témoignages favorables à des témoignages contraires, c'est au tribunal de l'opinion à juger de la valeur des dépositions pour et contre.

Quand une foule de petits écrivains anonymes se cramponnent à nos jambes depuis plusieurs années, quand on publie des caricatures, quand on fonde un journal spécial

contre nous *, quand on publie des brochures** et que l'on imprime un poëme ***, en assez bons vers, pour prouver au public, que nous ne savons ni penser, ni écrire; que notre ignorance, notre incapacité, notre stupidité, doivent passer en proverbe avec notre nom, il peut bien nous être permis d'en tirer un grain de vanité, et de croire qu'on ne développerait pas une si coûteuse artillerie pour assiéger une bicoque sans importance.

Malgré le peu de succès des assaillants, nous ne voulons pas repousser les secours qui nous viennent du dehors; c'est pourquoi nous publions, sans façon, le dernier paragraphe d'un article inséré dans le dernier numéro de la Revue générale des Travaux publics et de l'Architecture, signé par le célèbre ingénieur Edmond Tesserenc.

« Le mémoire de M. Delaveleye a été publié dans un recueil » imprimé à Bruxelles, dont M. Jobard, ce penseur au jugement si prompt et si sûr, cet écrivain à la plume si riche » de verve, de fécondité et d'érudition, a conçu le plan, tracé » le cadre, et dirigé la rédaction.

» Dans ce recueil (le Bulletin du Musée de l'Industrie), » les ingénieurs, les économistes, les savants belges, travaillent avec une noble émulation et un véritable succès, à racheter leur patrie de cette réputation d'impuissance scientifique et littéraire, que lui avaient value les compilations » et les contrefaçons sans nombre de sa librairie.

» Dans cette œuvre de réhabilitation, M. Delaveleye » occupera une place importante, aussi bien par le mémoire » que nous venons d'examiner, que par un autre travail sur les » manomètres, non moins estimable, dans lequel on retrouve » cet esprit d'analyse, cette rectitude de jugement, cette rigueur de déductions, qui donnent aux travaux de cet in-

---

* *Le Charivari belge*, fondé par M. Louis Labarre, un de nos anciens salariés.

** *Façon dont M. Jobard entend la discussion*, par M. le docteur Vandenbroeck.

*** *La Jobardiade*, poëme en cinq chants, par le poëte Borain.

» génieur, une utilité scientifique et pratique qu'on ne sau-
» rait leur contester. »

A ceux qui voudraient savoir ce que les penseurs allemands disent de notre brochure, nous donnerons l'extrait suivant d'une lettre du célèbre docteur *Helwing*, professeur de sciences économiques et politiques, à l'université de Berlin :

« C'est avec un bien grand plaisir que j'ai lu votre inté-
» ressant mémoire. La matière que vous y traitez m'a tou-
» jours paru une des plus importantes de celles qui doivent
» fixer l'attention des hommes d'état, et la manière dont vous
» vous en êtes acquité, m'inspire une telle estime pour votre
» talent et votre esprit, que c'est pour moi une véritable
» satisfaction de pouvoir vous en féliciter. La profonde et
» vive impression que nous éprouvons à la lecture d'une
» théorie politique et morale, est la seule preuve que nous
» ayons de sa vérité, et la force de cette conviction surmonte
» à la fin, par sa puissance, tous les empêchements et les
» raisonnements que le préjugé ou la passion lui opposent ;
» continuez-donc, etc.... »

L'homme de quelque valeur, doué de quelque réaction, est comme ces balles élastiques qui s'élèvent d'autant plus haut, qu'on emploie plus de force pour les briser sur le pavé. M. Guizot a dit : « On ne doit plus mesurer aujourd'hui, la grandeur d'un homme, comme celle d'un obélisque, que par le nombre d'ennemis qu'il couvre de son ombre. »

Nous l'avouons, si notre théorie n'eût pas été condamnée et repoussée, à l'unanimité, par la première assemblée notable à laquelle nous l'avons soumise, nous l'eussions peut-être laissé mourir en son germe. Cet échec est certainement la cause du développement que nous lui avons donné : *facit indignatio versus,* a dit Juvénal. Le dédain et les injustes mépris ont plus de part qu'on ne pense dans les chefs-d'œuvre des arts, des sciences et de la littérature.

Erasme a dit : « Au lieu de médire des sots, je crois qu'il serait plus sage de leur ôter le chapeau quand on en rencontre; car ils sont l'ouvrage du créateur, aussi bien que les hommes d'esprit. »

Ils ont aussi leur mission divine à remplir ne fût-ce, comme le dit si spirituellement M. *Dumortier,* qu'à nous aider à compter le chemin qui nous fesons, en se tenant immobiles, comme des bornes milliaires, sur la route du progrès.

Les sots, les envieux et les méchants ont leur utilité, comme les cousins et les moustiques, dans les pays chauds; ils tiennent le travailleur en mouvement et en éveil, tout en l'empêchant de s'asphixier dans sa propre atmosphère. En général, on a tort de se plaindre des choses naturelles, tout est bien en sortant des mains du créateur, il n'en est pas de même de l'œuvre de l'homme, qui est *perfectible à l'infini.*

Demandez au plus grand poëte, au plus grand peintre, au plus grand musicien, au plus grand mécanicien, s'ils sont parfaitement satisfaits du chef-d'œuvre qu'ils viennent de mettre au jour; tous vous répondront, en portant la main au front: « Il y a là quelque chose de bien supérieur à cette ébauche imparfaite, que vous applaudissez comme une merveille. »

N'est-ce pas là le *criterium* caractéristique de la *perfectibilité indéfinie?* la médiocrité seule est contente de tout ce qu'elle enfante.

N'imitez pas les hommes d'état de l'Angleterre, d'il y a 50 ans, qui se sont si étrangement fourvoyés, en empêchant les machines de sortir de leur île; ils croyaient sans doute aussi que le génie mécanique avait dit son dernier mot, après la *Mull-Jenny,* et le *Power-Loom.* Cette erreur a été la cause de l'érection de toutes les grandes fabriques de machines du continent.

Si les métiers étaient sortis librement de l'Angleterre, on n'aurait jamais songé à fonder les établissements de *Seraing, du Creuzot, de Charenton, d'Alais, d'Arras, de Mulhouse, d'Indret, du Phénix, de Saint-Léonard, de Rotterdam,* etc. Les Anglais eussent été longtemps les seuls fournisseurs de machines de l'Europe et du monde entier; car ils étaient, en

1815, en avance d'un demi siècle, et pouvaient fournir mieux et à meilleur marché qu'aucune autre nation.

Cette faute énorme du gouvernement anglais, que les ministres actuels cherchent, un peu tard, à réparer, a fait perdre des milliards à la Grande-Bretagne et privé d'une existence assurée plusieurs millions d'ouvriers, qui lui demandent aujourd'hui, la menace à la bouche, *du travail ou du pain*. Voilà ce que peut produire de malheurs, la négation du *progrès indéfini*.

Il en sera de même si nos gouvernants repoussent notre théorie, fondée sur la même croyance.

Ne craignez pas d'accorder la propriété pérenne à tous les inventeurs, par la peur de perpétuer un monopole dans une famille; car la plus belle invention sera toujours remplacée, en peu de temps, par une invention plus parfaite; un monopole, sujet à changer de main à chaque génération, et souvent plutôt, n'est plus un monopole à redouter, comme celui des majorats.

Jetez donc un coup-d'œil sur ce qui se passe autour de vous, et voyez s'il est une seule industrie qui ne se soit modifiée et souvent changée du tout au tout, en fort peu d'années.

Pas un propriétaire de brevet sur cent, n'est arrivé à exercer son invention, pendant 15 ans, sans y rien changer, et sans avoir pris ou acheté plusieurs brevets de perfectionnement. Pourquoi, direz-vous, comme tous les autres, donner la pérennité à ce qui n'a, de votre aveu, qu'une durée limitée à 15 ans au plus? Nous vous demanderons, à notre tour : Pourquoi ne voulez-vous pas accorder cette pérennité, puis qu'elle ne présente aucun danger et qu'elle offre les immenses avantages que nous avons énumérés ?

Pourquoi vouloir limiter d'office, la durée de l'existence des enfants du génie; quand vous ne limitez pas la vie de l'enfant que l'on présente à l'état-civil? Le bœuf, le cheval que vous achetez auraient-ils le même prix à vos yeux, si leur existence était fatalement limitée par le vendeur? eh bien! le capitaliste qui veut exploiter un brevet ne veut pas non plus savoir le jour

de sa chûte. L'espérance doit rester au fond de toutes les carrières, de toutes les mines que l'on creuse. Les chances aléatoires ont des charmes secrets pour tous les hommes, mêmes pour les capitalistes, c'est pourquoi le *minimum* d'intérêt; ayant pour appoint l'espérance, est si séduisant, que c'est peut-être là le seul moyen de mettre, aujourd'hui, des milliards de capitaux peureux en circulation.

Si, en cet instant, surgissait un Colbert, il comprendrait sans doute que ce siècle doit s'appeler le *siècle des travaux publics,* il n'aurait alors qu'à lever l'étendard du *minimum* d'intérêt pour s'immortaliser.

Il n'hésiterait pas non plus à fonder la *propriété intellectuelle*, car il sentirait que le salut de la vieille Europe est là et pas ailleurs. Vous aurez beau envoyer visiter *Pentonville, Bedlam,* et tous les *pénitenciers* du monde, vous ne l'y trouverez pas. Vous aurez beau faire des cuquêtes, fonder des comités de secours, décréter, même une taxe des pauvres, tous ces palliatifs seront impuissants en l'absence du *droit commun,* qui assurerait à chacun la propriété de ses œuvres, et délierait les gouvernements et les riches de tout embarras, de tout devoir de tutelle, et de toute crainte pour l'avenir.

QUESTION DES LIMITES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

On fabrique tant de livres aujourd'hui, qu'il y a vraiment pléthore, crise littéraire et défaut de débouchés, comme pour les autres marchandises; il faut, pour être lu, pour faire goûter ses idées, se donner beaucoup de mouvement, et aller non seulement frapper à la porte des rares amateurs qui existent encore, mais faire déposer vos produits sur leur table de nuit; c'est ce que nous avons fait pour obtenir l'attention d'un homme dont la pénétrante et active intelli-

gence ne le cède qu'à la brillante imagination et à la promptitude du coup-d'œil.

Nous regrettons seulement, qu'en sa qualité d'inventeur, il s'arrête devant l'adoption complète de la grande et féconde mesure d'équité générale que nous proposons, pour quelques légers et rares inconvénients, très-hypothétiques d'ailleurs qui pourraient en résulter.

Il nous semble voir un homme vôter pour la suppression de la pluie, parce qu'il en résulte de la boue sur les trottoirs.

Les meilleures choses ont leurs petits inconvénients, le soleil lui-même a ses taches et ses ennuis; il fait passer la couleur des chapeaux et bruni la peau des dames, mais il ne faut pas le supprimer pour si peu.

La propriété foncière engendre des procès et des batailles, elle exige des huissiers, des avocats, des juges et des gendarmes, et cependant la propriété est la plus belle institution du monde.

La propriété intellectuelle offrira certainement des inconvenients similaires et nécessitera l'augmentation des moyens de répression.

Il y aura des procès de limite; mais beaucoup moins que pour la propriété foncière; car jamais la possession intellectuelle ne se perdra dans la nuit des temps, comme la possession foncière.

Nous expliquerons tout cela, après la lettre que voici.

Bruxelles, 11 mars 1844, six heures du matin.

« J'ai trouvé hier soir votre très-gracieux envoi, et me suis jeté sur *votre œuvre* de façon à la dévorer en une nuit. Je ne l'ai plus quittée, ayant commencé à en goûter. Depuis les nuits où je lisais Richardson et Fielding, l'Arioste et Lesage, je n'en avais pas eu d'aussi enchantées; qu'est-ce à dire? Je me suis surpris

inquiet à mon réveil, d'avoir eu trop de liberté à l'égard de votre génie et d'en user avec vos pensées comme on le fait avec les sentiments, quand on se repait d'émotions.

» Mais non : connaître, c'est jouir par l'esprit ; comme aimer, est jouir par le cœur. Vous nous élevez au dessus de l'horizon ordinaire de nos pensées, est-il étonnant que nous embrassions avec ivresse le spectacle nouveau qui s'offre à nos yeux.

» Pour voir au loin, il faut nécessairement voir de haut. Les idées élevées sont toujours quelque peu dans les nuages, leur naissance *première* se fait dans le sein de Dieu, cette céleste origine, bien plus haute et plus cachée encore.

» Tout lecteur contracte, à mon sens, des obligations envers l'auteur ; les miennes sont d'autant plus certaines que vous m'avez accordé la faveur d'être parmi les tous premiers lecteurs de votre ouvrage, puisque j'ai le bonheur de l'avoir pu lire pendant que vous le teniez sur le métier. Or, voici le tribut, l'hommage-lige de votre très-humble serviteur.

» Dans le système général de la reconnaissance du droit de propriété intellectuelle, perpétuelle : je m'inquiète des *murs mitoyens ;* j'avais osé vous le dire déjà ; il me semble que vous n'avez pas trouvé à diminuer mes craintes. Serais-je à présent trop *osé* en vous conseillant d'en dire quelque chose et de chercher à indiquer un commencement de solution à cette difficulté?

» Il faudrait distinguer entre les barrières qui sépareront les domaines de l'intelligence, il doit y avoir moins de pénalité pour celui qui envahit un champ qui aurait pour toute clôture un poteau avec : *hier liggen wolf ysers*, que pour celui qui franchit un fossé ; il y a moins de mal à passer au travers d'une haie que par dessus un mur ! Que MM. les propriétaires intellectuels veuillent donc bien prendre soin de s'entourer de quelques limites, fossé, haie ou mur, et qu'ils en fassent les frais s'il leur plait, comme cela est juste ; sans cela les hardis promeneurs tomberont à tout moment dans de perfides pas-de-loups. Nous nous

comprenons : ceci veut dire qu'il y a propriétaire et propriétaire, il faudra analyser l'intelligence ou le degré d'invention. Nous avons *l'idée simple*, elle est très à respecter sans doute, mais fut elle *idée-mère*, à quoi servirait-elle si elle ne sait pas élever ses enfants? Un simple enregistrement, une publication, dans *le Moniteur*, par exemple, supérieurement officielle ainsi, quoique faite à tant la ligne, serait un premier degré de possession. C'est *le meuble* de l'intelligence, les meubles n'ont pas de suite, disent, je crois, les juristes, il faut les garder pour les conserver.

» Viendraient ensuite les nourrices des idées; il ne faut pas qu'elles apportent leur substance nourricière sans en retirer des droits pour salaire.

» Puis, l'idée marche seule; alors seulement elle a sa *personne civile*. Plus tard elle sera réalisée dans toutes ses proportions, et, majeure, elle jouira de droits complets.

» Je ne saurais accorder les droits, pas plus que je n'accorde les honneurs de l'invention, à celui qui n'a de puissance que pour imaginer et ne sait pas réaliser; de même que c'est un délit national de concéder aux *réalisateurs* le pouvoir de courrir-sus aux inventeurs, de les dépouiller, et mettre à mort.

» Vous voyez, mon digne ami, que c'est encore de *murs mitoyens* qu'il s'agit. Si vous vouliez ajouter quelque chose là dessus, votre œuvre régénératrice s'en avancerait.

» Autre chose :

» Dans votre lettre au prince du fort de Ham, vous calmez ses inquiétudes, sur l'augmentation du *pouvoir des capitaux*, à raison de l'extension de leur champ d'opération. Il me semble, que le danger signalé par le prince est là. On pourrait contester que ce soit un danger, mais l'action, le fait prévu, arriveraient incontestablement. Imaginons-nous qu'il puisse y avoir une seconde surface à posséder ici bas! Soit sous terre (si on trouve un jour par les puits de votre invention, toutes les richesses qu'elle enferme), soit au dessus de notre globe (si cela est ima-

ginable), à qui seront ces biens nouveaux? aux capitalistes, n'en doutez pas. Nous devrions nous jeter dans des profondeurs qui ne s'arrêteraient qu'à la métaphysique, si nous voulions déduire toutes les conséquences qui naissent de l'idée *du capital*. Je m'en détourne avec effroi, mais j'aurai en même temps la hardiesse de vous offrir *en holocauste* une série de pensées qui voudraient que la propriété intellectuelle fut de *fidéicommis*. La pensée ne s'aliène pas, comme la matière; *si elle* est une suzeraine, qu'elle ait ses vassaux! on ne vend pas une couronne. L'inventeur est un riche à privilégier: que tout ce qu'il a tourne en *majorat*, et dans votre saint respect pour les droits des enfants de Dieu, faites encore, monsieur, que s'ils engagent les fruits de leur domaine, il y ait une année jubilaire qui les réintègre dans les biens qu'ils avaient créés.

» Ma voix serait perdue dans le chœur des louanges dont vous êtes salué de toutes parts. Permettez-moi de vous assurer seulement que le prix de votre amitié est infini à mes yeux, car vous êtes de ces hommes qui pensent par le cœur, et je suis de ceux qui aiment pour penser.

» Agréez l'expression sincère de tous mes sentiments devoués, et surtout celle de ma reconnaissance profonde.

» J. Mezus. »

Dans la propriété intellectuelle, JE M'INQUIÈTE DES MURS MITOYENS, dit notre spirituel correspondant; un mot, un seul mot, devrait faire cesser ses inquiétudes; c'est que depuis 164 ans en Angleterre, depuis 50 ans en France, depuis 27 ans en Belgique, en Hollande et ailleurs, la question *des murs mitoyens* est résolue, par le plein exercice de l'institution des patentes et des brevets.

Depuis cent soixante-quatre ans, disons-nous, les procès de limite entre les patentés anglais sont jugés, et les voleurs si sévèrement punis, que les empiètements sur la propriété industrielle d'autrui, deviennent de plus en plus rares.

Quand on voit le contrefacteur de la fonte à l'air chaud condamné, cette année, à 2,500,000 francs de dommages-intérêts

envers l'inventeur, sans préjudice d'une somme bien plus forte à prélever sur tous les maîtres de forges qui ont employé son procédé, cela vaut bien une haie, un fossé, un mur protecteur.

Quant à la gradnation de la pénalité, cela concerne les juges; elle peut toujours s'évaluer d'après le tort fait au propriétaire et le bénéfice présumé fait par le voleur. On n'aurait pas condamné un contrefacteur d'allumettes, le plagiaire d'un dessin, d'une romance ou d'un livre, à une si forte amende, que le contrefacteur d'un procédé aussi important que celui de la fabrication du fer à l'air chaud.

Vous craignez qu'on ne soit plagiaire sans le savoir, sans le vouloir, qu'on ne tombe dans des *pas-de-loups* industriels; c'est ce qui arrive fréquemment, pour la propriété foncière et mobilière, mais on a coupé court à toute excuse par l'axiôme de droit : NUL NE PEUT PRÉTEXTER IGNORANCE DES LOIS.

La collation d'une propriété industrielle, artistique, ou littéraire, ne peut *sortir son effet*, comme on dit, qu'après la publication officielle de l'arrêté qui la confère.

Que l'on oblige les impétrants a donner encore plus de publicité à cet arrêté, rien ne s'y oppose, rien même ne serait plus facile et plus juste que d'exiger, comme pour la concession d'une mine, trois publications de la demande de brevet dans tous ses détails, et d'admettre les réclamations de ceux qui pourraient venir en revendiquer l'une ou l'autre part, en fournissant la preuve que le demandeur veut empiéter sur le territoire du voisin. Ce serait une bonne mesure d'exécution, un excellent amendement, auquel nous nous rallions volontiers.

Il est vrai que ce droit existe aujourd'hui, non pas avant, mais après la délivrance du brevet, dont le gouvernement ne garantit pas la moindre parcelle en le délivrant: il y a déchéance si la déclaration est fausse.

Toute ce qui concerne l'idée mère, l'idée nourricière,

l'idée simple, l'idée composée, a été parfaitement résolu par la Constituante. Une idée, un principe scientifique, à l'état métaphysique ne sont pas susceptibles d'être brevetés.

Il faut, avant de présenter un enfant à l'enregistrement de l'état-civil, que l'enfant soit fait.

On ne peut y présenter un germe, un fétus, un embryon, une môle.

Il faut de même qu'une idée ait pris corps, qu'elle soit enfin matérialisée sous la forme d'un livre, d'un tableau, d'un modèle, d'une partition, d'une machine, avant de constituer une propriété.

Il faut qu'elle soit passée du domaine métaphysique dans le domaine physique; du monde imaginaire dans le monde positif.

Il faut que l'idée ait pris la forme du meuble avant de pouvoir réclamer la même immunité. Il faut enfin que le verbe se soit fait chair : est-ce clair ?

Le nom de *propriété intellectuelle* manque peut-être de justesse, en cela qu'elle ne peut obtenir des droits qu'après être devenue propriété matérielle.

Ce que nous demandons n'est pas si étrange, si neuf, si effrayant qu'on le croit; car cela existe déjà, et nous l'avons répété souvent; nous ne voulons changer qu'un mot, qu'un seul mot, à la propriété intellectuelle existante : le mot *temporaire* en *perpétuelle*.

C'est de ce seul mot que nous attendons les merveilleux effets que nous avons énumérés, parce que les capitaux viendraient alors, d'eux-mêmes, féconder les jachères de l'industrie, et qu'il jaillirait du défrichement de ce nouveau monde

autant de richesses qu'il en est sorti du sol, par suite de la reconnaissance de la propriété foncière héréditaire. Cela devrait être évident pour tout le monde, nous semble-t-il!

M. Meeus voudrait que la propriété intellectuelle fut de *fideicommis*, et que les inventions constituassent des majorats; nous ne portons pas si loin nos prétentions, nous répudions tout privilége, et ne demandons que *le droit commun*.

Ce serait fausser la doctrine à *chacun selon ses œuvres*, que d'instituer des *majorats intellectuels* et de rendre les inventions inaliénables.

Ce serait préparer une révolution semblable à celle qui nous a débarassé des priviléges héréditaires.

Quant aux capitalistes; au lieu de les craindre et de redouter leur prépondérance, comme on paraît le faire aujourd'hui, nous les envisageons dans l'avenir comme les tuteurs, les associés et la providence des inventeurs, qui ne sont *aujourd'hui* et ne seront jamais que leurs serfs, tant qu'ils ne seront pas émancipés par la loi.

On conçoit aisément que quand le génie et le talent formeront un capital, auront une valeur certaine, présenteront une hypothèque incontestée, le capital monétaire sera forcé de compter avec le capital intellectuel, et ne pourra plus s'emparer de force, comme aujourd'hui, d'une découverte protégée par la loi, ni de celles qui traînent dans le domaine public; car il n'y aura plus de domaine public, le moindre recoin de cette vaste friche sera soigneusement cultivé. Le capitaliste ne pouvant plus prendre sera bien forcé d'acquérir.

Eh bien, il acquierra, direz-vous; c'est précisement ce que nous espérons; dès lors, personne n'aura le droit de se plaindre, pas plus qu'on ne se plaint des acquisitions de terrain qu'il fait aujourd'hui; tous les intérêts seront saufs,

l'homme de talent sera rémunéré selon ses œuvres et traité selon sa capacité. Ce qui n'existe pas en ce moment, et ce qui existera dès que la législature aura parlé, et la législature parlera, car nous n'enlevons rien aux propriétaires actuels, si ce n'est une portion de l'impôt qui commence à les écraser; les gouvernements parlerons, car nous leur présentons un moyen sûr de combler le *déficit* toujours croissant de leurs finances, au moyen de patentes progressives, auxquelles nous voulons soumettre l'immense série de propriétés scientifiques, industrielles, artistiques et commerciales qu'on peut créer d'un seul mot.

Si notre honorable correspondant a trouvé quelque nébulosités métaphysiques dans notre livre, nous croyons qu'elles disparaîtront devant le terre-à-terre des explications que nous venons de lui donner. Parcourir en une seule nuit, le traité complet d'une science nouvelle, en saisir tous les arguments et les corollaires, sans papillottement dans les yeux de la tête et de l'esprit, est un tour de force qui nous etonnerait moins de la part de notre honorable critique que de tout autre; mais la force de pénétration a ses limites, et M. Meeus cependant a dépassé le but, comme nous allons le démontrer.

Par exemple; il s'inquiète des métamorphoses de la propriété intellectuelle, dans un avenir beaucoup trop éloigné, il songe aux arrières-petits-neveux de l'inventeur, et aux discussions et règlements de limites et de *murs mitoyens*, absolument comme s'il était de ceux qui doutent de la perfectibilité indefinie, et qui croient l'industrie stationnaire et figée dans ses formes primordiales; mais il n'en est pas ainsi, les produits de l'industrie sont comme ceux du kaléïdoscope, ils changent et se modifient sans cesse; une invention se superpose à l'autre, et en fort peu d'années.

Les revendications de limites de la propriété intellectuelle n'offriront jamais le même dédale que celles de la propriété foncière; à quoi servirait-il de réclamer la propriété d'une invention depassée, qui n'a plus la moindre valeur; et puis

elle serait tombée, sans retour, dans le domaine public dès qu'on aurait cessé d'en payer la patente pendant une année; cela coupe court à toute objection, croyons-nous.

Ce procédé simplifierait singulièrement l'administration de cette espèce de propriété, qui aurait d'ailleurs ses avocats spéciaux dès quelle serait établie en droit, et ce droit ferait partie de l'enseignement dès qu'il en vaudrait la peine.

Aujourd'hui ce sont les technologues et les savants qui sont appelés comme experts; car les avocats et les juges ordinaires n'ont point étudié cette matière, cependant les différents intellectuels n'en sont pas moins jugés, et tout aussi bien que les différents de la propriété foncière.

On voit donc que tout cela n'entraînerait aucun embarras nouveau pour le gouvernement, qui n'aurait tout simplement qu'à décréter, que :

LA PROPRIÉTÉ DES OEUVRES INDUSTRIELLES, ARTISTIQUES, LITTÉRAIRES ET COMMERCIALES, EST ASSIMILÉE A LA PROPRIÉTÉ FONCIERE ET MOBILIÈRE ET SOUMISE AUX MÊMES CHARGES.

La Sentinelle des Campagnes.

Ce journal, qui a cru nécessaire de déclarer la guerre à l'industrie dans l'intérêt de l'agriculture, devait déclarer notre système impossible ou du moins entaché d'*horribles difficultés*, c'est ce qu'il a fait.

La *Sentinelle* convient que par suite de la bonne intelli-

gence des puissances, la propriété intellectuelle peut être reconnue d'une heure à l'autre; mais ce qui l'embarrasse « ce sont les droits acquis des manufactures aujourd'hui exis- » tantes, des comptoirs, des magasins établis en vertu du sys- » qui nous régit actuellement. »

Le *Patriote* avait éprouvé le même embarras, et nous l'en avons tiré bien aisément, en le renvoyant à certain paragraphe qui lui était échappé; paragraphe qui prouve que nous n'avons ni l'intention ni le besoin de toucher aux droits acquis.

Nous ne concevons pas comment, d'après cela, la *Sentinelle* a pu s'écrier : « Que deviendront les produits fabriqués? » que deviendront surtout les millions de familles qui tien- » nent tous leurs moyens d'existence de la fabrication et de » la vente de ces produits ? » La cause d'une pareille inquiétude nous étonne; car ces millions de familles ne s'apercevront pas du moindre dérangement, et les produits fabriqués resteront pour ce qu'ils sont, car nous ne demandons pas de rétroactivité.

Nous partons du jour même où notre loi sera promulguée, pour donner la pérennité aux inventions nouvelles et pour imposer la marque aux objets fabriqués. Voilà le fond de notre système.

Nous n'avons pas besoin de revenir sur les avantages et la facilité qu'il présente.

Le concours de tous les gouvernements n'est pas nécessaire non plus, car du moment où l'un d'eux aura adopté ce système d'équité, si profitable au fisc, tous les autres s'empresseront de l'importer comme on importe les bonnes machines, les bonnes méthodes, les bonnes institutions, et surtout les impôts productifs.

On n'aura pas besoin de forcer l'Angleterre, par un blocus, à adopter des mesures contre le *fléau de la libre concurrence*

dont elle souffre plus que personne; car l'Angleterre est le pays modèle des crises industrielles et commerciales et n'attend qu'un moyen praticable pour essayer de s'en délivrer.

La *Sentinelle* ne fait pas comme les autres journaux qui, après avoir consacré un quart d'heure à l'étude d'un système élaboré pendant quinze ans, le condamnent sans plus; la *Sentinelle* y substitue son système à elle, qui paraît lui être venu sous la plume en terminant sa critique.

Elle propose le mode industriel et commercial que les *frères moraves* ont adopté dans leurs petites boutiques à prix fixe, appuyé des préceptes de l'Evangile : « Tu ne voleras » point, tu ne frauderas point, tu seras sincère, probe et ver- » tueux. »

Avec cette simple recette la *Sentinelle* répond du reste; car alors vous verrez régner, dit-elle, la plus touchante fraternité entre le maître et l'ouvrier.

« Le maître n'altérera plus ses produits qui, aujourd'hui, » sont presque tous frelatés.

» A son tour, le marchand, *pénétré des mêmes principes* » *religieux,* ne cherchera plus à *renchérir* sur ces mêmes fal- » sifications, *il ne trompera plus* sur le poids et la me- » sure, etc.

» Vous le voyez, notre procédé est fort simple, dit la » *Sentinelle;* et si vous nous demandez comment nous assu- » rons l'écoulement des produits consciencieux fabriqués » par des chrétiens, nous ne serons pas plus embarrassés, » nous répéterons ce que nous proclamons depuis dix-huit » mois : *faites de l'agriculture, abandonnez l'industrie et vos* » *ateliers empestés,* etc., etc. »

En effet, les procédés de la *Sentinelle* sont fort simples; à quoi bon s'occuper des moyens d'organiser l'industrie et le commerce ? Il n'y a qu'à les supprimer, — plantez des légumes et élevez des animaux domestiques : cela suffira pour nourrir tout le monde, comme les poules du phalanstère pour payer la dette d'Angleterre!

Vous avez la goutte au pied, coupez la jambe et tout est dit.

Nous avons beau y mettre de la bonne volonté, il nous est impossible de croire que la *Sentinelle* ait lu le travail qu'elle critique; mais nous sommes certain que quand tous les fabricants et marchands seraient des *frères moraves*, il suffirait de l'infiltration de quelques intrus, de quelques chevaliers d'industrie, experts en falsification, pour les ruiner tous de fond en comble. Tous les commerçants ne sont certes pas des fripons; mais, par le temps qui court, s'il en reste encore quelques-uns d'honnêtes, et consciencieux, ils seront les dernières dupes, les dernières victimes, — et voilà tout.

Le système de la *Sentinelle*, qui consiste à moraliser le marchand pour remédier à tout, est excellent sans doute et parfaitement chrétien; mais on peut lui répondre par l'apostrophe de Beaumarchais à une bonne mère qui recommandait en sa présence, à ses enfants, d'être bons, honnêtes, obligeants, confiants et généreux : —*Ma chère dame, vous élevez là des poulets pour les renards de la vie !*

Chacun à sa manière de voir, dit-on; ce qui est vrai au physique l'est sans doute au moral; Dieu nous montre l'un pour nous enseigner l'autre, c'est une télégraphie que tous les peuples de tous les temps sont susceptibles de comprendre.

Le créateur n'a pas voulu que nous puissions prétexter ignorance de ses lois, il les a donc écrites à profusion sur tout ce qui nous entoure; il a poussé sa bonté prévoyante jusqu'à ne nous laisser jamais manquer d'interprètes; c'est donc toujours par défaut d'attention ou de bonne volonté, que nous nous fourvoyons, ou que nous nous indignons de rencontrer au moral, des myopes, des presbites, des louches ou des aveugles, qui voient autrement que nous, ou qui ne voient même pas du tout; ceci explique pourquoi le rédacteur de la *Sentinelle*, ne voit point comme M. *Victor Considérant*, qui établit, en ces termes, que la question du progrès

social est étroitement liée au problème de l'organisation du travail :

« La recherche, l'étude et l'expérimentation des voies et » moyens de *l'organisation du travail*, voilà le problème que » l'état de la société pose au gouvernement. Ce problème, il » faut le résoudre ou périr. Que tous ceux qui, comme nous, » veulent conjurer les révolutions et les tempêtes dont l'avenir » est chargé, se pénètrent de la nécessité absolue de la solution » de ce problème; qu'ils parlent, qu'ils enseignent, qu'ils agissent, » qu'ils pèsent de toutes leurs forces sur l'opinion publique; » qu'ils préparent enfin le mouvement de la transformation qui » fera sortir du corps électoral un pouvoir capable de sauver la » société des dangers qui la menacent. »

Il est bien évident, pour tous les observateurs impartiaux, que les peuples se trouvent dans un de ces impasses millenaires d'où ils ne peuvent sortir que par une grande palyngénésie sociale, analogue à celle que le Sauveur du monde a déterminée en abolissant l'esclavage ou l'exploitation de l'homme par l'homme.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de l'esclavage du corps, mais de l'esclavage de la pensée, de l'émancipation des parias de l'intelligence, de l'affranchissement des hommes de génie, qui réclament le *droit commun*, c'est-à-dire la liberté d'expansion, en vertu de la loi divine, écrite, comme toutes les autres, dans la grande bible de la nature, où l'on voit chaque essence, animale ou végétale, grandir librement, autant qu'il est dans sa destinée de le faire.

Vouloir forcer un chêne à vivre en caisse et en serre avec les arbrisseaux, c'est s'exposer à voir éclater la caisse et démolir la serre; forcer les hommes intelligents et capables, ces chênes de la société, à vivre de la vie des ronces et des lichens, ou des médiocrités sociales, c'est s'exposer à des bouleversements sans fin.

Il est bien évident que tant que les liens destinés aux es-

paliers seront appliqués indistinctement à toutes les plantes, des ruptures, des déchirements et des explosions ne cesseront d'avoir lieu.

Cela posé, il ne s'agirait que de réparer cette erreur fondamentale et de donner satisfaction à toutes les natures, à toutes les intelligences, en proportionnant l'espace *auquel elles ont droit à celui qu'elles peuvent occuper.*

Or, vous obtiendrez ce résultat en déclarant que chacun sera désormais *propriétaire et responsable de ses œuvres*, comme chacun est aujourd'hui propriétaire de son champ et responsable de ses actions.

EXPROPRIATION DES INVENTIONS POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Impossibilité du système des récompenses nationales.

Si votre système eût été adopté, nous dit-on, à l'époque de l'invention du pain ou de l'imprimerie, il n'y aurait donc qu'une famille d'imprimeurs et qu'une famille de boulangers dans le monde ? ou ces familles seraient devenues dangereusement riches, ou l'imprimerie et la boulangerie n'eussent pu s'étendre comme elles l'ont fait ; et comme il pourrait se présenter plus tard des cas analogues, il y aurait donc du danger à accorder la pérennité aux inventions. — Bien raisonné ! mais un mot suffit pour faire disparaître cette colossale objection :

L'*expropriation forcée pour cause d'utilité ou d'agrément public, moyennant une juste et préalable indemnité ;* car le bien général doit toujours primer le bien particulier.

En admettant même la *non-expropriation* de l'inventeur du pain levé, — qui paraît antérieur à Moïse, puisque ce législateur recommande aux Juifs de ne manger que du pain sans levain ; — que serait-il arrivé ? Que tous les des-

cendants du dieu *Pan*, que les Grecs croient l'inventeur du pain, seraient les boulangers des quatre parties du monde. Quel mal y aurait-il, si ce n'est que, pour l'honneur de la famille, ils ne mettraient peut-être pas de sulfate de cuivre dans leur pâte, parce que *noblesse oblige* ?

Quant à l'imprimerie, on n'aurait pu breveter que l'art de faire des empreintes avec des caractères de bois; mais les caractères métalliques, mais l'encrage mécanique, la presse cylindrique, la chalcographie, la lithographie, l'autographie, la *promptotypie* eussent peut-être mis fin, bien plus tôt qu'ils ne l'ont fait, au monopole de Guttemberg qui, nous le répétons, n'eût pu être breveté pour le principe de la transmission de l'empreinte d'un corps sur un autre, mais seulement pour les instruments destinés à le faire.

Règle générale : on ne peut breveter l'invention d'un agent ou d'un principe naturel. L'eau, l'air, la vapeur, la lumière, le fluide électrique sont du domaine public.

Mais on peut, on doit breveter tous les instruments inventés pour utiliser ces agents, et ces instruments peuvent revêtir une multitude de formes et se prêter à mille combinaisons: rien de plus juste que chacune d'elles appartienne à celui qui l'a conçue. Si elle ne vaut rien, l'inventeur n'en retire rien ; si elle est bonne, le contraire a lieu, mais toujours dans les justes proportions de son mérite, mérite dont le public doit être le juge et le rémunérateur, — et non le gouvernement, comme certains le demandent, faute de réflexion ; car personne ne sait, le gouvernement pas plus que les autres, ce que peut devenir une invention, ni ne peut connaître la mesure de son utilité et de son applicabilité, avant qu'elle ait été combinée avec tout ce qui existe.

Nous citerons l'exemple suivant.

« Un homme a trouvé il y a 25 ans l'art de faire des rou-
» leaux d'imprimerie, en mêlant de la mélasse avec de la
» colle-forte; il a, par conséquent, rendu à la société un ser-
» vice aussi important peut-être que Guttemberg lui-même,
» en rendant possible l'emploi des presses cylindriques con-

» tinues, qui tirent vingt mille épreuves par jour, au lieu de
» mille.

» Si cet homme avait, dans l'origine, demandé une rému-
» nération au gouvernement, on l'eût renvoyé bien loin, sur
» l'avis même des imprimeurs qui ne voulaient pas accepter
» son précédé.

» Or, ce bienfaiteur de l'imprimerie est mort dans la mi-
» sère après avoir vendu son secret, pour cent cinquante francs,
» à deux ou trois imprimeurs de Bruxelles. »

Vous voyez bien que le gouvernement ne peut pas être chargé de rémunérer les inventeurs; car il en serait de même de toutes les inventions à leur naissance.

L'inventeur seul en comprend, à peu près, toute la portée; mais personne ne veut le croire sur parole, et les plus sots le traitent d'insensé et le font souvent devenir fou.

Il faut donc laisser pleine liberté aux inventions de se développer sous la protection des lois.

Ce moyen doit naturellement amener le morcellement industriel et commercial, c'est-à-dire, séparer et encore la propriété de chacun, en l'empêchant d'empiéter sur celle des autres.

Voici la lettre d'un jurisconsulte, plein d'esprit et de verve, qui critique notre système, mais qui ne veut pas qu'on l'imprime; parce qu'il s'aperçoit que son examen *primesautier* pourrait bien manquer de maturité. C'est aussi notre avis; mais comme nous ne voulons pas esquiver la moindre objection, nous le livrons anonyme, à nos lecteurs, en faveur de ses excellents arguments, qui viennent corroborer les nôtres.

« Mon cher Monsieur,

» Lorsque votre intéressante publication sur la propriété intellectuelle a été remise chez moi, j'étais en voyage, car, vous le savez, les avocats prennent des vacances; les novateurs disent que c'est un mal, que cette trêve judiciaire et annuelle;

je pense, moi, que c'est un bien. Pendant ce temps, les clients respirent, et la chicane expire ou tout au moins sommeille; si les gens de robe sont, comme on le dit, une calamité publique, n'est-on pas bien heureux d'en être au moins délivré pendant deux mois tous les ans.

» Je vous devais l'explication du retard que j'ai apporté à vous adresser mes remercîments de l'envoi que vous avez bien voulu me faire, et les observations que vous provoquez de la part de ceux qui vous lisent, ou plutôt de ceux qui vous étudieront, comme j'ai essayé de le faire, de bonne foi, en faisant abnégation de mes idées reçues, en repoussant les préoccupations qui nous assiégent involontairement, en présence de systèmes qui nous étonnent par leur imprévu et nous étourdissent parfois par leur hardiesse.

» Vous voulez la propriété intellectuelle poussée jusqu'en ses dernières limites. Est-ce pour mettre votre principe en action que vous ne voulez pas que les autres prennent part, même à vos pensées, et que vous n'éditez qu'à cent exemplaires? Je ne vous fais pas l'injure de croire que vous soyez tourmenté de la bibliophilie, cette manie égoïste qui tue le progrès et qui étoufferait l'intelligence. Je résume ainsi ma pensée : Ou votre livre n'est ni utile ni fécond, ou il l'est; dans le premier cas vous avez raison, vous publiez même 99 exemplaires en trop: il fallait être franchement bibliophile; dans la seconde hypothèse, c'est un crime de lèze-société de ne pas répandre, et répandre à profusion, des idées qui doivent améliorer une foule de conditions sociales, créer une ère nouvelle pour l'intelligence, faire que son règne soit de ce monde, et familiariser les esprits avec son avènement au trône de la perfectibilité humaine, et de la science si arriérée de l'économie politique. Vous vous imaginez facilement que ce dernier parti eût été celui qu'à votre place j'eusse pris, et je raisonne en homme désintéressé puisque, grâce à votre bienveillance, je suis du petit nombre des privilégiés, un des monopoleurs de vos idées créatrices, j'aurais jeté mon livre sous la porte des palais, et sous le toit de l'artisan; je l'aurais glissé dans la poche du commis et sur le comptoir de l'armateur; je l'aurais placé sur la banquette du député qui représente mes idées comme sur celle du représentant qui ne représente rien;

j'en aurais assourdi le ministère le plus sourd, et j'aurais tant fait enfin que le père-conscrit qui n'aurait pas voulu retarder son sommeil pour lire mes pages, en aurait au moins trouvé des fragments sur la tête papillottée de sa moitié *.

» Vous faire la guerre sur un article de forme, c'est vous annoncer que je suis pointilleux, ergoteur, avocat enfin, mais c'est vous dire aussi que j'aime votre livre et que je voudrais que d'autres éprouvassent aussi le plaisir que j'ai éprouvé en le lisant, mais je ne suis pas mal intentionné; si je l'étais, je ferais faire une seconde édition de votre brochure et j'agirais comme je vous le disais tout à l'heure; car tant que votre système n'est pas adopté, votre intelligence est indivise avec moi, je puis en user et en abuser à mon gré, sauf à l'auteur à avoir le sort de Watt, Carcel, Jacquart, etc. Je ferais mieux n'est-ce pas d'employer le temps que je vous vole, à parler de votre livre, j'y viens.

» Quant au style, il est d'une finesse, d'un laisser-aller plein de charmes, il faut que l'auteur ait dans la tête une encyclopédie theenologique.

» Ce que vous dites de la concurrence est malheureusement trop vrai, et quoique partisan de la liberté la plus illimitée, j'avoue que son excès est fatal au commerce, c'est comme si pour respecter la liberté de chacun, on donnait à chacun le droit de faire ce qui lui plaît, on retomberait dans l'état de nature.

» Elle est fatale aux travailleurs. Voici un exemple que je me pose :

» Une manufacture dans une localité occupe 200 ouvriers, et fournit ses produits à la consommation, avec des bénéfices modérés. L'ouvrier gagne 2 francs par jour et le fabriquant prospère.

» Un concurrent alléché par l'aisance du manufacturier surprend les secrets de la fabrication et vient avec 200 ouvriers

---

* Nous avons fait tout cela.

s'établir dans la même localité. Dès lors la somme des produits est supérieure à celle de la consommation. Le consommateur veut encore à meilleur marché et le nouveau venu baisse le prix. Le moyen le plus facile pour lui est de diminuer le prix de journée, c'est le centime additionnel du ministre des finances en moins. Le premier producteur baisse de son côté, et voilà la journée à 1 franc 50 centimes. Ils n'ont pas remarqué qu'ils n'ont rien fait, car la baisse de prix n'a pas augmenté la consommation. On baisse encore, l'ouvrier est remis à un franc. Alors arrive la falsification, la défiance publique s'attache aux produits; les deux manufactures sont frappées au cœur, la moins puissante s'éteint; mais les 200 ouvriers que deviennent-ils? Ils vont offrir leurs bras au concurrent énervé par la lutte, pour 75 centimes. A l'instant les anciens ouvriers ont à choisir entre l'acceptation de ce salaire ou la faim. Ils choisissent l'abaissement du salaire; mais les 200 autres travailleurs sont livrés au dénûment et aux horreurs de la misère.

» Opérez sur une plus grande échelle et multipliez, vous trouverez peut-être la solution de la question du paupérisme, vous saurez pour quoi, plus il y a de fabrication dans une localité, plus il y a de misère; pourquoi le luxe extrême vit à côté de la plus hideuse pauvreté. Étudiez Lille, Paris, Lyon, Londres et Manchester.

» Avez-vous trouvé l'antidote de la concurrence illimitée?

» Ce que vous dites de la propriété des œuvres de l'intelligence est de toute vérité et de toute équité; votre démonstration me paraît irréfutable.

» Mais, encore un coup, avez vous trouvé la garantie contre le vol intellectuel?

» Croyez-vous que l'application de votre système puisse avoir lieu brusquement, sans transitions et sans bouleversements. La société en ce moment même, n'est-elle pas en travail d'enfantement; son opérateur, c'est le danger soulevé par la détresse du pauvre.

» N'avez-vous d'autre remède à lui appliquer que la pérennité? Pouvez-vous le prescrire d'une manière absolue?

» Voici de bonne foi les inconvénients que je rencontre dans la pratique.

» Supposez qu'une invention utile se découvre. Il est impossible que le *principe* échappe à l'analyse des autres. Ceux qui ne sont que perfectionneurs, les génies secondaires, s'emparent de l'œuvre du créateur, et lui appliquent un merveilleux perfectionnement, alors, de deux choses l'une, il faut ou étouffer le perfectionnement, par respect dû à la propriété de l'inventeur, ou l'accepter et respecter aussi la propriété du perfectionneur.

» Dans le premier cas, vous retombez au milieu des abus des anciennes jurandes que vous avez flétris; — dans le second cas, vous enlevez de fait, la propriété de l'inventeur que vous entendez protéger avant tout, suivez le raisonnement de perfectionnement en perfectionnement et où arriverez-vous. — Vous rentrerez dans le cercle fatal dans lequel se meut invinciblement l'industrie *.

» Puis vous dites: les brevets seront perpétuels! A quoi donc sert la perpétuité d'une propriété qu'on morcèle à chaque instant par le perfectionnement?

» Si ces brevets se transmettent de génération en génération, où en sera-t-on dans deux siècles; — l'un aura un brevet pour la fabrication d'une charrue perfectionnée, l'autre pour la mouture, l'autre pour la cuison du pain: — on ne pourra plus vivre sans la permission de ces industriels; qu'un d'eux s'arrête par bouderie ou obstination, voilà l'univers affamé ou réduit à en revenir aux glands nourriciers de nos pères. Croyez vous que si un homme trouvait par exemple le secret de prolonger la vie humaine (l'eau de Jouvence), il pourrait impitoyablement et à son gré lui, ses enfants et ses descendants à perpétuité, disposer des jours de notre pauvre espèce?

» Ne serait-ce pas assez que la propriété de l'invention s'éteignît avec son auteur? c'est rentrer dans le droit naturel. Les successions sont une invention funeste au génie, l'homme qui reçoit une fortune toute faite de son père, n'en cherche pas la-

---

* Nous avons éclairci ce point, de manière à ne pas devoir y revenir.

borieusement une autre, il laisse son intelligence s'endormir.

» Votre assimilation de la propriété d'une découverte à la propriété d'un champ, d'une maison, ne me paraît pas juste; — celui qui les possède n'empêche pas son voisin d'en posséder une aussi *, tandis que, dans votre ordre d'idées, celui qui aurait inventé la construction de la maison, pourrait empêcher les autres de s'en construire une également. Ce système, appliqué d'une manière absolue, enfanterait l'égoïsme social, la plus grande des calamités.

» J'opte donc pour votre brevet emphitéotique, mais j'opte aussi pour *l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Salus publica suprema lex esto.*

» Il faudrait un gros livre pour répondre à votre opuscule, je vous adresse une longue lettre, subissez-la comme une servitude inhérente à votre propriété intellectuelle. »

SOPHISTICATIONS COMMERCIALES.

Un journal de Paris publie un tableau véritablement effrayant des denrées les plus habituellement falsifiées par l'industrialisme actuel. Nous ne connaissons rien de plus éloquent, pour déterminer les gouvernements à sévir contre les fraudes commerciales, que ces sortes d'exposés où la vérité se montre dans sa nudité la plus brute. Il ne se passe pas de jour maintenant que la presse française ne signale quelques-

* Non, mais il l'empêche de venir s'y loger, d'en toucher le loyer ou d'en récolter les fruits; personne ne peut défendre à son voisin de planter un pommier; mais ce sont les fruits et non pas l'arbre, qui ont une valeur réelle. C'est ainsi que la propriété littéraire doit être entendue, les éditions s'alienent, mais le fond doit rester à l'auteur.

unes de ces épouvantables découvertes. Combien de temps faudra-t-il encore pour que ceux qui sont chargés de veiller à la santé et à la moralité publiques, ouvrent les yeux sur des fraudes qui attestent de la part de ceux qui s'y livrent une cruauté calculée, une perversion complète de tout sens moral. Voici la liste présentée par le journal l'*Univers :*

« *Pain.* — On y fait entrer une quantité d'eau plus grande qu'il ne doit en contenir. On y mêle aussi du sulfate de cuivre.

» *Farines.*—On y mêle des farines avariées, on y ajoute du carbonate de magnésie, du borate de soude, du bi-carbonate de soude; on y mêle encore de l'albâtre en poudre et jusqu'à du pulvérin de porcelaine. Le fait est que nous avons sous les yeux, en ce moment, la première de ces deux préparations, et que sous le rapport de la blancheur et de la finesse, elle est d'une ressemblance parfaite avec la plus belle farine de froment.

» *Sel gris.* — On y mêle de la poudre de pierre à plâtre, du sel de varech, des sels de morue, désinfectés par un chlorure.

» *Sel blanc.* — On le mélange de sel de varech.

» *Huile d'olive.* — On y mêle de l'huile blanche et de la graisse de volailles.

» *Cassonnade.* — On l'augmente avec de la glucose, ou sucre de fécule; avec du sable ou de la fécule.

» *Poivre.* — On en diminue l'arôme avec de la poudre de tourteaux de pain de chénevis.

» *Vin.* — Se fabrique avec de l'eau, de l'alcool, de l'acide tartrique, des baies de sureau et du bois de Campêche.

» *Cidre.* — Avec des fruits secs et du sirop de fécule allongé d'eau.

» *Bière.* — Avec de l'orge, du sirop de fécule, et du buis en place de houblon.

» *Vinaigre.*—Avec des vinaigres d'eau de bac, allongés d'acide sulfurique, d'acide tartrique, de vinaigre, de cidre, de bière.

» *Eau de fleur d'orange.* — Avec des sels de cuivre, de plomb et de zinc.

» *Moutarde.* — Avec du tourteau pulvérisé.

» *Cornichons.* — On les verdit par le cuivre.

» *Fruits des confiseurs.* — On les verdit par le cuivre également.

» *Fécule de pommes de terre.* — On en augmente le volume et le poids par la poudre d'albâtre, dans la proportion de 6 à 7 pour cent.

» *Miel.* — Le démon de la fraude est parvenu à livrer cette denrée au commerce sans que les mouches à miel y soient pour quelque chose. M. Chevalier, vice-président du Comité de Salubrité publique, nous a attesté que, dans une visite faite chez un épicier de Paris, il avait trouvé un baril rempli d'un miel, à la confection duquel pas une abeille n'avait travaillé.

» *Chocolat.* — Voici la recette de l'horrible substance qu'on vend comme chocolat à bon marché. Nous la donnons pour l'édification de plus d'une sorte de nos lecteurs.

» Pour dix-sept livres de chocolat dit de santé, c'est-à-dire sans odeur, on prend quatre livres du plus mauvais cacao, — s'il est avarié il n'en vaut que mieux, — un peu de cassonnade et de la farine de pomme de terre, puis on y ajoute, non pas, comme l'ont dit quelques journaux, du suif, mais ce que les fabricants de chandelles enlèvent comme trop impur de dessus leur chaudière, quand la graisse est en ébullition.

» Le chocolat, dit de première qualité, n'est guère moins rebutant. C'est de la graisse de mouton clarifiée et du sucre de quatrième qualité qui en font la base, toujours avec du cacao de rebut. »

Il est bien vrai que sous le régime de la libre concurrence, perfectionnée au point où nous la voyons aujourd'hui, il n'est plus possible à un honnête homme de rester dans le commerce.

La moitié des chimistes est occupée à découvrir les fraudes que l'autre moitié invente, et comme il y a plus de profit à inventer une falsification qu'à la signaler, les chimistes adultérateurs l'emportent autant sur les chimistes analyseurs, que les fraudeurs l'emportent sur les douaniers en génie et en activité.

Dernièrement une adjudication de blanc de céruse a lieu

pour le chemin de fer ; plusieurs concurrents se présentent, le plus bas prix l'emporte ; mais le plus élevé arrive une fiole d'acide nitrique à la main, et s'écrie : « Donnez-moi les échantillons du carbonate de plomb de mes concurrents; s'ils sont purs comme le mien ils seront entièrement dissous, s'ils ne le sont pas, ils sont frelatés par du sulfate de baryte ! » Expérience faite sur table, on trouve 75 p. c. de baryte dans la céruse prétendue à bon marché, et sur laquelle le fournisseur aurait encore gagné 50 p. c.

Nous sommes persuadé qu'il en est ainsi dans presque toutes les fournitures faites par adjudication ; c'est une conséquence de la libre concurrence tant prônée par les *économistes,* qui ont perdu le droit de se dire *politiques ;* car ils ont manqué tout à fait de *politique* dans leur conception et dans leurs écrits, comme nous allons le démontrer.

Un *politique,* d'après l'académie, est un homme expert dans l'art de gouverner, fin, adroit, prudent, et connaissant les intérêts des peuples ; d'après d'*Alembert,* la politique est l'expérience appliquée à la direction des états ; d'après *Dumarsais,* c'est l'art de conduire les hommes et les affaires publiques ; d'après *Langlet,* c'est l'art de rendre une nation heureuse, et d'après *Vauvenargues,* l'art de bien gérer les affaires de la société.

Or, peut-on s'appeler *économiste politique* quand on proclame la liberté *illimitée* en tout et pour tous ? le *laissez-faire* et *laissez-passer* n'est-il pas le cri de « sauve qui peut ! » d'un homme fatigué de retenir la digue d'un fleuve sur le point de faire irruption et de submerger la contrée ? est-ce savoir gouverner et administrer quelque chose que de jeter le manche après la cognée ?

Combien ne va-t-il pas falloir d'années et de catastrophes pour détruire le mal que les pseudo-économistes politiques ont fait depuis trente ans, en proclamant *la libre concurrence ?* Les braves gens ont prouvé qu'ils ne connaissaient ni la chimie, ni le cœur humain, ni l'esprit mercantil. Ils en savaient, peut-être, moins long que saint Louis, François Ier, Colbert et Turgot en *économie politique.* Comme

nos architectes en savent moins en *géométrie descriptive* que les architectes *mauresques* et *byzantins*. Ces deux belles sciences n'étaient cependant point inventées de leur temps.

On croit que notre cri d'alarme n'a pas de retentissement au-delà de nos frontières; qu'on lise ce que les journaux français en pensent, et que l'on compare!

« Nous disons depuis longtemps que le régime de la libre concurrence est un régime détestable: qu'il met en lutte tous les intérêts, qu'il excite la guerre au sein de la société; qu'un des résultats de cette hostilité permanente, c'est de forcer les concurrents à recourir aux moyens les plus honteux pour se battre, et pour s'écraser, s'ils le peuvent. La fraude est une des nécessités de la guerre industrielle. Pour faire comprendre les dangers de la concurrence anarchique, nous avons voulu, aux démonstrations théoriques, ajouter les preuves matérielles, et nous avons mis en lumière des faits nombreux qui pourraient faire douter les économistes eux-mêmes de l'excellence du principe qu'ils proclament encore. Nous continuerons à enregistrer avec soin toutes les fraudes qui seront signalées, espérant à la longue que l'opinion publique, les chambres et le gouvernement finiront par s'émouvoir de tant d'abus, et par mettre un frein à l'audace des falsificateurs. »

« Le *Spectateur* et la *Gazette médicale de Dijon* publient une *note de M. Pignant, pharmacien, sur le sucre de canne et de betterave sophistiqués par le sirop de fécule, et sur les sirops de gomme, de guimauve, etc., remplacés par le sirop de fécule.* » Nous extrayons de cette note les faits suivants :

« On vend en *pain habillé,* comme sucre pur de canne ou de betterave, un mélange qui contient une grande quantité de sucre de fécule.

» Ce mélange est entièrement impropre à la fabrication des sirops; il est impossible de le clarifier avec l'albumine; sa valeur réelle est d'au moins 40 pour cent au-dessous du prix auquel il est livré dans le commerce.

» On vend également, sous la dénomination de sirop de gomme, de guimauve, etc., au prix de 80, 90 centimes et 1 franc la bouteille, verre perdu, des compositions qui ne contiennent pas un atome de gomme, ni de sucre de canne ou de betterave. Ces prétendus sirops sont légèrement acides et rougissent le papier de tournesol. »

Ces faits suggèrent au *Spectateur* les réflexions suivantes :

« On éprouve du dégoût et de la peine, en voyant combien la fraude est ingénieuse; car la falsification, ce venin du commerce, se glisse partout. Il n'y a pas de substances destinées à nos plus simples besoins où elle ne pénètre secrètement ; l'on sophistique, au temps où nous sommes, jusqu'au premier des remèdes, celui que la maladie rend nécessaire avant tout autre, le sucre ou le sirop. C'est à notre insu qu'ont lieu ces honteuses supercheries : peu de gens sont assez habiles pour signaler l'artifice. Qu'il est à souhaiter de voir enfin le gouvernement réprimer d'autorité d'aussi sales abus, et arrêter des excès qui ont aussi leur danger! Telles sont les pensées que fait naître à l'esprit la lecture de la note de M. Pignant. »

Ce ne sont pas seulement les particuliers et les journalistes qui s'emparent de la question des fraudes commerciales, la chambre des députés et la chambre des pairs de France ont déjà retenti des mêmes plaintes.

Le vicomte *Dubouchage* en a fait le texte principal de son discours dans la discussion de l'adresse, à propos du premier paragraphe qui annonce que la condition de *toutes les classes* de citoyens *s'améliore et s'élève*.

Bien que le noble pair soit un peu vif dans son opposition, les vérités qu'il proclame n'en sont pas moins des vérités utiles à connaître. En voici quelques échantillons légèrement mitigés :

« Journellement mêlés à la population, dit-il, nous voyons ses souffrances. Et lorsque nous en sommes les témoins, nous confirmerions les ministres, emportés qu'ils sont par le tourbillon des affaires, dans une erreur fatale au pays et à eux-mêmes ! Mais

alors à quoi bon le gouvernement représentatif? La tribune ne serait-elle pas plus nuisible qu'utile si elle était l'écho de la flatterie?

« Le gouvernement parlementaire a-t-il donc été inventé pour que le pouvoir s'endormît au son trompeur de menteuses louanges?

» Non, la chambre des pairs, je le crois, ne voudra pas enraciner le ministère dans une fatale sécurité ; et si notre tribune fut instituée pour donner *à l'extérieur force* au cabinet dans sa diplomatie, et *lumière* pour son administration *à l'intérieur*, elle l'a encore été pour avertir le pouvoir de ses erreurs.

» La réalité de cette prétendue prospérité est donc loin de ressembler, suivant moi, et je vais le prouver, au tableau présenté par le ministère dans le discours d'ouverture. Les souffrances des populations, bien loin d'avoir diminué, soit dans l'agriculture, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, ont été bien plutôt en augmentant.

» La vérité, le ministère et la chambre la veulent, je n'en doute pas. La voici :

» L'agriculture souffre et ploie sous le faix d'impôts croissants sous toutes les formes. Le *principal* reste le même, c'est vrai ; mais les centimes additionnels augmentent d'année en année, à tel point que, dans quelques départements, ils ont dépassé le principal, et que, terme moyen, la contribution foncière est imposée de près d'un quart en sus de ce qu'elle était en 1830. Est-ce là de l'amélioration?

» Mais qu'a-t-on fait pour l'agriculture en elle-même? Quelles vastes pensées a-t-on conçues en sa faveur? Quels grands travaux a-t-on créés pour donner de l'occupation aux travailleurs, aux terrassiers, qui, sur plusieurs points du territoire, sollicitent que leurs bras soient utilisés?

» Reboise-t-on les montagnes? Défriche-t-on les 7 millions d'hectares de landes ou de terrains vains et vagues, défrichement qui alimenterait tant de familles agricoles plongées dans la plus affreuse misère, faute de travail ou d'un travail suffisamment rétribué? Songe-t-on à ces irrigations qui féconderaient d'autres

millions d'hectares? S'occupe-t-on de mettre enfin un terme à cette opération cadastrale, au moyen de laquelle l'impôt serait aussi proportionnellement qu'équitablement réparti de département à département, et paraîtrait moins onéreux dans beaucoup de contrées? A-t-on pris en sérieuse considération la réforme du régime hypothécaire si universellement réclamée?

» Et dans ces écoles primaires rurales, est-ce qu'on y donne l'instruction et le goût des choses de l'agriculture, afin d'attacher à cette noble profession les populations qui courent et se précipitent dans les villes, où elles croient trouver un salaire plus considérable, et où elles ne recueillent, le plus souvent, sous l'apparence d'un gain plus élevé, mais casuel, que la misère, la déception et la corruption?

» Pour cette immense population agricole, en quoi donc apparaît cette amélioration? Continuité et aggravations de charges en pleine paix pour le propriétaire, et pour le travailleur désertion de la culture, iniquité de salaire, et quelquefois insuffisance de travail.

» Voyons ce qui se passe dans le commerce et l'industrie.

» D'abord le nombre des faillites s'accroît d'année en année. On porte à plus de 700 celui de l'année 1843, pour le seul département de la Seine. »

M. Dubouchage passe ici en revue les souffrances de l'industrie vinicole, de la filature, des forges au bois, des soieries françaises qui sont menacées d'une catastrophe à cause de l'importation des soieries chinoises dans le Nouveau-Monde, où jusqu'à présent les soieries françaises avaient été sans rivales. Il cite l'abaissement du chiffre des exportations générales, qui, pour l'année 1843, est de 126 millions.

« Ce n'est pas tout, dit-il. Cette *fatale concurrence* dont le gouvernement ne paraît nullement se préoccuper, ne nous amènera bientôt que des ruines, pour l'industriel comme pour le travailleur.

» En effet, que voit-on? Le hideux tableau de nombreux négociants ayant recours à la fraude pour lutter contre la concurrence effrénée qu'ils se font. Il y a *amélioration* dans le com-

merce et l'industrie, dit le discours du trône; et moi, je dis qu'il y a bien plutôt anarchie et conduite très-répréhensible. Je le prouve. Chaque jour révèle les fraudes les plus coupables.

» C'est de l'*oxide de plomb* dans le vin;

» De l'iode dans le sel;

» Du sulfate de cuivre dans le pain;

» Du chromate de plomb dans le thé, etc., etc.;

» C'est ainsi que le consommateur est empoisonné.

» Les savons sont pour la plupart, un mélange de résine, de terre siliceuse ou alumineuse, de craie, de chaux, de pâte d'os ou de fécule, et de corps gras les plus dégoûtants. Les savons moins altérés sont ceux encore où il entre une grande quantité de sain-doux, d'huile de lin ou de sésame, au lieu d'huile d'olive. Partout et en toutes choses la fraude, au préjudice du consommateur et du négociant probe.

» Le *discrédit de nos marchandises à l'étranger* est un fait malheureusement trop certain. Pourquoi? Parce que la fraude se mêle dans une infinité de nos productions.

» Jadis, dans ces temps où l'administration ne se vantait pas d'être en progrès, il y avait des lois sévères et des règlements qu'on exécutait, contre toutes ces fraudes, contre les vendeurs de pain à faux poids, et contre les falsificateurs des aliments du peuple. Il y a, sur ce grave sujet, des édits de Charles V, de Charles VII; j'en pourrais même citer contre l'étirage des draps.

» Mais, à présent, à peine punit-on d'une légère amende l'empoisonneur public et le débitant de pain à faux poids.

» Le fabricant qui, par le mensonge et la falsification de sa fabrication, ferme à son pays le débouché de contrées entières, indignées de ses tromperies, ne reste-t-il pas également impuni?

» Et l'on nous dit que la condition de toutes les classes de citoyens s'améliore et s'élève !...

» Messieurs, si le cabinet ne s'est pas montré soucieux de porter de l'ordre dans les productions de l'industrie, s'est-il préoccupé davantage de l'organisation du travail? S'est-il préoccupé d'améliorer, d'assurer, d'élever, d'ennoblir l'existence journalière de cette classe immense, de cette population française, qui

ne vit que de son travail? A-t-il, enfin, songé à ce que j'eus l'honneur de proclamer pendant la session dernière à cette tribune : c'est *le droit au travail* de l'ouvrier dans toute société bien organisée? Le bras de l'ouvrier est toute sa propriété ; mais elle est sacrée. Il a besoin de l'exploiter quotidiennement, sans cela il mourrait. Jadis l'ouvrier appartenait à des corporations dont les syndics surveillaient les besoins et l'assistaient en lui procurant du travail. Mais à présent, quand le travail manque, ou quand le salaire est insuffisant, qu'arrive-t-il?... Et que s'est-il passé à Lyon, en 1831 et 1834?

» Il est temps enfin d'agiter moins les questions *politiques*, et de se préoccuper des questions *sociales*. Pourquoi? Je le dirai franchement : 1° parce qu'il y a 33 millions d'êtres en France que ces questions *sociales* ou d'organisation du travail affectent bien plus que les questions politiques ; 2° parce que là est le nombre, et qu'il est prudent de ne pas laisser au nombre à régler ce que l'esprit, le savoir, l'intelligence exercée doivent seuls régler; 3° enfin, parce que la religion, notre divine religion qui est toute charité, nous ordonne de veiller à ce que la condition de nos frères pauvres et vivant de leur travail soit améliorée.

» Le jour où cette amélioration aura lieu, je rendrai grâce, moi aussi, au gouvernement ; jusque-là, non. »

M. Morand, publiciste distingué, et qui marche à la tête des réformateurs de la vieille économie politique, s'exprime comme il suit, dans une lettre adressée au vicomte Dubouchage, sur la question qui nous occupe :

« C'est en suivant le véritable esprit du christianisme que nous voulons associer les hommes, organiser le travail, et obtenir une répartition plus équitable des biens que Dieu répand sur la terre, non pas seulement pour les plus forts ou les plus habiles, mais pour tous, sans exception. Dans certaines contrées de l'Europe une grande partie de l'espèce humaine est, assurément, beaucoup plus malheureuse que la plupart des espèces animales qui vivent sur le même sol. Certainement, si telle avait été la

volonté de Dieu, elle se trouverait formellement exprimée dans l'Evangile et dans les lois de la nature, et il s'en faut de beaucoup que cela soit. On s'était fait, pendant le dix-huitième siècle, de très-fausses idées sur les anciennes républiques de la Grèce et de Rome, et, malheureusement, ce fut de là qu'on partit, en 89, pour organiser une société nouvelle. On proclama la *liberté* du commerce, qui a produit l'impitoyable concurrence et des fraudes jusque-là inouïes dans les temps modernes; la *liberté*, pour le propriétaire, non-seulement d'user et de jouir, mais d'abuser et de détruire; la liberté est souvent contraire aux droits de la nature et de l'humanité; on proclama donc la *liberté du travail*...— « Il fallait, disait-on, restituer aux hommes qui vivent de leur » travail la libre disposition de leurs bras, de leur industrie, » espèce de propriété dont l'établissement des corps et métiers » et leur règlements les avaient privés. » — Au lieu de réformer seulement les abus qui, à la faveur des jurandes et des maîtrises, s'étaient introduits dans les associations, on brisa les associations elles-mêmes. On éparpilla, on isola les individus; on ne vit par que, pas le fait même de leur isolement, les travailleurs allaient se trouver à la merci du capitaliste, que l'exercice de la liberté suppose au moins une existence assurée par le travail, et que le travail lui-même ne saurait être garanti sans association.

» Il y a un niveau que la raison des peuples ne dépasse jamais. Souvent-ils s'énervent et se corrompent au moment où l'on croit qu'ils commencent à s'éclairer. Où sont donc ces grands progrès que nous avons faits en France depuis cinquante ans? Il est certain que la génération actuelle n'est guère plus éclairée, en masse, que ne l'était celle de 1789, et que, sous une foule de rapports, elle vaut beaucoup moins. On a souvent donné au peuple français des éloges qu'il ne méritait pas. Ses poëtes, ses orateurs, ses publicistes, l'ont beaucoup trop flatté. On n'a jamais eu d'autre intention que celle de le tromper. Tous les jours encore, on ose lui dire que, depuis cinquante ans surtout, il marche à la tête de l'humanité, et que l'Europe est sans cesse en admiration devant lui. Mais où sont donc les choses si merveilleuses qu'il a faites, les grandes lumières qu'il a répandues dans le monde, les belles institutions qu'il a fondées? Il n'a pas même su se donner un bon système d'enseignement! On lui dit qu'il a rem-

porté de grandes victoires, et on lui apprend à les chanter! Sans doute, il est utile qu'un peuple s'exerce au maniement des armes, et qu'il soit toujours en état de se faire respecter. Mais il ne faut pas lui laisser croire que les vertus guerrières sont les seules qu'il y ait au monde, et que les combats et les batailles sont le plus beau côté de la civilisation. Il est temps, enfin, d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts, qui sont déjà sérieusement compromis. »

Voici la réponse du noble pair :

« Monsieur,

» Vous voulez attirer l'attention sur les classes laborieuses qui forment les 33/34 de notre population, et vous occuperez vos lecteurs des institutions qui, en améliorant leur situation, leur assureraient un travail constant. L'*Organisation du travail*: c'est un but que vous chercherez à atteindre. La révolution de 1789 a cru favoriser le travail, et rendre l'ouvrier meilleur, heureux et libre, en l'affranchissant de tous les liens de ces antiques corporations, vieilles il est vrai, mais qu'il eût fallu *seulement réformer et non détruire;* elle s'est trompée. L'homme isolé, l'homme pauvre surtout, est faible, impuissant; et, pressé par le besoin, il passe promptement sous la domination de l'industriel, du manufacturier, de l'entrepreneur, qui, pour arriver plus vite à la fortune, abuse trop souvent de son isolement, de sa faiblesse et de sa misère. Vous prouverez, monsieur, que la liberté et le bien-être pour le faible, le prolétaire, l'ouvrier, le travailleur enfin, ne sauraient subsister que dans l'association et sous la tutelle et la surveillance d'un syndic immédiat et paternel. Je disais à la chambre des pairs, dans sa séance du 3 avril dernier : « Améliorons, messieurs, la situation des classes pau-
» vres.... Je suis peu d'avis de donner des droits politiques aux
» travailleurs à la journée; car peu leur importe en général.
» Mais ce qu'ils veulent, c'est d'avoir du travail, constamment
» du travail. Montrons-nous soucieux d'un soin aussi sacré. Le
» bras de l'ouvrier, messieurs, c'est là toute sa propriété, et une
» véritable propriété; mais une propriété qui, comme toutes
» les autres, demande a être protégée et exploitée. »

» Chacun se demande comment ont pu disparaître si facilement les divers gouvernements qui, depuis un demi siècle, ont passé sur la France. La raison en est simple, à mon avis : c'est qu'aucun de ces gouvernements n'a jamais songé à lier à son existence, par des institutions *sociales*, les diverses classes de la société. Quelques individus pris isolément pouvaient voir, sans nul doute, leurs intérêts compromis dans ces changements de figures au pouvoir ; mais les familles, mais les communes, mais les provinces, mais les masses n'y avaient rien à défendre, rien à perdre. C'étaient pour elles seulement d'autres noms qui arrivaient dans les grandes charges, se partageaient les honneurs et levaient les impôts. Tel était à leurs yeux tout le changement : rien de plus, rien de moins. On concevra donc leur profonde indifférence. L'occupation de Paris, de son hôtel-de-ville et des Tuileries devait décider la question.

» L'Assemblée Constituante eut peut-être de bonnes intentions; mais elle se sépara après avoir détruit toutes les institutions sociales, et n'en avoir créé aucune. On fait sonner haut et fort les mots de liberté et d'égalité, qui sont si chers à la classe moyenne, mais qui jusqu'ici sont vides de sens pour les classes laborieuses, avides d'un travail constant et assuré, et qui ont besoin, pour jouir réellement de cette liberté et de cette égalité, d'institutions sociales.

» Les hommes distingués par leur éducation, leurs lumières, leurs richesses, ou qui sont placés dans une position élevée, n'ont rien à craindre de leur état d'isolément : ils peuvent et savent obtenir protection, s'ils en ont besoin ; mais les hommes des classes ouvrières n'ont ni le pouvoir, ni le temps d'user de leurs droits politiques. Ce sont des institutions sociales seules qui assureront ces droits et les défendront pour eux.

» L'Évangile veut que le pauvre soit protégé et secouru. Une bonne organisation du travail assurera ce travail, ce *pain quotidien*, dont l'ouvrier honnête est si soucieux pour lui, et surtout pour sa famille. Elle le protégera encore contre la rapacité de ceux qui souvent abusent de sa détresse et de son isolément pour lui faire accepter des salaires insuffisants. Ces institutions

sociales, vous en prouverez la nécessité, vous les formulerez même. Dieu seconde vos efforts! Vous le savez, monsieur, tous mes vœux ne peuvent que vous suivre dans cette œuvre de patriotisme, de dévoûment, et de charité vraiment évangélique.

» La *religion* pour fondement de l'édifice social; le droit en tout et pour tous.

» Vicomte Duboucharge,
» Pair de France. »

On voit que le mal est généralement senti, mais on voit aussi que le remède n'est que vaguement présenté; cependant on en approche de plus en plus.

Il est curieux d'observer le mouvement d'ébullition des idées dans la coupelle de l'opinion, en attendant que *l'éclair* se fasse.

C'est pourquoi nous continuerons à décrire les allures des diverses opinions en présence, d'après la *Démocratie*, qui ne sait se décider ni à combattre notre théorie ni à l'adopter, comme le *Persévérant* de Limoges lui en a fait le reproche en ces termes :

« Nos lecteurs savent que la *Démocratie pacifique* se plaint » fréquemment de ce que les journaux de Paris ne parlent » pas d'elle.

» Aujourd'hui le *Courrier belge* vient dénoncer une omis- » sion plus grave.

» Le *Courrier belge* a, comme la *Démocratie*, des remèdes » à proposer contre les vices du commerce et de l'industrie.

» Ces remèdes, il les a vainement indiqués : la *Démocratie* » *pacifique*, dans laquelle ont trouvé place beaucoup de » velléités de réforme industrielle, n'en a point eu pour les » idées énoncées par le *Courrier belge*. »

Nous ne sommes en droit de lui reprocher son silence, que depuis que la *Démocratie* a déclaré que nous ne perdrions rien pour attendre, et que nous sommes assuré d'avoir tout perdu. Nous avions bien pressenti que la *Démocra-*

tie trouverait notre système beaucoup trop simple pour s'en occuper ; la bataille serait trop vîte finie, les vieux généraux aiment passionnément les combats, parce que la paix les met à la retraite ; nous le concevons surtout de la part de ceux qui font le coup d'épée d'une manière aussi brillante que la *Démocratie*, ce dont on peut juger par l'article qui suit.

« Nous avons parlé de la guerre déclarée par le *National* au commerce fraudeur, et nous avons rappelé toutes les turpitudes, les vols, les empoisonnements et les crimes commerciaux énumérés par notre confrère. Le *National* a voulu prouver le légitimité de ses attaques, et certes les preuves ne lui ont pas fait défaut. La critique de notre anarchie commerciale et l'exposition d'un meilleur système d'échanges, c'est là une œuvre difficile; nous sommes heureux de trouver aujoud'hui *des auxilaires* dans une tâche que nous avons longtemps poursuivie sans aucun secours, et nous examinerons avec intérêt *toutes les propositions qui seront faites sur cette matière ardue.*

» Le commerce nous exploite et *nous vole*, souvent même il fait pis, *il nous empoisonne*. De l'oxide de plomb dans le vin, du sulfate de cuivre dans le pain, de l'iode dans le sel, du chromate de plomb dans le thé, etc.; tous ces poisons sont malsains, quoi que puisse dire le journal du *Commerce*, qui défend les marchands. Le *National* s'est préoccupé surtout du préjudice réel qu'ont porté à nos relations extérieures les fraudes mercantiles. Il faut avoir le courage de le dire, *si l'étranger ne veut plus de nos vins, de nos draps, de nos soieries, de notre parfumerie*, etc., ou s'il n'accepte les produits français qu'avec une défiance nuisible au développement de notre commerce, c'est que notre commerce a trop souvent abusé de la bonne foi de l'étranger. Ici encore nous avons cité des faits qui ne peuvent laisser aucun doute aux partisans les plus intéressés du commerce anarchique.

« Il est temps enfin, s'écrie le journal radical, de chercher un » remède aux abus; il ne s'agit de rien moins que de prévenir » la ruine complète de notre crédit à l'étranger, et de sauver de » ses propres excès notre commerce extérieur en protégeant » l'honneur national. »

Voyons ce que proposent les journaux :

« Le *Siècle* et le *National* demandent que tous nos produits destinés à l'étranger portent des *marques de fabrique* indiquant à la fois l'origine et la qualité de la marchandise. Seulement le *Siècle* voudrait que cette mesure fût facultative, espérant que l'avantage obtenu par les fabricants qui adopteraient une marque forcerait naturellement les autres à suivre cet exemple. Le *National*, peu confiant dans l'efficacité des marques facultatives, voudrait que la mesure fût imposée par la loi à tous les fabricants, que la qualité des produits fût vérifiée par la douane à la sortie du territoire, et que toutes les marchandises qui se trouveraient en dehors des conditions imposées par la loi fussent *impitoyablement repoussées*.

» L'*Univers* et le journal le *Commerce* demandent que les marchands fassent entre eux leur police, et qu'il se forme en France « une vaste association de probité commerciale » qui suffira pour reprimer tous les abus et rétablir l'antique renom des négociants français.

» Le *Commerce*, en entendant les propositions du *National*, est entré dans une sainte colère ; il a vivement défendu les *bons* principes, et, avec l'intolérance d'un orthodoxe, il a lancé contre son confrère les foudres de l'anathème. Vous portez atteinte à la liberté du commerce! Qu'est-ce donc que la liberté des marchands, s'ils n'ont pas le droit de vendre du coton pour de la laine et de voler les acheteurs? Vous voulez que le gouvernement intervienne pour protéger le consommateur contre les fourberies du commerce? mais « c'est un moyen d'influence de » plus entre les mains d'un pouvoir qui n'en a déjà que trop? » Ce que demande le *National*, ce qu'il réclame avec tant d'ins- » tance, tout cela existait jadis, et la révolution nous a délivrés, » Dieu merci ! de ce vieux régime réglementaire qu'il va exhu- » mer dans un passé déjà bien loin de nous. Est-ce que le » *National* voudrait ressusciter les offices de *maîtres-gardes* et » *gourmets de vin et de bière*, de *contrôleurs-visiteurs de beurre* » *frais*, *d'essayeurs de beurre salé*, de ces gardes-jurés qui » devaient se prononcer sur la qualité des étoffes, y apposer un

» plomb avec leur nom et surnom, et faire connaître si la cou-
» leur était *bon ou petit teint*, de ces anciens jurés qui devaient
» vérifier si elles avaient l'aunage et la largeur exigés pour
» chaque genre de tissus?... Tout l'échafaudage de ce système
» réglementaire est tombé en même temps; le jour où l'inutilité
» des règlements de fabrique a été reconnu, les bureaux de
» visite ont cessé d'exister, et, chose remarquable, ils ont été
» compris dans la mesure qui a prononcé la suppression des
» communautés et des inspecteurs. »

» Voilà bien les objections de nos *libéraux ultras*. Dès qu'on leur propose un moyen d'améliorer le sort du peuple, d'empêcher que les traficants volent le consommateur ou l'empoisonnent de leurs drogues, ils vous accusent d'*attenter à la liberté du commerce* et de vouloir ressusciter *les abus de l'ancien régime*. C'est donc quelque chose de bien respectable, aux yeux du journal le *Commerce*, que *la liberté de tromper et de voler le public*? Et puisqu'il ne veut pas qu'on prenne des mesures contre les voleurs en boutique, pourquoi ne se plaint-il pas également lorsqu'on arrête les voleurs de grands chemins? En rappelant quelques titres dont l'usage a vieilli, espère-t-il donc nous effrayer avec des noms baroques, comme avec le mot Croquemitaine on fait peur aux enfants? Si le jour où l'on a supprimé les règlements de fabrique et les corporations — ce qui n'est pas regrettable — on a supprimé en même temps tous les bureaux de visite et les inspecteurs, on a eu grand tort; on aurait beaucoup mieux fait, tout en détruisant le mal, de conserver le bien; car c'est faire œuvre stupide, quand on démolit un édifice, de n'en pas conserver les matériaux utiles. Mais les choses ne se sont point passées comme le rapporte le *Commerce*, qui falsifie sciemment son histoire; nous avons encore les inspecteurs et les dégustateurs, les maîtres-gardes et gourmets de vin, les contrôleurs-visiteurs de petits gâteaux, de pain, de viandes et de poissons, et assez souvent ils entravent, au grand déplaisir du *Commerce*, la sainte liberté des marchands, en saisissant dans leurs boutiques des vins frelatés, du pain qui n'a pas le poids, des gâteaux empoisonnés, des viandes gâtées et du poisson pourri. Le *National* n'a donc pas eu de peine à battre sur ce terrain son adversaire maladroit.

»Il s'agit donc de *développer ce qui est,* il s'agit d'étendre et de fortifier la surveillance qu'exerce le pouvoir public dans l'intérêt de la société; il s'agit de purger notre commerce des pirates audacieux qui infestent les marchés intérieurs et les marchés étrangers. Nos adversaires savent tout aussi bien que nous qu'il *n'est pas question ici de rétablir les corporations* et les règlements de fabrique. Nous ne demandons pas qu'on impose au fabricant tel ou tel procédé, ni qu'on lui prescrive l'usage de cet outil de bois à la place de cet outil de fer; non; perfectionnez vos instruments, améliorez vos méthodes, usez de *toutes les inventions de la science*, travaillez, vous êtes libres; mais une fois le produit confectionné et prêt à être livré à la consommation, nous demandons que l'autorité sociale en constate la qualité. Mettez, si vous voulez, du coton dans vos étoffes de laine; mais qu'une loyale estampille indique au consommateur la qualité de ce qu'il achète : ce sera un moyen d'introduire un peu de loyauté dans ce monde de fourberies, qu'on appelle le commerce. »

»Faut-il faire vérifier par le gouvernement les marchandises destinées aux marchés extérieurs, comme le propose le *National,* ou vaut-il mieux confier ce contrôle à la « vaste association de probité commerciale » que propose le *Commerce ?* Les deux adversaires se reprochent mutuellement de présenter un système impraticable. Mais le raisonnement du *Commerce* et curieux : ce qui est impraticable, selon lui, pour l'administration, est on ne peut plus facile pour les marchands. Voici ses propres paroles : « Le moyen de reconquérir le glorieux renom dont jouissait » notre commerce ne serait pas difficile; que les fabricants se » substituent aux douaniers dont le *National* veut faire des ex- » perts; *qu'ils ne permettent pas qu'une marchandise falsifiée* » *puisse franchir notre frontière :* pour le pouvoir, il ne faut que » le vouloir. » Qu'aucune marchandise falsifiée ne puisse franchir notre frontière! Eh! c'est précisément ce que demande votre adversaire. Alors que venez-vous lui parler « de gêne exces- » sive, d'entrave nouvelle à l'essor de l'industrie? »Et comment, s'il vous plaît, les fabricants pourraient-ils exercer plus facilement la police que les employés de l'état? Les douaniers, dites-vous, n'ont pas la science infuse : vous voilà bien embarrassé! Pourquoi faites-vous donc semblant d'ignorer *qu'il y a des experts-*

jurés attachés à la douane, et tout aussi capables qu'un fabricant de vérifier un aunage ou de faire une analyse chimique? Votre objection est une mauvaise défaite, et le *National* a eu raison de vous dire que votre proposition n'aurait d'autre but que de distraire l'opinion et de la détourner de la bonne voie en la jetant dans une route sans issue.

» Nous appuierons donc, pour notre part, les propositions du *National;* nous nous joignons à lui pour demander que les *marques de fabriques indiquant l'origine et la qualité des produits soient imposées par la loi à tous les fabricants,* et que les marchandises destinées à l'exportation (lesquelles passent aujourd'hui entre les mains de la douane) soient vérifiées en même temps par des experts qui en constateront la qualité.

» C'est, dans l'état actuel des choses, la première mesure de garantie qu'on puisse imposer au commerce. Que si les négociants, comprenant mieux leurs véritables intérêts, s'associent librement pour exercer entre eux une police réciproque, nous applaudirons à leurs bonnes intentions et à leurs efforts, car ils faciliteront ainsi la surveillance nécessaire du pouvoir social, d'un pouvoir indépendant et désintéressé. Mais il ne faut pas qu'on se fasse illusion, toutes les mesures de cet ordre, tous ces palliatifs ne sauraient remédier complètement aux abus du commerce. Il y a, dans notre système commercial, un vice organique qu'on ne détruira jamais si l'on ne remonte jusqu'au principe du mal. Ici, comme dans toutes les branches de notre constitution industrielle, la véritable cause de désordre, c'est la *concurrence anarchique,* c'est la lutte et l'hostilité des intérêts. Le *National* et le *Commerce* sont d'accord avec nous sur ce point. « C'est, disent-» ils, la *nécessité de soutenir la concurrence contre des confrères* » *sans pudeur,* c'est la nécessité *de lutter à armes égales contre les* » *fripons* qui a entraîné les plus honnêtes commerçants dans des » façons de faire que réprouve leur conscience. » De cette judicieuse observation sur l'état actuel des choses il ressort une conséquence fort simple que nos confrères auraient pu tirer d'eux-mêmes: puisque vous reconnaissez que la libre concurrence entraîne pour tous les commerçants une solidarité de mauvaises mœurs, *attaquez donc le principe de la libre concurrence,* c'est logique; cherchez une organisation commerciale, qui supprime

les agents inutiles, qui rallie les forces opposées, qui, par la voie de l'intérêt, conduise les marchands à l'honneur et à la bonne foi; ce sont là les conditions essentielles du problème; hors de là, point de solution. »

Il ne nous appartient pas de dire que nos publications ont été la cause du soulèvement général des esprits contre les fraudes commerciales, mais nous laissons parler le *Journal d'Anvers*, qui a bien observé ce qui s'est passé depuis dix ans :

« C'est un journal belge, le *Courrier,* qui a attiré l'attention » de l'Europe, d'abord sur la haute question de l'*organisation* » *du travail* et ensuite sur la *démoralisation du commerce*, résul- » tat d'une libre concurrence qui a créé les fraudes, les sophis- » tications de toute espèce et les empoisonneurs publics. M. Jo- » bart, par ses écrits, a donné l'impulsion à tous les économistes » étrangers qui se rallient à ses doctrines qui, malheureuse- » ment, ne peuvent guère trouver place dans un journal *poli-* » *tique.* »

« Malheureusement, ajoute le *Journal du Commerce de Lyon*, la » presse, si féconde en écrivains faciles et abondants, quand il ne » s'agit que de déraisonner sur les questions générales sans solu- » tion et où les opinions individuelles peuvent être proposées » d'une manière plus ou moins brillante, n'aborde pas avec au- » tant de bonheur les discussions qui nécessitent quelques étu- » des spéciales et une connaissance approfondie de notre droit » administratif. »

Nous continuons à reprendre, dans la *Démocratie pacifique,* les arguments de notre connaissance, revus, corrigés, et considérablement augmentés.

« Nous avions dit que la concurrence anarchique, qu'on appelle aujourd'hui la *libre concurrence*, c'est la liberté de voler et d'empoisonner moyennant patente.

» Depuis quelque temps, le *National* fait une guerre vigou-

reuse au commerce fraudeur et voleur. La déclaration de guerre est venue à propos d'une ordonnance du 1er septembre dernier, qui exige une estampille spéciale pour les toiles dites *guinées*, provenant de nos établissements de l'Inde, et destinées à la traite de la gomme au Sénégal. Ladite ordonnance impose également un certain poids et une certaine longueur pour les guinées. Le journal radical, approuvant cette mesure, regrette que la formalité de l'estampille ne soit pas également imposée aux guinées d'origine française; il va même plus loin : il voudrait « que » le principe qui a dicté l'ordonnance relative au Sénégal fût » étendu à *tous les produits soumis à la douane pour le commerce* » *d'exportation*. On devrait, dit-il, *faire examiner* aux frontières » les marchandises avant leur départ, pour *en constater la qua-* » *lité*. Un règlement, une loi, s'il le faut, déterminerait les con- » ditions auxquelles on les admettrait, et surtout celles qui se » trouveraient en dehors de ces conditions seraient impitoyable- » ment repoussées. »

» Pour prouver la nécessité de ces mesures, qui sont reclamées également par les négociants probes et honnêtes, le *National* disait que les fourberies mercantiles avaient *ruiné notre commerce extérieur* et compromis l'honneur de la France; que le besoin de lutter contre des concurrents éhontés avait *démoralisé la majorité* de nos négociants, et pour preuve, il citait quelques-unes de leurs fraudes habituelles.

» On envoie à Calcuta des pots de pommade qui, selon le rapport de M. Schœlcher, ont trois pouces de hauteur et *six lignes de contenu*, et qui ont fait mettre en suspicion le commerce de la parfumerie française dans les Indes-Orientales; on expédie en Chine des draps d'Elbœuf étirés à toute force dans les fabriques et qui rétrécissent de moitié quand on les mouille, de façon qu'un brave Chinois, sorti de chez lui en pantalon, rentre, après une heure de pluie, avec une culotte, espièglerie toute française qui a fait repousser tous nos draps des marchés de la Chine. Un des premiers *hanistes* de Canton expédia à une maison de Bordeaux un chargement de thé qui devait être vendu pour le compte de l'expéditeur; les thés étaient en hausse; la maison de Bordeaux, au lieu de se contenter de son rôle de commission-

naire, fit acheter tout le chargement pour son compte par des tiers complices, et réalisa un bénéfice de 300,000 francs. Le haniste trompé envoya une seconde cargaison, non plus à Bordeaux, mais au Hâvre', où sans doute on l'aura trompé de la même façon. Un capitaine français, appelé comme expert à Lima pour examiner des soieries expédiées par le commerce français, constate, dans son rapport, des fraudes énormes commises par les fabricants, qui volaient, c'est le mot, jusqu'à huit centimètres par aune. Les rubans présentaient un déficit de deux ou trois mètres par pièce. Jamais les barriques de vin n'ont la contenance indiquée. Les indiennes que nous vendons en Amérique sont de mauvais teint et perdent leur couleur au premier lavage. Les savons de Marseille, qu'on fabriquait autrefois avec de l'huile d'olive et qu'on prépare maintenant avec des sain-doux et des huiles de graines de toute espèce, ont conservé leur ancienne estampille, mais ils ne trouvent plus d'acheteurs. Dans le commerce des fers, les fraudes sont tout aussi nombreuses; les colons ne peuvent se servir des instruments de travail que la France leur expédie, aussi préfèrent-ils demander à la contrebande, a des prix doubles, des instruments anglais, et les choses en sont venues à ce point qu'on trouve en Angleterre des fabriques de houes, de haches, etc., forme française, et destinées à fournir la contrebande dont la Dominique et l'entrepôt.

» Ce n'est pas absolument à l'étranger que s'exerce ce trafic déshonnête; la fraude s'est introduite également sur nos marchés intérieurs. Ainsi on évalue à 500,000 hectolitres la quantité d'eau vendue, à Paris seulement, comme vin. *On met du plâtre dans le papier, du sulfate de cuivre et de la fécule dans le pain; on fabrique du savon avec des pierres à fusil, du lait avec des cervelles.* L'autre jour on signalait un marchand de blé qui mettait du sable dans les recoupes; l'année dernière, c'était de la sciure de bois qu'on vendait pour du son. Il faudrait un volume pour énumérer les fraudes commises dans la préparation des drogues et des produits chimiques. A chaque instant, on saisit des sels destinés aux usages alimentaires et qui sont falsifiés avec le sel de varech, qui contient de l'iode et un sel de cuivre, etc. *Enfin il n'est peut-être pas un produit qui échappe aux mélanges, falsifications, sophistications ou adultérations, et la surveillance de l'autorité*

suffit à peine pour garantir la santé publique contre les tentatives des empoisonneurs patentés.

» Nous sommes heureux de pouvoir emprunter au *National* le le récit de tant de fraudes audacieuses. De notre part, ces révélations n'auraient peut-être pas la même valeur, car on sait que nous n'avons jamais eu confiance dans le commerce dégagé de tout contrôle, et que nous demandons depuis longtemps une réforme commerciale qui mette fin à toutes ces friponneries éhontées. C'est le *National* qui a révélé les deux énormes péchés capitaux dont nous avons parlé : l'empoisonnement par le thé et l'empoisonnement par le vin. Un navire anglais, *the Releance,* apportant de la Chine un chargement de thé, fit naufrage sur nos côtes. Les thés avariés se vendirent 25 centimes le demi kilogramme. Une maison importante de Paris, qu'on n'a pas nommée — nous ne savons pourquoi — acheta 1000 kilog. de ces thés avariés, et, pour leur donner une apparence marchande, elle les empoisonna avec du chromate de plomb. A l'aide de cette fraude, elle aurait vendu 3 francs ce qui lui coûtait 25 cent., c'est-à-dire qu'elle aurait réalisé un bénéfice de 1200 pour cent. L'opération, comme on voit, était bonne. Par malheur, deux hommes, le beau-père et le gendre, employés à la manipulation du thé, furent atteints de coliques horribles et conduits à l'hôpital : ils étaient empoisonnés. Leur guérison n'est pas encore complète, et il est utile de dire que le riche négociant qui les employait n'a pas daigné leur faire passer le plus léger secours pendant leur maladie. L'autorité, avertie par le docteur Leroux, a fait saisir les thés empoisonnés ; nous verrons si ce ce crime sera poursuivi par la justice.

» L'autre fait signalé par le *National* est un vol organisé à Rouen sur la plus vaste échelle par des marchands de vin. Tous les vins de Bordeaux, du Midi et de la Loire séjournent à Rouen en remontant la Seine. Cette ville fut choisie par les fraudeurs pour servir de siége à leurs opérations ; on y avait établi d'immenses ateliers de falsification où l'on fabriquait avec du poiré, de l'alcool et des matières colorantes un breuvage infâme, capable de nuire aux constitutions les plus robustes. Qui a décou-

vert la fraude? La police? point; ce sont des marchands moins heureux qui avaient été dépassés dans leurs falsifications par des concurrents plus hardis. Deux mille pièces ont été saisies par l'autorité. On ne sait encore rien des poursuites de la justice.

» Ce qui nous fait craindre que les coupables ne soient point poursuivis malgré le retentissement qu'a eu cette affaire scandaleuse, c'est qu'un procès en pareille matière amènerait la révélation de faits bien autrement scandaleux. Voici, selon le *National*, ce qui s'est passé à Rouen et ce qui se fait tous les jours : Les marchands de vin, s'appuyant sur je ne sais quelle disposition fort obscure d'une loi budgétaire, font venir dans leurs magasins les employés du fisc et leur tiennent à peu près ce langage :

« Nous avons ici cent pièces de vin que nous avons l'intention » de falsifier loyalement devant vous; nous voulons avec ces cent » pièces en faire deux cents, en y mettant de l'eau et de l'alcool » en quantité convenable, et nous vous proposons d'associer » l'administration publique aux bénéfices de l'opération: afin » qu'elle n'en ignore, nous allons, en votre présence et sous vo- » tre autorisation, procéder au mélange; mais comme il faut « que tout le monde gagne sa vie, l'administration tout aussi » bien que les marchands, nous vous paierons les droits sur l'eau » comme sur le vin : pourvu que le trésor y trouve son compte » et nous aussi, les consommateurs volés n'auront rien à y » voir. » Et l'administration accepte dit-on ce marché qui l'intéresse aux profits de la fraude.

» Le *National*, en révélant ces coupables connivences, donne pour garant de ses affirmations le *maire* même de la ville de Rouen, qui avoua au sein du conseil municipal que les choses se passaient avec l'autorisation du chef de la régie. Ce journal ajoute que les mêmes fraudes se sont commises avec les mêmes circonstances dans la ville de Bordeaux, et nous joindrons au témoignage du *National* celui de plusieurs propriétaires de vignes de la Gironde, qui nous ont affirmé que l'administration de Bordeaux n'était pas moins tolérante que l'administration de

Rouen. Toutefois nous devons dire, d'après les renseignements que nous avons recueillis, que, dans certaines localités, la régie, toute bienveillante pour le commerce, a la complaisance d'assister à l'*étendage* des vins sans exiger aucun droit pour l'eau qu'on y ajoute. La régie sait son économie politique : *laissez faire, laissez passer*, disent les grands maîtres; *laissez faire les marchands, laissez passer la fraude :* la régie est orthodoxe.

» Mais la cour de cassation ne l'est pas : cette cour suprême vient de décider que les marchands n'ont pas le droit de mettre de l'eau dans le lait, et l'administration tolère qu'ils mettent de l'eau dans le vin. Admirable accord entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire! Si les faiblesses de l'administration nous font craindre qu'on ne poursuive pas les coupables, la récente décision de la cour nous fait espérer que la justice saura les atteindre.

» Les négociants honnêtes, qui déplorent toutes ces turpitudes mercantiles, sauront gré au *National* de ses révélations importantes. Pour notre part, nous ne saurions trop louer le courage et le talent qu'il déploie dans cette croisade contre les fourberies du commerce. »

Nous ne voulons le céder à personne pour signaler les fraudes commerciales, c'est pour nous une très-ancienne tâche; mais il nous a fallu bien du temps avant de faire voir au public qu'il achète des substances qui contiennent à peine une faible partie de la matière dont elles portent le nom, tel est, entre autres, le blanc de plomb ou céruse du commerce.

La consommation de cette substance, qui est d'un usage habituel et journalier, est immense, et cependant il est rare qu'on la vende pure : elle est presque toujours mélangée de sulfate de baryte et souvent en très-grande proportion. Il s'en vend qui, sur cent parties, contient la moitié ou les trois quarts, c'est-à-dire cinquante à soixante-quinze pour cent de sulfate de baryte ou d'autres matières hétérogènes.

On soutient quelquefois que l'addition d'une faible quantité de sulfate de baryte, est avantageuse, parce qu'on dit qu'alors le blanc de plomb *couvre* mieux; mais c'est une erreur, et un semblable mélange ne profite en réalité qu'au fabricant, qui

vend comme blanc de plomb une matière dont la valeur n'est que de neuf à dix francs les cent kilogrammes.

En effet le blanc de plomb est une substance qui a beaucoup de cohésion, et dont la couleur est d'un blanc éclatant. Ce sont ces deux qualités qui en rendent l'emploi aussi utile et aussi général dans la peinture; mais ce sont aussi ces qualités que le sulfate de baryte altère, proportionnellement aux quantités de cette matière qu'on y ajoute, et cela est d'autant plus évident que la cohésion diminue et que la blancheur perd son éclat et devient plus terne, à mesure que les proportions du mélange augmentent.

Si l'application du blanc de plomb mélangé de sulfate de baryte, semble donner une couche plus épaisse de blanc, ou, comme on le dit vulgairement, *couvre* mieux, cela n'est pas étonnant, puisque le sulfate de baryte est plus mat, plus terne, et pour ainsi dire, plus épais et plus substantiel : la couleur a aussi moins de liant et d'adhérence, et plus elle contient de sulfate de baryte, plus vite elle s'écaille et se détache. C'est indubitablement à cette cause que sont dues les soufflures qu'on voit très-souvent dans la peinture appliquée sur les portes et les fenêtres, et surtout lorsque celles-ci sont exposées au soleil. La raison en est facile à concevoir; c'est parce que la dilatation du blanc de plomb est différente de celle du sulfate de baryte. Aussi les peintres de tableaux attachent le plus grand prix à se procurer du blanc de plomb pur, et en France, le ministère de la marine en fait une condition essentielle dans ses adjudications pour les fournitures destinées à la marine.

Il est donc important pour le public de connaitre la manière de s'assurer de la pureté du blanc de plomb. La chimie en offre un moyen extrêmement facile et à la portée de tout le monde. On prend une faible quantité d'eau forte pure et qui ne soit point mélangée d'acide sulfurique, comme, par exemple , la quantité d'un petit verre à liqueur et on l'étend d'environ dix fois son poids d'eau distillée ou de pluie, également bien pure. Après avoir suffisamment mélangé le liquide, on y jette un morceau de la grosseur à peu près d'une petite noix, du blanc de plomb qu'on veut essayer et on remue pendant quelque temps. Il se manifeste une grande effervescence, et si le blanc de plomb

est pur, il se dissoudra en totalité, et le liquide conservera toute sa transparence et sa limpidité.

Si, au contraire, le blanc de plomb est mélangé de sulfate de baryte, celui-ci étant insoluble, se précipitera au fond du verre en forme de poudre impalpable. Une semblable expérience peut se faire en quatre ou cinq minutes, presque sans frais et avec une dépense seulement de 20 à 25 centimes. Les administrations, pour ne pas être trompées, devraient prescrire rigoureusement de semblables essais dans leurs adjudications : celle du chemin de fer en a déjà donné l'exemple.

M. *Elie de Beaumont* recommande de prendre quelques grammes de céruse et de les soumettre à l'action de l'acide acétique, qui transformera le carbonate de plomb, ou vraie céruse, en acétate de plomb liquide; et le résidu, s'il en reste, sera le sel de baryte en question ; sel que l'on tire du département du Puy-de-Dôme, et de celui la Haute-Loire, pour le diriger sur Clermont et Paris, pour la falsification de la céruse.

BONS EFFETS DU RÉTABLISSEMENT DES MARQUES DE FABRIQUE.

La liberté de commerce est perdue, s'écrient les uns, si l'on retourne aux *jurandes et aux maîtrises;* la moralité et la sécurité du commerce sont perdues, s'écrient les autres, si l'on ne force pas le fabricant à indiquer la source et la qualité de ses produits.

Tous deux ont tort et raison, il n'y a qu'un moyen de les accorder, et c'est celui que nous proposons :

Nous demandons que la *marque d'origine* soit obligatoire : c'est demander que chacun signe ses articles bons ou mauvais, sous peine de confiscation ou d'amende.

Nous laissons la *marque indicative de la qualité, facul-*

tative; mais nous allons démontrer que cette espèce de marque, la plus nécessaire et la plus indispensable, deviendra forcément obligatoire sans coërcition. Voici comment :

Dès que les fabricants seront tenus de mettre la marque de leur maison sur leurs produits, ils ne voudront plus les frelater, sur la demande de ces pacotilleurs innombrables qui les assiégent aujourd'hui, et qui leur font faire des tours de force en fait de bon marché, c'est-à-dire d'altération de qualité; parce que leur responsabilité de fabricant ne s'arrêtera plus comme aujourd'hui au seuil de leur usine, mais qu'elle les poursuivra jusqu'au bout du monde.

L'espèce funeste de spéculateurs *interlopes* *, née de l'anonymité et de l'irresponsabilité, disparaîtra dès qu'il ne leur sera plus possible de vendre, comme produits de première qualité, des produits frelatés.

Supposons qu'un de ces *négociants avancés,* comme on les appelle sérieusement, se présente aujourd'hui à la première fabrique de Verviers et qu'il lui demande mille pièces de drap, moitié laine moitié coton, étriquée sur l'aunage dans les deux sens, et de telle sorte qu'il ne paye cette livraison qu'à moitié prix du bon drap; il est évident que la fabricant, pour peu qu'il y gagne, conclura ce marché sans hésiter; car, à son refus, un confrère l'accepterait.

Peu lui importe, puisqu'il n'y met pas sa marque ou qu'il en met une fantastique ou fausse au besoin.

Supposez que le même spéculateur se présente après la promulgation de la loi que nous sollicitons, évidemment le fabricant obligé de mettre sa marque d'origine, refusera

---

* *Interlope* vient de l'accouplement hybride du mot latin *inter* et du mot hollandais *lopen* (courir), qui se glisse en fraude entre les combattants ou entre les gardes-côtes et les douaniers. Comme *galop* et *galoppin*, vient des deux mots celtiques *gaw* (vite) et *lopen*, courir.

d'accepter la commande, à moins que le spéculateur ne consente à lui laisser ajouter la marque *spécificative* indiquant la qualité, moitié laine moitié coton, petite largeur, ou teint en pièce.

Il ne voudra plus se prêter à enrichir le pacotilleur aux dépens de sa réputation, à moins qu'il ne se trouve à la veille d'une déconfiture radicale et qu'il n'ait ni successeur ni clientèle à ménager.

Dans ces cas extrêmes, qui deviendront de plus en plus rares sous le régime des marques, tout est possible, jusqu'au suicide inclusivement ; mais ce sera l'exception, et l'existence des exceptions malheureuses atteste l'excellence de la règle.

ÉQUITÉ DU MONAUTOPOLE.

Les *impossibilitaires* et les *crastinateurs*, légion nombreuse, puissante par son inertie, partant très-respectable, conviennent que nous avons cent fois raison ; mais, s'empressent-ils d'ajouter, votre système serait bien difficile à établir ; dans un gouvernement absolu nous en concevrions la possibilité, mais dans un gouverment représentatif, jamais, jamais!!

Ils auraient raison si nous avions besoin de mesures coërcitives, rétroactives ou vexatoires ; mais rien de pareil dans l'espèce : les mesures demandées ne blessent les droits de personne, sauvegardent tous les intérêts, et semblent justes à tout le monde.

Le jour où cette loi d'équité serait promulguée on ne s'apercevrait pas d'un plus grand changement dans le corps social, qu'on n'en aperçoit dans un sauvageon le jour de son inoculation.

La greffe demande un temps moral avant de produire ses premiers fruits; mais ces fruits deviennent chaque année de plus en plus abondants.

Voilà comment nous demandons qu'on opère, afin d'éloigner jusqu'aux scrupules de ceux qui redoutent les essais faits sur le corps social.

En admettant même que l'expérience ne réussisse pas, eh bien! il n'y aurait pas plus de mal après l'essai que lorsque le vaccin ne prend pas; on recommence ou l'on attend, et tout est dit.

Vous voyez bien qu'il n'y a de subversion à redouter que pour l'industrie des gens qui vivent du pillage des fruits livrés à la *vaine pâture*, qui constitue votre domaine public!

On ne verrait plus alors, les inventeurs éconduits par les capitalistes, comme des importuns; car les capitalistes accueilleraient ou plutôt rechercheraient les hommes de science comme de bons placements et les traiteraient comme une bonne affaire. *Poëtes, peintres, artistes, sculpteurs, littérateurs, musiciens, physiciens, chimistes, mécaniciens,* formeraient l'*aristocratie de la démocratie.* Ils seraient aussi un peu mieux élevés et élèveraient mieux leurs enfants quand ils jouiraient de plus d'aisance. Ils deviendraient alors l'élite de la société et les associés considérés des capitalistes, ce qu'ils ne sont pas aujourd'hui; car le savant, l'homme de génie, le travailleur intelligent sont encore loin d'être affranchis, et ne forment guère qu'une tribu d'ilotes, privés du droit de posséder.

Ils ont beau créer des merveilles, ils ne travaillent que pour le plus ingrat des maîtres, le public. Vers-à-soie, on les étouffe pour avoir leurs cocons; abeilles, on les asphyxie pour avoir leur miel. Il faut convenir que la condition de génie fruitier n'est pas plus agréable que celle d'arbre à fruits; les maraudeurs leur lancent des pierres pour les abattre, même avant qu'ils ne soient mûrs.

Voilà la véritable position sociale de l'inventeur, de ce *premier homme du monde,* sans lequel nous ne serions encore que des *adamites.* Celui à qui nous devons tout, même la loi qui nous garantit la propriété des biens qu'il nous créé, s'est oublié lui-même à tel point qu'il n'a rien stipulé pour lui. Il comptait sans doute sur la reconnaissance publique.

Mais le public a commencé par lui crever les yeux et par l'emprisonner ; on se contente aujourd'hui de le mettre à l'amende des brevets d'invention. C'est déjà beaucoup de gagné ; espérons qu'il jouira plus tard de la même protection que le dernier des citoyens, et qu'on voudra bien lui accorder à la fin, la propriété de ses œuvres.

Ce tableau de l'injustice de la société, envers les seuls hommes auxquels elle doit son bien-être et sa civilisation, n'est pas chargé.

L'inventeur est certainement le créateur de tout ce qui existe en-deçà de la nature brute ; une machine, un poëme, un livre, un tableau, un opéra sont également des œuvres d'invention. Quand Lamartine combine des hémistiches et des rimes, Rossini des noires et des croches, Wappers des couleurs et des lignes, Dumas des acides et des alcalis, Breguet des échappements, Coudère des arabesques, et Whittworth des leviers, ils ne font tous qu'un travail identique, travail de la pensée et du génie ; tous n'ont qu'un même but, la découverte d'une vérité nouvelle,—et leurs travaux n'ont qu'un même résultat, la solution d'un problême utile ou agréable à l'humanité. Tous ont donc des droits égaux à la reconnaissance et à la protection de la société.

Comment se fait-il donc, que la société les maltraite au point de leur refuser le *droit commun,* — commun à tous les sots, à tous les paresseux, à tous les ignorants, qui héritent en dormant des biens de leurs pères qu'ils n'ont pas même contribué à conquérir, et que souvent ils ne savent pas même conserver.

Il suffit vraiment d'y penser, pour voir que cette grande

et vieille iniquité demande réparatiou. Pas un homme de bon sens ne peut se dispenser de joindre ses vœux et ses efforts aux nôtres, pour obtenir justice. La presse surtout, quand elle est dirigée par des hommes de talent, doit prendre part à la réforme pacifique, dont nous avons cru devoir lever l'étendard. Voici le contingent que nous amène *la Revue provinciale*, par l'organe de son éloquent propriétaire.

A M. ADELSON CASTIAU,

MEMBRE DE LA CHAMBRE LÉGISLATIVE BELGE.

« MONSIEUR,

» Quand une question d'une haute portée est soulevée, » il appartient à tous les hommes de cœur de s'en occuper; » quelques-uns l'attaquent avec violence, d'autres élèvent » une statue à son auteur, la masse garde son silence déso- » lant, et certains hommes examinent sérieusement la pro- » position, pour en tirer tout le parti utile. Je crois apparte- » nir à cette catégorie de personnes, et c'est à ce titre que je » prends la respectueuse liberté de vous adresser aujourd'hui » mes observations au sujet des principes que vous venez de » professer, dans une lettre insérée au *Courrier belge;* let- » tre où vous vous occupez de la *création de la propriété in- » tellectuelle;* lettre où vous paraissez avoir été dominé par » des préoccupations politiques.

» Vous avez trouvé, comme nous, monsieur, des lignes » spirituelles, une verve admirable et *une grande vérité* dans » le tableau des inconvénients de l'*anarchie industrielle,* pu- » blié par l'infatigable M. Jobard, directeur du Musée de » l'Industrie belge; mais vous lui avez reproché d'avoir dé- » sespéré de la liberté et de l'avoir rendue responsable de » tous les malheurs de notre position; c'est, veuillez me per- » mettre de l'exprimer, avoir négligé de voir la question sous » toutes ses faces. Nous nous plaignons tous, monsieur, de » cette liberté industrielle et commerciale, qui ne connaît

» aucun frein, et, par la *propriété intellectuelle*, nous vou-
» lons assurer à chacun la possession de ce que son esprit
» libre, de ce que l'essor de son génie peut lui faire acqué-
» rir; nous le voulons, sans qu'on puisse abuser de cette li-
» berté, pour frelater les produits et tromper la société, en
» mésusant de sa confiance en certains objets dont on se se-
» rait d'abord occupé de créer la réputation. C'est vouloir
» empêcher l'abus de la liberté; c'est empêcher que celui qui
» s'élève, en professant de magnifiques principes, n'abuse
» ensuite de son autorité acquise: c'est vouloir la liberté,
» mais la liberté sans licence, et, c'est, monsieur, ce que vous
» n'avez pas assez reconnu dans la création de la *propriété*
» *intellectuelle*. Entraîné par vos principes, monsieur, vous
» avez cru voir un *monopole* dans cette propriété nouvelle;
» mais alors, veuillez y réfléchir, la propriété *matérialisée*
» *en biens-fonds* devrait aussi être considérée comme un mo-
» nopole, et cependant elle n'est pas hostile au progrès,
» elle n'est pas destructrice de toute émulation, elle n'est pas
» attentatoire aux droits de la pensée et du travail, elle n'est
» pas oppressive pour les intelligences comme pour les
» bras. Le régime odieux, qui doit tomber aux applaudisse-
» ments unanimes des travailleurs, c'est le régime actuel, qui
» dépouille les hommes intelligents de leurs droits d'arriver
» à leur tour à la *propriété matérialisée en biens-fonds*.

» Vous avez parfaitement reconnu, monsieur, que la li-
» berté entraîne la *concurrence*, la concurrence la *lutte*, la
» lutte la *ruine* des industriels souvent, et toujours l'*altéra-*
» *tion des produits*, et mille fraudes dont les consommateurs
» sont victimes. Tous ces abus, la création de la *propriété*
» *intellectuelle* tend à les détruire; mais, est-ce à dire pour
» cela que cette propriété nouvelle serait confiée à l'état?
» qu'il aurait la direction de toutes les industries? Non, non,
» monsieur, car la *propriété intellectuelle* aurait les mêmes
» droits et jouirait des mêmes avantages que la propriété
» foncière.

» Vous êtes, monsieur, le partisan chaud et avoué de l'as-
» sociation volontaire et libre. Nous savons quelles heureuses

» conséquences résulteraient de l'application de ce système, » mais c'est presque une révolution qu'il faudrait faire subir » à la société toute entière, et dans toutes les parties du » monde, pour arriver à la réalisation de ce système, tandis » que la création de la *propriété intellectuelle,* c'est simple- » ment la reconnaissance d'un droit, c'est donner à celui qui » l'a acquis tous les avantages de la propriété, ni plus ni » moins.

» Vos vœux, monsieur, sont pour la liberté, la liberté » seule; aussi ne prévoyez-vous pas assez, par instants, ses » conséquences funestes sur l'industrie. Vous citez la folie » des métallurgistes belges, qui ont établi un si grand nombre » de hauts-fourneaux qu'ils pourraient fournir à la consom- » mation de toute l'Europe, et c'est la liberté sans frein, cette » liberté seule, qui a fait naître ces entreprises irréfléchies. » Vous pensez, monsieur, que si les consommateurs étaient » instruits dans les sciences chimiques, les falsifications se- » raient moins à craindre, et, cependant, les faits parlent, à » notre époque: c'est celui qui possède quelques notions de » ces mêmes sciences qui en profite pour dénaturer plus » adroitement les produits qu'il livre à la consommation!

» Vous avez dit et fort bien exprimé, monsieur, qu'en in- » dustrie comme en politique, ce qu'il faut, c'est *développer* » *l'intelligence publique, éclairer les esprits et les intérêts.* » Sur ce terrain tous les hommes qui réfléchissent doivent se » rencontrer, mais nous devons ajouter que plus les intelli- » gences seront développées, plus les esprits seront éclairés, » plus on sentira en même temps le besoin de conserver à » ces hommes intelligents le résultat de leurs travaux, et plus » la société reconnaîtra alors qu'on ne peut les dépouiller de » leur *propriété intellectuelle.*

» La liberté, monsieur, la liberté sans frein mène à la li- » cence, et la licence de la liberté commerciale est l'état » déplorable dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

» C'est tomber dans une erreur grave quand vous suppo- » sez, monsieur, que l'établissement de la *propriété intellec-*

» *tuelle* nuirait à la liberté industrielle, car ce n'est pas parce
» que chacun deviendrait le propriétaire de ses œuvres et de
» ses travaux, comme on devient propriétaire d'un champ,
» qu'il y aurait moins de liberté dans le monde. A côté du
» propriétaire, le prolétaire ne travaille-t-il pas à acquérir
» la propriété ? et la mission de notre époque n'est-elle pas
» de lui en faciliter les moyens? Revendiquer les droits de
» la *propriété intellectuelle,* c'est provoquer, suivant votre
» expression, que nous nous plaisons à répéter, l'émancipa-
» tion des *prolétaires de l'intelligence.* Pourquoi donc tous
» les hommes de cœur ne s'uniraient-ils pas pour obtenir la
» consécration d'un droit si naturel ?

» Dès le moment, monsieur, où vous cessez de parler de
» la liberté, que vous idolâtrez comme une bonne mère, vous
» devenez le partisan de la *cause* que nous plaidons, et vous
» dites, en termes que nous ne saurions trop approuver, que
» c'est celle *du droit, de la raison, de la justice et de l'intel-*
» *ligence.* Vous ajoutez, monsieur, avec une grande force de
» conviction, que c'est encore la cause de l'*humanité*, car
» les hommes d'intelligence qui usent leur vie à la poursuite
» des idées, sont des parias dans la civilisation actuelle, et
» cela est vrai, car ils peuvent impunément être dépouillés
» du fruit de leurs travaux par le premier cuistre qu'ils ren-
» contrent sur leur passage. Nous aimons à vous voir, mon-
» sieur, dire que le droit de l'inventeur doit être partout re-
» connu et protégé par la loi, et citer avec peine la posi-
» tion poignante du malheureux Sauvage, détenu pour dettes,
» pendant que la France fait avec orgueil l'essai de son ad-
» mirable invention!... Ce fait seul prouve combien l'établis-
» sement de la *propriété intellectuelle* serait chose utile et
» juste à la fois. C'est par la création de cette propriété qu'on
» arracherait l'intelligence, le travail et le génie à l'exploita-
» tion de l'homme, et qu'on rendrait l'intelligence, le travail
» et le génie à la liberté.

» En somme, monsieur, trop préoccupé d'un mot et d'un
» système, du mot *liberté* et du système de l'*association*,
» vous n'avez pu, au premier abord, apprécier toute la portée
» de la création de la *propriété intellectuelle,* mais vous avez
» trouvé que c'était la cause du *droit, de la raison, de la*

» *justice, de l'intelligence et de l'humanité!* En faut-il davantage pour assurer un jour le triomphe de cette cause ?

» Je suis, monsieur, votre très-humble

» et très-obéissant serviteur.

» F. D'OLINCOURT. »

Bar-le-Duc, ce 28 août 1843.

LA CONCURRENCE

CONDUIT A LA FÉODALITÉ INDUSTRIELLE.

Il n'y a pas à s'en défendre, la concurrence industrielle et commerciale n'amène pas l'émulation qu'on en attendait, elle n'a produit et ne pouvait produire qu'une guerre de sauvages, où chacun est seul contre tous.

Lassés de s'entre-scalper les uns les autres, quelques-uns, pour être plus forts, aussi bien pour la défense que pour l'attaque, commencent à se réunir, non pas dans des châteaux-forts interdits aux passants, mais dans de vastes bazars ouverts à tout venant, et où les *burgraves* industriels accomplissent également, mais légalement, le partage du butin.

Il était bien aisé de prévoir que des capitaux rassemblés feraient le même effet que des soldats réunis, et que les gros capitaux se rendraient maîtres du champ de foire, aussi facilement que les gros bataillons du champ de bataille.

Depuis que nous avons sonné l'alarme, le qui-vive se propage de tous côtés, les industriels isolés se voient menacés dans leur existence et commencement à crier contre cette *liberté chérie* qui commence à passer à la licence et au dé-

sordre. Des pétitions sont adressées à la législature pour se plaindre du féodalisme menaçant qui s'avance à grands pas et qu'on ne saurait arrêter, si on ne lui oppose au plus vite le *monautopolisme*, c'est-à-dire la consécration de la propriété intellectuelle, qui assignerait à chacun son enclos dans les vastes bruyères de l'industrie et du commerce. Le marchand qui serait patenté pour la vente d'une sorte de marchandise n'aurait pas le droit de vendre toutes les espèces de produits avec une seule patente, comme cela se fait en France et surtout en Belgique, malgré la loi.

Il faudrait, nous semble-t-il, procéder à l'établissement d'une classification des corps de marchands, à l'instar de celle des anciens corps de métiers, et s'opposer à cet étrange abus de la patente; les revenus du trésor pourraient devenir considérables de ce chef, en même temps qu'ils s'accroîtraient progressivement du chef des brevets, et des marques de fabrique.

C'est seulement ainsi que l'on parviendrait à s'opposer au féodalisme industriel qui menace de tout envahir, jusqu'au gouvernement inclusivement, auquel on pourrait reprocher de laisser rouiller la vieille maxime de sûreté : *divide ut imperes*.

Le *monautopole* aurait cet effet incontestable sur l'industrie et le commerce. *Chacun chez soi, chacun pour soi* deviendrait la règle; chaque industriel serait seul, il est vrai, dans son domaine, comme chaque propriétaire dans le sien; mais qu'importe l'isolement, quand il n'y a plus de batailles à livrer, et que le pouvoir veille sur les voleurs?

Oui, nous en sommes au même point, après la razzia de 93, que les Égyptiens après l'inondation du Nil; il est nécessaire de remesurer le champ de chacun et de lui tracer des limites, si on veut le voir ensemencer.

Nous sommes sûr que M. *Fichel* sera de notre avis, lui qui peint si bien ce mal dans la pétition remarquable qu'il vient d'adresser à la législature, et que voici :

A Messieurs les Membres de la Chambre des Députés.

« Messieurs,

» Il existe chez quelques grands capitalistes une tendance à détruire le commerce spécial de vente et d'achat, tendance qui appelle la plus sérieuse attentiou du parlement. On voit, chaque année, s'élever d'immenses établissements qui, au moyen d'une seule patente, vendent en gros et en détail toute espèce de marchandises.

» L'acheteur, sans sortir d'un de ces établissements, peut satisfaire à tous ses besoins, à tous ses goûts : draperie, lingerie, bonneterie, mercerie, soierie, châles, nouveautés, rien ne manque à l'assortiment général. Pour écraser le commerce spécial, une autre combinaison est employée; quelques objets, dont la valeur et connue du public, sont livrés à un taux fort inférieur au prix d'achat en fabrique, afin d'achalander l'établissement, qui se couvre aisément de cette perte en élevant le prix d'une foule d'autres objets dont la valeur est ignorée des acheteurs. C'est contre ce monopole que je réclame des mesures qu'au pouvoir législatif seul il appartient de prendre.

» On ne manquera pas d'objecter que j'attaque la liberté du commerce. Je répondrai à cette objection. Permettez-moi d'abord d'exposer les conséquences inévitables d'un monopole qui n'a besoin que de l'impunité pour tout envahir.

» Les établissements dont je parle, dès qu'ils auront achevé d'étouffer la concurrence que leur fait encore le commerce spécial, dicteront la loi aux producteurs.

» En effet, pour desservir Paris, le plus grand centre de consommation après Londres, il suffira d'une vingtaine de grandes maisons avec chacune deux ou trois succursales. Or, toutes ces maisons ayant un intérêt identique se coaliseront contre les fabricants, qui seront obligés de subir des prix non débattus. Le même monopole s'étendra dans les départements, où il deviendra plus funeste encore, en se combinant avec le colportage et les ventes à l'encan des marchandises neuves. Il dépendra de quelques

millionnaires de précepiter le pays dans des crises continuelles. Leur intérêt seul en décidera. Les propriétaires de maisons ne sont pas moins directement menacés.

» En supprimant le commerce spécial, on supprime cette foule de magasins, de boutiques, dont la location a si rapidement accru la valeur des propriétés bâties : l'on attente à la fois à la fortune particulière et à la fortune publique. Quand les propriétés vaudront moins, les droits de mutation seront moindres : quand il n'y aura plus de boutiques, il n'y aura plus de patentes apparemment. Mais en même temps que le trésor perdra une partie de ses ressources, le gouverment perdra une partie de sa sécurité. A la place des *boutiquiers*, gardes nationnaux, électeurs, jurés, si dévoués à l'ordre, parce que la plus légère commotion peut les ruiner, le pouvoir rencontrera devant lui une masse de mécontents intéressés au changement d'un état de choses contraire à la petite bourgeoisie, qui est le peuple du pays légal. Il n'est pas permis de soupçonner les chambres de vouloir restreindre les limites de la classe moyenne; cette classe, depuis Louis XI, est le pivot de la politique de nos rois; cependant pour ne rien omettre, je ferai remarquer qu'en attaquant ou laissant attaquer la petite bourgeoisie, on donne à la démocratie turbulente ce qu'il lui manque pour être tout à fait redoutable, des chefs appartenant à la classe immédiatement supérieure.

» Les plaintes que je forme, les idées que j'expose, ont quelque chose d'insolite, je ne me le dissimule pas; mais ce n'est qu'une raison de plus d'appeler votre sollicitude sur un mal dont on ne se défie point, parce qu'il n'est encore qu'à l'état de germe et qu'on doute s'il pourra s'en dégager. Mais ce doute est-il sage, et ne sait-on pas que le mal grandit toujours avec rapidité, si on ne l'arrête à son premier dévelopement?

» Les aristocraties se ressemblent forcément : l'aristocratie de naissance avait envahi les emplois, l'armée, le gouvernement; l'aristocratie d'argent envahira la richesse particulière et la richesse publique; elle nous ramènera à un état pire que l'ancien régime, qui avait du moins pour lui le prestige des souvenirs.

» La liberté du commerce est une des plus précieuses conquêtes de notre grande révolution ; mais cette liberté, comme toutes les autres, demande *à être réglée*. D'ailleurs, la liberté n'est que le moyen ; le but, c'est la moralité, la dignité, le bonheur du plus grand nombre, et je ne comprends pas que l'on puisse demander, au nom de la liberté, d'aller contre le but même de la liberté. La question se réduit donc à décider si quelques grands capitalistes, se coalisant entre eux, doivent avoir le droit de monopoliser la vente au détriment des industriels, des propriétaires de maisons, de la masse des acheteurs, qui subirait aussi la loi, et du gouvernement, qui perdrait en sécurité autant qu'en richesse. Une telle question est résolue par cela seul qu'elle est posée. Il faut, pour rester fidèles à nos deux révolutions, et en éviter une nouvelle, élargir progressivement le cadre de la classe moyenne, que l'aristocratie d'argent tend incessamment à resserrer, car, vous le savez, messieurs, la passion, le génie de la France, c'est l'égalité.

» Resterait maintenant à examiner quels sont les moyens pratiques de refréner la tendance que je viens d'avoir l'honneur de vous signaler. Il me semble qu'on y parviendrait en déterminant par la loi le nombre de spécialités qu'un marchand pourra vendre avec une seule patente et un seul droit proportionnel. Le taux des autres patentes et du droit proportionnel s'élèverait progressivement, de manière à empêcher qu'une seule maison pût réunir dans son enceinte un trop grand nombre de spécialités. Le moyen me paraît bon et praticable; mais il en est d'autres et de meilleurs, sans doute, que votre sagesse saura découvrir. Je n'ai pas la prétention de formuler une loi, je n'ai voulu que signaler à votre patriotisme un danger très-grand et très-réel.

» Agréez, etc.

» Fichel,

» Marchand de cachemires des Indes, 2 boulevard Montmartre. »

Un auteur qui jette au public une idée diamétralement opposée aux idées reçues, peut passer pour un extravagant; mais s'il se trouve appuyé par beaucoup d'hommes sérieux, d'un talent reconnu, on doit prendre la peine d'examiner sa théorie et travailler à sa réalisation, dès qu'elle paraît offrir un peu plus d'avantages que d'inconvénients; mais quand les inconvénients sont nuls et les avantages immenses et certains, comme les hommes les plus éminents de toutes les classes s'empressent de le reconnaître, au sujet de la création d'une *propriété intellectuelle*, ils nous semble que les législateurs ne devraient pas hésiter à entrer hardiment dans cette voie.

Un économiste famillier avec le monde des travailleurs, qu'il a traversé en acteur courageux, M. *Darnis*, vient joindre ses efforts aux nôtres pour démontrer que le régime des brevets perpétuels, remplacerait avec de grands avantages le régime des douanes; mais il a oublié de dire qu'il rapporterait autant au fisc, ce qui est la corde sensible à faire vibrer aux oreilles des arrangeurs de budgets. Voici son article :

LES DOUANES ET LES BREVETS D'INVENTION.

De leur influence sur les progrès de l'industrie.

On croit généralement que, derrière une bonne muraille de douanes, l'industrie ne peut manquer de faire des progrès et de se développer. Ne pourrait-on pas, dans le même but, substituer avec avantage, aux douanes actuelles, une loi sérieuse sur la propriété des inventions? Examinons.

Les douanes ferment aux étrangers le marché national, délivrent de la concurrence étrangère les producteurs nationaux, en un mot, livrent pieds et poings liés les consommateurs d'un pays aux producteurs de ce même pays.

Sous un tel régime, toutes les industries, surtout celles de nécessité première, prennent bientôt naissance, acquièrent un certain développement, et deviennent presque toujours fort prospères. Mais, il faut l'avouer aussi, à cause de l'assurance de la possession du marché, à cause des bénéfices souvent trop faciles, elles ne font pas tous les progrès qu'elles devraient faire. Dans

l'enquête de 1834, un de nos plus grands manufacturiers, interrogé par M. le ministre du commerce sur la situation de son industrie chez les peuples voisins, répondit avec franchise : *Nous sommes depuis un demi-siècle sous le régime de la prohibition*; *et nous reposant sur cet état de choses, nous avons peu d'intérêt à nous enquérir de ce qui se passe à l'étranger* (2e vol., p. 191).

Avec les douanes, le développement des diverses industries n'est pas réglé comme il convient; une simple hypothèse suffira pour nous le faire voir. Supposons que demain l'on prohibe l'or et l'argent à leur entrée en France, et que la contrebande ne soit plus assez habile pour faire passer des marchandises d'une telle valeur ni au-dessus ni au-dessous des barrières. Aussitôt cette prohibition connue, cent mauvaises mines d'or et d'argent, que nous n'exploitons pas aujourd'hui, seront exploitées demain. Ce développement du travail national sera-t-il une source de richesse pour le pays? A peu de chose près, tout comme le serait le transvasement quotidien d'un million d'hectolitres des eaux de la Seine dans celles de la Loire, avec la précaution expresse de n'en pas laisser tomber une goutte de Paris à Orléans. Et combien n'avons-nous pas d'industries auxquelles nous dépensons aujourd'hui ainsi follement une plus ou moins grande somme de temps, de travail et de capitaux? Ce n'est pas la fermeture, c'est la liberté seule du marché national qui doit déterminer les industries auxquelles il faut exclusivement se livrer.

Ce n'est pas tout; avec les douanes, ce n'est pas le plus habile, celui par lequel une industrie avance le plus, qui est le plus protégé et qui a le plus de chances de réussite, c'est celui qui a le plus de capitaux. En effet, avec la protection on n'a pas tant à beaucoup perfectionner qu'à beaucoup produire. Et n'y a-t-il pas chez nous beaucoup d'industriels qui, depuis vingt-cinq ans, n'ont pas changé et ne sont pas capables de changer quoi que ce soit à leurs procédés de travail, et qui cependant réalisent tous les ans des bénéfices fort considérables, pendant qu'il en est beaucoup d'autres qui, après avoir fait faire, pour avoir fait faire peut-être, un grand pas à leur industrie, ont été ruinés et sont morts dans la misère?

En résumé, sous le régime douanier, l'industrie peut se déve-

lopper sans se perfectionner, presque toutes les branches de la production protégées tendent à prendre trop d'extension ; enfin, ce n'est pas à celui qui fait le mieux qu'on accorde le plus, mais bien, mais seulement, à celui qui peut produire le plus. Autrement dit, ce régime ne conduit pas directement, forcément, immanquablement au but proposé, le progrès de l'industrie, le développement rationnel du travail national et le plus grand bien-être possible du pays.

Il en serait peut-être autrement sous le régime d'une loi sérieuse sur la propriété des inventions.

Supposons, en effet, que, d'une part, les douanes sont abolies, et que, d'autre part, désormais justice est enfin rendue aux *premiers hommes du monde*, c'est-à-dire que toute invention est la propriété réelle, entière, complète de son auteur, et que cette propriété, que nous ne sommes pas encore assez équitables pour élever au rang des propriétés mobilières et immobilières, a une durée de 50 années : aussitôt, le travail national obéira à de nouvelles, à de meilleures lois. Quelques considérations suffiront pour le démontrer.

Aujourd'hui, une invention, ce qui augmente, améliore et rend plus économique la production, n'a pas de valeur : ce qui le prouve, c'est que sur cent inventeurs, quatre-ving-dix-neuf meurent de faim ou à l'hôpital. Ce n'est pas seulement fâcheux et déplorable pour l'inventeur, c'est encore une perte immense pour la société. Vingt bonnes inventions industrielles valent mieux, pour le bien-être d'un pays, que vingt grandes victoires, que vingt excellentes révolutions. Qu'on nous ôte toutes les constitutions politiques imaginées et appliquées, nous ne serons pas aussi pauvres que le prétendent certains journaux : mais qu'on nous enlève toutes nos inventions, et nous voilà tout d'un coup sauvages, Iroquois, Hottentots.

Si, au lieu de mettre la protection, le bénéfice, dans les industries quelles qu'elles soient, la loi les mettait dans le progrès, le perfectionnement des industries, on ferait, dès ce moment, tout autant d'efforts pour avoir les meilleurs procédés de travail qu'on en fait aujourd'hui pour avoir des tarifs élevés et la pro-

hibition. Et pour le pays, les résultats seraient bien différents : avec la prohibition, les prix tendent toujours à s'élever; avec les inventions, ils tendent toujours à baisser. Si l'on en doute, qu'on examine la situation et les mouvements de la plupart de nos industries.

Mais la concurrence intérieure suffit pour provoquer l'arrivée et l'adoption des meilleurs procédés de travail? On le croit généralement, mais l'on se trompe. Nous avons déjà rapporté la réponse officielle et péremptoire d'un manufacturier sur ce point; nous pouvons prouver que la plupart de nos manufacturiers pensent et agissent, doivent penser et agir comme lui. Que demande aujourd'hui la loi aux manufacturiers? Des capitaux. Que demanderait la loi nouvelle? Le perfectionnement. Aujourd'hui le capital commande le travail; demain ce serait l'invention qui le commanderait. Tout est donc aujourd'hui organisé de telle sorte que l'invention peut moins, beaucoup moins que le capital. Mais, sous un tel régime, la protection accordée ne peut pas être, n'est pas pour l'instrument le plus faible, elle est nécessairement pour l'instrument le plus fort. Et l'on voudrait que lorsque la protection est pour l'instrument le plus fort, le manufacturier pensât nécessairement, avant tout, à perfectionner l'instrument le plus faible? On demanderait l'impossible. Aussi l'on se bat aujourd'hui à coup d'écus, et l'on ne se bat pas à coups d'inventions. Ce n'est pas tout, la concurrence ne *va pas au mieux, elle va au pis :* est-ce que la concurrence, au lieu de nous conduire aux meilleurs produits possibles, ne nous a pas conduits à toutes espèces de sophistications, au coton dans la toile et la laine, au plâtre dans le papier, à l'acide sulfurique dans le vinagre, et même aux sels de cuivre dans le pain?

Le jour où un peuple dirait à tous les producteurs du monde : « Vous tous qui avez le moyen de mieux faire, n'importe quel produit, qu'on ne le fait aujourd'hui, venez à moi, je vous donne, non pas un privilège, mais je reconnais votre propriété : je vous accorde le droit d'exercer exclusivement votre industrie *pendant cinquante années,* » — il verrait aussitôt accourir vers lui tous les industriels capables; ce serait chez lui, à qui produirait le mieux, et l'on tirerait le meilleur parti possible des hommes et des choses. Ce ne serait plus une prime au capital, à la routine, à la so-

phistication ; ce serait la production livrée aux plus capables. Le peuple qui ferait ainsi, serait bientôt le premier peuple industriel du globe.

Et cette fois la récompense serait accordée au mérite ; le développement des industries serait déterminé d'une manière rationnelle, et le progrès réel, rapide et fécond, ne serait plus une illusion.

Nous le savons, un tel système, fût-il irréprochable au fond, ne pourrait pas passer tout d'un coup dans nos lois ; mais si, cependant, il est rationnel, est-ce que nous ne devrions pas en tenir quelque peu compte lorsque nous en viendrons à réformer notre pauvre organisation économique? DARNIS.

UN PAS VERS LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EN ANGLETERRE.

« On vient de mettre en vigueur, en Angleterre, une nou-
» velle loi qui assure un droit de propriété, pendant *trois*
» *ans*, à tout *auteur ou acheteur* de dessins propres à l'in-
» dustrie, d'une manière quelconque. La formalité de l'en-
» registrement, pour constater le droit en faveur du pro-
» priétaire, coûte environ 20 liv. st. (500 fr.). La contrefaçon
» des dessins peut être poursuivie d'une manière expéditive.
» La principale amélioration introduite consiste dans la
» réduction de la dépense imposée au propriétaire. Précé-
» demment, il en coûtait 130 liv. st. pour l'Angleterre seu-
» lement, et 400 liv. pour tout le royaume. On espère que
» la loi nouvelle va permettre à une foule de petites inven-
» tions de détail de se faire jour. »

L'Angleterre fait ainsi un premier pas vers la reconnaissance de la propriété intellectuelle. C'est peu de chose et cependant ce sera un grand coup porté à la concurrence, ou plutôt au vol organisé, qui s'exerce sur les dessins d'étoffes, les modèles et les ornements; vol qui décourageait

les fabricants anglais et les empêchait de recourir aux artistes de goût et aux savants dessinateurs, pour revêtir de formes élégantes tous les objets de la plastique industrielle, dans laquelle les Anglais sont restés d'une infériorité désespérante par rapport aux Français.

Les bronzes, la porcelaine, la bijouterie, les dessins d'étoffes, l'ornementation, en général, sont livrés en Angleterre au goût, plus souvent baroque qu'élégant, du simple ouvrier ou du contre-maître ; mais la forme, que l'on ne regardait jadis que comme un accessoire assez indifférent, est devenue aujourd'hui une nécessité.

Les Anglais ont longtemps cherché la cause de cette infériorité qui les rend tributaires de la France, et ils viennent seulement de l'apercevoir dans le défaut de garantie de la propriété intellectuelle, ou plutôt dans le prix exorbitant qui était exigé pour obtenir cette garantie (400 liv. sterl., 10,000 fr.), tandis qu'en France la propriété perpétuelle des dessins et modèles ne coûte que dix francs.

On conçoit qu'un fabricant peut bien payer un artiste quand il est sûr que ses modèles ne seront ni surmoulés, ni contrefaits, et qu'il en sera le propriétaire unique.

Nous pouvons prédire qu'à dater d'aujourd'hui, l'Angleterre va rivaliser de goût et de modes avec la France, parce qu'une foule d'excellents dessinateurs et décorateurs parisiens vont aller s'établir en Angleterre, qu'ils y seront bien payés, et que les plus beaux bronzes, les plus élégantes étoffes, les plus beaux meubles et les plus gracieux bijoux viendront désormais d'Angleterre.

Nous trouvons seulement qu'une propriété limitée à trois ans est trop courte, et que le prix de 20 liv. est trop élevé ; ne vaudrait-il pas bien mieux adopter la progression que nous avons proposée pour les brevets : une livre sterling la

première année, 2 livres la seconde, 3 livres la troisième, et ainsi de suite indéfiniment, jusqu'au jour où le patenté refuserait de payer, après les avertissements d'usage pour les autres impôts, et laisserait ainsi périmer sa possession. Ce serait un beau revenu pour le trésor ; le mode de perception serait simple et la contribution volontaire.

Il faut vraiment que les hommes d'état en ignorent l'existence pour refuser d'adopter une mesure aussi juste et aussi productive, qui ne peut blesser personne, que les contrefacteurs ou les voleurs, ce qui est tout un.

N'est-il pas singulier que l'année même où l'Angleterre cherche à combler la lacune importante, cause de son infériorité artistique à l'égard de la France; la France cherche à atténuer, sans besoin, chez elle, la cause de sa supériorité, en proposant de restreindre à 15 ans la *pérennité* accordée à la propriété des *dessins et modèles;* pérennité qui lui a donné la suprématie sur tous les peuples du monde en fait d'objets d'art et de goût.

Il est un fait certain et avoué par les consuls anglais eux-mêmes, c'est que, dans le Levant, et presque partout où se présentent en concurrence, des étoffes françaises et anglaises, teintes, peintes, fleuries et décorées, les étoffes françaises obtiennent une préférence marquée.

Il en est de même pour les bronzes. Dans tous les palais de la Perse, des Indes et de la Russie, en Asie comme en Europe, ce sont les bronzes dorés français que l'on préfère ; c'est à Paris et non à Londres que l'on demande les objets d'ornements intérieurs, tels que meubles incrustés, tentures, vases, encadrements, lustres, candélabres, etc.

C'est Paris qui entasse ses mille coûteux petits riens, sur les *bazars*, étagères et consoles de la femme élégante, comme ce sont ses bijoux et ses modes qui la parent elle-même.

Les Anglais n'ont pas de goût, dit-on ; pas de dessinateurs artistiques, pas d'ornemanistes industriels, etc. ; suspendez

votre jugement s'il vous plaît, car ils auront tout cela quand ils croiront devoir le payer, et ils le paieront, quand ils auront la propriété de leurs dessins et modèles.

Déjà quelques bons décorateurs, que Paris a méconnus, ont été engagés par la maison de la reine d'Angleterre, et Mulhouse peut se préparer à voir ses plus habiles dessinateurs et coloristes se diriger sous peu vers *Manschester* et *Leeds;* trois ans de propriété, pour un dessin d'étoffes, sont suffisants; mais non pour un modèle de pendule, un groupe de porcelaine, un élégant *surtout,* un ornement de cheminée; car il est des compositions d'orfèvrerie et de bronze qui exigent des années de méditation et d'études, et dont les modèles coutent des sommes considérables aux *Thomire,* aux *Odiot,* aux *Denière,* aux *Ledure* qui ne les payent si généreusement que parce qu'ils en ont la propriété pérenne.

Ce sont ces modèles qui constituent la valeur de leur fond. Supprimez cette propriété, permettez à chacun d'user du *droit d'imitation,* que le *Journal des Ecomomistes* regarde comme contemporain du *droit d'invention,* et vous verrez qu'ils ne commanderont plus un seul modèle de prix, ils attenderont tous qu'un autre l'ait fait faire et payé, pour le surmouler gratis. Cela n'est pas contestable un instant!

Eh bien, il en est de même pour toutes les inventions non introduites dans un pays; si vous refusez un brevet à l'importateur, tout le monde attendra que quelqu'un ait fait les frais d'importation pour lui dérober, immédiatement après, la machine, le procédé ou l'outil nouveau.

Le brevet est donc nécessaire, indispensable au progrès de l'industrie, et si un gouvernement comprenait, de fortune, la nouvelle économie sociale que nous lui déroulons sous toutes ses faces pour lui prouver qu'elle est sans défaut, il donnerait des brevets perpétuels pour toutes les industries, connues ou non, décrites ou non, anciennes ou modernes, dès

qu'elles n'existent pas dans le pays ; il irait plus loin, il donnerait des brevets pour toutes les industries confinées dans une seule province, à ceux qui les importeraient dans une autre.

On pourrait considérer ces brevets comme des véritables encouragements à la diffusion des bonnes choses. Par exemple : il y a telle espèce de poêle excellent usité à Gand, à Liége, à Verviers, qu'on ne fait pas à Bruxelles, *et vice versâ:* il y a des charrues avantageuses dans le nord, qui ne pénètreront jamais dans le midi de la France, tant qu'il n'y aura pas de cause déterminante pour décider quelqu'un à en entreprendre, le *premier,* la fabrication.

Si le gouvernement français donnait des brevets par département, il ne ferait que ce que font les brevetés eux-mêmes en vendant des licences ; il ne ferait qu'étendre et généraliser le principe anglais de donner des patentes séparées, pour les trois royaumes, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, et pour chacune de ses nombreuses colonies.

N'est-ce pas là une idée fiscale toute neuve et d'une immense portée? Pourquoi le gouvernement ne débiterait-il pas ses brevets en détail, au lieu de les vendre en gros ?

L'inventeur breveté pour le département de la Seine, pourrait, à son choix, l'être pour plusieurs autres ou pour tous ensemble, moyennant la redevance progressive imposée au concessionnaire de chaque département ? Libre à lui de retrocéder ses concessions partielles à d'autres exploitants, précisément comme pour les concessions de mines ; car les inventions ne sont autre chose que des mines à exploiter.

Et ce serait déjà une fort belle affaire, une affaire très-suffisante, pour un individu, que l'exploitation d'un seul département contenant des villes comme Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux.

Les trop grandes concessions de territoire ont toujours produit la féodalité.

Si nous étions gouvernement, nous irions bien plus

loin encore; au lieu d'interdire sous peine de déchéance à nos brevetés de prendre des patentes à l'étranger, nous tirerions parti de cette circonstance pour concéder le droit de prendre des brevets à l'étranger moyennant une redevance, également progressive et proportionnelle, par royaume.

Qu'on ne crie pas trop à la fiscalité; car il est nécessaire de tirer parti de tout pour subvenir aux besoins du trésor, qui semblent s'accroître comme la population, dans une progression supérieure aux moyens d'existence.

Car il est nécessaire de songer à dégrever l'impôt foncier et la plupart de ceux qui commencent à peser d'une manière dangereuse et par trop inégale sur les citoyens.

Si les meilleurs impôts sont ceux qui font le moins crier, il est évident que l'impôt des brevets serait accepté, non seulement sans le moindre murmure, mais comme un grand bienfait, car il serait volontaire et insensible à son origine.

On n'a peut-être jamais rencontré une idée fiscale plus simple, plus féconde et plus estimable dans le fond comme dans la forme.

Charger les inventeurs qui se plaignent de la stérilité de leurs efforts, et cela dans leur intérêt, semblera chose absurde; eh bien non, car c'est cela seul qui leur donnera l'importance qu'ils méritent, c'est à dater de cet instant même que le métier d'inventeur deviendra la première des professions libérales, et la plus considérée dans l'état.

Les hommes les plus haut placé dans la science, les membres de l'institut même, ne rougiront plus, comme aujourd'hui, de s'occuper d'inventions pratiques et les feront breveter au lieu de les jeter à la tête du public, qui n'en tire aucun parti; parce qu'elles appartiennent à tout le monde.

C'est précisément comme si un seigneur riche, mettait son parc à la disposition du public, le public le ravagerait, mais ne le cultiverait certainement pas.

C'est donc un mal plutôt qu'un bien de voir les savants dédaigner d'enclore leur propriété intellectuelle; ils pourraient au moins en gratifier de malheureux colons, qui ne demandent que la possession d'un lot à défricher dans les vastes plaines de ce monde nouveau, qui s'ouvre pour la première fois à nos yeux.

Quelque légère que paraisse la forme dont nous habillions nos propositions, elles n'en sont pas moins sérieuses; mais nous pensons que pour être ingurgités sans dégoût, tous les mets doivent être plus ou moins assaisonnés et variés.

Croirait-on que ce qui fait le plus de mal à l'inventeur, c'est qu'on lui sert, tout d'un coup, un festin trop copieux en lui livrant l'Europe entière; nous pourrions le prouver par le seul proverbe: *Qui trop embrasse mal étreint;* mais il est de fait qu'un inventeur finit presque toujours par succomomber sous le faix, quand il veut prendre des brevets dans tous les pays. Avant de mettre son invention à jour, sa bourse s'épuise, le temps s'écoule, et son enthousiasme baisse souvent avec ses forces; ce retard dans la mise en train, fait naître des doutes sur l'excellence de l'invention, que l'on suppose arrêtée par des difficultés imprévues ou insurmontables; le crédit se retire, les associés, quand l'inventeur en a, ne voyant point paraître les dividendes immenses et immédiats qu'on leur avait fait entrevoir, lui cherchent noise, lui tiennent la dragée haute, et le forcent presque toujours à se retirer, en abandonnant l'affaire à des co-associés ignorants, qui s'empressent de liquider, en voyant qu'ils ne réussissent pas du premier coup.

Peu de temps après, le brevet expire, et la meilleure chose du monde tombe dans le domaine public, et par cela même n'est reprise et exploitée par personne, si ce n'est peut-être un siècle après, c'est-à-dire quand elle a été parfaitement oubliée.

Voilà l'histoire on ne peut pas plus exacte de la moitié des brevets temporaires.

Croit-on que la société gagne quelque chose à faire tomber les brevets dans le domaine public? au contraire, elle y perd considérablement; tandis qu'avec la pérennité, les brevetés n'étant point pressés par le temps, feraient prendre patience aux capitalistes et tout arriverait à bon terme, un peu plus tôt, un peu plus tard.

Sans trop nous flatter, nous pensons qu'après la publication de notre livre, toutes les fausses idées généralement reçues aujourd'hui sur les brevet, disparaîtront pour faire place aux nôtres; il est impossible qu'un député, qu'un homme d'état, ne soit pas convaincu, s'il prend la peine d'interroger les industriels sur la valeur de nos explications, que la marche suivie aujourd'hui est la plus fatale au progrès qu'il soit possible d'imaginer.

Il est impossible que les vérités entièrement inédites que nous nous fatiguons à imprimer n'exercent pas une influence heureuse, et ne servent pas de *tourne-bride* au fond de l'impasse dans lequel nous sommes engagés.

Si nous étions seul de notre avis, nous pourrions nous croire en proie à quelqu'hallucination, produit d'une idée fixe qui s'attache ordinairement aux cerveaux fatigués ou malades; mais quand nous voyons nos vues partagées par tous les hommes éclairés qui ont été mis à même de les juger, quand un vieux publiciste qui, par son esprit philosophique et pratique à la fois, a rendu tant de services à la ville d'*Anvers*, en lui faisant adopter une foule d'excellentes institutions, applaudit à nos efforts, nous sommes en droit de nous croire dans le vrai. Voici comment le *Journal d'Anvers* s'exprime :

« Organisation du travail! — Ces trois mots expliquent la plus
» haute question sociale de notre temps; elle est traitée en France
» par les meilleurs esprits, qui la placent avec raison, bien au-
» dessus de toutes les combinaisons politiques, parce que, tôt ou
» tard, le régime actuel de l'industrie et la situation des hommes

» de travail amènera les plus grands désordres dans la société
» européenne.

» En Belgique, M. Jobard et quelques autres, parmi lesquels
» nous citerons M. Castiau, membre de la chambre des repré-
» sentants, s'occupent depuis longtemps de cette matière
» ingrate, difficile, et qui répugne tant à l'indifférence publique.

» M. Jobard surtout, au milieu des obstacles et des dégoûts de
» toute nature, poursuit impassiblement un but qui rassemble à
» une utopie, et qui seul pourtant peut prévenir une terrible
» conflagration.

» Nous craignons bien que ses efforts, si bien appréciés par
» les plus savants économistes de l'Europe, ne soient féconds que
» lorsqu'il ne sera plus, et qu'il ne jouisse jamais des fruits d'une
» persévérance qu'il a élevée jusqu'au génie.

» Son dernier écrit sur la *Création de la propriété intellectuelle*
» est maintenant lu par tous les hommes qui ont une certaine
» portée dans l'esprit et nous le recommandons surtout *aux*
» *législateurs*.

» Après ses réflexions sur la propriété des œuvres de l'intelli-
» gence qu'il est *honteux pour notre siècle* de n'avoir pas consa-
» crée depuis longtemps, à l'égal de la propriété matérielle, il
» s'occupe, dans cet écrit, de la nécessité et des moyens d'orga-
» niser le travail et l'industrie et de *discipliner la concurrence*,
» qui, dans son état actuel, n'est pas une lutte, mais un combat
» à mort. »

ÉMILE SOUVESTRE, CONTRE LA CONCURRENCE.

La littérature est, dit-on, l'expression de la société; si cela était, la nôtre devrait être toute industrielle; nous croyons plutôt que la littérature n'est, le plus souvent, que l'expression posthume et douteuse d'une société morte et enterrée.

Les littérateurs romains célébraient la société grecque, qui vivait elle-même de traditions égyptiennes, chaldéennes et sanscrites.

Notre moyen-âge s'est repu de mythologie homérique et de paganisme romain; on a chanté la chevalerie du moyen-âge sous Louis XIV et Henri IV, sous Charles X et Napoléon, sous Louis-Philippe.

Les littérateurs, comme les législateurs sont, non seulement en retard d'une idée et d'une année; mais souvent de plusieurs siècles.

C'est donc avec un véritable plaisir que nous voyons pointer quelques fleurs littéraires industrielles, dont les éléments, choisis dans la société qui nous entoure, présentent un intérêt d'autant plus vif, que leur fable est de l'histoire.

Balzac, et surtout *Souvestre*, nous ont déjà donné d'intéressantes esquisses prises dans l'industrialisme actuel.

Bientôt le théâtre entrera sans doute dans cette voie.

Il est singulier que les poëtes ne se soient pas encore aperçus que la *poésie s'est réfugiée sur le tender des remorqueurs et sur la proue des bateaux à vapeur*, selon la juste expression de Nisard : il n'y a donc rien à espérer d'eux, tant qu'ils n'auront pas étudié le vocabulaire industriel et compris l'importance des sciences de la production; il faut attendre qu'ils aient oublié leur vieille mythologie et leur nébuleux idéologisme, il faut enfin qu'ils aient appris comment tourne un laminoir, avant de se hasarder à tourner un vers sur les forges *ronflantes* et les houillères *profondes*.

En attendant, nous ne pouvons nous dispenser de citer un passage sur la concurrence industrielle écrit de main de maître, par *Emile Souvestre*, dans l'histoire de l'*Homme d'argent*, publiée au milieu de la fièvre des actions industrielles, ou tout paraissait matière à commandite. Nous choisissons cet épisode, parce qu'il démontre à l'évidence com-

bieu il y a peu de garantie, pour la propriété, sous le régime de la *concurrence illimitée,* devant laquelle les économistes se sont prosternés pendant trente à quarante ans, comme les Indiens devant leur *Mahadeva* aux cent bras.

Ils reconnaissent aujourd'hui le faux dieu et rougissent d'avoir marché si longtemps sous la foi du *laissez faire et laisser passer,* — mais une fausse honte les retient; les derniers de leurs apôtres sont encore réunis autour du *Journal des Economistes* pour galvaniser leur *fétiche agonisant,* et faciliter son passage de vie à trépas. Malheureusement pour eux, l'assaut des faits démantèle chaque jour la citadelle de leurs théories. Le découragement plane sur leurs têtes, et la désertion commence.

Les fondateurs ne se montrent presque plus sur la brèche dont ils abandonnent la défense à quelques jeunes adeptes de bonne volonté.

Aussi, comment résister au hourra général qui s'élève de tous les coins des pays de liberté contre cette *libre concurrence,* qui assure infailliblement la victoire aux intrigants et aux fripons.

M. *Souvestre* nous montre un riche spéculateur qui, ayant mis dans ses projets l'acquisition de l'usine d'un honnête et habile fabricant de papier, se rend dans la vallée des moulins les plus renommés, entre, et fait ses propositions, qui sont toutes rejetées :

« C'est assez, dit le spéculateur! puis s'avançant vers la table, il prit ses gants et son chapeau comme s'il eût voulu se retirer, et dit au fabricant avec bonhomie : Je n'insiste pas, mon cher monsieur; ce qu'un Breton a dans la tête, Dieu ni le diable ne le lui ôteraient! Seulement, vous me forcerez à élever une usine près de la vôtre. — Vous en êtes le maître, monsieur; mais tous les désavantages seront pour vous; il faudra former votre établissement, créer vos relations, acquérir une expérience qui vous manque, et vous ne pourrez de longtemps fabriquer ni aussi bien, ni à aussi peu de frais qu'ici. — Je le sais, dit Gaillot. — Comment ferez-vous alors, monsieur? — Je vous ruinerai, répondit le banquier en prenant une prise de tabac. — Je ne vous comprends pas, monsieur. – C'est pourtant clair : vous fabri-

quez mieux que moi, j'en suis sûr d'avance; il faut donc que je me débarrasse de vous. — Mais le moyen... — Est des plus aisés. Combien pouvez-vous perdre? cent, deux cent, trois cent mille francs?... J'en sacrifie le double, je vous écrase, et je me rattrape ensuite de mes avances. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

» Et comme Severin paraissait douter :

» — Voyez-vous, mon cher monsieur, continua Gaillot ; en province, vous n'entendez rien à la spéculation! Vous, par exemple, vous êtes un excellent fabricant, tandis que moi je ne suis jamais entré dans une papeterie ; eh bien, si vous persistez à ne point me vendre votre usine, dans six mois j'en aurai une à deux portées de fusil, et dans un an je vous aurai enlevé tous vos acheteurs. — Et puis-je savoir comment vous accomplirez ce miracle? — Avec de l'argent : c'est la baguette des fées à notre époque; il rend tout possible. J'imprimerai pour dix mille francs de prospectus et de réclames; mes commis-voyageurs iront offrir mes papiers à trente pour cent au-dessous des vôtres : vous aurez beau lutter avec persévérance, inventer, perfectionner sans relâche; à chacune de vos découvertes je sacrifierai cinquante mille francs de plus, et la bourse à la main, je ferai crier merci à votre génie.

» Severin fut frappé.

» — Vous pouvez avoir raison, monsieur, dit-il; j'admets, si vous le voulez, cette victoire de l'argent sur l'homme : la publicité, la mode, la renommée, sont ses esclaves et peuvent lui assurer l'avantage; mais que gagneriez-vous à un succès si chèrement acheté? Vos sacrifices seraient trop grands pour que l'avenir puisse vous en dédommager. — Qu'importe? De deux choses l'une : ou l'affaire reste bonne, alors on la garde pour soi ; ou elle devient mauvaise, et dans ce cas on la met en actions en se réservant une gérance avantageuse.

» Severin regarda Gaillot avec stupéfaction,

» — Vous voyez donc, continua le banquier, que, quoi qu'il arrive, la première chose pour nous est de vous éteindre d'une manière quelconque. Les papiers de la vallée ont de la réputation,

grâce à vous; nous en profiterons une fois que vous ne serez plus là.

» —C'est-à-dire que vous hériterez de mes dépouilles : c'est la confiscation après le meurtre. — Allons donc, dit Gaillot en riant, *c'est de la concurrence et de la meilleure*. En définitive, notre lutte tournera au profit de tous, puisque *le bon marché qui vous ruinera, enrichira les consommateurs*; c'est *un des principes élémentaires de l'économie politique :* vous comprenez cela aussi bien que moi.

» — Pardonnez-moi, monsieur, dit Severin; je ne comprends pas que dans une grande famille, la ruine d'un frère soit le bonheur des autres; je ne comprends pas qu'il soit bon d'être dépouillé parce que vos voisins profitent de vos dépouilles. Quoi! vous mettez le feu à ma maison, et parce qu'en la voyant près de s'abimer je jette tout aux passants, vous dites que tout le monde a gagné à mon désastre? Mais sommes-nous des sauvages isolés ou des hommes associés? Là où un seul a été froissé dans ses intérêts et dans ses droits, n'y a-t-il pas un malheur public? Notre société ressemble-t-elle donc aux grèves de l'Afrique, où les tempêtes sont des espérances, les naufrages des bienfaits? N'y a-t-il ici bas que du butin à partager, et l'équité n'est-elle rien? Ainsi le travail ne me donnera point le droit de vivre! Chaque jour, chaque instant, un étranger pourra me forcer d'accepter un de ces duels où l'argent tue l'homme, et quand il m'aura assassiné, les spectateurs emporteront les lambeaux de mon cadavre en criant : Voilà un heureux jour ! Mais part toute justice, cela est-il sage, cela est-il véritablement profitable? Ne consultez que les chiffres, j'y consens, puisque les économistes ont fait de notre société un grand corps sans âme dans lequel circule de l'arithmétique au lieu de sang; avez vous réfléchi à tous les capitaux improductivement anéantis dans ces concurrences, à toutes les forces inutilement employées en choes et en résistance, à toutes les ressources gaspillées par une exploitation sans prévoyance et sans liberté, à toutes les crises enfin qui arrivent tôt ou tard, ruinant le crédit, dérangeant l'équilibre des richesses et rejetant au flot de la vie mille destinées qui se trouvent au port? La concurrence, monsieur!... Oh ! je l'accepte en haine du monopole, comme nos pères acceptèrent les échafauds de 93 en

haine de la tyrannie; mais un jour viendra, je l'espère, où la loi et les mœurs mettront fin à *cette terreur* et où la *véritable industrie* ne sera pas impunément *égorgée par le charlatanisme, l'intrigue ou la spéculation.*

Objections d'un Négociant français.

Un habile et estimable négociant de Metz, M. *André*, ayant lu notre brochure, nous envoie, par un de ses amis, les objections suivantes :

« La pérennité des inventions sera-t-elle un remède infaillible contre la sophistication des produits? » —Avec l'aide des marques de fabrique, qui entraînent la responsabilité personnelle et s'opposent aux excès de l'anonymité, nous ne doutons pas d'un retour *forcé* à la sincérité et à la probité commerciales.

« L'organisation du travail ne devrait pas seulement s'appliquer aux idées neuves, aux industries brevetées; n'est-il pas nécessaire aussi qu'elle englobe les choses du domaine public et les choses importées? » —Nous avons démontré qu'il n'y aurait bientôt plus de domaine public, et comment les fabrications importées, pouvant être brevetées, toute l'industrie d'un pays serait enrôlée, avant peu, sous le drapeau du *monautopole*, que nous proposons, entre autres choses, comme le triomphe du bon marché.

« *L'organisation du travail* ne doit-elle pas pouvoir affaiblir aussi la prépondérance des gros capitaux sur les petits? » —Nous nous garderons bien de vouloir décapiter pour nive-

ler, quoique ce soit et qui que ce soit; mais il nous parait bien évident que le plus faible individu, breveté pour une industrie quelconque, sera tout aussi indépendant, dans son enclos légal, vis à vis des gros capitalistes, que le meunier de *Sans-Souci* l'était vis à vis du roi de Prusse.

Les gros capitaux pourront toujours acheter une industrie, comme ils peuvent acheter un meuble ou un immeuble, mais ils ne pourront en dépouiller personne contre son gré; cela se conçoit aisément, dès qu'on veut bien se transporter en idée à l'époque où les lois qui règlent la propriété foncière régleront également la propriété intellectuelle.

Les gros capitaux seront alors un bienfait pour l'industrie et nullement une cause d'effroi, comme aujourd'hui, qu'il leur est permis de disposer du domaine public, par leur influence, et d'écraser les faibles par la concurrence.

Nous trouvons même que les gros capitaux usent avec bien de la modération, des avantages dont l'anarchie actuelle semble les inviter à profiter; car il ne tient qu'à eux de s'emparer de toutes les petites industries, et de détruire tous les fabricants et marchands isolés, comme il ne tient qu'aux chemins de fer de s'emparer de tous les transports et de mettre à bas tous les petits voituriers.

Remerciez-les de ne pas le faire, mais hâtez-vous toutefois de leur en ôter la possibilité, et de vous délivrer de cette crainte en organisant le *monautopole* industriel, seul moyen d'assurer à chacun sa propriété et de la mettre à l'abri de toute violence de la part des *burgraves* de la féodalité moderne.

« Et la question des salaires, qui est hérissée de tant de difficultés, vous n'en parlez guère ? » — C'est, qu'en effet, il est inutile d'en parler, puisque le *monautopole* la résout admirablement; car dès que les maîtres auront cessé de se faire la guerre de concurrence, il est évident qu'ils ne seront plus forcés de diminuer successivement les salaires, sous peine

de déconfiture; la concurrence étant toujours la cause ou le prétexte de la diminution exagérée des salaires; enlevez la cause, vous enlevez l'effet; *ablata causa tollitur effectus*, disent les *latineurs*.

Un temps viendra sans doute où les bons ouvriers obtiendront, par leur génie et leur conduite, la possibilité et même le droit de devenir les associés de leurs maîtres; ceux-là formeront une classe d'affranchis intellectuels, qui deviendra de plus en plus nombreuse et finira par être, dans l'ordre industriel, ce qu'est la bourgeoisie actuelle dans l'ordre politique.

Ceci est une prédiction à peu près certaine, que nous léguons aux Saumaises futurs.

M. André pose beaucoup d'autres objections de détail qui découlent de celles que nous venons de lever, ou qui ont été déjà levées dans la partie de notre travail qu'il n'a pas lue; M. André se préoccupe surtout de l'intervention du gouvernement, et finit sa lettre au docteur Résimont, par ces lignes :

« En lisant cette brochure on est entraîné à penser comme » l'auteur, ses idées sont si nettement exprimées, ses consé- » quences si naturelles, que ce n'est qu'après avoir posé le » livre, et réfléchi sur les moyens d'application, que les ob- » jections se présentent à l'esprit. On hésite à les produire, » parce qu'on se persuade que l'auteur à tout prévu; c'est » donc en toute humilité que je vous remets ces notes, moins » comme une critique, que comme des observations qui peu- » vent pousser vers le but désiré. »

Ce mouvement de rétroaction vers les idées reçues et les préjugés anciens, est fort naturel, après la première lecture d'un système nouveau; il faut relire et reméditer plusieurs fois avant de pouvoir dépouiller *le vieil homme;* mais relire le même livre, dans un siècle où l'on a tant de livres et si peu de temps, est un phénomène de plus en plus rare; voilà pourquoi il y a tant de science écrite aujourd'hui et si peu

de science appliquée. Nous croyons qu'il sera bientôt nécessaire d'invoquer l'action du gouvernement pour diminuer la production des livres futiles et augmenter celle des livres utiles; ce serait, d'abord, de ne plus encourager les fabricants de bouquets à Chloris, et de frapper d'un impôt moral la production des romans.

Car c'est un impôt *moral* que celui qui pèse sur un produit dont la consommation est un vice, un luxe ou un danger, tels que le tabac, l'eau-de-vie, les cartes et la poudre; comme c'est un impôt *immoral* que celui qui frappe les objets de première nécessité, tels que le pain, la viande et le sel.

L'auteur d'un mauvais livre, ou d'un livre qui ne vous apprend rien, devrait être traité comme un voleur, qui vous dérobe tout le temps que vous perdez à le lire; *times is money :* le temps est de l'argent, disent les Anglais, celui qui vous ravit du temps vous vole donc de l'argent.

Vous êtes libre de ne pas lire un livre inutile, nous dira-t-on; vous êtes libre aussi de ne pas acheter du drap frelaté; mais il est trop tard, après que vous l'avez payé et usé, pour réclamer des dommages-intérêts au marchand et à l'écrivain trompeur.

La loi qui défend de vendre des boissons frelatées et de la chair corrompue, ne pourrait-elle pas s'appliquer à la littérature idem?

Est-ce que le *Moniteur officiel* ne pourrait pas éclairer officieusement le public sur la valeur des livres, dans un *index* analogue à celui de Rome?

Est-ce que tous les gouvernements ne sont pas les gardiens nés de la moralité publique, comme le pape est le gardien de l'orthodoxie religieuse? N'est-il pas tout aussi rationnel d'appeler la surveillance du gouvernement sur la littérature que sur le commerce et l'industrie?

Ce qui s'est passé en Chine, il y a plusieurs siècles, rela-

tivement à la peinture, est trop curieux et trop peu connu, pour que nous ne le rapportions pas, comme un exemple de l'influence qu'un gouvernement peut exercer, sans violence, sur la marche des sciences et des arts.

Un auteur chinois, converti par les missionnaires du siècle de Louis XIV, et affilié à la congrégation des jésuites, rapporte, qu'il y a plusieurs siècles, le goût de la peinture s'était élevé à un tel fanatisme en Chine, que des amateurs fesaient des voyages de 1500 lieues, pour aller voir une galerie; que des mandarins, vendaient des fermes pour acquérir un tableau célèbre, que la manie des musées était poussée si loin, qu'un empereur crut de son devoir de s'opposer à cette folie si ruineuse, à son point de vue, et peut être à cause de la durée trop éphémère de la peinture à la colle.

Il rassembla son conseil qui décida, en principe, que le gouvernement n'achèterait plus aucun tableau, et donna l'ordre à tous ses vices-rois et gouverneurs de province de s'abstenir d'encourager les peintres.

Il n'en fallut pas davantage pour que la mode des galeries s'éteignît, et pour que le métier de peintre devînt le plus mauvais des métiers, et, par conséquent, le plus méprisé, surtout à cause des obscénités clandestines auxquelles se livrèrent les peintres, à la suite de l'édit qui leur enlevait les moyens de gagner honorablement leur vie.

Depuis cette époque, la peinture, en Chine, est restée confinée dans les mains des enfants pauvres, et des malheureux qui colorient, presque pour rien, des fleurs, des oiseaux, des ornements, et des saletés innombrables qui se vendent sous le manteau.

Aujourd'hui la peinture à l'huile, qui a commencé à pénétrer dans ce pays, va probablement y raviver l'art, tant à cause de la durée de ce genre de peinture, que par suite de l'oubli de l'ancienne proscription.

Quand on considère la marche ascendante de la peinture parmi nous, ne semble-t-il pas que nous allions parcourir la même carrière que les Chinois? ne fait-on pas des milliers de lieues pour visiter des galeries? ne promène-t-on pas des

peintures par toute l'Europe? n'avons-nous pas des maniaques qui vendent une maison pour acheter un tableau ?

Ne sacrifie-t-on pas, dans nos écoles de dessin, l'avenir de milliers de malheureux garçons, pour faire un seul peintre de renom, comme on sacrifie, à la guerre, des milliers de soldats pour faire un général?

Que de nez, d'oreilles, de bras, de jambes, ne faut-il pas estropier, en peinture et en nature, pour essayer de faire un Rubens et un maréchal de France?

Ceci revient à démontrer que si les gouvernements faisaient pour les sciences utiles autant qu'ils font pour les sciences futiles, on obtiendrait des résultats d'une toute autre nature, mais d'un ordre bien autrement productif; par exemple :

Quand le gouvernement encouragera les sciences physiques, chimiques, agricoles, commerciales et mécaniques, autant qu'il encourage la musique, la poésie et la peinture, il fera de son peuple, le plus riche, le plus puissant, et, par conséquent, le plus heureux du monde; il éloignera le paupérisme, et par suite l'immoralité de ses frontières.

Ce n'est pas, direz-vous, pour un tableau que le gouvernement achète par année, ou commande sans besoin, qu'on doive trouver qu'il encourage trop la peinture; non sans doute; mais les résultats considérables que ce simulacre de protection produit, vont nous servir à démontrer combien un gouvernement a peu de frais à faire pour donner à l'esprit national une direction quelconque, puisque la simple espérance qu'il achètera un seul tableau, suffit pour en faire entreprendre des centaines.

S'il lui plaisait de décréter qu'un prix de quelques milles francs sera donné, chaque année, à celui qui fera la plus utile invention, il en ferait naître un très-grand nombre.

S'il lui plaisait d'exempter de péage, pendant un temps donné, le premier bateau en fer qui naviguerait sur tel canal, il en ferait entreprendre plusieurs douzaines, et l'élan donné se continuerait.

S'il lui plaisait d'exempter d'impôt, pendant vingt ans, les premières maisons construites tout en fer, il s'en bâtirait par centaines, et l'impulsion donnée, la construction métallurgique ne s'arrêterait plus.

S'il lui plaisait de prêter seulement un appui moral à la colonisation, et de favoriser le passage à un certain nombre de familles pauvres, qui encombrent ses maisons de travail, et s'il engageait les seigneurs à en faire autant, il soulagerait bien des misères.

Il en serait ainsi de toutes choses, qu'un gouvernement éclairé et prévoyant trouverait aisément le moyen d'améliorer et à bien peu de frais.

S'il suffit au créateur d'une simple pensée, pour mettre le monde en mouvement, les gouvernements n'ont souvent besoin que d'un geste, ou d'un mot, pour donner l'impulsion à la société, tandis qu'il faut des efforts inouïs à un simple citoyen isolé, pour déplacer le plus léger obstacle qu'il leur plait d'opposer au progrès.

Ne dirait-on pas que le peuple à conscience de cette facilité de faire le bien sans peine, que possèdent les gouvernements, lorsqu'il se plaint et se révolte, contre ceux qui n'en font rien?

Il est de toute évidence que, quand un peuple sera le plus habile dans les arts de la production, il rendra tous ses voisins tributaires et vassaux. Tout cela est parfaitement possible par la *création de la propriété intellectuelle,* et par l'établissement du *monautopole.*

Voyez ce qui se passe à la colonie de *Santo Thomas!* Il y a des siècles que d'ignorants Caraïbes foulent aux pieds des richesses de toutes espèces, sans les voir et sans les exploiter; des Européens, instruits dans nos arts et métiers, s'y transportent, et toutes ces richesses vont entrer en grande valeur.

Eh bien! tous nos concitoyens riches ou pauvres, mais ignorants des sciences physiques, géologiques, mécaniques, agricoles, etc., foulent également aux pieds des richesses de toutes espèces, sans les voir; et s'ils les voient, sans savoir

les exploiter. Enseignez-leur donc ces sciences précieuses, à la place des curiosités grecques et latines, et des amusements métaphysiques de l'esprit et de l'imagination ; enseignez-leur à bien faire avant de bien parler, à retenir de bonnes recettes au lieu de belles tirades, une utile équation au lieu d'un beau distique, et vos jeunes gens ne sortiront plus de vos universités sans savoir rien faire pour gagner leur vie, en rentrant dans la ferme ou le domaine de leurs pères.

Quelle est la différence, nous vous le demandons, entre un profond latiniste et un sauvage, égarés dans une forêt? Le sauvage y vivra, le poëte y mourra : cela est certain.

Eh bien! toute la terre, l'Europe incluse, n'est qu'un grand bois rempli de bêtes plus ou moins dangereuses, et de richesses méconnues, où il faut que chacun trouve à vivre au besoin, par ses propres ressources.

Qu'est-ce qu'une instruction publique qui ne vous enseigne pas tout d'abord, même à prix d'or, les moyens de pourvoir à votre existence?

Après l'éducation professionnelle, qu'on enseigne tout ce qu'on voudra, car tout est bon à savoir, même le latin et le blason ; mais ne commencez jamais par le blason, et finissez toujours par le latin.

On aurait tort de prendre cette boutade pour un hors-d'œuvre ; toute vérité à son utilité.

Nous avons voulu montrer que les bons gouvernements font les bons peuples, et que la plus légère pression qu'ils impriment au gouvernail, peut faire changer la direction du vaisseau de l'état, et le détourner des brisans qu'on lui signale à temps.

Tournez donc le cap au rhumb utilitaire, éloignez-vous du pays des chimères, et cinglez-vers le nouveau monde organisé, que nous vous indiquons; vous avez relâché un instant aux *îles de l'association,* vous les avez trouvées bordées d'écueils.

N'oubliez pas que les *îles Fortunées* sont le but final de votre voyage.

DISCOURS DU GÉNÉRAL PAIXHANS,

Prononcé à la chambre des Députés, le 9 février 1844.

Peu de temps après la publication de notre brochure sur la *Création de la propriété intellectuelle*, résumé des articles nombreux insérés pendant plusieurs années dans le *Courrier belge*, la chambre des pairs, la chambre des députés, et les journaux de France, ont retenti de justes plaintes contre les abus étranges introduits dans l'industrie et le commerce, par suite de la *concurrence illimitée*.

Nous nous félicitons d'avoir essayé d'élever la voix contre la maxime sacro-sainte du *laissez faire et laissez passer* des économistes de l'école anglaise; Dieu merci, cette fois nous n'avons pas crié dans le désert.

Des échos nombreux et puissants, partis de tous les coins de l'Europe, ont répété et considérablement amplifié notre voix; du fond de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Italie, de la Hollande, et surtout de la France, des plaintes ont répondu à nos plaintes. La police s'est réveillée; de toute part des ruisseaux de vin et de lait frelaté ont coulé dans les rues; des tombereaux de viandes gâtées ont été jetés à l'eau; des milliers de substances empoisonnées ont été signalées au public.

La fraude a été mise à nu de tous les côtés, par des chimistes consciencieux, tels que MM. *A. Chevalier, Jules Garnier, Harel, Parisot, Robine, Bussy, Boutron-Charlard, d'Arcet, Olivier* d'Angers, *Girardin, Kuhlmann, Payen, Louyet, Leroy, Orfila, Dumas, Gauthier de Claubry*, etc.

La plupart des chimistes honorables appliquent leur science à découvrir et signaler les falsifications que les chimistes malhonnêtes s'appliquent à inventer.

Les professeurs d'économie les plus célèbres, tels que *Michel-Chevalier, Blanqui, Wolowsky, Darnis, Morand*; les députés les plus écoutés, tels que *Mauguin, Paixhans*,

Chapuys-Montlaville, et jusqu'à des pairs de France, veulent prendre part à la réforme industrielle et commerciale. Le succès n'est donc pas si éloigné qu'on le pense.

Voici un extrait du discours profondément instructif que le général Paixhans a prononcé à la chambre des députés de France, sur les causes du dépérissement de son commerce à l'étranger, qu'il attribue aussi aux mauvaises pratiques que la libre concurrence a permis, ou plutôt forcé, d'introduire dans le commerce.

Messieurs les Députés,

La question du commerce contient des spécialités qui sont fort éloignées de la mienne, et dont il ne m'appartient pas d'entretenir la chambre. Mais la prospérité commerciale, coloniale, maritime, considérée dans son ensemble, est une question qui appartient à tous; car, à l'époque actuelle bien plus encore qu'autrefois, elle est une seule et même question avec celle de la richesse publique, c'est-à-dire de la puissance, de la dignité et même de la sûreté de l'état.

Et en effet, messieurs, voyez ce qu'il en coûte pour avoir une armée :

En 1821 c'est.	173 millions
En 1827.	216
En 1839.	246
Et en 1842.	402 *

Et voyez ce qu'il en coûte pour avoir une marine :

En 1821 c'est.	45 millions
En 1827.	67
En 1839.	79
Et en 1842.	140 **

* En 1841, d'après les comptes définitifs, le département de la guerre a dépensé 385,537,069 fr., et en 1842, d'après les comptes provisoires (page 329), il a dépensé, y compris l'Algérie et les travaux extraordinaires 402,133,597 fr. Les crédits demandés pour 1844 et 1845 sont moindres; mais c'est aux comptes et non aux premières demandes que la dépense peut être appréciée.

** En 1841, d'après les comptes définitifs, le département de la marine a dépensé 124,915,542 fr., et en 1342, d'après les comptes provisoires (page 333), il a dépensé 140,333,727 fr.

Cet accroissement est le même pour tous les services qui constituent la puissance publique, et nos dépenses, qui étaient en 1819 de 689 millions, s'élevèrent en 1829 à plus d'un milliard *. et approchent maintenant de 1,500 millions **.

Or, lorsque les finances, qui sont l'une des premières forces de l'état, ont des besoins qui s'accroissent aussi rapidement, il est indispensable d'examiner si le commerce, qui est l'un des principaux éléments des finances, pourra s'accroître avec une égale rapidité.

Le commerce extérieur de la France, messieurs, après la paix victorieuse de 1783, prospérait tellement, qu'il allait atteindre celui de l'Angleterre. Et en effet, l'exportation des produits français s'élevait, en 1789, à une valeur de. . 450 millions ***,
tandis que l'exportation des produits anglais, à cette même époque, ne s'élevait qu'à la valeur de. 483

La guerre de la révolution vint tout changer au profit de l'Angleterre; et lorsque, en 1800, le gouvernement impérial commença, notre exportation était descendue de 450 millions à. 271
et l'exportation anglaise était montée de 483 à 953

Dix ans après, à l'époque où l'empire de Napoléon avait atteint sa plus grande prospérité, notre exportation ne s'était relevée qu'à. 365
celle de l'Angleterre était alors. 1,146

La paix ensuite nous ayant rendu les mers, notre exportation monta peu à peu; elle était arrivée, en 1830, à. 572
mais alors celle de l'Angleterre était de. . 1,742

Enfin, depuis 1830, l'activité s'accroissant de part et d'autre, notre exportation s'élève aujourd'hui à. . . . . *un milliard* ****;

---

* Les dépenses de l'état s'élevèrent, en 1829, à 1,026,617,152 fr.

** Les dépenses de l'état, d'après les comptes provisoires (page 343), s'élèvent à 1,490,212,525 fr. Les crédits demandés pour 1845 s'élèvent à 1,392,056,433 fr.; mais on sait combien de crédits viennent tous les ans s'ajouter à la première évaluation présentée.

*** Ce chiffre de 450 est la moyenne de l'exportation des trois années 1787, 1788 et 1789.

**** En 1840, 1,011 millions; en 1841, 1,066 millions; en 1842, 940 millions. Ainsi la moyenne de ces trois années est de 1,005 millions pour l'exportation française.

mais celle de l'Angleterre s'élève à. . . . *trois milliards* *.

Ainsi, messieurs, à l'époque de 1789, l'exportation anglaise était presque égalée par la nôtre; et, maintenant, elle est trois fois aussi considérable.

Il y aurait une observation, non moins grave, à faire sur ce qui se passe en France et en Angleterre au sujet de l'importation; mais cette observation ferait naître une controverse difficultueuse, qu'il n'entre pas dans ma question de soulever.

Un second élément de la puissance commerciale, c'est la marine marchande. Sans une marine au long cours, qui fournisse les transports à un prix modéré, il y a souffrance pour le commerce extérieur qui ne peut plus rivaliser; et il y a faiblesse pour la marine de l'état qui manque de marins. Or, nous sommes, à cet égard, dans une situation dont il est indispensable de nous occuper. Cette situation se manifesta bientôt après la paix; et, dès 1824, une enquête fut ordonnée; les résultats de cette enquête ont été publiés en 1840, c'est-à-dire au bout de seize ans; mais quelles mesures ont été prises? Je l'ignore!

Et en attendant, messieurs, qu'arrive-t-il? Il arrive qu'au milieu des progrès de toutes choses, en tous pays, la France, qui a maintenant 34 millions d'habitants, n'a pas plus de marins qu'elle n'en avait à l'époque de la guerre d'Amérique (1776), où notre population n'était que de 24 millions **.

Et il arrive que notre commerce maritime se fait par des navires et par des marins, dont plus de la moitié sont étrangers; tandis que le commerce d'Angleterre, outre qu'il est bien plus considérable, se fait, pour plus de trois quarts, par des navires anglais et des marins anglais ***.

De cet état de choses il résulte : que le personnel de la marine anglaise, c'est-à-dire la véritable puissance navale, grandit chaque année dans des proportions qui l'élèvent, de plus en plus, au dessus du personnel de la nôtre.

Enfin, messieurs, outre les questions de l'exportation et de la navigation, le commerce extérieur contient aussi la question des colonies. Aujourd'hui toutes les nations intelligentes s'en occupent. L'Angleterre a si bien compris cette grande question, que depuis cent soixante-dix ans elle s'occupe à la fois, et d'agrandir

---

* En 1840, 2,754 millions; en 1841, 2,911 millions; en 1842, 2,922 millions. Ainsi la moyenne de ces trois années est de 2,862 millions pour l'exportation anglaise.

** Ce fait a été signalé, en 1841, à la chambre par l'une de ses commissions.

*** Et c'est surtout dans le commerce entre l'Angleterre et nous que cette différence est sensible : sur 100 navires qui commercent entre les deux états, il y en a 84 anglais, et seulement 16 français.

son système colonial, et d'apauvrir celui des autres nations. Et nous, tout au contraire, voici les pertes que nous avons faites.

Nous avons perdu le Canada et la Louisiane, qui aujourd'hui nous placeraient sur l'Atlantique, sur le golfe des Antilles et sur la mer du Sud.

Nous avons perdu Saint-Domingue, ce beau territoire qui enrichissait notre commerce et peuplait nos vaisseaux de marins exercés.

Nous avons perdu, dans les mers de l'Inde, l'île de France, dont la forte position était admirable, et dans les Indes elles-mêmes, nos grands établissements fortifiés, qui, pendant quelque temps, commençaient à régner sur 35 millions d'Indiens.

De telle sorte, que notre système colonial, tout entier, n'offre plus à notre commerce qu'à peu près la population de l'un de nos départements, tandis que le système colonial anglais, qui chaque année s'agrandit encore, possède maintenant des populations qui égalent trois à quatre fois celle de toute la France.

Et si encore le peu qui nous reste était en voie de prospérité! Mais non; les habitants de nos colonies succombent sous leurs dettes: leurs nègres, qui ne doivent plus être des esclaves, ne pourront de longtemps être des hommes libres; et pendant que nos dépenses coloniales vont toujours croissant au budget, les avantages que devraient procurer nos colonies vont en décroissant *.

Ces observations, messieurs, ou plutôt ces faits, malheureusement incontestables, conduisent à une conséquence que je répugnerais à tirer, s'il n'était pas nécessaire de bien voir le mal, quand on veut en trouver le remède. Cette conséquence, messieurs, est, que depuis la paix, qui a produit tant de bien, il est cependant arrivé ceci: que la puissance commerciale, coloniale et maritime, s'agrandit en France beaucoup moins rapidement qu'en Angleterre.

Mais ce n'est pas seulement entre la France et l'Angleterre qu'aura lieu désormais la rivalité industrielle et commerciale; elle aura lieu entre toutes les nations civilisées.

Cette situation, qui est en grande partie nouvelle dans le

---

* L'exportation des produits de la métropole aux colonies, qui montait depuis la paix, s'était élevée, en 1828, à 51,700,000 fr. Elle n'était plus en 1840 que de 49,800,000 fr.

Le tonnage du commerce avec nos colonies s'était élevé, en 1828, à 236,000 tonneaux. Il n'était plus, en 1840, que de 173,000 tonneaux.

Le nombre des marins employés à ce commerce, en 1828, était de 13,576 hommes, et en 1840, de 10,302 hommes.

monde, a cela d'excellent qu'elle est un gage de paix, et qu'elle est un progrès de bien-être général pour l'humanité ; et pour la France, en particulier, elle est également un bien, en ce sens que nous trouverons mieux à placer nos produits chez ceux qui seront plus riches; et, qu'à l'avenir, nous n'aurons plus à lutter, presque seuls, contre les envahissements maritimes de l'Angleterre. Mais, d'un autre côté, plus l'industrie de toutes les nations s'agrandira, plus la nôtre aura besoin de se faire des conditions favorables pour être en état de lutter.

Et ici, messieurs, se présente une question très-sérieuse, question qui est le fond même de la proposition que je viens soumettre à la chambre; c'est celle de savoir si, pendant que notre industrie s'avance et marche avec une rapidité merveilleuse, notre commerce, dont la mission est de placer les produits de notre industrie, pourra marcher avec la même vîtesse?

L'accroissement de notre action industrielle est tellement rapide que, dans les dix années qui ont précédé 1830, la valeur moyenne des matières premières achetées au dehors pour l'alimenter, n'était que de 76 millions, et que cette valeur a été de 255 millions dans les dix années suivantes *.

Et l'activité de nos fabriques est telle que le nombre et la puissance des machines à vapeur qui leur donnent la force motrice, se sont accrus comme il suit :

En 1818, environ 200 machines équivalentes à 40.000 ouvriers;

En 1830, environ 572 machines équivalentes à 118,000 ouvriers;

Et en 1841, environ 3,807 machines équivalentes à 780,000 ouvriers **.

Cette accélération de l'activité industrielle est, par elle-même, un très-grand bien, sans aucun doute; mais il est nécessaire qu'elle soit secondée par une accélération correspondante de l'activité commerciale, afin que les produits puissent être placés.

Il est peu difficile, messieurs, d'exciter la fabrication; cela se fait en stimulant le désir naturel des bénéfices par des tarifs et des primes, par des expositions et des encouragements de diverses natures. Mais il n'est pas aussi facile de donner aux populations de l'intérieur l'aisance qui leur permet d'acheter, et de

---

* Outre ce fait, qui a été signalé par M. Charles Dupin, en voici quelques autres. Les cotons bruts importés en France ont été, en 1826, de 32 millions de kilogrammes, et de 60 en 1842. La laine brute importée a été, en 1826, de 6 millions de kilogrammes, et de 20 en 1842, etc.

** Dans ces chiffres ne sont point comprises les machines des navires à vapeur ni des chemins de fer.

donner aux consommateurs du dehors la volonté de préférer nos produits à ceux des autres nations.

Interrogez, messieurs, les signes qui indiquent à pen près l'accroissement des consommations à l'intérieur, et vous verrez qu'en douze ans, de 1831 à 1843, les revenus indirects se sont élévés de 554 à 765 millions *.

Et interrogez les chiffres de notre exportation, vous verrez qu'en douze ans, de 1830 à 1842, cette exportation a monté de 572 millions à un milliard **.

Ce sont là de grands progrès, sans doute, et aucune époque n'a encore offert un tel développement de prospérité; mais enfin cette progression, dans l'action de notre commerce, n'est point aussi rapide que la progression d'activité de notre production.

Or, je demande ce qui arriverait si notre mouvement commercial, qui est combattu au dehors par une concurrence toujours croissante, restait de plus en plus en arrière de notre mouvement industriel, qui reçoit continuellement de nouvelles excitations?

Et je demande ce qui arriverait si notre mouvement industriel et commercial, qui s'accélère de plus en plus depuis la paix, venait a être heurté par la guerre.

La probité, messieurs, et la loyauté, toujours si nécessaires partout, semblent être plus particulièrement indispensables dans les relations commerciales : sans loyauté pas de crédit, et sans crédit tout commerce doit tomber.

Certes, la probité commerciale règne en France autant qu'autrefois, et peut-être plus; autant qu'ailleurs, et peut-être plus : nos anciens règlements et les règlements actuels des autres nations en donneraient la preve.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'une liberté, qui aujourd'hui n'est soumise à aucune règle, et l'ambition de l'époque actuelle qui pousse quelques spéculateurs à vouloir des fortunes rapides, ont fait naître de toutes parts des réclamations fondées, ont fait baisser notre crédit commercial sur plusieurs points, ont fait tort au commerce honnête, et ont compromis, pour l'avenir, l'intérêt de notre industrie.

Et, d'ailleurs, au dessus de nos intérêts n'y a-t-il donc pas aussi

---

* Notre revenu indirect a grandi comme il suit : En 1831, 554 millions; en 1833, 595; en 1835, 616; en 1837, 669; en 1839, 698; en 1841, 661; en 1843, 765.

** Le chiffre est de 1,005 millions pour la moyenne des trois années 1840, 1841, 1842

l'honneur de la France?... On dit que notre époque saura remplacer les guerres sanglantes par les luttes commerciales : je le désire plus que je ne l'espère; mais, dans tous les cas, ne faut-il pas que l'honneur soit toujours le principe du commerce et de l'industrie, de même qu'il a toujours été celui de la profession des armes?... Autrement la civilisation moderne, par la richesse, deviendrait un abaissement, et l'on tomberait au dessous des misères de la féodalité.

Vous accueillerez donc, messieurs, des mesures qui, sans gêner en rien les commerçants honnêtes, arrêteront ceux qui, par des moyens déloyaux, discréditent le commerce et l'industrie.

Vous savez ce qu'ils font, messieurs; ils s'en prennent à tout et à tous.

Les aliments les plus indispensables sont altérés : les farines et le sel, par des minéraux sans valeur; le sucre et ses nombreux composés, par la glucose; le pain de nos ouvriers, le lait de nos enfants, et jusques aux médicaments de nos hôpitaux, tout, en sortant de leurs mains, est empoisonné.

Nos vins, dont l'exportation serait si importante pour notre agriculture, pour notre marine et pour sept millions d'habitants, ils les envoient falsifiés et dénaturés; ils trompent sur la quantité, sur le nom; ils les rendent partout suspects, et bientôt les feront partout repousser *.

Nos étoffes, autrefois préférées partout, ils les dégradent de toutes manières; ils y gravent de fausses marques; ils en font la tête en belle qualité, et le surplus détestable; ils en étirent la longueur, qui ensuite se retire; et les pacotilleurs obtiennent de certaines fabriques, pour le commerce extérieur, des produits qui à l'intérieur discréditeraient ces fabriques.

Il en est de même pour tout ce qui peut devenir dans leurs mains un objet de fraude.

Assez longtemps, messieurs, les réclamations de la presse et

---

* La commission vinicole a fait voir à la chambre que, chaque année, il y a « 400 *à* 500,000 *hectolitres d'eau distribués sous forme de vins,* » et qu'en France il y en a environ 1,500,000 hectolitres. On voit à Rouen et à Paris des saisies, par milliers de tonneaux, de vins falsifiés, et dans la seule année 1842 il a été condamné à Paris 90 falsificateurs. Il a été envoyé de France, à l'étranger, non seulement des vins inférieurs et des vins mêlés et sophistiqués, mais des caisses dont une partie des bouteilles étaient vides; des bariques et des bouteilles de fausse contenance; et comme ces faits sont publiés partout, il en résulte maintenant que dans l'Inde et dans beaucoup de colonies, il y a des ports où l'on reçoit plus les vins français que sur des navires hollandais ou anglais, et que dans divers ports d'Europe et autres, on commence à prendre contre la fraude des mesures dont notre exportation aura beaucoup à souffrir.

celles de nos agents extérieurs, et celles du conseil supérieur des manufactures, ont été entendues sans effet : il est temps que la tribune en soit occupée.

Et qu'on ne dise pas que la liberté commerciale ou industrielle aurait à souffrir des obstacles opposés à ces honteuses pratiques : la liberté n'est pas le droit de nuire à autrui; la fraude n'est jamais un droit; et d'ailleurs il ne s'agit nullement d'entraver la fabrication ni la circulation d'aucun produit, pas même des produits les plus honteusement inférieurs, mais de mettre quelque frein à une licence qui calomnie la France et ruine son commerce, quand elle écrit en lettres d'or sur des objets de rebut que ce sont les premières qualités de notre industrie.

Ce que je demande n'est point une chose nouvelle: dans beaucoup de pays on fait des inspections, des vérifications, des marques. Chez nous, la surveillance de l'état s'exerce sur le pain, sur les remèdes, sur les aliments qui peuvent être nuisibles, sur le titre des matières d'or et d'argent, sur la fabrication du sucre, des cartes à jouer, etc.

Vous avez admis, messieurs, qu'il y a des mesures à prendre, puisque vous allez discuter un projet de loi sur la falsification des vins.

Le gouvernement l'a également admis, puisqu'il prépare deux projets de loi sur la marque des étoffes et la propriété des dessins de fabrique.

Par ces motifs, messieurs, et par ceux que j'ai exposés en commençant, vous penserez sans doute qu'il ne peut y avoir aucune objection sérieuse à ce qu'une commmission de la chambre examine, de concert avec le gouvernement, soit ce qui peut être fait relativement à la question du commerce dans toute son étendue, soit au moins à un certain ensemble de mesures, successives ou simultanées, qui puissent faire cesser un état de choses préjudicable à l'honneur, aux intérêts et même à la sûreté de la France.

Quant à la forme positive et à la rédaction de la proposition que j'ai faite, je n'y tiens pas, et on pourra l'améliorer ; je l'ai dit en la présentant.

Je conclus, messieurs, en priant la chambre de vouloir bien ne pas refuser l'examen d'une si grande question.

Voix diverses. Appuyé! appuyé!

(M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce, annonce qu'il soumettra aux chambres, dans la présente session, des projets de loi relatifs aux garanties réclamées; il pense que la discussion peut être reportée à l'époque de la présentation de ces lois, et, en conséquence, il propose l'ajournement.)

M. Paixhans. Lorsque j'ai présenté ma proposition, j'ai espéré qu'elle ne serait pas inutile; et, en effet, depuis sa présentation, il s'est opéré une très-grande accélération dans les travaux qui nous avaient été promis.

Et le développement actuel de ma proposition n'aura pas été inutile non plus, car hier, messieurs, toutes les autres occupations du conseil d'état ont été suspendues pour faire place à la discussion du projet de loi que nous promet M. le ministre du commerce.

M. le ministre ne vient pas demander le rejet de ma proposition; il demande seulement un ajournement. Il demande que la chambre attende qu'il vienne présenter un projet de loi sur les différentes questions que je viens de poser.

Je préférerais que la chambre voulût se saisir elle-même de la question commerciale dans son étendue; qu'elle nommât une commission pour s'en occuper; et que, sans s'attacher à la forme de ma proposition, elle examinât le fonds de cette question importante; mais j'aperçois trop la disposition de la chambre pour me permettre de trop insister.

C'est à vous, messieurs, de décider si vous voulez attendre encore, ou si vous voulez immédiatement examiner.

M. le Président. M. le ministre du commerce vient, comme député, de demander l'ajournement de la proposition. Cet ajournement est-il appuyé?

M. Victor Grandin. J'appuie l'ajournement.

(L'ajournement est prononcé.)

Nous sommes heureux d'avoir reçu assez à temps, pour l'imprimer, la réplique de M. *Meeus Vandermaeleen,* et de pouvoir éclaircir ses derniers doutes, lever ses derniers scrupules; sa conviction en amènera d'autres. Les industriels affairés n'ont pas le temps d'ouvrir, encore moins d'étudier un livre, ils aiment à trouver des opinions toutes faites chez les hommes qui méritent leur confiance; sous ce rapport, nous aurons beaucoup gagné par cette discussion franche et loyale.

Bruxelles, le 26 mars 1844.

« Monsieur,

» On ne saurait agir avec plus de générosité que d'appeler ses amis à coopérer à un ouvrage pendant qu'il s'écrit : c'est une découverte à breveter, une invention à propager.

» Il n'y a pas d'autre exemple, que je le sache, d'un livre où il soit comme tenu séance, où l'auteur ait poussé la loyauté, ait montré une soif de la vérité, jusqu'au point de provoquer un examen simultané de ses doctrines et des objections qu'elles rencontrent, de manière à réunir, en un volume, l'œuvre à la critique, la thèse à la réplique.

» Pour moi, monsieur, je ne devais pas vous paraître un antagoniste de vos principes, j'ai cherché, seulement, à étendre le champ de la discussion. Veuillez bien croire que mon but n'a pas été de vous faire une attaque répulsive; mais bien de parcourir une ligne avancée pour éclairer la position.

» Ainsi, si *je n'ai que dépassé votre but*, comme vous me le déclarez, il me sera facile de revenir du mien au vôtre.—Me voici donc (sans rétrograder de beaucoup) juste au point où vous me voulez.

» J'accepte vos *claires explications sur la mitoyenneté des inventions.* — Je comprends, et surtout j'espère, que des avocats, savants en technologie surgiront, et que des juges experts acquerront le savoir du travailleur; mais vous m'avez livré un mot bien important et d'une grande portée dans la phrase suivante :

« Le nom de propriété intellectuelle manque peut-être de jus-
» tesse (dites-vous), en cela qu'elle ne peut obtenir des droits
» qu'après être devenue *propriété matérielle !*

» Ainsi je suis Rubens, pardon du peu que je suppose, ou bien je suis Wappers, ou Gallait, ou de Biefve... Voilà ma toile! C'est ma pensée rendue matériellement—pensée et matière sont si unies que nul ne les reproduirait; mais voici venir un gra-

veur, qui de mon grand tableau fait quelque chose de quoi couvrir un carré de papier. Ma pensée s'y reflète, mais la matière de l'expression n'est en rien mienne. Faudra-t-il que je puisse interdire au graveur son travail? — Je serais d'avis que non; — mais le graveur, pour s'y livrer ne doit-il rien au peintre? J'opine que oui. — Eh bien, cette dépendance, je la voudrais prévue, établie par la loi; réglée, proportionnée par elle *.

» Voici maintenant l'inventeur d'une machine; il matérialise sa pensée en en construisant quelques-unes; personne, assurément, ne pourra faire cette machine sans rétribution à payer à l'inventeur; mais cette rétribution ne pourraitelle être légale?

» L'auteur d'une pièce de théâtre ne peut point empêcher qu'on la joue**, mais il a droit de recevoir à la porte son tantième de la recette; il me semble que la question générale avancerait singulièrement, et amènerait, dans *nos* rangs, bien des opposants, si les droits de la propriété intellectuelle n'étaient reconnus que jusqu'à concurrence d'un *tantième* à percevoir sur les réalisations matérielles.

» C'est là l'analyse de ce droit que j'ai demandé. — L'inventeur qui a pensé, dessiné, essayé, *modelé*, a tout fait; — son rôle est complet, son action parfaite.

» Vient l'application — elle appartient *aux réalisateurs*, à eux

---

* Cette question est réglée depuis longtemps dans tous les pays. On ne peut graver le tableau ni mouler la statue d'un maître sans son autorisation, qui se vend ou se donne toujours; la preuve, c'est que tous les bons tableaux sont gravés et les bonnes statues moulées, il n'y a donc rien à améliorer de ce chef, car les peintres et les statuaires possèdent déjà le *monautopole* perpétuel de leurs œuvres.

Ce que tout le monde ne sait pas, c'est que celui qui achète un tableau ou une statue, n'a pas pour cela le droit de les faire graver ou mouler, s'il n'en a pas fait, au contrat, une clause expresse de son acquisition.

Les tribunaux ont toujours jugées dans ce sens les difficultés de l'espèce.

Le tableau est comme un champ ensemencé, les estampes qui le représentent en sont les fruits, on peut vendre son champ, et s'en réserver la récolte d'une ou deux années, et *vice versâ*.

Le fait est qu'il est bien bisarre que le peintre et le statuaire, le dessinateur et le modeleur, possèdent à perpétuité; que le littérateur et le musicien possèdent pendant toute leur vie et 25 après leur mort, tandis que l'inventeur d'une machine, quelqu'importante qu'elle soit, ne possède que pendant 5, 10, et 15 ans au plus. N'est-ce pas là une injustice à réparer?

** Un auteur peut empêcher qu'on joue sa pièce tant qu'il en est propriétaire; c'est là un des droits constitutifs de la propriété.

l'organisation, l'établissement, la production. — Que doit le réalisateur à l'inventeur? un tantième, et ce tantième peut être fixé surtout en *maxima*, par des dispositions légales.

» Qui ne trouverait, par exemple, qu'un tiers du net produit bénéficié, ne soit une excellente part et un profit suffisant, dans tous les cas, pour l'inventeur.

» Notre *précieuse propriété* ne sera-t-elle pas mieux comprise, plus pertinente, sans être moins féconde, en ne constituant qu'un droit de suzeraineté, selon l'expression que j'ai hasardée précédemment. — Si l'inventeur est en même temps réalisateur, soit : il cumulera justement les deux sources légitimes du gain : celle qui découle de la tête qui conçoit, l'autre qui découle de la main qui produit. — Quand jadis les ducs d'Aremberg et les marquis Desandrouins *découvraient* des mines, ils se les concédaient souvent à eux-mêmes, ils avaient leurs droits seigneuriaux comme suzerains, puis recueillaient les fruits de leurs travaux comme charbonniers.

» On ne pourrait découvrir une mine et la posséder pour la laisser là; on ne doit pouvoir faire une découverte sans la répandre, comme écrire un livre sans le présenter au lecteur.

» Une machine inventée est un manuscrit : les machines exécutées en sont les exemplaires multipliés; il faut que, comme chacun peut lire les uns, il puisse user des autres. — S'il était possible que quelqu'un fît un livre NÉCESSAIRE, et qu'il le voulût vendre 100 francs, par exemple, le volume, vous verriez tout le monde se tourner contre le droit d'auteur.

» Il faut que *tout* soit bon pour *tous*. — Or, si c'est un grand avantage pour un auteur que de posséder son livre, c'en est un plus grand pour le lecteur de l'avoir néanmoins à très-bas prix. — Pour que l'opinion tourne en faveur des inventeurs, il faut que les droits de ceux-ci, avantageux pour eux, le soient presque plus encore pour chacun.

» Or, ce n'est pas en leur accordant un pouvoir absolu, en leur asservissant les Béotiens du travail, qu'on leur rendra les cœurs propices. — Je sais bien que l'excitation vive qui porte à innover, peut être accrue d'autant plus que la perspective du lucre sera plus considérable; qu'il faut que les premiers qui se livrent à l'innovation ne soient pas trop tôt rejoints par les imitateurs; mais, dans la pratique, on trouvera constamment qu'une

rétribution progressive et proportionnelle est celle qui convient le mieux aux réalisateurs, comme aux inventeurs, l'exclusivité absolue engendre la fraude et l'excuserait parfois.

» Du reste, j'appelle la délibération sur ceci et m'éclairerai par elle. J'imaginerais, pour ma part, un système entier de licence pour l'exploitation des patentes et un maximum de rétribution; — mais qui déterminera le nombre de licences obligées? — Celles-ci pourraient être croissantes, comme l'impôt sur les patentes doit être progressif, selon vous. Ainsi le premier réalisateur serait plus avantagé que le second, et ainsi de suite.

» Peut-être serait-il bien, de laisser l'inventeur omnipotent, user et abuser pendant 10 à 15 ans, et de soumettre ensuite sa possession ultérieure au régime des licences, etc., etc.

» Agréez de nouveau, monsieur, l'assurance de ma toute considération.

» Votre bien dévoué serviteur,

» J. Meeus. »

Réfutation des Licences obligées.

Tout en se déclarant satisfait de nos explications sur la possibilité de fixer les *murs mitoyens* de la propriété intellectuelle, notre habile contradicteur a découvert une objection nouvelle, ou plutôt formé un souhait nouveau : ce serait de voir régler par la loi, et d'avance, la part qui serait due à l'inventeur, par ceux qui désireraient se servir de sa découverte. Nous n'aurons pas grande peine à démontrer, d'abord que la chose serait injuste, ensuite, qu'elle serait impossible.

Elle serait injuste, en ce que le propriétaire, pour être vraiment propriétaire, doit avoir le droit d'user et d'abuser de sa chose, comme il l'entend.

Le maître d'un champ, ou d'une maison, a le droit de les vendre ou de les louer à Jacques plutôt qu'à Pierre, et de fixer les prix à sa guise; s'ils sont exagérés, on se prive du champ et de la maison, comme on se priverait d'une invention ou d'un livre si les prétentions du possesseur étaient exhorbitantes.

Ce qui se passe aujourd'hui pour les brevets, vous montre assez ce qui se passerait pour les *monautopoles*, toutes les hypothèses effrayantes ne sont que les enfants d'une imagination trop vive, qui, lorsqu'elle plonge dans les ténèbres de l'inconnu, se forge des monstres, de toutes les formes indécises qu'elle entrevoit d'une manière trop vague.

Vivant depuis plus longtemps que vous, dans cette obscurité, nos yeux s'y sont accoutumés, ici nous sommes devenu, pour ainsi dire, noctambules; laissez-vous donc conduire provisoirement, et dans peu vous y verrez tout aussi bien que nous, et peut-être mieux.

Nous avons dit que votre idée serait impraticable; en effet, vous voulez donner un tiers des bénéfices à l'inventeur; mais songez donc que si le chemin de fer atmosphérique, par exemple, se répandait dans tous les pays où il est breveté, l'inventeur deviendrait plus riche que les Rothschild. Soyez sûr qu'il se contenterait de moins d'un centime par voyageur.

Nous voyons que vous ne pouvez vous faire à l'idée de laisser l'inventeur maître absolu de sa découverte, aux mêmes titres que vous êtes maître de vos usines et de vos mines.

Quelle contradiction! tandis que vous ne trouvez rien d'étrange à ce qu'un vieux général, qui gagne une bataille, reçoive le titre de comte ou de duc, avec une dotation, qui l'anoblisse jusques dans ses derniers descendants, vous ne pouvez vous faire à l'idée de voir les fils d'un inventeur hériter des fruits du génie de leur père!

Vous trouvez singulier que nous demandions pour les enfants de Watt, d'Arkwrigt, de Fulton et de Jacquart, ce que vous accordez aux fils des Masséna, des Blücker et des Wellington? Vous ignorez donc que les grands généraux de l'industrie ont aussi remporté de brillantes victoires sur les éléments, et vaincu les plus terribles ennemis du monde, la misère et la faim? Ne savez-vous pas que nos héros ont *fait vivre* cent fois plus d'hommes que les vôtres n'en ont fait *massacrer*?

« Je donnerais toutes mes victoires pour avoir fait le canal » de Riquet, » disait le maréchal de Vauban.

Il sentait, lui, ce que vous ne sentez pas, qu'il y a plus de véritable gloire à vaincre la nature qu'à vaincre une nation, plus de mérite à dompter les flots qu'à subjuguer des hommes; plus de génie à emprisonner la vapeur dans un cylindre, pour la faire servir à nos besoins et à nos plaisirs, qu'à emprisonner de malheureux conscrits dans une citadelle, pour le plaisir de pourvoir à leurs besoins.

Vous ne remercirez pas même celui qui vous remettra un jour la foudre docile entre les mains, et vous élèverez au maréchalat celui qui vous remettra le plus de têtes et d'oreilles, qui aura incendié le plus de villes, saccagé le plus de territoire, et détruit le plus d'Arabes ou d'Autrichiens, d'Anglais ou de Prussiens! Est-ce là la conduite de chrétiens civilisés ou de Patagons sauvages ?

Il est temps que le monopole de la gloire et de la victoire change de mains; laurier rimera tout aussi bien avec manufacturier qu'avec guerrier, vainqueur avec inventeur qu'avec empereur; l'industrie aura ses poëtes un jour, mais leurs vers du moins, ne sentiront plus le sang!

Votre système de *licences obligées* est en plein exercice en Belgique pour les brevets d'importation. Voyez le beau résultat qu'elles produisent! RIEN, ABSOLUMENT RIEN! si ce n'est la mort de toutes les inventions; c'est-à-dire qu'aucune transaction n'a lieu, qu'aucune licence n'est demandée, et que l'invention est complètement stérilisée par suite de la condition imposée au breveté, de permettre l'usage de sa découverte à tous ceux qui lui en feront la demande, moyennant une indemnité à convenir.

Cette condition, comme nous l'avions prévu, a tué net, toutes les importations dans leur germe, avec cela qu'elles n'avaient que cinq ans à vivre; qui donc en aurait voulu? qui donc aurait acheté le premier, quand il n'était pas sûr d'être seul un instant?

Qui donc veut cultiver le domaine public, en payant le fermage d'une bruyère ouverte à tout venant?

Qui donc irait donner, par exemple, 10,000 francs, pour un privilège qui sera vendu demain, peut-être, pour deux mille, à dix, à vingt, à cent autres. Mais il faudrait être un triple sot, pour offrir un centime d'une pareille licence; aussi la Belgique n'a-t-elle trouvé que des sages, et toutes les inventions à *licences obligées* sont-elles considérées comme non avenues chez nous.

Mais vous vous rapprochez de nous quand vous dites : « Peut-» être serait-il bien de laisser l'inventeur omnipotent, user et » abuser pendant 10 à 15 ans, et de soumettre ensuite sa pos-» session ultérieure au régime des *licences obligées.* »

Ni avant, ni pendant, ni après, vos *licences obligées* n'auraient un autre résultat que celui que nous venons de vous signaler.

Après 15 ans, d'ailleurs, vous le savez, les neuf dixièmes des industries sont modifiées du tout au tout; vous ne les reconnaîtriez pas plus après 15 ans, que vous ne reconnaîtriez l'enfant que vous avez vû au berceau.

Les enfants du génie naissent, grandissent et meurent absolument comme les enfants des hommes; les uns en recevant le jour, les autres au berceau, très-peu deviennent centenaires : laissez les donc s'ébattre sans bandelettes et sans lisières. Il ne faut être ni mage, ni prophète, pour sentir que *Dieu le veut!*

D'UN PROJET DE LOI.

Toutes vos raisons sur la nécessité de *réorganiser* l'industrie et de moraliser le commerce sont excellentes ; mais les moyens que vous indiquez sont irréalisables sous le régime représentatif, — nous disent les *impossibilitaires !*

Eh bien! nous allons esquisser le plan de ce projet qui fait l'effet d'une énigme dont on n'a pas le mot, mais qui paraîtra la chose la plus simple du monde dès que nous l'aurons prononcé.

Nous diviserons notre matière organisable en trois groupes :

Le premier, qui comprendra tout ce qui est du ressort de la loi des brevets d'invention du 25 janvier 1817.

Le second, tout ce qui ressort de la loi sur la propriété littéraire, les dessins et modèles, etc.

Le troisième, tout ce qui ressort des marques de fabrique.

Il suffit de changer quelques mots dans la loi des brevets d'invention, et de dire : Des patentes *perpétuelles* seront accordées à tous ceux qui inventeront ou importeront dans le royaume une industrie qui n'y était point pratiquée antérieurement, — et d'échelonner la redevance progressive, que le patenté devra chaque année verser au trésor pour être maintenu dans son titre de propriété, lequel tombera en déchéance du jour où le titulaire aura cessé de payer, après les avertissements et sommations d'usage dans la perception de tous les impôts.

Quant à la propriété artistique et industrielle, mêmes mesures que pour l'article précédent et même redevance progressive, mais plus faible.

Quant aux marques d'origine, l'adoption et la prise de possession par le dépôt, ne seront point facultatives ; mais elles seront obligatoires pour tous les fabricants.

Les marques *qualificatives* resteront *facultatives ;* tous les objets fabriqués et mis en vente dans le pays, porteront la marque du fabricant; tous ceux qui seront trouvés sans marque, seront saisis.

La contrefaçon des marques, poinçons, estampilles, etc.,

sera punie comme le faux en écriture authentique, elles seront soumises à une redevance progressive.

Ce n'est pas trop exiger du fabricant qu'il signe ses articles, dans l'intérêt des consommateurs, dans l'intérêt de l'état, et dans le sien propre.

Si les produits sont sincères, il ne doit pas craindre de s'en avouer l'auteur et il doit tenir à cette formalité pour l'honneur et l'avenir de sa maison; car il est à présumer qu'un objet livré au commerce, sans la marque de son origine, est un produit frelaté : une pareille mesure, adoptée dans un pays, ne tarderait pas à l'être dans tous les autres, et suffirait pour moraliser le commerce, aujourd'hui si corrompu par la libre concurrence.

Les fraudeurs et les fripons seuls, pourraient se plaindre d'une mesure aussi juste, aussi naturelle, et si peu gênante qu'en Angleterre même, les fabricants honnêtes l'ont adoptée de leur plein gré, dans l'intérêt de leur clientèle.

On nous a parlé de la difficulté qu'il y aurait, par exemple, d'appliquer cette marque aux vins. Nous ne voyons pas ce qui empêcherait les négociants de sceller leurs tonneaux et de marquer leurs bouteilles, comme cela se pratique en Champagne, à Johannisberg, à Tokai, au Cap, et dans tous les crus un peu distingués.

Mais, nous le répétons, il faut que les marques d'origine soient obligatoires pour tous; nous voulons même que les boulangers marquent tous leurs pains, comme on l'exige dans certains pays.

Voilà, en somme, les bases de ce projet de loi qui paraît si difficile à ceux qui s'imaginent qu'il faudrait un code nouveau tout entier, pour ordonnancer la propriété intellectuelle, comme il en a fallu un pour la propriété foncière.

Ces personnes ne voient pas que le premier suffit, car enfin il ne s'agit que d'une seule et même chose : préserver la propriété contre le vol et la dévastation. Que ce soit un livre, une romance, un dessin, un outil, ou un meuble, c'est absolument la même chose; que ce soit le fruit de votre génie ou celui de votre jardin, n'importe, il est à vous, la loi peut et doit également vous en garantir la possession; non à titre gratuit, comme le dit le *Journal des Economistes*, mais à titre onéreux, comme nous le proposons.

On nous dit encore : Il sera bien difficile de trouver *les*

murs mitoyens de cette nouvelle propriété, et cela donnera lieu à de nombreux procès! — Nous n'avons qu'un mot à répondre : c'est que la chose existe en fait, depuis 167 ans en Angleterre, depuis 50 ans en France, et depuis 26 ans en Belgique, par la loi des patentes et brevets d'invention, et qu'on sait fort bien trouver les limites de cette propriété quand il s'agit de les débattre devant les tribunaux : car il y a des experts érudits en ces matières, comme il y a des avocats érudits en fait de *murs mitoyens*. Il ne sera pas d'ailleurs nécessaire d'aller fouiller aussi loin dans les titres de famille, car cette nouvelle propriété n'aura pas une aussi longue durée : la nécessité de payer tous les ans un impôt progressif pour la conserver, en restreindra forcément les limites.

Chaque année amènera presqu'autant d'extinctions que de naissances : c'est là le *criterium* de la vie organique, qu'il faut tâcher d'introduire dans toutes nos institutions, si nous voulons qu'elles s'approchent de la perfection des œuvres du Créateur.

Toutes nos révolutions, tous les maux qu'elles enfantent, proviennent de la vanité de l'homme qui a cru faire mieux que la divinité en s'éloignant des lois écrites dans le grand livre du monde.

Dès qu'un législateur, viendra nous enseigner à lire dans cette admirable bible et à conformer toutes nos institutions sociales aux plans qui s'y trouvent surabondamment tracés, le règne de la justice et de la raison remplacera le règne du privilège, de la violence et du hasard.

Il ne faut pas que nos contradicteurs s'arrêtent en présence des hautes approbations qui nous arrivent de toute part ; il se peut que les esprits les plus compétents en ces matières n'aient pas aperçu des *impossibilités* que les esprits les plus légers aperçoivent quelquefois.

On aura beau crier à l'utopie! l'utopie du jour, peut être la réalité du lendemain.

Les bateaux à vapeur et les chemins de fer ont été des utopies aussi ; mais la reconnaissance de la propriété intellectuelle en est une plus grande encore, — ce qui ne l'empêchera pas de se réaliser, dès qu'un véritable homme d'état voudra bien s'immortaliser à son service.

A LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE *.

Le *Breton* vient d'adresser à la *Démocratie pacifique* l'interpellation suivante :

» Oui, *il faut organiser le travail*, tout le monde le dit, depuis M. Granier de Cassagnac jusqu'à Louis Blanc, les deux extrêmes. Eh! *comment?* Jusqu'à présent, la *Démocratie pacifique* même, qui a pour objet spécial de vulgariser les conceptions du maître, n'a *pas donné l'expédient* qu'il faut adopter pour mettre fin aux déplorables résultats de l'antagonisme industriel. On le voit, nous ne proscrivons pas ; nous attendons. »

La *Démocratie* répond ce qui suit :

« En réponse au reproche indirect que renferme à notre adresse le passage dont il s'agit, nous ferons remarquer qu'il nous est arrivé plus d'une fois déjà, dans la *Démocratie pacifique* elle-même, d'indiquer le remède aux déplorables résultats de l'antagonisme industriel. Ce remède consiste essentiellement dans *l'association des trois forces qui concourrent à la production de la richesse : le capital, le travail et le talent.* Les modes et les degrés divers suivant lesquels peut s'opérer cette association n'ont été, il est vrai, *qu'effleurés* par nous dans le journal quotidien ; mais

---

* Cet article a été adressé, le 9 octobre de l'année passée, par le *Courrier Belge* à la *Démocratie*, après un grand nombre d'invitations à se prononcer pour ou contre la doctrine du *monautopole*. La *Démocratie* a demandé du temps, et dit qu'on ne *perdrait rien pour attendre ;* cinq mois ce sont écoulés depuis cette promesse, et rien n'annonce qu'elle songe à la tenir.

Elle ne doit donc pas s'étonner de retrouver ici la répétition de cet article, que nous aurions bien voulu pouvoir omettre, mais le silence obstiné d'un juge que l'on a librement choisi, comme le plus capable, n'est-il pas un déni de justice dont on a le droit de se plaindre, sans qu'il ait celui de s'en irriter?

si nous ne sommes pas entrés dans *de plus grands détails à cet égard*, cela tient aux exigences de cette forme de publication, qui exclut les *longs développements*, et aux dispositions des esprits, mais non pas à l'insuffiance de la théorie *que nous avons par devers nous*. En attendant qu'on veuille procéder à des essais d'association sur lesquels nous présenterons des études détaillées, un autre moyen de remédier en partie aux funestes conséquences de l'antagonisme des intérêts a été par nous signalé : c'est la concurrence véridique et garantie, que l'état lui-même ferait au commerce mensonger et insolidaire, en commençant par les genres de denrées qui donnent lieu au plus grand nombre de falsifications et de malversations.

» Nous prions, au surplus, les personnes qui suivent nos travaux, de nous *donner le temps de développer nos idées* et de les présenter sous les formes les plus favorables aux applications »

Nous sommes de ceux qui suivent les travaux des écrivains de la *Démocratie pacifique* avec le plus d'ardeur et aussi avec la plus extrême impatience, car nous avons pu apprécier toute l'élévation de leur esprit et la générosité de leur cœur; mais, nous l'avouerons, leur réponse au *Breton* nous confond.

Nous étions loin de penser qu'ils en seraient réduits, après dix années de travaux assidus, à répondre en des termes généraux aux interpellations directes qui leur sont faites, à demander du temps pour développer leurs idées et les présenter sous des formes pratiques. N'est-ce pas une espèce d'aveu d'impuissance qu'ils viennent d'exprimer par cette remise ? Quoi! vous ne pouvez donner encore aucune forme d'organisation du travail, aucun plan, et vous rejetez cela sur les dispositions des esprits ? Mais les esprits n'ont jamais été plus disposés qu'en ce moment à vous écouter, à recevoir la parole de vie, vous le savez bien : il n'est pas aujourd'hui au monde, un penseur, un travailleur, un être quelconque, qui ne soit dans l'attente, et dans l'attente la plus amère, car le présent n'offre que doute, désespoir, misère. En politique, en industrie, on ne vit plus que d'expédients. Quand notre état est tout de ruse, de mensonge et de malheurs, quand on ne sait ni où l'on va ni où l'on est, quand tout est déréglé, désordonné, vous prétendez que les esprits sont contraires à

l'émission d'une parole d'espérance! Nous n'acceptons pas cette réponse, et le *Breton*, pas plus que nous, ne peut l'accepter; nous attendons vos *développements* brefs ou longs, nous vous les demandons pour tous ceux qui souffrent. La question de l'*organisation du travail* doit être mûre dans votre esprit. Il est temps que le public sache ce que l'on entend par l'*organisation du travail*, proposée aujourd'hui comme un spécifique souverain, où il traitera ceux qui lui en parlent comme autant de rhéteurs et de sophistes, cachant leur insuffisance sous la pompe et la sonorité des mots.

Nous ne comprenons pas qu'on garde *par devers soi* une théorie qu'on croit bonne, sous le prétexte qu'elle exige de longs développements pour être comprise. Soyez bref si vous pouvez, long si vous ne pouvez mieux, mais dites toujours; de grâce, dites comment vous entendez pratiquement l'association du capital, du travail et du talent : ce sont *trois forces qui concourrent à la production de la richesse*, on le sait : exposer comment ces trois forces peuvent s'associer pour centupler la richesse sociale, voilà ce qui est urgent; voilà ce que la foule avide, l'homme de talent, le capitaliste et le travailleur, demandent à cor et à cris.

Parler de l'organisation du travail sans définir comment cette organisation peut avoir lieu, c'est comme si l'on se bornait à exprimer le désir que l'homme fût bien sage. L'industriel le plus ignorant sait aujourd'hui, et la *Démocratie pacifique* a beaucoup contribué à le répandre, il faut lui rendre cette justice, que *l'antagonisme industriel*, cause de ruine pour les travailleurs, provient de la mauvaise économie qui préside à la production et à la répartition de la production. C'est une vérité reconnue. Une économie meilleure, une économie transformant en émulation cet antagonisme, est donc le remède.

La *Démocratie pacifique* voit cette économie et ce remède dans l'association du *capital, du travail et du talent*. Comment détermine-t-elle cette association ? c'est ce qu'elle ne nous a pas encore dit, et ce que nous attendons.

Nous serions désespéré que la *Démocratie pacifique* vît autre chose dans nos paroles que l'expression de notre sincère désir de nous éclairer et de notre confiance profonde dans son intelligence. Personne plus que nous n'admire sa manière d'entendre les intérêts de son pays et les intérêts généraux de l'humanité, sa franchise, la largeur et l'élévation de ses vues, la bonté et la portée de son œuvre. Mais c'est précisément parce que nous reconnaissons chez les hommes qui la rédigent un immense mérite, que nous nous montrons aujourd'hui aussi vifs et aussi pressants à leur égard.

Tous les amis de la *Démocratie pacifique* seront aussi attristés que nous des aveux d'impuissance qu'elle exprime aujourd'hui dans sa réponse à la question finale : Quels sont vos moyens d'exécution ?

Après s'être classés au premier rang des critiques, on avait droit d'attendre des savants socialistes de l'école de Fourrier un plan d'*organisation du travail* plus net, plus simple, plus praticable qu'aucun de ceux des nombreux novateurs, réformateurs et réorganisateurs qui se sont succédé depuis la désorganisation de 93, ne fût-ce que le *phalanstère!*

Mais il paraît que les essais de Houdan ont dessillé les yeux des adeptes les plus fervents et qu'on s'applique à faire oublier plutôt qu'à raviver cette séduisante utopie, dont on s'abstient même de prononcer le nom, dans la *Démocratie pacifique* héritière de la *Phalange*, tout en demandant du temps pour développer d'autres moyens que l'on dit exister dans le sanctuaire. Les adeptes *cherchent le Seigneur*, cela n'est que trop évident!

Au terrible *comment?* du journal le *Breton*, on répond par la phrase sacramentelle : *Association du travail, du capital et du talent!*

Oui, sans doute, il serait à souhaiter que *le travail, le talent et les capitaux* s'associassent; mais ce n'est point là un plan, un moyen, un procédé : ce n'est qu'un vœu, dans le genre de ceux qu'émettent chaque année les congrès scientifiques, sans faire faire un pas à la science. C'est comme si

nous disions : Il serait bon que tous hommes fussent vertueux et laborieux, — et que nous donnassions cela pour un projet d'organisation sociale; mais comment, comment s'y prendre pour arriver à l'exécution ? Voilà la question.

La seule chose qui paraisse manquer à la *Démocratie,* c'est l'invention, et il n'y en a pas beaucoup dans un souhait irréalisable de main d'homme; car jamais le capitaliste ne se donnera pour associés les bras qui s'offrent à lui comme esclaves, et jamais l'ouvrier ne connaîtra d'autre mode de remunération plus convenable qu'un salaire proportionnel à ses services.

Le problème difficile de l'organisation du travail ne pouvait se résoudre que par une véritable découverte. Critiquer une machine qui marche mal est chose aisée, mais il faut de l'invention pour y remédier; et, nous le répétons, la *Démocratie* cherche encore.

Ce n'est que d'hier qu'elle croit avoir trouvé son remède contre la concurrence des vins, en faisant le gouvernement débitant de boissons, en concurrence avec tout le monde; mais pour être conséquent, il fallait appliquer cette invention à tout ce qui se falsifie aujourd'hui : car on frelate autre chose que les vins.

La fraude s'est introduite en tout et par tout. La *Démocratie* le sait mieux que personne; mais elle hésite à se ranger sous le drapeau de l'*école d'Alexandrie,* dont le pacha monopolise toute l'industrie et le commerce. Ce serait un pas rétrograde, et la *Démocratie* ne saurait reculer malgré toute la peine qu'elle paraît avoir d'avancer. C'est pénible à dire; mais la *Démocratie* nous semble avoir vu, avec peine, sortir d'un journal étranger, un plan d'organisation plus simple et plus praticable que le sien.

Nous avions prévu ce qui arrive : c'est qu'elle n'en parlerait pas, elle qui parle du moindre météore qui apparaît en ce genre sur l'horison de la publicité.

Digitized by Google

Ce n'est pas faute d'avoir observé le nôtre qu'elle se tait; la *Démocratie* a reçu le premier exemplaire de la brochure du directeur du Musée de l'Industrie belge, elle reçoit notre journal qui s'en occupe sans relâche, elle a lu tout ce que les autres journaux en ont dit, et n'a pas répondu un mot à l'invitation que nous lui avons faite de se prononcer pour ou contre; elle doit cependant comprendre qu'après toutes les importantes adhésions qui nous arrivent de toute part, il lui est difficile de garder plus longtemps le silence.

Nous croyons assez de loyauté à M. Victor Considérant, pour espérer qu'après avoir mûrement examiné et compris la simplicité du mécanisme de notre théorie, il n'hésitera pas à l'adopter et à la féconder de son talent. Le titre de parrain d'un bel enfant n'est pas à dédaigner quand, à cette condition, le père naturel consent à s'effacer entièrement devant un illustre père adoptif.

Pas de fausse honte, pas d'hésitation; convenez franchement que ce plan est le plus clair, le plus complet et le plus exécutable de tous ceux qui ont figuré jusqu'ici au grand concours de l'*organisation du travail,* ouvert par l'Académie des Sciences politiques, qui cherche aussi le *quelque chose à faire!*

Nous ne retenons aucun de nos moyens à part nous, comme la *Démocratie,* et nous disons franchement et sans prétention à l'éloquence, mais avec une entière et solide conviction : *Vous réorganiserez le travail, vous moraliserez le commerce, vous disciplinerez la concurrence.*

1° Par la pérennité accordée à la propriété des inventions, avec une redevance annuelle et progressive.

2° Par la pérennité accordée à la propriété des œuvres littéraires et artistiques, avec une redevance annuelle et progressive.

3° Par les marques de fabrique ou estampilles rendues

obligatoires de facultatives qu'elles sont, sous peine de saisie des produits non marqués; avec une redevance progressive.

Voilà tout ce que nous demandons pour vous donner tout ce que vous désirez; est-il rien de plus simple?

Voici les principaux effets que nous attendons de ce projet:

1° La pérennité encouragera singulièrement l'esprit d'invention et l'apport des capitaux dans l'industrie.

2° Le *monautopole* industriel détruira le fléau de la concurrence qui existe entre les productions similaires. Il évitera les crises qui proviennent, non de ce qu'on produit trop de choses, mais de ce qu'on produit *trop de la même chose*, en même temps, dans un même pays.

3° Le *monautopole* aura pour effet certain, de faire baisser le prix des marchandises, par suite de l'axiôme industriel généralement admis en Angleterre, par tous les grands fabricants, les meilleurs calculateurs du monde dans leurs intérêts: *Petits profits multipliés font les plus grands bénéfices.*

4° Le salaire des ouvriers, que la concurrence force de réduire au-delà du possible, rentrera et restera certainement dans des limites raisonnables, dès que la concurrence aura disparu; car la concurrence est toujours *la cause ou le prétexte* de la diminution des salaires.

5° L'ouvrier, ou, si vous voulez, l'esclave intelligent aura la faculté de s'affranchir, quand ses inventions lui seront garanties sans frais, et qu'il pourra compter de clerc à maître avec son patron; espoir et pouvoir qui lui manquent aujourd'hui.

6° L'ouvrier-manivelle, le simple manœuvre dénué de capacité cérébrale, restera au dernier degré de l'échelle sociale et ne se plaindra pas, parce qu'il se sentira encore à sa place naturelle.

7° Le pays qui offrira le premier, la garantie la plus lou-

gue aux inventeurs, les verra venir planter leur tente, ou dresser leurs ateliers sur son territoire, employer ses ouvriers et ses matières premières, et alimenter son commerce intérieur et exterieur; cela est certain, inévitable.

8° La Belgique, par exemple, n'en serait plus réduite à n'avoir qu'une vingtaine d'industries au plus, comme aujourd'hui; elle en aurait des milliers, mais toutes différentes et toutes donnant de l'emploi à un nombre de plus en plus considérable d'ouvriers, qui obtiendraient un salaire d'autant plus élevé, que la concurrence des bras serait moindre. Voilà des vérités incontestables.

La vie, l'activité commerciale naîtraient forcément de ce nouvel état de choses. Quant aux débouchés, nous l'avons déjà dit : il n'y a pas de frontière pour les objets nouveaux et à bon marché; cent pour cent ne les arrêtent pas, tandis que deux pour cent suffisent pour arrêter les objets anciens, exemple : les articles Paris et les modes pour les nouveaux, les fers et la toile pour les anciens.

9° Par la marque obligatoire des produits, la sincérité renaîtra dans l'industrie. Celui qui signe ses articles a soin de les faire le mieux qu'il peut pour accroître sa clientèle, conserver sa réputation, et obéir au vieil axiôme commercial de nos pères : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

10° On pourra toujours fabriquer des produits à petit prix, de petite qualité, mais ils seront vendus pour tels, et les maisons seront connues pour ce qu'elles font, pour ce qu'elles vendent. On ne détruira plus le crédit industriel d'un pays à l'étranger, si le gouvernement surveille et empêche, comme il est de son devoir de le faire, la sortie des marchandises frelatées.

11° Les détaillants ne pourront plus tromper impunément sur la qualité des produits.

12° Le système du *monautopole*, fatal aux fripons, obtiendra l'assentiment de tous les honnêtes gens, et surtout des gouvernements, dont il augmentera les ressources d'une façon notable, en leur permettant de dégrever la propriété foncière et mobilière.

Voilà du moins un plan complet dont on peut contester le nombre des heureux effets; mais on ne saurait dire qu'il en amènera de plus fâcheux que l'état actuel n'en présente.

On ne pourra nous reprocher de courir après des chimères ou de vouloir jouer le rôle de réformateur, puisque nous ne demandons que l'exécution des lois écrites dans nos codes contre la fraude, et le remplacement du mot *temporaire* par le mot *perpétuel* dans les lois existantes. Ce n'est pas là vouloir reconstituer la société *ab ovo*, apporter un ordre de choses tout d'une pièce; nous sommes des hommes pratiques avant tout, et non pas des enfants inexpérimentés qui se laissent emporter par la fougue d'une imagination généreuse, mais déréglée.

Nous savons qu'on ne change pas les habitudes et les mœurs d'un peuple avec des théories, quelque séduisantes qu'elles soient; nous ne voulons ni défricher ni planter, mais enter un bon bourgeon sur un sauvageon, advienne que pourra!

Nous conclurons enfin, en répétant cette comparaison, pour que tout le monde finisse par la retenir.

« Nous voulons :

» Un ordre de choses tel, que chacun puisse prendre spontanément dans le milieu social, la place qui lui appartient d'après sa pesanteur spécifique.

» Nous voulons que la lie tombe librement au fond, que l'huile surnage, et que les purs esprits, les essences les plus éthérées s'élèvent aussi haut qu'elles peuvent monter.

» De cette sorte, chacun aura *selon ses œuvres et selon sa capacité;* mais ce ne sera plus le père *Enfantin* qui jugera de la capacité et des œuvres.

» La plus grande liberté d'expansion sera laissée à l'intelligence et au travail organisé; et c'est ce qui n'est pas aujour-

d'hui qu'il existe au milieu de nous une classe immense de parias intellectuels, suspendus entre le budget et la glèbe, vers lesquels ils ne peuvent ni monter ni tomber. »

Comment expliquer le silence de la *Démocratie* sur notre système, quand on l'entend exprimer, en termes beaucoup plus vifs que les nôtres, son indignation contre la *libre concurrence*. Voici ce qu'elle écrivait le 22 septembre 1843 :

« On nous a dit assez longtemps de *laisser passer* le com-
» merce et de *laisser faire* les marchands ; nous savons main-
» tenant ce que vaut cette théorie du commerce sans contre-
» poids et sans contrôle ; la *libre concurrence*, telle qu'on la
» pratique, c'est *la liberté de voler et d'empoisonner moyen-*
» *nant patente;* nous avons appris cette vérité à nos dépens,
» sachons profiter des leçons de l'expérience. N'est-ce pas
» chose odieuse que le producteur et le consommateur soient
» rançonnés par le commerçant parasite? n'est-ce pas chose
» absurde que les propriétaires se ruinent, tandis que les
» marchands s'enrichissent? n'est-ce pas chose infâme que,
» sous prétexte de liberté, la santé du peuple soit livrée à la
» merci de quelques centaines de fraudeurs? et le temps n'est-
» il pas venu enfin de remplacer un système aussi dé-
» plorable par un système nouveau qui, sans nuire aux in-
» térêts acquis, serait si favorable à l'intérêt public? »

Ce système nouveau, c'est celui que nous avons proposé : il n'y en a pas de meilleur, de plus équitable, ni de plus sûr ; la *Démocratie* le connaît, et ne veut ni l'adopter, ni le combattre, ni en parler, et cependant ne s'expose-t-elle pas, vis à vis de nous, aux mêmes reproches qu'elle adresse au *Siècle* dans l'apostrophe suivante, pleine de foudroyantes vérités, que nous lui empruntons avec tant de plaisir.

LE TRAVAIL EST-IL ORGANISÉ?

Nous en faisions naguère la remarque : pour les journaux qui se disent amis du peuple, il n'y a plus que deux politiques. L'une peut se résumer ainsi : *Mystification du peuple ;* l'autre inscrit hautement sur sa bannière cette divise qui sera le mot d'ordre

de notre époque : Organisation du travail, association des capitalistes et des travailleurs; car telle est la condition *sine quà non* de l'avénement réel des masses laborieuses aux garanties et à la dignité de la vie sociale.

Le *Siècle* publie aujourd'hui un article qui appartient en plein à la première de ces deux politiques, tout en usurpant quelques-uns des termes du vocabulaire de la seconde; un article où l'on entasse les contradictions et les sophismes pour arriver à cette conclusion qu'*il n'y pas à se préoccuper d'une organisation industrielle, car elle existe.*

Oui, voilà le thème des *économistes-bornes.* Que parlez-vous, disent-ils, d'organiser, d'assurer le travail, de régulariser les rapports entre les maîtres et les ouvriers, entre les diverses industries? N'avons-nous pas des chambres de commerce? N'avons-nous pas les *conseils supérieurs du commerce, des manufactures et de l'agriculture?* N'existe-t-il pas dans certaines villes une institution, celle des *conseils de prud'hommes,* destinée à vider à l'amiable les différends qui peuvent survenir entre les chefs de la fabrique et les ouvriers qu'ils emploient? N'y a-t-il pas même quelques écoles industrielles? Que peut-on demander de plus?

Puis, comme si l'on avait révélé aux partisans de l'organisation du travail l'existence d'institutions qu'ils ne soupçonnaient pas. « Ne nous mettons point, s'écrie-t-on, par ignorance de ce » qui est, à la poursuite d'un vain idéal, qui risque le plus sou- » vent de dégénérer en utopie. »

Utopie! c'est le grand mot : il vaut à lui seul toutes les raisons; nous ne nous étonnons pas qu'il soit venu sous la plume de l'écrivain du *Siècle.*

Mais n'est-ce pas vous, messieurs, qui êtes les utopistes, utopistes aveugles et obstinés, vous que les résultats les plus déplorables du système qui vous a séduits ne peuvent ni éclairer, ni désillusionner sur son compte? Vous voyez à l'œuvre la libre concurrence, qui serait mieux nommée concurrence *oppressive et mensongère*; et ce n'est pas sur les fruits qu'elle porte, — falsification de toutes les denrées, banqueroute, avilissement du travail, désordres de toute espèce,—que vous voulez qu'on la juge; c'est sur je ne sais quelles perfections imaginaires dont vous vous plaisez à tracer le tableau, comme pour railler les dupes et les victimes qu'elle fait chaque jour?

« La libre concurrence, dites-vous, doit faire naître et entre-
» tenir l'émulation, mais non dégénérer en lutte aveugle, en
» guerre intestine, également désastreuse pour les vainqueurs
» et pour les vaincus; elle doit exciter les améliorations indus-
» trielles, mais non pas favoriser les écarts de la fraude et les
» calculs cupides de l'improbité. »

A merveille! Mais si elle produit tous les résultats dont vous ne voulez point, que vous condamnez, que vous flétrissez avec raison, comment hésitez-vous à la condamner elle-même? Orgon croyait du moins après vu : la foi des économistes dans leurs idole est beaucoup plus forte que celle du personnage de la comédie dans la sainteté de Tartufe.

De cette loyale et salutaire concurrence qu'ils invoquent, la possibilité même n'existe pas dans les conditions actuelles. Permis aux optimistes du *Siècle* d'écrire : « Aujourd'hui chacun est
» maître de sa capacité et de son industrie, aucune entrave ne
» l'arrête. » Les faits donnent incessamment le démenti à cette belle sentence; inutile donc de s'arrêter à faire voir combien peu, par malheur, elle a de fondement. Il faut croire que le *Siècle* prend ses vœux pour des réalités. Ces vœux-là font honneur à ses sentiments; mais il ne devrait pas se prévaloir de ses illusions, pour chercher à jeter le discrédit sur ceux-là mêmes qui apportent les moyens de réaliser ses généreux désirs.

A en croire le *Siècle*, « les rapports entre maîtres et ouvriers
» sont réglés par un contrat librement consenti. » Ce n'est point ce que nous enseigne Adam Smith, qui a bien autant d'autorité en cette matière que le publiciste du *Siècle*. Adam Smith, à propos du débat auquel donne lieu la fixation du salaire entre le maître et l'ouvrier, dit ingénuement : « Il n'est pas difficile de
» deviner laquelle des deux parties doit forcer l'autre à subir
» ses conditions. » Sauf dans quelques cas exceptionnels, la remarque du père de l'économie politique se vérifie constamment et chaque jour.

Nous aurions beaucoup d'autres observations à faire sur le long article du *Siècle*; mais forcés d'abréger, nous lui adresserons, en finissant, deux questions :

Première question. — Est-il pour le système actuel de la concurrence?

Eh bien! avec ce système, il n'y a pas un homme engagé dans le commerce et l'industrie qui puisse être sûr d'en sortir sa fortune et son honneur saufs. Avec ce système, et quelle que soit la surveillance qu'apporte le gouvernement dans la limite qui lui est laissée, il est impossible (l'expérience l'a démontré) de garantir le peuple contre la sophistication des denrées, mêmes alimentaires, et contre une foule de fraudes à peu près insaisissables du génie mercantile. Avec la concurrence anarchique actuelle enfin, même impossibilité de mettre la classe laboriense à l'abri du chômage et de la dépréciation du salaire.

Deuxième question. — Le *Siècle* admet-il le salaire comme la loi normale et éternelle du rapport entre le maître et les ouvriers? — Eh bien! le salaire, c'est une vie gênée, misérable et précaire à tout jamais, pour le grand nombre des travailleurs.

La concurrence sans solidarité et sans garantie, le salaire réglé sous l'empire de cette même concurrence, c'est l'incertitude du lendemain pour tout le monde industriel; c'est l'épée de Damoclès continuellement suspendue sur la tête de chacun, maître et ouvrier. Ceux qui prônent le maintien d'un tel régime, sont, par le fait, qu'ils le sachent ou non, les ennemis du peuple, les ennemis du bourgeois comme du prolétaire.

Nous donnerons encore l'article suivant dans lequel la *Démocratie* s'élève jusqu'à la prophétie.

« Dans l'ordre industriel, tous les obstacles qui s'opposaient à la liberté du travail ont été détruits; les barrières sont tombées, la lice a été ouverte à tous les concurrents. Le libre développement de l'industrie a produit tout d'abord des merveilles, et la richesse générale s'est accrue dans une immense proportion; mais quels désastres ont accompagné bientôt cette prospérité décevante! Chose bizarre! la misère du peuple s'est accrue en même temps que la richesse publique s'augmentait; plus il y a de richesse, plus il y a des pauvres: c'est la loi de l'industrie moderne.

» Ce système singulier a déjà produit chez les nations industrieuses d'épouvantables conséquences; les peuples les plus

avancés dans cette voie nouvelle de la civilisation se trouvent atteints d'un mal qui ne fut point inconnu des peuples de l'antiquité, mais qui se présente aujourd'hui avec des caractères si étranges, qu'on a, pour le désigner, créé un mot nouveau : le *paupérisme* semble être, en effet, une maladie particulière aux sociétés modernes. C'est le paupérisme qui agite en ce moment l'Irlande, qui soulève les vengeances populaires du pays de Galles, et qui menace d'engloutir dans la plus horrible catastrophe la vieille prospérité britannique. La France marche depuis cinquante ans, toutes les nations industrieuses marchent avec nous sur les traces de l'Angleterre ; il serait temps d'y songer.

» Il n'est plus permis de se faire illusion : la constitution des sociétés industrieuses doit subir avant peu de profondes modifications, et ce serait folie de s'imaginer que la France puisse supporter longtemps le système désastreux qui régit le travail depuis la révolution de 89. Si une révolution nouvelle venait à éclater, il ne s'agirait plus, cette fois, d'un simple changement politique, d'un remaniement dans le personnel des princes et des préfets; mais ce serait l'ordre économique, l'ordre social tout entier qui serait mis en question.

» Aujourd'hui, tous les hommes intelligents et le peuple lui-même se demandent, si la propriété s'acquiert par le travail ou par l'oisiveté; si le spéculateur interlope a le droit de prélever la plus forte part de la richesse produite par l'ouvrier; si le travailleur doit être un salarié misérable que l'entrepreneur peut renvoyer à la fin de chaque semaine et jeter sur le pavé des rues; si l'ouvrier doit vivre au jour le jour dans l'inquiétude du lendemain; si, après une longue et laborieuse carrière, on lui refusera toujours une honorable retraite pour sa vieillesse; s'il faut qu'il aille mourir sur le grabat de l'hôpital et souvent au coin des rues, car l'hôpital est encombré. Le peuple, en un mot, veut savoir si on lui laissera un jour sa part dans les richesses qu'il crée, sa place à la table du festin et son droit aux aisances de la vie; c'est-à-dire que le peuple veut savoir si on organisera, si on améliorera les rapports qui existent entre le travail et le capital, entre le maître et l'ouvrier.

» Voilà des idées qui remuent les masses, voilà des questions

que fera surgir la première crise industrielle ou politique; or, quel est l'homme d'état aujourd'hui, nous ne dirons pas qui soit capable d'y répondre, mais qui seulement y ait songé? »

PREMIER ESSAI D'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LES HOUILLÈRES DU HAINAUT.

Un savant économiste français a dit : « Quelque soit le système d'organisation que l'on donne à l'industrie, il sera » toujours préférable à l'anarchie, produite par la libre con- » currence. »

On sait quelle lutte acharnée a régné pendant plusieurs années entre les diverses établissements houillers du Hainaut; c'était à qui écraserait l'autre par le bas prix de sa marchandise, et à qui embaucherait les ouvriers du voisin, par l'augmentation des salaires.

L'absence des livrets tolérée, et même approuvée par certain ministère, avait achevé de désorganiser et de démoraliser entièrement le travail; l'ouvrier gagnant beaucoup, travaillait moins et buvait plus; au moindre mot de reproche, il quittait sa tâche à moitié remplie, certain de trouver place ailleurs. La plupart des villages du Borinage s'étaient remplis de cabarets; dans les plus sobres on ne trouvait qu'un débit de boissons sur 14 maisons; mais, la statistique officielle a constatée un débit de liqueurs alcooliques sur 3 maisons, dans un certain village que nous ne nommerons pas. C'était bien là le beau idéal de la *libre concurrence* en tout et partout.

A cette époque nous avons, à défaut de mieux, prêché la nécessité de l'association des maîtres, et les maîtres se sont associés.

Quel crime abominable contre l'école du *laissez faire*? Nul doute que la houille va renchérir et que les consomma-

teurs vont être victimes de cette coalition! C'est le contraire qui est arrivé tout exprès, pour donner raison à Michel Chevalier et à notre théorie, comme on peut le voir par la lettre suivante adressée à un de nos amis :

« Le temps n'est point encore très-éloigné, où tout était si fortement lié, uni, comprimé, que l'expansion des facultés intellectuelles et industrielles se trouvait sinon impossible du moins fort difficile; cette expansion ne se produisait qu'au milieu d'obstacles extrêmes; et souvent il arrivait que toutes peines étaient perdues. C'était une forte organisation que l'organisation du travail dans le passé, mais que le temps et l'égoïsme avaient rendue, pour ainsi dire, compacte et aride comme un rocher. Cette organisation a été détruite; ce rocher a été violemment brisé et réduit en poussière; il en devait être ainsi. Tel a été l'effet de la concurrence succédant à l'ancienne organisation du travail : la concurrence a dissout les corps de métiers, les corporations. Tous les genres d'absolutisme devaient disparaître; et l'industrie comme la politique en était entachée.

» Mais aujourd'hui voici que la réorganisation du travail devient une question palpitante, car partout l'industriel souffre de son état d'isolement, partout la concurrence dégénérée en anarchie fait un mal effroyable à l'industrie et au commerce. La concurrence demande a être régularisée comme la liberté. Il existe déjà de nombreuses tentatives d'organisation en France et en Belgique, bien imparfaites encore, mais qui témoignent de l'ardeur des travailleurs pour sortir d'une position chaque jour plus difficile.

» Au nombre de ces tentatives nous devons citer l'union des extracteurs de houille du couchant de Mons, union dont les résultats démontrent admirablement toute la supériorité des idées d'ordre, de l'association et de la combinaison des efforts, sur la division, la diffusion et l'anarchie des travailleurs à l'état d'individualisme. La concurrence ruinait ceux-ci, l'abaissement successif des prix avait fini par leur rendre le travail infructueux, les chômages allaient devenir périodiques. L'union a rétabli le travail et les prix, et a fait encore que le retour des chômages est, sinon désormais inévitable, au moins fort éloigné. Le mystère de ce phénomène, le voici :

» La production a été mise en rapport avec la consommation, l'extraction de la houille a été calculée sur le besoin du commerce. Il ne s'extrait plus, à l'heure qu'il est, un hectolitre de charbon qui n'ait son acquéreur. L'union des industriels charbonniers du couchant de Mons appelle l'attention de tous les travailleurs.

» Il y a trois ans, lorsqu'en face des désastres occasionnés par la concurrence, il fut, pour la première fois, question d'union, afin d'arriver à mettre l'*équilibre entre la production et la consommation,* cette idée fut repoussée comme impraticable; et, en admettant qu'elle pût avoir lieu, objectait-on encore, cette union amènerait infailliblement la perte des petits exploitants au profit des gros. Que sais-je! ce que la malveillance et l'ignorance n'invoquèrent pas contre cette idée? ainsi qu'il arrive d'habitude envers les idées les plus fécondes et les plus salutaires.

» Les grandes exploitations, celles qui étaient en mesure de résister aux effets pernicieux d'une concurrence poussée à l'excès, furent les premières à parler d'union; mais sans doute à cause de cette défiance que la puissance comme l'autorité inspire toujours en notre temps, on n'avait pas cru à leur sincérité, on leur attribuait une pensée ténébreuse; elles n'en avaient d'autre que de rétablir l'ordre parmi les maîtres et de conserver le pain quotidien aux ouvriers, qui allaient inévitablement le perdre, par suite de la guerre que se faisaient leurs chefs. La persévérance des promoteurs de l'union et les funestes résultats de la concurrence venant en aide à cette persévérance, déterminèrent les industriels récalcitrants. L'*union existe aujourd'hui,* et ses résultats, comme la concorde qui règne parmi les extracteurs, prouvent assez que toutes les craintes étaient chimériques.

» Voici sur quels éléments cette union est constituée. La consommation évaluée annuellement à un chiffre d'hectolitres donné, la production générale est basée sur ce chiffre et calculée pour chaque extraction au prorata de la force de la mine. Chacun est tenu de se conformer strictement au chiffre fixé par une commission et s'y conforme, du reste, avec une parfaite loyauté. De cette production, ainsi réglée sur les besoins du commerce, il résulte que le rivage n'est plus encombré comme il l'était jadis, et que l'acheteur ne tente jamais d'obtenir une

faveur qui lui serait impitoyablement refusée, car, il va sans dire que la faveur, même la plus légère, détruirait le principe de l'union dont chacun se félicite.

» Cette entente des extracteurs a pu faire craindre, dans le commencement, *l'élévation du prix de vente ou l'établissement d'un monopole ;* mais cette crainte s'est bien vite évanouie. Il est arrivé, *au contraire,* que les améliorations introduites dans le travail, améliorations dues, en grande partie, au progrès de la moralité chez les ouvriers, ont eu pour conséquence une diminution telle du prix *de revient*, qu'il a été permis de fixer un prix de vente très-modique et donnant encore un bénéfice raisonnable. D'un autre côté, entourées comme elles le sont d'une multitude d'autres exploitations étrangères, le monopole ou l'exagération du prix de vente est tout à fait interdit aux exploitations-unies du couchant de Mons. Il n'y a pas à y songer. Le principe d'association ayant remplacé le principe de concurrence, a rendu immédiatement inutiles bien des efforts perdus de l'individualisme; et il en est résulté, encore pour la masse, une économie considérable d'argent et de temps. Cette économie a pu permettre, et permettra sans doute de mieux en mieux, le chiffre le plus doux pour le prix de vente, car c'est là un des avantages de l'association qu'elle rend nuls tous les efforts qui n'ont pas un caractère positif.

» Chose étrange et qui fait voir combien la concurrence sans frein est pernicieuse ! il faut lui attribuer non-seulement la ruine où les extractions du couchant de Mons ont failli tomber, mais encore la perte qu'ils ont faite du marché lointain, aujourd'hui le partage d'étrangers, rivaux redoutables contre lesquels la lutte devînt bientôt impossible, car ils ne s'arrêtèrent pas.

» Ce fait pouvant se présenter pour beaucoup d'autres branches de notre industrie, nous avons pensé qu'il n'était pas sans importance de le faire connaître, afin qu'on en en tirât profit. L'Union du couchant de Mons est, pour nous, par ses résultats, un événement industriel de la plus haute portée : ce n'est pas de la théorie, c'est de la pratique, *c'est un premier produit de la nouvelle économie industrielle ;* cette union est enfin un exemple offert à tous les travailleurs. Les sociétés d'Anzin et de Douchy n'ont pas tardé à suivre l'exemple des charbonnages du couchant

de Mons; elles l'ont même poussé plus loin, jusqu'à la vente en commun.

» Telle est la puissance de l'union, qu'elle donne aux extracteurs belges, pour un avenir qu'on ne peut encore déterminer, mais qui est certain, l'espoir de recouvrer les marchés étrangers qu'ils ont perdus.

» Le chiffre de le production n'étant déterminé que pour la consommation qui se fait sur les lieux mêmes, soit par le commerce local, soit par le commerce d'exportation, il est loisible à l'extracteur, dès qu'il a atteint le chiffre stipulé à son profit par les statuts, de l'augmenter s'il veut tenter l'aventure de l'exportation sur les marchés étrangers.

» Dans ce cas, l'extracteur accuse à l'union le nombre d'hectolitres qu'il a extrait en plus, car ils sont et ne peuvent être destinés que pour l'exportation. C'est cette latitude laissée à l'extracteur qui permet de concevoir pour la Belgique le retour d'exploitation ou d'une partie de l'exploitation de quelques marchés voisins.

» Par ce qui précède, on doit reconnaître que la situation des houillères du couchant de Mons ou du Borinage est très-satisfaisante et qu'elle ne peut tarder à devenir prospère. Au nombre des éléments puissants qui constituent cette situation, nous devons signaler une administration parfaite, à laquelle, d'après ce qui nous a été déclaré, la *Société de Commerce* propriétaire de plusieurs exploitations dans la localité, a énormément contribué, par sa comptabilité tout à fait supérieure. Pour être juste, nous devons dire que quelques autres grands établissements du couchant de Mons ont été renommés dès le commencement par une administration excellente et une comptabilité admirable.

» La moralité des ouvriers, si équivoque il y a quelques années, s'est aussi grandement améliorée. Tous sont actuellement possesseurs d'un livret. Ils gagnent moins qu'ils ne gagnaient, il est vrai, bien qu'ils travaillent davantage; mais ils se portent mieux, et sont plus heureux, parce qu'ils sont plus attachés à leurs devoirs domestiques. Autrefois, l'ouvrier était payé un prix exagéré et il était rare, car, passant une grande partie de sa vie au cabaret il n'en donnait que l'autre partie à sa besogne. Le travail régulier et soutenu lui a donné des habitudes régulières.

La situation morale et physique des ouvriers du Borinage a donc fait un progrès incontestable.

» Ainsi l'ordre rétabli parmi les maîtres a fait que l'ordre s'est rétabli aussitôt parmi leurs ouvriers, comme pour montrer que toutes choses se tiennent en ce monde, que le bonheur des ouvriers est inséparable de celui de leurs chefs. On nous a cité encore, comme un symptôme évident de la moralité des ouvriers, le petit nombre d'accidents que les sociétés de prévoyance ont actuellement à secourir : il a été reconnu en effet que la plupart des accidents étaient le plus souvent la conséquence de l'inconduite.

» Telle est, sous les rapports moral et matériel, la situation présente des exploitations de charbonnage et des travailleurs du couchant de Mons. »

Quand nos écrits n'auraient produit que le seul résultat que nous venons de rapporter, nous ne serions pas en droit de nous plaindre d'avoir semé sur le sable.

Nous n'acceptons donc pas les compliments de condoléance de ceux qui nous abordent, en nous disant : votre théorie est belle et bonne; mais vous n'en *verrez* la réalisation, qu'après votre mort.

Digitized by Google

CONCLUSIONS ET PROJET DE LOI.

Nous croyons avoir surabondamment démontré qu'il y aurait un avantage immense pour tous les pays en général, et surtout pour un seul en particulier, à décréter la reconnaissance pleine et entière de la propriété intellectuelle.

C'est-à-dire d'accorder le *monautopole* de leurs œuvres à tous ceux qui augmentent la richesse d'un pays, en créant, perfectionnant, ou important, un moyen de production qui n'y existait pas auparavant.

Nous réclamons le même droit pour les écrivains, les peintres, les statuaires, modeleurs, graveurs, dessinateurs, mécaniciens, chimistes, auteurs dramatiques, et en général pour tous les producteurs de l'ordre intellectuel.

C'est-à-dire que nous considérons comme un service égal, rendu à la patrie, l'invention et l'introduction d'une valeur nouvelle quelconque, et que nous croyons utile d'encourager les *importateurs* aussi bien que les *inventeurs*, puisqu'ils rendent le même service à la communauté.

Celui qui a fertilisé un rocher aride, avec de l'engrais national ou avec de l'engrais étranger, doit avoir le même mérite aux yeux de l'état; il a donc droit à la même reconnaissance, le fond doit lui appartenir aux mêmes conditions, favorables ou onéreuses, qui réglent la propriété foncière.

Telles sont les bases incontestables du système d'équité qui finira par s'établir sur toute la terre, au grand profit de la civilisation universelle.

Digitized by Google

Mais il est juste, que la *propriété intellectuelle* partage les charges de l'état avec la propriété foncière, laquelle ne payait rien avant sa reconnaissance, car alors il n'y avait pas de frais de protection ; mais, depuis, il a fallu des gardes, des tribunaux, des gendarmes, une administration, une force-armée. Tout cela peut servir également pour protéger la propriété intellectuelle, mais elle n'en devra pas moins partager les charges de la protection, dès qu'elle en partagera les avantages.

Il n'y aura d'ailleurs qu'une différence essentielle entre le nouvel impôt et l'ancien, c'est que le premier sera progressif et volontaire, tandis que le second est fixe et forcé. Notre proposition doit donc être accueillie aussi bien par les contribuables, dont nous venons alléger le fardeau, que par les prolétaires intelligents, auxquels nous apportons les moyens de s'affranchir de l'esclavage et de la misère, en réclamant pour eux le *droit commun*.

Nous demandons aussi, que tous les produits portent la signature ou la marque du producteur, pour servir de garantie à l'acheteur, de publicité au fabricant, et de moyen de vérification pour l'état, qui doit veiller à la conservation du crédit national à l'étranger, en empêchant les marchandises frelatées de sortir trop librement du pays.

Nous voulons *la marque d'origine obligatoire* pour toutes les marchandises, de quelques qualités qu'elles soient, sous peine de saisie, et nous laissons la marque *qualificative ou significative, facultative;* l'omission de cette seconde marque servira de *caveat emptor*, ou d'avis à l'acheteur, qu'il peut être trompé sur la qualité du produit, qu'il accepte à ses risques et périls, sans possibilité de recours contre le vendeur.

Ce motif, joint à celui qui doit porter le fabricant à veiller à ce qu'on ne discrédite pas sa maison, en revendant pour qualité supérieure, de la marchandise qui porte son nom, et qu'il n'aurait vendue que pour qualité inférieure, doit suffire

pour engager le frabricant à qualifier sa marchandise lui-même, sans y être contraint par la loi.

Par ces moyens, on ramènera la sincérité et la confiance dans le commerce, et l'on devra compter pour beaucoup l'avantage des *clientèles régulières* et d'un *achalandage* toujours croissant, à proportion de l'amélioration des produits et de la diminution des prix.

Alors on verra disparaître cette classe fatale de *spéculateurs interlopes*, qui oppriment la conscience des fabricants en les forçant de frelater les produits, dans l'intérêt de leurs combinaisons malhonnêtes, basées uniquement sur la facilité d'abuser de l'anarchie que la *libre concurrence* a jettée dans les transactions commerciales.

DES BREVETS.

Nous croyons qu'il suffirait d'un simple dépôt, enregistré, des plans et description des inventions ou importations qu'un individu se propose d'exercer dans le pays, dans un temps donné, pour légaliser sa prise de possession, sauf les droits des tiers.

Ce premier enregistrement ne serait soumis qu'à un droit de 5 francs, pour qu'il fût permis à l'inventeur le plus pauvre de s'assurer la propriété de ses œuvres, sans qu'un ouvrier, par exemple, fût obligé de passer par les mains du maître, et pour qu'il put, au contraire, s'affranchir par la seule force de son intelligence.

Aussitôt le dépôt effectué, le gouvernement annoncerait par le *Moniteur*, ou plutôt par un *Bulletin officiel des lois de l'industrie*, la spécification sommaire de la demande déposée.

Tout brevet demandé devra être accordé si les formalités sont bien remplies, attendu que l'état ne s'engage à rien par

cette concession, et qu'il laisse aux tribunaux compétents, le devoir de sauvegarder le droit des tiers, et ceux du gouvernement lui-même, quand aux inventions dangereuses pour la sûreté de l'état et des citoyens.

Après la délivrance du brevet, que le demandeur aura, pendant trois mois, la faculté d'amender sans frais, l'invention sera publiée en son entier, dans le bulletin spécial officiel, aux frais de l'état, comme la loi actuelle l'oblige à le faire pour les brevets tombés dans le domaine public; cette formalité au lieu de se faire après l'exercice, se fera avant, sans plus de dépenses qu'aujourd'hui. Cette publicité produira une foule d'avantages dont nous allons enumérer les principaux.

1° D'avertir les tiers intéressés des empiètements que le nouveau breveté pourrait avoir faits sur leur propriété, soit à dessein, soit à son insu. Dans ce cas, les redressements auraient lieu exactement comme pour les empiètements de la propriété foncière, soit volontairement, soit par voie de justice. Rien de plus simple, comme on le voit!

2° De prévenir les fabricants qu'ils ne peuvent dans aucun cas exciper d'ignorance, quand il leur arrive de tomber dans la contrefaçon.

3° D'indiquer à tous les industriels, le titulaire du brevet avec lequel ils peuvent traiter d'une affaire dont ils auront pu, au préalable, prendre une entière connaissance, par une description officielle, sincère et détaillée, sans laquelle tout brevet est en danger; car il n'y a de brevet que pour ce qui est décrit et publié, comme il n'y a de loi que celle qui est promulguée.

4° De donner gratuitement, au breveté pauvre, un commencement de publicité, si indispensable à l'industrie et au commerce.

5° De suggérer aux autres industriels des applications ou des combinaisons différentes, par la conjugaison de l'élément nouveau avec les éléments divers et nombreux qu'ils possèdent déjà.

6° D'appeler les esprits inventifs au perfectionnement de la nouvelle invention, et de les mettre, par conséquent, à même d'aspirer à une rémunération proportionnelle aux améliorations qu'ils pourront y apporter; car tout perfectionnement peut toujours se traduire en profits, et les profits peuvent toujours se partager entre ceux qui les font.

Cette participation offerte à tous les travailleurs intelligents, par suite de la publicité essentielle que nous demandons, ne tarderait pas à porter toutes les industries *monautopolisées* à un degré de perfection inouï jusqu'ici dans l'espèce.

7° D'empêcher que les inventions et procédés exercés en secret ne se perdent, comme il arrive souvent, pour ceux qui ne sont pas décrits, et dont quelquefois un seul ouvrier possède le *modus faciendi*, qu'il peut emporter en mourant.

8° D'initier le public plus qu'il ne l'est aux choses de l'industrie utile, en le détournant des choses de la politique inutile.

Comme la plupart des fabrications brevetées constitueraient de grandes et solides affaires, parce que les capitaux ne leur manqueraient pas, à cause de la *pérennité*, tous les esprits ingénieux trouveraient à vivre autour de ces *monautopoles*, comme les pauvres trouvaient à manger autour des *monastères*, comme les manœuvres trouvaient à travailler autour des châteaux.

Tout *monautopole* constituant, disons-nous, une grande affaire; une entreprise sérieuse, et pleine d'avenir, on ne lésinerait plus sur les frais d'outillage; l'adoption des procédés accélérateurs les plus perfectionnés, permettrait de

fabriquer au plus bas prix, et par conséquent de soutenir la lutte contre les industries similaires étrangères.

Il est évident que l'Angleterre seule, jouit de plus grands avantages en ce genre que tous les autres peuples, par la solidité de ses patentes, qui permet aux industriels de rassembler des capitaux suffisants pour monter chaque fabrication en grand, et d'accaparer le commerce du monde, par l'excessif bon marché de tous les produits patentés. Car, chose remarquable, et que nous signalons à l'attention générale, c'est qu'il n'y a pas d'exemple, en Angleterre, que la patente ait fait renchérir le prix d'un objet patenté; c'est toujours le contraire qui arrive; car les Anglais ont pour axiôme : *les petits profits multipliés font les plus grands bénéfices;* en conséquence, ils s'appliquent à multiplier et jamais à exagérer leurs profits : ils savent bien qu'en vendant cher, ils n'échapperaient pas aux contrefacteurs, aux perfectionneurs et à l'indifférence des consommateurs.

Voilà un des plus grands secrets de l'économie politique anglaise dévoilé!

Ses écrivains se sont toujours bien gardés de nous en toucher un mot, ses diplomates commerciaux voyageurs, ne s'occupent guère qu'à prêcher aux autres nations la doctrine séductrice du *laissez passer*, dont ils sont bien sûrs que leur pays retirera tous les avantages.

Le premier état qui précédera l'Angleterre dans l'établissement du *monautopole*, portera un coup sensible à sa prépondérance industrielle, qui repose principalement sur la fabrication en grand, par l'étalonnage, de milliers d'objets de quincaillerie surtout, qui sont susceptibles d'un débit infini.

Cela exige, il est vrai, une première mise souvent considérable, mais l'argent ne leur fait jamais faute, par les raisons que nous avons exposées.

Ces premiers frais sont du reste bientôt amortis au moyen du monopole de tous les marchés du globe, suite de la multiplication indéfinie d'objets à bon marché, et, il faut

l'avouer, de bonne qualité, et toujours revêtus de la marque d'origine.

Que peuvent nos petites fabrications à la main, ou avec des outils insuffisants ou arriérés, contre la puissance productive des objets similaires, montée sur la vaste échelle de la fabrication anglaise ?

N'en sommes-nous pas honteusement réduits à réclamer de nos gouvernements protection sur protection ? Véritable aveu de faiblesse ou d'impuissance, qui nous condamne à esquiver éternellement la *lutte de génie, d'intelligence et d'activité,* qui nous est offerte chaque jour par nos voisins d'outre-Manche, sur tous les points du globe ?

Il est temps de sortir de cet état d'infériorité intellectuelle, qui n'est qu'apparent, et provient uniquement des causes que nous venons de signaler.

Et les débouchés, nous dira-t-on?—Jamais les débouchés ne manquent à qui fabrique à meilleur marché que tous les autres.

Il est vrai que nous n'aurions rien fait, si nous nous bornions, comme les timides le proposent, à prolonger de quelques années seulement la durée actuelle des brevets, car l'Angleterre pourrait doubler celle de ses patentes; le plus sage est de ne pas lui laisser de marge, et de nous emparer de la pérennité, si nous voulons regagner l'avance qu'elle a sur nous.

Admettons, qu'après quelques années d'observations de ce qui se passera sur le continent, l'Angleterre voulût nous suivre dans la voie du *monautopole.* Eh bien! nos industriels lutteraient alors à armes égales avec les siens; ce qui ne peut jamais avoir lieu, tant qu'elle arrivera au combat, suivie de ces nombreux capitaux qui nous manquent, et qui nous manqueront tant qu'il n'y aura pas de sûreté pour eux

à s'engager sous le drapeau d'une industrie aussi mal brevetée, aussi mal défendue que la nôtre; car les lois qui régissent les brevets d'invention de tout le continent sont généralement mauvaises, et particulièrement en Belgique, où les brevets sont livrés à l'arbitraire le plus complet, par suite de la vicieuse interprétation d'un seul mot; aussi les importateurs étrangers, repoussés par les conditions qu'on leur impose, finissent-ils par se raréfier tous les jours davantage, et cela au grand détriment de notre industrie, qui s'en va, sans qu'on paraisse bien empressé de la retenir.

Nous devons donner aux étrangers un bon avis, en passant; c'est de commencer, tout d'abord, par faire prendre un brevet d'invention par un indigène, en Belgique, et d'en prendre d'importation ailleurs; c'est le seul moyen d'avoir un brevet de 15 ans, et d'échapper aux conditions onéreuses qu'on impose aux importateurs de bonne foi.

Si cet avis est écouté et suivi, nous aurons rendu un véritable service à la Belgique elle-même.

CHARGE DES BREVETÉS.

Tout individu, indigène ou étranger, qui aura requis un *monautopole* du gouvernement, paiera, en déposant sa demande, la somme de :

Pour la 1re année. . . .	25 fr.
— la 2me année. . . .	50
— la 3me année. . . .	100
— la 4me année. . . .	200
— la 5me année. . . .	300

et ainsi de suite, indéfiniment, en augmentant de 100 francs chaque année, le prix de sa patente, qui lui sera remise avec le bulletin de ses autres impositions.

Dès qu'il aura cessé de l'acquitter, son brevet sera considéré comme périmé.

Le public en sera aussitôt averti par le *Moniteur*.

On conçoit que tant que l'affaire lui rapportera assez pour continuer à payer cet impôt progressif, parfaitement volontaire, le breveté s'exécutera; mais quand son invention sera vieillie ou dépassée par une autre, de même nature, il jugera le moment venu d'abandonner son *monautopole*. Il n'en est pas de même de la propriété foncière, on a beau charger un champ, une maison, on ne saurait l'abandonner, quand même ils ne produiraient plus rien.

Voilà comment la perpétuité ne sera que nominale, et par conséquent peu dangereuse; mais plus elle durera, plus l'impôt qu'elle fera verser au trésor sera considérable.

Pour donner une idée de leur produit, nous ferons le simple calcul suivant :

Plus de mille brevets ont été pris en France l'année dernière : c'est environ un million et demi de recette pour le trésor. S'ils étaient soumis à la patente progressive de cent francs par année, ils rapporteraient, au bout de quinze ans, dix millions. En admettant qu'on en prît seulement autant chaque année, cela ferait, dans quinze ans, près de quatre-vingts millions annuellement, somme égale à celle que rapporte la ferme des tabacs,

Si la Belgique adoptait seule l'invention du *monautopole*, ce ne serait pas 300, mais 3,000 brevets qui lui seraient demandés, par les inventeurs de tous les pays du monde.

Il faut convenir qu'un gouvernement a bien tort de se priver d'un pareil revenu, produit d'un impôt tout à fait volontaire, que lui serviraient avec plaisir les inventeurs, en échange de la garantie accordée à leur propriété.

Pour ceux qui craignent les inconvénients imaginaires de la pérennité, nous ajouterons : s'il arrivait qu'une invention prît un tel caractère d'indispensabilité générale que le public en réclamât le libre usage, les chambres aviseraient alors à demander au gouvernement l'application de la loi *d'expropriation forcée, pour cause d'utilité et même d'agrément public.*

Voilà, nous l'espérons, des sédatifs plus que suffisants pour calmer ceux qui tremblent encore au seul mot de *privilège et de monopole perpétuel!*

Nous sommes persuadé que le *monautopole* sera un jour reconnu pour un tel bienfait, par le public et par les gouvernements surtout, qu'on les verra pousser à la multiplication des *monautopoles* de toute espèce, et les offrir même pour des choses qui, bien que pratiquées dans le pays, le seraient d'une façon occulte et sur une échelle trop mesquine. On laisserait continuer, sans les tracasser, ces artisans amateurs du secret, mais l'obtenteur du *monautopole* exercerait son droit complet envers les autres. L'état y gagnerait ainsi un nouveau contribuable important, et le pays une industrie respectable et digne d'être présentée à ses amis aussi bien qu'à ses ennemis.

Le cas dont il s'agit deviendrait d'ailleurs excessivement rare dès que les brevets seraient abordables à tout le monde, par l'exiguité de la redevance.

Un radical anglais nous a fait connaître la cause du prix exorbitant des patentes de son pays. Il s'agissait, dit-il, d'en interdir l'acquisition aux prolétaires, et de les forcer à passer par les mains de l'aristocratie, qui ne laisse pas de trouver de grands profits dans cette espèce de monopole des monopoles.

Les pays démocratiques devraient donc s'éloigner le plus possible des errements anglais, sous ce rapport comme sous plusieurs autres.

Le gouvernement français, par exemple, ne pourrait-il pas tirer un immense produit de ses brevets en les concédant par département, à raison de 5 francs par an, augmentés d'autant chaque année; le premier demandeur restant libre de les demander tous, ou de n'en choisir que quelques-uns? car il est de ces petites inventions qui ne conviennent qu'à certaines localités.

La Belgique n'en pourrait-elle faire autant par province, en fixant comme suit la redevance :

Pour la 1re année.	5	fr.
— la 2me année.	10	
— la 3me année.	15	
— la 4me année.	20	

Ce qui, pour les neuf provinces réunies, établirait la progression à peu près telle que nous l'avons proposée plus haut.

Le *monautopole*, ou brevet perpétuel, donnerait le droit de *fabriquer et faire fabriquer, vendre et faire vendre seul*, les produits brevetés, dans les provinces désignées; mais le gouvernement pourrait concéder les provinces restantes à ceux qui voudraient y établir la fabrication en question.

Ne serait-ce pas là une immense ressource pour le trésor, et un encouragement sans exemple pour les industrieux ?

Mais nous allons indiquer bien d'autres sources de produits légitimes aux gouvernements.

DU MONAUTOPOLE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

Tout imprimeur, éditeur ou contrefacteur qui voudrait s'assurer de la propriété d'une édition d'un ouvrage du domaine public, serait tenu de déposer la première feuille de chaque volume et de payer :

Pour la 1re année.	10	fr.
— la 2me année.	20	
— la 3me année.	30	
— la 4me année.	40	

et ainsi de suite, pour tout le temps qu'il voudrait jouir de la protection de la loi *.

---

* Il y a 99,570 industriels patentés en Belgique; si chacun d'eux adopte une marque, au prix de 5 francs, ce sera, pour la première année, un revenu de 497,850 francs, pour l'année suivante, de 995,700 francs, et dans dix ans de 9,957,00 fr.

Les auteurs nationaux, si l'on veut encourager la littérature, seraient exempts de cette taxe, il leur suffirait de déposer deux exemplaires de leur ouvrage, pour en avoir la propriété perpétuelle: il en serait de même des graveurs et musiciens originaux. Quand aux contrefaçons des œuvres musicales de plus de six pages, elles pourraient être soumises à une certaine redevance, à régler.

DU MONAUTOPOLE COMMERCIAL.

Tous les fabricants et marchands qui voudraient obtenir la protection de leur marque, estampille, poinçon, timbre, firme, emblême, étiquette, ou signe de commerce quelconque, seraient tenus d'en faire le dépôt, et de payer, pour la première année du dépôt . . . . . 5 fr.
Pour la 2me 10
Pour la 3me 15
Pour la 4me 20
et ainsi de suite, en augmentant de cinq francs la cote de chaque année.

Rien ne serait plus juste que cette progression, qui est censée suivre le débit et la clientèle, dans leur accroissement probable.

Cet impôt serait également volontaire, puisqu'on pourrait cesser de le payer, quand les affaires dépériraient de manière à forcer le fabricant à faire l'économie du prix de protection de sa marque.

Un fabricant n'aurait en général besoin que d'une marque, qu'il serait libre de reproduire de toutes les dimensions et formats; mais s'il en voulait constituer de plusieurs sortes,

il devrait payer pour chacune les mêmes droits. Ceci pour empêcher le public de se fourvoyer dans une trop grande quantité d'hiéroglyphes commerciaux.

Chacun serait libre de poursuivre les contrefacteurs de sa marque, comme chacun est libre de poursuivre les contrefacteurs de sa signature. Les pénalités pourraient être les mêmes.

La moindre prime offerte aux dénonciateurs sur les dommages et intérêts à obtenir, sufirait pour amener rapidement la découverte d'une contrefaçon de marque ou d'étiquette.

Quant aux objets non marqués, le droit de les saisir étant dévolu au gouvernement, il emploierait le moyen des *parts de prise,* comme avec la douane.

Pour les marchandises étrangères, elles seraient revêtues, à l'entrée, de l'empreinte d'un timbre ou d'une marque quelconque, imprimée ou collée, qui témoignerait qu'elles ont acquitté les droits voulus, et peuvent librement circuler dans le pays; le marchand serait intéressé à la conservation de ces marques qui feraient sa sûreté.

Les marchandises d'infiltration sans marque, seraient saisissables dans toute l'étendue du royaume et en tout temps.

Les marques fausses ou imaginaires entraîneraient une pénalité sévère pour le débitant.

L'étranger serait admis à poursuivre le contrefacteur de sa marque, dans tous les pays, comme il peut poursuivre le contrefacteur de sa signature, en vertu de l'abolition du droit d'aubaine, dont la contrefaçon n'est qu'un ancien reste qui doit enfin disparaître de tous les pays civilisés.

Ce n'est que par ces moyens, moins compliqués qu'on ne le croit, que l'on parviendra à mettre de l'ordre dans l'industrie et le commerce.

MONAUTOPOLE DES DESSINS ET MODÈLES.

Le dépôt des dessins de fabrique, formes, moules, outils et modèles quelconques, suffira pour en obtenir la propriété exclusive pendant tout le temps que le déposant paiera la redevance progressive, que nous proposons de régler comme suit :

Pour la 1re année.	. . . . .	10 fr.
— la 2me année.	. . . . .	20
— la 3me année.	. . . . .	30
— la 4me année.	. . . . .	40

et ainsi de suite, en augmentant chaque année de 10 francs.

Ces dessins et modèles tomberont dans le domaine public comme les brevets et les marques, dès que le paiement cessera d'avoir lieu.

DES PATENTES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

Tous les gouvernements sont à la recherche de nouveaux impôts; mais il faut convenir qu'ils ne font pas preuve de beaucoup d'esprit d'invention; car c'est toujours, et partout, à peu près la même rotation fiscale.

Régulariser l'impôt, et le rendre proportionnel au revenu, serait la chose la plus équitable et la plus désirable du monde; la loi des patentes actuelles manque évidemment de ce double caractère; les patentes produisent peu, et frappent également le commerçant en décadence, et le commerçant en prospérité, celui qui gagne cent mille francs par an, celui qui n'en gagne que cinq, et souvent celui qui perd.

Il serait à désirer que chacun payât en raison directe de sa vente, et ce but serait atteint s'il y avait moyen de prélever sur toutes les marchandises, non pas le cinquième comme en Chine, non pas le dixième comme dans bien des pays,

mais le vingtième ou le trentième de la valeur de tous les objets vendus par chaque débitant.

La modicité de l'impôt serait une garantie contre la tentation de la fraude; surtout si la pénalité était un peu forte.

Par exemple : le poêlier, le chaudronnier, le fabricant de meubles, de pianos, de billards, de voitures, de fusils, de machines à vapeur, pourraient être tenus de numéroter leurs produits; les numéros *bis* découverts seraient passibles d'une forte amende. Ces fabricants fourniraient une première catégorie de patentables.

La seconde catégorie se composerait des fabricants de produits non numérotables; ils seraient imposés d'après le nombre de leurs ouvriers.

La troisième catégorie, celle des marchands, serait soumise à la patente proportionnelle et relative; mais quoi qu'on fasse, il ne sera jamais possible d'établir une *peréquation* sans défaut entre les débitants, tant qu'il leur sera permis de cumuler plusieurs espèces de commerces disparates, comme ils le font aujourd'hui, et tant qu'on n'établira pas une limitation dans le nombre des concurrents, pour un nombre donné de consommateurs ou d'habitants.

Ce serait gêner la liberté, dira-t-on, que d'empêcher un marchand de venir s'établir à côté d'un autre, avec le projet, même évident, de détourner sa clientèle et de le ruiner, si faire se peut, ou de périr soi-même.

Cela est fort bien, ou plutôt fort mal. Mais la police, qui empêche les gens d'en venir aux mains et de s'assommer dans la rue, ne viole-t-elle pas aussi, dans l'intérêt de l'ordre public, la liberté individuelle?

Empêcher les citoyens ds donner ou de recevoir un mauvais coup, est un devoir de police qui devrait s'étendre à l'industrie et au commerce.

S'opposer à ce qu'un marchand ruine un autre marchand,

ce n'est pas seulement protéger un seul individu, c'est protéger tous ceux qui doivent pâtir de sa déconfiture; c'est empêcher le crédit de se retirer du petit commerce, et donner de la stabilité à toutes les professions, qui n'en auront bientôt plus du tout, au train dont y va la libre concurrence.

On conçoit bien que nous n'indiquons ici que des principes généraux; l'application des détails incombe aux praticiens du fisc.

Après la loi, les règlements sont faciles.

La seule chose que nous voudrions que l'on ne perdît pas de vue, quelque soit le mode auquel on s'arrête pour les patentes; c'est de rester dans la voie de L'IMPÔT PROGRESSIF ET VOLONTAIRE.

Il y aurait justice; car si le marchand est honnête et actif, sa clientèle tend à s'accroître chaque année, tandis qu'elle diminue dans le cas contraire, et alors il n'y a pas de mal à ce qu'il fasse place à d'autres.

Nous espérons qu'après la lecture de nos conclusions, qui ont été étudiées et approuvées par un des plus savants professeurs de notre époque, on ne dira plus que notre œuvre est incomplète, à défaut d'un projet de loi exécutable. Nous ne nous sommes point borné, comme on voit, à montrer le mal, nous indiquons le remède, et ce remède nous paraît infaillible; mais nous ne repoussons ni les amendements, ni les améliorations que la discussion pourrait introduire dans notre plan, pourvu que le principe du *monautopole* reste sauf.

Nous finissons, en déclarant modestement que la découverte du *monautopole* nous paraît plus importante que celle de la *gravitation;* Newton nous a seulement appris comment marchent les astres, le *monautopole* nous apprend comment il faut faire marcher la société.

LA LIBRE CONCURRENCE

CONSIDÉRÉE COMME CAUSE DES GASTRITES, BRONCHITES, PHTYSIES ET VISCÉRALGIES, DANS LES PAYS DE LIBERTÉ.

Il est évident que depuis trente à quarante ans, c'est-à-dire depuis que la fraude a pu s'introduire à peu près impunément dans les substances alimentaires, comme en toutes choses, par suite de la doctrine si commode du *laissez faire et laissez passer*, tous les médecins, à partir de Broussais surtout, ont signalé une invasion terrible d'irritations viscéralgiques et pulmonaires, dont aucun temps précédent n'avait donné l'exemple.

Est-il rien de plus simple et de plus plausible, que d'attribuer cette recrudescence d'affections, jadis si rares, à l'adultération toujours croissante de toutes nos substances alimentaires, surtout dans les grands centres de population, où la surveillance devient très-difficile, et où les moyens de fraude se présentent pour ainsi dire sous la main et en abondance.

La limitation dans le nombre des professions n'existant pas, la concurrence exige que le marchand frelate ses produits, à l'égal de ses antagonistes. Si un débitant de vin ou de lait mêle un quart d'eau dans sa marchandise, je vais en mêler un tiers dans la mienne; mais comme on s'apercevrait trop vite de la présence de l'eau, j'y ajouterai d'autres drogues, dangereuses ou non, je l'ignore, mais propres à masquer ma tromperie.

Voilà comment raisonnent et agissent la plupart des fraudeurs.

Quelle différence entre la police de Paris et celle de Constantinople, où le boutiquier pris en fraude, est cloué par l'oreille à la porte de son magasin; où le restaurateur qui vous servirait de la viande réchauffée, fût-elle excellente, reçoit, de ce chef seul, la bastonade sous la plante des pieds!

Mais les Turcs n'ont pas encore reçu le bienfait de la *libre*

concurrence, cela leur arrivera bientôt sans doute, avec les gastrites et les péripneumonies, qu'ils ne connaissent pas encore non plus.

En attendant, nous allons dérouler un très-petit coin de la liste des fraudes, non pas imaginaires, mais constatées par des saisies et des condamnations obtenues, par suite d'analyses fort bien faites par les plus habiles chimistes, et recueillies par M. *Jules Garnier*, qui donne les moyens de les reconnaître, dans un excellent ouvrage imprimé chez Baillière, à Paris, et dont on ne saurait se passer aujourd'hui.

La Farine.

Est frelatée avec de la fécule de pommes de terre, de féveroles, de haricots, de seigle, etc. En 1838 on a saisi à *Hull*, en Angleterre, 1400 sacs de farine destinée au Portugal et à l'Espagne, contenant du plâtre, des os d'animaux et peut-être d'hommes; le fraudeur a été condamné à 450,000 francs.

En 1844, saisie analogue à Marseille, six p. c. de cailloux blancs broyés et d'albâtre. Les sacs de farine ne pouraient-ils être plombés et porter le nom du fabricant?

Le Pain.

Est frelaté avec de l'alun, du sulfate de cuivre et de zinc, du carbonate de magnésie, du carbonate de potasse, du carbonate et du sous-carbonate d'amoniaque; on y trouve de la craie, du plâtre, de la chaux et de la terre de pipe.

Il y a de faux biscuits de Reims dans lesquels on fait entrer de l'alun et du carbonate de potasse; des enfants ont été empoisonnés avec des gâteaux ainsi préparés; il y a 30 p. c. de profit pour le pâtissier à employer du sulfate, au lieu de fine fleur de blé.

Les échaudés pétris avec de l'alun se tuméfient parfaitement par la vapeur de l'eau de cristallisation.

On n'est pas exposé à trouver du mercure dans le pain pétri à la mécanique, comme on en a trouvé dans celui qui est pétri par des *geindres* syphilitiques. La police aurait le droit de forcer les

boulangers à employer les pétrins mécaniques, d'autant mieux, qu'ils présentent une économie, bien constatée par le petit nombre de ceux qui s'en servent. Le pain des colonies sent toujours le nègre.

La Fécule.

Ce grand agent de falsification, se falsifie lui-même à l'aide de la craie, du plâtre, de l'albâtre et de l'argile.

Vin.

On déguise la verdeur des vins, par les carbonates de potasse, de soude ou de chaux, par la litharge ou la céruse; on y ajoute de l'eau-de-vie et du poiré, et on le colorie avec divers bois des Indes ou du *vin de Fisme* préparé avec des baies de sureau, d'yeble, de troëne et de myrthille, des mures et des prunelles.

On lui donne un goût de noisette, en Angleterre, avec des amandes amères et des feuilles de laurier cerise, etc., etc.

Eau-de-vie.

On la clarifie avec de l'alun et de l'acétate de plomb, après y avoir ajouté de l'acide sulfurique.

Dans la ville d'*Amiens* seule, il a été constaté qu'il se débitait 36 mille petits verres par jour de cette dangereuse boisson.

Viandes.

On abat 14,000 chevaux par an, à *Montfaucon;* Paris en mange la plus grande partie, venant de la boucherie établie sur les lieux, sans compter les chiens et les chats que l'on vend sous le nom dérisoire de volaille. *Gisquet*, préfet de police, a visité lui-même les charniers, et raconte qu'il a vu une multitude de pêcheurs, plongés jusqu'aux aisselles dans la matière fécale, cherchant à en retirer les poissons pourris, et les charretées de viandes gâtées jetées, par la police, dans ces cloaques infectes, d'où on les retirait aussitôt, pour les revendre aux *ogresses* des *tapis-francs* du faubourg et de la banlieue, pour la confection de leurs *arlequins*.

On a constaté de nombreux empoisonnements occasionnés par la viande de vaches mortes, de vieux boudins, de la viande fumée et des vieux pâtés moisis.

Le lard devient poison par la vétusté et la rancidité; on débite 4 millions de kil. de lard par an dans Paris.

Lait.

On débite chaque jour, 100,000 litres de lait dans Paris, produit de 10,000 vaches, transporté par 900 charettes, sur les 6,000 qui entrent la nuit dans la capitale, pour fournir à l'approvisionnement de l'Ogreville, comme l'appelle M. *Garnier*

On ajoute au lait de la cassonnade, de la farine, des jaunes d'œufs, de la gélatine et des décoctions d'orge, de son et de riz, indépendamment de l'eau des ruisseaux, dont les laitières prétendent que les Parisiens ne sauraient plus se passer, tant ils y sont habitués.

Le lait prend la saveur des plantes et racines dont les vaches sont nourries.

Le 31 octobre dernier, l'âge d'or paraissait de retour à Roubaix, des ruisseaux de lait serpentaient dans les rues, sur 63 laitières, 47 furent prises en flagrant délit d'hydratation; les mêmes faits se sont répétés à *Ingouville, Verdun, le Hâvre* et *Montauban*. Les vieilles femmes ont porté plainte contre la police qui les privait de leur déjeûner.

Beurre.

On fait du beurre avec de la fécule de pommes de terres cuites, de la farine de blé noir, du lait durci par le feu et du saindoux, autrement dit du suif. On enduit les pains de vieux beurre d'une couche de beurre frais; on y ajoute de la craie et quelquefois de gros cailloux au centre; on le colorie avec du suc de carotte ou une infusion de rocou.

Un fermier prétend qu'on conserve très-bien le beurre frais, en l'arosant avec de l'urine de vache; il est bien éloigné du sentiment de délicatesse des Chinois qui ne font aucun usage du lait, qu'ils regardent comme une secrétion trop voisine des autres, et se moquent des soldats anglais poursuivant leurs vaches pour les traire.

Les marchands de beurre des villes reprennent les vieilles provisions de beurre rance des grandes maisons, le traitent au charbon pour lui ôter son mauvais goût, et le leur revendent souvent comme neuf.

Sel.

Sur 24 échantillons de sel, pris au hasard dans Paris, 16 étaient frelatés; en 1829 dans les cantons de *La Fère* et de *Vitry*, du sel venu de Paris occasionna une maladie qui frappa 400 personnes à la fois: il contenait trop de sel d'arsénic.

Il existe une fabrique établie exprès dans Paris, pour pulvériser le plâtre destiné à l'adultération du sel.

Le sel de cuisine a été trouvé frelaté par l'addition de l'eau, du sel de solpêtre, du sel de varech, du sulfate de soude et de chaux, de l'alun, du sel de Glauber et de la terre.

Vinaigre.

Pour augmenter la force des autres vinaigres on emploie du vinaigre de bois, de l'acide sulfurique, nitrique, tartrique, chlorhydrique, du chlorure de sodium et de l'acétate de chaux; l'emploi de vases métalliques y fait entrer du cuivre et du plomb.

Sucre et cassonades.

Ont été reconnus mélangés de plâtre, de craie, de farine, de fécule et surtout de glucose.

Le vrai sucre coûtant 56 centimes la livre, et la glucose 12 centimes, cette fraude est très-productive, quand on l'exerce en grand, comme à Bordeaux. La glucose entre dans les pains d'épices, dans la tisane d'hôpital, dans le miel et dans la manc.

Un écrivain estime à 20 millions de kilogrammes, la quantité de substances mélangées dans le sucre en Angleterre seulement, dans une seule année.

Huile d'olive.

Presque toujours mélangée d'huile de pavots ou d'œillette, qui coûte moitié moins.

On y ajoute du miel en Provence même, et d'autres corps gras qui figent très-facilement; quant aux autres huiles, impropres à

la table, nous ne parlerons pas de leur frelatation, l'alcoomètre de Laurot en dit assez.

Café.

On le mêle avec de la racine de chicorée, des betteraves, des carottes, de la semence de fèves, des pois pointus, de la garance, de la graine de seigle, le tout proprement torréfié ; on l'étend avec du noir animal et du marc de café épuisés. On peut voir la nuit, dans Paris, de petites voitures s'arrêter à la porte des cafés et recevoir les marcs que l'on emploie surtout à mêler au tabac.

Nous ne parlons pas du café avarié qui se vend pour aussi bon que neuf.

Bonbons.

On colorie les bonbons avec du jaune de chrôme, de la gomme gutte ; du vert de scheel et de schweinfurt, du minium, et des cendres bleues ; tous ces poisons servent également à colorier les papiers d'enveloppe et les joujoux ; les enfants qui avalent les uns, et sucent les autres, sont sûrs d'être empoisonnés comme ceux auxquels on permet de manger les pains à cacheter de couleur.

Liqueurs.

On leur donne du montant par le poivre rond et long, le *stramonium*, l'ivraie, le laurier cerise ; l'alun, les oxides de cuivre et de plomb ; on aiguise le punch à l'acide sulfurique, on verdit l'absinthe avec une solution d'indigo, traitée à l'acide sulfurique.

Fromage.

D'après Boerhaave, le vieux fromage enflamme les gencives, les lèvres, la langue et le gosier. On ajoute de la fécule dans le fromage d'Auvergne, ceux de Brie sont avancés par des lotions journalières d'urine propre.

Miel.

On le mélange de farine et de glucose, on en fabrique même,

d'après M. Chevalier, auquel nulle abeille n'a travaillé, tant l'homme devient ingénieux!

Bière.

On corrige la bière aigre par la chaux, la potasse, la magnésie; on en prépare avec des plantes narcotiques, qui enivrent et empoisonnent à la fois; pour lui donner plus de force, on y mêle du poivre, de la *coque du Levant*, du bois de Surinam, de la coriandre, et même du *tabac en feuilles;* on la colorie à la reglisse et à la thériaque; le buis tient lieu de houblon.

Le sel augmente considérablement la soif des consommateurs, les estaminets qui en mettent le plus sont les plus suivis.

Dans l'espace de quatre mois deux personnages très-distingués, de notre connaissance, ayant eu le malheur de se laisser prendre au *faro*, dont ils ne se méfiaient pas, sont tombés dans un état d'irritation nerveuse tel qu'ils en ont perdu la raison.

Nous croyons avoir retiré l'un d'eux de cette horrible pente en lui décrivant, à jeun, ce qu'il éprouvait, et en lui démontrant la marche des effets du poison qu'il avalait sans défiance; mais l'autre, à défaut d'un ami officieux, a poussé la folie assez loin pour se faire enfermer hier dans une maison de santé, où il se rétablira sans doute dès qu'il sera privé du faro.

Ces deux exemples notables, par l'importance sociale des individus, ne sont certainement pas les seuls; une foule de jeunes habitués d'estaminet présentent les symptômes de cet empoisonnement, qui consistent dans le parallélisme des rayons visuels et la fixité du regard, jointe à une excitation cérébrale qui leur fait tenir les discours les plus incohérents. Ces jeunes *thériakis*, plongés tous les soirs dans une atmosphère *d'opium occidental*, perdent de très-bonne heure toutes leurs faculté mentales, et prennent le travail en horreur.

On compte, par centaines, les jeunes gens perdus par le régime de la bière salée et poivrée, qui les allèche d'autant plus facilement qu'ils s'en défient moins.

Levure de bierre.

Est mêlée à la fécule et au carbonate de chaux.

Tapioka factice.

Cette substance n'est que de la fécule jetée sur des plaques de cuivre rouge; c'est de l'empois d'amidon, rendu dangereux par le cuivre.

Moutarde.

On s'étonne souvent du peu de force de la moutarde; c'est qu'elle est mêlée au blé de Turquie, à la semence de sénevis, de colza, de navette, et colorée par de l'ocre jaune.

Les trois quarts de la moutarde grise du peuple ne se compose que de tourteaux broyés, avec quelque peu de graine de moutarde.

Chocolat.

Se prépare avec du cacao de rebut, de la fécule de fèves, de la *polenta*, du suif de veau, ou du beurre, qui se fait reconnaître par le goût rance qu'il acquiert en vieillissant.

Poivre.

Comme le café en poudre, le poivre en poudre est toujours falsifié avec des tourteaux, que l'on vend tout préparés, sous le nom d'épice ou terre d'Auvergne, à l'usage des boutiquiers fraudeurs.

Cloux de giroffle.

Cet insignifiant condiment existe rarement dans le commerce sans avoir été, au préalable, épuisé en Hollande, pour en obtenir l'huile de giroffles.

Thé.

Le thé qui vient pur de la Chine, est falsifié, en Angleterre, avec des feuilles de *prunier sauvage*, de hêtre et de sureau, dont on voit une foule d'enfants dépouiller les haies chaque printemps.

On les teint en noir ou en vert, selon l'espèce de thé auquel on veut les mélanger.

Digitized by Google

D'après *Aucum*, on a fabriqué, en Angleterre, 2 millions de livres de faux thé pendant l'année 1783; la compagnie des Indes n'en vendait alors que 6 millions de livres; depuis ce temps l'adultération du thé à fait de très-grands progrès, on a saisi une fabrique entière où il se trouvait plus de 1000 livres de feuilles épuisées, que les ouvriers étaient occupés à rouler sur des plaques de cuivre, tout à fait à la chinoise; saisie et condamnation.

Sur 27 sortes d'échantillons pris dans divers magasins, 17 étaient colorées au cuivre.

Il y a des thés dont chaque feuille contient un sable tellement ferrugineux qu'elles peuvent être enlevées par un aimant.

On a trouvé du thé souchon, mêlé de 25 p. c. de plombagine.

A Paris, on a saisi du thé verdit par une poudre d'indigo et du chromate de plomb.

Vanille.

Le prix de la vanille varie entre 300 fr. et 50 fr. la livre, on y introduit des gousses, vieillies sur la plante, qui n'ont plus d'arôme; on les ravive avec de l'acide benzoïque, qui leur donne un gîvre artificiel.

Oseille, cornichons, haricots verts.

On les verdit avec des gros sous; beaucoup de personnes éprouvent des coliques et des vomissements après avoir mangé de l'oseille, des cornichons et des haricots d'un beau vert, produit avec de l'acétate de cuivre.

Cette fraude est très-répandue, car il faudrait n'avoir pas un *rouge liard* dans sa poche pour ne pas satisfaire le goût du public pour le beau vert.

Huîtres vertes.

Il faut ordinairement un mois pour verdir les huîtres dans de petits parcs où l'on fait entrer de l'eau de mer, que l'on ne change pas : ce qui produit des myriades de vibrions verts dans la barbe. Les gastronomes recherchant cette couleur, on a trouvé un moyen de la faire naître très-promptement en Hollande, mais le docteur *Sentillius* a traité plusieurs accidents produits par ce

moyen factice, dont on ignore heureusement encore le secret à Ostende.

Truffes.

Les traiteurs de Bruxelles ont acheté dernièrement une grande provision de truffes, au poids, qui contenaient des lingots de plomb, adroitement fourrés à l'intérieur.

Tabac.

Les mâcheurs de tabac ne savent pas que la meilleure *chique*, celle qui est la plus onctueuse et qui a le plus de goût, se prépare avec de l'urine; mais de la plus propre possible.

Quand au tabac en poudre, c'est à qui inventera un moyen de le frelater, dans les pays où ce commerce est libre, comme en Belgique.

Chaque débitant à ses sauces particulières variées à l'infini; le sel, l'ammoniaque, l'hydro-chlorate de chaux, le poivre, le verre pilé, la sciure de bois, le marc de café, la brique pilée, les balayures de magasin, *tout va bien, tout est bon, tout sert, pourvu qu'on vende*; aussi les priseurs belges ont ils tous le nez plus au moins endolori, au point que les gens comme il faut, ne veulent plus que du tabac de la régie de France, dont on a si longtemps médit dans son propre pays.

Le fait est qu'aujourd'hui, le tabac de la régie est le seul pur et le moins dangereux de tous les tabacs du monde. Il commence à s'en vendre à l'étranger, bien qu'il soit deux fois plus cher que le tabac des pays libres, mais les débitants belges commencent à le mêler à leur tabac frelaté. Les vrais amateurs doivent l'acheter par paquet cachetés et non en détail.

Voilà pour les substances alimentaires une petite partie des fraudes déjà constatées; mais on ne sait pas tout; on ne saurait prévoir, par exemple, que les Chinois s'amuseraient à fabriquer des noix muscades et des jambons avec du bois. Les produits pharmaceutiques et chimiques restent encore en dehors de ce cadre, que d'autres compléteront. Ce n'est pas avec des amendes de 3 francs comminées contre un boucher qui vend des cotelettes de chien pour du mouton, et des punitions de 10 francs

pour avoir sophistiqué du vin, qu'on intimidera la puissante tribu des falsificateurs, laquelle grandit et fleurit à plaisir, sous le beau soleil de la *liberté en tout et pour tous* que nous avons proclamée un peu étourdiment, nous semble-t-il, en sortant du régime des *jurandes*.

AVIS A TOUS CEUX QUI MANGENT POUR VIVRE.

La nature nous a pourvus, comme tous les animaux, d'organes nécessaires pour reconnaître les fraudes alimentaires, c'est à nous à savoir nous en servir.

Le goût et l'odorat sont deux sentinelles placées par la nature à la porte de nos *palais*, avec la consigne de n'y laisser pénétrer que les amis et d'en éloigner les traîtres.

Quand le goût et l'odorat croisent la baïonnette et repoussent l'ennemi, en appelant la raison à leur aide, si la raison est absente, et que l'ennemi entre par surprise ou force le passage, le combat s'établit alors dans le *for-intérieur* ; heureux s'il en peut être expulsé par les forces du dedans.

Le sens de cette parabole culinaire peut se résumer en ces mots :

Mangez et buvez tout ce que vous aimez, ne buvez et ne mangez pas ce que vous n'aimez pas ! Ne mangez plus et ne buvez plus, surtout, quand la consigne est changée, et que les sentinelles commencent à crier *au large* à tout ce qui se présente de trop.

C'est ce que fait le beuf, et l'âne, et le cheval,
Ayons autant d'instinct qu'en montre un animal.

Quand il arrive que nos sentinelles désertent leur poste, abaissons la herse, barricadons la porte, et attendons le docteur.

Mais tant qu'un homme conserve le goût et l'odorat, et que la raison n'a pas levé le camp, il est absurde de demander à un autre homme ce que l'on doit manger et boire, et combien il faut boire et manger.

Cela est aussi déraisonnable que de se faire guider en plein jour, dans sa maison par un myope, quand on n'est pas aveugle.

L'appareil olfactif et papillaire est tellement parfait dans l'homme sain, qu'il ne serait jamais empoisonné et n'aurait même jamais d'indigestion, s'il prenait la peine de consulter consciencieusement ces deux conseillers intimes, avant d'ingurgiter quoi que ce soit. Il n'y a que les animaux gloutons qui s'empoisonnent.

Nous terminerons ici notre tâche en invitant les personnes qui trouveraient à combattre ou discuter l'un ou l'autre point de notre théorie, de ne pas hésiter à nous adresser leurs objections pour en former un second volume, sans prendre la peine d'affranchir.

Les sacrifices pécuniaires ne nous arrêtent jamais quand il s'agit d'accomplir une œuvre utile au progrès; nous n'attendons ni reconnaissance, ni remercîment, ni récompense: nous trouvons tout cela dans la satisfaction intime qu'on éprouve à faire le bien en obéissant à ses instincts naturels.

Peut-être sommes nous différemment constitué que ceux qui se plaisent à faire le mal; mais il nous semble que tout le monde tâcherait de faire une bonne œuvre ou un bon livre si l'on connaissait le plaisir qu'on éprouve à écrire en gros

FIN.

ÉPILOGUE.

ADHÉSIONS.

Nous approuvons et nous imitons volontiers la mode adoptée par les auteurs anglais qui ajoutent, à la seconde édition de leurs livres, l'opinion de tous les journaux et les lettres de leurs plus savants correspondants. L'opinion d'un pareil jury doit décider, sans appel, de la vie ou de la mort d'un livre; mais tous n'ont pas la chance de sortir d'une telle épreuve avec le même bonheur que nous, comme on va le voir.

Il est vrai que le scepticisme est poussé si loin, aujourd'hui, qu'un homme d'état, auquel nous montrions avec certain orgueil, bien légitime d'ailleurs, une collection de 92 comptes-rendu d'un de nos ouvrages par 92 JOURNAUX de tous les pays, nous dit, en nous regardant d'un œil soupçonneux : « Nous savons comment on obtient les éloges de la presse, vous avez fait tout cela vous-même!!! »

Il est des coups de massue qui ne font pas autant de mal qu'un pareil coup d'épingle!

Quant à la correspondance approbative, le Mécène officiel des lettres et des sciences a eu la bonté de nous avertir qu'il ne fallait pas trop s'y fier, et que ces grands éloges pouvaient bien n'être que de simples formules de politesse, et peut-être même de la flatterie.

Nous n'avions qu'une réponse à faire au premier; c'est que, s'il nous croyait assez puissant pour imposer nos articles à 92 journaux, il devrait avoir grand peur de nous.

Quant au fonctionnaire, c'était admettre que nos correspondants, tous plus riches, plus savants, et plus hauts fonctionnaires que nous, se faisaient une bien grande idée de notre influence, car, de nos jours, on ne flatte plus guère à brûle-pourpoint, que les princes et les rois absolus.

Quoiqu'il en soit, nous déclarons ne vouloir répudier aucun des éloges accordés à notre théorie, car nous en avons nous-même meilleure opinion que personne, sans cela nous ne la publierions pas. Voilà qui n'est pas modeste, direz-vous, à une époque où les auteurs, les plus vaniteux en réalité, font d'incroyables tours de force d'humilité et d'applatissement pour se réduire à rien.

Nous disons franchement, nous, que nous croyons avoir enfanté une belle, noble, et féconde idée, et que nous l'avons assez bien développée. Nous sommes même persuadé que notre livre fera une très-profonde impression sur tous ceux qui le liront, et qu'il doit fanatiser ceux qui l'étudieront à fond, comme M. Evrard de Bouloy, qui le qualifie du titre *d'évangile de l'économie sociale de l'avenir.*

Qu'on ne croie pas néanmoins que nous soyons aussi fier de notre œuvre que nous en avons l'air.

Notre sens commun est assez développé, pour nous faire comprendre que nous ne sommes que la lance du pompier qui éteint l'incendie, que la pomme de l'arrosoir qui abreuve la plante, que le porte-crayon de l'architecte, qui nous pousse à tracer un plan, que d'autres viendront épurer plus tard; car depuis l'invention de l'imprimerie, il faut bien plus de temps qu'il n'en fallait au moyen-âge pour faire accepter une vérité; parce que les auteurs se croient au bout de leur tâche après l'avoir cachée dans les feuillets d'un livre. Au temps de la foi, un auteur se mettait en campagne, prêchant sa théorie dans tous les carrefours, formant des disciples, créant des enthousiastes, trouvant même des fanatiques qui l'aidaient à introduire dans le monde la vérité qu'il avait découverte.

Aujourd'hui les moyens de propagande sont infiniment amoindris. On se fie trop à la puissance de la presse, et l'on néglige trop celle de la parole.

Aussi, le monde théorique est-il considérablement plus avancé que le monde pratique. Ce qu'il y a de vérités mo-

rales et matérielles, de connaissances spéculatives et positives dans les livres modernes, est incalculable.

Les provisions scientifiques de l'avenir sont tellement abondantes, quelles commencent à se gâter dans les *silos* des bibliophiles.

Le même encombrement de verités physiques, chimiques, mécaniques, économiques, existe depuis longtemps; l'enseignement ne peut suffire à les exploiter, elles continuent à rester lettres mortes pour les 99 centièmes de ceux qui auraient besoin de les connaître. Depuis que le transport par le chemin de fer de la presse a détruit le camionage de la parole, les livres futiles deviennent si nombreux qu'ils emploient tout le temps des gens qui savent lire, et ont considérablement diminué le nombre des lecteurs sérieux, ce qui fait que notre siècle de lumières est loin d'être aussi éclairé qu'on le suppose.

Il n'y aurait qu'un moyen de propager les vérités déjà découvertes, ce serait d'en venir à l'apostolat scientifique, à l'imitation de l'apostolat artistique, qui existe pour la musique et la peinture.

De même qu'un musicien célèbre va faire entendre les morceaux qu'il exécute le mieux, dans toutes les villes de l'Europe;

Qu'un peintre envoie ses meilleurs tableaux à toutes les expositions;

Le savant devrait aller de ville en ville développer les vérités scientifiques, économiques, industrielles, qu'il possède le mieux.

Les professeurs stationnaires des universités devraient être mobilisés comme les ingénieurs du gouvernement, il ne leur serait pas difficile, avec les chemins de fer, d'aller répéter la même leçon dans plusieurs établissements d'instruction publique.

On devrait surtout avoir des professeurs d'agronomie, qui parcoureraient les campagnes, disséminant la science sur leur passage, prêchant les bonnes méthodes, et répandant une foule d'utiles notions qui pullullent dans les livres, et que ceux qui en ont le plus besoin ignoreront peut-être toujours.

L'état doit l'instruction gratuite au peuple, il paie d'ex-

cellents professeurs pour parler entre quatre murailles en face de cinq ou six privilégiés; il nous semble qu'on devrait exiger des professeurs qu'ils parlassent toujours, comme le musicien joue, devant le plus nombreux auditoire possible.

Encore une digression, va-t-on dire; qu'importe, si elle contient une idée utile et très-exécutable, sans aucun doute, surtout en Belgique, où il pourrait fort bien n'y avoir qu'un corps professoral mobile pour toutes nos universités; ce serait un bienfait de plus à retirer de la facilité des communications.

On conçoit que le professeur, qui composerait une leçon pour la répéter successivement devant quatre à cinq auditoires, la ferait et la débiterait d'autant mieux.

Pourquoi n'imiterions-nous pas les philosophes du Portique lesquels, entourés de leurs élèves, parlaient aussi pour le peuple assemblé sur l'Agora?

Pourquoi, nous direz-vous, ne faites vous pas vous même ce que vous trouvez si bon, et recommandez si bien? Demandez-le au créateur du testament olographe, qui permet aux majordomes de se mettre à cheval sur les millions qui devaient appartenir aux héritiers naturels?

Quand on considère toute l'épaisseur des ténèbres qui nous entourent encore, quand on voit l'ignorance profonde dans laquelle les masses sont enfoncées, on ne saurait imaginer trop de moyens pour que les vérités les plus triviales et les notions les plus simples de la vie, parvinssent à s'y infiltrer.

Croit-on, par exemple, qu'on ne redresserait pas considérablement les idées que le petit peuple s'est faites, ou qu'on lui a faites, depuis la révolution, sur la distribution de la richesse, et des positions sociales, dont l'inégalité le frappe et l'exaspère, si on lui expliquait convenablement que cette inégalité est la conséquence d'une des lois les plus indispensables et les plus incontestables de la nature, si, par des exemples et des comparaisons frappantes, prises sous ses yeux, on lui prouvait qu'il ne peut en être autrement, quoi qu'on fasse?

Croit-on que l'apôtre qui ne prêcherait que cette seule

vérité de ville en ville, de village en village, ne préserverait pas pour longtemps la société des révolutions qui naîtront toujours de la fausse doctrine des égalitaires, et de l'impraticable et injuste utopie des communistes?

Il n'est pas toujours facile, dira-t-on, de trouver des arguments à la portée du vulgaire. — Eh bien! faites-lui des paraboles comme Jésus-Christ, des apologues comme Bidpaï, ou des fables comme *Menenius Agrippa*. Rien n'est plus aisé, essayons.

L'ÉGALITÉ.

A bas! les ormes et les frênes!
A bas! les hêtres et les chênes!
Et tous ces géants des forêts,
Qui font un éternel dommage,
A la ronce, à l'épine, aux chardons, aux genêts;
Il faut à tous égal partage,
De terre et d'air, de lumière et d'ombrage!

Sans les taillis, le gazon grandirait,
La mousse aussi s'élèverait;
Car, devant les lois générales,
Toutes les plantes sont égales!...

Valeureux bûcherons, frappez tous à la fois;
Obéissez à Dieu, qui parle par ma voix!
Pas de pitié, pas de miséricorde,
Mettez-moi tous ces bois en corde,
Et même les arbres à fruit;
Et qu'à la fin de la journée,
Tout soit tombé sous la cognée!

Enfin, c'est fait, tout est détruit!...
Vous allez voir, comme dans cette enceinte,
Va régner l'égalité sainte!
Comme tout grandira l'été,
Au soleil de la liberté!

En effet, la saison suivante,
On vit la ronce triomphante,
Monter au niveau du chardon;
Le pas-d'âne et le liseron,

Se pavaner d'un air superbe,
Au milieu de la mauvaise herbe,
Qui dominait dans le canton;
Mais leur règne ne fut pas long.

Au bout de la seconde année,
Cette forêt guillotinée,
A perdu son égalité;
Et la sève aristocratique,
Retrouvé son allure antique,
Présent de la divinité.
Chêne redevient chêne,
Buisson reste buisson,
Frêne redevient frêne,
Chardon reste chardon,
La mousse reste mousse,
Et tout enfin repousse
Exactement,
Comme avant.

Républicains, *Babouvistes*,
Radicaux et *Communistes*,
Quand vous aurez tout rasé,
Tout démoli, tout embrâsé;
Quand vous aurez coupé la tête
A tous les gens d'esprit,
Le sot en sera-t-il moins bête,
Et le nain moins petit?

L'Écho du Monde savant.

« La misère des classes industrielles est le fait culminant de notre époque. En Amérique, en Angleterre, en Belgique, elle a produit à plusieurs reprises des commotions qui ont fortement ébranlé la fortune publique. Chez nos voisins d'outre-Manche, elle attaque en ce moment par tous les points la constitution du pays. Si nous n'avons pas eu encore à gémir nous-mêmes sur de

pareils désastres, c'est que la France étant entrée la dernière dans la voie industrielle, les souffrances des travailleurs n'ont pas atteint le degré d'intensité au-delà duquel est l'explosion. En présence de tous ces faits, on se demande comment les pays constitutionnels sont ainsi à tour de rôle menacés, bouleversés, tandis que, dans les gouvernements absolus, l'industrie garde sa marche régulière, son état de repos et de sécurité? C'est que tout se lie, c'est que la politique seule est insuffisante pour fonder; c'est, en d'autres termes, qu'en détruisant ce qui était, on n'a réédifié qu'à demi. Les droits politiques ne sont beaucoup pour un peuple qu'autant qu'ils sont appuyés sur une bonne constitution sociale. Aussi la réorganisation du travail est-elle devenue une nécessité, et c'est vers la solution de ce problème complexe et difficile que sont tournées les méditations des économistes et des hommes d'état. Le plus souvent, ce qu'il y a de moins difficile à faire ce sont les théories; ici c'est tout le contraire. Tel qui, au besoin, eût dans une matinée écrit une constitution politique tout entière, s'est arrêté tout court après avoir tracé le tableau de l'anarchie industrielle, et a confessé son impuissance à indiquer le moyen de sortir de l'impasse où est acculée la société. On en était presque venu à dire qu'il n'y avait rien à faire, et que, faute de remèdes héroïques, il fallait se contenter de quelques palliatifs. L'ouvrage sur la propriété intellectuelle, que vient de publier M. Jobard, est venu tout à coup changer cette opinion, et transformer le découragement de tous en une confiance générale. Le moyen indiqué par M. le directeur du Musée de l'Industrie belge est cependant *si simple, si naturel, qu'après qu'il nous l'a eu fait connaître, chacun s'est demandé comment il ne l'avait pas trouvé lui-même. Jugez-en.*

» La liberté illimitée a produit la concurrence extrême, qui n'est autre chose que l'anarchie. On a cherché à la discipliner par l'association, et on ne s'est pas aperçu qu'en la rendant plus forte c'était aussi la rendre plus dangereuse. Bonne dans les *arts, les sciences, la littérature*, la concurrence sera toujours *fatale à l'industrie et au commerce*. Les jurandes, les maîtrises d'autrefois lui faisaient obstacle. Au lieu de les détruire, il eût été sage peut-être de les purifier des abus que leur avait communiqués le contact d'une monarchie fondée sur l'absolutisme. Alors,

lorsque après vingt ans de guerre et de discordes, les nations se sont réassises à leur foyer, elle n'auraient pas eu à soutenir à l'intérieur ces luttes dans lesquelles la mort n'arrive pour elles qu'après toutes les horreurs de la misère.

» C'est à la concurrence illimitée, et à cette concurrence seule, que le commerce doit imputer ses sinistres, l'ouvrier ses souffrances, le consommateur le déluge de produits frelatés, qui le volent, lorsqu'ils ne l'empoisonnent pas. Pour mettre un terme à tous ces maux, il n'est qu'un moyen, *c'est de faire que les œuvres de l'intelligence soient une propriété comme une autre, c'est de compléter et d'étendre la législation informe et plus qu'inutile des brevets telle qu'elle existe en ce moment.* Que toutes les inventions de l'industrie deviennent la chose de ceux qui les font, que la clientèle reste la propriété de celui qui la forme; ce sont là des droits que la loi devrait garantir à chacun, et qu'il faut se hâter de proclamer si l'on veut sortir de cette anarchie où les fripons seuls font leurs affaires. La fraude est partout, parce que ce qui est produit n'est à personne, ou plutôt parce que cela est à tout le monde. Si chaque objet fabriqué était estampillé du nom de son auteur, la contrefaçon devenant presque impossible, et l'ouvrier le confectionnant avec plus de soin par amour-propre et par intérêt, il en adviendrait, que la consommation serait plus grande d'un côté, et le bénéfice plus fort et mieux assuré de l'autre. Le travail, l'invention ne sont-ils pas une propriété aussi incontestable et sans nul doute plus juste que le champ, le pré, la forêt que l'on obtient par héritage. Pourquoi ne donnent-ils à leurs auteurs qu'un droit d'exploitation sans privilége, ou qu'un privilége restreint à dix ou quinze années?

» Peut-on s'attendre, tant que les choses iront ainsi, à voir les capitaux, le travail et le génie se prêter mutuellement appui? Répétons-le, le moyen pour arriver à organiser l'industrie et à moraliser le commerce est tout entier dans la propriété intellectuelle. Ce n'est pas là du monopole, car à chaque perfectionnement il y aurait un propriétaire nouveau ; c'est plutôt un sujet d'émulation, un moyen sûr de progrès. Les inventeurs cherchant à se surpasser les uns les autres, afin d'obtenir à leur tour un privilége, cette *rivalité enfanterait des miracles.* Les ouvriers, de leur côté, étant plus sûrs d'un travail continuel

et mieux rétribué, prendraient des habitudes paisibles. A mesure que les causes de détresse diminueraient pour eux, les motifs de sécurité augmenteraient en même temps pour la société dans une proportion égale. Une foule de questions secondaires se rattachent à la création de la propriété intellectuelle, mais aucune ne présente de difficulté sérieuse, et certaines, au contraire, offrent de tels avantages au trésor, qu'il deviendrait facile de diminuer la quotité des impôts qui pèsent le plus sur les classes pauvres.

» C. B. F. »

Le Moniteur industriel.

CRÉATION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

« M. Jobard vient de publier une brochure sur cette question. Cette brochure n'est pas fort volumineuse, elle n'est que de soixante pages. Mais, dans ce peu de lignes, que d'idées neuves, que de raison et que d'esprit ! Aussi, à ne pas en douter, le travail de M. Jobard aura tôt ou tard une influence marquée sur les choses d'ici-bas, et son auteur sera placé un jour parmi ceux qui ont poussé le monde au véritable progrès.

» Que l'on annonce aujourd'hui que le gouvernement prépare un projet de loi dans lequel les écrivains ne seront déclarés propriétaires de leurs livres que pendant cinq, dix et quinze ans, et seulement après avoir payé, pour cette propriété, 500, 1,000 ou 1,500 francs, demain tous les journaux accuseront le gouvernement d'injustice, de spoliation, et d'iniquité. Eh bien ! aux auteurs des inventions, à qui nous devons infiniment plus qu'aux auteurs des livres, l'on a imposé ces conditions rigoureuses, et, non seulement les journaux ne s'en plaignent pas, mais les législateurs même qui ont fait la loi des auteurs des livres, refusent de reconnaître les mêmes droits aux auteurs des inventions ! Evidemment, cette fois, l'impartialité des journaux

et l'égalité des droits devant la loi sont un impudent mensonge.

» Mais ce n'est pas de ces vérités stériles que s'est occupé M. Jobard : il sait que les meilleures discussions sur Justinien et Domat ne conduisent plus aussi directement à la solution des questions sociales, que l'exposition vraie, animée et brillante des produits nets, que la démonstration mathématique du bénéfice des réformes proposées. Que nous donnera, que nous rapportera votre innovation ? n'est-ce pas la question que nous adressons aujourd'hui à tous ceux qui demandent autre chose que ce qui est ?

» Portant ses regards sur notre système économique, M. Jobard a vu que la propriété foncière était exempte des épouvantables crises qui sont la plaie de l'industrie et du commerce. En cherchant l'explication de ces phénomènes et le remède au mal, il est arrivé aux conclusions suivantes : « Tant que le territoire du pays est livré à la *vaine pâture*, tant que tout appartient à tous, il n'existe de propriété pour personne; mais aussitôt que les terres sont partagées, bornées et clôturées, la propriété commence à exister réellement et tend à s'accroître avec le temps. Il en sera de même de l'industrie et du commerce qui se trouvent littéralement livrés, en ce moment, à la *vaine pâture;* chacun foule à qui mieux le champ de tout le monde et se plait à détruire les barricades que d'aucuns se permettent d'élever sur le commun. Constituez donc l'industrie et le commerce, élevez donc à l'état de propriété les œuvres du génie industriel et la clientèle commerciale! Car voilà le nœud gordien! voilà ce *quelque chose à faire* que les économistes soupçonnent, sans avoir pu le formuler encore. »

» On le voit, l'idée-mère de M. Jobard est celle-ci : Avec la propriété foncière, nous avons organisé le travail agricole; avec la propriété des inventions et des clientèles, nous pouvons organiser l'industrie et le commerce.

» Pour ceux qui ne regardent qu'à la surface, ce système ne sera qu'un rêve; pour ceux qui en étudiront le *pour* et le *contre*, sans prévention, avec conscience et complétement, il sera peut-être mieux raisonné, plus applicable et plus fécond qu'aucun de ceux proposés dans ce dernier temps.

» Tout le monde le sait, l'état de propriété chez un peuple marque le degré de sa civilisation : sauvage, la terre appartient

au plus fort; barbare, biens et autorité sont le privilége de quelques chefs; civilisé, la loi détermine les droits de tous et à égard à tous les droits.

» Ainsi, non seulement la civilisation et le bien-être ont marché avec la propriété, mais encore le bien-être et la civilisation ont été en raison directe du nombre des propriétaires.

» Et cela n'est pas difficile à expliquer. Avec beaucoup de propriétaires, les lots à exploiter sont plus sous les yeux du maître; ils s'améliorent plus et produisent plus. Avec peu de propriétaires, chacun ne remplit pas si bien sa mission, et les résultats ne sont pas les mêmes; c'est que, dans ce cas, la responsabilité, c'est-à-dire le bénéfice ou la perte, ne pèse pas sur le grand nombre possible. Mais ce n'est pas tout, — avec beaucoup de propriétaires, les besoins de tous se rapprochent d'une moyenne, et les échanges, quand les besoins sont les mêmes, ne sont ni des sacrifices, ni des exactions; avec peu de propriétaires, le bien-être ne peut être et n'est que l'exception, pendant que la souffrance est et doit être la règle. Tout cela est clair, évident, inattaquable, car tout cela est démontré par la logique et par l'histoire.

» Mais, quoique la propriété soit un moyen si puissant de production, de richesse et de bien-être, nous en avons été avares à l'excès; et, aujourd'hui encore, il y a bien peu de propriétaires parmi nous. A quoi l'attribuer? Au sentiment égoïste, mais nullement calculé, qui nous porte à croire que reconnaître à d'autres une propriété, c'est nous en dépouiller, c'est nous appauvrir nous-mêmes. Si nos pères avaient toujours raisonné de la sorte, nous en serions encore à la prospérité et à la civilisation des Caffres et des Samoyèdes.

» Tout ce qui est propriété aujourd'hui, ne l'était pas autrefois, et tout ce qui l'était autrefois, ne l'est plus aujourd'hui. La propriété n'est donc ni une chose immuable, ni une chose parfaite : elle est, comme toutes les institutions des hommes, relativement plus ou moins bonne, mais toujours susceptible de réformes et d'améliorations.

» Autrefois, la propriété littéraire n'existait pas; on l'a créée. Reconnaître le droit de propriété à un homme qui a fait un livre avec ses jours et avec ses nuits, avec ses pensées et avec son génie, c'était certes une justice. Mais ce n'était pas seulement

cela, c'était aussi un bon calcul : que d'excellents livres dont nous profitons aujourd'hui et qui n'auraient jamais vu le jour, si la propriété littéraire n'eût pas été reconnue !

» Mais il est d'autres choses qui viennent de notre tête et de notre génie, qui n'étaient pas hier, qui sont aujourd'hui, et qui viendront encore demain, choses plus précieuses et plus admirables même que les livres, car nous leur devons tout ce que nous avons, excepté la terre, le soleil, les arbres et l'eau, auxquelles nous n'avons pas reconnu et auxquelles nous refusons encore de reconnaître le droit de propriété ! Et cependant n'est-elle pas à moi cette invention que j'ai faite, que j'ai tirée de moi, que nul n'avait trouvée auparavant, et qui dès ce jour augmentera le domaine de l'homme ? Elle est bien à moi, car, si je veux, je ne la ferai pas connaître et peut-être nul ne la retrouvera jamais : elle est à moi, et cependant la loi qui déclare appartenir à cet enfant le champ de son arrière-grand-père et de son cousin au sixième degré, déclare que mon invention ne m'appartient pas? Et qu'a de commun cet enfant avec ce champ ? L'a-t-il créé, l'a-t-on créé pour lui? Et mon invention, sans moi, n'existerait pas : elle a été faite avec mon intelligence, elle est une partie de moi-même !

» Mais la propriété des inventions élevée au rang de la propriété foncière, ce serait un monopole immense au profit des inventeurs et au détriment de la société? C'est une grosse erreur. Ne pourrait-on pas dire aujourd'hui de la propriété d'un champ ce que l'on dit de la propriété des inventions? Mais prouvons, démontrons, que la propriété des inventions, tout comme la propriété des terres, serait profitable à toute la société; que ce n'est pas la non-propriété des inventions qui est le bénéfice, mais que c'est au contraire cette non-propriété qui est la perte de tous.

» Une invention n'est pas un empiètement sur l'avoir de qui que ce soit : ce n'est qu'un outil de plus mis dans la main d'un producteur. Si, avec cet outil, les produits ne sont pas obtenus à plus bas prix ou de meilleure qualité, ou en plus grande abondance, l'inventeur ne s'en servira pas. Mais si les produits sont obtenus en plus grande abondance, ou de meilleure qualité, ou à plus bas prix, l'invention sera un profit pour la société. Ce n'est pas contestable.

» Mais l'invention arriverait sans la propriété de l'invention, et le bénéfice serait plus grand pour la société si la propriété de l'invention n'était pas reconnue? On l'a cru, et l'on s'est trompé. En Angleterre, la loi des patentes a devancé celle de tous les autres peuples de 167 ans. Il en est résulté que, pendant tout ce temps, les inventions de la France, de la Belgique et de l'Allemagne sont passées en Angleterre, et lui ont porté la machine à tricoter, l'art d'emboutir la tôle, le balancier à monnaie, la fabrication des étoffes, etc., etc. Mais tout le monde le sait, si l'inventeur ne voit pas le profit, le privilége au bout de sa découverte, il ne s'en préoccupe pas de toutes ses forces, il n'y travaille pas nuit et jour, et les combinaisons capitales n'arrivent pas. Ce n'est pas tout, les inventions ne viennent pas parfaites, complètes: pense-t-on que l'auteur d'une invention dépensera tout son temps, tout son travail et toute sa fortune, si, après cela, son invention ne doit pas lui appartenir? Ce serait vouloir exiger que les inventeurs fussent insensés.

» Ainsi, une invention déclarée propriété, sans rien enlever à qui que ce soit, devient pour la société tout entière une source de richesse et de bien-être.

» Mais la loi des brevets telle qu'elle est ne suffit-elle pas pour compenser les avances des inventeurs, et pour provoquer la recherche des découvertes? Voici, sur ce point, la pensée de M. Jobard :

« Vous accordez aujourd'hui 500, 1,000 brevets temporaires étriqués, bridés et emmaillotés de manière à leur couper la respiration ; on peut les considérer comme morts-nés, quand vous les entourez de restrictions, en leur délivrant leur acte de naissance. Aussi la mortalité s'élève-t-elle à plus de 95 0/0 dans votre pays. Mais vous vous excusez de ce carnage à la manière des infanticides, qui prétendent que tous ces embryons n'étaient pas nés viables ! C'est une erreur, et, si vous voulez vous en convaincre, donnez-leur un peu d'air, desserrez les bandelettes, laissez-les respirer librement et s'ébattre, et vous les verrez croître et embellir chaque jour sous les soins caressants de leurs pères. Mais à quoi bon ces soins pour un enfant condamné à mourir fatalement à l'âge de cinq ou dix ans, ou qui, s'il arrive à quinze ans, sera pris par la conscription, au moment même où

ce fils bien-aimé pourrait commencer à indemniser son père des soins coûteux prodigués à son enfance? Oui, nous en avons la conviction, ce ne serait pas 1,000, mais bientôt 5,000 naissances que l'on viendrait déclarer à votre état-civil des enfants du génie, si vous consentiez à leur délivrer un brevet d'immortalité, avec la faculté de pouvoir mourir, à leur gré, c'est-à-dire quand ils deviendraient trop vieux pour lutter contre leurs jeunes successeurs. »

« Une fois son système exposé, M. Jobard examine sous toutes ses faces, et se pose toutes les objections possibles, et répond à toutes de manière à ébranler ses plus intrépides adversaires. Nous ne pouvons le suivre dans ses développements, mais il nous semble qu'il est impossible de le faire sans conclure comme lui :

» Multiplions les propriétaires, et, pour y parvenir sans dépouiller les anciens, élevons au rang de propriété tout ce qui est susceptible d'être circonscrit, mesuré, pesé; tout ce qui est susceptible d'acquérir une plus-value par le travail, et nous entrerons d'emblée dans la véritable voie d'organisation sociale. après laquelle le monde entier soupire et qu'il est plus qu de lui donner. »

L'Ami de l'ordre.

Les principales branches de l'industrie nationale sont en ce moment plus ou moins vivement atteintes de langueur; il n'en est aucune qui n'éprouve quelque souffrance. Tous ceux qui ne sont point indifférents au bien-être du pays, s'affectent de cette situation et n'attendent l'avenir qu'avec anxiété; s'ils sont unanimes pour appréhender le mal, ils n'en signalent que vaguement la source et n'osent qu'à peine en indiquer le remède, soit qu'ils l'ignorent, soit qu'ils désespèrent de son efficacité. Chacun s'en va répétant : *donnez-nous des débouchés!* Tandis qu'il

faudrait au contraire demander au gouvernement et à la législature de mettre l'industrie et le commerce à même de profiter des débouchés.

Les organes de la publicité, au lieu de se préoccuper des questions oiseuses et stériles des partis, devraient éclairer l'opinion publique sur les intérêts matériels du pays. Depuis longtemps quelques hommes sérieux essaient de donner cette tendance utile à la presse, et, bien que leurs efforts n'aient jusqu'ici obtenu que peu de succès, ils n'ont point cessé de renouveler les invitations, de faire preuve d'une persévérances infatigable.

Parmi ces hommes se distingue surtout M. Jobard, directeur du *Musée de l'Industrie belge*. Appelé par *la nature de ses fonctions*, et ce qui est mieux encore, par *la nature de ses études et de ses goûts*, à connaître les *vrais intérêts* de l'industrie et du commerce, et de plus, à *défendre et à éclairer ces intérêts*, M. Jobard n'a pu rester insensible aux plaintes qui s'élèvent de toutes parts, ni oisif à l'aspect des ruines qui s'amoncèlent autour de nous. Aussi, dans la brochure qu'il vient de publier sur cette manière, *le savant et spirituel* directeur du musée ne se contente pas de montrer, dans toute son étendue, le mal qui nous ronge, il en indique la source, il en fait voir le remède.

Les partisans les plus décidés de la liberté illimité de l'industrie et du commerce, le reconnaissent aujourd'hui, *la concurrence* est la cause de tout le mal. *Les pays de liberté* sont presque toujours les seuls que ravagent et désolent les crises industrielles et commerciales. La raison en est, dit M. Jobard, et tout le monde après lui, que dans les états constitutionnels chacun *est seul contre tous;* chacun jouit de l'étrange liberté de ruiner son voisin par une concurrence à mort. Cette concurrence, prônée avec exagération par les partisans du *laissez faire, laisser passer*, devait produire des merveilles, exciter le génie des découvertes. inspirer le commerce et l'activer, multiplier la production, et dans l'intérêt du consommateur, amener le bon marché. L'expérience a donné un cruel démenti à ces prévisions : la concurrence n'a produit que des merveilles factices, elle a été plutôt funeste qu'utile aux inventeurs; au lieu d'activer le commerce. elle a inspiré d'ignobles spéculations; elle a multiplié la pro-

duction et causé l'encombrement, et par suite bien des crises, bien des ruines; elle a amené le bon marché, mais avec la fraude. La concurrence a placé le fabricant et le marchand dans des conditions telles qu'ils ont dû faire consister le mérite de leur industrie et de leur commerce, non dans l'art de fabriquer mieux et de vendre de meilleures marchandises, mais dans celui de fabriquer et de vendre à meilleur marché, et ils n'ont pu y parvenir que par des expédients immoraux.

Faut-il donc supprimer la liberté à cause des abus qu'en font des industriels et des marchands sans conscience? Non sans doute; mais il faut tâcher, par tous les moyens possibles, de concilier l'ordre avec la liberté; mais on ne saurait y parvenir qu'à l'aide de lois et règlements, destinés à assurer à chaque citoyen la jouissance *des droits communs*, sans empiètement possible sur ceux des autres.

Ces lois existent pour la *propriété foncière;* il faut en créer d'analogues pour protéger *la propriété de l'intelligence,* et préalablement assurer à celle-ci *la propriété* de ses produits.

La création de la proprieté intellectuelle, tel est le remède nérateur de l'industrie et du commerce, c'est ce que M. J propose; tel est le but qu'il poursuit, telle est la pensée développe avec une force étonnante de raison et une élé peu commune de style. Nous voudrions donner en entie belles pages, qui font tant d'honneur à la haute intelligence de M. le directeur du Musée; mais les bornes de notre journal s'y opposent.

Le Commerce belge.

Le calme qui succède à toute surexcitation physique ou morale permet aux journaux naguère absorbés par les questions politiques soulevées lors des dernières élections, de s'occuper

presque exclusivement de la satisfaction à donner aux intérêts matériels.

Nous voyons avec plaisir le même mouvement se propager dans toute la partie intellectuelle du pays, et aux brochures sur les tendances des libéraux, sur les empiètemens des catholiques, sur l'influences du clergé, sur la situation des partis, succéder des mémoires sur les questions de haute économie politique qui exigent un examen sérieux et approfondi.

A la tête de ces livres utiles nous placerons le mémoire de M. Jobard sur la *propriété intellectuelle* et sur la nécessité d'organiser et de discipliner le travail, mémoire que nous voulons *relire encore*, parce qu'il sort du cadre des écrits ordinaires et qu'une quatrième ou une cinquième méditation ne sont pas superflues lorsqu'il s'agit d'idées transcendantes.

Le Commerce d'Anvers.

« Tout le monde connaît aujourd'hui le remarquable ouvrage » publié par M. Jobard, sur l'organisation du travail. On a lu » son livre chez nous, en France, en Allemagne, et, de toutes » parts, les esprits les plus éclairés ont applaudi à la pensée » généreuse qui l'a inspiré, aux observations judicieuses qu'il » renferme, aux aperçus aussi fins que solides qu'il présente, et » surtout à cette conception si simple quoique si féconde, dans » laquelle se résume tout le système d'organisation nouvelle, » *la création de la propriété intellectuelle.*

» Ces jours-ci, M. Jobard, pour mettre la dernière main à son » œuvre, l'a formulée en un projet de loi. »

Il divise sa matière organisable en trois groupes; le premier concerne les brevets d'invention, le second tout ce qui ressort

de la loi sur la propriété littéraire, les dessins et modèles; le troisième les marques de fabriques.

Pour les brevets d'inventions, M. Jobard propose d'accorder des patentes perpétuelles, et d'échelonner la redevance progressive, que le patenté devra chaque année verser au trésor, à l'effet d'être maintenu dans son titre de propriété.

Pour la propriété littéraire et artistique, mêmes mesures et même redevance progressive, mais plus faible.

Quant aux marques de fabrique, l'adoption et la prise de possession par le dépôt, ne seront point facultatives; mais elles seront obligatoires pour tous les fabricants.

Tous les objets fabriqués et mis en vente dans le pays, porteront la marque du fabricant; tous ceux qui seront exposés en vente sans marque, seront saisis par les agents du gouvernement, et vendus au profit des pauvres.

La contrefaçon des marques, poinçons, estampilles, etc., etc., sera punie comme le faux en écriture authentique.

« A l'aide de cette esquisse, M. Jobard fait faire un pas immense à son *idée;* car la voilà revêtue d'une forme pratique, » et les publicistes, les ministres, qui par là en sont mis pour » ainsi dire en possession, n'ont plus qu'à discuter les moyens » proposés pour l'appliquer.

» Déjà nous avons vu un journal de la capitale, le *Globe*, » promettre d'examiner le plan de M. Jobard. D'autres de ses » grands confrères l'imiteront sans doute, et rien n'empêchera, » espérons-le du moins, quand la matière aura été bien élaborée par les discussions contradictoires de la presse, que le » gouvernement s'en emparc, pour, à son tour, en faire l'objet » d'une proposition aux chambres. A son défaut, d'ailleurs, un » député animé d'un saint zèle pour tout ce qui peut être utile, » et voué plus spécialement aux questions des intérêts sociaux, » ne pourrait-il pas prendre l'initiative et saisir la législature » d'un projet de loi?

» M. Jobard a mis les faiseurs sur la voie d'agir; plus qu'un » autre il était à même de leur rendre ce service et de couronner ainsi son ouvrage. Souhaitons que tant d'intelligence, de » zèle, d'efforts ne soient pas infructueux; car il faudrait alors » désespérer de nous, si, lorsque le mal est généralement

» reconnu, et que les moyens d'y remédier ne sont pas jugés
» impraticables, tout notre savoir-faire consiste, en définitive...
» *à n'aboutir à rien.* »

GUSTAVE DELVIGNE, A L'AUTEUR.

Liége, le 9 septembre 1843.

Monsieur,

... Enfin j'ai lu votre brochure, votre manifeste. Vous ne trouverez pas étonnant que dans la position d'esprit où je suis, et qui
e résultat de longues méditations sur la matière, la lecture
votre travail ait produit sur moi une bien profonde im-
sion.

m'a semblé voir un phare lumineux, offrant une direction
et stable à des recherches vagues et indéfinies! J'avoue que sa vive lumière m'a un peu ébloui; j'ai fermé les yeux pour les reposer, puis je les ai rouverts pour m'assurer si ce n'était pas un éclair, auquel succède l'obscurité.

Il me semble, si je ne suis pas insensé, qu'une théorie aussi belle pourra passer aisément dans le domaine des faits.

Enfin, monsieur, je commence à comprendre le pourquoi de l'action sympathique qui m'a fait désirer d'entrer en relations d'amitié avec vous, par l'analogie frappante de nos idées, qui concourent vers un même but : la recherche de la vérité.

Vous venez de faire connaître le levier puissant qui doit soulager les misères sociales; où sera votre point d'appui? croyez-vous le trouver dans les hommes d'état, dans les gouvernements, dans la raison publique? Mais M. Séguier ne vous a-t-il par prévenu que vous seriez traité de rêveur, que vous aviez tort d'avoir trop tôt raison, que dans ce siècle de lumières rien n'était plus commun que les aveugles?

La raison publique! mais combien faut-il de temps pour qu'elle parvienne à comprendre?

Il me paraît qu'une association des hommes donés du génie créateur, de tous les inventeurs enfin, grands et petits, qui doivent s'attacher à vous par les liens d'une véritable reconnaissance, est l'idée à laquelle vous devez vous arrêter; car nul n'a plus exalté leur mérite, nul ne les a plus consolés, eux pauvres et malheureux, nul ne les a plus relevés dans l'opinion publique; nul enfin n'a mieux plaidé leur juste cause; voilà votre point d'appui?

Tout votre système est fondé sur la puissance productrice des hommes de génie; et vous ne pouvez disconvenir, qu'une association des inventeurs de tous les pays ne puisse former une véritable puissance morale, un grand foyer de lumières et de capacités, et ne soit d'une immense ressource pour la société.

Appuyez-vous donc sur eux, et vous verrez qu'il ne sera pas difficile, après cela, d'arriver à la création de la *propriété intellectuelle*, car ce sont leurs intérêts que vous défendez; il est donc impossible que vous éprouviez de la résistance d'ailleurs que de la part des incapables ou des étourdis...

Agréez, etc.

M. MORAND, PUBLICISTE, A L'AUTEUR

Paris, le 5 septembre 1843.

Monsieur,

Votre brochure sur la *Création de la propriété intellectuelle* est certainement un des ouvrages les plus *sérieux* qui aient été produits dans ces derniers temps, et je ne puis assez vous remercier de me l'avoir envoyée.

J'y trouve une foule de pensées, d'observations, admirables de justesse et de profondeur. J'en prendrai plusieurs et j'aurai soin de vous citer, non seulement pour me conformer à des principes que je professe; mais aussi parce que vous devez faire autorité en ces matières.

Quant à certaines opinions, en très-petit nombre, que je ne partage pas encore entièrement, je les discuterai avec vous, monsieur, quand notre journal l'*Organisation* commencera à marcher; vous ne refuserez pas, nous l'espérons, de le compter au nombre *de vos organes.*

Il est malheureux que la presse quotidienne, en général, ne se prête qu'avec une extrême répugnance à la propagation de certaines vérités pratiques, sans lesquelles la paix et l'harmonie deviennent impossibles dans nos sociétés modernes.

Vous avez raison, monsieur, de vouloir que les grands journaux, si préoccupés en ce moment des questions oiseuses et stériles de la politique de partis, commencent enfin à discuter les questions qui touchent directement au bonheur de l'humanité. Les journaux, qui devraient être de puissants moyens de régénération sociale, ne servent, le plus souvent, qu'à détourner les esprits des études sérieuses et à embroniller les idées les plus simples.

C'est que les journalistes réellement instruits sont extrêmement rares: il n'y en a beaucoup qui n'ont jamais lu autre chose que les nouvelles courantes et les articles Paris ou Londres.

Ils ne songent guère qu'à faire arriver leurs patrons au pouvoir pour y arriver eux-mêmes, s'il est possible. La presse quotidienne, à peu d'exeptions près, ne fait que continuer l'œuvre de démolition commencée vers la fin du dernier siècle; bien loin de seconder les hommes qui rassemblent des matériaux pour une reconstruction quelconque, elle les écarte et les repousse tant qu'elle peut, comme si elle ne se sentait à l'aise qu'au milieu des ruines.

M. le vicomte Dubouchage, pair de France, a lu votre ouvrage avec un très-vif intérêt; il m'a signalé hier plusieurs passages qui l'ont beaucoup frappé et qu'il a eu soin de noter. Il s'occupe de ces questions en véritable homme d'état.

Agréez, etc.

La Nation.

Il y a, dans cet ouvrage, une foule de vérités pratiques, de vues neuves et hardies, d'observations justes et profondes, sur lesquelles nous reviendrons plus d'une fois, parce qu'il importe de les faire pénétrer le plus avant possible dans les masses laborieuses.

La *Nation* est dirigée par des considérations d'intérêt général, et non point par un esprit étroit de coterie, comme tant d'autres journaux. Jamais la crainte d'avoir à citer honorablement, dans ses colonnes, des hommes qui ne marchent pas toujours avec elle sous le même drapeau, ne l'empêche d'accueillir les idées utiles qu'on lui propose. Par exemple, elle n'adopte pas, à beaucoup près, tous les principes de l'école de Fourrier ; mais a-t-elle hésité à reconnaître que cette école, envisagée seulement au point de vue industriel, est la plus savante peut-être qui se soit produite en Europe dans les temps modernes?

La *Nation* n'entre jamais dans ce qu'on appelle la *conspiration du silence* contre les nouvelles publications qui paraissent. Elle les discute, ou les annonce avec une entière bonne foi, dès qu'elles lui parviennent. Si elle n'a point parlé jusqu'ici de l'important ouvrage de M. Jobard, c'est que cet ouvrage n'était encore parvenu à aucun de ses rédacteurs.

M. Jobard nous fournit d'excellentes raisons pour réfuter les doctrines singulières et tant soit peu barbares du *Journal des Débats* en économie sociale. Par exemple, pour répondre à un long article des *Débats* du 12 septembre, nous dirons avec M. Jobard : « Les crises industrielles et commerciales sont » nécessaires, inévitables et périodiques, à ce que l'on prétend. Mais comment » se fait-il qu'elles ne ravagent que les *pays de liberté ?* C'est ainsi que l'on » nomme les pays *constitutionnels*, où chacun est *seul contre tous*, et jouit de » l'étrange privilége de pouvoir ruiner son voisin par une concurrence à *mort*, » dans laquelle la victoire reste toujours du côté des *gros monceaux* d'or. »

M. Jobard s'élève plusieurs fois, et de toutes ses forces, contre la libre concurrence et l'odieux antagonisme dont l'esprit s'est déjà profondément empreint dans nos mœurs, et qui, tôt ou tard, si l'on n'y met un terme, finiront par dissoudre la plupart des sociétés de l'Europe.

Il passe ensuite à ces fraudes inouies, à ces innombrables falsifications par lesquelles tous les produits sont altérés et la santé publique souvent compromise. Que de maladies, quelquefois longues et sérieuses, n'ont pas d'autre cause que l'usage de boissons ou de certains aliments falsifiés ! Et on ne peut même pas compter sur l'efficacité des remèdes, car : « la fabrication des drogues étant une chose très-lucrative, dit M. Jobard, elle a particulièrement fixé la rapacité des falsificateurs qui s'attachent principalement aux produits d'un prix élevé, tels que la *quinine*, la *morphine*, les composés mercuriels, etc. Ils font de l'onguent mercuriel sans mercure, et des extraits où il ne manque que la substance dont ils portent le nom. »

Après avoir sommairement indiqué les effets les plus graves, les plus désastreux, de la libre concurrence, et du *laisser faire* et du *laisser passer*, tant préconisés par les économistes officiels de notre époque, M. Jobard cherche, en homme que dirige le véritable amour du bien public, les moyens de remédier au mal qui ronge les sociétés modernes et qui menace de les dissoudre. Ceux qu'il propose nous paraissent bons et immédiatement praticables dans l'ordre actuel, et nous pensons qu'il en résulterait de nombreuses améliorations. Aujourd'hui, nous ne les discuterons pas; nous nous bornerons à les exposer tels que nous les trouvons dans le *résumé* que donne M. Jobard.

« Faites, dit-il, que les mille et une inventions de l'industrie deviennent *la chose* de ceux qui les font.

» Faites que la clientèle et l'achalandage soient la propriété de ceux qui les forment.

» Faites qu'un livre, qu'un tableau, qu'un opéra, qu'une recette, qu'une » méthode appartiennent à ceux qui les conçoivent et leur donnent une forme » ou une valeur commerciale ou marchande quelconque.

» . . . . . Tant que les inventeurs seront tenus hors la loi et privés du *droit commun*, qui est évidemment la faculté de jouir du fruit de ses œuvres; tant que le génie ne sera pas affranchi; tant que le travail du serf intelligent ne lui laissera pas même un honnête pécule, il ne faudra pas s'étonner qu'il entraîne plus d'une fois encore les esclaves au mont Aventin. La cause unique de cet état permanent de révolte du prolétaire contre le propriétaire est aisée à comprendre et serait bien facile à atténuer; en augmentant indéfiniment le nombre des propriétaires sans déposséder les anciens, etc. »

Certes ce que demande M. Jobard est parfaitement juste, et si les hommes qui s'enrichissent par le travail d'autrui n'étaient en trop grand nombre dans les assemblés législatives et dans les administrations supérieures; il est bien probable que la propriété intellectuelle ne tarderait pas à prendre place à côté de la propriété matérielle et à obtenir les mêmes droits, les mêmes priviléges, les mêmes garanties. Dès lors disparaîtraient des pays soi-disant constitutionnels de grandes iniquités et des anomalies choquantes. On ne verrait plus végéter dans une profonde indigence les enfants de ceux qui, par leurs travaux ou par leurs découvertes, ont accru les richesses de leur patrie. On ne verrait plus un si grand nombre d'hommes de cœur et d'intelligence exclus des colléges électoraux, où sont admis des censitaires illettrés qui n'ont eu souvent d'autre mérite que celui de s'emparer habilement du bien d'autrui. Nous reviendrons sur ces questions, qui appellent un sérieux examen.

LETTRE DE M. A. SÉGUIER,

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

Paris, le 6 mai 1843.

« Monsieur Jobard,

» Mes occupations seules m'ont empêché jusqu'ici, de vous dire, ce que pourtant j'ai si bien senti en les lisant, que vos *articles* sur l'*Organisation de l'industrie* m'ont fait *le plus vif plaisir et* que *je suis de votre avis corps et âme;* mais, hélas ! nous serons traités de rêveurs. N'importe, j'ai fait du prosélytisme, j'ai communiqué vos journaux à plusieurs députés et *j'ai remarqué* qu'ils avaient fait sensation.

» Imprimez donc à part *ces excellentes idées,* et répandez-les à profusion.

» Pour beaucoup, elles auront l'inconvénient de ne pas être sorties de leur cerveau ; mais quand ils se les seront appropriées et qu'ils auront oublié que vous en êtes l'auteur, ils les donneront comme leurs, et ils auront pour elles l'amour d'un père *pour* ses enfants.

» Oui, vous avez raison, mais vous avez peut-être le tort d'avoir trop tôt raison. Dans ce siècle de lumières, il y a tant d'aveugles !

» Adieu, cher collègue en tribulations industrielles; répétons nos idées, semons-les partout, elles finiront par lever quelque part.

» Je me charge de disséminer à Paris l'intéressante brochure qui fera de tous vos articles un *corps de doctrine* sur l'organisation de l'industrie.

» Adieu, à bientôt ! »

LETTRE DE M. BLANQUI, DE L'INSTITUT.

Paris, le 12 mai 1843.

» Monsieur Jobard,

» J'ai reçu les nos du *Courrier Belge* que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Il y a longtemps que j'apprécie les efforts que vous faites, pour guérir l'Europe de l'infirmité militaire qui la dévore et qui la ruine.

» Je sais aussi avec quelle spirituelle énergie, vous faites la guerre aux abus de l'industrie, et je vous remercie, pour ma part, *des arguments que j'ai plus d'une fois puisés dans vos écrits.*

» Si j'avais, en ce moment, ma liberté d'esprit tout entière, j'aurais bien quelques observations à vous soumettre, sur le curieux travail que vous venez de consacrer aux brevets d'invention; mais j'aime mieux vous exprimer ici, toutes mes *sympathies* pour votre verve infatigable, pour votre raison piquante, pour vos sérieuses recherches des meilleures lois à donner au monde laborieux.

» Le temps est pour nous, monsieur, pour vous surtout, qui le devancez par la hardiesse de vos vues et l'originalité de vos conceptions.

» Si nous faisons enfin le chemin de fer de Paris à Bruxelles, j'irai vous voir, au lieu de vous écrire, et vous exprimer, en personne, mes sentiments déjà bien anciens pour vous. »

LETTRE DE M. ROBERT, FABRICANT, RUE POISSONNIÈRE.

Paris, le 30 mai 1843.

« Monsieur Jobard,

» En lisant vos articles sur l'*Organisation du travail,* je me figurais avoir pensé tout cela; ce qui m'arrive, toutes les fois que je lis quelque chose de vrai et de juste. C'est une œuvre qui

portera ses fruits, mais plus tard. Je ne suis pas surpris, parce que je vous connais, que vous ayez fouillé si profondément dans le vif, tout en rendant vos idées palpables, par des comparaisons frappantes, dans des questions où les nuances du bien et du mal se touchent et se fondent, pour ainsi dire, de façon à ne présenter aucune différence appréciable aux yeux du vulgaire.

» Bien que vos théories ne soient pas à la veille de trouver leur application, je puis vous dire que j'ai eu l'occasion de m'apercevoir, depuis que j'ai lu vos articles, combien le nombre de gens qui partagent vos idées, sur les abus de la concurrence, est plus considérable que je ne l'aurais cru.

» Le mal est si grand, il fait de si rapides progrès, que nous ne sommes peut-être pas si loin qu'on pourrait le penser, d'y voir appliquer le remède.

» Il manquait un point de cristallisation, autour duquel les idées de tous les industriels pussent venir se grouper pour former un puissant faisceau, et ce centre, ce noyau, ce pivot, ce drapeau, vos articles le deviendront....

» J'ai l'honneur, etc. »

LETTRE DE M. MAZEAU, NOTAIRE, A DIJON.

Dijon, le 27 septembre 1843.

« Mon cher ami,

« Merci, mille fois merci, de ton souvenir d'amitié, à laquelle j'attache un très-grand prix : j'ai reçu ta petite brochure renfermant tes réflexions sur la *création et l'organisation de la propriété intellectuelle :* je l'ai lue et méditée, et j'y trouve des motifs et des raisonnements qu'il me paraît impossible de réfuter, puisque les faits sont palpitants de vérité, et qu'ils sont là pour en attester l'évidence.

« Cette belle pensée créatrice d'un nouvel ordre de choses doit nécessairement faire invasion dans le monde civilisé, car, en principe, comme en équité, comme en droit naturel, nous de-

vons jouir librement de ce qui nous appartient, soit par succession, soit par acquisition, soit par invention.

» La révolution, en abolissant les maîtrises, les jurandes, les corporations, a voulu renverser un monopole de faveurs réservé au souverain, pour en faire la répartition, suivant *son bon plaisir*, à des privilégiés. Ensuite elle a voulu renverser ces bénéfices, ces charges vénales qui se transmettaient à prix d'argent, de sorte que le nombre de chaque profession était limité et restreint au profit de ceux-là seulement qui pouvaient acquitter le prix de la charge ou du bénéfice attaché à la corporation où l'on voulait entrer.

» Alors on a pensé à la propriété industrielle, qui prenait chaque jour de la consistance, et se développait progressivement dans la marche rapide de notre civilisation. Le nouveau gouvernement a créé des brevets, des titres de propriété, pour un temps déterminé, moyennant une redevance qui, souvent, ne peut être soldée par l'inventeur, parce qu'ordinairement le génie naît dans la pauvreté et meurt souvent sans pouvoir sortir de la misère. De là une immoralité effrayante; par suite de trafics honteux, on voit souvent le malheureux industriel obligé de vendre son nom, son génie, son invention et sa gloire, à d'avides parasites, spéculant sur la gêne des gens de génie, qui sont de fait les premiers hommes du monde; d'autres, concédant leur bien moyennant une faible portion de bénéfice annuel, à des sociétaires qui finissent presque toujours par devenir les maîtres absolus d'une belle découverte qu'ils n'ont pas faite. Enfin, après le temps déterminé par le brevet, l'invention tombe dans le domaine public! Quoi de plus injuste, de plus immoral? Par cela seul vous paralysez les recherches, vous tuez l'industrie, vous brisez ce fameux levier qui est le véhicule, le véritable moteur de la civilisation, *l'amour de la propriété*, sans lequel l'homme devient apathique, indifférent pour tout ce qui rayonne autour de lui.

» Tes réflexions, mon cher ami, sont celles d'un homme grave et sérieux; elles vont jeter dans le monde industriel et pensant, le germe d'un nouvel ordre de choses, qui fructifiera sans doute. Honneur donc aux citoyens qui s'occupent de l'intérêt public, ils ont bien mérité du pays! Du courage et surtout de la persévérance, car aujourd'hui, comme de tous les temps, il est difficile de faire le bien et de répandre des lumières; souvent les

meilleures choses restent inconnues, enfouies et cachées dans un coin, parce que personne ne veut prendre l'initiative de la publicité; mais en revanche le charlatanisme, avec ses cent bouches d'airain, donne de la célébrité et nn nom à ce qui ne vaut pas la peine d'être cité.

» *La propriété industrielle* doit être revendiquée pour tous les citoyens d'un état, tant pour eux que pour leurs descendants, qui viendront un jour prendre place dans la société; ils auront à leur tour des prodiges d'invention à lui offrir, — mais il ne faut pas leur enlever ce droit sacré, respecté par toutes les nations, le droit de la propriété de ce qui nous appartient, soit par échange, acquisition, invention ou succession.

» Voici bientôt le moment où la loi sur les brevets d'invention va être discutée aux chambres; c'est donc le cas de faire retentir les journaux, non seulement de la capitale, mais encore de nos provinces, de ces justes réclamations; nous avons aussi dans nos provinces des hommes de génie, animés du feu de l'industrie inventive, qui veulent approcher de ce grand foyer. — Il me semble qu'une pétition nationale, couverte de signatures, présentée à l'assemblée constituante, produirait le meilleur effet possible; elle amènerait sur le terrain de la discussion, des législateurs, des orateurs, des industriels, qui défendraient les droits acquis à une propriété que personne n'oserait disputer à l'homme de génie.

» Adieu, mon cher ami, pardonne-moi, mais je me sens tellement inspiré par tes belles pensées, que je ne m'arrêterais pas, si je ne m'apercevais que le papier va me manquer; je te le répète, tu m'as fait un bien grand plaisir en m'envoyant ton opuscule.

« *Val et me ama.* »

LETTRE DE M. L'EXAMINATEUR DE L'ÉCOLE MILITAIRE.

Bruxelles, le 8 octobre 1843.

« Mon cher Monsieur,

« Je viens de lire dans le *Fanal* du 6 courant que vous étiez enfin décidé à publier une seconde édition de votre importante

brochure sur l'organisation du travail. Ayant longuement médité cet ouvrage, le plus *remarquable de notre époque*, je pense que le titre de *Nouvelle Economie politique*, que vous voulez lui donner, est une qualification fausse; car il n'y a rien de *politique* dans cet écrit; d'ailleurs, depuis longtemps vous ne mâchez plus de ces brouillards-là, et vous faites bien. Nommez donc votre ouvrage : *Nouvelle Economie sociale* ou Organisation du Travail, destinée à augmenter le petit nombre des honnêtes gens, à diminuer le grand nombre des *pirates* de l'industrie et du commerce, et à consolider ainsi la prospérité publique en assurant des moyens d'existence à ceux qui n'ont d'autres ressources que le travail. Avec cette épigraphe : *Laissez faire et laissez passer les inventions et les produits, en maintenant la propriété indéfinie des premiers et en empêchant l'altération croissante des seconds.* Je vous propose de substituer cette épigraphe à la vôtre, parce qu'on juge un auteur sur son épigraphe, qui doit toujours être le résumé exact de son ouvrage. Dubois. »

Le Journal du Commerce d'Anvers.

Anvers, 30 août.

Le livre de M. Jobard, *sur la Propriété intellectuelle*, fait grand bruit chez nous et au *dehors;* nous l'avons nous-mêmes communiqué à l'un de nos abonnés, dans les lumières duquel nous avons toute confiance, et voici, après en avoir pris connaissance, la lettre qu'il a cru devoir nous adresser. Nous l'enregistrons volontiers, comme un témoignage de plus, en faveur d'un travail qui témoigne si hautement des efforts, du zèle, des louables intentions de son auteur pour doter son pays, et l'on peut dire le monde industriel et commercial, d'une réforme essentiellement utile :

« Monsieur le Rédacteur,

» En me donnant à lire la brochure de M. Jobard, sur la propriété intellectuelle, vous avez bien voulu me demander de vous dire ce que j'en pense.

» Je vous dirai donc que j'ai lu et relu cet ouvrage avec le » plus vif intérêt. Tout m'y semble être de la vérité la plus » saillante. M. Jobard *met le doigt dans la plaie,* et fait plus » encore, *il indique le remède.*

» Malheureusement ce remède, si simple en théorie, ne laisse » pas que d'offrir pour la pratique de grands inconvénients, et » j'aprehende fort qu'il ne soit guère applicable qu'aux peuples » ou nations qui, après avoir passé par les *fièvres constitution-* » *nelles,* sont en voie de retourner franchement aux allures du » *gouvernement paternel* *.

» Cependant il ne faut pas perdre l'espoir que les idées de » M. Jobard ne germent et ne se répandent rapidement : car » l'industrie et le commerce en général, sont arrivés à un tel » point de perturbation, que le remède, même le plus *déses-* » péré, ne serait peut-être pas rejeté par le plus grand nombre**. » Vous connaissez mon axiôme favori : « Que c'est de l'excès » du mal que la Providence fait naître le bien, tandis que c'est

---

* Nous croyons entrevoir dans ce paragraphe, que l'auteur de cette lettre se trouve encore, comme M. Castiau, sous la préoccupation des vices de l'ancien monopole, qu'il semble croire inséparable d'un régime de coërcition. Il n'en est absolument rien. Notre système se concilie le mieux du monde avec la liberté, qu'il ne touche que pour l'organiser et la régulariser, et nullement pour la violenter ou la détruire.

Un régime qui garantirait à chacun la jouissance de ses œuvres, et la propriété entière de leur revenu, ne serait plus un simple *gouvernement paternel,* mais un gouvernement divin; car le père de famille conserve des droits sur le travail de ses enfants, et Dieu ne leur demande rien.

La longue prière de l'humanité, *adveniat regnum tuum,* serait donc exaucée le jour où chacun aurait la jouissance exclusive des œuvres de son intelligence, comme de celles de ses mains.

Ce ne serait donc pas retourner au *gouvernement paternel* ou absolu, ce serait faire un grand pas vers le gouvernement-modèle annoncé par l'abbé de Saint-Pierre.

** Le régime équitable que nous demandons, loin d'être un moyen désespéré, serait un remède aussi doux qu'efficace; s'il n'est pas besoin de lois draconiennes pour protéger la propriété foncière, il n'en faudrait pas davantage pour préserver la propriété de la pensée, matérialisée en objets mobiliers.

» par l'excès du bien que l'homme produit le mal. » Ici encore, » il trouve son application dans toute son étendue. L'excès des » restrictions industrielles et commerciales avant la révolution » française, a donné lieu à l'affranchissement complet de l'in- » dustrie et du commerce, et cet affranchissement complet, cet » *immense bienfait,* pour l'époque, a dégénéré en un fléau tout » aussi préjudiciable aux masses, que pouvait être nuisible » l'état de choses inverse. C'est d'ordre d'ailleurs qu'il en soit » ainsi *, l'intermittence ou le changement étant une des » *grandes lois de la nature.*

» Nous entrons dans une ère nouvelle, celle de certaines res- » trictions commerciales, et nous y entrons à la remorque en » quelque sorte des États-Unis d'Amérique et du *Zollverein* » d'Allemagne. Le travail de M. Jobard est donc tout à fait de » saison, et on devrait lui donner le plus de publicité possible. » Dans les circonstances actuelles, *le gouvernement surtout* ne » peut, me semble-t-il, s'empêcher de lui accorder une sérieuse » attention **.

» Alors que vous pourrez me procurer l'occasion de faire la » connaissance personnelle de l'auteur, vous me ferez un sen- » sible plaisir de ne pas la laisser échapper.

» Agréez, monsieur le rédacteur, etc. »

---

* Il est certain que l'habitude des hommes est de se jeter d'un excès dans l'excès opposé; mais cela n'est pas d'ordre divin, — au contraire, tous les mouvements de la nature sont remarquables par leur isochronisme et la sagesse humaine consiste à l'imiter en tout; mais quand la sagesse ne préside pas à ses mouvements, quand l'excès du mal est arrivé à son dernier paroxisme et que la décomposition est imminente, la Providence, qui a horreur de l'anéantissement et qui sait tirer la vie du sein même de la mort, vient toujours au secours de notre faiblesse et de nos folies.

** Le gouvernement s'occupe en effet du travail en question; plusieurs ministres en ont pris connaissance, et, s'il ne dépendait que d'eux de convertir en loi de l'état les principes qui s'y trouvent exposés, nous ne doutons pas que la législature ne se trouvât bientôt appelée à les discuter; mais il faudrait que la chambre y fût préparée par une discussion sérieuse de la presse.

LETTRE DE M. D'OLINCOURT.

« Monsieur,

» Il est convenu, il est démontré maintenant que la liberté commerciale, la suppression des marques de fabriques et le laisser-aller de l'industrie ne conduisent qu'à une déloyauté sans bornes, aussi le gouvernement lui-même sent-il la nécessité de poursuivre les sophistications sans nombre dont le public est chaque jour victime.

» Vous avez courageusement fait connaître, monsieur, un grand nombre de ces fraudes coupables, qui font que notre commerce d'exportation est en discrédit, et qu'on se rit maintenant de cette bonne renommée de loyauté que notre commerce d'avant la révolution, d'avant l'ère du progrès *dans tous les genres*, était parvenu à se créer sur toutes les plages du monde. Des faits scandaleux ont été révélés par la presse sur ces vols commerciaux dont certains peuples éloignés ont été les victimes, et à ce sujet on se rappellera longtemps ces draps achetés pour la confection de cent pantalons et qui ne produisaient que cent culottes exiguës.

» Les recherches de plusieurs économistes français ont porté la lumière sur un grand nombre de fraudes, de falsifications, d'abus et de méfaits du commerce, aussi le public réclame-t-il un contrôle, le parquet des rigueurs, et vous, monsieur, mieux que tout cela, une réforme commerciale, la liberté de bien faire, d'avoir un commerce licite, honorable, et l'interdiction des fraudes. Je n'apporte aujourd'hui, monsieur, aucune idée nouvelle à joindre à vos projets si bien élaborés, si bien réfléchis, mais je viens peut-être mettre au jour une tromperie commerciale, véritable vol bien digne d'attirer l'attention de l'autorité, car je doute qu'aucune des roueries connues de certains épiciers-merciers conduise comme celle-ci à multiplier son capital jusqu'à deux cents fois! C'est ce qui est produit par ce que nous appellerons le *vol à l'éponge*.

» On sait généralement que ce genre de polypier polymorphe absorbe facilement l'eau par sa texture lobée ou ramifiée; dès

ors, sans tenir comte du *bénéfice* réalisé par le marchand déloyal qui vous livre des éponges qui tombent en charpie au bout de quelques jours d'usage, *bénéfice* qui peut dépasser 30 p. c.! — sans tenir compte d'un deuxième *bénéfice* qu'il réalise en vendant l'éponge sans être purgée de ses impuretés, *bénéfice* qui peut être porté sans exagération à 10 p. c.! — Ce même marchand vend son éponge sortant d'un lieu humide, quand il ne l'achète que parfaitement sèche, et la différence de poids peut être portée à 1/10, ce qui fait encore un *bénéfice* de 10 p. c.! Ces trois *bénéfices* produisent donc 50 p. c., sans tenir compte du bénéfice légitime qu'il réalise sur le prix, le seul licite, le seul qu'il puisse avouer.

» Voilà *pour l'éponge;* mais la vente de ce polypier, comme nous l'avons reconnu il y a peu de temps, conduit à réaliser un bien autre bénéfice sur un autre objet que nous désignerons bientôt. On sait que les pêcheurs d'éponges sont tenus de les laver sur le rivage, à 4 et à 5 pouces d'eau, et que l'acheteur a la faculté de les tenir au grand air pendant 4 ou 5 jours, puis de les faire battre et de ne les faire peser qu'après cette double opération ; ainsi, s'il reste encore des corps étrangers, du moins le sable en est presque totalement extrait : eh bien! voici le commerce qu'on se permet : on se procure un sable très-fin et on l'introduit dans l'éponge de manière à la rendre plus lourde ; ainsi l'on vend le sable du pays, de la rivière d'Ornain, par exemple, ou du sable de Véel, près Bar-le-Duc, au prix de l'éponge, en disant à l'acheteur que l'éponge de Venise est ordinairement chargée du sable de l'Adriatique.

» Cela fait honneur assurément aux connaissances géographiques du marchand, mais cela fait moins d'honneur à sa probité. Voici maintenant quel peut être le *bénéfice* réalisé sur ce *commerce du sable du pays :* deux éponges, sortant du magasin, m'avaient été vendues au prix de 20 fr. le kilogramme, et ces éponges pesaient 1 kilogramme 1/2; après avoir fait l'extraction de la carrière de sable qu'elles contenaient dans leurs alvéoles, il ne me restait plus qu'un kilogramme d'éponges ; j'en avais donc extrait 1/2 kilogramme de sable. En portant la valeur de ce 1/2 kilogramme à 05 centimes, comme il m'avait été vendu pour 1/2 kilogramme d'éponges, cela faisait une valeur de 10 francs 00 c., et il en résultait que le marchand avait réalisé ainsi *un bénéfice* de 9 francs 95 centimes, sur une mise de fonds de 05 cent.! donc,

ce *commerce* multiplie DEUX CENT FOIS LE CAPITAL PLACÉ !! A ce taux, une acquisition de 100 fr. de sable produirait 20,000 fr. d'éponges !!! Vous conviendrez, monsieur, qu'il fallait les merveilles du XIXe siècle et ses progrès, *dans tous les genres*, pour transformer ainsi une carrière de sable en une mine d'or. Vous pouvez ajouter ce fait significatif à tous ceux que vous avez si judicieusement consignés pour démontrer combien la liberté, avec ses licences, est nuisible au commerce.

» Agréez, monsieur, la nouvelle assurance de ma parfaite considération. »

LETTRE DE M. VIAL.

Paris, le 26 août 1843.

« Monsieur le Directeur,

» Votre travail sur l'*Organisation de l'industrie* est fort apprécié à Paris; vos idées se propagent et il y a tout lieu d'espérer qu'ici et ailleurs elles obtiendront promptement leurs lettres de grande naturalisation, et qu'on ne tardera pas à s'emparer de tout ce qu'elles renferment d'utile pour l'avenir.

» Que le public jouisse de leur fécondité sans savoir en rapporter le mérite à son auteur, vous n'en êtes pas moins assuré, monsieur, de la reconnaissance de tous les hommes qui apprécient vos travaux et votre persévérance, au nombre desquels je m'estime heureux que vous veuilliez bien me compter.

» Agréez, etc. »

LETTRE DE M. FICHEL, BOULEVARD MONTMARTRE, 2.

Paris, le 4 septembre 1843.

« Monsieur,

» Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire hommage de votre brochure; dont j'ai lu le contenu, rempli de raisons soli-

dets, mêlées de philanthropie et malheureusement aussi d'un peu de misanthropie, mais juste; car en indiquant le mal, vous indiquez aussi le remède. Vous n'avez pourtant pas touché le principe du grand mal qui ronge la société, et qui est, selon moi, le cumul du travail, dont le remède serait *le partage du travail.* Que chacun soit libre de prendre l'état qu'il veut bien se choisir, et le quitter le lendemain s'il ne lui convient plus, mais qu'il n'en fasse jamais qu'un seul, soit en commerce, soit en places, soit en travail quelconque; en un mot, que chacun ait sa spécialité. Ainsi, défense à celui qui fait des bottes de faire des souliers, et à celui qui fait des habits de faire des pantalons, afin que chacun ait besoin l'un de l'autre. Par ce moyen, l'on empêchera les grands capitalistes de s'emparer de toutes sortes de commerces, pour laisser vivre aussi les petits. Car il y a quelques années encore, un père de famille pouvait espérer d'établir ses enfants avec une dixaine de mille francs, et même moins, — avec une bonne réputation. On réussissait avec plus de temps, c'est vrai, à faire fructifier solidement et honnêtement son établissement, mais aujourd'hui cela n'est plus possible par la grande concurrence, qui fait qu'une main puissante peut tout réunir et tout absorber, si l'on n'arrive pas avec le seul et unique remède, la division du travail.

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec beaucoup de considération. »

LETTRE DE M. A. TILORIER.

Pezay, près Blois, 12 octobre 1843.

« Monsieur,

» Je viens de recevoir de Paris, votre beau travail sur la propriété industrielle; j'ai commencé cette lecture avec la curiosité et l'intérêt qu'excite en moi la moindre de vos publications. Je crois avoir eu déjà l'honneur de vous le dire; vous pensez en géomètre et en mécanicien, et vous exprimez vos idées avec la verve et l'originalité d'un poëte.

» Votre revue des produits de l'industrie française est un *chef-d'œuvre de style*, qui se lit avec le même attrait que si c'était un ouvrage d'imagination.

» Voilà de grands éloges à brûle-pourpoint, mais il y a longtemps que je cherche l'occasion de vous dire *votre fait*.

» J'ai toujours regretté que vous n'ayez pas terminé vos impressions de voyage en Angleterre; ce serait un moyen de populariser sur le continent les hautes idées économiques et industrielles qui ont fait l'Angleterre ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire un peuple de négociants et de manufacturiers taillés sur le patron des héros d'Homère *.

» Continuez, monsieur, à remplir votre haute mission et mettez-moi toujours à même d'applaudir à vos succès dans un genre de littérature dont vous êtes l'inventeur.

» Agréez, etc. »

LETTRE DU GÉNÉRAL COMTE DE CHASSENON.

Paris, le 15 août 1843.

« Monsieur,

» L'envoi de votre brochure sur la création d'une propriété intellectuelle, parallélement à la propriété foncière, m'a fait un double plaisir, celui d'en jouir et de communiquer vos idées, essentiellement génératrices, à des hommes non seulement capables de s'en empreindre, mais encore très-aptes à les propager comme elles méritent de l'être.

» Toujours fidèle à mes principes économiques, et bien con-

---

* La publication dont parle M. Tilorier n'a pas été continuée, parce qu'on l'a jugée indigne de figurer dans un recueil encyclopédique belge, qui est cependant mort d'inanition malgré le soin que l'on prenait d'en expulser les écrivains de quelque mérite.

vaincu qu'il en est des idées comme des engrais, qui ne rapportent que par leur dispersion, je me suis empressé non seulement de provoquer à la lecture de votre brochure, mais j'ai aussi sollicité des jugements écrits et motivés, ce qui m'a déjà formé une précieuse collection apologétique, même de la part des plus récalcitrants, collection que je désire vivement avoir l'occasion de vous faire tenir directement.

» Comme vous le pensez bien, monsieur, mon jugement était formé avant le résulat de ces consultations, et j'ai toujours détourné mes amis de prendre des brevets, sous le régime-contresens qui réglemente aujourd'hui la propriété intellectuelle.

» Lorsqu'elle sera rentrée sous le *droit commun,* comme vous le réclamez si chaleureusement, alors je pourrai peut-être moi même redevenir plus véritablement et plus noblement propriétaire que je ne l'étais par la possession de mes biens féodaux.

» Toutefois, je ne pense pas qu'on voie immédiatement les détenteurs de capitaux les retirer du jeu, pour les appliquer à des industries méritantes; néanmoins il est beau de leur montrer l'avenir qui les attend.

» Prévoir certains faits, c'est en préparer et en hâter l'avénement.

» Nous marchons vers une époque où ce qui doit être ne se fera plus attendre si longtemps qu'autrefois.

» Vous ne posez pas, vous, monsieur, de ces utopies révolutionnaires, que leurs auteurs prétendent imposer tout d'une pièce; vous prenez la société au point où elle se trouve,—vous partez de là, par les voies les plus praticables. C'est procéder comme la nature; vivent les conservateurs de votre école!

» Tant que je ne vous voyais parler que du besoin d'organiser le travail sans avoir abordé la question de la propriété, je ne voyais pas comment vous sortiriez de ce dédale, où tant de gens d'esprit se sont fourvoyés jusqu'ici; mais j'ai été agréablement surpris et éclairé par la manière dont vous avez tourné, pour la mieux saisir, la question de la propriété si délicate, si irritable et si jalouse; j'ai vu avec plaisir que la propriété, foncière et mobilière, loin de s'effaroucher de la sœur que vous lui présentez, a le plus grand intérêt à l'accueillir, puisqu'elle vient partager ses charges, sans toucher à ses priviléges.

» Je vous prie de croire, monsieur, que votre beau travail vous acquiert un nouveau titre à l'estime et à la considération de votre dévoué serviteur. »

LETTRE D'ÉMILE SOUVESTRE.

Paris, le 18 septembre 1843.

» Monsieur,

» J'ai lu votre brochure sur la *Création de la propriété intellectuelle* avec un profond intérêt. J'ai depuis longtemps, pour ma part, déclaré la guerre à la *concurrence illimitée ;* je me suis efforcé de populariser mon opinion, en présentant sous une forme dramatique, dans l'*Homme d'Argent*, les conséquences de cette guerre inique et stérile.

» *J'adopte complètement vos idées* sur la nécessité de l'estampille, et, sans être certain que la pérennité des brevets d'invention pût régénérer l'industrie, je regarde cette mesure comme *une conséquence logique et nécessaire* des principes adoptés dans notre société sur la propriété.

» L'assimilation de la valeur créée par notre intelligence à la valeur reçue d'héritage me semble rigoureusement juste ; mais au plus grand nombre elle semblera *effrayante*.

» Ne leur demandez point pourquoi? *c'est un changement; donc, c'est un danger;* ils ne sortiront point de là.

» Ce sont des gens qui ne veulent pas que l'on répare la maison *de peur des ardoises* qui pourraient tomber sur les passants ; sans songer qu'un beau jour la *maison tombera tout entière!*

» Continuez pourtant, monsieur, à combattre; c'est à ceux qui ont comme vous la verve et la croyance, de soutenir la cause de l'avenir!

» Le cri de nos soldats français à Waterloo doit désormais être répété par tous les hommes qui luttent contre l'invasion anti-sociale qui nous menace : *mourir sans se rendre!*

» Quel que soit le résultat de la bataille, croyez au moins que les sympathies ne vous manqueront point.

» Veuillez agréez, etc. »

LETTRE DU BARON HÉMAR.

Ay, le 16 septembre 1843.

« Monsieur,

» Je ne vous dirai pas que vous avez le monopole des bonnes idées; mais il est certain que vous en avez un grand nombre et que vous les présentez de manière à leur faire porter fruit, mieux que nos hommes théoriques.

» Je suis lié avec plusieurs inventeurs; je dois donc être de votre avis et désirer qu'eux et leurs enfants puissent jouir en paix des bénéfices de leurs inventions; le cas se présente en ce moment : Corbéron, ce forgeron de génie, que vous m'avez fait connaître le premier, et qui avait si bien perfectionné votre invention du soudage à la corde, vient de périr dans un puits de notre concession de *Crespen;* c'est une perte irréparable pour l'industrie et pour notre société en particulier, à laquelle j'avais été assez heureux pour l'attacher.

» Je ne sais si sa famille orpheline pourra jouir du fruit de ses travaux; mais je crains bien qu'elle n'en soit dépouillée impudemment, d'après le peu de garantie que la loi présente aux inventeurs et les frais énormes qu'il en coûte pour poursuivre un contrefacteur.

» Vous aurez sans doute vu *Delvigne*, cet autre inventeur de génie, qui, au moment où il démontre qu'il met plus de balles avec un pistolet dans une cible à 1,000 et 1,100 mètres, que le fusil de munition n'en met à 300 mètres, voit le comité d'artillerie de Paris décider, par *procès-verbal*, qu'on n'autoriserait plus aucune de ses expériences. Et voilà comment on s'établit juge compétent des inventions dans notre pays de sciences et de lumières.

» Ainsi, quand on dépouille *Sauvage* de son hélice, et *Delvigne* de son fusil, on serait mal venu de dire qu'on ignorait le nom des inventeurs. Vous devez être habitué pour votre compte à ce genre de guerre; mais il me paraît, d'après votre brochure, que vous ne connaissez pas encore tout l'odieux qu'elle peut comporter, quand des gens haut placés ne craignent pas de s'en mêler.

» Agréez, etc. »

L'Echo de la Loire.

« Nous recevons à l'instant le prospectus d'un livre destiné, selon nous, à devenir le *vade mecum* de tous les économistes et de tous les hommes instruits qui se préoccupent des questions brûlantes de l'organisation de l'industrie. Ce livre est le développement de la brochure spécimen intitulée : *Création de la propriété intellectuelle*, qui a eu tant de retentissement en Europe Dire que le directeur du Musée de l'Industrie belge, est l'auteur de cet ouvrage, c'est en assurer le succès. L'espace nous manque pour reproduire aujourd'hui ce *prospectus*, que nous tenons à la disposition des admirateurs du *plus savant industriel de notre temps*. Toutes les personnes qui ont lu le magnifique monument littéraire, en deux volumes, qu'il a élevé à l'industrie française dans son beau rapport sur l'exposition de 1839 (*et il y en a plusieurs à Roanne*), voudront donner pour pendant à ce beau livre l'ouvrage nouveau que nous annonçons.

» Nous avons été un instant indécis si nous devions d'abord donner à nos lecteurs l'analyse du beau travail sur la *création de la propriété intellectuelle ;* mais ayant réfléchi que les remèdes proposés par *l'illustre et savant* écrivain, ne pouvaient être appliqués que par les gouvernements. Nous ajournerons leur exposé complet jusqu'à ce que notre feuille soit devenue politique. »

LETTRE DE M. LEFRANÇOIS, ARCHITECTE, A MARIENWERDER.

« Monsieur,

» J'ai lu avec une attention soutenue et un plaisir inexprimable, votre opuscule sur le besoin d'organiser l'industrie et de moraliser le commerce. Le tout y est présenté avec logique et

facilité, et l'on est forcé, en présence des conséquences que vous en déduisez avec un sens admirable, de reconnaître l'absolue nécessité de mettre au creuset l'organisation de l'industrie et du commerce qui, en effet, n'est aujourd'hui qu'un tissu monstre de dépravation qu'il importe de réprimer.

» Voyant partout ce débordement de la licence commerciale et industrielle au combat avec des armes égales d'impudence, je n'aurais jamais pu prévoir qu'il y eût une main assez puissante, pour briser ce flot envahisseur de ce qu'il a de plus sacré dans les rapports sociaux : la loyauté, la probité; mais une théorie savante, appuyée sur une pratique raisonnée, existe et laisse entrevoir la guérison de cette plaie de nos institutions modernes.

» A compter d'à-présent, le cercle des opinions régénératrices du commerce et de l'industrie va s'étendre, et si votre plan, qui n'a pas moins d'élévation que de profondeur s'exécute, alors, monsieur, je ne sais de quelle gloire votre existence elle-même va se trouver entourée. Toutefois, permettez-moi de vous assurer, monsieur, que ce n'est pas sans une émotion extraordinaire que je me pénètre des heureuses inspirations qui vous distinguent. Le germe de cet enthousiasme, j'en demande bien pardon à votre modestie, avait fait de profondes racines en lisant la *Revue générale de l'Architecture et des Travaux publics*, ou j'ai rencontré pour la première fois vos productions, mais vous avez comblé la mesure en m'offrant la création de la propriété intellectuelle, monument de talent, de vues neuves et élévées, qu'il appartient aux générations de couronner.

» Voltaire nous a dit, que l'enthousisme est la seule manière de sentir les arts, et d'aprécier les œuvres du génie, permettez, monsieur, que j'ajoute : et d'exprimer hautement sa reconnaissance.

» Agréez, etc. »

LETTRE DE M. ALEXANDRE CORRÉARD,
INGÉNIEUR CIVIL.

« Monsieur,

» Voilà plusieurs années que je n'ai eu le plaisir de vous voir, mais en compensation j'ai souvent entendu parler de vous par les savants de ma connaissance qui se plaisent à vous rendre, en toute circonstance, la justice qui vous est due, comme propagateur des chemins de fer et des arts mécaniques. Je vous félicite donc sincèrement des résultats que vous avez obtenus : votre gouvernement, moins ahuri que le nôtre, a eu le bon esprit de suivre vos conseils dans la question des chemins de fer dont les résultats seront immenses quoi qu'on dise ; je ne doute pas qu'il n'en fasse autant pour l'organisation de l'industrie que vous proposez ; permettez moi de vous en féliciter de nouveau en votre qualité d'ingénieur, de philantrope, d'économiste et d'industriel ; vous avez noblement rempli votre tâche et ce doit être pour vous une grande satisfaction lorsqu'il vous arrive de comparer la situation de la Belgique à celle de la France. Ici tout végète, rien ne réussit ; toute entreprise d'utilité publique avorte, si l'on n'a pas d'abord pris les précautions qui répugnent à l'homme loyal. Les choses ne s'exécutent qu'autant que les coteries influentes aient leurs intérêts préliminaires satisfaits, de manière que la meilleure affaire de travaux publics est impossible si la compagnie n'a pas eu le soin d'y pourvoir, et toujours sous le spécieux prétexte du bien public.

» Vous savez que depuis treize années consécutives je m'occupe des chemins de fer, que j'ai principalement étudié d'une manière aussi complète que possible la grande ligne de Paris à Bordeaux, que mes études ont été approuvées par toutes les autorités, même par le conseil général des ponts et chaussées ; ces études nous ont coûté près de 500,000 francs. N'était-il pas naturel de penser que, les ressources du trésor public rendant impossible l'exécution des chemins de fer par l'état, la concession de cette ligne serait faite à ma compagnie, ou que du moins une forte indemnité me serait accordée pour mes travaux et mes avances. Rien

de tout cela n'a pourtant eu lieu : on s'est emparé *effrontément de mes études* (expression de M. de Gasparin, pair de France, président et rapporteur de la loi sur les chemins de fer de 1842). L'administration est restée muette. Ce qu'il y a de plus étonnant dans tout ceci, c'est que les ingénieurs du gouvernement, sans exception, qui ont concouru à l'exécution d'études rivales de celles des ingénieurs civils, ont tous obtenus un avancement des plus rapides et des honneurs qui ne sont généralement accordés qu'à des longs et pénibles travaux. (Ici la liste des avancements accordés à tous les ingénieurs du gouvernement qui ont su profiter des études faites par les ingénieurs civils).

» On m'a bien proposé de m'accorder, comme dédommagement, la concession de la ligne de Paris à Chartres, considérée comme tête de la ligne de Paris à Brest, et j'ai en conséquence adressé une demande, mais la session étant trop avancée, le ministre m'a répondu qu'il n'y avait pas lieu d'y faire droit, quant à présent, et que du reste les études de cette ligne n'étaient pas encore terminées par les ingénieurs du gouvernement. Heureux prétexte ! qui, cette fois, est certainement bien justifié, surtout si l'on se rappelle que cette ligne a été étudiée depuis dix ans environ, et qu'elle est approuvée par toutes les autorités et par le conseil général des ponts et chaussées, lui-même. L'an prochain ce sera sans doute d'autres raisons tout aussi fondées. Le temps se passe, rien ne se fait, et la France recule.

» Adieu, etc. »

Certes voilà des éloges de tous les pays et de tous les acabits ; d'excellents amis nous conseillaient de les supprimer, *par modestie*. Nous avons répondu que ce serait faire injure à la sincérité de ceux qui nous les adressent ; car enfin, ils doivent être bien persuadés que nous les méritons, pour se donner la peine de les écrire, et nous prenons plaisir à les croire. On ne nous appliquera pas, du moins, le mot de Rivarol, au sujet d'un écrivain rempli de suffisance, qui s'efforçait de se faire *petit, petit*, à chaque ligne de sa préface. « Voilà un malheureux qui s'expose à mourir d'un coup de.... modestie ! »

Nous ne pouvons clore notre livre sans inviter la presse à s'en occuper, et pour nous la rendre propice, nous répéterons le magnifique éloge que M. de Lamartine vient de faire de ce *quatrième pouvoir* de l'état, qui peut, dit-il, s'il le veut, étouffer le gouvernement représentatif, fondé sur la publicité, par la seule *conspiration du silence;* à plus forte raison peut-il condamner un livre à l'éternelle obscurité, ce dont nous serions très-humilié pour notre part; car nous aimons beaucoup les comptes-rendus, et nous prions les journalistes de pas oublier de nous envoyer le numéro qui parlera de notre œuvre.

« Qui est-ce qui fait penser le pays, a dit M. de Lamartine à » la tribune? qui est-ce qui le fait discuter, vouloir, choisir? » C'est le journalisme, c'est cette publicité à domicile, ce sont » ces tribunes du foyer de chaque citoyen, où il entend la voix » publique, le bruit des discussions, la mêlée des opinions, et » où il est forcé de s'associer lui-même à cette pensée publique » qui vient retentir partout, dans l'oreille, dans l'esprit, dans » l'âme du dernier habitant d'un pays libre, et qui forme pour » ainsi dire la conscience de la nation. »

BONNE NOUVELLE.

Ceux de nos lecteurs, et il y en aura plus d'un, qui auront approuvé notre projet de constituer une *propriété intellectuelle*, apprendront avec plaisir, qu'au moment où nous sommes occupé à revoir la dernière épreuve, un directeur du département des finances vient nous annoncer que le ministre l'a chargé de préparer un projet de loi sur les bases de notre travail.

C'est peut-être la première fois qu'un gouvernement aura profité des conseils d'un auteur, avant la publication de l'écrit qui les contient.

On ne pourra pas dire, de notre ministre des finances, qu'il est toujours en retard d'une année et d'une idée!

Nous étions bien sûr, d'ailleurs, qu'il était impossible de reculer longtemps devant la mise en pratique d'une théorie aussi claire, aussi juste, et aussi féconde que celle du MONAUTOPOLE. La raison finit toujours par avoir raison, même de ceux qui n'en ont pas!

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

De l'ancienne organisation du travail. *Pages* 1
Les corps de métiers. 9
Causes de la supériorité des articles de Paris. 10
La libre concurrence a donné tout ce qu'elle pouvait donner. 12
Revue des progrès accomplis sous le régime de la libre concurrence. 13
De l'anarchie actuelle de l'industrie et du commerce. 17
La féodalité industrielle est un léger progrès. 18
La civilisation a commencé avec l'établissement de la propriété foncière. 19
La reconnaissance de la propriété industrielle achèvera l'œuvre du progrès. 20
Expropriation des inventions pour cause d'utilité publique. 21
La concurrence industrielle n'est pas de l'émulation. 22
La libre concurrence conduit forcément à la fraude. 23
Multiplication des propriétaires par le *monautopole*. 24
L'invention doit constituer un patrimoine héréditaire. 25
La libre concurrence n'engendre que des spéculations éphémères. 26
Destruction des *burgraves* du commerce par la monarchie. 27
L'invention est une propriété plus sacrée que toutes les autres. 28
Émancipation des prolétaires de l'intelligence. 29
L'inventeur est le premier homme du monde. *id.*
Pourquoi tous les inventeurs sont pauvres. 30
Trop courte durée des brevets. 31
Multiplication indéfinie des inventions. 32
Causes de la supériorité industrielle de l'Angleterre. 34
On n'invente rien dans les pays sans brevets. *id.*
Les nouveautés trouvent toujours des débouchés. 35

Les modistes nous enseignent la véritable économie industrielle.
Le *double emploi* cause des crises commerciales.
La propriété des œuvres du génie assimilée à la propriété foncière.
Un honnête homme doit quitter le commerce ou se ruiner.
Les combinaisons de l'industrie n'ont pas de bornes.
L'industrie est un nouveau monde à diviser et enclore.
La liberté en tout et pour tous conduit à la licence.
Nécessité du rétablissement des marques de fabrique.
La fabrication de *la monnaie* type de l'industrie organisée.
L'industrie se transforme incessamment.
Nécessité du libre arbitre chez les directeurs d'usines.
Les brevets ne sont ni une faveur, ni une récompense, mais un droit.
Véritable cause des crises industrielles.
Ce qui appartient à tout le monde n'appartient à personne.
Organiser l'industrie c'est organiser le commerce.
Les Chinois possèdent une organisation industrielle.
L'institution des brevets viciée par la loi.
Estimable erreur des économistes politiques.
L'avenir de l'Europe repose sur l'industrie et le commerce. 54
Émancipation des prolétaires ingénieux par *le droit commun*. 55
Élargissement des bases de la propriété par le *monautopole*. id.
Lacunes du droit romain. 56
Développement du génie inventif par le *monautopole*. 57
Importance sociale des inventeurs par le *monautopole*. 58
L'ouvrier intelligent devient l'associé du maître. 59
Pertes occasionnées par la chûte d'une invention dans le domaine public. 60
On ne saurait trop produire sous le *monautopole*. id.
Productions des îles Sandwich. id.
Chaque *monautopoleur* aura le monde à exploiter. 61
Des grandes patentes commerciales. 62
Injustice des *monopoles*. id.
Équité des *monautopoles*. 63
Cause accidentelle de la courte durée des brevets. 65
La législature française doit prolonger la durée des brevets ou n'y pas toucher. 66
Des cerveaux mâles et des cerveaux femelles. id.
Monopole du tabac, des postes, de la poudre et de la monnaie. 67
Les hommes ne s'associent bien que pour la destruction. 68
La division de la propriété s'oppose au féodalisme. 69
Impossibilité actuelle de l'association du capital, du génie et du travail. id.
Utilité de la multiplication indéfinie des *monautopoles*. 70
Utilité du rétablissement des prud'hommes. 71
Le bon marché amené par la concurrence n'est qu'apparent. 72
Insuffisance des efforts de la philantropie. 73
Plaintes des Anglais contre les abus de la libre concurrence. id.

Les prolétaires intelligents, sans position, mettent la société en danger. 74
Deux inventeurs riches, cause de la ruine des autres. 75
Énormité des frais de publicité en Angleterre, exigés par la concurrence. 76
Opinion d'un journal d'Anvers. 77
Opinion de M. Leclaire, sur la libre concurrence 78
Falsification des drogues. 81
Opinion du baron Thénard, pair de France. 84
La libre concurrence, cause des faillites. 85
Insuffisance des pénalités contre la fraude (Mauguin). 88
Sévérité de l'ancienne organisation contre la fraude. 89
Des marques de fabrique, en Prusse, en Saxe, en Autriche, en Russie. *id.*
Décroissance de l'industrie des armes de Liége. 91
Causes de l'affaiblissement de la confiance étrangère 92
Discussion. 94
Vingt éditions de la brochure du directeur du Musée. *id.*
Opinion de la *Revue de l'Est.* 95
Opinion d'un économiste. 96
Erreurs du journal *le Siècle.* 98
La condition de notre ouvrier ne vaut pas celle de l'esclave. 99
Nécessité de reconnaître une nouvelle espèce de propriété. 100
Un vice du contrat social anglais. 101
Le *monautopole* est la bonne nouvelle de l'esclave. 102
Le génie et le talent esclaves du capital. 103
Il faut laisser prendre à chacun spontanément sa place. 104
La propriété intellectuelle n'est que l'extension de la propriété mobilière. 105
Opinion de M. *de Breuvery*, de Saint-Germain. 106
Les perfectionnements ne sont point un obstacle aux inventions. 108
La responsabilité du fabricant doit le suivre au bout du monde. 110
Bons effets de la marque d'origine *obligatoire.* 112
Accroissement de la puissance des fraudeurs. 113
Utilité des sots pour préparer les transitions. 114
Opinion du professeur russe *Poroschinn.* *id.*
On peut régulariser même la contrefaçon, en Belgique. 115
Lettre de Louis Bonaparte, à l'auteur. 117
Réfutation des objections du prince Louis. 118
Utilité future des assembleurs de capitaux. 120
L'inventeur qui surfait se ruine. 121
Les petits profits multipliés font les plus grands bénéfices. 122
Lenteur de la propagation des meilleures découvertes. *id.*
La concurrence, cause ou prétexte de l'abaissement des salaires. 123
Difficulté de trouver des capitaux sans la pérennité des brevets. 124
L'inventeur ne doit aucune indemnité à ceux qu'il dépasse. 125
Côté financier du monautopole. 126
L'argent se retire du petit commerce par suite de la libre concurrence. *id.*

Digitized by Google

L'élévation de l'escompte, cause de la chèreté de la vie. 127
Impuissance des banques philantropiques. 128
L'Angleterre offre un milliard à la France avec le *minimum* d'intérêt. 129
Ne laissez pas tout faire, ne laissez pas tout passer. 130
La libre concurrence cause du paupérisme. *id.*
Mémoire d'un Hollandais sur le paupérisme. *id.*
Nécessité du constitutionalisme industriel et commercial. 132
Des marques d'origine et des marques qualificatives. 134
La marque d'origine doit être obligatoire. 135
La marque qualificative peut être facultative. *id.*
Bons effets de la responsabilité industrielle. 137
A l'œuvre on ne connait plus l'ouvrier. *id.*
L'anonymité favorable à la fraude. *id.*
Athéïsme des corporations. 138
Tout ce qui a été fait de mieux au monde a été l'œuvre d'un seul. 139
Jamais une corporation n'a fait un chef-d'œuvre. *id.*
Pourquoi laisser tout faire à la corporation? *id.*
Impossibilité actuelle de l'association du maître et des ouvriers. 140
Possibilité de l'association par le *monautopole*. 141
La concurrence des bras est un obstacle à l'association. 142
L'ouvrier ingénieux doit pouvoir s'affranchir. 143
L'association ne sera pas indispensable sous le *monautopole*. 144
L'homme s'associe plus volontiers pour détruire que pour produire. 145
Résumé. 146
L'industrie n'est plus qu'une course au clocher. 150
Monopole d'une couleur de l'arc-en-ciel par l'empereur de la Chine. 152
Les anciens procès industriels jugés pour 27 centimes. 153
Opinion de M. *de Bonne*, jurisconsulte belge. 156
Opinion de M. Adelson Castiau, représentant du Hainaut. 161
Compte rendu du *Moniteur officiel*. 170
Objections et réfutation du *Moniteur*. 190
Diminution du nombre des industries de la Belgique. 193
Un million de pension de retraite pour un mauvais administrateur des brevets. 194
L'accroissement du nombre des brevets accroît le travail national. 195
Bons effets de l'abolition du droit de chasse et de parcours. 198
Du régime pétrificateur des maîtrises et jurandes. 200
Les idées vagues et incomplètes ne constituent pas des brevets. 201
Possibilité de juger les procès en contrefaçon. 202
Embarras des inventeurs actuels pour trouver des capitaux. 204
On n'invente pas dans les pays sans brevets. 208
De l'expropriation des inventions pour cause d'utilité publique. *id.*
Il doit mourir autant d'inventions qu'il en naît. 210
Paroles de l'*Écho de la Loire*. 211
Opinion du *Journal de Bruxelles*. 213
Réfutation des objections du *Journal de Bruxelles*. 219
Les lois actuelles contre la fraude ne sont pas exécutées. 224

Articles 413, 423 et 425 du code pénal. 225
Pour 10 francs on peut obtenir la propriété perpétuelle d'un modèle. 227
La marque des couteliers protégée par exception. *id.*
La garance, les fusils et les clous belges décriés à l'étranger. 228
Vol des marques, de nation à nation. 229
Opinion du professeur *Wolowsky*. 230
Opinion du journal *la Presse*. 232
Comment les anciens tribunaux punissaient la fraude. 236
Lettre du professeur A. Chevalier, chimiste de Paris. 237
Note de M. Louyet, chimiste de Bruxelles. 238
Note du *Breton*, journal de Nantes. 239
Une fortune par une bonne page. 240
Réflexions du comte d'Ardenne. 242
Le Journal des Économistes. 246
De la limitation du nombre des professions. 249
Opinion de l'*Union du Mans*. 250
Opinion du *Patriote belge*. 252
La *surinvention* ne tue pas l'invention. 256
Impossibilité des récompenses nationales. 257
Amélioration du sort de l'ouvrier ingénieux. 258
Considérations générales. 261
Considérations sur l'ordre, de M. Jullien, de Metz. *id.*
Falsification des substances alimentaires, par M. *Jules Garnier*. 262
Opinion de M. *Edmond Tesserenc*. 264
Lettre du professeur *Helwing*, de Berlin. 265
Grande part des sots dans la production des chefs-d'œuvre. *id.*
La négation de la *perfectibilité indéfinie*, cause de malaise de l'Angleterre. 266
Courte durée des inventions. 267
Question des limites de la propriété intellectuelle. 268
Opinion de M. *Meeus Vandermaelen*. 269
Réfutation des objections de M. Meeus sur la difficulté des murs mitoyens. 272
Opinion de la Sentinelle des Campagnes. 277
Simple recette de la *Sentinelle* contre la fraude. 279
Paroles de *Victor Considérant*. 281
Expropriation pour cause d'utilité et d'agrément public. 282
Opinion d'un jurisconsulte du Hainaut. 284
Sophistications commerciales. 289
La moitié des chimistes est occupée à decouvrir les falsifications de l'autre moitié. 291
Ce que c'est qu'un économiste politique. 292
Opinion de la presse sur la libre concurrence. 293
Le *Spectateur* et la *Gazette médicale* de Dijon. *id.*
Discours du vicomte *Dubouchage*, pair de France. 294
Lettre de M. *Morand*, publiciste. 298
Réponse du vicomte *Dubouchage*. 300

Le *Persévérant*, de Limoges, à la *Démocratie pacifique*. 302
L'Univers, le *Commerce* et le *National* aux prises. 304
Opinion du *Journal d'Anvers*. 308
La Démocratie pacifique.
Bons effets du rétablissement des marques de fabrique. 315
Équité du *monautopole*. 317
L'aristocratie de la démocratie. 318
L'inventeur est le premier homme du monde. 319
Lettre de M. d'*Olincourt* à M. *Ad. Castiau*. 320
La concurrence exige le féodalisme industriel. 324
Pétition de M. *Fichel* à la chambre des députés. 326
Les douanes et les brevets d'invention. 329
Semi-reconnaissance de la propriété intellectuelle. 333
Cause de l'infériorité des Anglais en fait d'ouvrages de goût. 334
Cause de la supériorité des Français. 335
Délivrance des brevets par département. 337
Opinion du *Journal d'Anvers*. 340
Opinion de M. *Émile Souvestre* sur la concurrence. 341
De la littérature industrielle. *id.*
Objections d'un négociant français. 347
Cause de la mort de la peinture en Chine. 350
Grande influence des petits encouragements du gouvernement. 351
Les bons gouvernements font les bons peuples. 353
Discours du général Paixhans, sur les marques de fabrique. 354
Réplique de *Meeus Vandermaelen*. 364
Réfutation des *licences obligées*. 369
Bases d'un projet de loi sur l'industrie. 371
Reproches à la *Démocratie pacifique*. 374
Influence heureuse de la pérennité sur les progrès industriels. 377
Le travail est-il organisé? 383
Réfutation d'un article du *Siècle*. 384
Prophétie de la *Démocratie pacifique*. 386
Premier essai d'organisation du travail dans les houillières du Hainaut. 388
Conclusions. 394
Nouvelle loi des brevets. 396
Publication immédiate des brevets demandés, avantages de cette publicité. 397
Cause de la supériorité industrielle de l'Angleterre. 398
Moyen de soutenir la lutte avec l'Angleterre. 399
Charges des brevetés envers l'état. 401
Produits considérables des brevets. 402
Concession des brevets par département ou par province. 403
Produits du *monautopole* littéraire et artistique. 404
Du *monautopole* commercial. *id.*
Produits des marques de fabrique. 405

Produits du *monautopole* des dessins et modèles. 406
Des patentes. 407
La libre concurrence cause des gastrites, phtysies et viscéralgies. 410
Falsifications de la farine, du pain, de la fécule, du vin, de l'eau-de-vie, des viandes, du lait, du beurre, du sel, du vinaigre, du sucre, de l'huile, du café, des bonbons, des liqueurs, du fromage, du miel, de la levure, du tapioka, de la moutarde, du chocolat, du poivre, du thé, de la vanille, de l'oseille et des cornichons, des huîtres, des truffes et du tabac. 411
Avis a ceux qui mangent pour vivre. 420
Épilogue et Adhésions. 423
L'égalité, fable. 427
Opinion de l'*Écho du Monde savant.* 428
Opinion du *Moniteur industriel.* 431
Opinion de l'*Ami de l'Ordre.* 436
Opinion du *Commerce belge.* 438
Opinion du *Commerce d'Anvers.* 439
Lettre de M. Gustave Delvigne. 441
Lettre de M. Morand. 442
Opinion de *la Nation.* 444
Lettre du baron Séguier. 446
Lettre de M. Blanqui. 447
Lettre de M. Robert. *id.*
Lettre de M. Mazeau. 448
Lettre du capitaine Dubois. 451
Lettre de M. André. *id.*
Lettre de M. D'Olincourt. 454
Lettre de M. Vial. 456
Lettre de M. Fichel. *Id.*
Lettre de M. Tilorier. 457
Lettre du général comte de Chassenon. 458
Lettre d'*Émile Souvestre.* 460
Lettre du baron Hémar. 461
Lettre de M. Lefrançois. 462
Lettre d'Alexandre Corréard. 464
Finale. 466
Bonne nouvelle. 467

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google